

PATRICK BONDALLAZ



## « INTER ARMA HELVETIA »

L'action humanitaire suisse pendant la Grande Guerre

HISTOIRE



**« INTER ARMA HELVETIA »**

**L'ACTION HUMANITAIRE SUISSE  
PENDANT LA GRANDE GUERRE**



**PATRICK BONDALLAZ**

**« INTER ARMA HELVETIA »**

**L'ACTION HUMANITAIRE SUISSE  
PENDANT LA GRANDE GUERRE**

**ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES**

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2021

Case postale 5  
2002 Neuchâtel 2  
Suisse

[www.alphil.ch](http://www.alphil.ch)

Alphil Diffusion  
[commande@alphil.ch](mailto:commande@alphil.ch)

DOI: 10.33055/ALPHIL.03158

ISBN papier: 978-2-88930-357-1

ISBN PDF: 978-2-88930-358-8

ISBN EPUB: 978-2-88930-389-2

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Illustration de couverture: Henri Muyden, *Helvetia accompagnant des réfugiés à travers la frontière suisse*, 1915 (Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Berne).

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: Sandra Lena

À Léa, Anaïs et Florentin



## Remerciements

Ce livre, adapté d'une thèse de doctorat soutenue en septembre 2018 à l'Université de Fribourg, doit beaucoup à l'encadrement avisé et bienveillant du professeur Alain Clavien, à l'origine du projet. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude pour ses conseils, sa disponibilité et sa confiance. Avant d'arriver à maturation, ce travail a été nourri par de stimulantes discussions menées dans le cadre de divers colloques et journées d'études: mes remerciements vont aux chercheuses et chercheurs qui m'ont orienté et soutenu dans mon cheminement intellectuel. Je pense tout particulièrement à mon collègue Alexandre Elsig, avec qui j'ai partagé le projet de recherche consacré à l'histoire de la Suisse durant la Première Guerre mondiale. Je tiens également à remercier les membres de mon jury de thèse, les professeurs Claude Hauser (président), Pierre Purseigle (rapporteur), Roman Rossfeld et Jean-François Fayet (assesseurs) pour leurs précieux commentaires. Merci enfin à tous les doctorant-e-s, les assistant-e-s et les professeur-e-s du domaine d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg avec lesquels j'ai eu plaisir à échanger sur mon sujet et bien d'autres. Et pour conclure, je n'ai pas de mots assez forts pour exprimer ma reconnaissance à mon épouse et à l'ensemble de ma famille pour leur soutien inestimable.



## Liste des abréviations

ACICR	Archives du Comité international de la Croix-Rouge (Genève)
ACV	Archives cantonales vaudoises (Chavannes-près-Renens)
AEF	Archives de l'État de Fribourg (Fribourg)
AEG	Archives d'État de Genève (Genève)
AEvF	Archives de l'Évêché, diocèse de Fribourg, Lausanne, Genève (Fribourg)
AFS	Archives fédérales suisses (Berne)
AGR	Archives générales du Royaume (Bruxelles)
AIPG	Agence internationale des prisonniers de guerre
APJF	Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille
BIF	Bureau international féministe de Lausanne
BRIC	Bureau de rapatriement des internés civils
BSPG	Bureau de secours aux prisonniers de guerre
BVL	Bibliothèque de la ville du Locle (Le Locle)
CB	Comité bernois
CCAIB	Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CRB	Commission for the Relief of Belgium
CRS	Croix-Rouge suisse

CSB	Comité central suisse de secours aux Belges
CSSS	Comité suisse de secours aux Serbes
DFEP	Département fédéral de l'économie publique
DPF	Département politique fédéral
FORES	Fédération des Œuvres de secours résidant en Suisse en faveur des prisonniers français et belges
MCS	Mission catholique suisse
SDN	Société des Nations
SSS	Société suisse de surveillance économique
SSUP	Société suisse d'utilité publique
SUPFS	Société d'utilité publique des femmes suisses
UCJG	Unions chrétiennes de jeunes gens
UPB	Union patriotique belge

Remarque: Pour des questions de lisibilité, toutes les citations tirées de l'allemand ont été traduites en français.

## Introduction

**A**u terme de quatre longues années de repli, marquées par un isolement politique accru et un assujettissement économique inflexible, la Suisse parvient à se faire admettre dans le camp des vainqueurs lors de la Conférence de la paix de Paris de 1919. Elle adhère ensuite à la Société des Nations (SDN) à la suite de l'acceptation par le peuple du référendum du 16 mai 1920. Les garanties obtenues par ses diplomates sur l'instauration d'une neutralité différentielle jouent un rôle déterminant sur le résultat du scrutin. En se ralliant à cette organisation internationale de sécurité collective et de maintien de la paix, la Suisse intègre aussi un projet politique global, promu par les puissances victorieuses.

En parallèle, la Croix-Rouge suisse (CRS) devient membre de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Celle-ci, initiée par les Croix-Rouge des pays alliés, entend faire perdurer, en temps de paix, les dynamiques humanitaires mises en place pendant le conflit. Portant en elles l'idéal wilsonien d'un monde pacifié par la coopération entre les peuples, ces deux nouvelles organisations décident d'établir leur siège à Genève. De ce fait, la Suisse devient la nation hôte de deux organismes supranationaux majeurs, créés dans le giron des vainqueurs de la guerre. Une trajectoire qui interpelle par sa singularité: comment expliquer que la Suisse, dont la neutralité fut malmenée et la souveraineté économique bafouée pendant la guerre, obtienne ensuite une telle marque de reconnaissance internationale ?

## L'esprit de charité, miroir de l'âme helvétique ?

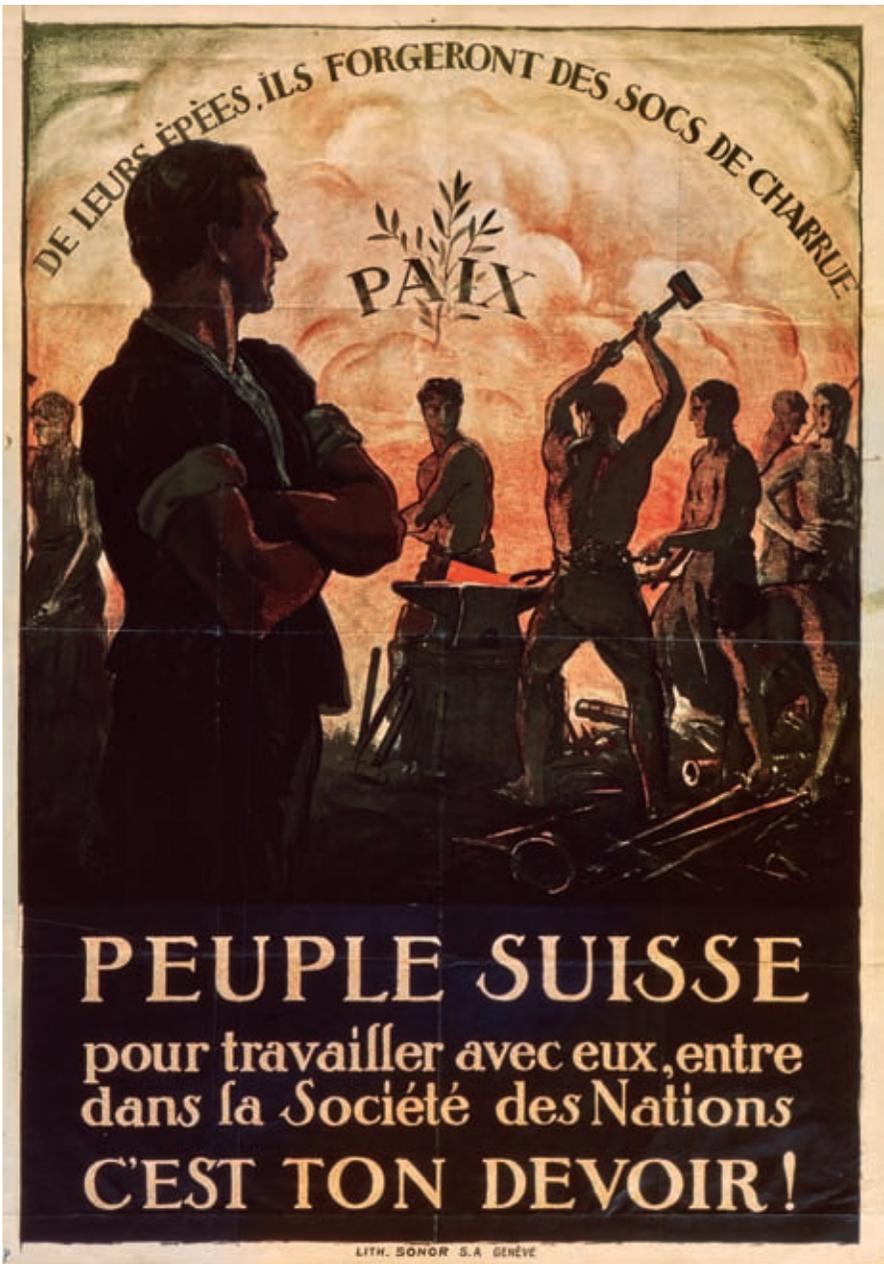
Giuseppe Motta, le conseiller fédéral tessinois, incarne la transition entre la période de la guerre et celle des années 1920. Il inaugure l'entrée de la Suisse dans cette ère nouvelle de solidarité et de coopération internationales où, selon le slogan de sa campagne d'affichage publicitaire en faveur de la SDN, l'acier des épées de la veille est refondu pour devenir les socs des charrues de demain (voir p. 13). À la tête des affaires extérieures de la Confédération pendant vingt ans, il personnifiera cet idéal helvétique empreint d'ouverture, de neutralité et d'engagement humanitaire, en se présentant en quelque sorte comme le représentant du pays à la SDN et en accédant au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 1923. Dans un discours prononcé à l'occasion du Congrès de la Ligue des Croix-Rouge le 7 mars 1920 à Genève, Motta, alors président de la Confédération, déclare :

*«Le gouvernement fédéral considère comme un privilège, et attache par conséquent le plus grand prix à ce que le Comité international continue à personnifier et à faire rayonner dans le monde la mission humanitaire de la Suisse. [...] Seules la charité et l'entr'aide sont divines et leur symbole immortel est la croix. La croix blanche de la Suisse et la croix rouge, emblèmes des conventions de Genève, sont deux sœurs.»<sup>1</sup>*

Dans l'immédiat après-guerre, les références au rôle humanitaire joué par la Suisse dans le conflit se multiplient<sup>2</sup>. Elles apparaissent tant dans la bouche des hommes politiques que sous la plume des journalistes ou sous le pinceau des artistes, à l'exemple de l'affiche publicitaire réalisée par le peintre neuchâtelois Jules Courvoisier qui représente les allégories de la Suisse et de la Croix-Rouge sous les traits de deux sœurs jumelles (voir p. 14). Puisé dans l'expérience helvétique de la guerre, véritable matrice de l'identité politique et sociale suisse du xx<sup>e</sup> siècle, ce rapprochement symbolique entre les deux bannières – celle de la politique et celle de l'humanitaire – reflète

<sup>1</sup> «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge», *Journal de Genève*, 8 mars 1920.

<sup>2</sup> Voir par exemple : «Hommage britannique à la Suisse», *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1919 ; «Entr'aide internationale», *Journal de Genève*, 3 octobre 1920 ; «Hommage belge à Genève», *Gazette de Lausanne*, 1<sup>er</sup> décembre 1924 ; «L'expansion de la Suisse à l'étranger», *Journal de Genève*, 14 mai 1925.



«Peuple suisse, c'est ton devoir, entre dans la Société des Nations», Jules Courvoisier, Genève: Sonor, 1920.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection d'affiches.



«Souscription nationale pour la Croix-Rouge», Jules Courvoisier, Genève: Sonor, 1921.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection d'affiches.

une réalité qui prend forme dans le double avènement de la Ligue et de la SDN et qui, dès lors, imprègne profondément les imaginaires collectifs<sup>3</sup>.

Mais, paradoxalement, les chercheurs ne se sont que très peu penchés sur les fondements historiques à l'origine directe de cette association d'idées, qui nous est aujourd'hui si familière. Ce lien quasi ontologique entre la neutralité politique et la politique humanitaire de la Suisse est si profondément enraciné dans nos esprits que nous avons parfois du mal à nous en distancier, à l'objectiver. Les représentations collectives et les récupérations mythifiées ont tant vanté les mérites de la neutralité humanitaire du pays qu'il est devenu délicat, voire périlleux, de tenir des discours analytiques sans risquer de tomber dans des lieux communs ou d'enfoncer des portes ouvertes. Espérant apporter une compréhension renouvelée des liens unissant le concept de neutralité à l'idée humanitaire qui émerge en Suisse à la sortie de la guerre, notre travail entend examiner les différentes formes que prend l'engagement en faveur des victimes du conflit – dans ses dimensions étatiques, associatives et privées. Il se propose d'en décrire les structures, d'en mesurer l'ampleur et d'en comprendre les enjeux.

Car, à n'en pas douter, l'épreuve de la guerre constitue un moment fondamental dans la construction de l'identité humanitaire du pays. Rarement les manifestations de charité d'un peuple ont été aussi commentées et saluées. Pour s'en convaincre, il suffit de relire les témoignages des contemporains, journalistes, écrivains ou professeurs d'université, qui, unanimement, rendent hommage au dévouement des Suisses et des Suissesses envers les personnes les plus douloureusement touchées par le conflit. Parmi les plus célèbres, l'écrivain français Romain Rolland qui décrit le CICR comme « *l'une des plus pures lumières qui aient éclairé la nuit de ces tragiques années* »<sup>4</sup> ou l'écrivain autrichien Stefan Zweig, qui le considère comme « *le cœur de l'Europe* »<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Concernant la campagne victorieuse menée notamment par Felix Calonder, Max Huber, William Rappard, Giuseppe Motta et Gustave Ador pour l'adhésion de la Suisse à la SDN, voir RUFFIEUX Roland, « L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations (1918-1920) », in RUFFIEUX Roland, MESMER Heinz, LASSERRE André, NATSCH Rudolf (éd.), *La démocratie référendaire en Suisse au xx<sup>e</sup> siècle*, Fribourg : Éditions universitaires, 1972, p. 77-96 ; Moos Carlo, *Ja zum Völkerbund – Nein zur Uno : die Volksabstimmungen von 1920 und 1986 in der Schweiz*, Zurich : Chronos, 2001, 231 p.

<sup>4</sup> Lettre de Romain Rolland à Gustave Ador, 25 juin 1917, citée in « En marge d'un centenaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 48, n° 566, février 1966, p. 98.

<sup>5</sup> ZWEIG Stefan, *Au cœur de l'Europe*, Genève : Carmel, 1918, p. 18, cité par FOURNIER KISS Corinne, « Solidarité franco-allemande en Suisse au cœur de la première guerre : Stefan Zweig (1881-1942) et Romain Rolland (1866-1944) », Loxias-Colloques, Collection d'actes de colloques du CTEL, 2016. En ligne : <https://boris.unibe.ch/80853>, consulté le 30 janvier 2021.

D'autres, moins connus, ont laissé leurs impressions dans des ouvrages grand public, comme la journaliste et romancière genevoise Héléne Dufour. Connue sous le pseudonyme de Noëlle Roger, elle restitue l'accueil bienveillant offert aux réfugiés et aux soldats blessés dans les gares du pays. Elle dédicace son opuscule, *Le cortège des victimes*, «à ceux qui ont dirigé, aidé, soutenu cette entreprise du rapatriement des internés civils et des évacués, [...], à ceux qui les ont soignés et aimés, à tous ces anonymes, à cette foule généreuse qui venait les accueillir, et qui, mêlant ses larmes aux larmes des victimes, offrait le meilleur réconfort que l'on puisse attendre en ces heures troublées»<sup>6</sup>. Au même moment, Max Turmann, professeur à l'Université de Fribourg, rédige un livre de 318 pages sur *La Suisse pendant la guerre*, dont les deux tiers sont exclusivement consacrés aux œuvres suisses en faveur des victimes : «Je serais surtout heureux si j'étais arrivé à mettre en relief très net, non seulement la générosité de ses habitants pour tous ceux qui souffrent, mais aussi les énormes difficultés, auxquelles la Confédération doit faire face en raison tant de sa situation au milieu de l'Europe belligérante que de la diversité des éléments qui composent l'unité fédérale»<sup>7</sup>, confie-t-il en avant-propos.

Indéniablement, cette poussée de fièvre humanitaire est marquée du sceau de la guerre. Elle est très intimement corrélée aux événements politiques, économiques ou sociaux qui marquent le quotidien de la guerre et influencent les comportements individuels ou collectifs. En outre, dans un monde encore largement christianisé, où les religions sont embrigadées dans l'effort de guerre, où les combats à mener sont aussi d'ordre spirituel, la part de l'irrationnel ne doit pas être sous-estimée dans notre approche. Une fois replacées dans leur contexte, ces manifestations de solidarité internationale peuvent être source d'interprétations multiples. Gustave Ador, homme d'État genevois et président du CICR de 1910 à 1928, témoin privilégié du dévouement helvétique, en donne l'explication suivante :

*«Le peuple suisse, en témoignant sa sympathie aux malheureuses et innocentes victimes de la guerre, est resté fidèle à sa tradition philanthropique et humanitaire. Bien loin de se glorifier du peu de bien qui*

---

<sup>6</sup> ROGER Noëlle, *Le cortège des victimes. Les rapatriés d'Allemagne 1914-1916*, Paris : Perrin et C<sup>ie</sup>, 2<sup>e</sup> éd., 1917 [1916], p. 2.

<sup>7</sup> TURMANN Max, *La Suisse pendant la guerre : L'aide aux victimes. Note d'un témoin français*, Paris : Perrin et C<sup>ie</sup>, 1917, p. 3 (avant-propos).

*lui a été donné de faire, il comprend, tous les jours mieux, les devoirs que lui imposent sa neutralité et son immense privilège d'avoir été épargné.»<sup>8</sup>*

En considérant l'engagement humanitaire tantôt comme une réponse aux «*devoirs*» qu'impose la neutralité du pays, tantôt comme l'expression du «*privilège d'avoir été épargné*», Ador aborde ici un point fondamental. Il soulève deux questions essentielles, qui se retrouvent au cœur de nos réflexions: comment le citoyen d'un pays neutre pense-t-il l'acte humanitaire au milieu d'une guerre généralisée, qui menace à tout moment de s'étendre à son propre territoire? Faut-il voir dans l'engagement en faveur des victimes un geste patriotique, dicté par un sens profond du devoir civique – auquel le citoyen suisse est accoutumé par le système de milice et l'exercice des droits et des devoirs démocratiques –, ou peut-on lui assigner une fonction plus mystique, comme la manifestation d'un acte de rédemption collective pour avoir échappé à la furie de la guerre?

Dans les pays qui prennent part aux hostilités, les mobilisations caritatives se déploient tout naturellement au bénéfice de leurs combattants et de leur population civile en détresse. Sur le plan symbolique, on leur prête cette capacité à souder la communauté et à contribuer à l'effort national. À l'opposé, la mobilisation helvétique a cela de particulier qu'elle oriente son action bienfaisante en faveur d'individus – ou de groupes d'individus – appartenant aux nations belligérantes. Or, dès les premières semaines de guerre, la Suisse tombe dans une profonde crise intérieure: la cohésion nationale est ébranlée par les dissensions entre les francophiles romands et les germanophiles alémaniques. L'invasion de la Belgique met le feu aux poudres entre les deux communautés. Indignés, les premiers soutiennent majoritairement la cause de l'Entente alors que les seconds, plus mesurés, défendent globalement les positions des Empires centraux<sup>9</sup>. Connue sous le terme de «*fossé*» dans l'historiographie suisse, cette scission morale entre les Confédérés débouche sur diverses affaires politiques et militaires qui mettent à mal la neutralité du pays.

Dès lors, compte tenu des sympathies internationales divergentes des uns et des autres, comment peut-on interpréter le soutien humanitaire helvétique apporté aux victimes des deux camps? N'aurait-il pas aussi

<sup>8</sup> Déclaration de Gustave Ador, 4 décembre 1915, citée par: NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité pendant la guerre*, première partie, Bâle: Frobenius, 1916, p. 16.

<sup>9</sup> Voir CLAVIEN Alain, «Les intellectuels suisses et la Grande Guerre: un engagement vigoureux», in ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre*, Zurich: Hier + Jetzt, 2014, p. 102-123.

une fonction sociale ? Ne serait-il pas le ciment de l'unité nationale, au moment où le pays traverse une sérieuse crise identitaire ? C'est en tout cas le raisonnement de l'historien Edgar Bonjour, qui lui attribue cette fonction de force unifiante : «*Autant la Suisse était profondément divisée en ce qui concerne les sympathies inspirées par les belligérants, autant elle accomplit d'un seul cœur son œuvre humanitaire.*»<sup>10</sup> Partant de ce postulat, ce livre se propose de déconstruire les idées reçues, de replacer chaque entreprise humanitaire dans le contexte qui lui est propre, afin d'en faire ressortir les nuances et les singularités. Si l'on ambitionne de prendre le pouls de «la Suisse humanitaire» dans sa globalité, il paraît indispensable de coller au plus près des réalités multiples qui composent le pays, de prendre en considération ses spécificités géographiques, politiques, religieuses et culturelles. Cela implique de multiplier les cas de figure, au risque de devoir traiter une succession d'études de cas. Finalement, c'est en analysant finement les comportements humanitaires de manière individuelle, puis en les mettant en perspective, que nous parviendrons à dégager les tendances lourdes, révélatrices d'une expression à proprement helvétique.

Ces quelques pistes de réflexion abordées en préambule montrent les multiples facettes que peut revêtir l'action caritative dans un cadre historique aussi particulier que celui de la Grande Guerre. À ce titre, l'objectif ne se limite pas à simplement retrouver la trace des bonnes œuvres helvétiques ni à se focaliser exclusivement sur l'étendue de leur action bienfaitrice. Sans rien soustraire au mérite qui revient aux personnes ayant fait preuve de tant de sacrifices et de dévouement fraternel, nous ne saurions en rester à une approche purement descriptive et contemplative de cet élan de générosité. C'est pourquoi, au-delà de la reconstruction factuelle de ces faisceaux de bonnes volontés, nous élargirons notre compréhension du sujet en portant notre analyse sur les champs politiques, économiques et culturels qui conditionnent ou influencent nécessairement les choix en matière de politique humanitaire.

Dans une guerre décrite par beaucoup comme totale, les pratiques caritatives – fussent-elles gouvernées par les plus nobles intentions – n'échappent que difficilement aux logiques d'embrigadement et aux stratégies politiques. Suivant un plan en trois parties qui abordent tour à tour la construction sociale de la tradition humanitaire helvétique

---

<sup>10</sup> BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse : synthèse de son histoire*, Neuchâtel : La Baconnière, 1979, p. 81.

d'avant-guerre, la mise en place des solidarités internationales sur le territoire suisse entre 1914 et 1918 et, enfin, les enjeux liés à l'économie et aux propagandes politiques, notre travail espère montrer comment ces différents champs interagissent entre eux et évoluent à travers le temps.

## **L'humanitaire : le grand oublié de l'histoire de la Grande Guerre**

Le conflit de 14-18, éminemment traumatique pour l'histoire européenne et mondiale, fut en même temps un puissant catalyseur des mutations sociopolitiques en Suisse. L'enjeu du présent ouvrage consiste non seulement à examiner un aspect encore méconnu de notre histoire contemporaine – la dimension humanitaire en tant que variable sociale, économique, politique et diplomatique au service du pays – mais aussi à combler le déficit historiographique flagrant de productions scientifiques couvrant cette période charnière de l'histoire, à l'heure où la Grande Guerre signe son retour sous les feux de l'actualité.

En effet, seules deux monographies nous offrent, à septante ans d'intervalle, les visions les plus complètes de l'histoire de la Première Guerre mondiale en Suisse : les deux volumes de Jacob Ruchti<sup>11</sup> datant de 1928 et de 1930 ainsi que l'ouvrage de Max Mittler<sup>12</sup>. Mais, dans les uns comme dans l'autre, aucune ligne n'est consacrée à l'action humanitaire internationale de la Suisse. Les deux autres références, que constituent les écrits de Roland Ruffieux<sup>13</sup> et de Hans-Ulrich Jost<sup>14</sup>, n'abordent pas davantage le sujet. De même, plus récemment, l'article de Jean-Claude Favez consacré à la Suisse dans *l'Encyclopédie de la Grande Guerre* n'y fait aucune allusion<sup>15</sup>. Si cet aspect n'a tout simplement pas été pris en considération jusque-là, il est aussi rarement traité dans les articles

<sup>11</sup> RUCHTI Jacob, *Geschichte der Schweiz während des Weltkrieges 1914-1919: politisch, wirtschaftlich und kulturell*, Berne: P. Haupt, 1928, 554 p.

<sup>12</sup> MITTLER Max, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: wie neutral war die Schweiz?: Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003, 982 p.

<sup>13</sup> RUFFIEUX Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne: Payot, 1974, p. 9-74.

<sup>14</sup> JOST Hans-Ulrich, «Menace et repliement, 1914-1945», in ANDREY Georges, MESMER Beatrix, FAVEZ Jean-Claude, RUFFIEUX Roland, DUCREY Pierre, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, 1983, p. 91-173.

<sup>15</sup> FAVEZ Jean-Claude, «La Suisse pendant la guerre», in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918. Histoire et culture*, Paris: Bayard, 2004, p. 867-876.

et revues historiques. Seuls Jean-François Tiercy<sup>16</sup> et Pierre Du Bois<sup>17</sup> se sont véritablement intéressés à la question. Le premier, évaluant les relations franco-suisse à l'aune de la diplomatie humanitaire, montre que les efforts de médiation menés par la Confédération se sont révélés beaucoup moins efficaces que ses actions de secours en faveur des soldats blessés et des internés. Le second dresse un tableau détaillé des diverses actions humanitaires déployées par la Suisse en faveur des victimes de la guerre: en intégrant à son inventaire les œuvres caritatives issues de la société civile, il marque le point de départ de nos réflexions: «*C'est sans doute par milliers – mais les chiffres précis font défaut – que des Suisses de toute origine et de toute religion ont prêté assistance à l'action des autorités et du CICR*»<sup>18</sup>, pressent-il.

Ce bilan historiographique interroge. La question humanitaire en Suisse pendant la Première Guerre mondiale a-t-elle été simplement oubliée ou volontairement occultée? Si la pratique humanitaire et ses bénéfices ont été aussi peu étudiés dans l'historiographie nationale, c'est peut-être à cause de «*la pratique du camouflage cultivée par les milieux dirigeants suisses*», procédé rhétorique qui, selon Sébastien Guex, a consisté, jusque dans les années 1970, à ne montrer que la petitesse de la Suisse, à ne véhiculer qu'une image d'Épinal d'un petit État insignifiant et manipulable, afin de cacher ses véritables atouts<sup>19</sup>.

Il faut reconnaître que l'historiographie suisse de la Grande Guerre, longtemps dominée par les thématiques militaires et économiques, n'a pas connu d'innovation majeure<sup>20</sup>. Elle est restée particulièrement hermétique

---

<sup>16</sup> TIERCY Jean-François, « Action humanitaire et tentatives de médiation: deux aspects de la politique extérieure de la Suisse dans la perspective de ses relations avec la France », in POIDEVIN Raymond, ROULET Louis-Ed. (éd.), *Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939. Actes du Colloque de Neuchâtel, 10-12 septembre 1981*, Neuchâtel: La Baconnière, 1982, p. 125-136.

<sup>17</sup> DU BOIS Pierre, « L'action humanitaire de la Suisse durant la Première Guerre mondiale », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 28, n° 3, juillet-septembre 1996, p. 377-389.

<sup>18</sup> DU BOIS Pierre, « L'action humanitaire de la Suisse... », p. 385.

<sup>19</sup> GUEX Sébastien (éd.), *La Suisse et les Grandes Puissances, 1914-1945. Relations économiques avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France*, Genève: Librairie Droz S.A., 1999, p. 7-9.

<sup>20</sup> Avant le sursaut historiographique stimulé par le centenaire de la Grande Guerre, les sujets militaires et économiques dominaient très nettement la recherche, voir par exemple: OCHSENBEIN Heinz, *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit, 1914-1918, Methoden ausländischer Wirtschaftskontrollen über die Schweiz*, Berne: Stämpfli, 1971, 349 p.; EHRBAR Hans Rudolf, *Schweizerische Militärpolitik im ersten Weltkrieg, die militärischen Beziehungen zu Frankreich vor dem Hintergrund der schweizerischen Aussen- und Wirtschaftspolitik 1914-1918*, Berne: Stämpfli, 1976, 380 p.; GUEX Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse: 1900-1920*, Lausanne: Payot, 1993, 50 p.; MAZBOURI Malik, « Place financière suisse et crédits aux belligérants durant la Première Guerre

au renouvellement des approches qui s'est opéré ces vingt-cinq dernières années dans les milieux académiques internationaux. Elle ne s'est pas emparée du concept de « culture de guerre »<sup>21</sup>, qui a essaimé en France et ailleurs depuis le début des années 1990. Formulé puis exploré par les chercheurs rattachés à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, ce concept a permis de stimuler la recherche historique sur le conflit en y introduisant de nouveaux paradigmes, en la décloisonnant de ses carcans nationaux et en l'ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines. Sujet à débats entre les spécialistes, parfois même controversé, il s'avère néanmoins toujours très fécond : la dernière génération de travaux historiques porte avant tout sur les aspects culturels, anthropologiques et psychologiques du conflit, permettant ainsi de mieux saisir les expériences vécues tant par les combattants que par les non-combattants. Comprise dans sa totalité sociale et culturelle, l'histoire de la Première Guerre mondiale donne lieu à de nouvelles interprétations : les notions de violence, de deuil, de souffrance, de traumatisme, de religiosité, de mémoire ou de représentations imprègnent les axes de recherches les plus récents.

En s'intéressant aux « oubliés de la Grande Guerre », c'est-à-dire aux populations des régions occupées du nord-est de la France, aux prisonniers de guerre et aux déportés civils, Annette Becker, l'une des pionnières de ce renouvellement historiographique, ouvre une brèche : les victimes du conflit, jusque-là reléguées au second plan, se retrouvent au centre des

---

mondiale», in GUEX Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération...*, p. 59-90; FUHRER Hans-Rudolf, *Die Schweizer Armee im Ersten Weltkrieg. Bedrohung, Landesverteidigung und Landesbefestigung*, Zurich: Verlag NZZ, 1999, 780 p.; JAUN Rudolf, *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierkorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zurich: Chronos, 1999, 501 p.; SPRECHER Daniel, *Generalstabschef Theophil Sprecher von Bernegg: seine militärisch-politische Leistung unter besonderer Berücksichtigung der Neutralität*, Zurich: Verlag NZZ, 2000, 942 p.; FUHRER Hans Rudolf, STRÄSLE Paul Meinrad (éd.), *General Ulrich Wille*, Zurich: Verlag NZZ, 2003, 488 p.; LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *Face à la guerre: l'armée et le peuple suisses, 1914-1918*, Gollion: Infolio, 2007, 330 p.; ROSSFELD Roman, STRAUMANN Tobias (éd.), *Der vergessene Wirtschaftskrieg: Schweizer Unternehmen im Ersten Weltkrieg*, Zurich: Chronos, 2008, 548 p.

<sup>21</sup> Le concept de « culture de guerre » a été formulé pour la première fois par Stéphane Audouin-Rouzeau dans sa thèse de doctorat *14-18, les combattants des tranchées à travers leurs journaux*, parue en 1986. Repris et théorisé par les historiens rattachés à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, il sert à expliquer l'environnement culturel ayant permis aux combattants de consentir à la guerre et de tenir bon. Voir AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Paris: Gallimard, 2000, 398 p.; AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, « Violence et consentement: la "culture de guerre" du premier conflit mondial », in RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (éd.), *Pour une histoire culturelle*, Paris: Seuil, 1997, p. 251-271.

questionnements historiques<sup>22</sup>. Dans son sillage, d'autres chercheurs français, allemands et britanniques se penchent sur le sort individuel ou collectif de ces catégories de personnes<sup>23</sup>. C'est alors que les non-combattants, principalement les prisonniers, les réfugiés et les internés, deviennent objets d'étude. Mais les victimes civiles et militaires ne sont pas les seuls «oubliés» dont parle Annette Becker. Cette terminologie recouvre aussi les initiatives humanitaires neutres – incarnées par le CICR et le Vatican – que l'historienne française fait intervenir dans la dernière partie de son ouvrage, comme pour mieux mettre en exergue le contraste entre les souffrances indicibles des premiers et l'idéalisme exalté des seconds. Après avoir expliqué le fonctionnement du CICR et disséqué ses actions, Becker conclut son analyse en soulignant les limites et les échecs de l'humanitaire. Pointant du doigt les difficultés inhérentes au CICR, mettant en cause son «*approche exclusivement juridique des problèmes*»<sup>24</sup>, elle considère que «*la croisade charitable que la papauté et le CICR appellent de leurs vœux est largement annihilée par la croisade belliqueuse que chacun [...] mène sur le terrain*»<sup>25</sup>. La «culture de guerre» aurait-elle entièrement triomphé des initiatives prises par celles et ceux qui cherchaient à en atténuer les effets? Loin d'avoir épuisé le sujet, son ouvrage prospectif nous invite à élargir notre regard, à pousser plus loin la réflexion en convoquant d'autres sources et en formulant d'autres hypothèses.

## L'expérience de la neutralité

Dans un conflit aussi manichéen, toute velléité humanitaire, toute action visant à amoindrir les souffrances endurées par l'ennemi, se heurte à la suspicion générale. Le principe humanitaire ne peut que difficilement

---

<sup>22</sup> Voir BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris : Noësis, 1998, 395 p.

<sup>23</sup> Voir SPEED Richard B., *Prisoners, Diplomats, and the Great War: A study in the Diplomacy of Captivity*, New York : Greenwood Press, 1990, 244 p. ; COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles : Émile Bruylant, 1998, 463 p. ; ABBAL Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français, 1914-1918*, Bez-et-Esparon : Études et Communication, 2001, 272 p. ; HINZ Uta, *Gefangenen im Grossen Krieg: Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*, Essen : Klartext, 2006, 393 p. ; HINZ Uta, *Humanität im Krieg? Internationales Rotes Kreuz und Kriegsgefangenenhilfe im Ersten Weltkrieg*, in OLTMER Jochen (éd.), *Kriegsgefangene im Europa des Ersten Weltkriegs*, Paderborn : Ferdinand Schöningh, 2006, p. 216-236 ; JONES Heather, *Violence against Prisoners of War in the First War, Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge : Cambridge University Press, 2011, 451 p.

<sup>24</sup> BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre...*, p. 272.

<sup>25</sup> BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre...*, p. 281.

s'affranchir du cadre national(iste) et belliciste dans lequel il évolue. La rencontre entre ces deux univers qui coexistent mais que tout oppose renvoie directement à la question plus vaste des relations entre les États belligérants et les États neutres. On ne peut véritablement appréhender l'engagement humanitaire international de la Suisse sans tenir compte des rapports de force complexes et ambigus qu'elle entretient avec ses puissants voisins. Considérés autant comme des observateurs impuissants et passifs que comme des opportunistes ou des pleutres, les États neutres occupent une place encore marginale dans l'historiographie internationale de la Grande Guerre. Au milieu du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle dominé par la confrontation Est-Ouest, l'historien norvégien Nils Orvik affirmait que le principe de neutralité avait commencé à chavirer durant la Première Guerre mondiale, passant en quelques années d'un statut unanimement reconnu et respecté sur le plan du droit international à une posture politique contestée et intenable en cas de crise majeure<sup>26</sup>. Quelques années plus tard, John W. Coogan confortait les thèses d'Orvik dans son ouvrage intitulé *The End of Neutrality* (la fin de la neutralité). Il y décrit l'ensemble du processus ayant conduit à l'anéantissement des règles du droit international maritime, sur lesquelles était fondée la liberté de commerce des pays neutres<sup>27</sup>. Le contexte bipolaire de la guerre froide a certainement joué un rôle dans l'appréciation défavorable du principe de neutralité par les auteurs.

Ce n'est que récemment que de nouveaux axes de recherches ont pu proposer un autre regard sur la neutralité durant la guerre. Maartje Abbenhuis, spécialiste de l'histoire de la neutralité à l'Université d'Auckland, fut la première, en 2006, à réévaluer la neutralité sous un angle différent : si elle admet que le principe de neutralité, dans son acception traditionnelle du terme (inviolabilité des frontières, intégrité politique et souveraineté économique), a été systématiquement bafoué par les belligérants, elle démontre toutefois, à travers l'exemple des Pays-Bas, que « l'art de rester neutre » requiert tout un arsenal de stratagèmes, un sens aigu du pragmatisme et un redoublement d'efforts diplomatiques<sup>28</sup>. En 2009, une conférence internationale a réuni à Amsterdam un panel d'une dizaine d'historiens scandinaves, hollandais, danois et américains autour de la question suivante : « The First World War

<sup>26</sup> Voir ORVIK Nils, *The decline of neutrality 1914-1941 : with special reference to the United States and the Northern Neutrals*, Oslo : J. Grundt Tanum, 1953, 294 p.

<sup>27</sup> Voir COOGAN John W., *The end of neutrality : The United States, Britain, and maritime rights, 1899-1915*, Ithaca : Cornell University Press, 1981, 284 p.

<sup>28</sup> Voir ABBENHUIS Maartje, *The Art of Staying Neutral : The Netherlands in the First World War, 1914-1918*, Amsterdam : Amsterdam University Press, 2006, 423 p.

and the End of Neutrality?» (La Première Guerre mondiale et la fin de la neutralité?). L'ouvrage collectif qui en résulte montre que la neutralité, loin d'avoir périclité, n'a pas été complètement asservie à la toute-puissance des belligérants, mais s'est muée en instrument de survie grâce à son étonnante plasticité<sup>29</sup>. Polymorphe et malléable, elle présente des aspects très singuliers d'un contexte national à un autre. Ainsi, les différentes études de cas donnent à penser que les États neutres ont laissé une empreinte beaucoup plus profonde qu'on ne l'imaginait sur le déroulement de la guerre, comme le mentionne Johan Den Hertog :

*«Finalement, ces études doivent montrer quel rôle les neutres et la neutralité ont joué pendant la Première Guerre mondiale elle-même. Bien que les neutres n'eussent pas accès aux expériences primordiales de la guerre, i.e. les combats, la souffrance et la mort sur le champ de bataille, leurs convictions et leurs actions pouvaient influencer, et ont d'ailleurs influencé, à la fois le cours de la guerre et la paix qui lui succède.»*<sup>30</sup>

Dans son ouvrage paru en 2019, l'historienne française Clotilde Druelle-Korn va encore plus loin : elle révèle le poids insoupçonné des acteurs neutres – y compris de la Suisse – dans la politique d'approvisionnement des territoires français sous l'occupation allemande, mettant au jour les liens d'interdépendance entre pays neutres et pays belligérants<sup>31</sup>. En se concentrant sur les intérêts communs plutôt que sur les divergences, elle parvient à renverser diamétralement la perspective, au point d'affirmer que la préservation d'espaces de neutralité au milieu d'une guerre est un élément très utile pour les parties en conflit.

Là aussi, sur le plan des approches comparatives entre historiens des pays neutres, les chercheurs suisses se distinguent par leur absence. Seules deux contributions publiées en 2011 et en 2016 apportent une certaine visibilité internationale aux aspects essentiels de la neutralité suisse de 1914-1918, de manière certes incomplète mais qui ont le mérite de pouvoir ouvrir le débat autour de cette thématique<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Voir DEN HERTOG Johan, KRUIZINGA Samuël (éd.), *Caught in the middle. Neutrals, neutrality and the First World War*, Amsterdam : Aksant, 2011, 175 p.

<sup>30</sup> DEN HERTOG Johan, KRUIZINGA Samuël (éd.), *Caught in the middle...*, p. 13.

<sup>31</sup> DRUELLE-KORN Clotilde, *Feeding occupied France during World War I: Herbert Hoover and the blockade*, Cham : Palgrave Macmillan, 2019, 357 p.

<sup>32</sup> MOEYES Paul, «Neutral tones. The Netherlands and Switzerland and their Interpretations of Neutrality 1914-1918», in AMERSFOORT Herman, KLINKERT Wim (éd.), *Small powers in the age of total war, 1900-1940*, Leiden : Brill, 2011, p. 57-84 ; JESSE Neal G., DREYER John R., *Small states in the international system at peace and at war*, Lanham : Lexington Books, 2016, p. 59-71.

## Pragmatisme politique et motivations religieuses

Largement en retrait sur la question du renouvellement des thématiques, peu visible sur le plan international, l'historiographie suisse n'en demeure pas moins à la base de nos réflexions sur les enjeux humanitaires. En effet, les hypothèses que nous cherchons à démontrer dans notre travail s'appuient sur un certain nombre d'études préexistantes, certes éparses et inégalement abouties, mais qui abordent d'une manière ou d'une autre la question de l'humanitaire en Suisse. Autant de pistes et d'intuitions qu'il s'agit d'approfondir, de confronter et de nouer ensemble.

Dans son essai historique sur la gestion des conflits en Suisse, Irène Herrmann interroge les mécanismes sociaux et culturels ayant permis aux citoyens d'intégrer en eux, au fil du temps et à l'épreuve des conflits, les valeurs et les comportements susceptibles de servir au mieux l'intérêt général de la nation, se faisant ainsi les vecteurs d'une identité singulière, porteuse d'une sorte de «*messianisme flatteur*»<sup>33</sup>. Ainsi, selon l'historienne genevoise, le désengagement de la Confédération sur la scène internationale, qui atteint son point culminant durant la Première Guerre mondiale, marquerait non pas un déclin diplomatique, mais un aboutissement politique. Ce retrait serait la résultante du processus de valorisation de la neutralité à travers le prisme gratifiant de l'humanitaire :

*«De fait, la Première Guerre mondiale ne confirme pas seulement la non-intervention helvétique dans le rôle de principe légitime parce que seul garant de la survie du pays. Elle corrobore également son accession au rang de valeur louable, achevant ainsi un parcours entamé lors du conflit franco-prussien près de 45 ans auparavant. Depuis 1870, le désengagement tend, en effet, à se doter d'une dimension utilitaire que résume le terme d'humanitaire, dépouillé pour l'occasion de toute connotation péjorative.»*<sup>34</sup>

La «dimension utilitaire» est aussi évoquée par Antoine Fleury. En brossant un portrait de l'action humanitaire suisse au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ce dernier montre avec quelle habileté les pouvoirs en place en font usage. Conscients des bénéfices qu'ils peuvent en retirer, ils se livrent à une politisation et à une instrumentalisation croissante de

<sup>33</sup> HERRMANN Irène, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798-1918)*, Berne : Peter Lang, 2006, 327 p.

<sup>34</sup> HERRMANN Irène, *Les cicatrices du passé...*, p. 275.

l'aide humanitaire: «*S'il est vrai que des arrière-pensées ont toujours accompagné les œuvres du "bon Samaritain" suisse, les considérations de nature politique, diplomatique et stratégique sont de plus en plus explicites dans les décisions d'intervenir dans tel ou tel cas*»<sup>35</sup>, écrit-il en conclusion de son article.

L'attitude des autorités suisses pendant la Grande Guerre n'est pas exempte d'arrière-pensées en termes de politique humanitaire. L'internement des militaires étrangers, qui constitue à l'évidence la mesure secourable la plus emblématique prise par la Suisse, donne matière à réflexion sur des réalités moins avouables. Analysant les ressorts de cette œuvre, Roland Gysin montre comment la Confédération a su en tirer profit, tant sur le plan économique que politique. En posant un regard critique sur les tenants et aboutissants de l'internement, il met le doigt sur l'un des paradoxes les plus frappants de la ligne politique helvétique des années 1914-1918. En effet, alors que le pays réserve un accueil chaleureux à plus de 65 000 militaires blessés à partir de janvier 1916, au nom du principe d'humanité, il adopte en même temps des mesures particulièrement restrictives en ce qui concerne le droit d'asile: en vertu de ses pleins pouvoirs, le Conseil fédéral promulgue une ordonnance pour régler le séjour des étrangers en novembre de l'année suivante. C'est la création de l'Office central de la police des étrangers qui définira les grandes lignes de la politique d'immigration des décennies suivantes. Sylvia Arlettaz, spécialiste des questions d'immigration, explique ce glissement, au cours de la guerre, d'une vision libérale de l'accueil des étrangers vers une conception plus protectionniste<sup>36</sup>. Les contradictions croissantes entre la politique humanitaire et les pratiques de l'asile sont clairement illustrées dans l'ouvrage de Thomas Burgisser. En s'intéressant aux conditions d'accueil particulièrement mauvaises des quelque 3 000 réfugiés militaires russes étant entrés sur le territoire suisse pendant la guerre, Burgisser met en lumière le durcissement des pratiques à leur rencontre. Les différences de traitement sont flagrantes en comparaison avec les internés d'autres nationalités. Il montre finalement que ces pratiques restrictives et diffamatoires vont de pair avec l'émergence, dans la classe politique helvétique, d'un discours antibolchévique à partir de 1917.

<sup>35</sup> FLEURY Antoine, «À propos de l'engagement humanitaire de la Suisse: de l'action unilatérale à la politique multilatérale», in PORRET Michel, FAYET Jean-François *et al.* (éd.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève: Georg, 2000, p. 574.

<sup>36</sup> ARLETTAZ Gérald et Silvia, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne: Antipodes, 2004, p. 72 et suivantes.

Si le monde politique entretient des relations parfois ambiguës avec le domaine humanitaire, les milieux religieux, tant catholiques que protestants, investissent également ce vaste champ d'action durant le conflit. C'est ce que Frédéric Yerly montre dans ses deux articles parus en 1998<sup>37</sup>. En prenant l'exemple de l'engagement de la Mission catholique suisse de Fribourg en faveur des prisonniers de guerre, ce dernier estime que l'humanitaire «*fonctionna rapidement comme un levier privilégié, parfois inespéré, d'intégration, au sens large du terme*»<sup>38</sup> pour les pouvoirs catholiques en pleine reconquête de légitimité. De leur côté, les réseaux protestants, très impliqués dans le développement en Suisse des œuvres de bienfaisance, forment un pilier solide de l'engagement humanitaire pendant la Grande Guerre<sup>39</sup>.

## Les acteurs en présence

Ce livre s'inscrit dans deux courants historiographiques distincts : celui de l'histoire suisse de la Grande Guerre et celui de l'histoire humanitaire helvétique. Ces deux domaines, longtemps négligés par les chercheurs, ont connu un récent sursaut historiographique suite aux doubles commémorations de 2014, année du centenaire de la Première Guerre mondiale et 150<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève qui signent l'acte de naissance de la Croix-Rouge<sup>40</sup>. La conjonction de ces deux jubilés

<sup>37</sup> YERLY Frédéric, «Grande Guerre et diplomatie humanitaire. La Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918)», *Vingtième Siècle*, n° 58, avril-juin 1998, p. 13-28; YERLY Frédéric, «Catholicisme et Grande Guerre: la voie humanitaire», in FAVEZ Jean-Claude, JOST Hans Ulrich, PYTHON Francis (éd.), *Relations internationales et la Suisse: actes du colloque du 3<sup>e</sup> cycle romand d'histoire moderne et contemporaine, Lausanne, 24-28 février 1997*, Lausanne: Antipodes, 1998, p. 183-202.

<sup>38</sup> YERLY Frédéric, «Catholicisme et Grande Guerre: la voie humanitaire», p. 184.

<sup>39</sup> Voir DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, *Protestantische Wohltätigkeit und Wohlfahrtsstaat in der Schweiz, 1850-1914*, in LIEDTKE Rainer, WEBER Klaus, *Religion und Philanthropie in den europäischen Zivilgesellschaften*, Paderborn & Munich & Vienne & Zurich: Ferdinand Schöningh, 2009, p. 38-54.

<sup>40</sup> Liste des principales monographies, ouvrages collectifs et articles parus en 2014: KREIS Georg, *Insel der unsicheren Geborgenheit. Die Schweiz in den Kriegsjahren 1914-1918*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung, 2013, 299 p.; «1914-1918: Nouvelles approches et perspectives de recherche en Suisse», *Revue suisse d'histoire*, n° 3, 2013; KUHN Konrad J., ZIEGLER Béatrice (éd.), *Der vergessene Krieg. Spuren und Tradition zur Schweiz im Ersten Weltkrieg*, Baden: Hier + Jetzt, 2014, 334 p.; ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre...*, 408 p.; HEBEISEN Erika et al. (éd.), *Kriegs- und Krisenzeit. Zürich während des Ersten Weltkriegs*, Zurich: Chronos, 2014, 239 p.; HUBER Johannes et al., *1914-1918/1919: die Ostschweiz und der Grosse Krieg*, St-Gall: Historischer Verein des Kantons St. Gallen, 2014, 168 p.; LABHARDT Robert, *Krieg und Krise*.

nous invite à porter un regard croisé sur les relations qu’ont entretenues le CICR et la Suisse à l’époque de la Grande Guerre<sup>41</sup>.

«*Elle est bien révolue, l’époque où le CICR était perçu comme le bras humanitaire de la Confédération*»<sup>42</sup>, écrivait le spécialiste du droit international au CICR, François Bugnion, dans un article paru en 2008. Sa remarque en dit long sur les relations nébuleuses qu’entretenaient jusqu’à récemment l’organisation internationale genevoise et la Confédération. Un accord de siège entre les deux protagonistes, paraphé à Berne en mars 1993, consacre désormais juridiquement la liberté d’action et d’indépendance du CICR vis-à-vis de la Confédération<sup>43</sup>. Si, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l’institution genevoise et Berne semblent suivre chacune leur propre politique en matière d’assistance humanitaire et de promotion des droits de l’homme, leurs rapports à la politique étrangère suisse furent bien moins transparents par le passé.

L’historiographie ne s’est que trop peu intéressée à l’étude des liens complexes et souvent incestueux qui les unissent. Récemment, la thèse de doctorat d’Isabelle Vonèche Cardia, consacrée aux relations entre le CICR et le gouvernement suisse durant la Seconde Guerre mondiale, est venue combler partiellement cette lacune<sup>44</sup>. Ses recherches ont notamment permis de nuancer l’idée – communément admise jusque-là – selon laquelle la liberté d’action de Genève aurait souffert d’une dépendance politique accrue vis-à-vis de Berne, paralysant ainsi tout esprit d’initiative au nom

---

Basel 1914-1918, Bâle : Christoph Merian Verlag, 2014, 352 p. ; FINK-WAGNER Urban (éd.), *Der Kanton Solothurn vor hundert Jahren - Quellen, Bilder und Erinnerungen zur Zeit des Ersten Weltkriegs*, Baden : Hier + Jetzt, 2014, 248 p. ; « États neutres et neutralité dans la Première Guerre mondiale », *Relations internationales* n° 159 (2014/4) et n° 160 (2015/1) ; VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au Château de Penthes*, Genève : Slatkine, 2015, 686 p.

<sup>41</sup> Une récente thèse de doctorat s’est justement consacrée aux relations entre la Confédération et le CICR. Voir COTTER Cédric, *(S’)Aider pour survivre : action humanitaire et neutralité suisse pendant la Première Guerre mondiale*, Chêne-Bourg : Georg, 2017, 584 p.

<sup>42</sup> BUGNION François, « La neutralité du Comité international de la Croix-Rouge et celle de la Suisse », in FISCHER-LESCANO Andreas *et al.* (éd.), *Frieden in Freiheit : Festschrift für Michael Bothe zum 70. Geburtstag*, Baden-Baden : Nomos, 2008, p. 360.

<sup>43</sup> Voir « Accord RS/0-192, 122-50, entre le Conseil fédéral suisse et le Comité international de la Croix-Rouge en vue de déterminer le statut juridique du Comité en Suisse, conclu le 19 mars 1993. Entré en vigueur le 19 mars 1993 », site internet de la Confédération. En ligne : [http://www.admin.ch/ch/f/rs/0\\_192\\_122\\_50/index.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_192_122_50/index.html), consulté le 30 janvier 2021.

<sup>44</sup> VONÈCHE CARDIA Isabelle, *Neutralité et engagement, les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Gouvernement suisse, 1938-1945*, Lausanne : Société d’histoire de la Suisse romande, 2012, 279 p.

de la préservation de la neutralité du pays<sup>45</sup>. Aussi déplore-t-elle le manque d'intérêt des historiens pour une étude plus vaste de l'histoire conjointe du CICR et de la Confédération<sup>46</sup>. La compréhension pleine et entière de l'action du CICR durant la Seconde Guerre mondiale ne passe-t-elle pas par une analyse en aval de la politique humanitaire menée par le CICR durant la Première Guerre mondiale ?

Notre perspective d'étude, comparable en certains points à celle adoptée par Isabelle Vonèche Cardia, comporte une différence majeure : à côté de l'action officielle et institutionnelle du Département politique fédéral et du CICR, notre attention se porte principalement sur un troisième acteur, plus difficilement saisissable mais non moins important : la société civile helvétique. La prise en considération des actions menées par la population suisse, la reconnaissance de son rôle à part entière dans l'émergence et le rayonnement de ce vaste faisceau national d'initiatives charitables constitue véritablement la spécificité de notre travail.

En effet, dès le début des hostilités, parallèlement au déchaînement de violence et d'atrocités, un déferlement d'associations caritatives en faveur des victimes de la guerre inonde la Suisse. Ce mouvement citoyen de secours et de solidarité internationale se manifeste aussi naturellement que spontanément. C'est sans doute d'ailleurs à cause de son apparente banalité que ce phénomène social a échappé pendant si longtemps à la loupe de l'historien. Si ce thème demeure encore méconnu dans l'historiographie nationale, plusieurs sources imprimées nous restituent l'ampleur et la diversité prises par cette forme de mobilisation humanitaire : deux bulletins hebdomadaires de l'Agence internationale du CICR, parus en décembre 1916 et en février 1917, recensent plus de 400 œuvres établies dans plus de 70 villes du pays<sup>47</sup>. Rien qu'à Genève, l'historien Guillaume Fatio en dénombre 200<sup>48</sup>. Il en dresse une nomenclature précise. De son côté, Émile Buttica, secrétaire du comité cantonal de la section vaudoise de la Croix-Rouge suisse, rédige, en 1917, un catalogue d'une centaine de pages nous renseignant sur la composition, les activités, et

<sup>45</sup> À ce sujet, voir FAVEZ Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentrations nazis*, Lausanne : Éditions Payot, 1988, 429 p.

<sup>46</sup> VONÈCHE CARDIA Isabelle, *Neutralité et engagement, les relations entre le Comité international...*, p. 11.

<sup>47</sup> Voir *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50, 30 décembre 1916 et n° 8, 24 février 1917.

<sup>48</sup> Voir FATIO Guillaume, *L'Assistance pendant la guerre. Liste des 200 œuvres créées à Genève en ayant fait appel au public genevois depuis le commencement de la guerre (du 1<sup>er</sup> août 1914 au 1<sup>er</sup> février 1917)*, Genève : Atar, 1917, 20 p.

les moyens financiers de plus d'une centaine d'œuvres créées en Suisse pendant la guerre<sup>49</sup>. Enfin, le pasteur Ernst Nagel réalise le premier véritable opuscule illustré (en deux volumes) retraçant avec précision l'évolution des différentes actions humanitaires suisses durant les deux premières années de guerre<sup>50</sup>. Les initiatives privées y occupent une place prépondérante. Un grand nombre d'entre elles a produit des brochures, des bulletins périodiques et des comptes rendus d'activités très détaillés et substantiels, lesquels constituent une part importante de nos sources<sup>51</sup>. Au-delà des chiffres, des listes de donateurs et des résultats obtenus, ces publications présentent un grand intérêt pour les historiens suisses de la Grande Guerre qui voudraient se pencher sur la vie quotidienne, la microhistoire ou encore l'histoire des mentalités.

<sup>49</sup> Voir BUTTICAZ Émile, *Catalogue général des œuvres de bienfaisance en Suisse pendant la guerre*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1917, 104 p.

<sup>50</sup> NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*

<sup>51</sup> Liste sélective des principales brochures et bulletins d'informations concernant les œuvres de charité établies en Suisse pendant la guerre: A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, *L'activité du Secrétariat central durant la guerre mondiale, 1914-1918*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, 1920, 83 p.; *Mission catholique suisse* (bulletin mensuel), Fribourg: Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre, 1916-1919; DE CRUE Francis, MURET Ernest, FEHR Henri, *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre. Rapports sur l'activité du Comité de Genève durant les années 1915-1916*, Genève, 1919, 19 p.; *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre, Compte rendu sur les trois premiers semestres d'activité des Sections de Lausanne*, Lausanne: 1917, 24 p.; *Rapport sur les activités du Bureau zurichois pour la recherche de disparus du 13 mars 1917, par M. de Meyenburg, historique et compte rendu des activités du Bureau; Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés à Genève*, Genève, 1919; *Le paquet du prisonnier de guerre, Compte rendu du 1<sup>er</sup> janvier 1918*, Genève, 1918, 4 p.; *Rapport du Comité neuchâtelois de secours aux prisonniers de guerre français, belges et anglais*, Neuchâtel: Imprimerie Borel frères, 1919, 16 p.; *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre. Division de la Croix-Rouge suisse. Résumé de son activité 1914-1919*, s.l., 1919; *Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918. Bericht des Basler Heimschaffungs-Komitees*, Bâle: J. Billeter, 1919, 54 p.; *Le paquet du prisonnier de guerre, Compte rendu du 1<sup>er</sup> janvier 1918*, Genève, 1918, 4 p.; *Comité de l'œuvre de secours 1915 aux Arméniens. Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915*, Genève: A. Eggimann, 1916, 174 p.; *Les réfugiés belges en Suisse. Réception et hospitalisation dans le canton de Vaud. Vente au profit du Comité de Secours aux Réfugiés belges*, Lausanne: L. Martinet, 1915, 32 p.; *Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine. Rapport du Comité fribourgeois. La participation du canton de Fribourg et celle de l'Amérique à l'œuvre d'hospitalisation des enfants belges en Suisse. 1915-1919*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, 1920, 79 p.; *Comité général de secours pour les victimes de la guerre en Pologne. Deuxième et dernier compte rendu, du 1<sup>er</sup> avril 1917 au 30 septembre 1919*, Vevey, 1919, 64 p.; *Comité vaudois de secours aux Serbes. Rapport sur son activité du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 1<sup>er</sup> octobre 1917*, Lausanne: Imprimerie La Concorde, 1917, 20 p.; « Caritas Humanitas », *La famille du prisonnier russe nécessiteux*, Genève, 23 juin 1916 – 23 février 1917; *Pour les réfugiés serbes bosniaques en Monténégro*, Genève, 1<sup>er</sup> avril 1915; *Fonds en faveur des militaires aveugles hospitalisés en France, réuni par M. J.J. Monnier*, Genève, *Troisième liste de souscription, versée du 12 octobre 1915 au 20 janvier 1916*; WALLERSTEIN L., *Le Vêtement du prisonnier de guerre*, Paris, 1916.

Mais il ne suffit pas de repérer les œuvres issues de la société civile : encore faut-il les historiciser, leur donner une certaine épaisseur et les inscrire dans une trame intelligible. D'emblée se pose alors une question primordiale : comment cette soudaine vague de charité s'explique-t-elle ? Cet engouement populaire pour les bonnes œuvres, qui se manifeste dès les premières semaines de guerre, ne s'est pas créé *ex nihilo*. On imagine sans peine qu'il prend racine dans un terreau historique favorable. Il se nourrit forcément d'une culture philanthropique préexistante et repose sur une expérience commune acquise à travers le temps. En effet, le demi-siècle précédant 1914 s'avère particulièrement déterminant dans l'élaboration en Suisse d'une « culture humanitaire », perceptible dans l'évolution des pratiques institutionnelles, dans la multiplication des organisations à but philanthropique ou dans la mutation des comportements collectifs. À une époque où l'État ne se préoccupe guère de politique sociale, où les cantons détiennent des compétences politiques très étendues, les associations philanthropiques apparaissent comme des lieux d'échanges et d'investissement politique pour les élites libérales et bourgeoises, où se tissent de solides réseaux entre membres issus des mêmes milieux<sup>52</sup>. Ainsi, de par son fédéralisme, sa démocratie directe, sa culture libérale et ses pratiques associatives très développées, la Suisse a des prédispositions intéressantes pour devenir un haut lieu de la philanthropie.

## Essai de reconstruction de l'édifice humanitaire suisse

Considérant que l'engagement humanitaire suisse de 1914 plonge ses racines dans le terreau philanthropique du XIX<sup>e</sup>, notre première partie se propose d'abord d'en explorer les fondements doctrinaux et les pratiques sociales. En nous appuyant essentiellement sur la littérature secondaire, nous déterminerons ses principales caractéristiques. Il s'agira de comprendre comment la Suisse s'est façonné une image de pays humanitaire, en examinant ses usages politiques en matière d'accueil des étrangers ainsi que les manifestations de solidarité internationale de ses

<sup>52</sup> Voir BUNGENER Éric, *Filiations protestantes* (2 vols.), Paris : Éditions familiales, 1998, 838 p. ; CASSIS Youssef, DEBRUNNER Fabienne, « Les élites bancaires suisses 1880-1960 », *Revue suisse d'histoire*, n° 3, 40/1990, p. 259-273 ; DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, GUILHOT Nicolas, MAZBOURI Malik, « Philanthropie und Macht, 19. und 20. Jahrhundert. Philanthropie et pouvoir, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle », *Traverse*, 2006/1, p. 18-29.

citoyens. Les mouvements populaires de générosité en faveur des peuples opprimés s'inscrivent, en effet, dans une longue tradition historique.

Après avoir tracé les contours de l'univers philanthropique tel qu'il s'est développé jusqu'en 1914, nous verrons alors que l'édifice humanitaire qui se déploie immédiatement après le déclenchement des hostilités repose sur trois piliers: les réseaux personnels, les héritages religieux et les organisations d'envergure nationale, telles que les associations féminines ou la Croix-Rouge. Opérant dans une logique de continuité plutôt que dans la rupture, les réflexes solidaires se mettent rapidement en place en été 1914 en faveur des premières victimes civiles et militaires: les internés et les prisonniers.

Toutefois, les démonstrations de bonne volonté collective dissimulent aussi quelques clivages sous-jacents: les préoccupations étatiques ne concordent pas toujours avec les motivations citoyennes. Elles s'y opposent parfois de manière radicale. Oscillant entre coopération et concurrence, la barque humanitaire suisse n'est pas dépourvue de paradoxes. Les rapports entre la Confédération et le CICR, scrutés à la loupe, montrent à quel point ce dernier a pesé dans la politique extérieure du pays<sup>53</sup>. Nous intégrerons ainsi le CICR à notre analyse, sans pour autant revenir sur les aspects techniques et descriptifs. Nous ne détaillerons pas l'ensemble des tâches qu'il fut amené à accomplir durant la guerre ni le fonctionnement de son Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG)<sup>54</sup>. Mais en nous appuyant sur l'historiographie existante, nous tenterons de dépasser le cadre mono-institutionnel de l'analyse historique classique pour appréhender l'action humanitaire de l'organisation genevoise de manière transversale. Car le CICR ne détient pas le monopole de la charité. Il est un acteur parmi

---

<sup>53</sup> Les rapports entre le Département politique fédéral et le CICR reposent sur l'étude comparée de leurs archives respectives. Pour le premier, les fonds suivants ont servi de référence: Archives fédérales suisses (AFS), E 2001 (A), 1000/45, Eidgenössisches Politisches Departement 1896-1918; AFS, E 2020, 1000/130 (-), Eidg. Politisches Departement, Abt. f. Vertretung fremder Interessen u. Internierung, 1875-1939; E 27, 1000/721, Eidgenössisches Militärdepartement (1878-1950). Pour le second, nous nous sommes basés sur la cote suivante: Archives du CICR (ACICR), C G1, A 42-01, Rapatriement et internement en pays neutre des prisonniers «grands malades» et «grands blessés».

<sup>54</sup> Il existe déjà une littérature abondante à ce sujet, voir notamment: DURAND André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, Genève: Institut Henry Dunant, 1978, 590 p.; BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève: Comité international de la Croix-Rouge, 1994, 1444 p.; DJUROVIC Gradimir, *L'agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, thèse de doctorat, Genève: Institut Henry Dunant, 1981, 295 p.; FLEURY Antoine, «La Croix-Rouge internationale et son action durant la Première Guerre mondiale», in *17<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques*, Madrid: Comité international des sciences historiques, vol. 2, 1992, p. 1017-1021.

d'autres. Il en va de même pour l'analyse de la Croix-Rouge suisse : la mise à plat de ses archives et la relecture décentrée de son histoire mettront en lumière des acteurs jusque-là méconnus. Finalement, l'attention portée à l'engagement des sections régionales de la Croix-Rouge suisse nous aidera à prendre le pouls de la population, à identifier les mouvements d'opinion et, en définitive, à décrypter les réflexes humanitaires des œuvres citoyennes.

La partie centrale de notre travail se focalisera sur la structuration géographique de l'espace humanitaire helvétique. Les initiatives privées constituent le cœur de nos investigations, qui se plongent dans les strates de la société pour appréhender le phénomène humanitaire dans les régions industrielles, rurales et périphériques. Quand il s'agit de solidarité internationale, les témoignages de charité vers l'étranger ne sont pas réservés à la haute société, mais se manifestent, comme nous le verrons, dans toutes les couches sociales. Nous étendrons ainsi nos recherches hors des grandes villes, dans des localités de taille modeste, là où les archives des comités privés – pour autant qu'elles existent – sont le plus souvent très fragmentaires. Tributaires des sources disponibles, nous nous efforcerons donc de reconstituer au mieux les mailles de ce vaste tissu caritatif. Cette approche qui privilégie une « histoire par le bas » nous met en contact avec les petites mains de l'humanitaire qui, bien que segmentées, font preuve d'étonnantes qualités d'organisation. La constitution d'un réseau supracantonal de comités de secours en faveur des réfugiés belges qui, par capillarité, s'est étendue à toute la Suisse occidentale, illustrera nos propos. Grâce à un nombre conséquent de sources disponibles et à un mémoire de master réalisé à l'Université de Fribourg, l'histoire de la solidarité helvétique envers les réfugiés belges se prête particulièrement bien à une étude exhaustive<sup>55</sup>.

Par la suite, il nous incombera d'essayer de comprendre le sens que donnent les Suisses à leur engagement international. Pouvons-nous objectivement déterminer les sensibilités des uns et des autres à travers le seul prisme de l'action humanitaire ? C'est ce à quoi nous allons essayer de répondre : entre charité désintéressée et convictions partisanses, les motivations des particuliers sont très variées et semblent être révélatrices

---

<sup>55</sup> Les archives du principal comité suisse en faveur des Belges se trouvent aux Archives cantonales vaudoises (ACV) sous la cote : P. Comité belge. Voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse. La Suisse romande dans la Grande Guerre entre engagement humanitaire et conflit de loyauté. Le « Comité de Secours aux Réfugiés belges » et « L'Affaire Savoy » (1914-1920)*, mémoire de licence, Fribourg, 2006, 171 p.

de leur conditionnement socioculturel. Cela nous amènera à examiner la question du «fossé» entre Romands et Alémaniques par le biais de l'action humanitaire. Il s'agira de comparer et de caractériser les modes de fonctionnement des œuvres basées dans les deux plus importantes régions linguistiques du pays. Puis, en abordant la question des sentiments francophiles et germanophiles, nous verrons que l'esprit humanitaire dont se réclame la Suisse n'est pas que l'émanation d'œuvres purement indigènes : îlot de paix à la croisée des fronts, la Suisse est massivement convoitée par les belligérants. Plaque tournante de la finance<sup>56</sup>, lieu d'intrigues diplomatiques et repaire d'espions<sup>57</sup>, cible des propagandes<sup>58</sup>, la Suisse est aussi investie par les «agents humanitaires» venus de l'étranger. Ces derniers s'intègrent avec une facilité déconcertante dans le champ humanitaire suisse, où ils trouvent les conditions idéales pour planifier et mener leurs actions de secours internationales en faveur des leurs. Le troisième point de notre deuxième partie leur sera spécialement consacré.

Les activités en Suisse de ces organismes de secours étrangers seront examinées de manière plus approfondie dans notre dernière partie, qui aura pour objet les enjeux politiques, propagandistes ou économiques inhérents à certaines de ces associations. Comme pressenti, l'engagement international humanitaire n'est jamais totalement dénué d'arrière-pensées. Cela vaut aussi bien pour les comités de secours suisses tournés vers l'extérieur que pour les organisations étrangères venant s'établir en Suisse. En effet, parmi les nombreuses œuvres de secours pro-belges qui se sont installées dans le pays, un certain nombre d'entre elles servent également leurs intérêts nationaux en parallèle<sup>59</sup>. La frontière entre humanitaire et propagande, respectivement entre aide matérielle et soutien moral, est souvent floue et discutable. Mais ces enjeux nous montrent aussi tout

---

<sup>56</sup> Voir MAZBOURI Malik, «Place financière suisse...», p. 59-90.

<sup>57</sup> VUILLEUMIER Christophe, *La Suisse face à l'espionnage, 1914-1918*, Genève : Slatkine, 2015, 119 p.

<sup>58</sup> MONTANT Jean-Claude, *La propagande extérieure de la France pendant la Première Guerre mondiale : l'exemple de quelques neutres européens*, Paris & Lille, thèse d'État Paris I : Atelier national de reproduction des thèses, 1988, 1900 p. ; ELSIG Alexandre, «*Les schrapnells du mensonge*». *La Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre*, Lausanne : Antipodes, 2017, 581 p.

<sup>59</sup> Les archives de ces comités se trouvent en Belgique : Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles : I 448 : Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre ; I 449 : Bureau de secours aux prisonniers de guerre, à Berne (1918) ; I 450 : Dienst voor Geïnterneerden van het Belgisch Gezantschap in Bern (1918) ; I 451 : Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse (1915-1920) ; I 452 : Internés belges à Montreux (1916-1918) ; I 453 : Internés belges à Leysin (1917-1918) ; I 454 : Office belge à Lausanne (1914-1920) ; I 455 : Office du travail à Lausanne (1916-1919) ; I 456 : Union philanthropique belge à Genève (1915-1918) ; T 473 : Inventaire des archives du Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919).

l'intérêt que représentent la Suisse et sa neutralité aux yeux des grandes organisations des pays en guerre.

Inversement, les dirigeants de certaines œuvres privées tirent des avantages personnels en s'imposant au rang d'intermédiaires privilégiés dans la coordination des secours à l'échelle internationale. Se substituant aux autorités compétentes, de simples citoyens et citoyennes suisses entrent en dialogue, grâce au levier humanitaire, avec les représentants étrangers les plus éminents. D'abord improvisée, spontanée et opportuniste, cette forme de médiation officielle débouche rapidement sur un véritable travail de diplomatie humanitaire remarquablement structuré. Les secours suisses à la Serbie occupée, que nous aborderons dans notre dernier chapitre, en font la démonstration. Grâce à des sources archivistiques abondantes, les activités des comités pro-serbes sont particulièrement bien connues.

Quant aux enjeux économiques, ils seront aussi discutés dans le chapitre concernant l'œuvre de l'internement des militaires étrangers en Suisse. Reprenant en partie des éléments déjà connus, nous essayerons d'en donner une lecture d'ensemble, en croisant des sources de provenances diverses.

Durant les premiers mois de la guerre, les innombrables dons, collectes et souscriptions en faveur des victimes de la guerre témoignent certes de la générosité du peuple suisse mais aussi des ressources matérielles en suffisance. Or, la situation économique ne tarde pas à se dégrader. Bien que nous n'abordions pas directement les difficultés économiques du pays, notre travail ne peut en faire abstraction. L'appauvrissement croissant de la population et la diminution des réserves de nourriture ont des répercussions immédiates sur les capacités des œuvres à soutenir l'effort caritatif. En guise d'épilogue, nous verrons comment les humanitaires suisses se sont organisés à partir de 1916 pour poursuivre – ou tenter de poursuivre – leurs actions de secours en dépit des contraintes matérielles. Nous comprendrons finalement que l'argument économique joue, vers la fin de la guerre, un rôle crucial dans la décision de poursuivre ou non les objectifs humanitaires. Le positionnement helvétique vis-à-vis des belligérants s'en trouve directement influencé.

Finalement, seul un nombre restreint de comités de secours feront l'objet d'une analyse plus approfondie. En nous focalisant sur les plus représentatifs et les plus utiles à notre démonstration, nous avons forcément dû opérer des choix. En définitive, bien que nous privilégions une approche thématique, les trois parties de notre ouvrage suivent une évolution chronologique, afin de saisir l'évolution générale de l'action humanitaire suisse pendant la Grande Guerre.



**PREMIÈRE PARTIE**  
**À L'OMBRE DES AUTORITÉS**



## Chapitre I

---

# La bienfaisance et ses pratiques du XIX<sup>e</sup> siècle à la guerre

*«Il faut que l'on voie par des exemples aussi palpitants que ceux que vous rapportez ce que la gloire des champs de bataille coûte de tortures et de larmes. On n'est que trop porté à ne voir que le côté brillant d'une guerre et à fermer les yeux sur ses tristes conséquences... Il est bon d'attirer l'attention sur cette question humanitaire.»*

Guillaume-Henri Dufour, 1862<sup>60</sup>

## 1. Construction identitaire et naissance de la tradition humanitaire

### Définir l'humanitaire

Le terme «humanitaire» est d'un emploi courant dans les discours médiatiques et politiques contemporains. Selon le dictionnaire Larousse de la langue française, il désigne toute action *«qui s'intéresse au bien*

---

<sup>60</sup> Extrait d'une lettre du général Guillaume-Henri Dufour à Henry Dunant à propos de son ouvrage *Un Souvenir de Solferino*, 19 octobre 1862. Voir DUNANT Henry, *Un souvenir de Solferino*, Genève: J.-G. Fick, 1862, p. 115.

*de l'humanité, qui cherche à améliorer la condition de l'homme*». Dans son sens large, l'«humanitaire» recouvre des réalités fort diverses, au point d'être parfois associé à des expressions pour le moins antinomiques comme celui de «guerre humanitaire», popularisées récemment lors de l'intervention occidentale dans la guerre de Libye de 2011.

S'il est de nos jours quelque peu galvaudé, le terme «humanitaire» fait surtout référence à la notion de droits de l'homme, qui s'est établie dans le champ du droit international au cours du siècle passé, et de manière particulièrement décisive à partir de 1948, avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est ainsi étroitement associé à l'édification du système des conventions internationales visant à reconnaître ou à protéger les droits de populations minorisées ou vulnérables, ainsi qu'à des politiques de solidarité internationale menées en direction des pays du sud, telles que la coopération au développement. Or, ces développements sémantiques sont postérieurs à la période de la Première Guerre mondiale.

L'«humanitaire» renvoie à un concept en perpétuelle évolution, qui accompagne les profondes mutations sociales, politiques et philosophiques, depuis le siècle des Lumières jusqu'à l'édification d'un droit international humanitaire, dont on fait remonter l'origine des codifications actuelles à la Convention de Genève de 1864. Comme l'écrit Rony Brauman : «*C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que s'ouvre l'époque de l'humanitaire dans sa double acception contemporaine : idéal de progrès social et d'égalité d'une part, action secourable organisée d'autre part.*»<sup>61</sup>

Dérivant du mot «humanité», il se répand dans les années 1815-1830 sous la plume des Romantiques tels qu'Alphonse de Lamartine, François-René de Chateaubriand ou Victor Hugo<sup>62</sup>. À mi-chemin entre fraternité universelle et sensibilité pacifiste, l'«humanitaire» recoupe, selon les auteurs, des notions tantôt politiques, philosophiques et pseudo-religieuses, désignant le bien suprême de l'humanité<sup>63</sup>. Dans un contexte de renouveau culturel imprégné de lyrisme historique, d'exotisme et de passions révolutionnaires, le qualificatif connaît une forte résonance avec la guerre d'indépendance des Grecs contre l'Empire ottoman (1821-1830) : un conflit qui mobilise tout l'Occident, tant sentimentalement que militairement.

<sup>61</sup> BRAUMAN RONY, *L'action humanitaire*, Paris : Flammarion, 2000, p. 29.

<sup>62</sup> BRAUMAN RONY, *L'action humanitaire...*, p. 30.

<sup>63</sup> TOURNIER Maurice, «Humanitaire est-il apolitique de naissance?», in DAUVIN Pascal, SIMÉANT Johanna (éd.), *Mots, les langages du politique*, n° 65, mars 2001, p. 136-145.

*A contrario*, l'«humanitaire» est également raillé par une frange des élites conservatrices qui contestent la montée des idées égalitaires et socialisantes dans un siècle en pleine mutation sociale et politique<sup>64</sup>. Un usage péjoratif du terme se propage alors en France, s'inscrivant dans un courant de pensée, certes minoritaire, mais qui traverse le XIX<sup>e</sup> siècle, et qui se perpétue bien au-delà. En 1838, Alfred de Musset dénonçait déjà, sous le terme dépréciatif d'«humanitaierie», une forme de sensiblerie vaine et doucereuse à l'égard d'une humanité en souffrance<sup>65</sup>. Quelques décennies plus tard, Charles Péguy, alors converti au nationalisme, va employer cette même terminologie pour évoquer une sorte de dénaturation perfide de la foi chrétienne : «*Les armes de Satan c'est la sensiblerie, c'est censément le droit, l'humanitaierie.*»<sup>66</sup> Quant à l'intellectuel catholique Georges Goyau, il établit une opposition radicale entre l'humanitarisme et le patriotisme dans son analyse historique de la France contemporaine formulée en 1902<sup>67</sup>. Ces emplois équivoques et dogmatiques demeurent toutefois marginaux.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot «humanitaire» se rapproche très étroitement de l'idée de secours aux victimes de la guerre. Il s'agit là d'une évolution sémantique majeure, popularisée par l'avènement de la presse écrite et de la photographie. Cette évolution doit beaucoup au dévouement de l'infirmière britannique Florence Nightingale qui propose ses services sur le front de la guerre de Crimée (1853-1856). En organisant les soins infirmiers auprès des soldats blessés, celle que l'iconographie représente sous les traits d'une «dame à la lampe» popularise l'idéal humanitaire<sup>68</sup>. Le lien entre l'activité humanitaire et les soins prodigués aux victimes de la guerre devient encore plus explicite avec la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 1863. Puis l'humanitaire s'affirme comme une composante

<sup>64</sup> HAROUEL-BURELOUP Véronique, «De l'utilisation du mot humanitaire», *Grotius.fr*, 2009, p. 1-6. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00705076>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>65</sup> TOURNIER Maurice, «Humanitaire est-il apolitique...», p. 137. L'auteur se réfère ici au poème satirique de DE MUSSET Alfred, «Dupont et Durand» (1838), in *Poésies nouvelles*, Paris : Charpentier, 1865, 283 p.

<sup>66</sup> Voir PÉGUY Charles, *La tapisserie de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc*, (1912), cité par TOURNIER Maurice, «Humanitaire est-il...», p. 144.

<sup>67</sup> Voir GOYAU Georges, *L'idée de patrie et l'humanitarisme : essai d'histoire française, 1866-1901*, Paris : Perrin, 1902, cité par LOUÉ Thomas, «Une révolte culturelle : l'entrée en catholicisme de la Revue des Deux Mondes (1895-1906)», *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 87/2002. En ligne : <https://doi.org/10.4000/chrhc.1659>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>68</sup> Voir LAVOIE Vincent, *Photojournalismes. Revoir les canons de l'image de presse*, Paris : Hazan, 2010, 240 p.

essentielle en temps de guerre lors du conflit franco-prussien de 1870-1871 avec, d'une part, l'ouverture par le CICR d'une première agence internationale pour les militaires blessés à Bâle et, d'autre part, l'engagement à grande échelle de nombreuses sociétés de secours aux militaires blessés.

Dans l'esprit du temps, «humanitaire» est plus que jamais assimilé à l'idée de «solidarité humaine», sens sous lequel il est admis par l'Académie française en 1878<sup>69</sup>. À cette acception du terme succédera une ultime nuance sémantique qui tendra à le rapprocher de plus en plus de la notion de «droit», notamment suite à la ratification des Conventions de Genève de 1949 et à ses protocoles additionnels de 1977<sup>70</sup>.

Par-delà les multiples connotations – humanité, philanthropie, solidarité et droit – qui viennent tour à tour enrichir le concept d'«humanitaire», ce dernier est sujet à de nombreux amalgames par les contemporains. Les termes de «bienfaisance», «charité» ou encore «philanthropie» sont indistinctement utilisés dans nos sources pour faire référence aux mêmes réalités.

## La politique d'asile comme paradigme

Si l'accueil de réfugiés s'observe déjà dans les usages de l'Ancienne Confédération, cette pratique aurait été instrumentalisée au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque se forment les contours d'une Suisse moderne, libérale, démocratique et républicaine<sup>71</sup>. Un processus que Thomas Busset définit comme l'invention du mythe de la terre d'asile<sup>72</sup>: de mesures politiques ponctuelles, auxquelles on ne cesse de faire référence pour légitimer des options politiques avantageuses, naît une tradition d'accueil. Dans un article synthétique consacré à l'histoire de la politique d'asile en Suisse, Georg Kreis analyse avec finesse la corrélation entre cette «tradition d'accueil» et la construction d'une idéologie nationale au

<sup>69</sup> HAROUEL-BURELOUP Véronique, «De l'utilisation...», consulté le 30 janvier 2021.

<sup>70</sup> HAROUEL-BURELOUP Véronique, «De l'utilisation...», consulté le 30 janvier 2021.

<sup>71</sup> ARLETTAZ Gérald et Silvia, *La Suisse et les étrangers...*, p. 37-38.

<sup>72</sup> BUSSET Thomas, «La politique du refuge en Suisse 1820-1870, réalité et mythe», in GRAF Christoph, ARLETTAZ Gérald (éd.), *Le refuge en Suisse après les révolutions de 1848*, Berne: P. Haupt, 1999, p. 47-51. Voir aussi BUSSET Thomas, «*Va-t'en!*», *accueil de réfugiés et naissance du mythe de la «terre d'asile» en Suisse*, Lausanne: Université de Lausanne, 1994, 108 p.

cours des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles<sup>73</sup>. Il y décrit deux grandes phases : la première correspondrait à une période d'affirmation de la souveraineté étatique suisse à travers sa politique d'accueil, dont le point culminant se situerait entre 1830 et 1870, et la seconde, entre 1870 et 1945, consacrerait une période d'idéologisation de la tradition d'accueil.

Ainsi, jusqu'en 1870, la politique d'asile est en quelque sorte au service de la construction nationale. Elle permet de consolider les valeurs dont se réclament les pouvoirs en place<sup>74</sup>. En accueillant des dissidents étrangers, principalement des agitateurs libéraux chassés par les pouvoirs monarchiques en place dans les États voisins, les cantons suisses se renforcent tant économiquement que politiquement. En effet, sont admis en Suisse les réfugiés dont les aspirations politiques concordent avec les valeurs traditionnellement partagées par les cantons qui les accueillent<sup>75</sup>. Ce mode d'intégration en miroir fonctionnait déjà sous l'Ancien Régime lorsque les Huguenots, par exemple, chassés de France au XVII<sup>e</sup> siècle, avaient pu trouver refuge dans les cantons réformés francophones, ou lorsque les monarchistes français victimes de la Révolution furent recueillis après 1792 par les cantons catholiques conservateurs<sup>76</sup>.

À partir des années 1870, ce schéma ne fonctionne plus tout à fait : la montée des impérialismes bouscule les équilibres européens sur lesquels s'appuie la Suisse. Devenue une terre de refuge pour les dissidents politiques, cette dernière est mise sous pression par les Grandes Puissances qui lui demandent de prendre des mesures coercitives à l'égard de ceux qui, depuis la Suisse, mènent des combats politiques. Ces nouveaux réfugiés, principalement de gauche – socialistes, anarchistes et révolutionnaires – ne sont pas, contrairement aux vagues précédentes de réfugiés, assimilables dans l'ordre social bourgeois et libéral helvétique<sup>77</sup>. Face à cette nouvelle configuration internationale et au danger que cela représente, la Confédération met en place une surveillance accrue des agitateurs se trouvant sur son territoire. Désormais, la politique d'asile suisse qui,

<sup>73</sup> KREIS Georg, «Schweizerische Asylpolitik in Vergangenheit und Gegenwart», in HEISS Gernot, RATHKOLB Oliver (éd.), *Asylland wider Willen, Flüchtlinge in Österreich im europäischen Kontext seit 1914*, Vienne : Jugend und Volk, 1995, p. 265-279.

<sup>74</sup> Voir aussi ARLETTAZ Gérald et Silvia, *La Suisse et les étrangers...*, p. 38.

<sup>75</sup> KREIS Georg, «Schweizerische Asylpolitik...», p. 266.

<sup>76</sup> KREIS Georg, «Schweizerische Asylpolitik...», p. 268.

<sup>77</sup> CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, *Le tamis helvétique. Des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1982, p. 29 et suivantes ; ARLETTAZ Gérald et Silvia, *La Suisse et les étrangers...*, p. 39.

jusque-là, se définissait par une affinité idéologique transversale entre les cantons hôtes et les réfugiés, change de paradigme. L'État central étend son pouvoir, laissant moins de marge de manœuvre aux cantons. On insiste davantage sur le principe de neutralité qui devient, en cette fin de siècle, le pivot des actions de la Suisse dans ses relations internationales.

## Solidarités internationales

Selon Irène Hermann, les décennies qui précèdent la Grande Guerre s'avèrent décisives dans le processus d'identification des citoyens suisses à une sorte de conscience nationale humanitaire<sup>78</sup>. Au fil du temps, les expériences de solidarité internationale envers les réfugiés ou les peuples opprimés constituent la trame d'un récit national, qui nourrit les imaginaires de génération en génération et conditionne les comportements charitables des Helvètes. Soutenant l'hypothèse selon laquelle les pratiques humanitaires suisses observées pendant la Première Guerre mondiale sont inspirées, consciemment ou non, des antécédents historiques ou de leur représentation symbolique, il est dès lors intéressant d'en rappeler les moments clés.

En premier lieu, la guerre d'indépendance grecque contre l'Empire ottoman (1821-1830) déclenche pour la première fois dans l'Europe moderne un sentiment humanitaire commun. On parle alors de philhellénisme. Plus qu'un soutien matériel et moral aux insurgés grecs, ce mouvement recouvre des réalités politiques, culturelles, diplomatiques et artistiques doublées de grandes passions libérales et démocratiques. Tant en Suisse, en Allemagne, en France qu'en Angleterre, le philhellénisme développe aussi son versant humanitaire<sup>79</sup>. Le discours philhellène enflamme les imaginaires. Il nourrit l'esprit de solidarité helvétique autant qu'il soude les Confédérés autour d'un passé idéalisé, fondé sur des valeurs de liberté et de démocratie que cultivent les deux nations. L'extrait suivant, tiré d'un poème paru dans le *Courrier du Léman*, le montre clairement :

*« Un cri d'alarme est venu dans nos plaines,  
Et se prolonge aux échos de nos monts.  
Du pain ! Du fer ! De l'or pour les Hellènes !*

<sup>78</sup> Voir HERRMANN Irène, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion de conflits en Suisse (1798-1918)*, Berne : Peter Lang, 2006, 327 p.

<sup>79</sup> MAZUREL Hervé, « Nous sommes tous des Grecs », *Monde(s)*, n° 1, 2012, p. 71-88.

*Soudain la Suisse a prodigué ses dons.  
Et l'on entend une voix qui s'écrie  
Des monts de Thrace aux sommets rhétiens :  
"Fils de la Grèce, enfants de l'Helvétie,  
Unissez-vous par de nobles liens".  
La liberté qu'adoraient vos ancêtres,  
Règne toujours dans vos cœurs généreux.»<sup>80</sup>*

L'enthousiasme suscité par cette guerre d'indépendance s'incarne à Genève en la personne du banquier Jean-Gabriel Eynard, faisant de la cité de Calvin l'un des principaux foyers du philhellénisme en Europe. Des comités de secours s'organisent dans les villes de Genève, Berne, Bâle ou encore Zurich, à travers le Züricher Hilfsverein für die Griechen<sup>81</sup>. Bien que des groupes de sympathisants se créent pour récolter des fonds et des vêtements en faveur des insurgés grecs, ce mouvement reste avant tout l'affaire des élites culturelles et de la haute société.

Une trentaine d'années plus tard, l'insurrection en Pologne russe mobilise à nouveau les élans de charité internationale. Entre 1863 et 1864, plus de 2 000 Polonais sont accueillis plus ou moins durablement par la Confédération<sup>82</sup>. La Suisse, qui avait déjà accueilli des insurgés polonais en 1831-1832 puis en 1848, voit la création de comités de secours aux Polonais victimes de la répression russe à Zurich et à Genève<sup>83</sup>. L'engagement des comités est total. Les secours ne se limitent pas à des envois d'argent et de vêtements : outre les collectes, les soirées littéraires et les concerts organisés pour la cause polonaise, les sympathisants zurichoïses

<sup>80</sup> «La Suisse et la Grèce», *Courrier du Léman*, 1<sup>er</sup> juillet 1826, cité par DÜNKI Robert, *Aspekte des Philhellenismus in der Schweiz, 1821-1830*, Berne : Peter Lang, 1984, p. 193.

<sup>81</sup> BORNTRÄGER Ekkehard Wolfgang, «Philhellénisme», *Dictionnaire historique de la Suisse*. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016425/2009-05-28/>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>82</sup> VUILLEUMIER Marc, *Immigrés et réfugiés en Suisse : aperçu historique*, Zurich : Édition Pro Helvetia, 1987, p. 31.

<sup>83</sup> Le Comité de Zurich, fondé en mars 1863 et dirigé par le célèbre écrivain Gottfried Keller (également chancelier du canton de Zurich), fait office de Comité central suisse de secours à la Pologne. À Genève, un appel est lancé un mois plus tard dans *La Nation suisse*, l'organe radical genevois, pour fédérer les bonnes intentions à l'égard des insurgés, aboutissant à la formation d'un Comité genevois de secours aux Polonais. Pour des informations complémentaires sur les activités de ces comités de secours, voir VUILLEUMIER Marc, «Genève et l'insurrection polonaise de 1863. Les réactions des milieux démocratiques», in GIEYSZTOR Alexandre, *Échanges entre la Pologne et la Suisse du 14<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, Choses-Hommes-Idees*, Genève : Librairie Droz, 1964, p. 213-225.

et genevois se livrent aussi à l'exportation d'armes<sup>84</sup>. Cela ne semble pas poser le moindre problème moral. Comme le relève Edgar Bonjour à ce sujet: «*Une conception rigoureuse de la neutralité faisait peu l'unanimité.*»<sup>85</sup> On observe en effet un certain clivage entre l'opinion publique helvétique et les autorités fédérales. Si le peuple suisse montre une grande sympathie à l'égard des insurgés polonais, le Conseil fédéral reste quant à lui en retrait. Il ne s'associe pas à l'intervention diplomatique des puissances occidentales<sup>86</sup>. En réponse aux protestations de la Russie contre les prises de position haineuses des journaux suisses à son encontre, le président de la Confédération Jakob Dubs répond que «*les sympathies du peuple suisse sont libres et également libre est leur expression dans la presse; ce qu'on peut, à bon droit, exiger de la Suisse, c'est simplement de respecter les engagements dérivant du droit des gens*»<sup>87</sup>.

Puis, la conception de la neutralité change six années plus tard, lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. D'une interprétation relativement souple et non contraignante du principe de neutralité, on passe dès lors à une application plus stricte: la neutralité se présente comme un véritable devoir. Le 8 décembre 1870, à l'occasion du premier bilan intermédiaire concernant sa politique humanitaire durant le conflit, la Confédération déclare que ses «devoirs d'État neutre» relèvent non seulement de sa loyauté et de son humanité mais aussi et surtout de son impartialité dans les services rendus aux blessés des deux nations belligérantes:

*«Par le soin qu'elle a pris des blessés des deux nations belligérantes, et par les secours qu'elle a donnés simultanément aux Allemands expulsés et aux Strasbourgeois, elle [la Suisse] a montré qu'elle prenait une part active aux souffrances de ses voisins et elle a prouvé qu'elle savait remplir ses devoirs d'État neutre non seulement avec loyauté, mais encore avec humanité. [...] En attendant, la Suisse, dont cette union des races est le caractère essentiel, a le devoir de veiller au maintien de son principe et de le faire prévaloir d'une manière digne au milieu des guerres de*

<sup>84</sup> VUILLEUMIER Marc, «Genève et l'insurrection polonaise...», p. 218.

<sup>85</sup> BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse: synthèse de son histoire*, Neuchâtel: La Baconnière, 1979, p. 70.

<sup>86</sup> Voir BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse...*, p. 70.

<sup>87</sup> BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse...*, p. 70; concernant les réactions enflammées de la presse suisse devant l'insurrection polonaise, voir SANGOWICZ Mieczyslaw, *L'insurrection polonaise de 1863 dans la presse suisse*, thèse de doctorat, Fribourg, 1949, 92 p.

*races; partout où elle le peut, elle doit s'efforcer de frayer la route à des appréciations plus humaines sur le terrain du droit des gens.* »<sup>88</sup>

Moins de deux mois plus tard, l'armée de l'Est commandée par le général Bourbaki est mise en échec devant Belfort. Encerclée par les Prussiens au pied du Jura, démoralisée, privée de ravitaillement et complètement désorganisée, cette dernière n'a comme alternative que de demander à être internée en Suisse. Près de 88 000 soldats français sont désarmés à la frontière avant d'être répartis dans diverses localités pour une durée d'environ six semaines<sup>89</sup>. L'implication de tous les cantons (sauf le Tessin pour des raisons de voies de communication) dans l'accueil des Bourbakis consolide l'image d'une solidarité helvétique inconditionnelle. Selon les chroniqueurs, les rapports militaires et les témoignages laissés par les contemporains, les internés ont été reçus avec la plus grande hospitalité<sup>90</sup>. «*La neutralité humanitaire faisait ses premiers pas*», selon les mots de l'historien Roland Ruffieux<sup>91</sup>. Cet épisode est non seulement fondamental pour l'histoire militaire et diplomatique, mais il constitue aussi un sujet riche de sens pour la construction identitaire et la mémoire nationale : des artistes tels qu'Édouard Castres, Albert Anker ou Auguste Bachelin s'emparent de l'événement, immortalisant des scènes émouvantes de soldats blessés et épuisés, secourus par une Suisse charitable<sup>92</sup>. Cette abondante production picturale culmine avec le fameux panorama Bourbaki de Lucerne inauguré en 1881.

Mais aussi désintéressés que puissent paraître les secours aux soldats français, il n'en demeure pas moins que la Confédération n'accepte

<sup>88</sup> «Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne», *Feuille fédérale suisse*, vol. 3, n° 53, 17 décembre 1870, p. 860.

<sup>89</sup> Concernant leur accueil à Fribourg, voir MORY Sébastien, *Les Fribourgeois et l'internement des soldats de l'Armée de l'Est en 1871*, mémoire de master, Fribourg, 2011, p. 16 et suivantes.

<sup>90</sup> Voir les rapports de BUMAN Eugène, *Rapport au Conseil d'État sur l'internement des troupes françaises dans le canton de Fribourg – du 2 février au 27 mars 1871*, Fribourg : Imprimerie Fragnière, 1871, 88 p. ; DAVALL Émile, *Les troupes internées en Suisse à la fin de la guerre franco-allemande en 1871*, Berne, 1873, 315 p. ; ainsi que les témoignages de BERTHOUD Fritz, *La retraite de l'Armée de l'Est en Suisse*, Neuchâtel : Librairie générale de J. Sandoz, 68 p. ; MOULIN Martial, *Récits de guerre – l'Armée de la Loire, l'Armée de l'Est, l'internement en Suisse*, Paris : E. Lachaud et Cie Éditeurs, 1873, 288 p.

<sup>91</sup> RUFFIEUX Roland, *Du Noir et Blanc au Rouge et Blanc. Un siècle d'histoire militaire fribourgeoise 1875-1975*, Fribourg : Association du centenaire des troupes fribourgeoises, 1975, p. 45.

<sup>92</sup> Voir STEINAUER Jean, «Adieu les Bourbakis. Une mise en scène de la politique humanitaire», *Annales fribourgeoises*, vol. 68, 2006, p. 73-81. Voir aussi BACHELIN Auguste, *L'Armée de l'Est en Suisse – Notes et croquis*, Lausanne : Librairie Blanc, Imer et Lebet, 1872, 40 p.

de procéder à l'internement des troupes «*qu'après avoir obtenu de la part du gouvernement français l'assurance qu'il couvrira les frais de l'opération*»<sup>93</sup>. L'article 2 de la Convention des Verrières signée à l'aube du 1<sup>er</sup> février stipule que les «*armes, équipements et munitions seront restitués à la France après la paix, et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises*»<sup>94</sup>. D'autre part, l'éventualité d'un internement en Suisse de troupes militaires étrangères avait en effet déjà été étudiée par les sphères politico-militaires suisses depuis plusieurs années. Or, ni les dispositions militaires d'internement de troupes étrangères prévues à cet effet ni les modalités d'un remboursement intégral des dépenses ne semblent altérer la rhétorique humanitaire parfaitement rodée.

Toujours est-il que la population suisse semble toujours plus sensible aux causes humanitaires au fil des décennies. L'implication croissante des particuliers dans les œuvres de charité internationales se confirme dans les années d'avant-guerre. C'est le cas pour la question arménienne. Dans son mémoire de licence, Sandrine Girardier montre l'ampleur de la mobilisation populaire en faveur des Arméniens<sup>95</sup>. À partir de 1894, la presse suisse, et principalement la presse religieuse, rapporte les nouvelles alarmantes des premiers massacres perpétrés par les Turcs à Sassoun. L'opinion publique est bouleversée par ces tragiques événements. Les premiers appels aux dons sont lancés l'année suivante<sup>96</sup>. Des rassemblements populaires en faveur des Arméniens ont lieu en 1896 à Lausanne, ville à l'origine du mouvement philarménien en Suisse. Un Comité de secours y est fondé, bientôt suivi par neuf autres comités régionaux. La presse évoque même une union sacrée des peuples, soulignant par là que l'engagement philarménien en Suisse transcende les appartenances politiques, religieuses et sociales<sup>97</sup>. En témoigne l'envoi au Conseil fédéral en mars 1897 d'une pétition signée par près de 500 000 citoyens, au nom de l'Association suisse pour les Arméniens<sup>98</sup>. Sandrine Girardier relève les autres particularités

<sup>93</sup> BUSSET Thomas, «La politique du refuge...», p. 36.

<sup>94</sup> MORV Sébastien, *Les Fribourgeois et l'internement...*, p. 12. Au total, la facture qui comprend les frais d'internement des troupes dans les communes ainsi que les frais occasionnés par les troupes de surveillance suisses s'élève à 12 millions de francs.

<sup>95</sup> Voir GIRARDIER Sandrine, *Regards suisses sur les massacres et le génocide des Arméniens: le discours philarménien*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2007, 164 p.

<sup>96</sup> GIRARDIER Sandrine, *Regards suisses sur les massacres...*, p. 41.

<sup>97</sup> GIRARDIER Sandrine, *Regards suisses sur les massacres...*, p. 45.

<sup>98</sup> GIRARDIER Sandrine, *Regards suisses sur les massacres...*, Annexes «Chronologie sommaire du mouvement philarménien en Suisse».

de l'engagement philarménien, à savoir une forte présence des milieux francophones et protestants, en particulier de Genève, capitale de la diaspora arménienne, ainsi qu'une importante mobilisation féminine. Ces caractéristiques sont exactement celles que l'on retrouvera une quinzaine d'années plus tard, au moment où les Suisses manifesteront leur solidarité pour les victimes de la Grande Guerre. De plus, nous retrouvons à la tête du mouvement philarménien les mêmes familles, issues de la haute société, qui s'engageront dès 1914 dans les œuvres humanitaires internationales.

En somme, à partir de 1848, avec la création de l'État fédéral, la Suisse entre dans un long processus de construction identitaire. La neutralité, loin d'être un concept intangible, s'allie aux principes humanitaires qui apparaissent avec la création de la Croix-Rouge en 1863 à Genève et prennent chair lors d'événements marquants, par exemple l'internement des Bourbakis en 1871. La conscience humanitaire helvétique s'éveille progressivement au contact de cette mémoire collective idéalisée et élevée au rang de valeur nationale. À la veille de la guerre, la population suisse est en quelque sorte mûre pour répondre à l'urgence de la situation, conformément à ce qui lui apparaît comme une tradition nationale. Cela explique sans doute l'étonnante rapidité avec laquelle les citoyens ont organisé leurs actions de secours dès les premières semaines d'août 1914.

## 2. L'espace philanthropique suisse

### Culture associative

Si la tradition d'accueil et la mobilisation pour les causes internationales ont façonné les comportements, la philanthropie suisse revêt une importance capitale dans l'organisation pratique des secours. Elle constitue pour sa part le terreau d'implantation naturel des œuvres de guerre en Suisse. Ces dernières années, la multiplication des ouvrages sur la question de la philanthropie en tant que composante des mutations sociales et culturelles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ouvre de nouvelles perspectives de recherches pour les historiens<sup>99</sup>. Les auteurs s'accordent pour définir la

<sup>99</sup> Les travaux du 118<sup>e</sup> congrès de Pau ouvrent la réflexion sur l'adaptation des formes traditionnelles de la charité chrétienne au contact de la modernité dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle : voir PLONGERON Bernard, GUILLAUME Pierre, *De la charité à l'action sociale : religion et société*. Actes du 118<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Pau, 25-29 octobre 1993, Paris : CTHS, 1995, 614 p. Quant

philanthropie comme une extension étatisée, universelle et laïque de la charité chrétienne<sup>100</sup>. En effet, le XIX<sup>e</sup> siècle voit la bienfaisance privée se structurer et s'imposer progressivement dans l'espace public, notamment à travers la fondation d'établissements spécialisés, les asiles, destinés à combattre les méfaits générés par ce que l'on appelait ordinairement le paupérisme.

En comparaison internationale, la Suisse ne constitue pas une exception. Mais elle se démarque tout de même de ses voisins européens par une plus grande générosité des dons individuels accordés aux assistés. Selon les résultats d'une statistique internationale réalisée en Angleterre en 1880, chaque citoyen suisse verserait en moyenne 88 pence en faveur des personnes nécessiteuses, alors que la moyenne européenne se situe à 31 pence<sup>101</sup>. À la croisée des chemins entre éducation au travail, moralisation de la société, hygiénisme, science et progrès social, cette nouvelle forme d'assistance bourgeoise soulève encore de nombreuses questions. Derrière la vitrine d'humanisme bienveillant qu'arbore la philanthropie se trament des stratégies de domination politique et sociale plus difficiles à déceler et moins avouables. Dans une certaine mesure, la philanthropie apparaît comme «*un moyen, pour des élites, de contester un ordre politique, d'asseoir un pouvoir politique hors de la sphère*

---

au modèle allemand de la charité, il a été étudié par MAURER Catherine, *Le modèle allemand de la charité : la Caritas de Guillaume II à Hitler*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 358 p. Dans une perspective comparatiste européenne des relations entre religion et philanthropie aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, voir LIEDTKE Rainer, WEBER Klaus, *Religion und Philanthropie in den europäischen Zivilgesellschaften : Entwicklungen im 19. und 20. Jahrhundert*, Paderborn : F. Schöningh, 2009, 205 p. Voir aussi DUPRAT Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Comité d'histoire de la sécurité sociale, vol. 1, 1996, vol. 2, 1997, 1393 p. ; LAMBELET Alexandre, *La philanthropie*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2014, 108 p. Concernant le contexte helvétique, il convient de mentionner l'ouvrage collectif sur l'histoire de la Société suisse d'utilité publique : SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti : l'idée et l'action philanthropiques en Suisse de 1800 à nos jours*, traduit de l'allemand par Laurent Oberson, Zurich : NZZ-Libro, 2010, 479 p. Pour une histoire transnationale et comparée de la philanthropie, voir DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, GUILHOT Nicolas, MAZBOURI Malik, « Philanthropie und Macht... », p. 18-29. Notons l'ouvrage sur la philanthropie au temps de la Première Guerre mondiale : GRANT Peter, *Philanthropy and voluntary action in the First World War. Mobilizing charity*, New York : Routledge, 2014, 254 p.

<sup>100</sup> Voir LECHERYVY Christian, RYFMAN Philippe, *Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG*, Paris : Hatier, 1993, p. 13 ; BRAUMAN Rony, *L'action humanitaire...*, p. 15-29.

<sup>101</sup> MULHALL Michael George, *The progress of the world in arts, agriculture, commerce, manufactures, instruction, railways, and public wealth since the beginning of the nineteenth century*, Londres : Edward Stanford, 1880, p. 96, cité par DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, « Protestantische Wohltätigkeit... », p. 41. Ce chiffre comprend, selon les auteurs de l'article, les sommes versées par les structures d'assistance communales, cantonales, ainsi que les dons volontaires privés.

*gouvernementale*»<sup>102</sup>. Dans notre contexte historique, la philanthropie apparaît aussi comme un levier de reconquête du pouvoir aux yeux des anciennes élites conservatrices chassées des gouvernements cantonaux par les partis radicaux dans les années 1840<sup>103</sup>. L'instrumentalisation de l'action philanthropique à des fins politiques est certes un élément dont on ne peut faire abstraction, mais qui ne saurait être un modèle analytique suffisant.

La culture associative très développée que l'on rencontre en Suisse constitue assurément l'un des piliers de cette philanthropie. Comme l'a montré Hans-Ulrich Jost, l'appropriation de l'espace public suisse par les associations culturelles et artistiques a permis l'essor d'une conscience politique au sein de la société civile<sup>104</sup>. En se plongeant dans ces réseaux associatifs, il montre que «*cette collaboration entre les associations et l'État, qui se noue à la fois sur le niveau fédéral, cantonal et communal, tisse une trame de communications politiques d'une densité extraordinaire*»<sup>105</sup>. Le fait associatif accompagne la phase de construction étatique et participe au processus d'intégration et d'identification des citoyens à une appartenance supracantonale, à une appartenance à proprement parler helvétique. Dans ce contexte, le fait associatif se confond largement avec l'histoire de l'avènement de la société bourgeoise, dont il représente un lieu d'expression privilégié<sup>106</sup>. Jost estime qu'il y avait «*au moins 30 000 associations et sociétés*»<sup>107</sup> en Suisse vers 1900. Admettant le postulat selon lequel le modèle politique suisse se serait forgé au contact de cette culture associative, nous pouvons nous interroger sur le rôle exercé par cette dernière sur l'engagement humanitaire de la société civile pendant la Première Guerre mondiale. Existe-t-il une filiation directe entre les sociabilités d'avant-guerre, les réseaux philanthropiques et les initiatives humanitaires qui se mettent en place dès août 1914 ?

<sup>102</sup> LAMBELET Alexandre, *La philanthropie...*, p. 96.

<sup>103</sup> Voir DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, GUILHOT Nicolas, MAZBOURI Malik, «Philanthropie und Macht...», p. 23 et suivantes.

<sup>104</sup> JOST Hans-Ulrich, «Sociétés culturelles et artistiques en Suisse», in FRANÇOIS Étienne (éd.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris: Éditions Recherche sur les civilisations, 1986, p. 130.

<sup>105</sup> JOST Hans Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19<sup>e</sup> siècle», in JOST Hans Ulrich, TANNER Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine. Sociabilité et faits associatifs*, Zurich: Chronos, 1991, p. 26.

<sup>106</sup> JOST Hans Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs...», p. 9.

<sup>107</sup> JOST Hans Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs...», p. 14.

Avant de pouvoir répondre à cette question, examinons de plus près les caractéristiques de ces réseaux de bienfaisance. Deux composantes majeures animent l'esprit philanthropique des années 1850-1914: d'une part la conjonction entre le triptyque hygiène publique, progrès scientifique et idéal de paix et, d'autre part, le facteur religieux. Valérie Lathion a montré les aspects totalisants des innombrables congrès (des sciences ou de bienfaisance) où médecins, scientifiques, philosophes, statisticiens et politiciens européens se rencontrent, débattent des grands enjeux de société et tissent des liens entre eux<sup>108</sup>. Mues par un même idéal de paix, de progrès social et moral, ces élites internationales partagent une même communauté de valeurs et s'engagent souvent dans l'action philanthropique. Au niveau suisse, les sociétés savantes illustrent bien cette relation étroite entre la science et l'action philanthropique, à l'exemple de la Société helvétique des sciences naturelles: en parcourant la liste des membres du comité, des commissions et des participants à la 97<sup>e</sup> session de la Société qui s'est tenue à Genève en 1915, on s'aperçoit qu'un nombre important de savants sont liés de près ou de loin à l'action humanitaire suisse pendant la guerre<sup>109</sup>. On y trouve notamment Édouard Sarasin, Guillaume Fatio, Fritz Sarasin, Édouard Favre, Ernest Favre, Lucien Gautier ou encore Édouard Naville. Une étude prosopographique approfondie de ces milieux pourrait s'avérer très utile. À défaut de pouvoir entreprendre une telle étude, intéressons-nous plutôt à un élément essentiel de la philanthropie: la variable religieuse, dont l'influence est particulièrement forte lors de la Première Guerre mondiale. Cette dernière se décline de manière différente selon la confession. Les situations à Genève, capitale du protestantisme, et à Fribourg, forteresse catholique, sont des exemples représentatifs.

## Le pôle fribourgeois du catholicisme social

Champ d'étude peu investigué jusqu'à présent dans le monde francophone, la philanthropie est souvent perçue de manière équivoque, voire caricaturale. Elle serait soit l'émanation d'une bonté fraternelle et

---

<sup>108</sup> LATHION Valérie, «Le contexte congressiste européen entre philanthropie et sciences», in LATHION Valérie, DURAND Roger, *Les premiers pas de la Croix-Rouge 1854-1870. Actes des Journées d'études internationales tenues à la Fondation Louis-Jeantet, les 14-15 février 2013*, Genève: Genève humanitaire, centre de recherches historiques et Institut d'histoire de la médecine et de la santé, 2013, p. 19-35. Voir aussi JULLIARD Jacques, «Les congrès lieux de l'échange intellectuel 1850-1914», *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle*, 7/1989, 222 p.

<sup>109</sup> Voir *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, Aarau: R. Sauerländer & Cie, 1915.

naturelle forçant l'admiration et la reconnaissance, soit la manifestation d'une stratégie de pouvoir plus cynique, développée par une classe dirigeante pour pallier les inégalités, désamorcer les revendications populaires et ainsi empêcher la mise en application de réformes sociales qui menaceraient son pouvoir. L'aspect religieux est incontournable quand on se plonge dans l'histoire de la bienfaisance. Vertu théologale, la charité fonde l'action morale du chrétien et structure les rapports économico-sociaux entre les classes dominantes et les couches les plus nécessiteuses. Appartenant à une élite, le philanthrope exerce sa générosité à destination des pauvres. Qu'il soit animé d'une authentique foi personnelle ou qu'il perpétue les pratiques liées à son rang familial ou à son statut social, il est généralement engagé dans l'Église ou dans les œuvres religieuses. Cette observation est entièrement valable en 1914.

Parmi les œuvres de secours d'inspiration religieuse qui ont apporté leur contribution à l'effort humanitaire suisse durant la Grande Guerre, nous observons une claire démarcation – pour ne pas parler d'une concurrence – entre celles d'origine catholique et celles d'origine protestante. Ce cloisonnement confessionnel, dont nous éprouverons l'étanchéité dans les prochains chapitres, témoigne de l'importance des enjeux religieux dans la médiation internationale des œuvres chrétiennes pendant la guerre. À Fribourg, l'intense activité humanitaire déployée par la Mission catholique suisse (MCS)<sup>110</sup> et par l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille (APJF)<sup>111</sup> fait de la cité des Zaehringen le siège helvétique par excellence des œuvres de secours catholiques en faveur des victimes de la guerre<sup>112</sup>. À l'opposé, la cité de Calvin se démarque par son puissant activisme protestant. L'exemple du Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) auprès des prisonniers de guerre témoigne de cet engagement humanitaire des milieux protestants. Relevons

<sup>110</sup> Le rôle de la Mission catholique suisse de Fribourg dans les relations humanitaires internationales pendant la Grande Guerre a déjà été relevé et en partie analysé. Voir YERLY Frédéric, « Grande Guerre et diplomatie humanitaire : la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918) », *Vingtième Siècle : revue d'histoire*, n° 58, juin 1998, p. 13-28 ; YERLY Frédéric, « Catholicisme et Grande Guerre : la voie humanitaire », in FAVEZ Jean-Claude, JOST Hans Ulrich, PYTHON Francis (éd.), *Les relations internationales et la Suisse*, Actes du colloque du 3<sup>e</sup> cycle romand d'histoire moderne et contemporaine (Lausanne, 24-28 février 1997), Lausanne : Antipodes, 1998, p. 183-202.

<sup>111</sup> Un mémoire de licence réalisé à l'Université de Fribourg traite, en partie, de l'engagement de l'œuvre pendant la Première Guerre mondiale. Voir GALLEY Catherine, *Les formes d'un engagement féminin : l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille (1896-1920)*, mémoire de licence, Fribourg, 1996, 222 p.

<sup>112</sup> En ce qui concerne les activités de l'APJF pendant la guerre, voir Chapitre II, point 5, p. 151 et suivantes.

au passage que son président, Paul Des Gouttes, est également membre du CICR<sup>113</sup>.

Intéressons-nous d'abord au microcosme fribourgeois, où les œuvres les plus actives pendant la guerre viennent principalement des milieux catholiques, politiques et universitaires. Dans les colonnes du *Correspondant*, revue catholique parisienne, Max Turmann<sup>114</sup> vante les mérites de l'action caritative catholique fribourgeoise: «*La ville de Fribourg qui, par son Université, est devenue un foyer intellectuel international pour les catholiques et qui, du fait actuel des œuvres spéciales provoquées par la guerre, est aujourd'hui un centre international de la charité catholique.*»<sup>115</sup>

Sous le régime, dit de la «république chrétienne», de Georges Python, qui a la haute main sur la vie politique fribourgeoise depuis 1886, le baron Georges de Montenach<sup>116</sup>, député conservateur et grand promoteur de la cause du catholicisme social, est le parfait représentant de cette élite patricienne fribourgeoise en charge des affaires sociales, politiques, religieuses et philanthropiques. On le retrouve en 1914 dans le comité exécutif de la Mission catholique suisse<sup>117</sup>, dans le Comité fribourgeois d'hospitalisation des enfants belges<sup>118</sup> et au sein de la section fribourgeoise

---

<sup>113</sup> Parmi les autres membres exécutifs du Comité universel se trouvent Eugène Choisy (professeur de théologie), le lieutenant-colonel Charles Fermaud et les pasteurs genevois Frank Thomas et Adolphe Hoffmann.

Voir BUTTICAZ Émile, *Catalogue général des œuvres de bienfaisance en Suisse pendant la guerre*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1917, p. 21.

<sup>114</sup> Max Turmann: Professeur de droit à l'Université de Fribourg, proche du mouvement du Sillon, il appartient au courant du christianisme social. Voir PYTHON Francis, «Les professeurs français de l'Université de Fribourg, relais des idées sillonnistes en Suisse», in PYTHON Francis, *Empreintes, entre politique et religion*, Fribourg: SHCF, 2012, p. 96 et suivantes; PYTHON Francis, «Enseignement social chrétien et bien commun à l'Université de Fribourg: perspectives historiques», in PYTHON Francis, *Empreintes, entre politique et religion...*, p. 129 et suivantes.

<sup>115</sup> TURMANN Max, *La guerre et l'organisation internationale de la charité en Suisse*, (3 articles), *Le Correspondant*, n° 1260-1262, 25 mars – 10 et 25 avril 1915, Paris, p. 60.

<sup>116</sup> Georges de Montenach (1862-1925): diplômé de l'École de droit de Fribourg, il poursuit des études de lettres à Paris. Il épouse Suzanne Galichon, fille d'un banquier parisien. Il mène ensuite une brillante carrière politique en cumulant un mandat de député conservateur au Grand Conseil fribourgeois (1911-1925) et au Conseil des États (1915-1925). Fervent défenseur du mouvement catholique social, il fut associé aux travaux de l'Union de Fribourg entre 1884 et 1891, préparant la voie à l'élaboration de l'encyclique *Rerum Novarum* (1891), et présida de nombreuses organisations religieuses: le Mouvement international de la jeunesse catholique (1889), la Fédération catholique romande (1891-1903), le comité cantonal du Piusverein (1891), ou encore, après la guerre, l'Union catholique d'études internationales (1918).

<sup>117</sup> Voir Archives de l'État de Fribourg (AEF), Mission catholique suisse, 15.191, *Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre*, Bulletin mensuel, numéro 1, février 1916, p. 3.

<sup>118</sup> *Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine...*, 79 p.

du Comité 1915 de secours aux Arméniens<sup>119</sup>. Il est également membre fondateur et conseiller de l'Association internationale catholique des œuvres de protection de la jeune fille<sup>120</sup>, que préside son épouse. Aux côtés de la famille de Montenach gravite un réseau relativement homogène d'ecclésiastiques<sup>121</sup>, d'hommes politiques<sup>122</sup>, et de professeurs<sup>123</sup> qui s'engagent dans les œuvres fribourgeoises de secours pour les victimes de la guerre. Cette élite intellectuelle fribourgeoise se reconnaît aussi dans une même sensibilité religieuse : le catholicisme social. Plusieurs d'entre ses membres font partie du comité de rédaction de la revue mensuelle catholique de culture générale *La Suisse latine*<sup>124</sup>, imprimée à Fribourg entre janvier et décembre 1914. Succédant à la *Revue de Fribourg*<sup>125</sup> disparue deux ans plus tôt, cette publication, bien qu'éphémère, atteste la volonté de ses instigateurs de poursuivre les efforts du mouvement chrétien-social qui vise, depuis les années 1890, à adapter le catholicisme aux défis de la modernité<sup>126</sup>. Dans la décennie d'avant-guerre, le monde catholique connaît en effet un développement associatif et syndicaliste très important<sup>127</sup>.

<sup>119</sup> «Le comité 1915 de secours aux Arméniens», feuille volante pliante insérée in *Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915*, publié par le Comité de l'œuvre de secours 1915 aux Arméniens, Genève, 1915, 72 p.

<sup>120</sup> AEF, 5. Protection Jeune Fille, 233. Liste de collaboratrices fribourgeoises. 1916-1918.

<sup>121</sup> Mgr. Esseiva (prévôt de la collégiale Saint-Nicolas de Fribourg), président du Comité 1915 de secours aux Arméniens, section Fribourg; Mgr. André-Maurice Bovet (évêque de Lausanne – Genève, mort en 1915) est à la tête de la MCS pour les prisonniers de guerre et patronne l'Office central d'informations, qui a pour but de centraliser les œuvres de charité dans le canton; Mgr. Placide Colliard (successeur de Mgr. Bovet dès août 1915) reprend les rênes de la MCS; l'abbé Gremaud (professeur), membre du comité de la MCS; Mgr. Joseph Fragnière (supérieur du Séminaire diocésain), membre du Comité 1915 de secours aux Arméniens, section Fribourg.

<sup>122</sup> Émile Savoy (conseiller d'État conservateur dès 1913 et député au Grand Conseil dès 1915), président du Comité fribourgeois de secours aux réfugiés belges; Romain de Weck (conseiller communal), membre du Comité fribourgeois d'hospitalisation des enfants belges en Suisse et trésorier de l'APJF; Léon Genoud (pédagogue, directeur de Technicum et député fribourgeois), fondateur et conseiller de l'APJF.

<sup>123</sup> Gaston Castella (professeur au Collège Saint-Michel), membre du Comité 1915 de secours aux Arméniens, section de Fribourg; Paul Joye (professeur de physique), membre du comité de la Mission catholique suisse; Pierre Aeby (professeur de droit), membre du comité de la Mission catholique suisse.

<sup>124</sup> Le Comité de rédaction de *La Suisse latine* regroupe notamment Gaston Castella, Joseph Fragnière et Paul Joye: «Suisse: Suisse latine», in BLASER FRITZ, *Bibliographie de l'histoire de la presse suisse*, Bâle: Birkhäuser Verlag, 1956; concernant la filiation et la genèse de *La Suisse latine*, voir RIME Jacques, *Charles Journet: un prêtre intellectuel dans la Suisse romande de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat, Fribourg, 2005, p. 199.

<sup>125</sup> Voir *La Revue de Fribourg*, in *Dictionnaire des revues culturelles suisses*, Université de Fribourg. En ligne: Grhic, <http://www.unifr.ch/grhic/revues/fiche.php?id=52>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>126</sup> RUFFIEUX Roland (éd.), *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949*, Fribourg: Éditions universitaires, 1969, p. 232 et suivantes.

<sup>127</sup> Fondation des Cercles ouvriers et des Sociétés d'hommes catholiques dès 1888, de Caritas en 1901, de l'Association populaire catholique suisse en 1904, de la Fédération suisse des syndicats chrétiens en 1907, de la Ligue suisse des femmes catholiques et du Parti conservateur populaire en 1912.

Catholiques conservateurs et catholiques sociaux font leur grande entrée dans le système politico-démocratique de la Suisse moderne. Ils cherchent à se positionner face au socialisme et au libéralisme, et apportent leurs propres réponses aux problèmes du milieu ouvrier. L'engagement en faveur des victimes de la guerre apparaît comme un nouveau champ d'action.

## L'héritage protestant et ses réseaux

Concernant le protestantisme et son rapport à la philanthropie, les choses sont autrement plus complexes. Il suffit de consulter l'étude généalogique d'Éric Bungener<sup>128</sup> pour prendre conscience de l'emprise des réseaux familiaux protestants sur le champ politique suisse. Depuis leur arrivée en Suisse à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les familles huguenotes, influentes, instruites et fortunées, ont produit les élites cantonales et nationales jusqu'à nos jours. Elles ont tissé des liens de parenté à très grande échelle, entre Genève, Neuchâtel, Vaud, Berne et les Grisons<sup>129</sup>. Et ce sont précisément ces grandes familles qui ont la mainmise sur les réseaux humanitaires et diplomatiques helvétiques en 1914. Nous y reviendrons. Toujours est-il que le développement fulgurant de la philanthropie protestante au XIX<sup>e</sup> siècle semble d'abord reposer sur une solide piété religieuse, conjuguant les valeurs du travail, de la discipline et de l'ordre social. Les mouvements de «Réveil» religieux d'origine anglo-saxons ne seraient pas étrangers non plus à l'essor de cette philanthropie, en encourageant tout particulièrement le développement de l'initiative individuelle<sup>130</sup>. Mais, comme le suggèrent Thomas David et Janick Marina Schaufelbuehl, les facteurs politiques auraient joué un rôle tout aussi décisif :

*«Dans les années 1840, les élites libérales s'emparaient du pouvoir et, dans plusieurs cantons protestants, chassèrent la vieille oligarchie en place à travers des "révolutions silencieuses". Écartées du champ politique, les élites conservatrices protestantes ont trouvé dans la pratique des œuvres de bienfaisance l'occasion de s'agripper au pouvoir par un autre levier,*

<sup>128</sup> Voir BUNGENER Éric, *Filiations protestantes*, 2 vol., Paris : Éditions familiales, 1998.

<sup>129</sup> À Genève, nous retrouvons les familles Favre, Gautier, Ador, Berthout van Berchem, Boissier, Bordier, Chenevière, Fatio, Micheli, Naville, Odier et Sarasin; à Neuchâtel, les familles Dardel, de Meuron, Wavre, de Coulon, de Pury, de Pourtalès; dans le canton de Vaud, les familles Barbey, de Blonay, Cuenod, Natural, Bridel; à Berne, les familles de Watteville, Marcuard, von Steiger, Tschärner; dans les Grisons, la famille von Tschärner.

<sup>130</sup> DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, «Protestantische Wohltätigkeit...», p. 43.

*de se montrer actives dans le domaine public et par là même de s'afficher sur le plan national.* »<sup>131</sup>

Ainsi les anciennes élites protestantes, écartées du pouvoir après les bouleversements politiques des années 1840, auraient vu dans les activités philanthropiques un moyen de se profiler à nouveau dans le domaine public et d'afficher leurs ambitions sur le plan national. Il faut rappeler que jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, ni les conservateurs catholiques, ni les libéraux conservateurs protestants ne bénéficient d'un parti politique national susceptible de nourrir leurs ambitions au plus haut sommet de l'État.

Alors que les catholiques, encadrés par un épais tissu d'institutions et d'associations, parachèvent leur intégration politique peu avant la guerre, les réseaux philanthropiques des élites protestantes, quant à eux, se sont construits en marge, sinon contre les structures étatiques. À mesure que les Églises libres<sup>132</sup> accroissent leur influence, elles s'entourent d'un réseau toujours plus dense d'organisations religieuses et philanthropiques, dont les asiles, œuvres emblématiques de la philanthropie conservatrice helvétique, consacrent l'aboutissement<sup>133</sup>. Bien plus qu'une assistance matérielle, ces derniers se donnaient pour vocation de dispenser des préceptes moraux et spirituels. Il fallait en quelque sorte réparer les dégâts humains causés par l'industrialisation, la diffusion des idées socialistes et la modernité. Les besoins se faisaient d'autant plus ressentir que la Suisse fut, comme le reste de l'Europe, plongée dans une grande crise économique entre 1870 et 1880. On assiste donc, dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, à une importante moralisation de la société<sup>134</sup>. De cette pléthore d'œuvres issues des mouvements philanthropiques conservateurs, nous pouvons mentionner, entre autres, les organisations d'aides aux jeunes filles, celles pour l'abolition de l'esclavage, celles contre la littérature immorale ou contre l'alcoolisme.

Une partie des œuvres humanitaires de 1914-1918 n'est autre que la forme adaptée aux circonstances de la guerre d'associations philanthropiques préexistantes. C'est le cas, par exemple, de l'Union

<sup>131</sup> DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, « Protestantische Wohltätigkeit... », p. 39.

<sup>132</sup> Les Églises libres désignent, en Suisse romande, les Églises protestantes indépendantes de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, qui se sont séparées de l'État dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle à la suite de dissensions politiques ou théologiques.

<sup>133</sup> DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, « Protestantische Wohltätigkeit... », p. 45.

<sup>134</sup> DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, « Protestantische Wohltätigkeit... », p. 47.

internationale des Amies de la jeune fille, pendant protestant de l'APJF, installée à Neuchâtel qui, depuis les années 1870, assurait assistance, accueil en gare et hébergement aux jeunes filles se rendant à l'étranger en tant que gouvernantes ou institutrices et qui, avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, se convertit en bureau de recherche de soldats et de civils disparus<sup>135</sup>. Ainsi, à partir de ces remarques préliminaires, nous allons suivre le développement concret de trois types d'associations représentatives de la culture philanthropique suisse jusqu'à la veille de la guerre: la Société suisse d'utilité publique, la Croix-Rouge suisse et les associations féminines.

## La Société suisse d'utilité publique

L'ouvrage collectif dirigé par Beatrice Schumacher propose une analyse pointue de l'action philanthropique en Suisse, en prenant comme objet d'étude la Société suisse d'utilité publique (SSUP)<sup>136</sup>. Nous y découvrons les mécanismes à l'œuvre dans les mutations de la société suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Une approche historique utile pour connaître le contexte dans lequel ont émergé les associations humanitaires en 1914.

À l'origine, la SSUP est animée par un esprit interventionniste chrétien, basé sur l'amour du prochain et les valeurs de la patrie<sup>137</sup>. Fondée à Zurich en 1810, elle se donne comme objectif de «*travailler à la guérison des maux divers qui affligent le corps social: indigence, maladies, abandon dans l'enfance, vices de l'éducation, infirmités du corps et de l'esprit, intempérance, immoralité, accidents dans le travail ou dans la guerre et misères diverses...*»<sup>138</sup>. Née dans la haute bourgeoisie zurichoise, elle s'ouvre sur l'extérieur et acquiert une dimension nationale à partir des

---

<sup>135</sup> Œuvre présidée par Mme de Tschärner de Watteville. Pendant la guerre, son travail consista à rechercher des disparus, transmettre des lettres d'un pays belligérant à un autre, organiser des voyages et des rapatriements. Elle assura également la transmission des correspondances avec les départements français du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise sous occupation allemande. Pour plus d'informations, voir BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 35; *Jahrbuch der Schweizerfrauen / Annuaire féminin suisse*, Berne: Verlag A. Francke, 1915, p. 146-147.

<sup>136</sup> SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti...*, 479 p.

<sup>137</sup> SCHUMACHER Beatrice, «A-t-on besoin de nous? La SSUP de 1810 à 1970: conceptions de soi-même, méthodes de travail et structures», in SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti...*, p. 42.

<sup>138</sup> LOMBARD Frank, «Notice sur les travaux de la Société suisse d'utilité publique depuis sa fondation», *Revue suisse d'utilité publique*, 15<sup>e</sup> année, 1886, p. 33, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière. La Croix-Rouge suisse et l'histoire des infirmières*, Bâle: Schwabe & Co, 1991, p. 21.

années 1820, réunissant libéraux réformés et catholiques tournés vers les idées progressistes. Rapidement, elle devient un lieu de discussions et d'échanges, un laboratoire d'idées sur les manières de remédier au paupérisme, se transformant en petite académie scientifique ayant la volonté de promouvoir une véritable science de l'action sociale.

Avec la Révolution de 1830, un esprit de liberté souffle sur les cantons suisses, faisant entrer l'élite libérale dans les gouvernements cantonaux, ce qui n'est pas sans incidence sur l'orientation politique de la SSUP. Après les recommandations théoriques, celle-ci passe à l'application pratique, en procédant à des collectes de fonds sur l'ensemble du territoire et en fondant les premières maisons d'éducation pour jeunes délinquants. La Société s'engage alors dans un nouveau rapport à l'action philanthropique que Beatrice Schumacher qualifie de « *charité active* »<sup>139</sup>. Il est intéressant de relever que lorsque sévit la crise politique et religieuse des années 1840, la SSUP – qui avait alors déjà acquis une reconnaissance nationale – sert de lieu de ralliement et de dialogue entre les adversaires politiques. Cette union dans l'épreuve développe son aptitude à surpasser les clivages internes pour se mettre au service du bien de la patrie.

Après l'épisode du Sonderbund, la SSUP s'affirme donc comme un lieu de rassemblement et un appui à l'État moderne en construction. L'élite économique au pouvoir s'intéresse de plus en plus à ses activités, tandis que la bienfaisance attire de plus en plus l'argent des mécènes privés. Il en résulte une profonde transformation de sa composition sociale, de ses pratiques et de son rapport à l'État à partir des années 1880. Dégagée de la lourdeur et de l'inertie de son carcan mondain, elle voit affluer un nombre croissant d'industriels, de hauts fonctionnaires et de représentants de l'économie au détriment des hommes politiques et des ecclésiastiques. L'assistance aux indigents et la santé publique demeurent ses thèmes de prédilection, au temps où l'industrialisation galopante fait des ravages dans un monde ouvrier qui paie de sa santé le contrecoup de la prospérité urbaine. Le président du CICR Gustave Moynier, également président de la Société d'utilité publique de Genève, incarne parfaitement cet *ethos*. Il écrit dans le *Bulletin de la Société genevoise* de 1878 :

*« La généralisation du bien-être, qui a été notre principal objectif, procède de sept facteurs, ni plus ni moins. En effet, pour l'obtenir il faut commencer par débarrasser ou par préserver les populations de trois ennemis, qui*

<sup>139</sup> Voir SCHUMACHER Beatrice, « A-t-on besoin de nous ?... », p. 47.

*portent atteinte à la valeur propre des individus ; ce sont : les maladies ou les infirmités corporelles, l'ignorance et le vice. [...] Ainsi, on ne saurait se flatter d'atteindre le but, si l'on n'est pas parvenu à procurer à tous les membres du corps social, dans une mesure suffisante, non seulement la santé, l'instruction et la moralité, mais encore le travail et la vie à bon marché. Arrivée là, la philanthropie n'a cependant pas dit son dernier mot. Il lui reste à pourvoir à deux éventualités : ses efforts ont-ils été couronnés de succès, et ses pupilles sont-ils parvenus à réaliser une épargne, elle doit leur apprendre à la conserver et leur en faciliter les moyens ; n'a-t-elle pu, au contraire, les mettre en état de se suffire à eux-mêmes, son devoir est de les aider à vivre. Ainsi la prévoyance et l'assistance apparaissent comme le couronnement de l'édifice.»<sup>140</sup>*

Cet extrait montre bien que l'action philanthropique ne repose pas uniquement sur un esprit de compassion. Celui-ci reflète parfaitement la vision paternaliste des élites nationales selon laquelle le pays ne peut continuer à prospérer sans que l'on ne s'intéresse à la santé de sa population laborieuse. Dans ce contexte, la SSUP gagne en notoriété publique et connaît une augmentation de ses effectifs. Sa popularité croissante se traduit par la constitution de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) en 1888. Mais la cohésion proclamée de cette œuvre qui se veut éminemment patriotique va connaître un revers vers la fin du siècle, avec le processus d'internationalisation des réseaux philanthropiques. Une ouverture sur l'extérieur, clairement revendiquée par la section genevoise, qui conduit à l'affaiblissement des liens confédéraux, comme l'explique Valérie Lathion :

*«Au cœur du réseau local foisonnant d'œuvres philanthropiques et religieuses à vocation internationale, ils [les membres de la Société genevoise d'utilité publique] ressentent une grande fierté à faire partie des "entrepreneurs moraux" qui ont fait de Genève la "capitale de l'éthique" et qui contribuent à ouvrir la voie à une nouvelle réforme sociale, morale et évangélique. L'internationalisation des réseaux philanthropiques genevois passe par les réseaux européens de l'Alliance évangélique et de la haute société protestante dont les membres sont unis par les liens familiaux, professionnels et confessionnels. [...] En délaissant quelque peu ses partenaires suisses, elle manifeste une autonomie à laquelle elle tient*

---

<sup>140</sup> Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique, n° 16, 1878, p. 22, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 22.

*particulièrement et une suffisance qui ancre son action locale directement dans une solution globale de la question sociale à l'échelle européenne.* »<sup>141</sup>

Ainsi, depuis le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, nous observons une rupture progressive entre les sections romandes, plus élitistes, foncièrement attachées à leur autonomie et davantage intégrées aux réseaux internationaux, et les sections alémaniques, davantage rivées sur les enjeux nationaux, dont les membres occupent d'ailleurs la quasi-totalité des sièges au sein de l'organe faïtier suisse. Les querelles de pouvoir et la défiance des Alémaniques, qui voient dans les assemblées des sections romandes un geste sécessionniste, finissent par avoir raison du rôle rassembleur de la SSUP<sup>142</sup>. À la veille de la guerre, la bienfaisance se comprendrait-elle différemment de part et d'autre de la Sarine ? Ces divergences de vues entre Romands et Alémaniques au sein de la plus vaste et influente œuvre philanthropique de Suisse préfigurent-elles les clivages que nous retrouverons entre les œuvres humanitaires romandes et alémaniques dès 1914 ?

Quoi qu'il en soit, la guerre apportera son lot de changements : un renouveau patriotique se dessinera dans l'après-guerre au sein de la SSUP. Dès 1917, sous l'effet de l'agitation sociale et de thèmes mobilisateurs comme le spectre du bolchevisme, la question des « indésirables » ou la surpopulation étrangère, la SSUP rencontrera un regain d'intérêt et d'adhésions. Le cap des 10 000 membres sera franchi en 1923<sup>143</sup>.

### **3. La Croix-Rouge, une association parmi tant d'autres ?**

#### **Des débuts difficiles (1859-1882)**

Quand on évoque aujourd'hui l'aide internationale, la référence à la Croix-Rouge surgit instantanément à l'esprit. Qu'en était-il en 1914 ? Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la société suisse se mobilise activement pour des causes humanitaires : elle exprime sa sympathie et sa générosité pour les insurgés grecs et polonais, ouvre ses portes aux réfugiés politiques

<sup>141</sup> LATHION Valérie, « Un laboratoire fédéral philanthropique ? Le dialogue entre Alémaniques et Romands au sein de la SSUP », in SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti...*, p. 106.

<sup>142</sup> LATHION Valérie, « Un laboratoire fédéral philanthropique ?... », p. 118.

<sup>143</sup> SCHUMACHER Beatrice, « A-t-on besoin de nous ?... », p. 58.

européens et à l'armée de l'Est en 1871, ou s'engage dans des comités de soutien pour les Arméniens. On pourrait naturellement s'attendre à ce que ce dévouement soit alimenté et porté par l'esprit Croix-Rouge. Mais il n'est en rien : alors que la Suisse soigne son image de terre d'asile et de neutralité compatissante, la société nationale suisse de la Croix-Rouge, fondée en 1866, souffre d'une profonde indifférence pendant près de deux décennies. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ses effectifs resteront restreints et ses structures très sommaires sinon rudimentaires : en 1895, elle ne compte que dix sections cantonales avec un total de 11 625 membres<sup>144</sup>.

La singularité de l'histoire de la Croix-Rouge suisse (CRS) nous pousse à réfléchir sur son identité, ou plutôt sur les identités qui la composent. Le juriste Gustave Moynier, membre fondateur et président du CICR, a défini l'« universalité » comme l'un des « principes essentiels » de la doctrine de la Croix-Rouge, au même titre que la « non-discrimination »<sup>145</sup>. Or, malgré une aspiration à l'universalité, l'organisation pratique de la Croix-Rouge au niveau national diffère passablement d'un pays à l'autre, selon la culture politique en place. Ainsi, retracer l'histoire du développement de la Croix-Rouge en Suisse depuis sa création revient aussi à appréhender, en miroir, l'histoire du jeune État confédéral en formation. Selon l'historien John F. Hutchinson, les sociétés nationales de la Croix-Rouge n'auraient pas échappé à la montée des sentiments nationalistes dominants dans les décennies précédant la Grande Guerre. Embrigadées dans les services sanitaires des armées, elles seraient même devenues des instruments de mobilisation patriotique au service des États<sup>146</sup>. Cette thèse reviendrait à dire que la Croix-Rouge serait devenue une sorte d'organisation pseudomilitaire, faite de volontaires exaltés, pétris d'idéalisme et de patriotisme qui, plutôt que de limiter les souffrances induites par la guerre, soutiendrait pleinement l'effort de guerre.

Au commencement, l'idée maîtresse de la Croix-Rouge a germé dans la tête de Henry Dunant sur le champ de bataille de Solferino, où s'opposent en 1859 les armées franco-sardes menées par Louis Napoléon III et les forces autrichiennes de l'empereur François-Joseph. Elle consiste en

---

<sup>144</sup> BENDER Philippe, « CRG et CRS, destins mêlés », in METTAN Guy (éd.), BUGNON François *et al.*, *150 ans de passion humanitaire. La Croix-Rouge genevoise de 1864 à 2014*, Genève : Slatkine, 2014, p. 123. En 1914, le nombre de sections s'éleva à cinquante et elle comptera 36 323 membres.

<sup>145</sup> HAUG Hans, *Menschlichkeit für alle, die Weltbewegung des Roten Kreuzes und des Roten Halbmonds*, Institut Henry Dunant, Berne : Verlag Haupt, 1995, p. 443.

<sup>146</sup> Voir HUTCHINSON John F., *Champions of Charity. War and the Rise of Red Cross*, Oxford : Westview Press, 1996, p. 353 et suivantes.

la création de sociétés de secours nationales, basées sur le volontariat et destinées à seconder les services sanitaires des armées, dans le but de soigner les blessés de guerre lors des conflits. L'intuition de Dunant rencontre une formidable audience auprès des têtes couronnées de son temps. La Conférence internationale pour la neutralisation du Service de santé militaire en campagne, qui s'est tenue à Genève le 8 août 1864, réunissant douze États et à l'issue de laquelle a été signée la fameuse Convention de Genève, scelle la naissance officielle du droit international humanitaire. Selon les vœux formulés à cette occasion, chacun des pays signataires est appelé à former un comité de secours auquel il accordera l'appui nécessaire pour qu'il puisse accomplir son mandat.

En Suisse, le Comité en question, appelé « Société suisse de secours aux militaires et à leurs familles »<sup>147</sup>, n'est fondé que le 17 juillet 1866, alors que pas moins de dix sociétés nationales se sont déjà créées en Europe. Fait étonnant, la Société suisse est même devancée par la section cantonale genevoise, fondée en mars 1864<sup>148</sup>. Tandis que le CICR jouit d'un formidable prestige, la société nationale peine à s'imposer à l'intérieur de ses frontières. Après la guerre franco-prussienne<sup>149</sup>, durant laquelle elle s'acquitte de son devoir de solidarité internationale, la Société suisse et ses quelques relais cantonaux tombent dans une longue phase de sommeil, une quasi-léthargie qui va durer plus d'une décennie<sup>150</sup>. Elle se heurte à l'indifférence générale et au manque de volonté des pouvoirs publics, ce que déplore fortement Gustave Moynier :

*« En voyant l'inaction persistante en temps de paix de la société suisse pour les blessés, – inaction contraire aux résolutions de la Conférence de 1863, auxquelles elle a pourtant déclaré formellement se rallier, – j'ai été souvent peiné de ce que notre patrie, après avoir servi de berceau à la Croix-Rouge, se laissait devancer par beaucoup d'autres pays, dans la manière de mettre cette œuvre en pratique. »*<sup>151</sup>

<sup>147</sup> Particularité helvétique, la société Croix-Rouge a décidé de soutenir les familles des miliciens, dont l'engagement sur le champ de bataille semblait peu probable.

<sup>148</sup> Concernant la fondation de la section genevoise de la Croix-Rouge, voir METTAN Guy (éd.), BUGNON François, PITTELOUD Jean-François, NESSI Serge, BENDER Philippe, BIMPAGE Serge, *150 ans de passion humanitaire...*, 158 p.

<sup>149</sup> En ce qui concerne les activités déployées par la Croix-Rouge lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, voir HAUG Hans, *Menschlichkeit für alle...*, p. 240.

<sup>150</sup> BENDER Philippe, « La Croix-Rouge suisse fête ses 125 ans (1866-1991). Réflexions sur un anniversaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 790, juillet/août 1991, p. 381.

<sup>151</sup> « Lettre de Gustave Moynier à Walter Kempin », *Der Philanthrop*, n° 2, 21 février 1882, p. 2, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 19.

L'origine de ce paradoxe se trouve vraisemblablement dans la neutralité permanente de la Suisse. En maintenant le pays à l'écart des conflits internationaux, la neutralité aurait dissuadé les autorités helvétiques de se doter d'une société de secours, dont l'objectif premier est, soulignons-le, de «*concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé de l'armée suisse et à la protection des familles privées de leur soutien par l'appel sous les drapeaux en cas de guerre*»<sup>152</sup>. Le «*Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge*», rédigé par le pasteur Wernly, secrétaire de la CRS, confirme notre hypothèse :

*«Notre patrie, jouissant d'une neutralité assurée et ayant une politique d'où est exclue toute idée offensive, ne paraissait pas courir le danger d'être obligée de participer à une guerre et de devoir prendre des mesures de secours exceptionnelles, à côté du service de santé militaire.»*<sup>153</sup>

## Quand un philanthrope reprend le flambeau

Les choses vont enfin changer grâce à l'œuvre rénovatrice opérée par le pasteur zurichois Walter Kempin<sup>154</sup> qui reconstitue l'Association en 1882 à Olten, sous le nom de «*Société centrale de la Croix-Rouge*». Même si son organisation interne, sa structure administrative et ses statuts subiront encore maints remaniements, la CRS trouve un second souffle et une raison d'être.

Très préoccupé par les problèmes sanitaires de son temps, le pasteur Kempin, un philanthrope engagé au sein de la SSUP, propose de réorienter les tâches de la Société dans le domaine de la santé publique, où les insuffisances sont patentées. L'argument voulant que la Croix-Rouge puisse combler, en temps de paix, les lacunes du système de soins s'avère péremptoire. Le raisonnement de Kempin est en tout

---

<sup>152</sup> *Statuts de l'association de secours aux militaires blessés et à leurs familles*, Berne: Imprimerie J. Allemann, 1866, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 13.

<sup>153</sup> «*Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge*», *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, XIX, Genève, 1888, p. 149, cité par BENDER Philippe, «*La Croix-Rouge suisse fête ses 125 ans...*», p. 381.

<sup>154</sup> Walter Kempin: né à Zurich en 1850, il fait des études de théologie et est ordonné pasteur en 1873. La même année, il s'engage dans la cause philanthropique en adhérant à la SSUP. En 1877, il crée la Société de secours aux pauvres de sa paroisse, puis fonde les *Blätter und Blüten* en 1881, rebaptisées *Der Philanthrop* l'année suivante.

point conforme au milieu philanthropique dans lequel il évolue. En effet, dès 1880, le pasteur participe aux réflexions menées au sein de la Société zurichoise d'utilité publique sur la gratuité des soins aux malades. Un objet d'étude devenu prioritaire depuis que le canton de Zurich s'est doté de soixante-huit nouveaux établissements hospitaliers en une dizaine d'années<sup>155</sup>. Avec les avancées de la science, le monde de la médecine est en pleine mutation : «*Il serait en effet hautement bénéfique si l'on pouvait réduire au minimum les pertes causées par la maladie, sans que cela n'entraîne trop de dépenses*», énonce-t-il lors d'une conférence<sup>156</sup>. Sa solution consiste à réformer le personnel soignant. Il préconise de remplacer la traditionnelle garde-malade laïque, sans formation, ainsi que la religieuse dont la soumission à son ordre ecclésiastique ne s'accommode pas toujours très bien à la vocation auprès des malades, par des infirmières de métier, ayant suivi une formation spécifique<sup>157</sup>.

«*On ne connaît que deux types de soignantes : la religieuse, protestante ou catholique, soumise à l'ordre auquel elle appartient, fidèle et dévouée à son travail aussi bien dans les hôpitaux que chez les privés, et la garde-malade laïque, sans formation, gagnant son pain surtout dans les hôpitaux, ayant une réputation souvent peu flatteuse.*»<sup>158</sup>

La Croix-Rouge suisse, qui n'existe alors que sur le papier, paraît toute désignée pour assumer cette tâche de formation du personnel infirmier, malgré les résistances. En effet, les conceptions divergent sur les axes prioritaires à attribuer à la Croix-Rouge : concentration des efforts pour la préparation des moyens sanitaires en cas de guerre ou engagement dans le domaine civil en temps de paix ? Dès 1869, lors de la troisième Conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge à Berlin, plusieurs résolutions concernant l'action des Sociétés de secours pendant la paix avaient déjà été adoptées. Il était notamment question de «*s'employer à des œuvres d'humanité, au soin des malades et à l'assistance dans les calamités*»<sup>159</sup>.

<sup>155</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 29.

<sup>156</sup> KEMPIN Walter, «Conférence prononcée lors de la 2<sup>e</sup> assemblée annuelle de la Société d'utilité publique du canton de Zurich, le 3 novembre 1880, à Winterthour», *Revue suisse d'utilité publique*, XX<sup>e</sup> année, 1881, fasc. 1, p. 10, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 28.

<sup>157</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 30.

<sup>158</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 12.

<sup>159</sup> *L'humanitaire en mouvement. De Solferino (1859) à Sarajevo (1995)*, Genève : Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1995, p. 15.

Loin d'être tranché, le débat ressurgit régulièrement jusqu'à la fin du siècle :

«*En 1892, à Rome, la plupart des délégués avaient encore refusé la proposition de la Croix-Rouge russe de confier aux sociétés nationales, en temps de paix, des activités de bienfaisance dans le domaine civil, telles que secours aux accidentés, aux victimes des épidémies et des famines, etc. Le refus était motivé par le désir d'éviter l'attribution à une seule et même société – en l'occurrence la Croix-Rouge – deux rôles ou deux domaines "totalement différents", comme pouvaient l'être l'activité pour le temps de guerre et celle pour le temps de paix.*»<sup>160</sup>

Un revirement se produit finalement cinq ans plus tard, en 1897, lors de la Conférence de Vienne : les activités de la Croix-Rouge en temps de paix, non liées au domaine militaro-sanitaire, sont à l'ordre du jour et largement plébiscitées par les participants<sup>161</sup>.

Dès 1881, à travers ses publications, *Blätter und Blüten*, puis *Der Philanthrop*, Kempin fait circuler ses idées en faveur d'une Croix-Rouge vouée aux soins civils. Il reçoit le soutien inespéré de Gustave Moynier, président du CICR. Ce dernier, grand bâtisseur et gardien de la doctrine, défendait pourtant fermement le modèle originel d'une Croix-Rouge exclusivement orientée vers les besoins en cas de guerre<sup>162</sup>. Pragmatique, Moynier l'encourage à redonner vie et vigueur à la Croix-Rouge nationale : «*Il importe peu que l'impulsion parte de Genève, de Berne ou de Zurich, pourvu que le bien se fasse.*»<sup>163</sup> C'est chose faite le 25 avril 1882 à Olten : la Société centrale suisse de la Croix-Rouge voit le jour. Cette dernière se conçoit d'abord comme une société faïtière, qui englobe diverses associations philanthropiques, patriotiques et féminines, ayant des objectifs communs dans les soins à apporter aux blessés et aux malades en temps de paix comme en temps de guerre : «*Au mois de décembre 1883, 45 sociétés philanthropiques, patriotiques et sportives font partie de la Société centrale. Un véritable "patchwork" où s'entremêlent forces centralisatrices et forces*

<sup>160</sup> Voir III. *Generalbericht der Direktion des schweiz. Centralvereins vom Rothen Kreuz und seiner Sektionen über die Jahre 1889/1895*, p. 21, cité par VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 67.

<sup>161</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 67.

<sup>162</sup> Voir MOYNIER Gustave, *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, Paris : Sandoz & Thuillier, 1882, 287 p.

<sup>163</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 32.

*fédéralistes.*»<sup>164</sup> Le chemin est encore long jusqu'en 1914. Il est fait d'une succession de fusions, de ruptures et de restructurations : quatorze sections cantonales sont constituées entre 1888 et 1893. Les formations de garde-malades sont mises sur pied et un secrétariat commun réunit la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, l'Alliance suisse des Samaritains et la Société suisse des troupes sanitaires. La réorientation de la CRS initiée par Kempin sera ensuite consolidée par son successeur, Walther Sahli. Fondateur de l'école de garde-malades du Lindenhof à Berne en 1899, ce dernier deviendra le secrétaire général de la CRS de 1906 jusqu'à sa mort en 1916. Privilégiant l'action de la Croix-Rouge dans le domaine civil, la rendant plus proche des besoins de la population, il sera l'un des artisans des soins infirmiers modernes en Suisse<sup>165</sup>.

C'est finalement à travers la promotion des soins de type infirmiers et grâce à la professionnalisation du métier d'infirmière que la Croix-Rouge retrouve de sa superbe au tournant du siècle et s'impose progressivement comme un partenaire incontournable de l'État. La prouesse de Kempin est d'avoir réussi à faire coïncider les enjeux sanitaires de son temps avec l'intuition fondamentale de Henry Dunant, voulant que le personnel soignant des Croix-Rouge puisse être instruit en temps de paix. Pour autant, cette conception d'une Croix-Rouge tournée vers le domaine des soins infirmiers ne lui ôte pas tout caractère patriotique, bien au contraire. Kempin lui-même, lors de son appel à (re)constituer une Société nationale lancé dans le *Philanthrop* du 7 janvier 1882, avait proclamé :

*« Et puisque rien n'a été fait, l'on ne nous tiendra pas rigueur de saisir l'occasion d'agir. Nous ignorions l'existence de sociétés cantonales de secours pour les militaires suisses. Nous avons également estimé qu'il était juste de fonder une Société centrale suisse de la Croix-Rouge : une armée, une Suisse, une patrie. »*<sup>166</sup>

Le chapitre consacré à l'action de la CRS durant la guerre montrera comment cette conscience patriotique s'incarne en Suisse<sup>167</sup>. L'épreuve de la guerre va réveiller les antagonismes entre les composantes civiles et militaires de la CRS, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le commandement

<sup>164</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 45.

<sup>165</sup> SAHLI Walther, « Das schweizerische Rote Kreuz und seine Entwicklung – Eine Anregung von Dr. W. Sahli », *Das Rote Kreuz*, n° 15, 1<sup>er</sup> août 1898, p. 117-119.

<sup>166</sup> VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière...*, p. 68.

<sup>167</sup> Voir chapitre II, point 2, p. 110 et suivantes.

de l'organisation. Mais elle sera surtout un facteur décisif pour souder symboliquement l'appartenance de la Croix-Rouge à l'identité helvétique.

## 4. L'associationnisme féminin

Les femmes occupent une place importante dans les œuvres charitables en période de paix comme en période de guerre. Bien que le fait associatif soit avant tout l'apanage des cercles masculins, les associations de femmes se fraient un chemin dans l'espace public vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'industrialisation du pays amène les femmes à travailler dans les usines dès les années 1860. En sortant de leur foyer, en accédant à l'enseignement supérieur, les femmes prennent progressivement une place de plus en plus active dans les grands débats de société alors dominés par la «question sociale».

### Entre conservatisme et progressisme

Les années 1870-1914, qualifiées de «*printemps de l'associationnisme féminin*»<sup>168</sup>, enregistrent un accroissement significatif du nombre de sociétés de femmes : «*Parmi les 1 030 associations de femmes créées au 19<sup>e</sup> siècle, selon le recensement, environ 150 le furent dans la première moitié du siècle.*»<sup>169</sup> D'abord limitées aux secteurs qui leur sont traditionnellement dévolus comme l'éducation, l'instruction aux jeunes filles, les soins et la bienfaisance, les associations se diversifient au point de former un ensemble très hétérogène, partagé entre diverses sensibilités. De nouveaux combats mobilisateurs apparaissent alors, comme le redressement de la moralité publique, l'abolition de la traite des femmes (abolitionnisme), la lutte contre l'alcoolisme (abstentionnisme)<sup>170</sup>. À partir des années 1890, le mouvement

<sup>168</sup> PAVILLON Monique, VALLOTTON François, «Des femmes dans l'espace public helvétique 1870-1914», in JOST Hans Ulrich (éd.), *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 novembre 1991, Lausanne : H.U. Jost, Faculté des lettres, Université, 1992, p. 13.

<sup>169</sup> DEGEN Bernard, «Entre État, économie et sphère privée. La place des organisations d'utilité publique dans le secteur des activités à but non lucratif», in SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti...*, p. 130.

<sup>170</sup> Quelques dates de fondation : 1875 : Fédération abolitionniste internationale à Genève ; 1877 : Association internationale des Amies de la jeune fille à Neuchâtel et de l'Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral ; 1879 : Association internationale du relèvement moral (du Sou) à Genève ; 1888 : Société d'Utilité publique des femmes suisses à Aarau ; 1902 : Ligue suisse des femmes abstinentes.

entre dans une phase plus structurée et plus politique avec la création des Unions des femmes dans les grandes villes du pays (à Genève, Lausanne, Berne et Zurich), qui défendent l'amélioration de la condition féminine dans les domaines du droit civil et du suffrage féminin. Ces associations-là organisent le premier congrès suisse des intérêts féminins qui se tient à Genève en 1896 en vue de coordonner leurs intérêts au niveau national. À l'occasion du Congrès, on recense «*plus de 5 695 sociétés, fondations et instituts féminins, ou enregistrant des membres féminins*»<sup>171</sup>. Environ 100 000 femmes seraient engagées dans trois grands domaines d'activité : l'utilité publique (2 483 sociétés), la bienfaisance (1 965 sociétés) et les réformes sociales (549 sociétés)<sup>172</sup>.

Ce grand rassemblement débouchera, trois ans plus tard, sur la fondation de l'Alliance des sociétés féminines<sup>173</sup>. Or les «*intérêts des femmes*» sont diversement perçus selon les milieux féminins. En effet, de fortes contradictions se font jour entre les tenants d'une émancipation juridique et politique des femmes, et les associations dites conservatrices, qui travaillent au bien de la femme sans remettre en question les rapports hiérarchiques entre les sexes. Aussi ces dernières refusent-elles d'intégrer l'Alliance des sociétés féminines suisses, jugée trop progressiste<sup>174</sup>. C'est le cas de la Société d'utilité publique des femmes suisses, de l'Union alémanique des sociétés féminines pour le relèvement de la moralité et des associations catholiques, qui s'organisent entre elles en 1912 en créant la Ligue suisse des femmes catholiques. Quant à l'Union suisse des ouvrières, elle reste également en dehors de l'Alliance qu'elle juge trop bourgeoise. Le mouvement féminin est ainsi traversé par différents courants représentatifs des diverses sensibilités politiques et confessionnelles. Il atteint avant la guerre une envergure supranationale, se déclinant en une large constellation d'organisations faïtières, dont les principales sont : la Société d'utilité publique des femmes suisses (1888), la Fédération suisse des ouvrières (1890), l'Alliance des sociétés féminines suisses (1900), la Ligue suisse des femmes abstinences (1900), l'Association suisse pour le suffrage féminin (1909), la Ligue suisse des femmes catholiques (1912).

<sup>171</sup> PAVILLON Monique, VALLOTTON François, «*Des femmes dans l'espace public...*», in JOST Hans Ulrich (éd.), *Lieux de femmes...*, p. 17.

<sup>172</sup> PAVILLON Monique, VALLOTTON François, «*Des femmes dans l'espace public...*», in JOST Hans Ulrich (éd.), *Lieux de femmes...*, p. 17.

<sup>173</sup> PAVILLON Monique, VALLOTTON François, «*Des femmes dans l'espace public...*», in JOST Hans Ulrich (éd.), *Lieux de femmes...*, p. 21.

<sup>174</sup> PAVILLON Monique, VALLOTTON François, «*Des femmes dans l'espace public...*», JOST Hans Ulrich (éd.), *Lieux de femmes...*, p. 21.

Pendant la Première Guerre mondiale, alors que les hommes sont appelés à revêtir l'uniforme militaire, les femmes reprennent en mains les affaires de la vie quotidienne, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'organisations féminines déjà bien structurées. Leur rôle a déjà fait l'objet de quelques études: dans le domaine qui nous intéresse, Regula Stämpfli met en exergue le processus d'émancipation des femmes à travers leur soutien fidèle à l'effort de défense nationale<sup>175</sup>. Quant à Beatrix Mesmer<sup>176</sup>, elle traite de l'engagement social des organisations féminines, tandis que Jürg Stüssi-Lauterburg<sup>177</sup> se focalise plus précisément sur les tâches accomplies en faveur de l'armée suisse. Ces différents travaux s'accordent sur les principaux faits marquants de ces associations, à savoir la mise en place des *Zentralen Frauenhilfen* (centres de liaison des associations féminines), l'instauration du Don national des femmes suisses, l'organisation des Lessives du soldat, la collaboration avec la Croix-Rouge ou encore la création des Foyers du soldat, sans doute l'œuvre la plus emblématique du soutien féminin à la mobilisation militaire. Dès le début de la guerre, les associations féminines se sont montrées prêtes à se mobiliser et à remplir leur «devoir» en se mettant au service de leur pays. Une spontanéité qui en dit long sur leur niveau organisationnel, leur sens des responsabilités et leur degré de conscientisation politique :

*«Le 3 août 1914, à l'occasion du premier jour de mobilisation de notre armée, un appel lancé par l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses à toutes les femmes suisses est paru dans les journaux nationaux. Il exhortait les femmes à faire preuve de sagesse et de sens pratique et, en ces graves circonstances, de mettre leurs forces au service de la Patrie. En somme, il indiquait les voies par lesquelles le sens et les aspirations patriotiques devaient se muer en œuvres dynamiques et d'utilité générale!»<sup>178</sup>*

À première vue, les femmes suisses se sont surtout illustrées dans deux domaines d'action principaux: l'entraide privée, visant à aider les

---

<sup>175</sup> STÄMPFLI Regula, *Mit der Schürze in die Landesverteidigung. Frauenemanzipation und Schweizer Militär 1914-1945*, Zurich: Orell Füssli Verlag, p. 61-83.

<sup>176</sup> MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht: die Politik der schweizerischen Frauenverbände 1914-1971*, Zurich: Chronos, 2007, p. 25-70.

<sup>177</sup> STÜSSI-LAUTERBURG Jürg, *Helvetias Töchter, Frauen in der Schweizer Militärgeschichte von der Entstehung der Eidgenossenschaft bis zur Gründung des Frauenhilfsdienstes (1291-1939)*, Frauenfeld: Verlag Huber, 1989, p. 105-129.

<sup>178</sup> MERZ Julie, «Die Schweizerfrauen und der Krieg», *Jahrbuch der Schweizerfrauen / Annuaire féminin suisse*, Berne: Verlag A. Francke, 1915, p. 54.

familles dans le besoin et à atténuer les conséquences socio-économiques de la guerre, ainsi que l'assistance matérielle et morale aux troupes suisses mobilisées. Ces préoccupations étaient principalement celles du mouvement que l'on qualifie de féministe bourgeois<sup>179</sup>. Mais en marge de cet engagement social et patriotique, il existe une troisième forme de mobilisation féminine, bien moins connue dans l'historiographie : les œuvres charitables internationales en faveur des soldats blessés, des civils disparus et des prisonniers de guerre. Beatrix Mesmer y consacre à peine quelques lignes en clôture d'un chapitre<sup>180</sup>. C'est justement cette branche d'activité, orientée vers la solidarité internationale, qui constitue l'objet de nos recherches.

Revenons d'abord sur les principaux clivages qui traversent ces organisations féminines, et voyons de quelle manière ils conditionnent leurs champs d'activités respectifs. Deux tendances de fond se dégagent : d'une part, les associations conservatrices, souvent d'inspiration religieuse, défendant le rôle traditionnel de la femme dans la société et s'investissant dans le champ de l'action caritative, morale, éducative et sociale ; d'autre part, les associations de femmes progressistes, axées sur les questions du suffrage et du travail féminin<sup>181</sup>. Or la seule sensibilité politique, souvent ambiguë, ne constitue pas un critère suffisamment précis pour caractériser les quelques groupements féminins qui, face à la guerre, prennent le parti de l'action charitable internationale. Il faut aussi tenir compte des facteurs religieux, géographiques et culturels. *L'Annuaire féminin suisse* nous éclaire à ce propos : sa première édition de 1915 fournit des données statistiques très riches sur les principales organisations féminines établies en Suisse ou y ayant des ramifications. La Ligue suisse des femmes catholiques se présente comme la plus grande association féminine du pays avec ses 32 000 membres. Viennent ensuite l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses et le *Verband deutsch-schweizerischer Frauenvereine zur Hebung der Sittlichkeit* (Fédération des associations féminines suisses alémaniques pour le redressement moral), comptant

<sup>179</sup> Pour comprendre l'émergence de ce mouvement féministe bourgeois avant 1914, voir FETZ Anita, « Ein Schritt in die Öffentlichkeit : Sozialarbeit der bürgerlichen Frauenbewegung der deutschsprachigen Schweiz um die Jahrhundertwende », *Revue suisse d'histoire*, vol. 34, 1984, p. 398-409.

<sup>180</sup> MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht...*, p. 39.

<sup>181</sup> Nous ne tiendrons pas compte du féminisme « ouvrier » ou « prolétaire », dont Margarethe Faas Hardegger est la figure de proue, car trop exclusivement orienté dans le combat politique.

chacune environ 25 000 membres<sup>182</sup>. Au-delà des renseignements factuels, cette source montre le dynamisme de ces organisations qui font preuve d'une grande diversité: la structure trilingue des chroniques de *L'Annuaire* – francophone, germanophone et italophone – laisse transparaître des sensibilités régionales différentes. Les origines géographiques et les déterminismes socioculturels de ces associations ont une influence certaine sur le rapport qu'entretiennent leurs adhérentes à l'action charitable. Ainsi, Romandes et Alémaniques ne semblent pas animées de la même ferveur patriotique quand il s'agit de soutenir l'effort de défense nationale, en tricotant par exemple des chaussettes en laine pour les mobilisés.

La section féminine de la SSUP donne un bon exemple de l'écart culturel existant entre les membres alémaniques et romandes. Officiellement apolitique, mais teintée d'un certain conservatisme social, la SUPFS est surtout implantée en Suisse allemande. Forte d'environ 12 000 adhérentes actives dans une centaine de sections locales en 1914, elle est l'une des plus grandes associations de femmes en Suisse, mais demeure à peine connue de l'autre côté de la Sarine: seules cinq sections existaient en Romandie: Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Montreux, contre 95 en Suisse alémanique<sup>183</sup>.

Fondée en 1888, la Société mise sur ses cours d'éducation ménagère et de promotion des métiers dits féminins pour consolider la condition des femmes dans leur rôle traditionnel. Elle possède sa propre école d'infirmières à Zurich. Un contrat signé avec la Croix-Rouge suisse l'oblige, en cas de guerre, à fournir les deux tiers de son personnel soignant aux sections sanitaires de l'armée suisse, en échange de quoi, elle reçoit des subventions pour son école zurichoise<sup>184</sup>. Elle est aussi tenue, comme d'autres associations, de livrer du linge et du matériel à la CRS, et se charge depuis plusieurs années de faire confectionner les chaussettes militaires par des groupes de dames travaillant à domicile. Quoi qu'il en soit, le fort ancrage local de la SUPFS et sa proximité avec les milieux politico-militaires conditionnent le travail des sections dans un esprit résolument patriotique. Efficace et au bénéfice de bons rapports avec les

---

<sup>182</sup> ROTHEN Elisabeth, «Internationale Frauenverbände», in *Jahrbuch der Schweizerfrauen /Annuaire féminin suisse*, Berne: Verlag A. Francke, 1915, p. 142-170.

<sup>183</sup> ROTHEN Elisabeth, «Internationale Frauenverbände...», p. 154-157.

<sup>184</sup> MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht...*, p. 26.

pouvoirs publics, la SUPFS apparaît comme la clé de voûte de l'édifice des œuvres féminines en faveur des soldats mobilisés :

*«Au début de la guerre, les femmes avaient engagé des actions contre la détresse. En 1915, sous la direction de la SUPFS, elles avaient réuni une collecte nationale des femmes, dont le produit servit en particulier à soutenir l'action du Soldatenwohl, association dirigée par Else Spiller en collaboration avec l'administration militaire et vouée à la tâche d'offrir aux troupes une restauration sans alcool. Énergiques et douées de sens pratique, les femmes avaient dépassé leurs collègues masculins, au point qu'en 1914, la SSUP avait été éliminée des travaux préparatoires du Soldatenwohl, parce que sa méthode favorite, consistant à rédiger des demandes compliquées, fut jugée trop peu efficace.»<sup>185</sup>*

Dans le sillage de la SUPFS, nous retrouvons l'organisation des *Kriegswäscherei* (Lessives du soldat), fondée à Berne par Emma Müller-Vogt, l'épouse du conseiller fédéral Eduard Müller, ainsi que l'Association pour le bien du soldat créée par Else Spiller. En collaboration avec l'épouse du chef de l'état-major suisse Sprecher von Bernegg, grâce à l'appui des associations de femmes abstinentes et surtout grâce à ses contacts personnels avec les autorités fédérales, la jeune Else Spiller parvient à convaincre les milieux militaires de l'utilité matérielle et morale des Foyers du soldat, dont les premiers locaux sont inaugurés à Bassecourt et à Glovelier le 23 novembre 1914<sup>186</sup>. Une centaine d'établissements de ce type sont ensuite ouverts en Suisse jusqu'à la fin de la guerre. Ils proposent aux soldats mobilisés des boissons non alcoolisées à un prix abordable ainsi qu'un espace de détente et de lecture de journaux. La concurrence entre les différentes œuvres patriotiques est parfois acharnée, au point de provoquer quelques tensions, comme lorsque, en 1916, l'Association pour le bien du soldat décide de prendre à son compte une partie des lessives des soldats en créant une section spéciale. Une revendication qui soulève aussitôt les vives protestations de la CRS, de la SUPFS et de la Zürcher Frauenzentrale<sup>187</sup>.

<sup>185</sup> SCHUMACHER Beatrice, « A-t-on besoin de nous ?... », p. 63.

<sup>186</sup> Pour plus d'information au sujet des Foyers du soldat, voir MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht...*, p. 40-50.

<sup>187</sup> MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht...*, p. 46.

## La spécificité des associations féminines romandes

En Suisse romande, à côté des unions féministes, les mouvements féminins les plus en verve sont les œuvres de relèvement moral, les associations abolitionnistes. C'est à Genève, rappelons-le, qu'a été fondée la Fédération abolitionniste internationale en 1875, tandis que les secrétariats internationaux protestants et catholiques des œuvres de protection de la jeune fille siégeaient respectivement à Neuchâtel et à Fribourg. Dans son ouvrage, Anne-Marie Käppeli, spécialiste de l'histoire des femmes, tisse un lien très intéressant entre l'émergence d'un féminisme moral issu du mouvement abolitionniste et l'éthique protestante romande marquée du sceau de la philanthropie et du christianisme social<sup>188</sup>. Ce renouveau chrétien cultivé par les élites romandes – tant protestantes que catholiques – depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et dont il a déjà été question précédemment, sera l'un des moteurs idéologiques des activités humanitaires féminines romandes pendant la guerre. D'autre part, les organisations romandes ont, de par la dimension internationaliste de leur combat, cultivé d'importantes relations à l'étranger, notamment en France. Pendant la guerre, ces réseaux transnationaux serviront, comme nous le verrons, de bases de coopération humanitaire.

Du côté des tenantes du féminisme politique, particulièrement actives dans les cantons romands réformés de Genève, Vaud ou Neuchâtel, la guerre est plutôt perçue comme un obstacle à la poursuite de leurs objectifs, au mieux comme une parenthèse. Contrairement au mouvement féministe conservateur qui s'engage avec ferveur et patriotisme dans les œuvres de soutien à la défense nationale, les suffragettes restent en retrait. Elles refusent par exemple de s'associer au Don national des femmes suisses :

*«L'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF) se rallia, après de longues discussions, à l'avis de sa présidente chevronnée Émilie Gourd, qui ne cessait de répéter que de nouveaux impôts serait une chose inacceptable sans l'obtention, en contrepartie, de droits civiques, et assénait que les femmes ne devraient pas être soumises à des impôts supplémentaires sans droits politiques.»<sup>189</sup>*

Dans cette conjoncture, elles s'évertuent plutôt à maintenir les liens avec leurs homologues européennes, pour faire en sorte que l'idéal féministe résiste au déchaînement des passions belliqueuses et survive à la guerre.

<sup>188</sup> Voir KÄPPELI Anne-Marie, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève: Éditions Zoé, 1990, 219 p.

<sup>189</sup> STÄMPFLI Regula, *Mit der Schürze in die Landesverteidigung...*, p. 62.

L'action charitable internationale est alors un moyen privilégié pour certaines féministes, à l'instar d'Antonie Girardet-Vielle<sup>190</sup>, de consolider leurs contacts internationaux et de préparer l'après-guerre :

*« C'est après avoir assisté maintes fois à des Congrès de femmes suffragistes où je me rendis compte de l'admirable organisation des sociétés féministes en temps de paix que l'idée me vint d'employer à la recherche des victimes de la guerre ces forces dont je connaissais l'activité et le dévouement. J'aurais préféré m'adresser exclusivement aux sociétés suffragistes, mais, réflexion faite, je compris bien vite qu'il était plus sage de demander leur appui à toutes les femmes, et c'est sur ces données que fut organisé le comité du bureau qui devait me seconder dans cette tâche. »*<sup>191</sup>

Le Bureau de recherche sera fondé le 1<sup>er</sup> octobre 1914. Pour l'assister dans son travail et sensibiliser les associations féministes au sort des victimes de la guerre, Antonie Girardet-Vielle s'entourera d'un comité de femmes lausannoises très influentes, rattachées à d'importantes œuvres internationales<sup>192</sup>. Parmi elles: Mme van Muyden, présidente vaudoise du Lyceum, Mme Lecoultré-Chatelanat, présidente de la section vaudoise de l'Amie de la jeune fille, Mme Hoinville, présidente de la section vaudoise de l'APJF, Mme Friedrich-Sandoz, secrétaire de l'Union des Femmes de Lausanne et Mlle Lucy Dutoit, secrétaire de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin. Quelque nonante-cinq associations féministes du monde entier répondront à l'appel du Bureau international féministe et prêteront leur concours.

En somme, l'engagement des associations de femmes dans le secteur caritatif pendant la guerre s'articule selon une double césure, linguistique (entre les associations francophones et germanophones) et politique (entre les associations conservatrices et progressistes). À partir de là, selon leurs affinités culturelles et politiques, ces organisations féminines s'orienteront soit dans les œuvres de charité nationale, soit dans la solidarité internationale.

<sup>190</sup> Antonie Girardet-Vielle : fondatrice de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin et membre du Comité central de l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin. Pour plus de renseignements sur ses activités de suffragistes, voir VAUCHER Marc, « *Créer, organiser, durer* » : naissance et développement de l'Union des Femmes de Lausanne (1896-1916), mémoire de licence, Lausanne, 2004, 224 p. ; RINGLI Carole, *L'Association vaudoise pour le suffrage féminin (1907-1921) : le début d'un mouvement suffragiste militant dans le canton de Vaud ?*, mémoire de licence, Lausanne, 2002, p. 32 sq.

<sup>191</sup> Antonie Girardet-Vielle, « Bureau international féministe en faveur des victimes de la guerre », *Jahrbuch der Schweizerfrauen / Annuaire féminin suisse*, Berne : Verlag A. Francke, 1915, p. 68.

<sup>192</sup> Voir *Souvenir du Bureau International féministe de Renseignements en faveur des Victimes de la Guerre. Octobre 1914-juillet 1919*, Lausanne : Imprimeries réunies S.A., 1919.



## Chapitre II

---

### L'assistance aux prisonniers de guerre

*« Pourquoi ne suis-je pas un neutre en ce moment, un Suisse ou un Américain ? Quel grand rôle à jouer, et comme je saurais le tenir ! Je ne permettrais pas un seul acte de violation des engagements internationaux – d'où qu'il vînt – sans le dénoncer publiquement au monde. J'userais largement de la presse et de l'opinion publique. On verrait bien si les gouvernements des grands États oseraient y faire face ! »*

Romain Rolland, 1915<sup>193</sup>

**L**a Grande Guerre affecte tous les domaines de la vie politique, militaire, économique et sociale. Les historiens parlent d'une « guerre de masse » pour décrire l'ampleur inédite des ressources humaines et matérielles jetées dans la bataille. Avec 6,5 à 8,5 millions de prisonniers, la captivité n'échappe pas à ce phénomène. Dans une guerre « *en voie de totalisation* », pour reprendre le concept examiné de près

---

<sup>193</sup> ROLLAND Romain, *Journal des années de guerre, 1914-1919*, Paris : Éditions Albin Michel, 1952, Cahier IV, p. 259.

par John Horne<sup>194</sup>, où la distinction entre combattants et non combattants s'estompe subitement, où la violence fait irruption de manière fracassante dans le quotidien des populations, les civils font aussi l'expérience terrifiante de la captivité. Les habitants des territoires français et belges occupés y paient un lourd tribut : jugées hostiles par des forces occupantes convaincues d'être en proie à des actes de rébellion, de nombreuses personnes sont déportées dans des camps en Allemagne, où elles seront soumises au même régime que les prisonniers militaires<sup>195</sup>. Depuis une vingtaine d'années, l'historiographie de la Grande Guerre s'est abondamment penchée sur l'expérience civile du conflit, sur le thème de la violence généralisée, subie et entretenue par l'individu et par la société, notamment à travers les notions phare de «brutalisation» et de «culture de guerre»<sup>196</sup>. Dans le prolongement de ce champ de recherche, l'intérêt se porte sur l'expérience de la captivité, sujet qui connaît aussi un renouvellement historiographique majeur<sup>197</sup>. Les récentes approches ont permis de redéfinir les multiples facettes de la condition de prisonnier de guerre, en proposant notamment une temporalité propre à l'expérience de la captivité, faisant abstraction des découpages chronologiques conventionnels qui prévalent habituellement pour la période considérée.

Le début des hostilités s'accompagne d'un chiffre très élevé de soldats capturés. L'Allemagne, plus que les autres nations, est rapidement submergée par leur nombre. Ses premières offensives dans les territoires du nord-est de la France s'accompagnent d'un afflux massif de prisonniers de guerre. Quelque 125 000 soldats français et 94 000 soldats russes sont faits prisonniers en septembre 1914<sup>198</sup>. Au total, l'Allemagne comptabilisera environ 2,5 millions de prisonniers de guerre sur toute la durée du conflit. Les autres pays belligérants seront, eux aussi, concernés par les problèmes

---

<sup>194</sup> HORNE John, *State, society, and mobilization in Europe during the First World War*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, p. 1-17. Voir aussi l'ouvrage collectif : HORNE John (éd.), *Vers la guerre totale. Le tournant de 1914-1915*, Paris : Tallandier, 2010, 343 p.

<sup>195</sup> HORNE John, KRAMER Alan, *1914, Les atrocités allemandes*, Paris : Tallandier, 2005, p. 257.

<sup>196</sup> Voir PICARD Emmanuelle, ROUSSEAU Frédéric, OFFENSTADT Nicolas, OLIVERA Philippe, « À propos d'une notion récente : la culture de guerre », in ROUSSEAU Frédéric (éd.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly-sur-Seine : Atlante, 2004, p. 667-674.

<sup>197</sup> Voir SPEED Richard B., *Prisoners, Diplomats...*, 244 p. ; ABBAL Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de la guerre, 1914-1918*, Bez-et-Esparon : Études et Communication, 2001, 262 p. ; HINZ Uta, *Gefangenen im Grossen Krieg...*, 392 p. ; JONES Heather, *Violence against Prisoners of War in the First War, Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge : Cambridge University Press, 2011, 451 p. ; PATHÉ Anne-Marie, THÉOFILAKIS Fabien, *La captivité de guerre au xx<sup>e</sup> siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris : Armand Colin, 2012, 376 p.

<sup>198</sup> COCHET François, *Soldats sans armes...*, p. 69.

que pose la gestion de centaines de milliers de prisonniers. À la fin de la guerre, la Russie en détiendra 2 250 000, l'Autriche-Hongrie 916 000, la France 350 000, le Royaume-Uni 328 000 et les États-Unis 43 000.

Improvisés dans l'urgence, des centaines de camps de prisonniers sont construits à la hâte partout sur le territoire du Reich, où s'entassent aussi bien des prisonniers militaires que civils. Les historiens sont unanimes à affirmer que les soldats capturés par les Empires centraux étaient de manière générale moins bien traités que ceux détenus par l'Entente : le blocus allié visant à étouffer économiquement et à affamer le Reich constitue la raison principalement évoquée pour expliquer l'incapacité des Allemands à nourrir convenablement leurs captifs<sup>199</sup>. Dès lors, dans une « *économie de pénurie caractéristique de la situation de conflit, les prisonniers ennemis furent considérés dès 1916 comme une ressource capitale pour mener la guerre* », explique Uta Hinz<sup>200</sup>. L'historienne allemande insiste particulièrement sur la violence que le travail forcé produit sur les prisonniers alliés, dont la gestion, mise au service de l'économie, se radicalise et s'éloigne de toute considération humanitaire<sup>201</sup>.

Exposés aux privations, à la faim, au froid, aux épidémies de malaria, de typhus ou de tuberculose, à la solitude et parfois à la haine de la population locale et de leurs geôliers, les captifs de l'Entente endurent donc des souffrances physiques mais aussi psychologiques. Forcés à travailler pour l'économie de guerre ennemie, ils auront aussi à subir les représailles de l'État capteur quand celui-ci décide de faire pression sur son adversaire pour obtenir tel droit ou telle concession. Devant endurer une captivité de longue durée, un certain nombre de prisonniers vont développer des troubles psychiques encore inconnus, désignés sous le terme de « *psychose des barbelés* », ou plus familièrement « *cafard* »<sup>202</sup>. D'autre part, pour ne pas arranger les choses, le soldat qui se fait capturer par l'ennemi subit une double peine, puisqu'il est moralement condamnable, aux yeux de la hiérarchie, comme le rappelle l'« *ordre général* » de Joseph Joffre de novembre 1914 :

*« Tout soldat fait prisonnier par suite de son insouciance ou de sa négligence, tout chef qui, par manque de fermeté, laisse prendre une*

<sup>199</sup> COCHET François, *Soldats sans armes...*, p. 79.

<sup>200</sup> HINZ Uta, « Prisonniers », in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918. Histoire et culture*, Paris : Bayard, 2004, p. 780.

<sup>201</sup> HINZ Uta, *Gefangenen im Grossen Krieg...*, p. 361.

<sup>202</sup> Voir CROCQ Louis, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris : O. Jacob, 1999, p. 171-172.

*partie de sa troupe par l'ennemi, commet une faute des plus graves. Le commandant en chef décide que tout militaire blessé fait prisonnier sera, à son retour de captivité, l'objet d'une enquête à l'effet de déterminer s'il y a lieu de prendre, envers lui, des sanctions disciplinaires.»<sup>203</sup>*

Dans ces conditions, toute intervention humanitaire en faveur des soldats prisonniers ne peut se faire qu'au prix de négociations souvent longues et compliquées, mêlant petits arrangements et grandes déclarations, comme nous le verrons par la suite.

Les conceptions militaro-politiques de la captivité sont contrebalancées par les opinions, plus libérales, de la société civile, qui se montre naturellement plus empathique envers ses soldats faits prisonniers. En Suisse aussi, on assiste à une formidable et étonnante démonstration de charité envers les prisonniers de guerre. Autorités fédérales, Croix-Rouge et société civile apportent, chacune à leur manière – non sans être animées par des motivations parfois opposées – une pierre à l'édifice humanitaire helvétique. Pour mieux démêler les actions conjointes de ces trois acteurs, nous diviserons le chapitre en trois points : d'abord l'organisation des rapatriements de prisonniers à travers le pays, puis l'émergence des préoccupations humanitaires pour les prisonniers au sein de la Croix-Rouge et, finalement, l'apparition des marraines de guerre au sein de la population.

## **1. La Suisse ferroviaire : les voies humanitaires**

### **Les civils confrontés à la captivité**

La Suisse, située entre les deux principaux belligérants, s'est retrouvée – *de facto* – confrontée aux premiers effets causés par l'imminence de la guerre, à savoir les déplacements en masse de civils résidant à l'étranger et cherchant à regagner au plus vite leur pays d'origine. En premier lieu, les Italiens, principalement les travailleurs expulsés de France et d'Allemagne, transitent par milliers à travers la Suisse pour rejoindre la péninsule. Le pasteur Ernst Nagel a consigné leur itinéraire<sup>204</sup>. D'après ses estimations, ce ne sont pas moins de 100 000 travailleurs italiens, accompagnés de leur

<sup>203</sup> BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre...*, p. 292.

<sup>204</sup> NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*

famille, qui confluent vers les villes frontalières de Bâle, de Romanshorn ou de Boncourt, où ils reçoivent quelque subsistance<sup>205</sup>. Anxieux et épuisés par un départ précipité, les migrants sont pris en charge par les associations de femmes, les sociétés d'assistance, les sections locales de la Croix-Rouge et les nombreux volontaires. Des abris de fortune sont mis à leur disposition et des repas leur sont servis avant qu'ils ne soient conduits en direction de Chiasso. Les villes prennent les mesures qui s'imposent, à l'instar de Romanshorn :

*«La Frauenverein s'entendit avec le chef de gare pour organiser des distributions régulières tant que durait le passage des malheureux. Les frais de la boulangerie furent mis à la charge du consul italien de St-Gall, le lait à celle de la commune de Romanshorn, des sociétés de secours de quelques particuliers: ainsi s'établit quelque régularité dans la distribution des secours.»*<sup>206</sup>

Toutefois, de nombreux civils – touristes, commerçants, gouvernantes, étudiants, domestiques –, ayant souvent peu de moyens, ne parviennent pas à rentrer dans leur patrie d'origine dans les délais impartis, avant la fermeture des frontières; la réquisition des trains pour les transports de troupes militaires rend les retours d'autant plus compliqués. Surpris par le début des hostilités dans un pays étant devenu du jour au lendemain ennemi, ces ressortissants étrangers sont alors considérés comme suspects: ils sont retenus, triés, enregistrés puis internés dans des camps éloignés des zones frontalières. Il faut dire que l'on se méfie beaucoup de l'espionnage et que l'on ne veut surtout pas rendre des hommes mobilisables à l'ennemi. Ce traitement réservé à ceux que l'on qualifie désormais d'«étrangers ennemis»<sup>207</sup> constitue l'une des nouvelles pratiques appliquées à grande échelle dès le déclenchement de la guerre. Selon John Horne, le sort réservé à ces civils est révélateur de la toute-puissance qu'acquiert le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, qui contribue dans sa forme ultime à exclure tout élément hétérogène :

*«Le droit de la nationalité, les tentatives de contrôler les courants migratoires, la formalisation du statut de l'étranger et l'universalité de la*

<sup>205</sup> NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, p. 8.

<sup>206</sup> NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, p. 12.

<sup>207</sup> La terminologie «étrangers ennemis» apparaît pour la première fois dans une loi britannique de 1905 sur le contrôle de l'immigration («*enemy aliens*»). Voir HORNE John (éd.), *Vers la guerre totale...*, p. 25.

*scolarisation comme du service militaire masculin sont autant de facteurs qui creusent les divisions entre les différentes communautés nationales, quitte à en faire des ennemis quasi existentiels une fois la guerre venue – ce qui advient du jour au lendemain en août 1914. De cette idée, selon laquelle l'appartenance nationale est source d'une loyauté indéfectible, découle l'innovation de l'internement des civils ennemis en 1914 dans des camps dits de "concentration".*»<sup>208</sup>

Sans possibilité de contacter leurs proches, ces internés civils n'ont aucun statut, aucun droit : hormis quelques prescriptions sommaires – articles 43 à 47 de l'annexe à la Convention de La Haye de 1907 – concernant les habitants des territoires occupés, le droit international humanitaire n'accorde aucune protection spécifique aux civils<sup>209</sup>. Sur le plan de la juridiction nationale, une telle mesure visant à confiner, en temps de guerre, les personnes jugées inutiles, suspectes ou potentiellement nuisibles avait déjà été étudiée en France près de vingt ans plus tôt : une instruction ministérielle confidentielle de 1887 prescrivait d'établir une liste nominative des personnes inutiles ou dangereuses devant être évacuées lors d'un siège militaire<sup>210</sup>. Puis, en 1890, l'état-major français préconise d'incarcérer les suspects et d'interner les hommes mobilisables étrangers en cas de guerre. Mais l'application de cette mesure dès le mois d'août 1914 se révèle beaucoup plus stricte que prévu. Les étrangers ennemis se trouvant dans les zones sensibles sont regroupés puis déplacés vers l'intérieur du pays dans des conditions parfois pénibles. Des familles entières sont convoyées dans des wagons à bestiaux ; les ressortissants austro-allemands sont particulièrement exposés au déferlement de haine populaire tout au long de leur parcours<sup>211</sup>.

<sup>208</sup> NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, p. 12.

<sup>209</sup> Voir *Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son Annexe: Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907*. En ligne, site du CICR : <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument>, consulté le 30 janvier 2021 : «Art. 43: L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays; Art. 44: Il est interdit à un belligérant de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur l'armée de l'autre belligérant ou sur ses moyens de défense; Art. 45: Il est interdit de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à la Puissance ennemie; Art. 46: L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes, doivent être respectés. La propriété privée ne peut pas être confisquée; Art. 47: Le pillage est formellement interdit».

<sup>210</sup> Voir FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Paris : Anthropos-Economica, 1995, p. 7-8.

<sup>211</sup> FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français...*, p. 12 et suivantes.

Dans son décret du 1<sup>er</sup> août, le gouvernement Viviani annonçait le renvoi de tous les étrangers restés sur le sol français sitôt que la mobilisation serait terminée. La réalité sera tout autre. À partir du mois de septembre, des mesures de rigueur sont édictées à l'encontre de ces «*ennemis intérieurs*»<sup>212</sup>. Leur sortie du territoire français n'est tout simplement plus envisageable. Ils sont dès lors transférés – au même titre que les vagabonds, personnes suspectes et autres «*indésirables*» errant dans la zone des armées – dans des dépôts, appelés «*camps de concentration*» où, triés par catégories sociales et par nationalités, ils demeurent strictement isolés du reste de la population. Dans la mesure du possible, les hommes en âge de porter les armes sont répartis dans des «*camps de mobilisables*» alors que les femmes et les enfants sont regroupés dans des «*camps de familles*».

Au total, entre 45 000 et 60 000 civils austro-allemands auraient été placés dans les cinquante-huit camps répertoriés en France<sup>213</sup>. En l'absence de recherches analogues sur les internés civils français retenus en Allemagne, toute comparaison s'avère périlleuse. Il semblerait toutefois que la France se soit montrée plus sévère que l'Allemagne en la matière : dans un télégramme daté du 5 novembre 1914, le ministre français en poste à Berne fait part à son gouvernement d'une protestation allemande sur le traitement en France de tous les mobilisables allemands âgés de dix-sept à soixante ans, alors qu'en Allemagne, les Français mobilisables pourraient jouir «*de la liberté complète avec seule limitation de se présenter deux fois par semaine au commissariat de police*»<sup>214</sup>. Cette notice est à prendre avec précaution, compte tenu du climat général de désinformation et de propagande.

## **Le Bureau de rapatriement des internés civils**

Du côté suisse, des associations internationales et des particuliers réagissent face au désarroi et à la détresse de ces situations. Alertés par les familles des ressortissants retenus à l'étranger, ils sont les premiers à se mobiliser pour tenter de les faire rapatrier. Une entreprise très fastidieuse en l'absence de tout cadre juridique. Leurs interventions, qui ne peuvent se

<sup>212</sup> FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français...*, p. 20.

<sup>213</sup> FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français...*, p. 129.

<sup>214</sup> FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français...*, p. 31.

faire qu'à titre individuel et ponctuel, demeurent très limitées et ne profitent qu'aux familles les plus fortunées. Pour agir efficacement, il faudrait faire en sorte que l'Allemagne et la France trouvent un arrangement les incitant à se restituer mutuellement tous leurs internés civils. Cette idée est avancée au plus haut niveau par un citoyen genevois, Édouard Audéoud<sup>215</sup>. Le 4 septembre 1914, il propose au chef du Département politique fédéral (DPF) la création, à Berne, d'une œuvre centralisée qui aurait pour tâche d'organiser le rapatriement de l'ensemble des internés civils non mobilisables entre l'Allemagne et la France<sup>216</sup>. Encore faut-il obtenir le consentement des deux pays belligérants concernés<sup>217</sup>. C'est chose faite six jours plus tard : après la réponse positive de l'Allemagne, la France donne son accord, non sans préciser qu'elle soumettra à la Suisse ses propres vues sur la mise en œuvre des rapatriements :

*«Le Gouvernement français est sensible à ce témoignage de sentiments humanitaires de Votre Excellence et il les partage pleinement. Le principe du rapatriement des internés non mobilisables étant maintenant accepté, il restera à arrêter les modalités de cette mesure. J'aurai l'honneur de soumettre prochainement à Votre Excellence les dispositions que nous aurons envisagées en France pour l'évacuation des internés en nous inspirant des propositions dont Votre Excellence a bien voulu me saisir.»*<sup>218</sup>

La France conclut un premier accord avec l'Allemagne, puis un second avec l'Autriche. En offrant ses services de médiation, la Suisse a le mérite de saisir la marche des événements et d'y apporter un appui circonstancié au moment opportun, de sorte que chaque partie en tire avantage : les pays en guerre peuvent se décharger d'un problème embarrassant tandis que la Confédération y trouve une bonne occasion pour se profiler en tant qu'intermédiaire neutre et utile. Or cette dernière doit aussi veiller à ne pas devoir subir les conséquences imputables au déplacement massif de dizaines de milliers de personnes. En effet, la législation suisse en vigueur reconnaît, à tout étranger ayant franchi la frontière avec des papiers

---

<sup>215</sup> Édouard Audéoud : né en 1857, issu d'une vieille famille protestante réfugiée en Suisse, il fait des études à Lyon, travaille dans l'immobilier dans le Midi de la France avant de revenir à Genève, où il devient conservateur-adjoint du Cabinet de numismatique au Musée d'art et d'histoire. Il sera nommé commissaire fédéral au Bureau de rapatriement des internés civils.

<sup>216</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, DPF à Édouard Audéoud (Genève), le 2 octobre 1914.

<sup>217</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, «Die schweizerische Hilfsaktion für die Opfer des Krieges und das Heimschaffungswerk», Separatabdruck aus dem Politischen Jahrbuch des Schweizer Eidgenossenschaft, Jahrgang 1915, Berne : K. J. Wyss, p. 8.

<sup>218</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13969, Jean-Baptiste Beau à Arthur Hoffmann, le 10 septembre 1914.

en bonne et due forme, le droit de se déplacer librement à l'intérieur du territoire national. Afin de parer à un éventuel afflux incontrôlé de réfugiés en Suisse, les autorités misent sur une prise en charge intégrale des personnes devant être rapatriées<sup>219</sup>. La solution prônée consiste donc à encadrer strictement les convois d'internés civils d'une frontière à l'autre du pays. C'est dans le but d'accompagner ces transports qu'est fondé le 22 septembre à Berne le Bureau de rapatriement des internés civils (BRIC). Une œuvre tant humanitaire que sécuritaire.

La Confédération soutient sa création en déclarant qu'il est « *du devoir d'un État neutre de faire tous ses efforts pour prévenir ces maux, d'atténuer dans la mesure du possible la triste situation de ces malheureux et d'aider au rapatriement de ces internés civils dans leur pays d'origine, lorsqu'il s'agit d'États voisins de la Suisse* »<sup>220</sup>. Placée sous la surveillance directe du DPF, la direction du BRIC est confiée à Ernst Röthlisberger<sup>221</sup>. Expert en droit international, ce dernier possède aussi une expérience dans le domaine humanitaire puisqu'il fut chargé d'organiser et de diriger le secrétariat général de la Conférence de Genève à l'occasion de la révision de la Convention de Genève en juin 1906<sup>222</sup>. Le Bureau entretient de bonnes relations avec l'Agence internationale des prisonniers de guerre du CICR, avec lequel il collabore étroitement. Les tâches ont été rigoureusement partagées dans un esprit de complémentarité: le CICR communique au BRIC une partie de ses correspondances concernant les recherches de civils susceptibles de l'intéresser, ce qui permet à ce dernier de faciliter les échanges entre les internés civils et leur famille. En revanche, il n'interfère pas dans la gestion des renseignements aux familles de disparus, tâche exclusivement réservée au CICR<sup>223</sup>.

Bien que placés sous le signe du geste humanitaire, ces accords de rapatriement font l'objet d'âpres négociations car il ne s'agit pas moins que de rendre à l'ennemi des éléments mobilisables, utiles à son effort de

<sup>219</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 11.

<sup>220</sup> « Extrait des délibérations du Conseil fédéral, 22 septembre 1914 », *Feuille fédérale suisse*, vol. 4, n° 39, 30 septembre 1914, p. 128-129.

<sup>221</sup> Ernst Röthlisberger, né à Burgdorf en 1858, il fait des études de théologie, droit, philosophie et histoire à l'Université de Berne. Il est nommé professeur à l'Université de Bogota en Colombie (1881-1885). De retour en Suisse, il obtient un doctorat en droit en 1906 avant de poursuivre sa carrière académique à l'Université de Berne. Il est également secrétaire, vice-président, puis directeur du Bureau international de la propriété intellectuelle à Berne de 1888 à 1921.

<sup>222</sup> Burger Bibliothek Bern, « Nachlass Ernst Röthlisberger », Mss. Hist. Helv. XXXIV. 8-25, C. Rotes Kreuz Genf.

<sup>223</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 692, DPF au CICR, 16 septembre 1914.

guerre. Les Français et les Allemands ont donc bien du mal à s'entendre sur leurs modalités d'application, notamment sur la fixation de la limite d'âge des hommes rapatriables. Les discussions durent jusqu'au 20 octobre : il est finalement décidé de procéder au rapatriement des hommes âgés de moins de dix-sept ans et de ceux de plus de soixante ans révolus<sup>224</sup>. Quant aux hommes entre dix-huit et cinquante-neuf ans, dits « mobilisables », il est convenu de les maintenir en captivité, de les traiter comme des prisonniers de guerre, en les plaçant sous le régime de la Convention de La Haye de 1907<sup>225</sup>. Cette décision d'assimiler les civils mobilisables aux prisonniers de guerre n'est pas du goût de Röthlisberger, qui souligne à juste titre que le statut d'« internés civils » n'existe pas dans ladite Convention<sup>226</sup>. Ses protestations n'y changeront rien. En revanche, le chef du BRIC, qui défendait depuis le début le principe d'un rapatriement plus large, incluant les hommes jusqu'à dix-huit ans et ceux de plus de cinquante ans, réussira à se faire entendre sur ce point<sup>227</sup>. Les belligérants finiront par accepter un assouplissement des règles : en juillet 1915, Français et Autrichiens décident d'abaisser l'âge minimum des hommes rapatriables de soixante à cinquante-cinq ans. L'Allemagne fera de même six mois plus tard.

D'autre part, l'engagement humanitaire helvétique en faveur des internés civils trouve sa raison d'être par rapport aux tensions intérieures entre Romands et Alémaniques. Röthlisberger ne cache pas son espoir de voir le BRIC jouer un rôle fédérateur, au moment où des divisions apparaissent au grand jour entre les communautés linguistiques du pays :

*« Comme il en va dans toute bonne action, notre pays ne fait pas que de donner, mais reçoit aussi en retour. En ce qui concerne l'œuvre de rapatriement des internés civils, sur laquelle les prochaines [œuvres] allaient et devaient se construire, elle a produit un effet hautement bénéfique sur tous ceux qui y ont contribué, aidant ainsi à surmonter les petites rancœurs personnelles en les transcendant dans une action purement patriotique et véritablement neutre. Autorités et particuliers ont harmonieusement collaboré en cherchant à donner le meilleur d'eux-mêmes. »*<sup>228</sup>

<sup>224</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, RÖTHLISBERGER Ernst, *Die Heimschaffung internierter Zivilpersonen, Zusammenfassender Bericht über die Tätigkeit des schweizerischen Bureaus*, 1915.

<sup>225</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 12.

<sup>226</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 12.

<sup>227</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, RÖTHLISBERGER Ernst, *Die Heimschaffung internierter Zivilpersonen...*, p. 5.

<sup>228</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 39.

Sobriété, discipline et discrétion sont les mots d'ordre invoqués par le DPF. Les autorités cautionnent le BRIC, se portent garantes de son caractère d'absolue neutralité, mais tiennent à lui donner une bonne image : le Bureau doit apparaître comme l'émanation d'un idéal national humanitaire, auquel les citoyens sont appelés à adhérer. Le dévouement personnel est mis à l'honneur : une cinquantaine de personnes travaillent bénévolement au siège du Bureau à Berne, alors que des commissaires fédéraux – parmi lesquels se trouve Édouard Audéoud – organisent les commissions d'étape chargées d'accueillir les internés civils à Genève, à Schaffhouse et à Rorschach. Les autorités cantonales, quant à elles, apportent un appui logistique en mettant notamment des locaux aménagés à disposition. Comme escompté, la population est très investie dans cette œuvre. Aux côtés des commissions d'étape, des groupes de bénévoles s'organisent en petits comités de gare qui distribuent des ravitaillements à Zurich, Berne, Olten et Lausanne. La Suisse se dote ainsi d'une remarquable organisation pour assister les convois. L'efficacité de l'œuvre s'appuie sur une distribution des tâches très équilibrée reposant sur une assise à la fois fédérale, cantonale et populaire. Mais finalement, la répartition des frais montre que la médiation helvétique, toute charitable qu'elle puisse paraître, ne fait pas abstraction de calculs financiers : si les coûts occasionnés par le ravitaillement des internés civils sont supportés par la charité publique, les frais de transport sont inscrits sur la note des pays belligérants signataires de l'accord<sup>229</sup>.

Les premiers rapatriements débutent le 23 octobre 1914. Initialement prévus pour une période de deux à trois mois, ils s'étendront finalement sur une période de cent trente jours, jusqu'au début mars 1915. En fin de compte, le BRIC recensera 20 475 internés civils : 5 271 hommes, 11 835 femmes et 1 684 enfants, répartis dans 188 convois, soit 10 845 Français, 7 650 Allemands et 1 980 Austro-Hongrois<sup>230</sup>. Les convois circulent respectivement entre Genève et Schaffhouse (internés civils allemands et français) et entre Genève et Rorschach (internés civils français et autrichiens). La presse est priée d'adopter un ton mesuré et de ne pas retranscrire les plaintes pouvant être exprimées par les internés<sup>231</sup>. Dans un même souci de modération, le BRIC

<sup>229</sup> « Extrait des délibérations du Conseil fédéral, 22 septembre 1914 », *Feuille fédérale suisse*, vol. 4, n° 39, 30 septembre 1914, p. 128-129.

<sup>230</sup> Voir RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 26 ; DUBOIS Pierre, « L'action humanitaire de la Suisse durant la Première Guerre mondiale », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 28, n° 3, juillet-septembre 1996, p. 398.

<sup>231</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, « Die schweizerische Hilfsaktion... », p. 24.

décide, dans un premier temps, de ne pas reproduire de photos d'internés civils dans la presse, de peur d'éveiller des sentiments d'indignation dans la population, d'enflammer les esprits et de produire des excès. Dans un conflit où la neutralité d'un État ne semble pas former un rempart suffisant pour lui assurer la paix – comme le démontre le cas de la Belgique –, il apparaît d'autant plus important que les citoyens suisses s'abstiennent de toute manifestation de sympathie pour les internés civils de tel ou tel camp. Mais cette exigence nationale de neutralité et d'impartialité va bientôt connaître quelques vicissitudes avec le passage à travers la Suisse de deux nouvelles catégories de victimes de guerre : les évacués et les grands blessés.

## **Les évacués français ou les victimes encombrantes du conflit**

Dès le début du mois de décembre, les autorités helvétiques se montrent impatientes de mettre un terme à ces rapatriements qui ne devaient s'étendre que sur une courte période. Le 7 décembre, l'Allemagne fait savoir que les renvois d'internés français sont en voie d'être terminés. De son côté, le ministre français Théophile Delcassé annonce la fin imminente des renvois d'internés civils autrichiens et allemands<sup>232</sup>. La liquidation du BRIC est alors fixée au 24. Mais contre toute attente, au lendemain de cette date butoir, Delcassé demande au DPF de bien vouloir prolonger les opérations car il resterait encore des Français à rapatrier<sup>233</sup>. Un sursis d'un mois supplémentaire est accordé. Puis, les événements prennent une tournure définitivement inattendue lorsque l'Allemagne annonce le 21 janvier 1915 que «*les autorités militaires allemandes ont l'intention, à partir du mois de février de cette année, de renvoyer vers la France, via la Suisse, dans leur propre intérêt, plusieurs milliers d'enfants, de femmes et de vieillards français qui, depuis peu, ont été déplacés vers l'Allemagne*»<sup>234</sup>. En d'autres termes, l'Allemagne saisit l'occasion de renvoyer à travers la Suisse non plus des internés civils *stricto sensu* mais des pans entiers de population vivant dans les dix départements français qu'elle occupe militairement. C'est ainsi qu'elle a commencé à se

<sup>232</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Théophile Delcassé (Paris) au BRIC (Berne), 12 décembre 1914.

<sup>233</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Théophile Delcassé (Paris) au BRIC (Berne), 25 décembre 1914.

<sup>234</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Kaiserliche deutsche Gesandtschaft (Berne) au DPF (Berne), le 21 janvier 1915.

débarrasser des bouches inutiles, autrement dit des personnes considérées comme nécessiteuses et improductives qui entravent son effort de guerre, à commencer par les personnes âgées, malades, indigentes ainsi que les enfants, que l'on nomme les *évacués*.

Après qu'un premier convoi de 800 évacués est arrivé à Annemasse le 14 janvier sans que les autorités suisses et françaises n'aient été prévenues, le président du CICR Gustave Ador, bien placé pour jauger la situation, ne tarde pas à réagir<sup>235</sup>. Déjà préoccupé par le sort réservé aux civils en captivité<sup>236</sup>, Ador s'adresse au président de la Confédération pour lui demander de bien vouloir étendre les opérations de rapatriements aux populations évacuées :

*«Le Gouvernement français est très préoccupé du sort malheureux fait aux populations des départements du Nord de la France occupés par l'armée allemande. [...] Il y a une œuvre humanitaire de première importance à remplir en faveur de ces victimes innocentes de la guerre. [...] Je me permets de solliciter votre haute et bienveillante intervention pour que cette catégorie de civils appartenant aux départements du Nord de la France soit assimilée aux civils internés au début de la guerre et rapatriés eux aussi à travers la Suisse.»*<sup>237</sup>

De son côté, Hoffmann appréhende les choses sous un angle différent. Selon lui, la Suisse n'a pas à prêter la main à l'exil forcé des populations occupées<sup>238</sup>. Indigné par les méthodes du Reich, il s'insurge *«devant, dit-il, le danger de voir le Gouvernement allemand effectuer sur une vaste échelle le transport des Français des départements occupés pour les acheminer vers la France à travers la Suisse et ce, dans le seul but d'éviter de pourvoir à leur subsistance»*<sup>239</sup>. Plutôt que de transformer la Suisse en lieu de passage pour des milliers d'évacués – ce qui ferait le jeu de l'Allemagne –, Hoffmann lui préfère un rôle plus honorable de médiatrice : il entreprend alors une démarche diplomatique *«s'apparentant*

<sup>235</sup> D'ALIX Andrée, *Le rapatriement, étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours*, Paris : Bloud et Gay, 1919, p. 44, cité par NIVET Philippe, *La France occupée, 1914-1918*, Paris : Armand Colin, 2011, p. 309.

<sup>236</sup> Dans sa 163<sup>e</sup> circulaire parue le 15 janvier 1915, «Égalité de traitement pour les prisonniers de guerre militaires ou civils», le CICR attire l'attention des gouvernements belligérants sur les dispositions de la Convention de La Haye concernant les droits et les besoins des prisonniers (travaux, solde, soins, correspondance, colis, etc.), et demande qu'elles s'appliquent aussi aux prisonniers civils.

<sup>237</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Gustave Ador à Arthur Hoffmann, 4 février 1915.

<sup>238</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Arthur Hoffmann à Gustave Ador, 8 février 1915.

<sup>239</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Arthur Hoffmann à Gustave Ador, 8 février 1915.

à une mission de bons offices entre la France et l'Allemagne», selon l'analyse de l'historienne française Clotilde Druelle<sup>240</sup>. Dans une longue missive adressée le 15 janvier 1915 au gouvernement français, il insiste sur la nécessité d'acheminer de la nourriture à la population française des provinces occupées. Cherchant à persuader Paris de s'engager dans une opération de ravitaillement à grande échelle, Hoffmann avance toute une série d'arguments<sup>241</sup>. Il commence par citer un extrait «*d'une lettre du maire de Lille implorant la Suisse pour alimenter sa cité et écrite sur l'invitation allemande du commandant de la place*»<sup>242</sup>. Hormis cette lettre – qui avait d'ailleurs été publiée dans la *Basler Zeitung* en décembre 1914 –, la Confédération a reçu 320 autres pétitions provenant des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de l'Oise, des Ardennes, du Pas-de-Calais et de la Somme, lui demandant d'intervenir<sup>243</sup>. Puis Hoffmann annonce que la Suisse est prête à répondre à la détresse des populations vivant dans les territoires occupés. Se voulant persuasif, il anticipe même les objections françaises en soulignant le fait que les Allemands lui ont déjà garanti qu'ils ne réquisitionneraient pas la nourriture envoyée.

Finalement, il lance une mise en garde contre la France : si elle n'agit pas, l'Allemagne pourrait purement et simplement expulser les habitants des départements occupés qu'elle ne parviendrait pas à nourrir. «*La France aura donc à se poser la question de savoir si elle veut voir cette nouvelle calamité frapper ses ressortissants ou si elle veut prêter la main à leur faire parvenir les vivres indispensables par l'entremise des neutres*», prévient Hoffmann<sup>244</sup>. En guise de solution, ce dernier préconise d'étendre aux régions françaises menacées par la famine le dispositif mis en place par Hoover en Belgique<sup>245</sup>. L'idée consiste à appeler à la création d'une commission de ravitaillement supervisée par les États neutres. Dans ce cas, la Suisse propose d'offrir ses services pour siéger à la tête de cette commission afin de veiller à la bonne distribution des denrées alimentaires. Mais les efforts du président de la Confédération s'avèrent infructueux : Hoffmann ne parvient pas à infléchir les positions françaises. Une seconde lettre envoyée neuf jours plus tard, plus pressante encore, n'y changera

<sup>240</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I, Herbert Hoover and the Blockade*, Cham : Springer International Publishing, 2019, 357 p.

<sup>241</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I...*, p. 44.

<sup>242</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I...*, p. 44.

<sup>243</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I...*, p. 45.

<sup>244</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I...*, p. 45.

<sup>245</sup> DRUELLE Clotilde, *Feeding Occupied France during World War I...*, p. 47.

rien : la France, officiellement, n'entreprendra rien. Elle va – non sans une certaine hypocrisie – se positionner en victime du système visant à museler l'économie allemande qu'elle a contribué à édifier, et axer son discours de propagande anti-allemande sur la diabolisation de l'ennemi, dont les pratiques d'expulsion sont dépeintes comme barbares. Annette Becker relève également un autre trait de l'usage propagandiste que fait la France de ces évacuations forcées :

*« Quant au gouvernement français, il proteste énergiquement contre ces évacuations forcées d'indigents, non sans un certain cynisme : il sait bien, vu leur état avant le long voyage en wagon à travers l'Allemagne et la Suisse, qu'ils ne seront d'aucune utilité dans son propre effort de guerre. Puisque, dans le cas contraire, les Allemands ne les auraient jamais laissés partir, mieux vaut accuser les ennemis de cruauté, affaire facile, et laisser en même temps les Français “de l'intérieur” traiter de “Boches du Nord” les pauvres occupés/rapatriés à bout de forces. »<sup>246</sup>*

## **Prêter assistance, mais en silence !**

Étonnamment, le passage de ces centaines de milliers de civils français à travers la Suisse semble avoir été complètement évacué des livres d'histoire : ni Jakob Ruchti<sup>247</sup>, premier historien suisse à avoir publié, en 1928, une histoire de la Suisse pendant la Grande Guerre, ni Max Mittler<sup>248</sup>, dernier historien à en avoir rédigé une synthèse en 2003, n'intègre l'histoire de ces évacués dans leurs ouvrages. Ce n'est qu'avec les commémorations du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Guerre que cet épisode refait surface en 2014<sup>249</sup>. Ces évacuations ne sauraient pourtant être considérées comme marginales puisqu'elles se sont étalées sur plus de cinquante mois et ont touché 500 000 personnes<sup>250</sup>. Les contemporains

<sup>246</sup> BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre...*, p. 65-66.

<sup>247</sup> Voir RUCHTI Jacob, *Geschichte der Schweiz während des Weltkrieges 1914-1919: politisch, wirtschaftlich und kulturell*, Berne : P. Haupt, 1928, 554 p.

<sup>248</sup> Voir MITTLER Max, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg : wie neutral war die Schweiz ? : Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich : Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003, 982 p.

<sup>249</sup> BREULLAUD-SOTTAS Françoise, « Le rapatriement de 500 000 civils français par la Suisse. Un épisode méconnu de la Grande Guerre », in VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au Château de Penthes*, Genève : Slatkine, 2015, p. 117-142.

<sup>250</sup> NIVET Philippe, *La France occupée...*, p. 311.

s'en sont d'ailleurs beaucoup émus. En Romandie, le *Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne* relatent l'atmosphère emplie de sollicitude et d'apitoiement sur le passage de ces «malheureux» dans de très nombreux articles, auxquels s'ajoutent les témoignages poignants de Noëlle Roger et de Benjamin Vallotton<sup>251</sup>.

Prise au dépourvu et mise devant le fait accompli, la Suisse accepte, pour des raisons humanitaires, d'assurer le transport de ces populations civiles qui dépasse largement le cadre des accords conclus en septembre de l'année précédente. Jusqu'en octobre 1917, les convois traversent la Suisse de Schaffhouse à Annemasse puis de Schaffhouse à Évian. À compter de cette date, un nouvel itinéraire est adopté. Le trajet reliant désormais Bâle à Évian est privilégié : il raccourcit la distance de parcours de 75 kilomètres, ce qui permet à la Suisse de faire des économies de charbon non négligeables au moment où elle connaît de grandes difficultés d'approvisionnement<sup>252</sup>.

À leur entrée sur le sol suisse à Schaffhouse, les évacués français sont dans un état de grand dénuement. Chassés précipitamment de leurs terres, ils n'ont pas eu le temps d'emporter avec eux les affaires nécessaires pour affronter les rigueurs de l'hiver. Parmi ces gens, on recense beaucoup de femmes, d'enfants, de vieillards, de personnes malades ou impotentes. Entre le 4 et le 14 février, Schaffhouse en reçoit environ 4 000<sup>253</sup> :

*«Il fallut pourvoir à tout. À chaque étape, d'immenses vestiaires furent établis. Et c'est là peut-être que la "bienfaisance publique", comme disait le message du Conseil fédéral, fut la plus active. Dans tous les locaux, des quantités colossales de vêtements, de souliers, de chapeaux, pour femmes, pour hommes et pour enfants, s'entassèrent. À Schaffhouse, ville de la Suisse alémanique, à l'extrême frontière, l'accueil fait aux évacués français était si cordial que le moins qu'on en peut dire, est de constater qu'il était simplement fraternel.»*<sup>254</sup>

<sup>251</sup> Voir ROGER Noëlle, *Le cortège des victimes. Les rapatriés d'Allemagne, 1914-1916*, Paris : Perrin & Cie, 1917, 238 p. ; ROGER Noëlle, *Les trains des Grands Blessés, I. À travers la Suisse*, Paris & Neuchâtel : Attinger Frères, 1917, 48 p. ; ROGER Noëlle, *Le passage des évacués à travers la Suisse, II. Schaffhouse, Zurich*, Paris & Neuchâtel : Attinger Frères, 1917, 64 p. ; VALLOTTON Benjamin, *Leur Calvaire ! Ceux de Cambrai, Noyon, Lille, Saint-Quentin...*, Paris & Nancy : Berger-Levrault, 1918, 62 p.

<sup>252</sup> BREUILLAUD-SOTTAS Françoise, « Le rapatriement de 500 000 civils... », in VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre...*, p. 124.

<sup>253</sup> ROGER Noëlle, *Le passage des évacués à travers la Suisse...*, p. 6.

<sup>254</sup> ROGER Noëlle, *Le passage des évacués à travers la Suisse...*, p. 9.

Sur le trajet, les comités de soutien poursuivent leur œuvre. Dès la mi-mars, une Commission d'étape se forme à Zurich. Elle est chargée de prendre en charge l'un des deux convois d'évacués qui arrivent quotidiennement. Un immense élan de charité populaire se forme autour du pasteur d'origine vaudoise William Cuendet<sup>255</sup>. Débarquant en pays neutre après un long périple, les évacués font un arrêt de quatre heures en gare de Zurich, où ils sont nourris, lavés, soignés, et habillés. Une pouponnière est même organisée pour s'occuper des tout-petits.

Si le dévouement de ces comités de gare est unanimement salué par les commentateurs romands, il n'est pas du goût de la classe dirigeante, comme le rapporte Röthlisberger :

*«En revanche, cette démonstration de charité conduisait aussi à des attroupements populaires dans les villes lors des passages des trains d'évacués, à la formation de sociétés de secours hétérogènes, à l'entrée en fonction de l'Armée du Salut et finalement à l'exacerbation des passions politiques au passage des trains de nuit à Fribourg, avec des drapeaux tricolores, des chants et des boissons, comme si les rafraîchissements n'avaient pas suffi.»<sup>256</sup>*

En effet, Arthur Hoffmann juge les manifestations populaires trop démonstratives, contraires à l'esprit de discrétion et de neutralité dans lequel devaient être exécutés les rapatriements. Il craint les polémiques. Il redoute qu'un sentimentalisme effréné ne prenne le dessus sur la raison d'État, que l'expression de sentiments francophiles à l'égard des évacués ne nuise à la cohésion nationale et ne compromette la crédibilité du pays vis-à-vis de l'étranger. Le 5 février, le DPF décide d'interdire au public l'accès aux quais des gares de Zurich, de Fribourg et de Lausanne. Cette mesure, considérée comme injustifiée, est très impopulaire. Des plaintes surgissent dans la presse zurichoise et romande. À Fribourg, une pétition est même lancée contre cette décision<sup>257</sup>.

À la fin février, le président de la Confédération est informé que l'Empire allemand souhaite une prolongation et une intensification des

<sup>255</sup> William Cuendet (1886-1958) fut le directeur du comité zurichois de rapatriement. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de ce comité, voir CUENDET William, *Le passage des rapatriés français à Zurich*, Bâle : Mars, 1915 ; BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 55-56.

<sup>256</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Ernst Röthlisberger, *Die Heimschaffung internierter Zivilpersonen...*, p. 16.

<sup>257</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, Ernst Röthlisberger, *Die Heimschaffung internierter Zivilpersonen...*, p. 17.

évacuations de civils. Il y consent à condition toutefois que la poursuite des opérations soit clairement encadrée par un nouvel accord<sup>258</sup> : dès le début mars, le transport des évacués débute officiellement sous un strict contrôle militaire, conformément au souhait d'Arthur Hoffmann. On assiste dès lors à une militarisation de l'œuvre des rapatriements. Autrement dit, celle-ci passe sous l'autorité du service territorial de l'armée suisse. Les convois circulent principalement de nuit, ce qui a pour but de limiter les rassemblements populaires autour des gares. Ainsi les impératifs politico-militaires prennent une place dominante dans le dispositif mû, à la base, par des principes humanitaires.

Les évacuations vont s'échelonner par vagues successives jusqu'à la fin de la guerre. L'effort helvétique s'inscrit résolument dans la durée : aux 20 475 internés civils ayant transité par la Suisse entre le 24 octobre 1914 et le 5 mars 1915 s'ajoutent des centaines de milliers d'évacués. Entre le 6 mars et le 30 septembre 1915, Röthlisberger en dénombre déjà 67 159<sup>259</sup>. L'œuvre de rapatriement des évacués va d'ailleurs se prolonger bien au-delà de ses prévisions. À la fin de l'année 1916, l'Allemagne et la France s'entendent pour faire évacuer encore 50 000 personnes à travers la Suisse<sup>260</sup>. Puis, en septembre 1917, c'est un nouveau contingent de 150 000 civils qui s'apprête à traverser la Suisse<sup>261</sup>. Finalement, leur nombre s'élèvera à 499 137 personnes<sup>262</sup>.

## Les comités de gare : l'exemple bâlois

Dans les gares, les voyageurs français peuvent compter sur un soutien populaire indéfectible. C'est ce dont témoigne le rapport d'activité du Comité de rapatriement de la ville de Bâle<sup>263</sup> : sous la direction du conseiller national Paul Speiser-Sarasin et de son associé Marc Bernheim (délégué du ministère français de l'Intérieur pour les évacués), un important comité de rapatriement voit le jour en automne 1917 dans la ville rhénane. Pendant

<sup>258</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, DPF à la Kaiserliche Deutsche Gesandtschaft, 25 février 1915.

<sup>259</sup> RÖTHLISBERGER Ernst, «Die schweizerische Hilfsaktion...», p. 40.

<sup>260</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14044, Département politique à Ambassade de France à Berne, 27 décembre 1916.

<sup>261</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14044, Département politique à Ambassade de France à Berne, 28 septembre 1917.

<sup>262</sup> NIVET Philippe, *La France occupée...*, p. 311.

<sup>263</sup> *Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918. Bericht des Basler Heimshaffungs-Komitees (Comité de Rapatriement de Bâle)*, Bâle : J. Billeter, 1919, 54 p.

une année, quelque 750 bénévoles se succèdent six jours par semaine pour accueillir les deux convois quotidiens, composés de 600 à 650 personnes, qui font halte à la gare d'Alsace-Lorraine. Avant d'être transbordés dans des wagons suisses, les évacués reçoivent un accueil des plus chaleureux dans une gare décorée de banderoles leur souhaitant la bienvenue. Les effectifs de bénévoles sont constitués à 80 % de femmes, parmi lesquelles se trouve la philanthrope bâloise Mathilde Paravicini, qui sera une pionnière dans l'organisation des convois humanitaires d'enfants en Suisse, ainsi que de nombreuses Samaritaines et infirmières de la Croix-Rouge.

Sur les quais, des baraquements sont aménagés pour permettre aux évacués de se laver au savon et à l'eau chaude. Une infirmerie pourvue de seize lits est installée dans une ancienne salle d'attente. Plus loin, des vêtements et des chaussures issus de collectes sont mis à disposition. Enfin, un Service de recherches enregistre les informations personnelles des évacués dans le but de les mettre en contact avec d'autres membres de leur famille internés en Suisse ou leur permettre d'envoyer des nouvelles en France. Pendant ce temps, les jeunes enfants sont lavés, habillés et soignés dans des pouponnières. Une section «petits enfants» est chargée de leur distribuer des jouets. Viennent ensuite les 1 300 repas chauds servis quotidiennement par les dames du comité qui, parfois agrémentés de cigares et de cigarettes, prennent des allures de festin pour ceux qui ont longuement souffert de privation. En attendant le prochain train, des distractions sont organisées, telles que des concerts, des petits spectacles de yodel ou des jeux<sup>264</sup>. Une fois revigorés, les hôtes de passage poursuivent leur route avec des cadeaux plein les bras. En effet, le comité est vite submergé d'objets souvenirs en tout genre offerts gracieusement par la population.

Seul organisme autorisé à entrer en contact avec les évacués dans le périmètre militarisé de la gare, le comité bâlois réalise non seulement une œuvre d'assistance remarquablement organisée mais permet aussi de canaliser les excès de sympathie populaire tant redoutée par les autorités. Mais la population rhénane trouve néanmoins les moyens d'assister au passage des convois et l'occasion de manifester ses sentiments d'empathie :

*«L'entrée à la gare était gardée militairement. L'accès aux trains d'évacués était restreint pour des raisons pratiques, organisationnelles et d'ordre. Les civils se concentraient dans des endroits à proximité des*

<sup>264</sup> *Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918...*, p. 18.

*voies et, malgré la stricte interdiction, jetaient des cadeaux aux évacués (chocolat, cigarettes...): c'est le signe de témoignage de sympathie de la population bâloise. Du premier au dernier train, l'affluence n'a pas diminué. La gare était décorée de banderoles "Soyez les Bienvenus", "Bon retour en France".»<sup>265</sup>*

Le soutien populaire s'exprime aussi à travers les contributions financières versées au Comité. Les appels aux dons, largement diffusés dans la presse locale, rapportent un montant total de 266 690 francs<sup>266</sup>.

Des rapatriements d'internés civils aux rapatriements d'évacués: quel bilan tirer de la médiation helvétique? Qualifiée d'humanitaire, l'intervention en faveur du rapatriement des civils n'en est pas moins une brillante manœuvre diplomatique sur le plan international ayant également une valeur de test pour la cohésion nationale. Peu contraignante – car une majeure partie des frais occasionnés est remboursée par Paris et Berlin<sup>267</sup> –, elle permet de faire valoir les atouts d'une Suisse neutre auprès de ses deux voisins belligérants tout en canalisant les passions populaires autour d'un projet humanitaire commun. D'autre part, alors que le rapatriement d'internés civils français et austro-hongrois laissait présager des contingents de civils à peu près égaux de part et d'autre, le passage de milliers d'évacués français à travers la Suisse à partir de mars 1915 a radicalement déséquilibré les rapports de force<sup>268</sup>. Le principe de neutralité tel que la Suisse l'entendait est à réinventer: il ne peut dès lors se définir comme la médiane parfaite entre Paris et Berlin. Au premier abord, le surnombre de civils français traversant la Suisse peut donner l'illusion d'une francophilie au sein de la population suisse. Cette surreprésentation française explique aussi, en partie, les mesures de surveillance étroites prises lors de ces passages.

Cette première initiative conditionne la suite des interventions internationales helvétiques. Mais le centre névralgique de cette «Suisse

<sup>265</sup> *Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918...*, p. 10.

<sup>266</sup> *Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918...*, p. 45.

<sup>267</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 144, RÖTHLISBERGER ERNST, *Die Heimschaffung internierter Zivilpersonen...*, p. 26: Les dépenses totales occasionnées par le passage des rapatriés sont estimées à 300 000 francs. Au début avril 1915, le DPF envoie les factures suivantes aux États belligérants: France: 108 178 francs; Allemagne: 95 212 francs; Autriche-Hongrie: 26 724 francs. Montant total payé par les trois pays: 230 116 francs. Les 70 000 francs restant sont à la charge de la charité publique.

<sup>268</sup> Au 31 janvier 1916, la Suisse a permis le passage de 108 564 personnes (internés civils et évacués), ce qui correspond à 473 convois (347 français et 126 austro-allemands), autrement dit, 96 621 voyageurs français contre seulement 11 943 austro-allemands. Voir ROGER NOËLLE, *Le cortège des victimes...*, p. 16.

humanitaire» ne se limite pas à l'enceinte du palais fédéral. Il faut désormais compter avec l'émergence d'un nouvel acteur: le CICR. La mise sur pied d'une politique internationale cohérente passe par une concertation de plus en plus étroite entre Berne et Genève. Grâce à la persévérance de son président Gustave Ador, le CICR va jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la politique étrangère suisse, comme nous allons le voir dans la question des échanges de «grands blessés».

### **Les échanges de «grands blessés»: de la coopération...**

Après le rapatriement des internés civils et des évacués, la Suisse entreprend l'échange entre l'Allemagne et la France de prisonniers de guerre invalides ou gravement blessés. Cette initiative humanitaire réalisée au nom de la Suisse doit en fait son origine et sa concrétisation à Gustave Ador, président du CICR. Le rapprochement entre Genève et Berne constitue un véritable tournant: bien que le CICR et la Confédération se soient déjà associés par le passé, notamment lors de la guerre de 1870, jamais encore le CICR ne s'était autant immiscé dans les affaires internationales du pays. En croisant les archives de la Confédération avec celles du CICR, nous observons une conjonction évidente. De quelle manière et dans quel but le CICR, association de droit privé, a-t-il pris un tel ascendant sur la politique étrangère suisse? Le premier élément de réponse se trouve justement dans l'épisode des échanges de «grands blessés».

L'évacuation par la Suisse de prisonniers de guerre blessés n'est pas une nouveauté. Lors de la guerre franco-prussienne, le CICR organisa le rapatriement de milliers de prisonniers gravement blessés d'Allemagne en France entre mars et juillet 1871, dès la signature d'accords de paix préliminaires<sup>269</sup>. Cet antécédent a certes ouvert une brèche mais ne suffit pas à expliquer la réitération de cette action en 1914. Une simple corrélation chronologique ne saurait nous satisfaire. Dans cet intervalle de quarante ans, les avancées du droit international sont spectaculaires. On assiste à une multiplication des congrès internationaux et de codifications des droits et des devoirs des États souverains en temps de guerre ainsi qu'à la

<sup>269</sup> BOTZENHART Manfred, *Französische Kriegsgefangene in Deutschland 1870-1871*, Sonderdruck aus Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte, publié par l'Institut historique allemand, vol. 21/3, Paris: Jan Thorbecke Verlag, 1994, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 4/1996, p. 271-272.

tenue de plusieurs Conférences internationales de la Croix-Rouge. Malgré tout, les bases légales, peu contraignantes et sujettes à interprétation, se réduisent à des recommandations et à des vœux pieux. Tant et si bien que la question se pose, en été 1914, de savoir si la Confédération peut légitimement intervenir en tant qu'intermédiaire neutre dans le domaine des rapatriements<sup>270</sup>. Une première entrevue entre Gustave Ador et Arthur Hoffmann a lieu le 24 septembre 1914 à Berne, soit deux jours après l'ouverture du BRIC. Il est question de clarifier la ligne de conduite internationale du pays<sup>271</sup>. En l'absence de clauses précises, les deux hommes sont d'avis que la Suisse propose sa médiation et offre ses services aux puissances en guerre.

Dès lors, le CICR et le DPF s'engagent, chacun de leur côté, dans des négociations parallèles avec leurs interlocuteurs respectifs, allemands et français, en vue de promouvoir les services humanitaires de la Suisse. En contact permanent avec les familles de militaires disparus qui appellent de leurs vœux le CICR à prendre en main le rapatriement des prisonniers blessés entre l'Allemagne et la France, l'institution genevoise est très tôt sensibilisée à cet enjeu humanitaire. En octobre 1914, le baron d'Anthouard<sup>272</sup>, président de la Commission des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française, invite Ador à porter ce projet sur le devant de la scène internationale. Le président du CICR s'enquiert aussitôt de l'avis du Comité central de la Croix-Rouge allemande<sup>273</sup>. Comme l'idée rencontre un écho favorable en Allemagne, il convient dès lors de préparer les opinions publiques en Suisse. Ce n'est pas un hasard si le *Journal de Genève* est le premier à aborder cette thématique<sup>274</sup>: la journaliste Noëlle Roger en appelle «*au rapatriement des blessés incurables*» dans son article du

---

<sup>270</sup> L'article 20 de la Convention de La Haye de 1907 ne prévoit le rapatriement des prisonniers de guerre qu'après la signature d'un traité de paix. Quant à la Convention de Genève (art. 2), elle laisse les belligérants libres de s'entendre entre eux sur la restitution réciproque des prisonniers blessés ou malades.

<sup>271</sup> Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), A PV A AIPG 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, 24 septembre 1914.

<sup>272</sup> Le baron Pierre Stanislas D'Anthouard de Vraincourt occupe non seulement le poste de président de la Commission des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française, mais également celui de délégué du ministère français de la guerre.

<sup>273</sup> Voir ACICR, C G1 A 42-02, CICR au Comité central allemand (Berlin), 31 octobre 1914.

<sup>274</sup> Sur les questions humanitaires, le *Journal de Genève* apparaît comme le porte-parole officiel de l'action du CICR. Cela s'explique par la présence des principales figures du CICR dans le Conseil d'administration du journal et parmi ses correspondants: Horace Michelli, Gustave Ador, Camille Favre, Ernest Naville, Jacques Chenevière, Louis Cramer. Pour plus d'information, voir FISCALINI Diego, *Des élites au service d'une cause humanitaire: le Comité international de la Croix-Rouge*, mémoire de licence, Genève, 1985, p. 44.

11 novembre<sup>275</sup>. Le jour suivant, Ador s'empresse de sonder le DPF sur cette question :

«*La question de l'échange des prisonniers de guerre grièvement blessés, incapables de reprendre du service, nous préoccupe et préoccupe beaucoup de familles qui se sont adressées à nous. [...] Si la Suisse, qui a pris la généreuse initiative d'organiser le rapatriement des civils non mobilisables, voulait encore tenter d'obtenir des gouvernements intéressés l'autorisation de rapatrier en nombre égal cette catégorie de blessés, reconnus définitivement impropres au service, elle rendrait un nouveau service à la cause humanitaire et aux pays belligérants.*»<sup>276</sup>

Laconiquement, Arthur Hoffmann lui répond qu'il s'est déjà penché sur la question et a approché les gouvernements allemands et français<sup>277</sup>. Pendant que le chef du DPF attend les réponses de Berlin et de Paris sur l'idée d'un échange de prisonniers blessés par la Suisse, Ador prend des chemins de traverse en sollicitant ses contacts en France et en Allemagne pour qu'ils fassent pression sur leurs gouvernements respectifs afin d'obtenir leur assentiment sur les échanges mutuels de prisonniers blessés. En effet, si cette idée a l'adhésion des Croix-Rouge nationales et de l'opinion publique, encore faut-il convaincre les dirigeants politiques. Ador mise notamment sur les relations parisiennes de son ami Frank Puaux<sup>278</sup> à qui il se confie régulièrement<sup>279</sup>. En Allemagne, Ador compte sur l'influence de M. Strantz [ou Stranz], membre de la Croix-Rouge allemande<sup>280</sup>. Ce dernier avait justement rendu visite à l'ambassade suisse de Berlin cinq jours plus tôt pour solliciter l'intervention du CICR dans l'échange des prisonniers blessés<sup>281</sup>. Grâce à sa stature internationale, le président du CICR joue

<sup>275</sup> ROGER Noëlle, « Les rapatriés », *Journal de Genève*, 11 novembre 1914.

<sup>276</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14044, Gustave Ador à Arthur Hoffmann, le 12 novembre 1914.

<sup>277</sup> ACICR, C G1 A 42-02, Arthur Hoffmann à Gustave Ador, 13 novembre 1914.

<sup>278</sup> Frank Puaux : pasteur et professeur d'origine française, zofingien et correspondant de Gustave Ador pendant les années de guerre. Historien du protestantisme (président de la Société d'histoire du protestantisme français), il sera vice-président du *Comité protestant de propagande française chez les Neutres* qui sera fondé en été 1915.

<sup>279</sup> BARBEY Frédéric, *Un homme d'État suisse, Gustave Ador*, Genève : Édition J.-H. Jeheber S.A., 1945, p. 99. Dans cet ouvrage, Frédéric Barbey (historien de formation), gendre de Gustave Ador, dresse un portrait de son beau-père en ayant recours à des sources privées et familiales inaccessibles, dont les *Papiers Puaux*.

<sup>280</sup> ACICR, C G1 A 42-02, CICR au ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Berlin, 30 novembre 1914.

<sup>281</sup> ACICR, C G1 A 42-02, Ambassade suisse de Berlin à Ador, 25 novembre 1914.

les intermédiaires de confiance et se fait le propagateur, de part et d'autre, de la cause des prisonniers blessés jusque dans les plus hautes sphères politiques :

*«Du côté allemand, je fais tout ce que je peux et je serai en quelques jours de nouveau à Berlin aux Affaires étrangères et au ministère de la Guerre. Je vous prie donc, au nom de milliers et milliers de personnes qui sont intéressées étroitement et indirectement à la question, d'appuyer par votre grande influence de toutes forces la question en France pour que le gouvernement français donne par la voix de M. l'Ambassadeur Beaux à Berne la réponse à M. le Bundespräsident qu'il est en principe d'accord là-dessus. Le reste viendra alors tout seul.»*<sup>282</sup>

En ce qui concerne le chef du DPF, il peut compter, à Paris, sur son ministre Charles Lardy, qui mène une véritable campagne pour essayer de faire aboutir ce projet, dont il saisit clairement les enjeux :

*«Il y a là, dit-il, non seulement une tâche humanitaire d'ordre général, mais il y a aussi un intérêt politique, pour notre pays, à essayer de frapper un peu l'opinion publique sous la forme d'un service rendu par la Suisse à une cause humanitaire pendant la guerre actuelle.»*<sup>283</sup>

Mais Lardy rencontre des difficultés. Dans une lettre adressée à Hoffmann le 19 décembre 1914, il fait part des réticences du gouvernement Poincaré: le projet humanitaire suisse se heurte aux considérations militaires et stratégiques des belligérants<sup>284</sup>. En effet, la France rechigne à renvoyer en Allemagne des officiers infirmes, par crainte qu'ils puissent encore se rendre utiles dans certains domaines. De plus, tout en dénonçant les mauvais traitements qu'endurent ses prisonniers de guerre derrière les fils de fer barbelés allemands, la France craint de recevoir des hommes en moins bonne santé que ceux qu'elle restituerait à l'Allemagne. L'application concrète de cet échange s'annonce compliquée. Et Lardy de conclure sur un ton dubitatif: *«Combien il est difficile à un belligérant de comprendre l'état d'âme d'un neutre et vice-versa.»*<sup>285</sup>

<sup>282</sup> ACICR, C G1 A 42-02, Carl Badenheim (Cassel) à Ador, 15 novembre 1914.

<sup>283</sup> AFS, E 27/14044/1, Charles Lardy (Paris) à Arthur Hoffmann, 19 décembre 1914.

<sup>284</sup> AFS, E 27/14044/1, Charles Lardy (Paris) à Arthur Hoffmann, 19 décembre 1914.

<sup>285</sup> AFS, E 27/14044/1, Charles Lardy (Paris) à Arthur Hoffmann, 19 décembre 1914.

## ... à la concurrence humanitaire

Quant à Gustave Ador, c'est avec audace qu'il essaie d'obtenir le consentement des gouvernements au projet suisse : il tente par exemple de gagner la France au principe des échanges en annonçant que l'Allemagne y consent, alors même que – d'après nos éléments – rien ne semblait encore l'indiquer officiellement<sup>286</sup>. Artifice diplomatique ou non, il faut reconnaître que le président du CICR fait preuve d'ingéniosité et d'une fibre politique très développée. En effet, dans les derniers jours de 1914, voyant que le Vatican commence à s'intéresser de près à la question de l'échange des prisonniers blessés, le président du CICR s'empresse de hâter sa concrétisation en Suisse. Il prie le colonel Karl Bohny, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, de bien vouloir organiser le transport des blessés à travers la Suisse et de se mettre au plus vite en relation avec Hoffmann<sup>287</sup>.

Trois jours plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 1915, le Pape Benoît XV appelle de ses vœux les États belligérants à procéder à un échange de prisonniers invalides. Le message papal fait forte impression dans l'opinion européenne. Favorisera-t-il l'adoption du projet ? Dissipera-t-il les dernières hésitations françaises sur la question, comme le conçoit notamment André Durand ?<sup>288</sup> De Genève, l'appel du Vatican est perçu comme une forme de concurrence humanitaire : loin de déplorer l'intervention diplomatique du Saint-Siège en faveur d'une cause commune, Ador ne cache pas à Bohny les enjeux politiques et diplomatiques qui en résultent pour la Suisse :

*« Je vous prie donc, après entente avec M. Hoffmann, de faire paraître un avis dans les journaux annonçant que la Croix-Rouge Suisse est prête à mettre un train sanitaire à la disposition des belligérants en vue du transport des blessés graves à travers la Suisse. [...] Ce sont là des choses qu'il faut faire connaître au public afin de ne pas laisser à d'autres le mérite de l'initiative que nous avons hautement le droit de revendiquer. »*<sup>289</sup>

<sup>286</sup> ACICR, A PV A AIPG 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 9 décembre 1914.

<sup>287</sup> Voir ACICR, C G1 A 42-02, Gustave Ador à Karl Bohny, 29 décembre 1914.

<sup>288</sup> Voir DURANT André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, Genève, Institut Henry Dunant, 1978, p. 43.

<sup>289</sup> ACICR, C G1 A 42-02, Gustave Ador à Karl Bohny, 7 janvier 1915.

Au même moment se constitue à Genève un petit comité autour du professeur Eugène Pittard, un proche du CICR<sup>290</sup>. Son objectif est de garantir la visibilité à l'initiative helvétique de manière à ce que « *la publicité dans les journaux assure à la Suisse le mérite de cette idée qu'elle peut hautement revendiquer* »<sup>291</sup>. Une stratégie de propagande médiatique subtilement orchestrée depuis Genève se donne pour but d'émouvoir et de solidariser l'opinion publique suisse au sort de ceux que Pittard nomme, pour la première fois, « les grands blessés » dans un article paraissant le 10 janvier dans le *Journal de Genève*<sup>292</sup>.

À Berne, le gouvernement suisse réagit aussi à l'entrée en scène de la diplomatie humanitaire du Vatican. Le 9 janvier, Hoffmann reçoit le feu vert de ses collègues du Conseil fédéral pour se mettre en rapport avec le CICR afin de concrétiser au plus vite l'échange des prisonniers invalides<sup>293</sup>. Le lendemain, il convoque en audience privée les colonels Carl Hauser, médecin d'armée, et Karl Bohny. À la sortie de l'entretien, Bohny rapporte à Ador la teneur du message qui lui a été délivré : la France reconnaît à la Suisse l'initiative de l'échange de prisonniers invalides :

*« Mr. Hoffmann nous a expliqué que la France maintient que c'est la Suisse et non le Pape qui a pris l'initiative de l'échange des blessés, mais il refuse absolument de disputer le mérite à n'importe qui. Il dit que toute l'affaire est des plus délicates et que moins les journaux en parlent, plus sûr sera le succès. [...] L'autorité militaire formera le train sanitaire. Le personnel de la Croix-Rouge s'occupera de la nourriture mais on n'admettra pas des comités locaux et pas des civils, pour éviter toute complication, toute manifestation; les trains ne s'arrêteront pas dans les grandes villes, traverseront probablement la Suisse pendant la nuit. »*<sup>294</sup>

---

<sup>290</sup> Eugène Pittard (1867-1962), savant genevois, fondateur du Musée d'ethnographie en 1901, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève entre 1916 et 1942. Ses travaux scientifiques l'amènent à étudier les peuples des Balkans. Proche des collaborateurs du CICR, il fonde la Croix-Rouge albanaise et devient membre du « Comité d'assistance aux prisonniers roumains » fondé à Genève le 2 avril 1917. Il épouse Hélène Dufour, infirmière de formation, connue en tant que romancière et journaliste sous le pseudonyme de Noëlle Roger, qui s'engage auprès de la Croix-Rouge pendant la guerre, témoignant à travers ses écrits des enjeux humanitaires et rendant hommage aux infirmières.

<sup>291</sup> ACICR, A PV A AIPG 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 7 janvier 1915.

<sup>292</sup> Voir PITTARD Eugène, « Pour le rapatriement des prisonniers invalides », *Journal de Genève*, le 10 janvier 1915.

<sup>293</sup> Voir AFS, E 27, 1000/721, 14044, « Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral », 9 janvier 1915.

<sup>294</sup> ACICR, C G1 A 42-02, Gustave Ador à Karl Bohny, 10 janvier 1915.

Bien qu'engagés côte à côte pour mettre en pratique le même projet suisse, Hoffmann et Ador abordent les événements avec une mentalité diamétralement opposée. Robert de Traz n'a-t-il pas écrit, au sujet du tempérament d'Ador et d'Hoffmann, que « *le contraste de ces deux esprits, de ces deux politiques, symbolise toute la crise intérieure* » ?<sup>295</sup> Alors que le président du CICR, attentif à l'opinion publique, à l'écoute des familles de disparus et de prisonniers de guerre, et soucieux de soigner l'image de son pays, s'efforce par tous les moyens de rendre visibles les efforts humanitaires suisses, le chef du DPF mise, quant à lui, sur la discrétion des négociations, compte sur le silence de la presse et n'entend pas associer la population civile à cette œuvre. Mais en fin de compte, sur le plan de la communication, le travail opéré depuis Genève finit par porter ses fruits : deux jours plus tard, un article signé par Carle de Marval<sup>296</sup>, mettant expressément à l'honneur le rôle de la Suisse et du CICR dans la question des rapatriements de prisonniers gravement blessés, paraît dans le *Journal de Genève* :

*« Il est heureux que cette question, soulevée par le Comité de la Croix-Rouge et par le chef de notre Département politique, M. le Conseiller fédéral Hoffmann, reprise ensuite par S.S. Benoît XV, ait été approuvée par les belligérants. [...] La Suisse sera, une fois de plus, le trait d'union entre tant de familles anxieuses et éplorées en prêtant son aide à cette œuvre de secourisme bénie aujourd'hui par des millions de familles et dont le Comité international de la Croix-Rouge garde les nobles traditions. »*<sup>297</sup>

Derrière la mise en œuvre de l'échange des grands blessés, il s'est livré une double concurrence, d'abord nationale, entre la Confédération et le CICR, puis internationale, entre la Suisse et le Vatican. Alors qu'Hoffmann et Ador peinaient à conjuguer leurs efforts pour faire aboutir les échanges de prisonniers blessés, la note diplomatique de Benoît XV est tombée à point pour faire converger les forces nationales. D'autre part, le CICR a démontré toute son habileté dans le domaine de la communication en faisant attribuer à la Suisse la paternité de l'échange des grands blessés.

<sup>295</sup> DE TRAZ Robert, *Gustave Ador*, Genève : Librairie Payot, 1919, p. 53.

<sup>296</sup> Frédéric-Charles, dit Carle, de Marval (1872-1939) est un médecin neuchâtelois, membre de la direction de la Croix-Rouge suisse dès 1908. Délégué du CICR lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge à Washington en 1912, puis lors des guerres balkaniques de 1912-1913, il est aussi le représentant du CICR auprès de la Croix-Rouge française en 1914-1915.

<sup>297</sup> DE MARVAL Carle, « Le rapatriement des grands blessés en France et en Allemagne », *Journal de Genève*, 19 janvier 1915.

Au moment où la presse et l'image deviennent de redoutables armes de propagande, la maîtrise de la communication s'avère cruciale.

Deux mois après l'appel du Saint-Siège, les échanges de prisonniers gravement blessés sont lancés. Le 2 mars 1915, le premier convoi de grands blessés traverse la Suisse sous la direction de la Croix-Rouge nationale. Le personnel accompagnant ces trains se compose de deux médecins, d'un représentant de la Croix-Rouge suisse, de douze infirmières, de soldats sanitaires et d'un secrétaire du CICR. On a aussi recours aux colonnes de secours de la Croix-Rouge de Genève, Zurich, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Winterthour, Bâle, Glaris, Aarau, Berne-Seeland et Schaffhouse. D'autre part, les établissements suivants mettent leur personnel soignant à disposition : La Source (à Lausanne), l'école suisse de garde-malades (à Zurich), l'école de garde-malades de la Croix-Rouge suisse à Berne, la maison des sœurs de la Croix-Rouge à Zurich-Fluntern, les maisons de diaconesses de Neumünster, de Riehen près Bâle, de Salem, de Saint-Loup près La Sarraz, ainsi que l'institut des sœurs de Charité de la Sainte-Croix à Ingenbohl et l'institut de sœurs de Baldegg. Le tour d'essai dure jusqu'au 11 mars, il profite à 1 601 soldats français et à 845 soldats allemands. La crainte des belligérants étant de rendre à l'ennemi des soldats encore utiles, des accords ultérieurs devront encore être trouvés pour définir plus précisément les catégories de prisonniers échangeables.

## **Les rapatriements à travers la Suisse : entre humanitaire et *realpolitik***

Désormais, au passage des évacués français à travers la Suisse s'ajoute simultanément celui des trains de grands blessés. Les mesures de précaution et de discrétion dictées par Hoffmann pour encadrer les passages des évacués et des grands blessés ne résistent pas à l'engouement collectif. La publicité faite dans la presse à chaque passage de train déclenche une véritable frénésie humanitaire au sein de la population et provoque des attroupements de curieux autour des gares<sup>298</sup>. Lieux où les citoyens suisses ont l'opportunité de voir la guerre, du moins ses conséquences directes, les gares deviennent comme des petites lucarnes ouvertes sur l'extérieur. C'est dans cette agitation qu'il convient de replacer les « tumultes de Fribourg »,

---

<sup>298</sup> «Les Grands Blessés», *La Liberté*, 16 mars 1915; ROLLAND Romain, *Journal des années de guerre...*, p. 601.

l'une des affaires nationales ayant fait grand bruit, considérée par Jakob Ruchti comme l'un des éléments révélateurs de la crise morale entre Romands et Alémaniques<sup>299</sup>. En effet, dans son ouvrage, Ruchti stigmatise le comportement des Romands dans cette affaire, prétendant qu'ils n'ont pas assimilé le devoir national de neutralité. Il qualifie les journaux romands de «*unschweizerisch*» (antisuisse) et de «*neutralitätswidrig*» (contraire à la neutralité).

Le déroulement des faits se situe entre le 15 et le 17 mars 1915. Une foule de Fribourgeois en colère s'en prend alors au chef de la gare de Fribourg, avant de manifester publiquement au son de *La Marseillaise* et d'assaillir le domicile d'un professeur allemand de l'Université. Les raisons de l'ire populaire: la suppression par les autorités de l'arrêt des trains en gare de Fribourg. La rumeur, alimentée par la *Gazette de Lausanne*, attribue la fâcheuse décision à une coterie de germanophiles établis sur les bords de la Sarine :

*«Les journaux ont parlé des belles manifestations qui ont eu lieu à Fribourg en faveur des grands blessés et des évacués français. À chaque train, des milliers de Fribourgeois se pressaient à la gare pour secourir et acclamer ces malheureuses victimes de la guerre. Mais ces manifestations n'ont pas eu le don de plaire aux pangermanistes établis chez nous. Serait-ce leur influence qui a fait que les trains brûlent Fribourg? Aussi aujourd'hui à 2 heures des centaines de personnes, après avoir acclamé le train filant à toute vitesse, ont vivement manifesté leur mécontentement sous l'œil bienveillant de la police. Une grande manifestation s'organise pour demain et nos autorités ont fait des démarches à Berne afin que la charité de nos concitoyens s'exerce à nouveau. Qui est-ce qui commande chez nous ?»<sup>300</sup>*

Le 16 mars, on s'en prend violemment au domicile du professeur M. Wagner, accusé d'être l'instigateur d'une pétition qui serait à l'origine de la décision. Les élèves des écoles prennent part aux échauffourées; la police, soutenue par une section d'infanterie, intervient et disperse les manifestants à la tombée de la nuit<sup>301</sup>. Le Conseil communal fribourgeois lance un appel au calme et interpelle les autorités fédérales pour faire en

<sup>299</sup> RUCHTI Jacob, *Geschichte der Schweiz*..., p. 156 et suivantes.

<sup>300</sup> *La Gazette de Lausanne*, 16 mars 1915.

<sup>301</sup> TORNARE Alain-Jacques, «Fribourg pendant la Première Guerre mondiale, tumulte sur les rails de la fraternité», 1700, *Bulletin d'information de la Ville de Fribourg*, février 2015, p. 14.

sorte que l'arrêt en gare de Fribourg soit rétabli. Officiellement, l'arrêt est supprimé, dit-on, pour écourter le trajet et gagner du temps. Face aux vives protestations, un arrangement provisoire est trouvé, en attendant l'entrée en vigueur d'un nouvel horaire de circulation des trains. D'ici là, les convois s'arrêteront à nouveau en gare de Fribourg mais sous certaines conditions : l'arrêt durera cinq à huit minutes seulement, le quai sera fermé au public et « vingt personnes seulement, qui auront préalablement reçu une carte spéciale de la Direction de la Police de Fribourg, seront admises sur le quai, le long des wagons, afin de remettre aux évacués les dons recueillis pour ces derniers à Fribourg »<sup>302</sup>. Mais les Fribourgeois ne s'accommodent guère de ce compromis. L'exaspération ressurgit lorsqu'ils apprennent que le nouvel horaire des trains ne prévoit pas d'arrêt en gare de Fribourg. Il s'agit là d'une mesure « qui mettrait de nouveau le feu aux poudres, car la population de notre ville y verrait une nouvelle provocation et une atteinte à son droit de faire la charité comme elle l'entend, sans restriction aucune, même si elle doit la faire au milieu de la nuit ! », peut-on lire dans la presse<sup>303</sup>. Face au refus du commandant du service territorial à Berne de prêter l'oreille aux requêtes de la population fribourgeoise, les autorités de la ville reviennent une dernière fois à la charge :

*« Vous dites qu'il eut été désirable que le public fribourgeois se fût pénétré de l'idée que l'on peut pratiquer la charité normalement, sans se livrer à des manifestations bruyantes. Nous devons vous dire qu'il y a trop longtemps que notre population pratique la charité pour ne pas savoir comment elle doit s'y prendre et, à ce sujet, elle n'a de leçons à recevoir de personne ! »*<sup>304</sup>

Finalement, ces heurts n'auront altéré en rien la détermination des philanthropes locaux. S'adaptant aux nouvelles exigences de Berne, un Comité des rapatriés français<sup>305</sup> ainsi qu'un ouvroir se sont constitués le 30 mai sous la houlette de la baronne de Montenach. La solidarité avec les rapatriés français repart de plus belle : « À chacun des trains qui se succédèrent

<sup>302</sup> Voir Archives de l'État de Fribourg (AEF), DPd 858, DPF à la Direction de la Police du Canton de Fribourg, 20 mars 1915.

<sup>303</sup> « Fribourg et les grands blessés », *La Gazette de Lausanne*, 7 mai 1915.

<sup>304</sup> Archives de la ville de Fribourg, Conseil communal. Copies-lettres 7 janvier 1915-1<sup>er</sup> décembre 1915, fol. 213, cité par TORNARE Alain-Jacques, « Fribourg pendant la Première Guerre mondiale... », p. 15.

<sup>305</sup> Le Comité est dirigé par Henri Zurkinden (prés.), Mlle G. Reichlen, Mme Gaston Von der Weid, Mme Nussbaumer, Mme T. Bulliard-Reichlen, Mlle J. Tercier, M. Arnold de Graffenried-Villars, M. J. Veiller, M. H. Lippacher, Charles Kaufmann.

*tantôt le jour, tantôt la nuit, furent ainsi distribués à Fribourg, en moyenne, 30 à 40 paquets de vêtements, plus de 40 litres de lait chaud, 30 litres de café sucré, 30 litres de thé, sans compter la charité individuelle.»<sup>306</sup>*

Ce bras de fer de plus de deux mois entre Fribourg et Berne au sujet de l'arrêt des trains illustre non seulement les crispations helvétiques autour de l'expression des sympathies internationales, mais aussi et surtout les divergences de point de vue entre les conceptions populaires de la charité et un pragmatisme politique rigoriste. En effet, le clivage entre francophiles romands et germanophiles alémaniques ne dure qu'un temps. Il s'estompe progressivement pour faire place à une autre ligne de fracture, peut-être plus profonde encore : le fossé entre gouvernants et gouvernés. Les pleins pouvoirs conférés au Conseil fédéral le 4 août 1914 ne tardent pas à engendrer un certain agacement dans les milieux politiques, notamment au sein des libéraux romands. Mise à l'écart des processus consultatifs, l'Assemblée fédérale finit par exiger de l'exécutif qu'il rende compte de son usage des pleins pouvoirs.

En tant qu'État neutre, la Suisse est régulièrement interpellée par les gouvernements belligérants qui lui adressent des protestations au sujet de la conduite de la guerre menée par leur adversaire, jugée contraire au droit des gens<sup>307</sup>. Parmi les actes condamnables se trouve la déportation massive par l'Allemagne des populations civiles de la région de Lille, de Roubaix et de Tourcoing en avril 1916, qui secoue les opinions. Trois mois après les faits, l'ambassadeur de France transmet au DPF une «*note adressée par le gouvernement de la République française aux gouvernements des puissances neutres sur la conduite des autorités allemandes à l'égard des populations des départements français occupés par l'ennemi*»<sup>308</sup>. Dans ce réquisitoire long de 153 pages figurent les dénonciations systématiques des atrocités et des violations du droit international commises par les troupes allemandes dans les territoires envahis. Les déportations de 25 000 civils de la région lilloise, parmi lesquels d'innombrables femmes et jeunes filles occupent une place centrale. Or, malgré ces éléments à charge contre les agissements de l'Allemagne, les autorités suisses restent impassibles :

*«Jusqu'à présent, nous n'avons pas cru qu'il était opportun pour la Suisse de protester officiellement contre les nombreux actes de guerre contraires,*

<sup>306</sup> BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 55.

<sup>307</sup> Voir AFS, E 2001 (A), 1000/45, 684.

<sup>308</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, Note de Paul Beau au DPF, 3 juillet 1916.

*non seulement aux traités en vigueur, mais aussi aux principes du droit des gens que tous les belligérants ont cru pouvoir commettre depuis le début de la guerre. Tant que ces actes ne sont pas dirigés contre notre pays, nous croyons devoir observer dans l'intérêt du peuple suisse une attitude strictement passive et ne pas prendre parti.»*<sup>309</sup>

Une lettre adressée au président de la Confédération par les présidents des œuvres de guerre de la région de Lille, sollicitant son intervention «*urgente et énergique*» auprès du gouvernement allemand, n'y change rien<sup>310</sup>. Or, les réserves émises par le Conseil fédéral, qui se refuse à exprimer son indignation, sont perçues dans l'opinion suisse comme un signe de couardise. D'autres pétitions et missives sont envoyées à Berne pour tenter d'infléchir la ligne politique suisse, à commencer par la lettre de protestation de M. Rosset, vice-président de la Société suisse de bienfaisance de Lille, disant que «*pour l'honneur de notre pays, j'espère que nos Hautes Autorités fédérales ne laisseront pas passer l'occasion de protester officiellement et publiquement; le bon renom et la dignité du pays l'exigent*»<sup>311</sup>. Dans sa séance du 12 septembre 1916, le Conseil fédéral prend position face à la requête transmise par l'ambassadeur de France, après s'être informé des réactions des autres pays neutres interpellés par la note française (États-Unis, Espagne, Danemark, Norvège et Pays-Bas). Comme aucun d'entre eux ne semble décidé à émettre une protestation, la Suisse décide de s'aligner sur leur position, et se contente de répondre à la note française par un simple accusé de réception<sup>312</sup>.

En Suisse aussi, des pétitions circulent au sein de la population pour exhorter la Confédération à ne pas rester inflexible et insensible devant ces déportations. Le monde politique romand emboîte le pas au mécontentement populaire, espérant provoquer une réaction gouvernementale. Le Grand Conseil vaudois s'engage pleinement<sup>313</sup>. De Genève, une affiche publique «*priant l'Assemblée fédérale d'inviter le Conseil fédéral à protester contre la déportation de non-combattants des territoires français occupés par les troupes allemandes, en violation de la Convention de La Haye signée par la Suisse*», signée par le président du Grand Conseil, est envoyée

<sup>309</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, DPF au Conseil fédéral, août 1916.

<sup>310</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, Les présidents des œuvres de guerre de la région de Lille au président de la Confédération, 28 août 1916.

<sup>311</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, Rosset au Département politique, 30 août 1916.

<sup>312</sup> AFS, E 1004.1, 1000/9, 263. Procès-verbal des décisions du 12 septembre 1916.

<sup>313</sup> AFS, E2 001 (A), 1000/45, 685, président du Grand Conseil du canton de Vaud à Georges Python, président du Conseil des États, 4 septembre 1916.

à Berne<sup>314</sup>. De toute évidence, le silence de la classe dirigeante place la Confédération en porte-à-faux avec une partie importante de l'opinion publique : les commissions chargées d'étudier les pétitions recensent plus de 150 203 signataires<sup>315</sup>. En dépit de la forte mobilisation des citoyens, la Confédération ne change pas de cap. Se conformant aux positions des autres États neutres, elle ne prend aucune initiative personnelle risquant de la mettre en difficulté avec l'Allemagne.

Or, au regard de son engagement pour le transfert des « civils évacués », cette affaire met en lumière le côté paradoxal, pour ne pas dire hypocrite, de l'engagement humanitaire suisse. En effet, en septembre 1916, alors que les pétitions populaires en faveur des déportés de la région de Lille circulent à travers la Suisse, le Reich demande à la Confédération de bien vouloir prendre en charge le transport d'environ 20 000 personnes des départements français occupés jusqu'en région Rhône-Alpes, comme elle l'avait déjà fait au cours des mois précédents<sup>316</sup>. Comble de l'ironie, cette sollicitation est approuvée par le Conseil fédéral lors de sa même session, où il décide de ne pas réagir aux déportations de Lille<sup>317</sup>.

Ainsi, sans émettre la moindre protestation contre les déportations forcées de civils français, la Confédération s'empresse de répondre favorablement à la sollicitation allemande, en annonçant l'organisation de deux convois journaliers de 500 personnes jusqu'au terme de l'opération : deux poids, deux mesures ? Germanophilie avérée du Conseil fédéral ou dommages collatéraux inhérents à une politique de neutralité humanitaire opportuniste ? Sur la corde raide, le Conseil fédéral se livre ici à une démonstration de *realpolitik* visant visiblement à préserver les intérêts suisses vis-à-vis du grand voisin allemand, tout en soignant son image humanitaire.

La situation épineuse à laquelle est confrontée la Suisse est révélatrice du rôle négligeable auquel sont réduits les États neutres sur la scène diplomatique. Incapables de s'entendre, encore moins de se faire entendre, les neutres apparaissent le plus souvent comme de simples exécutants, tributaires des décisions ou des caprices des puissances belligérantes. La Suisse, en endossant l'habit du bon Samaritain, s'en sort à bon

<sup>314</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, affiche signée Marc Peter, 15 septembre 1916.

<sup>315</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 685, extrait du protocole de la séance du Conseil national suisse, mars 1917.

<sup>316</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14044, ambassade allemande de Berne au DPF, 6 septembre 1916.

<sup>317</sup> AFS, E 1004.1, 1000/9, 263, procès-verbal des décisions du 12 septembre 1916.

compte: incapable jusque-là de défendre les entorses au droit des gens en faisant entendre la voix des neutres, elle trouve dans la posture humanitaire une véritable aubaine, une échappatoire salutaire. Délaissant le terrain de la médiation internationale traditionnelle, stérile depuis le début des hostilités, la Suisse se lance sans rechigner dans le rôle de pompier de service, prête à offrir son aide là où l'occasion se présente.

## 2. La Croix-Rouge suisse se met en ordre de marche

### Valeurs et représentations patriotiques

Fondée et établie à Berne depuis le 17 juillet 1866 à l'initiative du général Guillaume-Henri Dufour et du conseiller fédéral Jakob Dubs, la Société est solidement enracinée dans l'espace philanthropique suisse, aussi bien germanophone que francophone. La publication bilingue de sa revue mensuelle donne la mesure de son rayonnement de part et d'autre de la Sarine: pour la partie francophone, *La Croix-Rouge suisse, revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins de malades et hygiène populaire* et, pour la partie germanophone, *Das Rote Kreuz, Schweizerische Halbmonatsschrift für Samariterwesen, Krankenpflege und Volksgesundheits-pflege*. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est par son utilité sociale dans le domaine des soins à la population, mise en avant par le pasteur et philanthrope zurichois Walter Kempin, que la Croix-Rouge suisse (CRS) s'est véritablement imposée en Suisse à partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Puis, dans l'avant-guerre, une autre de ses figures historiques, Walther Sahli, la conduit dans la voie de la modernité. Accédant au poste de secrétaire central de l'«Assistance sanitaire volontaire» en 1898 – qui regroupe alors l'Alliance suisse des Samaritains, la Société suisse des troupes sanitaires et la Croix-Rouge suisse –, il sera à l'origine d'orientations novatrices (fondation de l'école de garde-malades du Lindenhof à Berne en 1899 et création de la revue *Blätter für Krankenpflege* en 1907), et exercera les plus hautes fonctions jusqu'à sa mort en 1916 (secrétaire général de la Croix-Rouge suisse dès 1906 et premier secrétaire de l'Alliance suisse des garde-malades dès 1910). Officier et médecin, Sahli est le mieux placé pour évaluer à la fois les lacunes des services de santé de l'armée et les faiblesses de la formation de garde-malades, et pour y apporter des améliorations conjointes. Saisissant l'évolution

concomitante entre le service de santé de l'armée et le domaine des soins infirmiers, Sahli est à l'origine de l'arrêté fédéral de 1903, qui reconnaît à la CRS l'autorité en matière de formation du personnel infirmier en Suisse. Cet arrêté prévoit en effet que le Conseil fédéral alloue des subventions annuelles à la CRS pour financer ses écoles d'infirmières, en échange de quoi cette dernière accepte de mettre son personnel soignant à disposition des services de santé en cas de guerre<sup>318</sup>.

En 1914, la CRS comptabilise cinquante sections et sous-sections, rattachées indifféremment à des cantons, à des districts ou à des villes, ce qui représente un contingent de 36 323 membres<sup>319</sup>. Globalement, le nombre de volontaires ne cessera d'augmenter au cours des quatre années de guerre pour atteindre le chiffre de 41 917 en décembre 1918<sup>320</sup>. La répartition territoriale des sections suisses respecte assez bien les équilibres linguistiques : deux tiers en Suisse alémanique et un tiers en Romandie. Bellinzone est pour l'heure la seule section italophone. En comparaison internationale, la Société suisse possède, toutes proportions gardées, le plus grand nombre de membres<sup>321</sup>. Cette solide adhésion populaire va de pair avec des dons en argent très élevés en faveur de la CRS, qui recueillera plus de 2 millions de francs lors des collectes nationales organisées au cours des quatre années de guerre<sup>322</sup>. Face à ce constat, l'hypothèse d'une corrélation entre sentiment patriotique suisse et mobilisation humanitaire peut sembler pertinente et mérite d'être examinée. La prise de conscience humanitaire qui se forge dans le creuset de la Grande Guerre puiserait-elle son ardeur dans l'exaltation du sentiment d'appartenance nationale ? Alors que les États en guerre mobilisent toutes leurs ressources matérielles et culturelles dans la bataille, ne pourrait-on pas dire de la Suisse qu'elle fait de l'engagement humanitaire – dont la Croix-Rouge est le fer de lance – le socle des valeurs patriotiques sur lequel repose son édifice idéologique de défense nationale ?

De par son prestige accumulé depuis un demi-siècle, son idéal de neutralité et ses liens historiques avec la Suisse – pays hôte du CICR et dépositaire de la Convention de Genève –, la Croix-Rouge est porteuse

<sup>318</sup> Voir « Arrêté fédéral concernant les secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre (du 25 juin 1903) », *Feuille fédérale suisse*, vol. 3, n° 26, 1<sup>er</sup> juillet 1903.

<sup>319</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, p. 22.

<sup>320</sup> ACRS, *XXIV<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1918*, p. 20.

<sup>321</sup> « Croix-Rouge », *Gazette de Lausanne*, 31 janvier 1915.

<sup>322</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, 1914-1919*, Berne : Imprimerie coopérative, 1920, p. 14.

d'une identité collective, d'un sentiment d'appartenance, qu'il convient maintenant d'examiner. Comme nous l'avons vu, la CRS s'associe au transport des prisonniers gravement blessés dès 1915, une action retentissante dans l'opinion publique. Cette démonstration de solidarité internationale, reflet d'une Suisse active et solidaire, est abondamment commentée dans les journaux, les revues ou les ouvrages, pendant et après la guerre<sup>323</sup>. On attribue volontiers à la CRS – comme à l'action humanitaire suisse en général – un rôle unificateur entre les différentes communautés nationales chahutées par les divisions internes :

*«C'était l'époque du "fossé" que les intellectuels à la fibre patriotique comme Carl Spitteler tentèrent de combler en y mettant toute leur énergie. Dans ce contexte, on peut dire, sans exagération, que la Croix-Rouge a, à travers son œuvre humanitaire remarquable, contribué de manière considérable à la cohésion nationale.»*<sup>324</sup>

De même, les représentations iconographiques présentes dans l'espace public, principalement les affiches et les cartes postales, véhiculent une vision édifiante de la Croix-Rouge suisse, empruntant des motifs hautement symboliques, puisés dans le passé mythique de la Confédération<sup>325</sup>. En mêlant les symboles de la Croix-Rouge d'éléments patriotiques, les représentations jouent sur l'ambivalence entre valeurs humanitaires et traits identitaires. Elles propagent et confortent l'idée préconçue selon laquelle la neutralité suisse et l'esprit Croix-Rouge seraient les deux facettes d'une même et unique bannière. Tant la Suisse que la Croix-Rouge ont à gagner d'un tel rapprochement : toutes deux ont besoin de l'autre pour assurer leur survie dans le conflit.

En somme, les témoignages, la littérature, la presse et l'iconographie s'accordent à montrer les aspects les plus retentissants de l'activité de la CRS, à savoir son activité charitable encadrant les convois de victimes civiles et militaires traversant la Suisse. Cette glorification de son œuvre internationale répond certes à des motifs évidents de propagande, mais

---

<sup>323</sup> Voir ROLLAND Romain, *Journal des années de guerre...*, p. 601 ; TURMANN Max, *La Suisse pendant la guerre...*, p. 127-136 ; «La Suisse neutre : 1914-1917. Le pays des bonnes œuvres», *Histoire illustrée et encyclopédique de la guerre mondiale publiée par le "Times"*, traduction du cahier 163, vol. 13, Genève : Atar, 1918 ; «Au pays de la neutralité bienfaisante. La confédération helvétique et ses Œuvres de Charité», *Panorama de la Guerre*, Publication mensuelle illustrée, fasc. 91, 20 avril 1917.

<sup>324</sup> BENDER Philippe, «Das SRK im Ersten Weltkrieg. Die Notwendigkeit, etwas zu tun», *Actio*, 5/1988, p. 20.

<sup>325</sup> KREIS Georg, *Schweizer Postkarten aus dem Ersten Weltkrieg*, Baden : Hier + Jetzt, 2013, 174 p.

nous donne un portrait tronqué de la CRS. En effet, l'attention médiatique portée sur l'accompagnement des grands blessés, point d'orgue de l'engagement de la CRS, a tendance à occulter les réalités du terrain bien différentes, vécues de l'intérieur par les milliers de volontaires engagés dans ses sections locales. C'est précisément cette histoire qu'il convient maintenant de reconstruire.

Calquée sur le modèle fédéraliste suisse, la Croix-Rouge nationale est composée d'une grande diversité de sections, tantôt cantonales, régionales ou communales. Chacune d'entre elles dispose de sa part d'autonomie et cultive sa propre identité régionale. C'est en examinant ces particularismes à la loupe que nous pouvons espérer prendre le pouls de l'histoire locale, et esquisser sommairement une histoire des sensibilités helvétiques en temps de guerre, autrement imperceptibles aux yeux de l'historien.

## **De la militarisation à la distribution de caleçons**

En 1914, la Croix-Rouge commémore le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature des Conventions de Genève. En cette année de jubilé, elle occupe le devant de la scène par sa présence remarquée lors de l'Exposition nationale qui s'ouvre à Berne le 15 mai<sup>326</sup>. La nécessité de se tenir prêtes à l'éventualité d'une guerre presse les sections à prendre des prédispositions hâtives pour améliorer l'efficacité de leurs actions. Dans les premiers mois de 1914, de nombreuses sections opèrent des restructurations ou révisent leurs statuts. À Genève par exemple, on assiste en avril à la fusion de la Société masculine avec la Société des dames de la Croix-Rouge. Le 12 juillet, soit deux semaines avant le déclenchement de la guerre, c'est au tour de la Croix-Rouge suisse de modifier ses statuts dans le sens d'une subordination de son personnel volontaire aux services sanitaires de l'armée en cas de guerre :

*«En cas de mobilisation de guerre, la Croix-Rouge doit se mettre sous la direction des organes du Service sanitaire de l'armée; ses membres doivent donc obéissance absolue, en temps de guerre, aux ordres des autorités militaires et de leurs représentants. Dès la mobilisation, la Croix-Rouge passe sous la direction immédiate des organes de l'armée,*

<sup>326</sup> «Chronique trimestrielle de la Croix-Rouge», *Journal de Genève*, 3 mai 1914.

*et, par leur entremise, met tout son personnel et son matériel à la disposition du susdit Service.»*<sup>327</sup>

Ainsi, du 3 août 1914 au 26 juin 1919, la conduite générale de la CRS est confiée au médecin en chef de la Croix-Rouge, le Bâlois Karl Bohny. Conformément à ses statuts, la CRS a pour mission de renforcer le service de santé de l'armée, en y assurant le transport, l'assistance et les soins aux soldats blessés ou malades. Au déclenchement de la guerre, les sections suisses s'empressent de prendre les dispositions nécessaires pour remplir leur mission qui tient en un mot d'ordre: mettre leurs ressources matérielles et humaines à la disposition des services sanitaires de l'armée. D'emblée, 24 détachements de 40 infirmières de profession sont mobilisés ainsi que 500 hommes incorporés dans les colonnes de secours volontaires<sup>328</sup>. Chacun de ces détachements doit être en mesure de s'occuper de 500 blessés. Selon les nécessités, la CRS peut faire appel à du personnel infirmier auxiliaire volontaire.

La collecte de dons est l'une des tâches centrales de toutes les sections. Au lendemain de la mobilisation militaire, la direction de la Croix-Rouge suisse réunie en assemblée décide du lancement d'une collecte nationale. À partir du 4 août, les articles de presse et des affiches faisant appel au sens du sacrifice des Suisses se multiplient<sup>329</sup>. Les sections sont en première ligne pour encourager la charité populaire et récolter les dons, en faisant insérer des annonces publicitaires dans les journaux locaux<sup>330</sup>. Les premières collectes donnent des résultats inattendus<sup>331</sup>. Les rédactions des journaux et les paroisses sont invitées à prêter main-forte dans la récolte de fonds. Dans le canton d'Argovie, pas moins de 156 points de collecte sont créés<sup>332</sup>. Souvent, comme à Lucerne, les sections de Samaritains, les dames

---

<sup>327</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, annexe «Statuts de la Croix-Rouge suisse», article 42, Berne, 12 juillet 1914.

<sup>328</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 25 et 29.

<sup>329</sup> BENDER Philippe, «Das SRK im Ersten Weltkrieg...», p. 21.

<sup>330</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 13.

<sup>331</sup> Du mois d'août au mois de décembre 1914, la section argovienne récolte 20 000 francs, celle de Bern-Emmental, 21 500, celle de Bern-Seeland: 27 000, celle du district de Moutier: 8 800, la société cantonale genevoise: 30 150, celle du district de Neuchâtel: plus de 13 000, celle de Schwytz: presque 10 000; quant à la section de Bâle-Ville, elle récolte plus de 30 000 francs durant les deux premières semaines d'août. Au 6 janvier 1915, la collecte nationale a produit 948 482 francs. Pour des résultats complets, voir ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, p. 29-31. Sur l'ensemble de la guerre, les recettes des dons en argent récoltés en Suisse s'élèvent à 2 091 646 francs. Pour les statistiques des collectes cantonales, voir *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, 1914-1919...*, p. 17-18.

<sup>332</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, (Zweigverein Bern-Oberaargau), p. 66.

de la Société suisse d'utilité publique se joignent à l'organisation des collectes<sup>333</sup>. Au total, c'est près de 1 million de francs qui sont versés à la CRS entre août et décembre 1914, soit directement, soit par l'intermédiaire des sections<sup>334</sup>. Dans un de ses comptes rendus, la CRS explique ainsi le prodigieux élan de charité de ses concitoyens :

*«Des pessimistes nous avaient prédit que la population du pays, dans la crainte de voir la Suisse entraînée dans le conflit, ne serait pas disposée à donner son argent. Ils ont fait erreur et n'ont pas compté avec l'enthousiasme qui régnait alors dans le pays. Tous ceux qui ne pouvaient partir pour défendre nos frontières, mais qui désiraient aussi faire quelque chose pour leur patrie, ont trouvé en participant activement à la collecte une compensation à leur inutilité relative.»*<sup>335</sup>

Parallèlement à cette vague de charité, la CRS enregistre une explosion du nombre de volontaires souhaitant s'engager en tant qu'auxiliaires sanitaires. Dans son *«appel aux personnes disposées à se mettre volontairement au service de la Croix-Rouge»*, le colonel Bohny attend que les volontaires s'engagent sans rétribution pendant au moins deux mois, tout en acceptant de travailler sous la discipline militaire<sup>336</sup>. Selon les sources, plus de 6 000 volontaires se sont immédiatement annoncés pour offrir leurs services, dépassant de loin les besoins réels<sup>337</sup> : *«Il semblait, à lire et à entendre ces personnes, que notre patrie était déjà à feu et à sang, et ce ne fut pas chose facile que de leur faire comprendre que, pour le moment, leurs services n'étaient pas encore indispensables.»*<sup>338</sup> Plusieurs sources confirment ce même enthousiasme populaire. Dans leur rapport annuel, les sections de la Croix-Rouge attestent très largement de l'augmentation spontanée de leurs effectifs à partir d'août 1914. À Lausanne, le nombre de volontaires augmente de 151 personnes en une année, passant de 684 membres en janvier à 835 en décembre 1914. Les sections mettent en place, parfois en collaboration avec les sociétés de Samaritains, des cours du soir pour former les volontaires aux soins aux blessés. Le succès est immédiat. À Aarau, les quatre semaines intensives dites *«Mobilmachungs-Krankenpflegekurs»*, dispensées par la section

<sup>333</sup> ACRS, XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914, (Zweigverein Luzern), p. 75.

<sup>334</sup> «Croix-Rouge», *Gazette de Lausanne*, 31 janvier 1915.

<sup>335</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 14.

<sup>336</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 32.

<sup>337</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 33.

<sup>338</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 33.

locale, rassemblent chaque soir 215 femmes et jeunes filles<sup>339</sup>. À Bâle, l'afflux de candidates est tel que 400 d'entre elles, surnuméraires, se voient proposer d'aller offrir leur aide à l'étranger, tandis que la société genevoise des Samaritains se dit littéralement «*dépassée par l'emballement irréflecti et ridicule de la population, surtout féminine, pour les soins aux blessés*»<sup>340</sup> et refuse de donner suite aux centaines de sollicitations qu'elle reçoit pour participer à des cours de soins.

En ce qui concerne les volontaires masculins, ils forment les colonnes de transport de blessés, l'épine dorsale du dispositif sanitaire. Renforçant les services sanitaires de l'armée sur le terrain, ils sont chargés d'évacuer les blessés des champs de bataille vers les hôpitaux et les infirmeries. Là aussi, les sections suisses rivalisent de zèle pour équiper et rendre opérationnelles leurs colonnes d'auxiliaires Croix-Rouge. À l'instar de celles de la section de Bern-Seeland, les colonnes de volontaires de la Croix-Rouge participent à l'effervescence résolument patriotique accompagnant les premiers jours de la Mobilisation : «*Le 2 août, les colonnes Croix-Rouge sont de piquet, le 5 août elles sont mobilisées. Tous les hommes s'embrigadent avec détermination, prêts à s'offrir en sacrifice pour la Patrie.*»<sup>341</sup>

L'état d'esprit militariste qui préside à l'enrôlement des volontaires de la Croix-Rouge n'a finalement rien de surprenant si nous nous référons aux conclusions de l'ouvrage de John Hutchinson<sup>342</sup>. En effet, sur le plan international, l'affrontement de 1914 aurait, selon l'historien britannique, consacré l'embrigadement collectif et méthodique des Croix-Rouge nationales dans l'effort de guerre de leur pays. La Société suisse n'échappe pas à ce long processus : la révision de ses statuts en juillet 1914 l'obligeant à se soumettre, lors de conflits, au pouvoir politico-militaire en est la claire illustration. Le 3 août 1914, alors qu'Ulrich Wille est élu général de l'armée suisse par le parlement, le colonel Karl Bohny est nommé à la direction de la CRS par le Conseil fédéral. On assiste donc à la militarisation de la Croix-Rouge, autrement dit à une subordination de sa hiérarchie civile au commandement militaire. D'un point de vue idéologique, cette mainmise militaire s'inscrit en porte-à-faux avec le principe originel du volontariat prôné par Henry Dunant un demi-siècle

---

<sup>339</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, (Zweigverein Aarau), p. 53.

<sup>340</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, (Société des Samaritains de Genève), p. 73.

<sup>341</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*, (Zweigverein Bern-Seeland), p. 68.

<sup>342</sup> Voir HUTCHINSON John F., *Champions of Charity...*, 448 p.

plus tôt, voulant que toute personne «*pressée par des sentiments de vraie philanthropie*» puisse apporter des soins sur un champ de bataille en «*accord avec les intendances militaires*»<sup>343</sup>. En parlant de «*militarization of charity*», Hutchinson montre comment cet idéal de dévouement chevaleresque a été détourné par les États qui, subrepticement, sont parvenus à faire coïncider les considérations morales avec leurs propres intérêts militaires : «*Bien avant le déclenchement des hostilités en 1914, beaucoup de sociétés de Croix-Rouge sont devenues des organisations qui, dans l'esprit des gouvernements et des gens, existaient essentiellement en vue de la guerre.*»<sup>344</sup>

Si, dans les premiers jours de la guerre, les colonnes de la CRS répondent à leur devoir de mobilisation aux côtés des citoyens aptes à porter les armes, le bien-fondé de leur engagement devient vite discutable – pour ne pas dire caduc – à mesure que la Suisse semble échapper à la conflagration européenne. La CRS se retrouve ainsi écartée de sa mission première. Des voix critiques commencent à s'élever, dénonçant l'utilisation injustifiée des sommes d'argent versées et refusant que cette manne ne serve à entretenir une armée non combattante<sup>345</sup>. Désœuvrée, la CRS ne reste pas pour autant les bras croisés. Disposant de moyens d'action et de matériel en abondance suite à ses collectes, elle décide de se rendre utile aux soldats suisses stationnés aux frontières en leur fournissant des vêtements, car beaucoup n'ont pas les moyens de s'équiper en linge de corps ou en habits chauds en prévision de l'hiver. Cette tâche, qui ne figure ni dans les résolutions des Conférences de la Croix-Rouge, ni dans les attributions ordinaires des sociétés nationales de la Croix-Rouge, s'avère néanmoins très utile et bénéfique pour la santé des militaires suisses. De l'assistance des blessés, la mission de la CRS se mue ainsi rapidement en une œuvre d'hygiène en faveur de l'armée suisse : «*Nous avons eu quelque peine à nous faire à l'idée de venir en aide à nos troupes en santé, et c'est poussés par la nécessité de faire quelque chose d'utile que nous nous sommes mis à ce travail!*»<sup>346</sup>

Pour réceptionner les dons en nature, les sections locales mettent sur pied de très nombreux lieux de collecte. Des ouvriers sont aussi créés dans la plupart des sections. De plus, la Croix-Rouge procure du travail aux femmes suisses

<sup>343</sup> DUNANT Henry, *Un souvenir de Solférino...*, p. 103.

<sup>344</sup> HUTCHINSON John F., *Champions of Charity...*, p. 150.

<sup>345</sup> ACRS, *XX<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*.

<sup>346</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, 1914-1919...*, p. 76.

dans le besoin en leur faisant confectionner à domicile, contre rémunération, des habits pour les soldats. Comme pour les dons en argent, les collectes d'habits donnent des résultats au-delà de toute espérance. Dans leur rapport annuel, les sections de la CRS se plaisent à détailler le nombre précis de chemises, chaussettes, caleçons, mouchoirs, serviettes de toilette, couvertures de laine, pantoufles, cigarettes, savons, café et autres denrées envoyées aux soldats mobilisés. Cette saine émulation est ensuite reprise par les rédactions des journaux, aussi bien pour soutenir l'esprit de sacrifice que pour justifier aux yeux des citoyens le bien-fondé du travail de la Croix-Rouge. En témoigne cet article paru dans la *Gazette de Lausanne* en décembre 1914:

*«Le dépôt de la ville de Lausanne avait distribué au 30 novembre aux troupes suisses: 7 315 paires de chaussettes, 4 317 paires de caleçons, 2 654 camisoles, 6 019 chemises de flanelle-coton, 1 804 mouchoirs de poche, 1 074 ventrières, 373 sacs à linge, 64 paires de pantoufles, 13 paires de chaussures, 124 essuie-mains, 495 linges de toilette, [...]. On peut se convaincre par ces chiffres que la Croix-Rouge continue à déployer une activité très utile et qu'elle a fourni aux troupes un matériel considérable. Les marchandises que contiennent ses magasins ne sont pas inutilisées, contrairement à ce que l'on a voulu dire. [...] Que le public se rassure donc: il est fait de ses dons le meilleur usage.»<sup>347</sup>*

La CRS qui avait, dans les premiers jours d'août 1914, fédéré toutes les passions patriotiques, connaît donc, quelques mois plus tard, une sérieuse remise en question de sa raison d'être. Loin de l'héroïsme auquel elle pouvait légitimement prétendre en s'imaginant soigner de vaillants soldats blessés sur le champ de bataille, elle se retrouve finalement reléguée à un rôle moins reluisant, celui de distributrice de linge.

À l'heure d'un premier bilan, deux éléments majeurs, révélateurs des tensions internes de la CRS, sont pointés du doigt: d'une part le fait de devoir s'occuper de soldats en bonne santé et, d'autre part, la situation conflictuelle, difficilement compatible, entre les conceptions civiles et volontaires de la Croix-Rouge et la rigidité des structures militaires auxquelles elle a dû s'assujettir:

*«Nous sommes en tout cas arrivés à la certitude qu'une militarisation absolue d'une œuvre d'assistance volontaire telle que la Croix-Rouge*

---

<sup>347</sup> «Croix-Rouge suisse», *Gazette de Lausanne*, 17 décembre 1914.

*n'a pas toujours été favorable au développement et à l'activité de notre institution. Nous croyons devoir le répéter : l'assistance volontaire ne se laisse pas embrigader facilement dans des formations militaires, car la forme impérative ne convient pas à des œuvres basées sur la bonne volonté et sur l'aide exclusivement volontaire.*»<sup>348</sup>

L'exemple de l'engagement international d'infirmières suisses dans les lazarets des pays voisins, traité par Enrico Valsangiacomo et Sabine Braunschweig, met en exergue le dilemme auquel les soignantes furent confrontées : respect des impératifs militaires suisses d'un côté, et engagement personnel dans les hôpitaux étrangers de l'autre<sup>349</sup>. Au moment où la guerre éclate, les hôpitaux suisses en subissent les conséquences directes : de nombreuses infirmières sont licenciées du jour au lendemain, suite à la réquisition des hôpitaux exigé par le Département militaire fédéral en prévision des besoins militaires, ou suite à la réduction du personnel dans les cliniques où séjournaient de nombreux étrangers rentrés chez eux. Désœuvrées, désireuses de se rendre utiles, un certain nombre d'entre elles s'adressent à la CRS pour espérer trouver une place dans un hôpital militaire à l'étranger. Mais cette dernière, à travers sa porte-parole Ida Schneider, s'oppose d'abord à cette idée, invoquant le fait que «*les infirmières suisses sont membres de l'armée suisse et ont donc l'obligation morale de garder leurs forces pour leur pays et de se tenir prêtes à intervenir à n'importe quel moment*» et que «*le gouvernement suisse ne peut offrir le soutien de la CRS aux États belligérants car sa neutralité voudrait que tous ces États en profitent et non seulement l'un ou l'autre, mais cela coûterait trop cher*»<sup>350</sup>. L'idéal Croix-Rouge voulant que des contingents de volontaires des pays neutres puissent apporter leur aide aux blessés des pays belligérants a du plomb dans l'aile. Mais, vers la fin de l'année 1914, suite à des sollicitations extérieures, la CRS va mettre de l'eau dans son vin et autoriser les infirmières suisses qui se retrouvent en

<sup>348</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 76.

<sup>349</sup> Voir VALSANGIACOMO Enrico, «La Croix-Rouge suisse et l'engagement des infirmières dans les lazarets des pays belligérants», in *Actes du colloque Humanitaire & Médecine : Journées d'études internationales. La Croix-Rouge et la médecine face à la Première Guerre mondiale et à ses suites immédiates : 1914-1920*, Genève, 26-28 juin 2014 (non publié); BRAUNSCHEWIG Sabine, «Ohne Unterschied jedem verwundeten Krieger helfen. Schweizer Krankenpflegerinnen in ausländischen Militärspitälern im Ersten Weltkrieg», in BRAUNSCHEWIG Sabine (éd.), «*Als habe es die Frauen nicht gegeben*» : *Beiträge zur Frauen- und Geschlechter-geschichte*, Zurich : Chronos, 2014, p 145-160.

<sup>350</sup> SCHNEIDER Ida, «Der Krieg und wir», *Blätter für Krankenpflege*, n° 10, 15 octobre 1914, p. 162-165, cité par VALSANGIACOMO Enrico, «La Croix-Rouge suisse et l'engagement des infirmières...», in *Actes du colloque Humanitaire...*, (non publié).

service de piquet dans ses détachements à se rendre dans les hôpitaux des pays belligérants, à la condition qu'elles puissent rentrer immédiatement en Suisse en cas d'urgence.

La majorité des infirmières suisses, soit environ 200 jeunes femmes, s'engagent en Autriche-Hongrie<sup>351</sup>. Leur placement n'est pas organisé par la CRS, mais par l'infirmière bâloise Emmy Oser, représentante suisse de l'*International Concil of Nurses*, à la demande de l'association professionnelle des infirmières allemandes. Quant aux autres infirmières suisses parties à l'étranger, elles ont principalement offert leurs services en Allemagne, en Belgique, en France et en Serbie. Quelques-unes ont posé sur papier leurs impressions<sup>352</sup>. L'engagement des infirmières suisses sur les différents fronts européens de la guerre ne fait pas réagir les autorités fédérales, qui n'y voient aucun préjudice pour la neutralité politique du pays, sans doute parce que l'engagement international de ce personnel soignant n'est pas de nature officielle mais passe par des réseaux professionnels ou privés.

## Entre fidélité nationale et charité internationale<sup>353</sup>

L'idée consistant à intégrer la CRS dans l'accompagnement à travers la Suisse des prisonniers de guerre blessés ne pouvait mieux tomber pour rehausser la popularité de l'œuvre et lui offrir une mission digne de son prestige. L'engagement international de la CRS marque véritablement

---

<sup>351</sup> Voir BRAUNSCHWEIG Sabine, «Les infirmières suisses dans les hôpitaux militaires étrangers», in ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre...*, p. 256.

<sup>352</sup> Citons par exemple STURZENEGGER Catharina, *La Serbie en guerre 1914-1916. Épisodes vécus et illustrés de 120 photographies (sur 3 planches) par une Suissesse allemande au service de la Croix-Rouge*, Neuchâtel: Delachaux & Niestlé S.A, 1916, 192 p.; SIEGFRIED Helene, *Eine Schwester vom Roten Kreuz. Aus den Tagebuch-aufzeichnungen und Briefen der jungen Schweizerin*, Munich: C. Pechstein, 1922, 48 p.; SCHWANDER Marthe, *Dans la tourmente: avec les Belges pendant la guerre mondiale (septembre 1914-décembre 1915)*, Neuchâtel: Attinger, 1935, 178 p.; NAEPFLIN Maria, *Fortgerungen, durchgedrungen - bis zum Kleinod hin Schicksalswege einer Schweizer Krankenschwester im Weltkriege (1914-1919)*, Zurich: Selbstverlag, 1939, 258 p.; RÉMI Henriette, *Hommes sans visage*, Lausanne: Éditions Spes S.A., 1942, 112 p.; MOTTIER Georgette, *L'ambulance du docteur Alexis Carrel telle que l'ont connue celles qui soignèrent les blessés, 1914-1919*, Lausanne: Éditions La Source, diffusion Payot, 1977, 170 p.

<sup>353</sup> Voir BONDALLAZ Patrick, «Secours aux prisonniers de guerre: la Croix-Rouge suisse et les initiatives privées dans le sillage du CICR», in LATHION Valérie, DURAND Roger et al., *Action humanitaire et quête de la paix: le Prix Nobel de la paix décerné au CICR pendant la Grande Guerre*, Grand-Lancy & Chêne-Bourg: Fondation Gustave Ador & Georg, 2019, p. 249-269.

un tournant, tant sur le plan politique que symbolique. Il donne une nouvelle dimension à l'esprit de solidarité et reflète aussi l'évolution rapide des mentalités suisses au cours des premiers mois du conflit. Si, à l'ouverture des hostilités, la CRS se refuse à envoyer des secours aux États belligérants sous prétexte qu'«*il eut été contraire aux principes de la stricte neutralité que la Suisse s'imposait de fournir de l'aide dans une direction seulement*»<sup>354</sup>, que les moyens lui manquaient pour organiser une action sur une base équitable, et qu'une offensive contre la Suisse n'était à ce moment-là pas exclue, elle s'y adonne avec enthousiasme dès le début de l'année suivante, lorsque le spectre d'une invasion s'est estompé et que la réciprocité des rapatriements lui donne la garantie de mener une activité de nature absolument neutre<sup>355</sup>. De plus, la visibilité de la CRS sur le plan international lui ouvre de nouvelles perspectives, la met en relation avec d'autres acteurs humanitaires et lui assure une reconnaissance hors des frontières suisses :

*«Nous avons été aussi particulièrement satisfaits de voir que, parmi les nombreuses organisations de bienfaisance qui se sont créées, le Comité bernois, la société Pro Captivis et la société Pietas, qui s'occupent de l'assistance des prisonniers de guerre, se sont placés sous l'égide de la Croix-Rouge suisse et aident ainsi à affermir la considération dont elle jouit également hors du pays.»*<sup>356</sup>

Cette solidarité tournée vers l'extérieur ne tarde pas à trouver écho auprès des sections locales de la CRS. À partir de 1915, des préoccupations humanitaires d'ordre international surgissent à l'interne. De nouvelles pratiques apparaissent au sein des sections: nombreuses sont celles qui commencent à s'engager dans des actions de charité à l'étranger. L'envoi aux prisonniers de guerre de colis de secours contenant des provisions constitue le mode opératoire le plus répandu.

<sup>354</sup> *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation...*, p. 4.

<sup>355</sup> Notons toutefois que la Croix-Rouge suisse, en préférant renoncer à envoyer des secours aux belligérants au motif que la neutralité de la Suisse pourrait être compromise, déroge à l'esprit de «solidarité Croix-Rouge» qui avait prévalu lors du conflit franco-prussien de 1870-1871. À cette occasion, la CRS avait, comme de nombreuses autres Sociétés des pays neutres, apporté une aide humanitaire considérable. Voir SEGESVARY Victor, *La naissance de la solidarité Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry Dunant: L'Âge d'Homme, 1971, 42 p.

<sup>356</sup> ACRS, *XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915*, p. 29. Par ailleurs, ces organisations sont autorisées à se servir de l'insigne de la Croix-Rouge dans le cadre de leurs correspondances et bénéficient, comme la Croix-Rouge elle-même, de la franchise postale accordée par la Direction générale des Postes, voir *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, 1914-1919*, Berne: Imprimerie coopérative, 1920, p. 9.

Mais cette nouvelle solidarité internationale se présente sous la forme d'un clivage très marqué entre la Suisse alémanique et la Suisse romande : alors que les sections germanophones s'inscrivent, en 1915, dans la continuité du programme entrepris l'année précédente (récolte de dons, recrutement de nouveaux membres, formation des colonnes, exercices, cours de Samaritains, etc.), onze sections francophones se distinguent en prenant quelque liberté d'action par rapport aux tâches ordinaires. Par exemple, la Société genevoise, en marge de son importante activité de ravitaillement des rapatriés en gare de Genève, ouvre des souscriptions à l'intention des Serbes. Et elle recueille trois fois plus de dons en vêtements pour ces derniers qu'en faveur des soldats suisses<sup>357</sup>.

Mais les sections plus modestes, celles des zones rurales et périphériques, ne sont pas moins actives et efficaces en matière de solidarité internationale. La région de l'Arc jurassien nous en donne la preuve<sup>358</sup>. Des groupes de mairaines s'y organisent, des bureaux d'expédition de colis sont ouverts et des collaborations se nouent parfois avec d'autres sociétés de secours. Dans son rapport d'activité de 1915, la Croix-Rouge du district de Courtelary, dans le Jura bernois, restitue l'état d'esprit qui anime ses membres :

*« Jusqu'ici nous avons été épargnés, prouvons notre reconnaissance par des actes de bonté et de charité, donnons et donnons à pleines mains. La belle œuvre des mairaines est toujours plus en faveur, les prisonniers reçoivent des paquets qui sont les très bienvenus. Des comités se sont formés pour envoyer des secours aux prisonniers civils en Allemagne, en Autriche, en Russie. En novembre, les journaux ont demandé à grands cris des vêtements et des vivres pour la malheureuse Serbie. »*<sup>359</sup>

Dans le district voisin de Moutier, la Croix-Rouge dénombre plusieurs centaines de mairaines et annonce l'ouverture de six bureaux d'expédition. L'attention particulière portée aux prisonniers de guerre figure aussi dans son rapport d'activité de 1915 :

*« Une œuvre aussi à laquelle nous devons nous vouer instamment est celle des secours aux prisonniers de guerre. À la suite de quelques appels*

<sup>357</sup> ACRS, XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915, (Société cantonale genevoise), p. 59.

<sup>358</sup> Voir BONDALLAZ Patrick, « Dans le journal *Le Jura bernois*. La mobilisation humanitaire de Saint-Imier en faveur des victimes de la guerre », in DE WECK Hervé (éd.), *Des deux côtés de la frontière : le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la Première Guerre mondiale*, Actes du Colloque franco-suisse du 22 octobre 2011 à Lucelle (F), p. 217-235.

<sup>359</sup> ACRS, XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915, (Société du district de Courtelary), p. 50.

*adressés par la voie des journaux, nous avons vu le nombre des marraines s'augmenter avec une surprenante rapidité; on les compte par centaines maintenant dans le district. Des bureaux d'expédition ont été organisés à Moutier, Court, Sorvilier, Malleray, Reconvilier et Tavannes. Les paquets s'acheminent en foule directement à leur adresse grâce aux autorisations d'exportation accordées par le Département politique fédéral, auquel nous témoignons notre reconnaissance. Programme des travaux pour 1916. Pour autant que notre pays se trouvera sur pied de mobilisation, toutes les dispositions continueront à être prises par la section, afin de répondre à toutes les demandes qui pourraient lui être adressées éventuellement par nos autorités militaires et autres. Quantité de membres se font un devoir de porter à l'étranger des secours dont les besoins se font de plus en plus sentir. Ce dévouement est inscrit au programme, afin qu'il se maintienne et même s'accroisse. Les prisonniers de guerre continueront surtout à être l'objet d'une sollicitude toute spéciale.»<sup>360</sup>*

Les deux extraits cités ci-dessus montrent la place centrale tenue par les journaux locaux dans le dispositif d'entraide internationale, par le biais desquels les annonces des comités de secours sont relayées dans le public. L'ampleur de cette mobilisation populaire en faveur des prisonniers civils et militaires est tout à fait saisissante. Dès 1915, les premiers groupes de marraines apparaissent en Suisse romande où ils connaissent une rapide extension<sup>361</sup>. Ces comités se développent le plus souvent au sein des sections de la Croix-Rouge suisse. Travaillant sous l'égide de la Croix-Rouge, les marraines profitent clairement des avantages en termes de notoriété et d'image. Elles peuvent compter sur ses solides réseaux nationaux et internationaux, et peuvent bénéficier des facilités administratives gouvernementales pour l'acheminement de leurs lettres et de leurs colis dans les camps de prisonniers.

Faisant preuve d'un grand dévouement et de pragmatisme, les sections de la CRS développent une activité considérable. Dans le canton de Vaud, par exemple, la Croix-Rouge de Sainte-Croix annonce avoir expédié, durant l'année 1915, plus de 10 000 colis de secours aux prisonniers français détenus en Allemagne, sans compter les nombreux lots de vêtements en

<sup>360</sup> ACRS, XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915, (Société du district de Moutier), p. 51.

<sup>361</sup> Concernant l'apparition des marraines de guerre en Suisse romande, voir chapitre II, point 4, p. 140 et suivantes.

faveur des réfugiés civils serbes, polonais et belges<sup>362</sup>. L'année suivante, un bureau de secours de la Croix-Rouge installé à Montreux expédie jusqu'à 3 000 colis par mois<sup>363</sup>. Quant à la petite commune de Saint-Imier, dans le Jura bernois, elle possède un groupe de marraines qui soutient plus de 400 prisonniers français détenus en Allemagne<sup>364</sup>. Chaque mois, quelque 700 colis de secours leur sont envoyés.

Notons par ailleurs l'existence d'un comité de marraines particulièrement bien organisé au sein de la Croix-Rouge d'Yverdon-les-Bains<sup>365</sup>. Ses archives nous en apprennent beaucoup sur le fonctionnement de l'œuvre. Six grands livres de 150 pages chacun conservent les correspondances des marraines avec ceux qui sont désormais leurs « filleuls ». Les informations individuelles les concernant y sont soigneusement consignées (nom, prénom, grade, matricule, lieu de détention, nombre de colis envoyés, date des envois, poids, contenu et valeur des colis). En tout, 2 216 prisonniers des pays de l'Entente sont ravitaillés depuis Yverdon. La plupart sont de nationalité française ou belge, mais on trouve aussi quelques prisonniers russes et italiens. Ils reçoivent en moyenne un à deux colis par mois. Les paquets sont personnalisés en fonction des besoins qu'ils expriment dans leurs lettres. Les marchandises généralement envoyées sont les suivantes : chocolat, macaronis, riz, café, haricots, fromage, conserves de viande ou de sardines, confitures, tabac, savon et mouchoirs.

Les questions logistiques et l'exécution des expéditions ne sont pas du ressort des marraines yverdonnoises mais sont assurées par le Bureau de secours aux prisonniers de guerre de Berne, une organisation faîtière des œuvres franco-suisse de secours aux prisonniers de guerre installée dans la capitale suisse, auquel la section est affiliée. D'autre part, les archives de ce comité montrent que les expéditions de vivres aux prisonniers de guerre font aussi les affaires des fabricants et commerçants locaux : dans une lettre adressée aux marraines de la Croix-Rouge yverdonnoise, la maison Rumpf & Cie de Montreux vante sa gamme de produits alimentaires spécialement destinés aux prisonniers de guerre, tels que des conserves

---

<sup>362</sup> ACRS, XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915, (Sainte-Croix), p. 75.

<sup>363</sup> ACRS, XXII<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1916, (Montreux), p. 103.

<sup>364</sup> Pour une analyse détaillée de l'œuvre des marraines de Saint-Imier, voir BONDALLAZ Patrick, « *Le Jura bernois, reflet de la mobilisation humanitaire de St-Imier en faveur des victimes de guerre* », *Société jurassienne d'émulation, cercle d'études historiques*, n° 45, octobre 2012, p. 2-11.

<sup>365</sup> Le fonds d'archives de ce comité est conservé aux Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains sous la cote suivante : Croix-Rouge vaudoise, section d'Yverdon. Bureau de secours aux prisonniers de guerre, CN 291 à 313, et CNg 86 à 91.

de mouton braisé, de porc aux haricots ou encore de veau aux épinards, accompagnée de la spécification suivante: «*Dans le cas où les uns ou les autres de ces articles pourraient vous intéresser, nous vous prions de nous en prévenir par la carte ci-jointe en nous indiquant la quantité et nous vous ferions une offre immédiate avec nos derniers prix.*»<sup>366</sup> D'autres documents témoignent des bonifications de prix sur des achats en gros obtenus auprès de manufactures de tabac (Vautier Frères & Cie à Grandson), de fabricants de chocolats (Chocolat Lugano) ou de fabriques de cartons (Fabrique de cartonnage Paul Pointet à Lausanne)<sup>367</sup>. Indubitablement, le secteur économique, en particulier les petits commerces, se saisit des opportunités créées par ce nouveau marché que constituent les œuvres de secours.

Alors que les sections francophones de la CRS, par le biais des mairies de guerre, s'activent en faveur des prisonniers de guerre, les sections alémaniques suivent un tout autre chemin. Restées fidèles à leur mission initiale, aucune d'entre elles ne s'engage dans la voie des secours internationaux. L'envoi de colis secours aux prisonniers de guerre ne fait pas partie de leur programme. Une attitude strictement patriotique semble guider leur conduite, comme l'explique le rapport d'activité de la section de Bern-Seeland en 1915 :

*«Agir de manière patriotique devrait être plus que jamais le devoir de chaque Suisse. Aussi, c'est pourquoi notre comité s'est refusé de donner son consentement à l'invitation d'un exposé sur les camps de prisonniers, partant du principe que ces exposés reflètent le point de vue de leur confédéré, et qu'il est du devoir de tous les éléments véritablement suisses de laisser de côté et de combattre tout ce qui désunit tout en mettant en évidence et en recherchant le bien commun. [...] Programme de travail pour 1916: ce qui est utile à la Patrie.»*<sup>368</sup>

Cette même évolution se poursuit au cours de l'année 1916: les sections germanophones continuent d'axer leurs priorités sur la distribution de vêtements aux soldats suisses, le recrutement et la formation des membres, tandis que les sections romandes misent encore et toujours davantage sur

<sup>366</sup> Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains, Croix-Rouge vaudoise, section d'Yverdon. Bureau de secours aux prisonniers de guerre, CN 302/5, Rumpf & Cie, denrées coloniales, Montreux à Mme Foucou, présidente de la Croix-Rouge d'Yverdon, 28 mai 1917.

<sup>367</sup> Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains, Croix-Rouge vaudoise, section d'Yverdon. Bureau de secours aux prisonniers de guerre, CN 302/5, Correspondance d'entreprises diverses.

<sup>368</sup> ACRS, XXI<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915, (Zwängverein Bern-Seeland), p. 54.

les solidarités internationales avec les combattants de l'Entente victimes de la guerre<sup>369</sup>. La section du district de Moutier rapporte :

*«L'œuvre des secours aux prisonniers de guerre s'est continuée à souhait durant toute l'année. C'est ainsi que par l'intermédiaire des bureaux de Moutier, Tavannes, Reconvilier, Malleray et Court, organisés selon les prescriptions, les mairies ont fait des envois réguliers à plus de 500 filleuls répartis dans les camps de concentration les plus divers. Aussi bien les témoignages de reconnaissance ne se comptent-ils plus.»<sup>370</sup>*

Puis, l'année 1917, qui s'accompagne en Suisse de difficultés économiques croissantes, met brutalement fin à cette effervescence humanitaire internationale, puisque les Croix-Rouge locales se voient subitement contraintes d'abandonner leurs expéditions de colis aux prisonniers de guerre, conformément aux consignes imposées par le Département de l'économie publique<sup>371</sup>. Malgré l'arrêt intempestif de cette activité charitable après deux années de fonctionnement, les résultats obtenus prouvent le rayonnement important de l'activité des mairies suisses. De ces petits comités locaux, nés des bonnes volontés populaires, ont émergé des collaborations au niveau national, puis de véritables synergies transnationales parfaitement orchestrées. Le rapport annuel de 1917 de la section vaudoise illustre cette double évolution :

*«Les contingents d'exportation accordés, qui avaient été de 20 000 kg pour janvier, furent réduits à 17 000 en mars, 13 000 en juin, 8 000 en août, 7 000 en octobre et enfin l'exportation fut tout à fait interdite. Prévoyant ce qui allait arriver, l'Union des mairies organise déjà en juin une petite succursale à Évian, s'entend en même temps avec le bureau franco-belge à Berne, s'assure le concours du Paquet du prisonnier, fondé par la caisse d'épargne de Lyon, un peu plus tard celui de l'œuvre municipale du Lyon, dirigé par Mme Hériot, enfin, pour les prisonniers russes, l'aide de l'association chrétienne des jeunes Gens de Copenhague. Le bureau de l'Union des mairies n'est ainsi plus qu'un bureau de commandes qui sont transmises et exécutées à Berne, Évian, Lyon et Copenhague. En 1917, il a été envoyé ainsi 33 202 paquets pour une valeur approximative de fr. 200 000. Nous saisissons cette occasion d'exprimer à Mme Sechaud,*

<sup>369</sup> À noter que dans les rapports annuels des sections de la CRS, la section d'Aigle est la seule à avoir effectué des envois de colis (896) à des prisonniers de guerre allemands détenus en France.

<sup>370</sup> ACRS, XXII<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1916, (Section de Moutier), p. 81.

<sup>371</sup> Concernant les restrictions d'exportation, voir chapitre VI, point 3, p. 372 et suivantes.

*l'active présidente de l'Union de mairaines, et à son dévoué collaborateur, M. Chambaud, nos plus vifs éloges pour leur excellente administration.»<sup>372</sup>*

En conclusion, la Croix-Rouge suisse a fait la démonstration de ses capacités d'adaptation, passant d'une société de secours militarisée et intégrée aux services sanitaires de l'armée, prête à fournir des soins aux soldats suisses blessés au combat, à une œuvre d'hygiène au service de la troupe en santé, puis finalement à une œuvre humanitaire internationale de rapatriement de prisonniers de guerre blessés. La subordination de la CRS à l'armée, telle que l'ordonne l'article 42 de ses statuts, joue un rôle déterminant dans les orientations de l'œuvre: soumise à l'autorité militaire, la CRS se doit dès lors d'agir en conformité avec la neutralité militaire du pays. Ainsi, faisant savoir qu'elle ne possède pas les ressources nécessaires pour fournir une assistance équitable aux deux camps belligérants, elle préfère renoncer à envoyer des secours internationaux. Cette absence d'implication hors des frontières est compensée de deux manières. Premièrement, par l'organisation des rapatriements à travers la Suisse, présentée comme une œuvre bienfaitante à caractère international. Deuxièmement, par le biais des patronages qu'elle accorde à deux œuvres privées: elle soutient Pro Captivis pour le ravitaillement des prisonniers des Empires centraux, et le Comité bernois pour celui des prisonniers de l'Entente.

Or, les préoccupations de la CRS vis-à-vis du respect de la neutralité concernent uniquement le siège central. Elles ne se retrouvent pas à plus basse échelle, au sein des sections locales. Éloignées des considérations politiques, ces dernières sont traversées par les tensions qui émaillent la société. Cela s'observe tout particulièrement en Suisse romande, où de nombreuses sections, en marge du programme de travail officiel, prennent des initiatives humanitaires qui reflètent les sensibilités francophiles de la région. L'aide destinée exclusivement aux prisonniers de guerre de l'Entente qui s'y développe grâce aux groupes de mairaines montre que les sympathies individuelles priment sur les principes de neutralité et d'impartialité de la Croix-Rouge. Ainsi, pendant que la Société nationale de la Croix-Rouge met en avant la nature absolument neutre de son œuvre de rapatriement pour justifier son engagement international, les sections locales de Romandie s'engagent unilatéralement en fonction de leurs sympathies pour la cause de l'Entente, faisant valoir une compréhension de

<sup>372</sup> ACRS, XXIII<sup>e</sup> Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1917, (Section vaudoise), p. 88.

la neutralité manifestement différente de celle prônée par leurs homologues alémaniques. En poussant le raisonnement jusqu'au bout, ne pourrait-on pas voir dans l'activité humanitaire pro-Entente des Croix-Rouge et des mairies de Suisse romande une manière de contrebalancer, voire de contester, les positions des autorités politiques et militaires suisses jugées trop favorables à l'Allemagne ?

### 3. Les colis de secours aux prisonniers de guerre

#### Le recours au droit international humanitaire

Le CICR, qui s'est illustré dès le début de la guerre en ouvrant l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG), rend également de précieux services dans le rapatriement des grands blessés grâce à ses contacts internationaux. Dès l'automne 1914, le CICR se montre aussi extrêmement préoccupé par le devenir des innombrables soldats capturés. Il va déployer des efforts considérables pour pouvoir accéder aux camps et subvenir aux besoins de base des prisonniers les plus vulnérables. Pour bien comprendre les moyens d'action du CICR dans ce domaine, il est d'abord nécessaire de rappeler la situation du point de vue du droit international humanitaire.

En 1914, deux piliers du droit international protègent les victimes de la guerre : le « droit de Genève », qui repose sur la Convention de Genève de 1864 (réactualisée en 1906), et le « droit de La Haye », basé sur les Conventions de 1899 révisées en 1907. La première, fondement des principes du CICR, acte de naissance du droit international humanitaire moderne, accorde une protection aux militaires blessés et malades ainsi qu'au personnel sanitaire, aux ambulances et aux hôpitaux, en promouvant l'idée novatrice d'un « *humanitarisme neutre international* »<sup>373</sup>. De leur côté, les Conventions de La Haye, fruits d'un processus multiséculaire de réglementation des guerres interétatiques, largement inspirées du code Lieber en vigueur lors de la guerre de Sécession, « *constituent le droit de la guerre au sens strict du terme, c'est-à-dire l'ensemble des règles que*

---

<sup>373</sup> Voir JONES Heather, « Droit international et prisonniers de guerre occidentaux lors de la Grande Guerre », in PATHÉ Anne-Marie, THÉOFILAKIS Fabien, *La captivité de guerre au xx<sup>e</sup> siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris : Armand Colin, 2012, p. 49.

*doivent observer les belligérants dans la conduite des hostilités*»<sup>374</sup>. Aussi appelé «droit de la violence» – par opposition au «droit d'assistance» prévu par les Conventions de Genève –, le droit de La Haye répond aux besoins et aux intérêts militaires et gouvernementaux<sup>375</sup>. Ces deux juridictions aux origines et aux finalités divergentes sont néanmoins complémentaires<sup>376</sup>.

En ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre, la Convention de Genève ne formule aucune règle de conduite, reconnaissant simplement que «*les blessés ou malades d'une armée tombée au pouvoir de l'autre belligérant sont prisonniers de guerre et les règles générales du droit des gens concernant les prisonniers leur sont applicables*»<sup>377</sup>. En d'autres termes, en renvoyant la question du traitement des captifs aux «*règles générales du droit des gens*», le droit de Genève se soumet à la réglementation de La Haye, laquelle introduit, pour la première fois en 1899, l'exigence de «*traitement humain*» des prisonniers<sup>378</sup>. Ce sont donc les Conventions de La Haye qui codifient l'organisation des secours dans les camps de prisonniers, en reconnaissant aux «*sociétés de secours*» dûment accréditées par leur gouvernement le droit d'exercer des tâches humanitaires :

*«Les sociétés de secours pour les prisonniers de guerre, régulièrement constituées selon la loi de leur pays et ayant pour objet d'être les intermédiaires de l'action charitable, recevront, de la part des belligérants, pour elles et pour leurs agents dûment accrédités, toute facilité, dans les limites tracées par les nécessités militaires et les règles administratives, pour accomplir efficacement leur tâche d'humanité. Les délégués de ces sociétés pourront être admis à distribuer des secours dans les dépôts d'internement, ainsi qu'aux lieux d'étape des prisonniers rapatriés, moyennant une permission personnelle délivrée par l'autorité militaire, et*

<sup>374</sup> «Conventions de La Haye», in BOUCHET-SAULNIER Françoise, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris : La Découverte, 3<sup>e</sup> édition, 2006, p. 116.

<sup>375</sup> «Conventions de La Haye», in BOUCHET-SAULNIER Françoise, *Dictionnaire pratique du droit...*, p. 116.

<sup>376</sup> Voir JONES Heather, «Droit international...», in PATHÉ Anne-Marie, THÉOFILAKIS Fabien, *La captivité...*, p. 49.

<sup>377</sup> Voir article 2 de la *Convention pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne*, Genève, 6 juillet 1906. En ligne, site du CICR : <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/180?OpenDocument>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>378</sup> COCHET François, *Soldats sans armes...*, p. 14.

*en prenant l'engagement par écrit de se soumettre à toutes les mesures d'ordre et de police que celle-ci prescrirait.»*<sup>379</sup>

Nous observons, à la suite d'Uta Hinz, que ni le CICR ni les sociétés de secours neutres ne sont ici nommément désignés pour servir d'«*intermédiaires de l'action charitable*» auprès des prisonniers de guerre<sup>380</sup>. Et pourtant, en l'absence de toute légitimation officielle, le CICR va s'imposer dans ce champ d'activité en faisant preuve d'un grand esprit d'initiative. Pour justifier son engagement, il se réfère aux résolutions adoptées lors de la 9<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue à Washington en 1912. Votées par les délégués des Croix-Rouge nationales réunis en assemblée, elles confient au CICR le mandat de coordonner les envois de secours aux prisonniers de guerre et d'en contrôler la distribution «*par l'intermédiaire de délégués neutres, accrédités auprès des Gouvernements intéressés*»<sup>381</sup>. Les sociétés nationales des Croix-Rouge sont invitées à constituer des «*Commissions spéciales*» chargées, en temps de guerre, de recueillir les secours destinés aux prisonniers de guerre avant de les transmettre aux délégués neutres du CICR, accrédités auprès des gouvernements belligérants, qui superviseront leur redistribution dans les camps, «*en tenant compte des intentions des donateurs, des besoins des captifs et des instructions des autorités militaires*»<sup>382</sup>. Or il se trouve que ces commissions spéciales, dont le CICR rappelle la mise sur pied immédiate dans une circulaire du 15 août 1914 adressée à toutes les Croix-Rouge nationales, concordent parfaitement avec ce que les Conventions de La Haye désignent par «*sociétés de secours*»<sup>383</sup>. Ainsi, faisant preuve d'un certain opportunisme, de pragmatisme et d'habileté diplomatique, le CICR se pose en intermédiaire légitime dans l'assistance aux prisonniers de guerre, un domaine qui était – d'un point de vue strictement juridique – de la compétence des États. Le CICR jouit toutefois d'une certaine légitimité morale, car il avait déjà œuvré avec succès en faveur des prisonniers de

<sup>379</sup> Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son Annexe : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907, art. 15. En ligne, site du CICR : <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>380</sup> HINZ Uta, *Humanität im Krieg...*, in OLTMER Jochen (éd.), *Kriegsgefangene im Europa...*, p. 220.

<sup>381</sup> HAUG Hans, *Menschlichkeit für alle...*, p. 55.

<sup>382</sup> Voir «IX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Washington du 7 au 17 mai 1912, 6<sup>e</sup> résolution», citée par : DJUROVIC Gradimir, *L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, thèse de doctorat, Genève, 1981, p. 40.

<sup>383</sup> Voir *Actes du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre 1914-1918*, «159<sup>e</sup> circulaire : constitution des commissions et d'un bureau central en faveur de l'assistance des prisonniers de guerre, 15 août 1914», Genève : Imprimerie du Journal de Genève, 1918.

guerre lors du conflit franco-allemand de 1870 et sur le front balkanique en 1913<sup>384</sup>. L'organisation genevoise peut ainsi compter sur son image positive et son prestige accumulé.

## L'incontournable Comité international de la Croix-Rouge

Acteur à part entière de la diplomatie humanitaire, installé sur le territoire helvétique depuis sa fondation en 1863 et composé exclusivement de citoyens genevois, le CICR noue une relation singulière et privilégiée avec la Suisse, dont notre analyse ne peut faire abstraction. La plupart des ouvrages traitant de l'histoire du CICR rappellent, à juste titre, ses relations de filiation et de connivence avec la Confédération. Association privée régie par le Code civil suisse depuis le 15 novembre 1915 seulement, le CICR peut jouer sur sa «double neutralité», humanitaire et politique. Spécialiste du droit humanitaire et historien du CICR, François Bugnion dissipe les amalgames en opérant une distinction fondamentale entre la neutralité suisse et celle du CICR :

*«Pour la Suisse, la neutralité est un moyen de préserver son unité, son intégrité territoriale et son indépendance. Pour le CICR, la neutralité est une condition de l'action: pour exercer son action secourable, pour s'acquitter de la mission qui lui est confiée, le CICR doit s'abstenir de prendre parti et de favoriser l'un des belligérants au détriment de l'autre.»*<sup>385</sup>

Dans l'historiographie récente, le CICR se profile parfois comme un instrument de la politique extérieure de la Confédération, dont elle a su tirer profit dans les moments les plus critiques de son histoire, notamment lors de la Seconde Guerre mondiale<sup>386</sup>. En va-t-il de même pour la Première Guerre mondiale? Valorisante, la neutralité humanitaire du CICR aurait,

<sup>384</sup> DJUROVIC Gradimir, *L'Agence centrale...*, p. 30 et suivantes. L'Agence de Bâle, fondée par le CICR lors du conflit franco-prussien de 1870-1871, ainsi que l'Agence de Belgrade (1912-1913) ne reposaient sur aucun fondement juridique.

<sup>385</sup> BUGNION François, «La neutralité du Comité international...», in FISCHER-LESCANO Andreas *et al.*, *Festschrift für Michael Bothe...*, p. 357.

<sup>386</sup> Voir FREYMOND Jean F., «L'humanitaire dans la politique extérieure de la Suisse», *Annuaire suisse de politique de développement*, n° 18, 1999, p. 25-37. Voir aussi : VONÈCHE CARDIA Isabelle, *Neutralité et engagement, les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Gouvernement suisse, 1938-1945*, Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2012.

selon certains, apporté à la Confédération un gage de bonne conscience à sa politique extérieure «*limitée, empreinte d'une grande retenue, sans audace, dont la fonction essentielle est de préserver l'indépendance et la neutralité du pays*»<sup>387</sup>. En contrepartie, il faut aussi relever que «*la neutralité de la Suisse a été un élément déterminant de l'indépendance et de la crédibilité du CICR*», ce qui n'a pas empêché l'institution genevoise de s'être parfois trouvée en concurrence avec le gouvernement fédéral comme avec d'autres organisations internationales<sup>388</sup>. Comme le souligne André Durand à propos du CICR: «*Ce serait refuser de regarder la réalité en face que de dire que toute grande action de secours est exempte d'arrière-pensées politiques.*»<sup>389</sup> La complexité des rapports entre Berne et Genève en matière de politique extérieure humanitaire, alliant à la fois concurrence et collaboration, se reflète dans le duo contrasté, formé d'Arthur Hoffmann et de Gustave Ador.

Bien que l'action du CICR pendant la Grande Guerre ne figure pas au centre de notre analyse, nous ne pouvons toutefois en faire complète abstraction<sup>390</sup>. Son influence est cruciale, non seulement dans le processus de construction et d'application du droit international humanitaire mais aussi dans l'édification d'une politique humanitaire en Suisse, et en particulier dans le domaine de l'aide suisse envers les prisonniers de guerre. Le CICR a en effet la particularité de pouvoir composer avec des identités multiples, ce qui lui permet autant d'imposer son autorité morale sur le plan international que d'user d'un poids politique au niveau national. Afin de bien comprendre son fonctionnement, il faut le considérer non pas comme un bloc homogène mais comme une somme d'individualités agissantes et autonomes, unies par des caractéristiques sociologiques communes. Jusqu'ici les ouvrages consacrés à l'histoire du CICR l'appréhendent sous un angle purement institutionnel, privilégiant la structure globale au détriment des individus. On en oublierait presque que derrière l'acronyme se cachent les véritables protagonistes de l'œuvre: les membres du Comité. Replacer les acteurs humains au centre des prises de décisions revient en quelque sorte à désacraliser le CICR, à le remettre à sa juste place, c'est-à-dire au milieu, et non au-dessus de la mêlée.

<sup>387</sup> FREYMOND Jean F., «L'humanitaire dans la politique...», p. 25.

<sup>388</sup> FLEURY Antoine, «À propos de l'engagement humanitaire...», in PORRET Michel, FAYET Jean-François et al. (éd.), *Guerres et paix...*, p. 563.

<sup>389</sup> DURAND André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, Genève: Institut Henry Dunant, 1978, p. 146.

<sup>390</sup> Concernant l'action humanitaire du CICR durant la Première Guerre mondiale, voir COTTER Cédric, (*S'*)*Aider pour survivre...*, 584 p.

Composé exclusivement de citoyens genevois issus des grandes familles bourgeoises fortunées, protestantes et à forte tradition élitare, le CICR affiche une remarquable continuité depuis sa fondation en 1863, grâce surtout au principe de recrutement des membres par cooptation. À l'amateurisme et à l'archaïsme de ses structures – il ne possède encore aucun statut juridique au début de la guerre<sup>391</sup> – s'oppose une stabilité à toute épreuve dont les racines plongent dans la tradition philanthropique genevoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son mémoire de licence, Fiscalini montre bien l'homogénéité de l'institution : «*L'appartenance à des sociétés et à des associations religieuses et l'exercice d'une philanthropie qui procède en même temps de la solidarité protestante sont bien quelques-uns des traits typiques du milieu social dans lequel la Croix-Rouge est née.*»<sup>392</sup>

Rappelons que c'est la Société genevoise d'utilité publique qui, en février 1863, accorda son soutien au projet de création d'un Comité international de secours aux militaires blessés (futur CICR), dont cinq de ses membres formèrent le premier comité : Henry Dunant, Gustave Moynier, Théodore Maunoir, Louis Appia et le général Guillaume-Henri Dufour. Au fil du temps, la complicité des membres qui, pour certains, se connaissent très bien, partagent des liens familiaux et travaillent ensemble depuis des décennies, assure une solide homogénéité au CICR. En été 1914, le Comité se compose comme suit : Gustave Ador, président depuis 1910, Édouard Odier (membre depuis 1874), Frédéric Ferrière et Alfred Gautier (membres depuis les années 1880), Édouard Naville et Adolphe Moynier (membres depuis 1898), Horace Micheli et Edmond Boissier (membres depuis mars 1914).

Les membres individuels méritent donc une attention particulière, à commencer par son charismatique président Gustave Ador qui, succédant à son oncle Gustave Moynier – l'un des membres fondateurs du CICR –, dirige le CICR jusqu'à sa mort en 1928. Zofingien, député au Conseil national, conseiller d'administration du *Journal de Genève*, lieutenant-colonel d'infanterie dans l'armée suisse, Ador est animé d'un grand respect pour les institutions nationales et d'une profonde fibre patriotique. Ce qui ne l'empêche pas d'entretenir des liens personnels très étroits avec la France<sup>393</sup>. Dès 1881, il siège en effet au conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. En 1900, il est nommé

<sup>391</sup> Le CICR acquiert une identité juridique lors de sa réforme structurelle du 15 novembre 1915 en devenant une association privée régie par le Code civil suisse.

<sup>392</sup> FISCALINI Diego, *Des élites au service...*, p. 24.

<sup>393</sup> Voir BARBEY Frédéric, *Un homme d'État...*, 258 p.; DE TRAZ Robert, *Gustave Ador...*, 107 p.

Commissaire général de la Suisse à l'Exposition universelle de Paris. Il se voit d'ailleurs décerner le cordon de grand officier de la Légion d'honneur l'année suivante. Par ailleurs, il s'est créé de nombreuses amitiés à Paris dans le cadre de missions d'arbitrage international. Il fait la connaissance de Raymond Poincaré en 1893, puis de Joseph Caillaux en 1903. Proche des milieux protestants et intellectuels parisiens, il deviendra membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques le 25 janvier 1919. Durant la guerre, ses relations privilégiées avec la France et ses sympathies personnelles pour l'Entente vont naturellement peser sur ses prises de position en tant que président du CICR.

## **La médiation genevoise pour l'accès aux camps de prisonniers**

L'acheminement des secours à l'intérieur des camps de prisonniers nécessite de gros efforts de coordination entre les États concernés. Il importe d'abord de faire appliquer les dispositions internationales en vigueur. L'article 14 du Règlement annexe à la Convention de La Haye de 1907 prévoit la création de bureaux de renseignements sur les prisonniers de guerre dans chacun des États belligérants. Ces bureaux sont censés établir les listes nominatives de prisonniers de guerre détenus sur leur territoire, listes ensuite échangées entre les belligérants par l'intermédiaire des ambassades. Or, pour mener à bien son travail de recherche de disparus, l'AIPG doit se procurer ces listes contenant les noms et les lieux de détention des prisonniers. C'est pourquoi il est demandé aux Croix-Rouge allemandes et françaises de les obtenir auprès de leur gouvernement respectif et de les faire transiter par Genève. Ce n'est pas sans difficulté que le CICR parvient à faire reconnaître l'utilité de sa médiation aux belligérants<sup>394</sup>. Gustave Ador est forcé de se rendre personnellement à Bordeaux à la fin septembre, où s'est installé le gouvernement français, pour persuader celui-ci de lui remettre ses listes de prisonniers austro-allemands<sup>395</sup>.

---

<sup>394</sup> AFS, Fonds E 2001 (A), versement 1000/45, 692 : d'après une série de télégrammes, les gouvernements français et allemands exercent une forte pression sur la Suisse afin qu'elle puisse garantir la réciprocité des transmissions de listes de prisonniers de la part de l'ennemi. Notons, de la part des belligérants, une confusion notoire entre la Confédération et le CICR.

<sup>395</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 5 octobre 1914.

Le CICR est quotidiennement confronté aux lettres des familles de disparus plongées dans une angoissante incertitude. Une épreuve d'autant plus pénible que celles-ci sont manipulées par les propagandes bellicistes accusant l'adversaire de se livrer à des pratiques inhumaines contre les prisonniers de guerre. Inspiré par son rôle de médiateur neutre, le CICR est résolu à combattre ces fausses rumeurs : « *Des lettres ont été adressées aux Croix-Rouge de Berlin et de Bordeaux pour les engager à provoquer, de la part de leurs gouvernements, des communications rassurantes quant au traitement des prisonniers sur leur territoire* », peut-on lire dans le procès-verbal de sa séance du 22 octobre<sup>396</sup>. Le Comité se lance dans une double opération, consistant à la fois à rassurer les familles et à améliorer les conditions de détention des prisonniers. De Genève, il cherche à rassembler les bonnes volontés de part et d'autre, en espérant obtenir un traitement équitable et humain des captifs auprès des deux belligérants. En observant de plus près la physionomie des échanges diplomatiques, on s'aperçoit que le CICR met plus de pression sur la Croix-Rouge allemande que sur son homologue française. Et pour cause, la France adopte d'emblée une position défensive, prétendant mieux traiter ses prisonniers que son adversaire, accusant ce dernier d'actes inhumains, et de se servir des prisonniers comme d'un levier de pression.

Dès le début de la guerre, la France, se référant constamment au droit – comme pour mieux dénoncer en creux la barbarie de son ennemi –, dit accorder à ses prisonniers un régime de détention libéral, basé sur une instruction ministérielle de 1893 : un texte qui accorderait aux prisonniers ennemis les mêmes droits et avantages que ceux dont jouissent ses propres soldats<sup>397</sup>. Puisque l'Allemagne ne possède pas de législation équivalente, la France considère que ses soldats faits prisonniers – dont les conditions de captivité dépendent du bon vouloir de chaque commandant de camp –, sont *de facto* moins bien traités. La France décide donc de durcir le ton : les prisonniers allemands sont soumis à des conditions de vie plus dures dès 1915<sup>398</sup>. C'est ainsi que Georges Cahin Salvador, chef du Service général des prisonniers de guerre au ministère de la Guerre, explique dans son ouvrage de référence, comment a débuté l'engrenage du cycle

<sup>396</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 22 octobre 1914.

<sup>397</sup> Voir CAHEN-SALVADOR Georges, *Les prisonniers de guerre (1914-1919)*, Paris : Payot, 1922, 313 p., cité par BONNA Ludvine, *Les rapports de camps de prisonniers par les délégués du CICR durant la première guerre mondiale (France, Algérie, Tunisie, Maroc)*, mémoire de licence, Genève, 2003, p. 22.

<sup>398</sup> CAHEN-SALVADOR Georges, *Les prisonniers de guerre...*, p. 58.

de représailles contre les prisonniers ennemis. Bien que son explication ne reflète que la vision française, inévitablement biaisée par les enjeux autour des responsabilités de la guerre, elle montre à l'évidence la mise en place d'une logique de représailles, dont les prisonniers des deux camps sont les victimes.

Il appartient donc au CICR de jouer la carte de l'apaisement entre les deux Puissances. S'associant aux plaintes françaises, le CICR use de son autorité morale pour amener l'Allemagne à appliquer un régime de détention moins sévère. Le but premier de la manœuvre est d'obtenir une uniformisation de la réglementation des camps allemands afin de garantir la transmission des envois destinés aux captifs ainsi que leur exemption de droits de douane<sup>399</sup>. De manière récurrente, le CICR se fait le relais du point de vue français auprès de l'opinion publique, cela pour accroître la pression internationale sur l'Allemagne. Le *Bulletin international de la Croix-Rouge* fait ainsi office de tribune à des articles défendant principalement la cause de la France : «*La France, elle, [...] ne s'est pas servie de ses prisonniers comme moyen de domination ; la réciprocité qu'elle a dû appliquer a exclu toute mesure cruelle*», écrit le professeur français de droit international et nouveau président de la Croix-Rouge française Louis Renault<sup>400</sup>. D'autre part, le CICR transmet à Berlin les plaintes qui lui ont été adressées par des correspondants français, en laissant croire qu'il s'agit de ses propres communications. Il en va ainsi de la note suivante, rédigée par le président de la Croix-Rouge française, retransmise par le CICR à ses interlocuteurs allemands :

*«Dès la formation des dépôts de prisonniers de guerre allemands en France, la Croix-Rouge française s'est mise en mesure d'exercer auprès d'eux le rôle charitable prévu par l'Art. 16 de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907. Un de ses représentants, autorisé par le ministre de la Guerre, visite ces dépôts, voit les prisonniers, constate qu'ils sont traités conformément aux règlements, avec humanité, et leur offre ses bons offices, au cas où ils auraient besoin de ses services. [...] Dans tous ces dépôts, indistinctement, officiers et soldats prisonniers reçoivent le traitement réglementaire. Ils sont pourvus de tout le nécessaire, comme logement, couchage, chauffage, vêtements, nourriture, services religieux ;*

<sup>399</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrées du 31 octobre 1914, 2 novembre 1914, 6 novembre 1914, 17 novembre 1914, 19 novembre 1914.

<sup>400</sup> Extrait de l'article de RENAULT Louis, *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, Genève, 1917, p. 94.

*ils ne manquent de rien de ce qui est indispensable et sont satisfaits. [...] La Croix-Rouge française attend de la Croix-Rouge allemande le même service à l'égard des prisonniers français en Allemagne et de leurs familles en France.»<sup>401</sup>*

Dans les faits, l'Allemagne, submergée par un immense afflux de prisonniers, est complètement débordée. Une amélioration de la situation des prisonniers français n'est possible que si l'Allemagne accepte d'ouvrir les portes de ses camps aux secours extérieurs. C'est justement l'un des enjeux de la visite diplomatique de Gustave Ador à Berlin en décembre 1914. Il y expose l'idée suivante, soutenue par le baron d'Anthouard (président de la Commission des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française): constituer, en Allemagne comme en France, des Comités de camps qui auraient pour tâche d'inspecter les lieux d'internement pour y distribuer des biens, notamment les colis confectionnés par les familles des prisonniers<sup>402</sup>. Ces comités seraient présidés par un délégué du CICR et des représentants de l'ambassade d'Espagne, en charge des intérêts de la France en Allemagne, et de l'ambassade des États-Unis, protecteurs des intérêts allemands en France. En même temps, cela suppose que des visites de camps aient lieu de part et d'autre. Pour faire adopter le principe de ces visites, préalable indispensable à la distribution des secours, le CICR fait valoir les dispositions de l'article 15 de la Convention de La Haye (1907) citées précédemment, selon lesquelles *«les délégués de ces sociétés [de secours pour les prisonniers de guerre] pourront être admis à distribuer des secours dans les dépôts d'internement, ainsi qu'aux lieux d'étape des prisonniers rapatriés, moyennant une permission personnelle délivrée par l'autorité militaire»<sup>403</sup>.*

Le 26 décembre 1914, le conseiller national appenzellois Arthur Eugster et le médecin-major neuchâtelois Carl de Marval, accrédités auprès des Croix-Rouge allemande et française, sont officiellement désignés pour être les représentants du CICR auprès des Comités de camps<sup>404</sup>. Le délégué

<sup>401</sup> ACICR, C G1 A 39-01 : Envois individuels et collectifs de secours aux prisonniers dans les camps : correspondance (1914-1915), CICR à s.n., 25 novembre 1914.

<sup>402</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 19 décembre 1914 : compte rendu de la visite officielle de Gustave Ador et de Frédéric Ferrière à Berlin du 9 au 16 décembre.

<sup>403</sup> *Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son Annexe : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907*, art. 15. En ligne, site du CICR : <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>404</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 26 décembre 1914.

romand du CICR assiste en premier à la distribution des cinq premiers wagons de colis allemands acheminés dans l'ouest de la France. Le bon déroulement de l'opération tend à rassurer l'Allemagne qui rend la pareille :

«*Une ordonnance de Berlin à destination des commandants de camps prescrit que, vu la réciprocité française, tous les colis sont délivrés francs de droit et que tous les envois de comestibles inoffensifs sont remis intégralement aux prisonniers.*»<sup>405</sup>

Les premiers wagons de secours collectifs à destination de l'Allemagne arriveront au début février à Stuttgart, où ils seront répartis entre les prisonniers français les plus nécessiteux, sous l'œil d'Arthur Eugster<sup>406</sup>.

À vrai dire, le rôle des délégués du CICR va bien au-delà du simple contrôle de la distribution des secours aux prisonniers : leur présence dans les camps doit inspirer la confiance mutuelle entre les peuples belligérants et faire triompher, par symétrie, les principes de réciprocité. Dès janvier 1915, les inspections systématiques des camps de prisonniers débutent avec de Marval en France, Eugster en Allemagne, Van Berchem et Naville en Angleterre. Un nouveau champ d'activité fécond s'ouvre pour le CICR<sup>407</sup>. De janvier 1915 à novembre 1918, 41 délégués entreprendront 54 missions itinérantes, inspectant 524 camps de prisonniers. Les rapports rédigés par les délégués sont rendus publics et sont utilisés comme moyens de pression sur les gouvernements. Mais pour ne pas se mettre à dos ses interlocuteurs – dont dépend finalement la poursuite de son travail humanitaire – et pour éviter les représailles contre les prisonniers, le CICR s'évertue à ne publier que des rapports très pondérés, voire édulcorés<sup>408</sup>. Si, de prime abord, leur efficacité peut sembler relative, la publicité qui leur est faite dans le *Bulletin international* réjouit les familles de disparus, qui n'hésitent pas à demander au CICR des renseignements plus précis sur les camps allemands et les moyens de faire parvenir des secours<sup>409</sup>.

<sup>405</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 5 janvier 1915.

<sup>406</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 4 février 1915.

<sup>407</sup> Le CICR n'est pas la seule instance neutre à procéder à des inspections de camps de prisonniers : au même moment, le 15 janvier 1915, les États-Unis commencent à visiter les camps de prisonniers en Europe, voir SPEED Richard B., *Prisoners, Diplomats...*, p. 24.

<sup>408</sup> Concernant l'établissement des rapports des délégués sur les camps de prisonniers, voir BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre...*, p. 188-199.

<sup>409</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 19 avril 1915.

Incontestablement, le travail d'information du CICR sur les camps de prisonniers profite surtout aux familles ainsi qu'à la Croix-Rouge française. Cette dernière ne cesse d'ailleurs de solliciter l'appui de Genève, que ce soit pour améliorer les envois de secours en Allemagne ou pour rassurer l'opinion française. L'extrait suivant, tiré d'une lettre annonçant au CICR que les colis destinés aux prisonniers seraient interceptés et séquestrés par les Allemands, témoigne de l'entente franco-genevoise :

*« Dans ces conditions, je me permets de vous signaler l'urgence de réagir contre l'influence de ces nouvelles alarmistes et viens vous demander de m'aider à raffermir les efforts charitables en faisant connaître l'exacte position de la question. Pendant des mois, les Croix-Rouge française et suisse se sont efforcées d'obtenir le concours de la Croix-Rouge de Berlin et par elle celui des autorités allemandes. Elles y sont parvenues dans une mesure appréciable et disposent ainsi d'un moyen d'action qui, sans être parfait, se trouve pourtant efficace. »<sup>410</sup>*

La concrétisation des objectifs humanitaires prend du temps. Sur le terrain, la plupart des camps allemands ont tendance à uniformiser leurs pratiques dans le courant du printemps 1915. En juillet, Berlin s'empare de la question et entre en matière sur la proposition française de créer des sociétés d'aide mutuelle à l'intérieur des camps :

*« La Croix-Rouge française a exprimé le vœu que, dans tous les camps renfermant des prisonniers français, la constitution d'une Société d'aide mutuelle fût autorisée. La Société d'aide mutuelle doit permettre de distribuer aux prisonniers nécessiteux les dons en argent ou en nature qui lui parviennent de la patrie par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française ou de toute autre façon. »<sup>411</sup>*

À partir du moment où le ministère de la Guerre du Reich reconnaît pleinement l'utilité de ces sociétés mutuelles, il propose même leur extension aux prisonniers belges, russes et anglais, précisant toutefois que *« les relations directes des Sociétés d'aide mutuelle avec la Croix-Rouge de leur patrie ne sont pas autorisées »*<sup>412</sup>. Dès lors, l'activité de

<sup>410</sup> ACICR, C G1 A 39-01, Croix-Rouge française au CICR, 14 mars 1915.

<sup>411</sup> ACICR, C G1 A 41-01, « Constitution de sociétés d'aide mutuelle et de Caisses de secours dans les camps de prisonniers », 16 juillet 1915.

<sup>412</sup> ACICR, C G1 A 41-01, « Constitution de sociétés d'aide mutuelle et de Caisses de secours dans les camps de prisonniers », 16 juillet 1915.

ces Sociétés est rendue possible. Elle se borne néanmoins à la recherche des prisonniers nécessiteux et à la distribution des dons à l'intérieur des camps. Tout échange de lettres, d'argent ou d'objets doit toujours passer par le commandant du camp. Mais les efforts communs pour améliorer le sort des prisonniers français ne s'arrêtent pas là. Les mairaines de guerre, une œuvre mise sur pied dans les premiers mois de 1915, vont donner une impulsion majeure aux envois de secours.

## 4. Les mairaines de guerre

### Une origine franco-genevoise

La première association de mairaines, La Famille du Soldat, est fondée le 11 janvier par Marguerite de Lens. En mettant en correspondance des soldats avec des femmes françaises, l'œuvre cherche à fortifier le moral des hommes au front tout en raffermissant les liens patriotiques, s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de l'Union sacrée. Patronnées par des personnalités de haut rang et bénéficiant d'une intense publicité dans les journaux, les mairaines de guerre se multiplient et se déclinent en une myriade d'associations entre 1915 et 1916. En très peu de temps, l'œuvre s'enracine et se popularise. Et le CICR n'est pas étranger à cette spectaculaire extension. Max Dollfus, le directeur alsacien du Service de correspondance du CICR, est à l'origine du succès fulgurant rencontré par les mairaines de guerre. Dès novembre 1914, il obtient des Postes fédérales et de la Direction des douanes l'autorisation de remettre les colis tombés en rebut à des prisonniers de guerre isolés, sans soutien familial<sup>413</sup>. Dans le courant du mois de janvier, 900 paquets non distribués ont été ouverts, triés, réemballés selon un modèle de «paquet-type», puis réexpédiés de Genève. L'opération de recyclage des colis fonctionne si bien que Dollfus a l'idée d'exporter le concept en France. Il contacte Georges Prade, le rédacteur du *Journal* à Paris :

*«Il faudrait intéresser les femmes de France au sort des prisonniers qui sont dans le besoin et les pousser à constituer des paquets munis de l'indispensable. Voici la composition d'un bon paquet-type : passe-montagne,*

---

<sup>413</sup> HAROUËL Véronique, *Genève – Paris, 1863-1918, le droit humanitaire en construction*, Genève : Société Henry Dunant, 2003, p. 520.

*chandail, mitaines, chaussettes, caleçons, camisole, chemises, mouchoirs, essuie-mains, savon, tabac, provisions (chocolat, biscuits, conserves, etc.), nécessaire pour le raccommodage, petite pharmacie, poudre insecticide, etc. Il suffira que les généreux donateurs nous écrivent pour nous demander une ou plusieurs adresses de prisonniers. Elles leur seront envoyées de suite, prêtes à être collées sur le paquet, emballé dans du papier ou de la toile goudronnée et qui pourra nous être expédié sans autre. Ce sera le vrai patriotisme de la Française dont je serai bien reconnaissant et dont je vous serai reconnaissant aussi, si vous savez le faire naître.»<sup>414</sup>*

L'état lacunaire de nos sources ne permet pas de mesurer la diffusion réelle du message de Max Dollfus dans l'opinion publique française. A-t-il eu une quelconque influence dans le développement des associations de marraines ?<sup>415</sup> Toutefois, l'article intitulé «Femmes françaises, adoptez un prisonnier de guerre», paru le 16 mars dans le quotidien parisien, montre le rôle clé tenu par le collaborateur alsacien du CICR dans la naissance du mouvement des marraines de guerres<sup>416</sup>. En effet, quelques jours après la publication de cet article dans *Le Journal*, le CICR s'exclame :

*«Il y a là tout un travail nouveau pour l'Agence en vue de faire correspondre la demande de secours avec l'offre, et ce n'est pas un des faits les moins intéressants de l'Agence que toutes les initiatives qu'elle éveille et les bonnes volontés qu'elle suscite pour venir en aide aux prisonniers.»<sup>417</sup>*

De Genève, le Comité international assume aussitôt cette nouvelle tâche humanitaire qui s'annonce fort prometteuse : «*Du 22 mars au 15 avril M. Dollfus a enregistré 1 700 demandes pour des prisonniers nécessitant et 1 780 marraines ont été trouvées pour envoyer à tel ou tel prisonnier*

<sup>414</sup> ACICR, C G1 A 39-01, CICR à Georges Prade, 26 février 1915.

<sup>415</sup> L'existence d'éventuels liens entre le CICR et la première association de marraines en France pourrait être vérifiée en consultant les archives de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Paris (BDIC), sous la cote F delta 2142, Œuvre «La Famille du soldat», du 15 janvier 1915 au 7 mai 1919.

<sup>416</sup> PRADE Georges, «Femmes françaises, adoptez un prisonnier de guerre», *Le Journal*, 16 mars 1915, in ACICR, C G1 40-22, Réglementation de la correspondance entre les marraines de guerre, françaises et suisses, de prisonniers français : correspondance : avril 1915–janvier 1917.

<sup>417</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 22 mars 1915.

*dont elle prenait le patronage un colis de temps en temps.»*<sup>418</sup> Bien que le CICR se félicite du dynamisme des mairaines françaises, il craint que le mouvement ne s'implante sur le territoire helvétique. Il fait part de ses inquiétudes à l'ambassadeur de France à Berne :

*«Cette œuvre, très intéressante en France, me paraît présenter de réels dangers si elle se poursuit en Suisse. Des renseignements de nature militaire pourront ainsi filtrer et parvenir en Suisse, personne ne peut garantir le tact des braves dames qui, devenues mairaines d'un soldat au front, publieront des extraits de sa correspondance, personne ne peut garantir qu'il ne se glissera pas un service d'espionnage sous le prétexte de charité et comme on s'est adressé à des Suissesses pour entrer en rapport avec des soldats au front, elles se considéreront peut-être libres de dire des choses qu'on n'aurait pas dû leur confier. Madame Bricard Barzin (sœur de René Barzin) a été sollicitée de fonder à Genève une œuvre analogue à celle qui fonctionna en France. Avec beaucoup de bon sens elle a très vite compris le danger d'espionnage et ne compte pas donner suite à ce projet. Il m'a paru utile de vous tenir au courant d'agissements qui peuvent présenter de sérieux inconvénients.»*<sup>419</sup>

Si le CICR offre une importante contribution à la France dans le secours de ses prisonniers de guerre, en participant de près ou de loin au développement de l'œuvre des mairaines, il lui importe que l'activité de ces dernières ne se retrouve pas en porte-à-faux avec la neutralité politique suisse, à laquelle il est symboliquement arrimé et dont dépendent finalement sa crédibilité et ses moyens d'action. En revanche, la neutralité helvétique n'empêche en rien les humanitaires francophiles de coordonner des œuvres de secours depuis la Suisse.

Des actions concertées entre humanitaires français et suisses ne tardent pas à se mettre en place : pays défendant des valeurs libérales et démocratiques, État dépositaire de la Convention de Genève de 1864, territoire comportant une minorité francophone résolument francophile, la Suisse partage avec la France un même attachement aux valeurs républicaines. Du point de vue du gouvernement français, s'allier les services humanitaires d'une «Suisse neutre et compatissante» est un atout stratégique certain. La médiation helvétique lui permet de secourir

<sup>418</sup> ACICR, A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrée du 6 avril 1915.

<sup>419</sup> ACICR, C G1 40-22, CICR à Paul Beau (ambassadeur de France à Berne), 23 avril 1915.

discrètement ses prisonniers, de répondre ainsi à l'angoisse des familles tout en poursuivant avec fermeté sa politique de blocus économique contre les Empires centraux. Le ministre français des Affaires étrangères en est conscient et le fait savoir à l'ambassadeur suisse, poussant les deux pays à intensifier leur collaboration :

*«Le Gouvernement français ne fera rien officiellement pour nourrir les prisonniers français en Allemagne, mais il n'y a qu'à faire appel à l'initiative privée française, et on obtiendra d'elle tout ce qu'on voudra. Il suffit que la Suisse étudie la question, trouve la formule pour centraliser et coordonner les initiatives et immédiatement les concours privés les plus abondants seront obtenus. Il est évident que la Suisse commencera par s'assurer de l'acceptation par l'Allemagne de ce ravitaillement par la charité privée, négociera avec l'Allemagne les points à préciser sur la nature, la quantité, les approvisionnements de diverses natures susceptibles d'être envoyés, les garanties pour la distribution effective et rapide, comme pour la non-réquisition. Il y aurait là une œuvre immense, profondément bienfaisante et tout à fait digne de la Suisse. Le jour où la combinaison aura pris corps, les concours afflueront de France en surabondance en dehors de toute action gouvernementale française.»<sup>420</sup>*

Cette déclaration ministérielle intervient dans un contexte bien précis, peu de temps après que le CICR a suggéré de faire parvenir des wagons de farine aux prisonniers de guerre français, conformément à l'idée émise par son délégué Eugster, publiée dans son second rapport et reproduite dans plusieurs journaux suisses et français<sup>421</sup>. Le délégué suisse y préconise en effet la construction de fours à pain dans chaque camp, de manière à ce que les prisonniers puissent fabriquer leur pain eux-mêmes.

À partir de là, et en dépit des réticences formulées par le CICR, on constate qu'un nombre croissant de mairies font leur apparition en Suisse. La majorité de ces groupes semble s'être constituée dans le courant de l'année 1915, dans le giron des sociétés de la CRS, essentiellement en Romandie, comme nous l'avons vu précédemment. À Lausanne, l'Union des mairies, dirigée par Mme Séchaud, est créée en mai 1915 dans le but «de faire un groupement pour favoriser et développer la charité

<sup>420</sup> AFS, E27, 1000/721, 13981, Charles Lardy (ministre suisse à Paris) à Arthur Hoffmann, 28 avril 1915.

<sup>421</sup> ACICR, C G1 A 39-01, circulaire du CICR, 15 avril 1915 ; A PV, A AIPG, 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, entrées du 15 avril 1915 et du 30 avril 1915.

*individuelle envers les prisonniers français en Allemagne*»<sup>422</sup>. L'œuvre expédie une moyenne de 5 000 paquets par mois, en regroupant ses envois avec ceux de l'AIPG dont elle partage le local, avant d'être placée, dès juin 1916, sous le patronage de la Croix-Rouge vaudoise<sup>423</sup>. Quant à l'Association des dames françaises, elle opère depuis Genève sous l'égide de la Croix-Rouge française: présidée par la femme du consul français, Pascal d'Aix, l'œuvre fait des envois d'objets en partie confectionnés par ses propres soins (chandails, chaussettes, mitaines, cache-nez, etc.)<sup>424</sup>.

## Un solide ancrage local

Difficilement identifiables, ces structures demeurent modestes et n'ont guère laissé de traces archivistiques de leurs activités. De dimension communale ou régionale, les comités de marraines font preuve de remarquables capacités d'organisation et de coordination. Ne pouvant apporter des conclusions générales sur le travail fourni par l'ensemble des groupes de marraines suisses, nous optons ici pour une étude cas. L'exemple suivant, celui des marraines de Saint-Imier (commune francophone du canton de Berne), semble tout à fait représentatif du fonctionnement d'œuvres du même type<sup>425</sup>. L'existence de ce comité de marraines et son histoire nous sont connues par une série d'articles parus dans le journal *Le Jura bernois*.

Journal de proximité de tendance libérale, *Le Jura bernois* entretient des liens très étroits avec la population du vallon jurassien. Dans la rubrique «Chronique locale», la vie culturelle et associative de la cité horlogère est abondamment commentée. Une chronologie précise de la création et du développement de l'œuvre des marraines a pu être reconstituée grâce à un dépouillement systématique des articles parus dans le quotidien local durant la guerre: sous le titre «Prisonniers de guerre», pas moins de quatre-vingts articles abordent le sujet (figure 1).

---

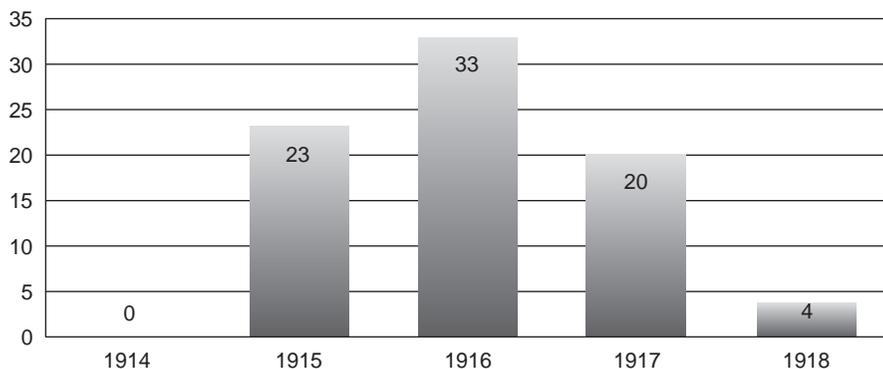
<sup>422</sup> BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 66.

<sup>423</sup> BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 66.

<sup>424</sup> BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 57-59.

<sup>425</sup> L'histoire des marraines de Saint-Imier a fait l'objet de deux articles. Voir BONDALLAZ Patrick, «Dans le journal *Le Jura bernois...*», p. 217-235; BONDALLAZ Patrick, «*Le Jura bernois*, reflet de la mobilisation...», p. 2-11.

**Figure 1: Nombre d'articles concernant les mairaines de Saint-Imier parus dans Le Jura bernois**



Comme c'est le cas en France, la presse est un outil très efficace pour mettre en relation des femmes dévouées avec des prisonniers de guerre isolés et sans ressource. À Saint-Imier, une organisation de secours aux prisonniers de guerre français se met en place par l'intermédiaire du curé de nationalité française, Paul Greuin<sup>426</sup>. Grâce à ses réseaux au sein de la Croix-Rouge française, il obtient des adresses de prisonniers de guerre français détenus en Allemagne et fait paraître des annonces dans *Le Jura bernois* pour les recommander à la générosité des habitants. La première annonce est publiée le 29 juin 1915<sup>427</sup>. Les réponses ne se font pas attendre. De nombreuses dames se bousculent pour obtenir les adresses de prisonniers nécessiteux. Durant l'été et l'automne 1915, le curé fait régulièrement paraître des communiqués à l'attention des mairaines de guerre<sup>428</sup>.

Dans ses communiqués figurent des recommandations concernant les emballages des colis, des indications sur les produits autorisés à être exportés (conserves, chocolat, fromage, pain), des encouragements pour

<sup>426</sup> Paul Greuin (Paris 1876-Neuchâtel 1928). De nationalité française, il est curé catholique-chrétien à Saint-Imier de 1913 à 1928, président de la Société française et membre du Comité d'hospitalisation des internés.

<sup>427</sup> « Prisonniers de guerre », *Le Jura bernois*, 29 juin 1915.

<sup>428</sup> « Prisonniers de guerre », *Le Jura bernois*, 16 juillet 1915; 19 août 1915; 7, 9, 15, 22 et 24 septembre 1915; 1<sup>er</sup> et 15 octobre 1915; 4, 11, 13, 15 et 19 novembre 1915.

que les marraines s'efforcent d'entretenir une relation épistolaire suivie avec les prisonniers ainsi que des statistiques sur les quantités de marchandises expédiées en Allemagne. Parfois très succincts, les communiqués mettent en exergue le lien d'affiliation des marraines suisses avec leurs homologues françaises: «*Les personnes qui voudraient travailler pour la Croix-Rouge française, ou qui désireraient des adresses de prisonniers, peuvent toujours s'adresser à M. Greuin.*»<sup>429</sup> De plus, les remerciements répétés de la Croix-Rouge française aux donateurs et donatrices de Saint-Imier attestent la solidité des liens de solidarité transfrontalière: «*La Croix-Rouge française se fait un devoir de remercier bien vivement la Société des Samaritains de St-Imier pour le gros colis qu'elle a fait parvenir ces derniers jours*», peut-on lire dans l'édition du 15 septembre<sup>430</sup>. Ces quelques exemples suffisent à démontrer combien l'implantation des groupes de marraines en Suisse doit à l'influence directe de la France et de ses citoyens établis en Suisse.

L'augmentation des annonces faites par le Père Greuin au fil des semaines témoigne de l'envergure que prend son œuvre. Ce dernier se charge également de l'administration du Bureau d'expédition de colis de Saint-Imier, qui tourne à plein régime: le 1<sup>er</sup> octobre, un article nous apprend qu'il assure l'envoi de plus de deux tonnes de marchandises par mois en Allemagne<sup>431</sup>. Le 20 novembre 1915, afin d'organiser cet immense élan de charité, Paul Greuin convoque toutes les personnes envoyant des colis aux prisonniers français à la salle de la cure catholique de Saint-Imier. Quatre jours plus tard, le compte rendu de l'assemblée paraît dans *Le Jura bernois*:

*«L'assemblée des marraines et bienfaitrices des prisonniers de guerre a eu lieu samedi à 5 heures. Il y eut tant de monde qu'il fallut abandonner la salle bien trop petite de la cure pour se rendre à l'église catholique-chrétienne qui bientôt fut remplie jusqu'à la dernière place. M. Greuin commence par s'excuser de réunir son monde dans l'église plutôt froide, mais il ne s'attendait pas à une telle assistance. Il fait rapidement l'historique du Bureau de secours aux prisonniers de guerre de Saint-Imier dont les expéditions peuvent atteindre maintenant sept cents paquets de cinq kilos chaque mois. La franchise de port est accordée à toutes les donatrices.»*<sup>432</sup>

Mis en place en juillet 1915, le Bureau de secours de Saint-Imier pour les prisonniers de guerre poursuit ses activités avec assiduité. Il s'occupe

<sup>429</sup> «Croix-Rouge française», *Le Jura bernois*, 5 août 1915.

<sup>430</sup> «Croix-Rouge française et prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 15 septembre 1915.

<sup>431</sup> «Prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 1<sup>er</sup> octobre 1915.

<sup>432</sup> «Prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 24 novembre 1915.

des envois de lettres, d'argent et de colis n'excédant pas 5 kilos. Une part importante de ses frais de fonctionnement est payée par la caisse de la Société française. À intervalles réguliers, Paul Greuin renseigne les bienfaiteurs du vallon, toujours à travers les colonnes du *Jura bernois*, sur les envois de colis, les besoins des prisonniers et leurs conditions de captivité. À partir de la fin mars 1916, l'augmentation des envois de colis occasionne une charge de travail supplémentaire que le curé Greuin ne parvient plus à gérer seul. Le nombre de prisonniers pris en charge par le Bureau de secours est passé de 15 à 404 en quelques mois<sup>433</sup>. Les inquiétudes du curé sont relayées par le journal et, en quelques jours, un groupe de marraines se proposent d'administrer elles-mêmes les envois de colis :

*«Heureusement, et il faut savoir le dire une fois de plus, Saint-Imier est le séjour des cœurs généreux et dévoués. Un comité composé d'une douzaine de dames et jeunes filles a été constitué. Il entrera en fonction le 3 avril. Le contrôle des paquets se fera comme par le passé à la cure catholique-chrétienne.»*<sup>434</sup>

Le Bureau de Saint-Imier, composé d'un service de renseignement et d'un service d'expédition, ne désemplit pas. En avril, il est ouvert quarante-deux heures par semaine, s'enorgueillit *Le Jura bernois*<sup>435</sup>. En moyenne, 65 colis y sont expédiés quotidiennement, le record s'élève à 112 paquets le 24 mai<sup>436</sup>. Mais cette période faste de solidarité humanitaire ne va pas durer : les pressions politiques et les difficultés économiques vont avoir raison de l'œuvre.

## Une œuvre contestée

À partir de mai 1916, les marraines suisses sont vertement contestées en Allemagne. Le CICR est informé de l'interdiction des «*lettres provenant de marraines de pays neutres*»<sup>437</sup> dans des camps allemands. Le Genevois Édouard Naville le déplore : «*Il est à craindre que, si les marraines ne peuvent plus correspondre avec leurs filleuls, elles tendent à se désintéresser de ce mode d'assistance, ce qui priverait de nombreux*

<sup>433</sup> « Prisonniers de guerre », *Le Jura bernois*, 29 mars 1916.

<sup>434</sup> « Prisonniers de guerre », *Le Jura bernois*, 29 mars 1916.

<sup>435</sup> « Prisonniers de guerre », *Le Jura bernois*, 20 avril 1916.

<sup>436</sup> « Les prisonniers en Allemagne », *Le Jura bernois*, 25 mai 1916.

<sup>437</sup> ACICR, C G1 40-22, Lettre anonyme au CICR, 8 mai 1916.

*prisonniers de secours dont ils ont cependant grand besoin.*»<sup>438</sup> Sa réaction contraste avec les propos tenus par le CICR une année auparavant, qui émettait justement des craintes sur une extension de l'œuvre des marraines en Suisse. Il faut croire que les marraines ont fait leurs preuves, que les envois réguliers de colis personnels ont visiblement contribué à améliorer le quotidien des prisonniers délaissés. Quelques jours plus tard, c'est le ministère de la Guerre de Berlin qui décrète l'interdiction générale des correspondances entre les prisonniers de guerre de toutes nationalités et les marraines des pays neutres. Les démarches appuyées du CICR à Berlin, qui qualifie cette mesure de «*déplorable*», n'y changeront rien<sup>439</sup>. La Croix-Rouge allemande transmet au CICR les motifs de l'exaspération de Berlin :

*«Aussi veille-t-on en Allemagne à ce que les prisonniers de guerre français et anglais reçoivent de leur patrie tous les envois individuels, même en surabondance. Au nom de l'humanité, il serait en tout cas beaucoup plus juste, si, dans les pays neutres, on voulait bien orienter ses actions de charité vers les prisonniers de guerre allemands, particulièrement en Russie, en Sibérie et en Afrique du Nord, lesquels vivent dans de tristes conditions et ne recevant que peu de colis de leur patrie ou alors livrés après avoir été dépouillés de leur contenu.»*<sup>440</sup>

La décision allemande de saper l'institution des marraines neutres ne vise pas spécifiquement leur travail de soutien matériel et moral auprès des prisonniers, mais plutôt la partialité de leurs actions. Il s'agit là d'une accusation indirecte formulée contre certaines œuvres prétendument «*neutres*» qui négligeraient complètement l'assistance aux prisonniers allemands. Que les griefs allemands à l'encontre des marraines de guerre soient fondés ou non, cet épisode démontre clairement que les secours apportés par les neutres aux prisonniers font l'objet de marchandage, d'instrumentalisation, de récupération politique. Ainsi, l'historien qui traite de la Croix-Rouge, des neutres et de l'humanitaire pendant la Grande Guerre ne doit pas sous-estimer les *philies* – réelles ou fantasmées – qui impriment les consciences et influencent de nombreuses prises de position.

---

<sup>438</sup> ACICR, C G1 40-22, Lettre anonyme au CICR, 8 mai 1916, Réglementation de la correspondance entre les marraines de guerre, françaises et suisses, de prisonniers français.

<sup>439</sup> ACICR, C G1 40-22, Lettre anonyme au CICR, 8 mai 1916, Réglementation de la correspondance entre les marraines de guerre, françaises et suisses, de prisonniers français.

<sup>440</sup> ACICR, C G1 40-22, Lettre anonyme au CICR, 8 mai 1916, Croix-Rouge allemande au CICR, 10 juillet 1916.

Précisons que la polémique autour des marraines intervient dans une crise latente, qui dure depuis de longs mois entre Berlin et Paris, au sujet du traitement de prisonniers allemands détenus au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Alors que les témoignages s'accumulent sur la mortalité très élevée des Allemands à la suite de la fièvre typhoïde, les rapports officiels des délégués du CICR – Vernet, Muralt, Schazmann et Cramer en 1915 et de Marval en janvier 1916 – décrivent la situation d'ensemble des camps nord-africains comme bonne<sup>441</sup>. Un véritable scandale pour l'Allemagne, qui met en cause la neutralité du CICR, exige que les prochaines inspections de camps soient menées par des délégués suisses alémaniques et que leurs rapports soient d'abord soumis au *Kriegsministerium* avant d'être envoyés à Genève<sup>442</sup>. Cherchant à pousser la France à retirer ses prisonniers du continent africain, l'Allemagne envoie 30 000 prisonniers de guerre français dans des camps de travail très inhospitaliers dans l'est du pays. Une mesure de représailles payante, puisque tous les prisonniers allemands seront finalement évacués d'Afrique avant la fin de l'année 1916.

Bien que les correspondances entre les marraines suisses et leurs filleuls soient officiellement interdites dès l'été 1916, les bienfaitrices poursuivent leurs envois de paquets de secours. Ce sont finalement des contraintes internes, d'ordre économique, qui vont sceller le sort des comités de marraines<sup>443</sup>. En effet, le contrôle des importations que leur impose la Société suisse de surveillance économique (SSS) depuis octobre 1915 commence à peser sur leur économie. Le Département fédéral de l'Économie publique (DFEP) édicte des mesures restrictives pour les œuvres exportant des denrées à l'étranger. Le Bureau d'expédition de Saint-Imier est assujéti à une première limitation d'exportation en juillet 1916 :

*«Le Bureau de Saint-Imier est ouvert seulement les lundi, mercredi et vendredi depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Les paquets contenant autre chose que conserves, fromages, chocolat, cacao, macaroni, riz, café, confiture, savon, chaussures, lainages et tabacs ne sont plus acceptés par le Bureau d'expédition.»*<sup>444</sup>

La tendance au rationnement se confirme. Les articles autorisés à l'exportation étant de plus en plus restreints, le Bureau n'ouvre bientôt

<sup>441</sup> Voir JONES Heather, *Violence against Prisoners...*, p. 115-116.

<sup>442</sup> Voir JONES Heather, *Violence against Prisoners...*, p. 115-116.

<sup>443</sup> Concernant les conséquences de la crise économique de 1917 sur les œuvres humanitaires, voir p. 324 et suivantes.

<sup>444</sup> «Prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 11 juillet 1916.

plus que deux jours par semaine, puis plus qu'un seul jour, à partir du 21 septembre 1916. Un communiqué paru le 18 août exclut les articles suivants des colis: beurre, œufs, viandes fumées (excepté la charcuterie), semoule, produits à l'avoine, légumes à cosse, fromage, lait condensé, maïs, médicaments, riz, savon, graisses, huile, lard, sucre<sup>445</sup>. La douane exerce un contrôle rigoureux, et l'inobservance de ces dispositions expose le contrevenant à des sanctions: toute infraction aux prescriptions édictées par le DFEP peut entraîner la suppression du permis d'exportation, autrement dit la fermeture définitive du bureau d'expédition.

Malgré les difficultés croissantes et le renchérissement du coût de la vie, les marraines de Saint-Imier restent toujours fidèles à leur engagement. Pour preuve, leur extraordinaire mobilisation lors de la confection des colis de Noël 1916: l'action est annoncée dans la presse par l'abbé Greuin le 5 décembre et, dès le lendemain, plus de 250 *Weihnachtspakete* sont expédiés outre-Rhin. Grâce au dévouement des marraines, le Bureau d'expédition de Saint-Imier fonctionne bon an mal an jusqu'à la fin mars 1917, malgré des restrictions d'exportations toujours plus sévères. Finalement, le 10 avril, le journal du Vallon nous apprend l'interdiction faite aux particuliers de confectionner et d'envoyer leurs propres colis:

*«Par suite de la nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'Économie publique, les comités ne peuvent plus accepter de colis provenant de particuliers à destination des prisonniers de guerre quelle que soit leur nationalité. Ils peuvent encore, et dans des proportions qui seront toujours plus restreintes, faire des envois avec les dons en argent qui leur seraient remis. Il est possible que d'ici quelques jours des abonnements à des paquets types puissent être pris à Saint-Imier comme c'est déjà le cas à Berne au magasin dépendant du Bureau de secours.»*<sup>446</sup>

Les expéditions de colis sont dès lors centralisées à Berne de manière à contrôler plus efficacement les contingents d'exportation. Par conséquent, le bureau de Saint-Imier est contraint à la fermeture le 22 avril 1917. Le seul moyen pour les marraines de continuer à soutenir leur filleul est de faire confectionner des «paquets types» en payant un certain montant. Malgré son caractère local, l'œuvre de Saint-Imier, telle qu'elle transparaît à travers les pages du *Jura bernois*, présente des caractéristiques communes avec l'ensemble des autres groupements de marraines. En ce sens, elle est représentative de ce qui

<sup>445</sup> «Prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 18 août 1916.

<sup>446</sup> «Prisonniers de guerre», *Le Jura bernois*, 10 avril 1916.

se passe ailleurs en Suisse romande. Si les cercles de marraines et les sections de la CRS ne concentrent leurs secours qu'aux prisonniers ne recevant aucune aide de leurs proches, d'autres œuvres s'emploient à ravitailler des camps entiers de prisonniers en y envoyant des secours dits «collectifs». Impossibles à quantifier précisément, les envois de secours individuels ou collectifs constituent toutefois une part très importante des actions humanitaires suisses menées durant la Grande Guerre, comme nous le verrons dans les prochains chapitres.

## 5. L'APJF, une association internationale reconvertie dans l'humanitaire

### Un précieux réseau européen

Évoquant précédemment l'espace philanthropique suisse avant le déclenchement de la guerre, nous avons fait mention de l'Association internationale catholique des œuvres de protection de la jeune fille (APJF)<sup>447</sup>. Voyons, à travers cet exemple, de quelle manière une association privée parvient, face à la guerre, à réorienter ses activités dans le domaine humanitaire, notamment en faveur des prisonniers de guerre.

Constituée à Fribourg en 1896, l'Association internationale regroupe les œuvres catholiques de divers pays ayant comme point de convergence l'assistance matérielle, morale et spirituelle envers les jeunes femmes. À une époque où les modèles familiaux traditionnels sont bousculés par la poussée de la modernité, où de plus en plus de femmes travaillent à l'usine et où les questions de société infléchissent la doctrine sociale de l'Église, ces œuvres mettent en place des structures d'accueil, de soutien moral et matériel pour les jeunes travailleuses, voyageuses ou étudiantes quittant le cocon familial. En 1911, Suzanne de Montenach, alors vice-présidente du Secrétariat international, déclare : «*Rien n'a tant contribué dans la vie moderne à désorganiser plus profondément la société et la famille que le travail de la femme dans les conditions où il se produit aujourd'hui, conditions génératrices d'infécondité, de fléchissement moral, de désordre social.*»<sup>448</sup> Forte d'environ 10 000 membres, l'APJF est extrêmement active, disposant d'un bulletin d'information mensuel ainsi que d'une importante publicité dans

<sup>447</sup> Voir chapitre I, point 2, p. 49 et suivantes.

<sup>448</sup> DE MONTENACH Suzanne, «L'œuvre de Protection de la jeune fille du point de vue social», in *Publications de l'Association populaire catholique suisse*, Fribourg : Imprimerie Saint-Paul, 1911, p. 1.

les journaux et dans les gares. Les 2 500 institutions qui lui sont affiliées sont en contact avec 250 000 jeunes filles chaque année<sup>449</sup>. En 1912, l'APJF compte « 93 œuvres des gares permanentes dont 16 en Suisse, 28 en Allemagne, 15 dans les Pays-Bas et en Belgique, 14 en France ; et 264 postes, sans caractère permanent, dont 27 en Suisse et 111 en Allemagne. »<sup>450</sup>

Lorsque le conflit éclate, l'APJF n'est en rien prédisposée à venir en aide aux victimes de la guerre. Le comité de l'Association, composé de Suzanne de Montenach, Athénaïs Clément, Anna et Romain de Weck, et secondé par une dizaine de proches conseillers, est plongé dans le désarroi, s'imaginant la fin de son activité internationale en faveur des jeunes filles<sup>451</sup>. Mais la brusque interruption des communications entre la France et l'Allemagne, au lieu de marquer le coup d'arrêt de l'œuvre, stimule d'autant plus son rôle d'intermédiaire neutre, tel que le concevaient ses promoteurs lors du choix de son siège à Fribourg en 1896 : « On a jugé également, qu'il valait mieux confier à un pays neutre, qui réunit trois races et trois langues, une Œuvre qui, par sa nature même, doit être au-dessus et en dehors de tous les conflits nationaux. »<sup>452</sup>

En été 1914, les bureaux de Strasbourg, de Francfort et de Munich sont les premiers à transmettre au siège fribourgeois des listes de jeunes filles allemandes placées en France, dont les parents n'ont plus de nouvelles et cherchent à les faire rapatrier<sup>453</sup>. Les secrétariats français sont alertés et se mettent en quête de renseignements, effectuent les démarches nécessaires pour leur éviter l'internement en France et les renvoyer dans leurs foyers. En retour, les jeunes Françaises bloquées en Allemagne sont également prises en charge par les filiales allemandes. Ainsi, le siège fribourgeois, de par son caractère international et ses réseaux à travers l'Europe, devient une plaque tournante pour les opérations de recherches. Très vite, les demandes de recherches ne se limitent plus seulement aux jeunes filles isolées, mais s'étendent aux autres civils, puis aux militaires disparus. La force de l'APJF réside dans sa capacité d'adapter constamment ses services

<sup>449</sup> DE MONTENACH Suzanne, « L'œuvre de Protection... », p. 14.

<sup>450</sup> DE MONTENACH Suzanne, « L'œuvre de Protection... », p. 1.

<sup>451</sup> AEF, Protection Jeune Fille, 233 : liste des collaboratrices fribourgeoises, 1916-1918. Parmi les conseillers de l'APJF : Jeanne de Zurich, Adèle Thurler, Mme Georges Python, Mlle Henri de Diesbach, Mme Hippolyte de Weck, Mme Kowalska, Mme M.-L. de Weck, Mme Weisenbach-Bise. Quant aux conseillers de l'œuvre, ils se composent de : Mgr. Esseiva, Mgr. Kleiser, Léon Genoud, Georges de Montenach, le chanoine Conus, le chanoine Quartenoud, Max Turmann, M. Daniels, Mgr. Kirsch, l'abbé Pauchard, le baron d'Overbeck, P. de Munnynck, M. Sonntag-Benziger, Dr Fietta.

<sup>452</sup> DE MONTENACH Suzanne, « L'œuvre de Protection... », p. 14.

<sup>453</sup> AEF, Protection Jeune Fille, 12.251, « Rapport présenté à Berne à la Réunion de la Fédération des Sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre », s.d.

à l'évolution des besoins. Après une première phase de travail consistant à relayer les demandes d'information d'un pays à l'autre, d'abord entre la France et l'Allemagne, puis entre l'Autriche et l'Italie, l'APJF délègue des correspondantes sur place pour visiter femmes et enfants et les aider à regagner leurs foyers<sup>454</sup>.

D'autre part, l'Association possède un service postal qui gère la transmission de courrier et d'argent dans les pays en guerre. Ce service s'étend aussi, dans la mesure du possible, aux habitants des territoires occupés de France et de Belgique, longtemps privés de communication avec le reste de leur pays. Ce service gagne en efficacité et en régularité dès lors qu'il peut collaborer avec la Croix-Rouge de Francfort, qui obtient l'exclusivité de la transmission des messages n'excédant pas vingt mots<sup>455</sup> :

*«Toute lettre reçue de France au Secrétariat devait donc être résumée soigneusement et relevée sur les formulaires officiels établis à cet effet. Ces "messages", envoyés à Francfort, nous étaient retournés pour la plupart, après un délai plus ou moins long, contenant une brève réponse que nous pouvions transmettre aux parents en France.»*<sup>456</sup>

L'engagement charitable de l'APJF ne cesse de s'accroître: désireuse de répondre aux demandes de rapatriements en provenance de Belgique, elle y dépêche une mission composée de six membres qui, d'entente avec le gouvernement allemand et l'ambassade d'Espagne à Bruxelles, tente d'organiser le départ de quelques personnes<sup>457</sup>. Si l'issue de l'affaire ne nous est pas connue, l'APJF réussit en revanche à obtenir de la direction du Service territorial l'autorisation de circuler librement dans les trains de rapatriés entre Fribourg et Berne. Six de ses membres féminins accompagnent les trains d'internés civils français, allemands et autrichiens ainsi que les évacués *«afin de soulager ces malheureux dans la mesure du possible, et d'obtenir les renseignements désirés sur des personnes restées dans les camps ou dans les pays occupés»*<sup>458</sup>. Elles y rendent de précieux services en distribuant vivres,

<sup>454</sup> AEF, Protection Jeune Fille, 12.251, «Rapport présenté à Berne à la Réunion de la Fédération des Sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre», s.d.

<sup>455</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, *L'activité du Secrétariat central durant la guerre mondiale, 1914-1918*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, p. 26.

<sup>456</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, *L'activité du Secrétariat central durant la guerre mondiale, 1914-1918*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, p. 26.

<sup>457</sup> Voir AEF, Protection Jeune Fille, 12.251, «Rapport présenté à Berne à la Réunion de la Fédération des Sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre», s.d.

<sup>458</sup> AEF, Protection Jeune Fille, 12.251, «Rapport présenté à Berne à la Réunion de la Fédération des Sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre», s.d.

linges et vêtements aux démunis. En contact avec les Comités de rapatriement de Schaffhouse et de Bâle, l'Association internationale est informée quotidiennement par télégramme des localités d'origine des rapatriés<sup>459</sup>.

Parallèlement aux actions menées en faveur des civils, l'APJF ouvre aussi une «section militaire» dès les premiers jours d'août : une circulaire envoyée à ses correspondantes françaises et allemandes annonce :

*«Notre Association, désirant remplir son but social et charitable, et étant une des seules Institutions ayant des ramifications et, par conséquent, des moyens d'informations dans tous les pays, se fait un devoir d'être utile aux mères, aux épouses, aux sœurs et aux enfants des prisonniers de toutes nationalités. Dans ce but, elle a pensé s'adresser à nos Associées de France pour les prier de bien vouloir se procurer chacune une liste des prisonniers et blessés allemands qui se trouvent dans la localité qu'elles habitent, afin de pouvoir renseigner, sur le sort des leurs, les familles sans nouvelles et si angoissées. [...] Nous faisons une démarche analogue auprès de toutes nos Associées en Allemagne.»*<sup>460</sup>

La recherche de prisonniers de guerre et la transmission de renseignements aux familles exigent une organisation très pointue et des moyens conséquents, d'autant que «les Bureaux officiels ne fonctionnaient pas encore, et que les Agences qui, par la suite, rendirent de si précieux services, ou bien n'existaient pas, ou encore, submergées par d'innombrables demandes, suffisaient à peine à la tâche»<sup>461</sup>. Pour faire face à la charge de travail, l'APJF s'entoure de quatre-vingts auxiliaires bénévoles fribourgeois<sup>462</sup>. La section militaire se divise d'emblée en quatre services : obtention des nouvelles des prisonniers, envois d'argent, recherches de tombes, transmission de documents précieux (dernières volontés ou testaments des mourants).

## **Un office d'expédition de vivres et de vêtements**

Puis, en juillet 1915, au moment où des paquets de secours sont envoyés aux prisonniers depuis la Suisse, la baronne de Montenach expose son projet de créer un bureau d'expédition de colis<sup>463</sup>. Le comité approuve, la ville de Fribourg met des locaux à disposition et l'*Office international*

<sup>459</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 28.

<sup>460</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 34.

<sup>461</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 33.

<sup>462</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 42.

<sup>463</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 45.

*d'expédition de vivres et vêtements aux prisonniers de guerre* entre en fonction le 3 août 1915. En parallèle, une campagne de publicité permet à ce dernier de se faire connaître jusque dans les ambassades des pays belligérants en Suisse. S'inspirant des modes de fonctionnement de la Croix-Rouge et des marraines de guerre, l'Office n'emploie que du personnel féminin et privilégie l'expédition de colis individuels destinés aux prisonniers nécessiteux de toutes nationalités<sup>464</sup>. Dès lors, environ 160 Fribourgeoises offrent de leur temps pour exécuter, à tour de rôle, les multiples tâches que requiert l'organisation des expéditions, comme se plaît à le décrire Adèle Thurler, directrice de l'Office :

*«Les lettres de toutes provenances s'empilent sur les bureaux des secrétaires, et la correspondance ne chôme pas. Les comptables ne s'effarouchent ni devant les chiffres rébarbatifs, ni devant les innombrables statistiques requises pour les contrôles de sorties. La réception et l'inscription des commandes, la combinaison du colis, le classement de la correspondance, l'élaboration des dossiers de prisonniers, le pointage des accusés de réception, etc., autant d'emplois qui font l'objet de sections diverses et immobilisent toute une équipe d'auxiliaires. Puis, c'est la préparation de la marchandise à confier au précieux colis ; les stocks en magasin se renouvellent constamment ; il importe que le travail ne soit pas entravé par des lacunes dans les approvisionnements. En spécialistes consommées, dames et demoiselles emplissent les sacs de papier, procèdent au pesage et savent s'armer, au besoin, du grand couteau qui tranche dans les pans de lard, ou de la truelle qui explore jusqu'aux profondeurs des barils de saindoux. Et le contenu du colis passe à la section d'emballage où, sans se soucier du papier rugueux et des meurtrissures de la rude ficelle, des mains délicates rivalisent d'habileté pour édifier chaque jour la montagne de colis à destination des camps de prisonniers. De l'emballage, les colis passent au département des adresses, et l'étiquette de l'office, apposée sur chaque colis, en consacre l'expédition.»*<sup>465</sup>

Les colis sont expédiés de Fribourg tous les mois par voie ferroviaire. Ils sont adressés aux présidents des Comités de camps, chargés de leur juste répartition parmi les prisonniers. Les sollicitations viennent de

<sup>464</sup> AEF, Protection Jeune Fille, 12.251, «Rapport présenté à Berne à la Réunion de la Fédération des Sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre», s.d.

<sup>465</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 28.

toutes parts : quelques associations de secours espagnoles et hollandaises ainsi que la Croix-Rouge autrichienne, le CICR et la Mission catholique suisse (de Fribourg) confient leurs colis pour exportation à l'Office fribourgeois. Celui-ci est même sollicité par le Croissant-Rouge ottoman dans le but de secourir les prisonniers turcs retenus en France, en Russie, en Égypte et aux Indes anglaises. De Fribourg, les colis confectionnés sont envoyés dans plus de 400 camps de prisonniers : 1 en Bulgarie, 1 aux États-Unis, 2 en Serbie, 5 en Italie, 31 en Russie, 35 en Grande-Bretagne (et possessions anglaises), 78 en France, 114 en Autriche-Hongrie et 170 en Allemagne<sup>466</sup>.

Mais l'Office traite principalement avec la France : de nombreuses familles de l'Hexagone y passent leurs commandes. Il se voit même confier par le gouvernement français le ravitaillement de ses prisonniers en Autriche à partir de février 1917<sup>467</sup>. À cet effet, il reçoit de Paris une subvention trimestrielle de 15 000 francs. Le tableau ci-dessous (figure 2) nous donne un aperçu général du nombre et de la nationalité des prisonniers secourus individuellement par l'envoi de colis. Bien que neutre, l'œuvre fribourgeoise offre un soutien plus marqué aux prisonniers des pays de l'Entente, sept fois plus nombreux à recevoir des secours que ceux des Empires centraux.

**Figure 2 : Nombre de prisonniers secourus individuellement par les colis envoyés de l'APJF (1915-1918)**<sup>468</sup>

Prisonniers de l'Entente		Prisonniers des Empires centraux	
Français :	5 794	Allemands :	393
Belges :	352	Turcs :	1 421
Italiens :	7 608		
Serbes et Roumains :	101		
<b>Total</b>	<b>13 755</b>	<b>Total</b>	<b>1 814</b>

<sup>466</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 66-70.

<sup>467</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 50.

<sup>468</sup> Tableau établi à partir de A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 64.

Dans le courant de l'année 1917, les capacités d'exportation de marchandises suisses sont considérablement altérées par les difficultés économiques du pays<sup>469</sup>. Les œuvres expédiant des colis de vivres aux prisonniers de guerre sont directement touchées par les restrictions d'exportations prescrites par le Département fédéral d'économie publique: suite à un courrier daté du 12 octobre, l'APJF est dans l'obligation, comme soixante-sept autres bureaux de secours suisses, de fermer son office d'expédition au 1<sup>er</sup> décembre<sup>470</sup>. Refusant l'inéluctable, l'œuvre fribourgeoise se bat et obtient un sursis. Un répit de courte durée, puisque Berne annonce le retrait définitif de tous les permis d'exportation d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1918.

Sans perdre de temps, la baronne de Montenach multiplie les démarches auprès des autorités italiennes et françaises dans l'espoir de recevoir, de leur part, des marchandises que l'œuvre fribourgeoise pourrait ensuite envoyer à leurs prisonniers. «*Notre argument fondamental était le fait dûment établi que les expéditions faites par la Suisse arrivaient bien plus sûrement à destination et dans des conditions infiniment meilleures*», peut-on lire dans le rapport général d'activité<sup>471</sup>. Le 17 avril, la légation d'Italie à Berne lui répond favorablement :

*«J'ai le plaisir de vous confirmer que réellement, à la suite des démarches faites à Rome par cette Légation, le Gouvernement Royal a consenti à permettre l'exportation en Suisse d'une certaine quantité de denrées alimentaires, destinées à être envoyées à nos prisonniers de guerre en Autriche-Hongrie et en Allemagne par les Comités suisses de secours, parmi lesquels le Comité de Fribourg qui fonctionne, sous votre Présidence, avec des résultats satisfaisants.»*<sup>472</sup>

En dépit de bonnes volontés, les livraisons italiennes n'atteignent jamais Fribourg, à cause de ce qu'Adèle Thurler qualifie de «*difficultés d'ordre intérieur*»<sup>473</sup>. Mais les accords de ravitaillement passés avec la France produisent des résultats encourageants: une

<sup>469</sup> Concernant les conséquences de la crise économique de 1917 sur les œuvres humanitaires, voir p. 324 et suivantes.

<sup>470</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 53.

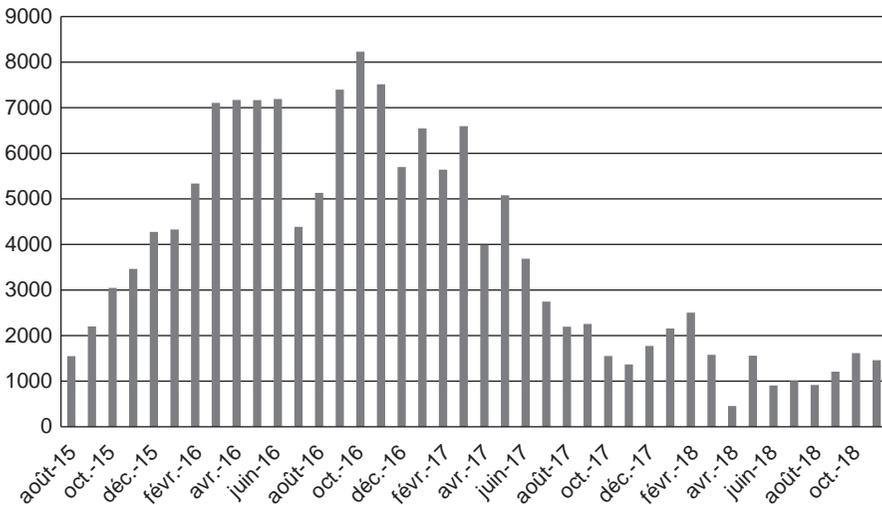
<sup>471</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 55.

<sup>472</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 55-56: Paulucci (Berne) à Suzanne de Montenach (Fribourg), 17 avril 1918.

<sup>473</sup> A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille..., p. 56.

Fédération des Œuvres de secours résidant en Suisse en faveur des prisonniers français et belges<sup>474</sup>, dirigée par un comité de sept membres parmi lesquels figure Adèle Thurler, est mise sur pied le 7 mars déjà. Les vivres, en provenance de France et d'outre-mer, sont acheminés dans les entrepôts de Lausanne, où les diverses œuvres affiliées à la Fédération peuvent se saisir des contingents qui leur sont attribués. Grâce à cet arrangement franco-suisse, l'œuvre est en mesure de poursuivre ses envois jusqu'à la fin de la guerre. Le graphique ci-dessous (figure 3) montre l'évolution du nombre de colis individuels envoyés mensuellement depuis Fribourg d'août 1915 à novembre 1918.

**Figure 3 : Nombre mensuel de colis envoyés aux prisonniers de guerre entre août 1915 et novembre 1918<sup>475</sup>**



<sup>474</sup> Concernant la Fédération des Œuvres de secours résidant en Suisse en faveur des prisonniers français et belges, voir chapitre VI, point 3, p. 372 et suivantes.

<sup>475</sup> Tableau établi à partir de A.C.I. *des Œuvres de Protection de la Jeune Fille...*, p. 64.

Au total, l'Office de Fribourg enverra 148 986 colis aux prisonniers des nations belligérantes<sup>476</sup>. Le graphique laisse clairement apparaître les effets des limitations d'exportations à partir d'avril 1917. Quant au creux apparent, entre juillet et août 1916, il est vraisemblablement imputable à la contestation des œuvres de marraines neutres par l'Allemagne.

Finalement, le succès de l'œuvre ne s'explique pas uniquement par le remarquable réseau international sur lequel s'appuie l'APJF, ni même par la seule mobilisation de centaines de bénévoles fribourgeoises. Le recours à une approche prosopographique permettrait de mettre en évidence l'importance des réseaux personnels de Suzanne de Montenach et de son mari. Car, au-delà de son champ d'action sociale en faveur des jeunes filles, l'APJF tisse des liens avec une multitude d'organisations officielles et étatiques, suisses et étrangères, catholiques et laïques. Ses activités humanitaires pendant la guerre penchent en faveur des Français détenus en Autriche et en faveur des populations belges occupées. Deux axes qui ne tiennent sans doute pas du hasard. Les relations privilégiées des Montenach avec ces trois pays s'appuient notamment sur les réseaux du catholicisme social européen ainsi que sur ceux des Ligues féminines catholiques, auxquelles adhère l'APJF<sup>477</sup>. Le premier congrès de la Fédération internationale des ligues catholiques féminines a lieu à Bruxelles en 1910; l'abondante correspondance conservée par Suzanne de Montenach témoigne de son vif intérêt pour le sujet<sup>478</sup>. Marquée du sceau de l'engagement religieux, l'APJF a su profiter des réseaux catholiques internationaux pour développer son travail humanitaire, de la même manière que l'a fait la Mission catholique suisse<sup>479</sup>. À côté de cette dernière, l'APJF contribue à renforcer la place que tient la cité des Zaehringen dans ce qu'on peut qualifier de « diplomatie humanitaire catholique » de la Grande Guerre.

<sup>476</sup> A.C.I. *des Œuvres de Protection de la Jeune Fille...*, p. 65.

<sup>477</sup> DUMONS Bruno, « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle », *Vingtième Siècle*, 2002/1, p. 49.

<sup>478</sup> AEF, Protection Jeune Fille, Rr 52.1, B.6, Ligues catholiques féminines suisses et étrangères: documentation sur leur activité et publications diverses.

<sup>479</sup> Voir YERLY Frédéric, « Grande Guerre et diplomatie... », p. 13-28; YERLY Frédéric, « Catholicisme et Grande Guerre... », in FAVEZ Jean-Claude, JOST Hans Ulrich, PYTHON Francis (éd.), *Les relations internationales...*, p. 183-202.





«La Suisse hospitalière. Souvenir du passage des évacués français à Genève en 1915», R. Gilli. Phot., slnd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



1915. La foule attendant un train de grands blessés français

« 1915. La foule attendant un train de grands blessés », anonyme, Genève, Édition Lux, sd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.

LES DERNIÈRES DÉPÊCHES



Fred. Boissonnas, phot.

„ Oh ! les pauvres Belges !  
Que puis-je faire pour eux ? „

«Les dernières dépêches», Fred. Boissonnas, phot., Genève: Sadag, sd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.



«La Suisse acclame avec enthousiasme les glorieux mutilés français», A. Gautschi, Genève: Sadag, sd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.



*Hospitalité Suisse. — En Pays Neuchâtelois.*

«Hospitalité suisse. — En Pays Neuchâtelois.», A. Crausaz, Lausanne: Édition art. Perrochet Matile, sd.  
Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.



«Ein Friedensidyll. Kriegsinternierte Postordonnanzen in der Schweiz», Anonyme, Lucerne: Verlag Müller-Kiefer, sd.  
Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



« Kriegswäscherei Bern 1915 », anonyme, slnd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



Accueil de soldats blessés dans une gare suisse et symboles nationaux, Gantner, slnd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



Colonne de secours de la Croix-Rouge suisse, slnd.

Archives de la Croix-Rouge suisse, Wabern.



Soldat suisse portant un brassard de la Croix-Rouge et groupe d'internés, slnd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



«Les héros français en Suisse», Kurt Bieder, Zurich : A. Ruegg Koch, sd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



Internés français devant l'hôtel Beau-Séjour au Mont-Soleil, sur les hauteurs de Saint-Imier, anonyme, sd.  
Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



«Les héroïques grands blessés français rendus à la France par la Suisse», A. Gautschi, Genève: Sadag, s.d.  
Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.

LA LEÇON DE TRICOTAGE.



Fred. Boissonnas, phot.

Pour soulager toutes les misères, il faut des travailleurs de bonne volonté.

«La leçon de tricotage», Fred. Boissonnas, phot., Genève : Sadag, sd.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes : Collection de cartes postales.



«Zu Gunsten z. deutschen Kriegsbeschädigten u. Hinterbliebenen i/d Schweiz», anonyme, slnd. Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.



«La Suisse l'île de la paix et ses œuvres de bienfaisance», X. Wehrli, Bâle: Essig, 1917.

Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes: Collection de cartes postales.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**UNE GÉOGRAPHIE SUISSE**  
**DE L'HUMANITAIRE**



## Chapitre III

---

### Bureaux de recherche et comité de secours

*«Puisqu'on ne peut pas se battre à de bon, on se battra au moins sur le terrain de la charité [...] On va laver ces vieux, peigner ces vieilles, bercer ces poupons sans maman, cajoler les gosses... Comme ça on sauvera l'honneur... [...] On va se légitimer aux yeux de l'Europe. D'autres tuent. Nous on sauve... »*

Benjamin Vallotton, 1915<sup>480</sup>

Dans les pays en guerre, il va de soi que le soutien matériel, moral et humanitaire de la société civile (*home front*) pour les troupes combattantes et les compatriotes touchés par les affres de la guerre ont eu un impact non négligeable sur les capacités de résistance et de cohésion nationale, voire sur la décision finale. On peut légitimement se demander dans quelle mesure la victoire finale de l'Entente n'est pas à mettre au crédit de la puissante armada philanthropique anglo-saxonne. À la suite de Peter Grant<sup>481</sup>, qui a démontré l'impact jusque-là mésestimé

---

<sup>480</sup> VALLOTTON Benjamin, *Ce qu'en pense Potterat*, Lausanne : F. Rouge, 1915, p. 236.

<sup>481</sup> Voir GRANT Peter Russell, *Philanthropy and voluntary action in the First World War, mobilising charity*, New York : Routledge, 2014 ; GRANT Peter Russell, *Mobilizing charity: non-uniformed voluntary action during the First World War*, thèse de doctorat, Londres, 2012, 287 p. En ligne : <http://openaccess.city.ac.uk/2075>, consulté le 30 janvier 2021.

ou tout simplement occulté de la philanthropie britannique sur l'effort de guerre du Royaume-Uni, nous observons, en Suisse, une transformation tout à fait comparable et saisissante des pratiques caritatives au contact de la guerre. Cette massification de la charité s'observe aussi bien dans les nations belligérantes qu'en Suisse. La guerre apparaît une nouvelle fois comme un puissant catalyseur des mutations sociales, entraînant une rupture spectaculaire dans les pratiques philanthropiques. D'une philanthropie de grand mécénat, élitiste, aristocratique, patriarcale et moralisatrice, nous passons, dès 1914, à une philanthropie de masse. Jusqu'alors confinée à des cercles restreints, l'action humanitaire helvétique prend un caractère incontestablement populaire, national.

Or, dans une Suisse neutre, l'activité charitable se pose en des termes bien différents que chez ses voisins belligérants: elle prend la forme singulière d'une solidarité essentiellement tournée vers l'extérieur. Bien que plusieurs sources fassent mention de ce dynamisme humanitaire international, aucune synthèse ne propose de perspective chronologique historicisante<sup>482</sup>. Notre approche entend bien combler cette lacune. S'il n'est pas exagéré de dire que les œuvres suisses de charité se sont massivement mobilisées pendant la guerre, encore faut-il pouvoir étayer nos arguments de manière convaincante et structurée. Les sources dont nous disposons ne s'y prêtent guère. Elles forment davantage un faisceau d'indices éparpillés, qu'il s'agit de rendre intelligibles, que de véritables fonds d'archives parfaitement exploitables. Ou alors elles se limitent à un simple rapport d'activité de quelques pages retraçant les performances de l'œuvre en question, graphiques et statistiques à l'appui.

Dès ses premiers coups de boutoir, la guerre amène la population helvétique à s'intéresser aux victimes civiles, aux plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les œuvres privées peuvent ainsi se ranger dans deux catégories allant souvent de pair: la transmission de correspondances entre les membres des familles séparées par les lignes de front et la recherche de personnes disparues. À l'instar de leur gouvernement, des sections de la Croix-Rouge et des associations privées, les citoyens suisses peuvent assumer eux aussi, à leur échelle, un rôle d'intermédiaire bienfaisant entre les parties en conflit. C'est ce que nous allons montrer dans notre premier point. Dans un deuxième temps, il sera

---

<sup>482</sup> Voir BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, 104 p.; NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, 106 p.; TURMANN Max, *La Suisse pendant la guerre...*, 318 p.; RUCHTI Jacob, *Geschichte der Schweiz...*, 554 p.

question des réfugiés belges pris en charge par la population suisse après l'offensive allemande d'août 1914 contre la Belgique neutre. Opération de guerre légitime aux yeux de Berlin, flagrante violation du droit des gens pour l'Entente, l'invasion de la Belgique donne à la guerre une tournure idéologique, à laquelle n'échappera pas la mobilisation humanitaire suisse.

## 1. Restaurer les liens familiaux

### L'engagement des particuliers : l'exemple de la Mandragore

Le dernier point du chapitre II, consacré au travail de l'Association internationale catholique des œuvres de protection de la jeune fille (APJF), montre que l'Agence internationale aux prisonniers de guerre (AIPG) n'a pas le monopole des recherches de disparus et de la transmission des nouvelles aux familles de ceux-ci, contrairement à ce que l'on serait tenté de penser. À côté des œuvres issues d'associations internationales établies en Suisse comme l'APJF, d'autres bureaux de recherche privés, fondés et dirigés par un ou plusieurs citoyens, se mobilisent pour le sort des disparus. C'est notamment le cas de la Mandragore.

Dès le début de la guerre, des particuliers se découvrent une vocation humanitaire et ouvrent leur propre bureau de recherche de disparus. Ce sont le plus souvent des commerçants, des industriels, ou des personnes se servant de leurs liens familiaux à l'étranger pour faire passer des avis de recherche d'un pays belligérant à l'autre. Madame E. Henry George, installée sur les bords du Léman, développe de sa propre initiative une importante œuvre de recherche. Dans une brochure publiée en 1922, elle relate les débuts de son travail en tant qu'intermédiaire :

*«À la fin du mois d'août 1914, nous reçûmes une lettre de notre parent, Monsieur Henry Brun, Président de la Société Industrielle de l'est à Nancy, dont voici le texte : Vous devez quelques fois vous demander ce que nous devenons à Nancy. Je profite d'un moment de répit pour vous rassurer à notre égard. Nous sommes le centre d'une action bien importante ; depuis huit à dix jours le canon ne cesse de tonner. Les blessés nous arrivent de tous côtés, la situation est impressionnante, mais les cœurs sont solides, car le succès est au bout. Marthe est infirmière à notre hôpital et nous y passons l'un et l'autre le plus clair de notre temps. Nous avons quelques blessés allemands ici. Ils ne peuvent envoyer de leurs nouvelles à leurs*

*familles. Pourriez-vous vous charger de faire parvenir à chacune des adresses de la liste ci-jointe une carte postale disant : "M... est à Nancy, Hôpital X. Son état est aussi satisfaisant que possible". C'est un acte d'humanité que je voudrais leur voir imiter pour ceux des nôtres qui se trouvent en Allemagne dans les mêmes conditions !*»<sup>483</sup>

À défaut d'être une source de première main, ce témoignage *a posteriori*, écrit à la première personne, a l'avantage de présenter des aspects peu connus du fonctionnement de telles œuvres.

Ayant reçu une liste d'adresses de familles allemandes, Mme George leur transmet des nouvelles de leurs proches. En retour, elle leur propose de faire passer leur courrier en France, à condition d'obtenir de celles-ci des noms et adresses de prisonniers français qui passeraient ou séjourneraient dans leur localité. Puis, elle étend son champ d'action et demande à ses connaissances en France ainsi qu'à quelques œuvres de guerre allemandes de bien vouloir lui faire parvenir toute information au sujet de prisonniers ennemis blessés pour qu'elle puisse les transmettre à leur famille. Son œuvre connaît une notoriété soudaine, grâce à Maurice Méry, directeur de la Société européenne de publicité à Paris. Ce dernier tombe sur l'une de ses annonces et décide de la faire publier, à l'insu de Mme George, dans plusieurs quotidiens français, en l'accompagnant de ces quelques mots : «*C'est à des initiatives comme celle-là que de nombreuses familles, sans nouvelles des leurs depuis de longues semaines, devront peut-être être renseignées.*»<sup>484</sup> Les conséquences sont immédiates. Quelques jours après la parution de son adresse dans des journaux français, Mme George reçoit des centaines de lettres en provenance de France :

*«Les courriers suivants furent de plus en plus importants, et c'est ainsi que notre organisation de transmission de lettres devint un bureau pour la recherche de disparus. Aujourd'hui je ne m'explique pas où et comment j'ai découvert le grand nombre d'adresses de commandants, de lazarets, d'hôpitaux, d'autorités militaires et civiles, de médecins, de curés, de pasteurs que je trouve consignées dans mon premier livret de correspondance»*<sup>485</sup>

<sup>483</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919. Œuvre privée pour la recherche de disparus*, par Mme Henry George, Genève : Imprimerie de la Tribune de Genève, 1922, p. 6.

<sup>484</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 8.

<sup>485</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 9.

Le jeune bureau de recherche lémanique commence à se faire connaître sous le nom de «La Mandragore». En quelques jours, une dizaine de dames et de jeunes filles se joignent à Mme George pour lui prêter main-forte<sup>486</sup>. L'embauche d'une secrétaire rémunérée devient nécessaire pour mener à bien le travail colossal, dont elle décrit précisément les étapes :

*«Aussitôt qu'une lettre demandant une recherche arrivait, elle était numérotée, enregistrée, répertoriée, et la famille priée par une circulaire d'attendre avec patience et courage le résultat de nos démarches, que nous l'assurions faire avec le plus complet dévouement à leur cause. Puis on faisait une fiche pour l'Agence des Prisonniers à Genève, une autre pour le Bureau de Recherches du ministère de la guerre du pays où était disparu le combattant, et plusieurs autres fiches pour les Croix-Rouge et autres œuvres de ce même pays. Ensuite, nous nous attaquions à l'enquête proprement dite : tout d'abord, on inscrivait le nom du disparu et les détails le concernant sur la liste qui était envoyée dans les camps de prisonniers, ceci dans le but de questionner ses camarades de régiment. Ensuite on prenait une carte d'état-major du lieu de disparition pour étudier la région et en déduire sur quelle formation sanitaire ou sur quel camp de rassemblement il aurait été dirigé. On écrivait des circulaires aux maires, aux commandants, aux curés, aux médecins-chefs des villes et villages environnants, et celles-ci étaient envoyées sous double enveloppe à l'œuvre hanovrienne citée plus haut, qui réexpédiait le tout au front allemand, et nous faisait ensuite parvenir les réponses. Puis on recherchait les prisonniers ayant disparu au même endroit, à la même date, et on leur envoyait une circulaire individuelle pour les questionner. Pour terminer, nous groupions encore les noms des disparus par régiment et par lieu de disparition, questionnant par listes collectives les prisonniers qui pouvaient nous donner des indications sur le sort du disparu. Il nous arrivait d'expédier plus de cent lettres, fiches et circulaires pour une seule recherche.»<sup>487</sup>*

Incontestablement, l'œuvre de Mme George se distingue par son souci de réciprocité et d'impartialité entre les familles allemandes et françaises. Or, comme elle le souligne dans son rapport, elle ne reçoit pas le même accueil

<sup>486</sup> Les collaboratrices de Mme George sont : Mesdames Eugène Borel, Charles de l'Harpe, Henri Schuttlé, Edmond Boleslas. Mesdemoiselles M.-P. Dugas de la Boissonny, Lier, Leys, Schmutz, Poncet, Lauby, Duvillard, Berthet, Hoening, de Silberstein, Zullig, Seiler, Martinon.

<sup>487</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 28.

dans les deux pays. Si son travail est salué du côté français, la relation de confiance ne va pas de soi du côté allemand. L'intervention personnelle de l'épouse du professeur genevois Eugène Borel<sup>488</sup>, collaboratrice à la Mandragore, est même nécessaire pour apaiser la situation :

*«Tout au début de 1914, nous eûmes l'idée d'écrire aux curés, pasteurs et médecins de la frontière alsacienne et lorraine, et nous eûmes par eux des listes de tombes de héros français ensevelis près des villages où avaient eu lieu les premières batailles de la guerre. Je les envoyai, aussitôt reçues, au Ministère de la Guerre, et Monsieur Millerand, qui était alors ministre de la Guerre, nous fit savoir par son chef de cabinet et secrétaire particulier, qu'il approuvait notre activité et qu'il me donnait toutes facilités possibles pour obtenir des renseignements sur les prisonniers et disparus allemands, afin que je puisse demander la réciprocité pour les disparus français en Allemagne. [...] Une des grandes difficultés fut créée à ce moment par la méfiance que nous rencontrions en Allemagne, méfiance facile à comprendre lorsqu'on se souvient qu'à ce moment il s'était fondé de nombreuses soi-disant œuvres de recherches et de secours, qui exploitaient à leur profit la douleur humaine, et dont la police a dans tous les pays arrêté très rapidement, heureusement, l'activité néfaste. C'est alors que notre collaboratrice, Madame Eugène Borel, fit à Berne et à Genève quelques visites officielles auprès des diplomates allemands et bavares, ce qui valut à notre correspondance de recherches d'être accueillie tout à fait différemment, et nous permit d'obtenir des résultats très satisfaisants.»<sup>489</sup>*

Au fur et à mesure de son développement, l'œuvre genevoise s'intègre dans le microcosme des œuvres de guerre. Elle reçoit les visites de plusieurs délégués d'organisations de secours. Et il se forme un tissu de collaborations relativement dense, où les œuvres françaises tiennent une place prépondérante<sup>490</sup>. Recommandée par des contacts influents, forte de

<sup>488</sup> Eugène Borel (1862-1955), professeur de droit international à l'Université de Genève de 1906 à 1929.

<sup>489</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 16-17.

<sup>490</sup> Parmi les œuvres partenaires de la Mandragore se trouvent : l'Association française pour la Recherche des Disparus, Lyon ; Les Nouvelles du Soldat, Paris ; Agence des Prisonniers de guerre Croix-Rouge française, Paris ; Bureau de Secours de la Société Industrielle de l'Est, Nancy ; Croix-Rouge française de Nancy ; La Fraternelle catholique, Millau ; Œuvre toulousaine de Recherches de Soldats Disparus, Toulouse ; La Croix-Jaune, Paris ; Le Trait d'Union militaire, Nice ; Œuvre de Secours amical aux Prisonniers de guerre Rouennais, Rouen ; Les Secouristes français, Paris ; Institut de Bethléem, Immensee ; Bureau de secours aux prisonniers de guerre, section franco-belge, Berne ; Agence belge de Renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés, Hasselt ; Mission catholique suisse, Fribourg ; Œuvre Avignonnaise du Pain du Prisonniers de guerre, Avignon ; Le Devoir social,

son vaste réseau et de la médiatisation qui lui est faite, Mme George décide, au début de l'année 1915, d'orienter son action vers les territoires occupés de l'est de la France, complètement isolés du reste du pays, d'où aucune nouvelle ne filtre. Une fois de plus, les relations personnelles jouent un très grand rôle dans l'édification des activités humanitaires – d'où l'intérêt de privilégier l'approche prosopographique à l'étude purement institutionnelle des organisations de secours :

*«Au début de 1915, les régions envahies étaient, l'on s'en souvient, complètement isolées du reste de la France ; aucune nouvelle ne parvenait aux familles et j'avais déjà écrit en décembre 1914 une lettre à Sa Sainteté le Pape par l'intermédiaire de Monsieur le Curé Dérippe, de la Paroisse de Saint-Antoine, à ce sujet. Lorsque le 24 janvier 1915, nous eûmes la visite de Madame Gouilloud-Sabran de Lyon, elle nous entraîna facilement à rencontrer Messieurs Poinsard et Buser de Berne et à aller voir Madame la Baronne de Montenach à Fribourg dans le même but. Par cette dernière nous eûmes le soir même après dîner une audience de Sa Grandeur Mgr Bovet, Évêque de Lausanne et de Genève, résident à Fribourg, qui connaissait intimement le Prince Max de Saxe. Celui-ci était lui-même dans les ordres et avait vécu à Fribourg avant la guerre. On espérait par cette voie arriver à obtenir tout au moins des nouvelles des terres envahies. [...] Des interventions plus autorisées et plus influentes que la nôtre ont obtenu dans la suite ce que nous avions ébauché alors.»<sup>491</sup>*

Puis la Mandragore entre en contact avec une œuvre hanovrienne qui, moyennant une certaine somme d'argent, transmet ses questionnaires de recherches aux maires, commandants ou médecins-majors des régions occupées, avant de les lui restituer<sup>492</sup>. Ses efforts semblent porter leurs fruits : en novembre 1915, la Mandragore fait partie des œuvres suisses appelées à se réunir à Berne à l'instigation d'Antonie Girardet-Vielle, présidente du Bureau féministe de Lausanne, pour créer la «Fédération des sociétés en faveur des victimes de la guerre»<sup>493</sup>.

---

Paris ; Queen Victoria Fund Association, Genève ; Société française de Secours aux Blessés Militaires, Issoudun ; Bureau International féministe de Renseignements en Faveur des victimes de la guerre, Lausanne ; Commission des otages, Bâle ; Bureau zurichois pour la recherche de disparus, Zurich ; Office central de la charité Bordelaise, Bordeaux ; Comité des étudiants américains, Paris.

<sup>491</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 20.

<sup>492</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 22.

<sup>493</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 26.

Cette reconnaissance internationale n'est pas sans cacher quelques difficultés: sa relation avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'avère en effet mouvementée. Dans son rapport d'activité, Mme George ne fait qu'une courte allusion au CICR, parlant d'un projet de collaboration avorté. En réalité, il se trouve que le CICR, bien qu'admirant son sens du dévouement, exhorte Mme George à abandonner son travail en décembre 1914. En acceptant néanmoins d'intégrer les listes de disparus dressées par Mme George dans son fichier central, le CICR commence à faire pression pour qu'elle cesse ses enquêtes. Les raisons ne sont pas clairement évoquées mais, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le CICR tient en effet à garder la maîtrise, sinon le monopole, des enquêtes et des échanges avec les prisonniers de guerre et leur famille. Il en va de sa crédibilité. L'affaire de la Mandragore n'est donc pas isolée. Le CICR a déjà dissuadé une autre initiative personnelle de poursuivre ses actions en solitaire: un jeune fonctionnaire postal domicilié à Aubonne s'est vu reprocher d'entraver le travail de l'AIPG en faisant, de son côté, des recherches privées sur les prisonniers de guerre: interpellé par l'Agence genevoise, il a dû mettre fin à ses services et lui remettre ses demandes de renseignements<sup>494</sup>. Un dénouement similaire attend la Mandragore. Dans sa séance du 10 août 1915, le Comité de Genève annonce: «*Mme Henry George capitule et nous apporte tout son matériel.*»<sup>495</sup> Quelques précisions sont ajoutées:

*«Elle payait tout de sa poche mais n'a plus de collaboratrices. Fatiguée, il faut qu'elle abdique. Il faut une fusion, mais non pas que son système fonctionne à côté de nous. Si Mme George veut travailler, il faut qu'elle entre dans notre Agence.»*<sup>496</sup>

Dans les jours suivants, Gustave Ador la rencontre personnellement et lui présente les modalités de la fusion de son fichier dans celui de l'AIPG. L'affaire semble réglée: elle «*accepte toutes les conditions, notamment de disparaître anonymement dans l'Agence, de ne plus signer*»<sup>497</sup>. Sauf que quelques jours plus tard, la philanthrope revient sur sa décision, renonce à travailler avec l'Agence internationale et reprend sa liberté d'action. Mme Georges retrouve son indépendance et poursuit son œuvre jusqu'à la

<sup>494</sup> ACICR, C G1, A 15-39.02: Edmond André, fonctionnaire postal à Aubonne.

<sup>495</sup> ACICR, A PV, A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 10 août 1915.

<sup>496</sup> ACICR, A PV, A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 10 août 1915.

<sup>497</sup> ACICR, A PV, A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR entrée du 09 et du 14 août 1915.

fin de la guerre, se targuant d'avoir envoyé plus de 200 000 lettres, cartes et circulaires, soit une moyenne de plus de 100 unités par jour<sup>498</sup>.

## **Vers une Fédération des sociétés en faveur des victimes de la guerre**

À l'image de la coopération compliquée entre l'œuvre privée de Mme George et l'AIPG, les relations entre les différents bureaux de recherche et les associations suisses engagées dans les actions humanitaires sont teintées d'émulation, pour ne pas dire de rivalités. La multiplication des œuvres suisses en faveur des disparus civils et militaires complexifie la situation. Par manque de dialogue et de coordination entre les différentes parties, le travail d'information et de renseignement risque d'être entravé par des doublons ou par des contradictions. Finalement, l'absence de concertation pourrait causer du tort aux principaux intéressés, à savoir les familles des victimes et leurs proches disparus. Dans ce contexte, les œuvres suisses travaillant en faveur des victimes civiles de la guerre vont se regrouper en une fédération le 11 décembre 1915, afin de mieux définir les rôles et répartir les tâches entre elles. Cette date a valeur de symbole. Elle marque le début d'une certaine structuration de l'espace humanitaire helvétique, après une première période d'environ une année, dominée par les principes d'urgence et d'improvisation humanitaire. Voyons comment cette structuration s'est mise en place.

L'impulsion vient du Bureau international féministe de Lausanne (BIF), œuvre fondée le 1<sup>er</sup> octobre 1914 par Antonie Girardet-Vielle<sup>499</sup>. Regroupant 95 associations féminines à travers le monde, le BIF emploie quotidiennement environ 80 bénévoles à Lausanne, plus de 300 sur l'ensemble des quatre années de guerre. Comme la majorité des autres bureaux de recherche du pays, il ne se contente pas de mener des enquêtes et de restaurer les liens familiaux quand cela est possible, mais rend également d'autres services, comme la transmission de correspondances vers les départements français envahis par l'Allemagne ou l'organisation de rapatriements à travers la Suisse de personnes isolées. Ses multiples engagements sont rendus possibles grâce à un carnet d'adresses bien

<sup>498</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 40.

<sup>499</sup> GEORGE HENRY [Madame], *La Mandragore, 1914-1919...*, p. 34.

rempli et à ses collaborations avec les autres associations de femmes, les sociétés de Croix-Rouge et les agences gouvernementales :

*«Les sociétés féministes ont été précieuses pour ces recherches. Il est intéressant de noter que dans les pays où les femmes sont “députées” elles ont été d’un plus grand secours qu’ailleurs ; elles ont aidé à faire connaître le Bureau, à le mettre en rapport avec les secrétaires des Gouvernements. Ce concours a été précieux au Cap, au Canada, au Natal, en Australie ; l’agence a pu retrouver la plupart des Allemands qui résidaient dans ces pays et qu’elle avait mission de rechercher. Le Bureau a, de ce fait, rendu de grands services aux Croix-Rouge allemandes.»<sup>500</sup>*

Un arrangement est conclu entre l’œuvre lausannoise et l’AIPG de Genève : cette dernière garde la haute main sur les recherches de soldats disparus tandis que le Bureau féministe se concentre principalement sur les recherches de civils. À en croire le compte rendu du BIF, ses recherches se sont étendues à toutes les régions du monde : Chine, Japon, Madagascar, Afrique, Indes, Amérique du Nord, Guatémala, Pérou, Chili, etc.<sup>501</sup> Le nombre de familles retrouvées s’élève à 48 783, ce qui représente près de 250 000 personnes, nécessitant l’établissement de plus de 300 000 fiches.

Le BIF s’émeut aussi du sort des familles de Belgique et des régions françaises occupées par l’Allemagne, privées de nouvelles des leurs : depuis l’occupation, la censure empêche ces familles de communiquer avec leurs proches situés hors des territoires occupés, c’est-à-dire principalement avec ceux qui servent sous les drapeaux. Mais le BIF n’est pas parvenu à établir une liaison avec la Belgique. Antonie Girardet-Vielle déclare en effet que son bureau s’est heurté à l’opposition du régime d’occupation allemand.

*«Tandis que la Croix-Rouge de Cologne facilitait les relations avec les pays slaves, la Galicie, la Pologne, etc. ; celle de Copenhague essayait de communiquer avec la Russie. La malheureuse Belgique n’a jamais trouvé grâce devant la rigueur du régime ennemi, et malgré toutes les nombreuses démarches que le Bureau a tentées il n’a jamais pu obtenir un peu de pitié pour ces malheureux.»<sup>502</sup>*

---

<sup>500</sup> *Souvenir du Bureau International féministe de Renseignements en faveur des Victimes de la Guerre. Octobre 1914–juillet 1919*, Lausanne : Imprimeries réunies S.A., 1919, p. 7.

<sup>501</sup> *Souvenir du Bureau International féministe...*, p. 8.

<sup>502</sup> *Souvenir du Bureau International féministe...*, p. 9.

Or d'autres sources donnent une version différente, mettant directement en cause la responsabilité du BIF dans ses difficultés rencontrées en Belgique : les activités de celui-ci seraient à l'origine des tensions diplomatiques avec l'Allemagne, qui aurait par conséquent décidé d'interdire toute correspondance privée entre la Belgique et la Suisse. Jules Borrel, le consul général de Suisse à Bruxelles, s'en plaint à Gustave Ador : il est convaincu que si l'activité épistolaire privée est interdite vers la Suisse (mais autorisée vers la Hollande), c'est à cause de certaines œuvres, et notamment à cause de l'« *association féministe internationale de Lausanne* », qui y a développé une importante activité épistolaire<sup>503</sup>. Il ajoute que « *les Allemands se plaisent à dire que ces agences et bureaux, dans un but humanitaire, pourtant respectable, provoquent ici la violation des ordres et prohibitions de l'autorité d'occupation* »<sup>504</sup>. Autrement dit, en voulant jouer les intermédiaires neutres pour assurer le passage de communications postales avec la Belgique, le BIF aurait, aux yeux des autorités allemandes, abusé de son statut spécial pour contourner la censure.

L'attitude de BIF est vivement critiquée par le CICR. La seule correspondance conservée dans les archives du CICR entre les deux organisations date de la fin de l'année 1914. Elle témoigne de l'indignation de ce dernier face aux pratiques de Mme Girardet-Vielle, à qui il est notamment reproché de faire usage de la terminologie « *erobert Frankreich* » (France envahie) dans ses correspondances<sup>505</sup>. Une formulation moins accusatrice aurait été plus judicieuse, comme le lui fait savoir Paul Des Gouttes. Ce dernier s'inquiète des retombées négatives que peut provoquer ce genre d'imprudence. De telles entorses à la neutralité peuvent être lourdes de conséquences pour le travail international des œuvres humanitaires suisses, et en premier lieu pour le CICR, dont la neutralité est une composante indispensable de sa crédibilité.

N'étant pas arrivé à ses fins en Belgique en tant qu'intermédiaire dans la transmission des correspondances, le BIF tente sa chance en France, en s'entourant, cette fois-ci, des services de la Croix-Rouge de Francfort. Sa présidente rapporte :

*« La correspondance avec les départements envahis du nord de la France a été une source de joie. La Croix-Rouge de Francfort, qui connaissait*

<sup>503</sup> ACICR C G1 A 15-13.02, Jules Borrel (Bruxelles) à Gustave Ador (Genève), 13 mars 1915.

<sup>504</sup> ACICR C G1 A 15-13.02, Jules Borrel (Bruxelles) à Gustave Ador (Genève), 13 mars 1915.

<sup>505</sup> ACICR C G1 A 15-39.01, Bureau international féministe de renseignements, Paul Des Gouttes à Antonie Girardet-Vielle, 2 décembre 1914.

*tous les efforts tentés depuis 1915 par le Bureau en vue d'établir cette correspondance, lui accorda le 20 janvier 1916 l'autorisation officielle d'envoyer des messages de 20 mots. Dès lors, 31 169 messages ont été expédiés par les Croix-Rouge de Francfort et de Cologne, 25 144 messages ont passé par Francfort; sur ce nombre, 23 969 ont eu des réponses et seulement 1 175 n'en ont pas eu.»<sup>506</sup>*

C'est à partir de ce moment-là que le BIF met sur pied la Fédération des sociétés en faveur des victimes de la guerre. Une dizaine d'œuvres helvétiques<sup>507</sup> sont convoquées le 11 décembre 1915 à Berne, par Mme Girardet-Vielle, pour participer à la «*Conférence des Bureaux suisses qui s'occupent des recherches de civils*»<sup>508</sup>. Lors de cette assemblée, il est question des modalités de coopération, des moyens d'organisation collective et de la répartition des tâches en ce qui concerne la correspondance avec les départements français soumis à l'autorité allemande. Cette réunion est tout à fait inédite. C'est la première fois que des œuvres privées suisses se réunissent de leur propre chef, en dehors de toute injonction étatique, pour coordonner leurs efforts humanitaires. La Fédération est fondée séance tenante: Otto de Meyenbourg<sup>509</sup> (président du Bureau zurichois de disparus) est nommé président, Antonie Girardet-Vielle, vice-présidente, et enfin Léon Bader, secrétaire. Pour avoir un gage d'officialité, la Fédération prend aussitôt contact avec les représentants des gouvernements belligérants. Elle collabore avec la Croix-Rouge de Francfort, et entre aussi en relation avec «*les Nouvelles du Soldat*», une agence française, créée en décembre 1914 par le «*Groupe des députés de la Seine*» pour la recherche des militaires

---

<sup>506</sup> *Souvenir du Bureau International féministe...*, p. 10.

<sup>507</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille. 251. Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles à Zurich. Recherches de disparus, transmissions de nouvelles. 1915-1918. Les œuvres participant à la séance constitutive de la Fédération: Bureau zurichois pour la recherche des disparus, Zurich; Bureau intermédiaire zurichois, Zurich; Société polonaise Ognisko, Genève; Service de transmission de correspondance, Genève; Mme Georges, Villa La Mandragore, Genève; Mlle Julie Bikle, Winterthur; Association catholique internationale des Œuvres de protection de la Jeune Fille, Fribourg; Union internationale des Amies de la Jeune Fille, Neuchâtel; Commission des Otages, Bâle; Pro Captivis, Berne; Bureau international féministe, Lausanne.

<sup>508</sup> Studienbibliothek, Winterthur, Nachlass Julie Bikle (carton n° 19), BIF à Julie Bikle, 1<sup>er</sup> décembre 1915.

<sup>509</sup> Otto de Meyenbourg (von Meyenburg), est une personnalité zurichoise très active dans plusieurs sociétés de secours pendant la guerre. Il fut trésorier du Bureau zurichois pour la recherche de disparus, président du Comité de secours zurichois en faveur des Belges, président de la Fédération des sociétés en faveur des victimes de la guerre et, en mai 1917, il fut chargé par le Conseil fédéral d'une mission auprès de la Commission for Relief in Belgium aux côtés d'Édouard Chapuisat. Il est marié à Élisabeth Secrétan, sœur du colonel Édouard Secrétan, directeur de la *Gazette de Lausanne*.

disparus<sup>510</sup>. Lors de l'assemblée du 16 février 1916, les bureaux suisses de recherche se répartissent les tâches. Cinq sociétés assument le service des correspondances avec les départements français occupés : le Bureau international féministe (le Nord), le Comité bernois de secours (l'Aisne), le Comité des otages de Bâle (les Ardennes et les Vosges), l'APJF de Fribourg (la Meuse, la Marne, la Meurthe-et-Moselle), l'Union des Amies de la Jeune Fille de Neuchâtel (l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais)<sup>511</sup>. Les autres membres de la Fédération se doivent de transmettre les lettres qu'ils reçoivent à ces sociétés qui les enverront ensuite à destination.

Or, quelques semaines seulement après sa création, la Fédération est sommée de renoncer à poursuivre ses activités. L'ambassadeur français Paul Beau lui fait savoir que son gouvernement tient à garder le contrôle et le monopole des correspondances avec les départements occupés :

*«Le Gouvernement de la République, guidé par les mêmes intérêts de sécurité et de défense nationale qui ont inspiré la décision allemande, a résolu de confier à une organisation unique le service de la correspondance avec les pays envahis, rattachés directement à la Direction du Contrôle du ministère de l'Intérieur, le soin de faire parvenir à la Croix-Rouge de Francfort, dans des conditions nettement déterminées et conformément aux exigences du Quartier Général Allemand, les correspondances à destination des départements français envahis.»<sup>512</sup>*

Ainsi, dans les départements occupés comme en Belgique, les buts humanitaires poursuivis par les œuvres suisses sont contrecarrés par des principes sécuritaires. La confusion règne cependant un certain temps avant que le président de la Fédération, Otto de Meyenbourg, ne donne des consignes aux sociétés affiliées sur la ligne à suivre :

*«Il n'y aurait aucun inconvénient à les faire suivre sur Francfort, puisque nous ne sommes pas soumis en Suisse aux prescriptions émises par la France ; cependant, nous devons tenir compte de celles de nos sociétés qui poursuivaient avant la guerre et qui poursuivront après la paix des buts humanitaires spéciaux et qui ne doivent pas courir le risque de voir ces buts compromis. Or, il y aurait à craindre que, si nous passions outre*

<sup>510</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille, 251, Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles à Zurich. Recherches de disparus, transmissions de nouvelles. 1915-1918.

<sup>511</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille, 251, Procès-verbal de la séance du Comité du 16 février 1916.

<sup>512</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille, 251, Paul Beau à la Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles (copie), 23 mars 1916.

*aux désirs du gouvernement français, ces Sociétés n'eussent à endurer par la suite son mauvais vouloir.»*<sup>513</sup>

La Fédération met officiellement un terme à sa collaboration avec les Nouvelles du Soldat le 3 septembre 1916, avant d'annoncer sa dissolution le 9 novembre. Les raisons invoquées par Meyenbourg sont claires :

*«La Fédération estime que de passer outre au vœu du gouvernement français en traitant les cas qui filtrent à travers la censure serait manquer de déférence à ce gouvernement, ce que les Sociétés comme les nôtres, situées en pays neutres, ne peuvent ni ne veulent se permettre.»*<sup>514</sup>

Si la Fédération des sociétés en faveur des victimes de la guerre n'aura duré, finalement, que quelques mois, elle a au moins le mérite d'avoir mis en relation une dizaine d'œuvres humanitaires suisses. Nous y voyons surtout la marque d'une autonomisation du champ humanitaire suisse par rapport au CICR et à la Confédération, la preuve tangible que des initiatives privées ne se contentent pas d'exister dans l'ombre de Genève et de Berne, mais savent aller de l'avant et, chose frappante, se positionner sur la scène internationale et correspondre avec des Croix-Rouge étrangères et des gouvernements.

## **2. Solidarité suisse avec les réfugiés belges**<sup>515</sup>

### **« Il faut aller en Suisse »**<sup>516</sup>

Au matin du 4 août 1914, les troupes allemandes pénètrent sur le territoire belge, au mépris d'une neutralité pourtant reconnue par le traité de Londres de 1831. Après avoir refusé l'ultimatum de l'empereur

<sup>513</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille, 251, Otto de Meyenbourg à l'APJF, 11 juillet 1916.

<sup>514</sup> AEF, 12. Protection Jeune Fille, 251, Otto de Meyenbourg (Zurich) aux Nouvelles du Soldats (Paris), 3 septembre 1916.

<sup>515</sup> Ce sujet a fait l'objet de deux articles : BONDALLAZ Patrick, «Entre propagande et action humanitaire : l'exemple des secours suisses en faveur des Belges», *Relations internationales*, n° 159, 3/2014, p. 17-34 ; BONDALLAZ Patrick, «Les liens belgo-suisses issus de la Grande Guerre : la part des humanitaires», in VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre...*, p. 73-94.

<sup>516</sup> Paroles prononcées par Jules Destrée (homme politique belge) : DESTREE Jules, *Souvenirs des temps de guerre*, Louvain : Éditions Nauwelaerts, 1980, cité par DUMOULIN Michel, «La propagande belge dans les pays neutres au début de la première guerre mondiale (août 1914-février 1915)», *Revue belge d'histoire militaire*, n° 22, 1977, p. 253.

Guillaume II, qui somme la Belgique de laisser le libre passage à ses armées, le roi Albert I<sup>er</sup> appelle son peuple à entrer en résistance contre l'agresseur. Le plan Schlieffen est en marche. Les premiers combats font rage et, malgré une opposition belge tenace, la progression des forces du Reich est inéluctable. L'Allemagne envahit la Belgique et les départements du nord-est de la France (Meuse, Ardennes, Meurthe-et-Moselle) en quelques semaines. Aussitôt, la rumeur enfle autour d'actes de barbarie commis sur le passage des troupes germaniques. Des récits accablants sur les « atrocités allemandes » se répandent comme une traînée de poudre : villages pillés et brûlés, mains de jeunes filles coupées, otages exécutés pour l'exemple, etc. Les Alliés dénoncent des crimes inhumains, tandis que les Allemands invoquent des actes d'autodéfense contre les attaques de francs-tireurs, nourrissant ainsi les récits de propagande de part et d'autre<sup>517</sup>. Ce qui est certain, c'est que les réquisitions, les déportations, les privations et les travaux forcés sont le lot quotidien de toute une population française et belge étant subitement passée à l'heure allemande au cours des premières semaines de guerre. La collecte de ces récits effroyables et leur diffusion dans la presse des pays alliés sont à l'origine de la campagne de diabolisation contre l'Allemagne.

Ainsi, l'atteinte à la neutralité belge – dénoncée par les ennemis de l'Allemagne comme une violation inacceptable du droit international –, ainsi que les accusations d'actes de cruauté contre les civils donnent aux pays de l'Entente l'occasion de hisser le conflit sur un plan moral. L'affrontement prend alors une tournure hautement idéologique. Tandis que les Allemands justifient leur conduite de la guerre en contestant à la Belgique son authenticité nationale, en la considérant comme « *une construction accidentelle – et donc temporelle – de la diplomatie européenne* »<sup>518</sup>, les pays de l'Entente, au contraire, exaltent ses valeurs nationales, érigeant la Belgique au rang de pays martyr. Dans leurs discours

<sup>517</sup> En ce qui concerne les atrocités allemandes, leurs représentations culturelles et leur ancrage dans la mémoire collective, voir HORNE John, KRAMER Alan, *German atrocities, 1914: a history of denial*, New Haven : Yale University Press, 2001, 608 p. Depuis, les ouvrages sur le sujet se sont multipliés. Nous citerons : PONSINET Gérard, *Guerre aux civils-guerre des civils, dans les Ardennes envahies de 1914 à 1918*, Paris : L'Harmattan, 2012, 280 p. ; NIVET Philippe, *La France occupée...*, 479 p. ; BECKER Annette, *Les cicatrices rouges : 1914-1918, France et Belgique occupées*, Paris : Fayard, 2010, 373 p. ; PROCHASSON Christophe, « Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation », *Annales*, n° 4, juillet-août 2003, p. 879-894.

<sup>518</sup> SCHAEPRDRIJVER Sophie, « Deux patries. La Belgique entre exaltation et rejet, 1914-1918 », *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, 7/2000, p. 20.

de mobilisation, il est désormais question pour les Alliés de se battre au nom du «*Droit et de la Civilisation*» contre la «*barbarie boche*»<sup>519</sup>.

Une vague de sympathie à l'égard de la Belgique se manifeste partout à travers le monde, tant auprès des partisans de l'Entente qui y trouvent un puissant levier de mobilisation nationale, que dans les pays neutres, indignés par le non-respect des traités internationaux<sup>520</sup>. Le flot de réfugiés s'accompagne d'une importante campagne de presse, qui diffuse à l'étranger l'image d'une Belgique dévastée, livrée aux atrocités allemandes. Cette propagande déclenche une vague de sympathie et de solidarité inédite à travers le monde. Les États-Unis en tête se mobilisent massivement pour porter secours à la «*poor little Belgium*» (pauvre petite Belgique)<sup>521</sup>. Ainsi, l'organisation internationale «*Commission for Relief in Belgium*», créée en octobre 1914 par Herbert Hoover, un puissant industriel américain établi à Londres, prend en charge le ravitaillement de la Belgique sous les auspices des États-Unis, où les institutions caritatives font étalage d'une générosité sans limites, «*de la Fondation Rockefeller aux clubs de dames de Boston*»<sup>522</sup>. Au total, près de 10 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire de la Commission. 5 millions de tonnes de vivres sont acheminées dans les territoires occupés, pour une valeur de 880 millions de dollars.

Au-delà du soutien matériel, cette propagande pro-belge revêt une forte dimension morale, car il s'agit évidemment de plaider la cause belge – et par extension celle des Alliés – devant le «*tribunal des neutres*»<sup>523</sup>. En ce sens, les stratèges politiques belges s'intéressent de près à la Suisse, vue comme un îlot de liberté et de démocratie au milieu du brasier européen. On pensait que la Confédération allait légitimement prendre la défense de la Belgique, de par son attachement au respect du droit des neutres. En outre, Lausanne et Genève étaient perçues comme des pôles stratégiques d'importance internationale pour la diffusion de la presse d'information.

<sup>519</sup> Dans un discours prononcé devant l'Académie des sciences morales et politiques le 8 août 1914, le philosophe français Henri Bergson parle d'une guerre de la civilisation contre la barbarie.

<sup>520</sup> Voir AMARA Michael, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale. France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, thèse de doctorat, Bruxelles, 2008, p. 51-55.

<sup>521</sup> Voir AMARA Michael, «La propagande belge et l'image de la Belgique aux États-Unis pendant la Première Guerre mondiale», *Revue belge d'Histoire contemporaine*, 2000, n° 30, p. 173-226.

<sup>522</sup> SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles : P.I.E.-Peter Lang, 2004, p. 109-110.

<sup>523</sup> L'expression est tirée de: MORTIER Raoul, *Au tribunal des neutres. À la gloire de la France*, Paris : Dunot et Pinat, 1917. Pour plus d'informations sur la propagande belligérante auprès des neutres, voir ELSIG Alexandre, «*Les schrapnells du mensonge*»..., 581 p.

Aussi le roi Albert en personne, conscient de ces multiples enjeux, aurait-il confié à Jules Destrée (homme politique wallon, chargé de mission par le gouvernement belge pendant la guerre) : « *Il faut aller en Suisse.* »<sup>524</sup> Il est donc décidé, en automne 1914, d'y envoyer une délégation scientifique chargée de sonder l'état d'esprit des Suisses et de leur faire connaître le point de vue belge. C'est à cette mission qu'est assigné le célèbre sociologue bruxellois Émile Waxweiler.

Accompagné de deux assistants, M. Marcq et de A. Steyaert, Waxweiler effectue un premier voyage en Suisse de novembre 1914 à mars 1915, à l'issue duquel il publie *La Belgique neutre et loyale*. Cet ouvrage est d'abord tiré à 3 000 exemplaires. Épuisé en dix jours, il est réédité à 4 000 exemplaires et traduit en allemand sous le titre *Hat Belgien sein Schicksal verschuldet?* L'opuscule se fait connaître grâce aux comptes-rendus paraissant dans trente-trois journaux romands et tessinois et dans vingt-cinq quotidiens alémaniques. D'après les estimations de son auteur, il aurait touché environ 400 000 personnes. Puis deux autres rapports consacrés à l'opinion genevoise face à la Belgique et sur l'action menée pour annihiler les sentiments anti-belges seront publiés par les membres de la mission<sup>525</sup>.

Waxweiler commence par mener une vaste enquête d'opinion sur l'état d'esprit régnant en Suisse alémanique. Lors de ses investigations, le professeur bruxellois s'étonne de voir que la population, au lieu de protester contre la violation de la neutralité belge, cherche plutôt à excuser l'agression allemande, en disant que la neutralité belge « *garantie* » n'avait pas la même valeur que la neutralité suisse « *reconnue* »<sup>526</sup>. En revanche, dans les régions francophones du pays, il découvre une tout autre interprétation des événements de la guerre : le « *martyre* » de la Belgique et sa résistance « *héroïque* » contre l'envahisseur y sont célébrés au plus haut point<sup>527</sup>. Cette interprétation divergente du sort de la Belgique met à mal les relations entre les francophiles romands et les germanophiles alémaniques. Elle débouche sur une inquiétante crise identitaire, connue sous le terme

<sup>524</sup> DESTRÉE Jules, *Souvenirs des temps de guerre*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1980, cité par DUMOULIN Michel, « La propagande belge dans les pays neutres... », p. 253.

<sup>525</sup> Voir AGR, Pap. Schollaert-Helleputte, dossier 609, « Rapport de M. Waxweiler », Genève, 4 mars 1915, ainsi que « Rapport de M. Steyaert », Genève, 5 mars 1915.

<sup>526</sup> AGR, Pap. Schollaert-Helleputte, dossier 609, « Rapport de M. Waxweiler », Genève, 4 mars 1915, p. 6.

<sup>527</sup> AGR, Pap. Schollaert-Helleputte, dossier 609, « Rapport de M. Waxweiler », Genève, 4 mars 1915, p. 6.

de «fossé» dans l'historiographie helvétique<sup>528</sup>. Waxweiler est le témoin privilégié de ce malaise intérieur. Patiemment, il attend les premiers signes d'apaisement et le retour à une volonté de cohésion nationale, vers la fin de l'année, pour lancer son plan d'action propagandiste :

*«De tous les facteurs qui avaient contribué à cet apaisement, un surtout rendait la propagande en faveur de la Belgique plus aisée: c'était le mouvement d'union nationale. Ceux qui le dirigeaient voulaient, en effet, consolider la conscience publique de la Suisse sur le terrain du Droit. [...] La défense de la neutralité belge prenait tout à coup un intérêt essentiel pour la Suisse elle-même. Ceux qui s'occupaient de la Belgique n'étaient plus des importuns. Dans ce pays très susceptible et après tout un petit peu étroit, localiste et égoïste, il devenait possible de parler d'une autre nation sans paraître s'imposer: faire connaître et estimer "La Belgique neutre et loyale" c'était coopérer à l'unité suisse. Aussi est-ce sur ce mouvement que nous nous sommes surtout appuyés, notamment pour commencer notre action et c'est au concours d'une série de personnalités de premier ordre, s'imposant par leur intégrité, leur esprit civique, leur éloignement des points de vue de partis, que nous avons dû nos premiers succès: Paul Seippel, Ernest Bovet, les Professeurs Moriaud et Millioud, le conseiller national Micheli et le conseiller aux États Wettstein, mais il y en a bien d'autres encore.»<sup>529</sup>*

C'est ainsi que le mouvement de propagande belge se met en marche. De nombreuses conférences sont organisées dans les grandes villes du pays, à Genève, Lausanne, Montreux, Zurich, Berne, Bâle, Neuchâtel et Saint-Gall. Cette première expédition ne dure que quatre mois, jusqu'en février 1915, *«pour ne pas laisser l'opinion publique»<sup>530</sup>*. Puis, lors d'un second séjour en Suisse, en novembre 1915, Waxweiler se focalise exclusivement sur les opinions alémaniques: *«Il était parfaitement superflu d'aller chercher dans la Suisse romande l'expression de sympathies qui ne nous ont*

---

<sup>528</sup> Au sujet du fossé en Suisse pendant la guerre, voir DU BOIS PIERRE «Le Mal suisse pendant la Première Guerre mondiale», *Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 53, 1980, p. 44-66; DU BOIS PIERRE, «Mythe et réalité du fossé pendant la Première Guerre mondiale», in DU BOIS PIERRE (éd.), *Union et division des Suisses, Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne: Éditions de l'Aire, 1983, p. 65-91; CLAVIEN Alain, «Les intellectuels suisses et la Grande Guerre: un engagement vigoureux», in ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre...*, p. 102-123.

<sup>529</sup> AGR, Pap. Schollaert-Helleputte, dossier 609, «Rapport de M. Waxweiler», Genève, 4 mars 1915, p. 9-10.

<sup>530</sup> DUMOULIN Michel, «La propagande belge dans les pays neutres...», p. 254.

*jamais manqué*», observe-t-il<sup>531</sup>. Il constate que la prise de distance des Alémaniques avec l'Allemagne s'est confirmée au cours de 1915: «*Le témoignage le plus manifeste de la tendance nouvelle est l'indépendance d'allure des grands journaux de la Suisse allemande à l'égard de la presse de l'Allemagne et en général des influences de l'Empire*», constate-t-il<sup>532</sup>. Il attribue ce revirement de l'opinion alémanique à l'importante campagne de propagande qui a été menée dans la presse, sous sa direction. Le Belge profite de son second passage en Suisse pour nouer des liens avec la *Neue Korrespondenz*<sup>533</sup>, une agence d'information fondée deux mois plus tôt à Bâle par l'Entente.

Une poignée de journalistes suisses sont associés au dispositif de propagande belge par l'intermédiaire du Bureau de documentation belge (Belgisch Dokumentatie Bureau), organe gouvernemental chargé de la transmission des informations à la presse, opérationnel depuis février 1915 et connu sous le sigle B.D.B. Évitant de correspondre directement avec les rédactions des journaux, cet office opte pour la discrétion et préfère passer par les «*agents de la cause belge à l'étranger*»<sup>534</sup>. Ainsi les correspondants suisses du B.D.B, après avoir reçu des communiqués mentionnant des faits divers et des incidents tragiques dus à l'occupation, trient ce qui les intéresse en fonction des attentes de leur lectorat, et recomposent à leur guise des articles qu'ils signent ensuite de leur main<sup>535</sup>. Il arrive que l'audience de ce genre d'articles dépasse les frontières du pays. C'est le cas de celui signé par un certain Calame dans la *Gazette de Lausanne* du 28 juillet 1916, à l'occasion de la fête nationale belge. En effet, l'article est repris par les grands journaux parisiens comme s'il s'agissait d'une exclusivité, alors que le journaliste suisse avait reçu le matériel du Havre dix mois auparavant<sup>536</sup>. Le succès du procédé est tel que le directeur du B.D.B. s'en émeut :

*«Le succès dépassa notre attente, au point que maintes fois, nous vîmes des journaux français, anglais ou même belges dont les rédactions ordinaires*

<sup>531</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport sur une seconde mission en Suisse*, 10-30 novembre 1915, p. 1.

<sup>532</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport sur une seconde mission en Suisse*, 10-30 novembre 1915, p. 7.

<sup>533</sup> Au sujet de la *Neue Korrespondenz* et de son rôle de dispositif de propagande de l'Entente en Suisse (principalement en Suisse alémanique), voir ELSIG Alexandre, «*Les schrapnells du mensonge*»..., p. 196 et suivantes.

<sup>534</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport du Comité de Propagande sur l'organisation du Service de la Propagande belge au moyen d'informations de la presse quotidienne*, Le Havre, 1917, p. 1.

<sup>535</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport du Comité de Propagande sur l'organisation*..., p. 1.

<sup>536</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport du Comité de Propagande sur l'organisation*..., p. 3.

*avaient négligé nos communications plus directes, les reprendre après coup dans la presse neutre, en leur état de transformation.»<sup>537</sup>*

Ces premières considérations au sujet de l'invasion de la Belgique montrent que les aspects humanitaires visant à secourir les civils en détresse s'accompagnent aussitôt d'une formidable récupération politico-propagandiste. Quoique son impact sur les opinions helvétiques soit difficile à évaluer, la propagande belge a sans conteste une incidence profonde sur la façon dont les Suisses perçoivent les centaines de milliers d'exilés fuyant leur pays devant l'envahisseur. Apparaissant au moment de l'arrivée en Suisse des premiers réfugiés belges, ce déferlement de propagande conditionnera, comme nous le verrons, les réflexes humanitaires de la population et infléchiront les décisions des œuvres de secours.

## **La charge symbolique de l'aide aux réfugiés belges**

Dans l'historiographie de la Grande Guerre, l'accueil de réfugiés belges en Suisse reste méconnu en dépit des nombreuses sources existantes sur ce sujet. Un nombre important d'entre elles sont conservées aux Archives du Royaume à Bruxelles<sup>538</sup>. À ce jour, seul un article de Catherine Jacques et Valérie Piette, abordant le thème de l'enfance pendant la guerre, fait allusion au passage de ces réfugiés en Suisse<sup>539</sup>. De toute évidence, la Suisse n'apparaît pas comme le pays de prédilection des exilés belges : le voyage est très long, coûte cher et le pays reste pour beaucoup mal connu. Tout naturellement, ce sont les États frontaliers de la Belgique – Alliés et neutres – qui les accueillent en grand nombre. Au-delà de la solidarité

<sup>537</sup> WAXWEILER Émile, *Rapport du Comité de Propagande sur l'organisation...*, p. 3.

<sup>538</sup> Concernant les actions de secours en Suisse en faveur des Belges, les fonds suivants ont été repérés aux Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles : I 448 : Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre ; I 449 : Bureau de secours aux prisonniers de guerre, à Berne (1918) ; I 450 : Dienst voor Geïnterneerden van het Belgisch Gezantschap in Bern (1918) ; I 451 : Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse (1915-1920) ; I 452 : Internés belges à Montreux (1916-1918) ; I 453 : Internés belges à Leysin (1917-1918) ; I 454 : Office belge à Lausanne (1914-1920) ; I 455 : Office du travail à Lausanne (1916-1919) ; I 456 : Union philanthropique belge à Genève (1915-1918) ; T 473 : Inventaire des archives du Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919).

<sup>539</sup> Voir JACQUES Catherine, PIETTE Valérie, « Une grande bataille : sauver l'enfance », in JAUMAIN Serge, AMARA Michaël et al. (éd.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles : Archives générales du Royaume, 2005, p. 171-182.

humanitaire, les historiens soulignent la charge symbolique que revêt leur accueil à l'étranger. Dans les pays de l'Entente, l'aide apportée aux Belges s'inscrit dans une vaste dynamique de mobilisation nationale. La France et l'Angleterre y trouvent la justification morale indispensable pour souder leurs populations dans l'effort de guerre contre la « *barbarie des Boches* », comme l'explique Pierre Purseigle<sup>540</sup>. Tandis que du côté néerlandais, la récupération politique de cet élan de charité se pose en des termes différents, comme le montre Michael Amara :

*« Aux Pays-Bas, à défaut d'apparaître comme les premiers héros de la croisade antiboche, les réfugiés belges apparaissent comme les victimes innocentes d'une agression profondément injuste. Le spectacle des civils chassés de leurs foyers par la peur et la violence des combats déclenche une empathie d'autant plus forte que les Hollandais, neutres comme l'étaient les Belges, comprennent d'autant mieux le traumatisme et le choc provoqués par la violation de cette neutralité. Pour eux, la solidarité à l'égard des Belges reflète aussi (et peut-être surtout), au-delà de leur fidélité à des valeurs morales, leur attachement au principe juridique de neutralité qui fonde leur propre statut politique. »*<sup>541</sup>

Poursuivant son analyse, l'historien belge en déduit que « *sans le terreau de la haine antiallemande, le mouvement en faveur des réfugiés est privé de sa valeur symbolique et ramené à une action humanitaire dont la légitimité se révèle beaucoup plus fragile qu'en France ou qu'en Angleterre* »<sup>542</sup>. En effet, après une mobilisation humanitaire très intense, le mouvement de sympathie hollandais s'essouffle en quelques mois, à mesure que le danger de la guerre s'éloigne. Les problèmes de cohabitation et de tensions économiques engendrés par la vague de réfugiés ont finalement raison de la bonne volonté des comités de secours privés, dont la quasi-totalité d'entre eux jettent l'éponge dans le courant de l'année 1916.

Sur la base de ce qui précède, voyons maintenant ce qu'il en est pour la Suisse. En quoi l'épisode de l'aide suisse à la Belgique se distingue-t-il des autres actions de secours suisses ? Dans un pays partagé entre des sympathies francophiles et germanophiles, les actions humanitaires

<sup>540</sup> PURSEIGLE Pierre, « Les mobilisations sociales à l'épreuve de l'exil belge. Études comparées France – Grande-Bretagne, in JAUMAIN Serge, AMARA Michaël et al. (éd.), *Une guerre totale ? La Belgique...*, p. 429-441.

<sup>541</sup> AMARA Michael, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil...*, p. 235.

<sup>542</sup> AMARA Michael, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil...*, p. 237.

helvétiques ont-elles renforcé la cohésion nationale et la neutralité politique en les dotant d'une dimension vertueuse ou, au contraire, les ont-elles fragilisées en creusant davantage les divisions internes ? Pour répondre à ces questions, nous allons maintenant examiner le rôle joué par le principal comité de secours pour les Belges : le Comité central suisse de secours aux Belges, dont le siège est à Lausanne.

Dès les premières semaines de guerre, de nombreux articles soulignent la détresse des civils, éveillant des sentiments de compassion et de solidarité dans la population helvétique. Cette sympathie est particulièrement palpable en Romandie. Sur l'initiative d'une Lausannoise, Mary Widmer-Curtat, cette dynamique pro-belge se commue en un véritable mouvement de charité parfaitement organisé<sup>543</sup>. Mary Widmer-Curtat est l'épouse du Dr. Henri Auguste Widmer qui dirige la Clinique Valmont à Territet, près de Lausanne. Sans enfant, elle investit toute son énergie dans les œuvres philanthropiques, culturelles et sociales de son temps, tout en veillant à la bonne marche de l'établissement hospitalier. Fondée en 1905, la clinique connaît un succès rapide et une grande renommée à travers toute l'Europe. La famille royale belge fait partie des hôtes prestigieux fréquentant régulièrement les lieux dans les années d'avant-guerre. C'est ainsi que Mary Widmer fait la connaissance de la reine Élisabeth de Belgique<sup>544</sup>. Un article paru dans la *Gazette de Lausanne* du 10 octobre 1914, sous le titre «Pour la Belgique», est à l'origine de ce mouvement pro-belge :

*«Venir généreusement en aide au vaillant peuple belge, qui a déployé un si bel héroïsme dans la défense de sa patrie et de sa dignité, est un service d'honneur auquel la Suisse ne saurait se dérober sans se renier elle-même. Quelques appels en faveur de la Belgique faits dernièrement ont éveillé de l'écho dans bien des cœurs. Les réponses reçues ont été si encourageantes, parfois si émouvantes que nous avons senti qu'il était impossible de tarder davantage. Une centaine de dames, demoiselles et messieurs, répondant à l'initiative de Mme Dr. Widmer-Curtat, à Lausanne, ont nommé mercredi 7 octobre un comité de sept membres qui s'occupera de l'hospitalisation en Suisse de réfugiés belges, ainsi que de*

---

<sup>543</sup> Concernant l'œuvre de Mary Widmer en faveur des réfugiés belges, voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, 171 p.

<sup>544</sup> Pour plus d'informations, voir WIDMER-CURTAT Mary, *Nos souvenirs de la famille royale de Belgique*, Lausanne : La Concorde, 1937, 137 p.

*l'envoi en Belgique, aussitôt que cela sera possible, des secours en argent et en vêtements.*»<sup>545</sup>

Comme indiqué, les personnes ayant répondu à l'appel de Mary Widmer décident de constituer sur-le-champ un comité de secours aux Belges. Parmi les adhérents de la première heure figure une proportion importante de femmes et d'hommes d'Église, dont le pasteur Amiet de Lucens. Celui-ci fut le premier à encourager, dans les colonnes de la *Gazette*<sup>546</sup>, les familles romandes à accueillir des orphelins belges : un témoignage de solidarité humanitaire nécessaire, selon lui, pour racheter l'apathie des autorités suisses devant l'invasion de la Belgique. Les motivations des initiateurs du mouvement sont doubles : il s'agit autant de protester contre l'inaction du gouvernement suisse (perçu comme germanophile) face à la violation de la neutralité belge que de manifester son soutien à la cause de l'Entente.

## **Le Comité central suisse de secours aux Belges**

L'initiative de Mary Widmer se construit par le bas, sans l'appui des autorités fédérales. D'abord limitée aux cercles lausannois, elle s'étend rapidement hors des frontières vaudoises grâce aux journaux. En moins de deux semaines, des comités cantonaux de secours aux Belges se forment à Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Sion et Zurich. Afin de coordonner ces différents groupes, Mary Widmer invite les délégués cantonaux à se réunir chez elle le 26 octobre. Cette assemblée fait office de séance constituante du Comité central suisse de secours aux Belges (CSB)<sup>547</sup>. Cet organisme faitier se donne comme principal objectif de « *venir en aide, par l'hospitalisation, par des dons en argent et en nature, et par tout autre moyen aux individus et aux familles belges éprouvées par la guerre* »<sup>548</sup>. En attendant l'arrivée des premiers réfugiés en Suisse, des collectes en argent et en nature sont organisées à travers

<sup>545</sup> « Pour la Belgique », *Gazette de Lausanne*, 10 octobre 1914.

<sup>546</sup> *Gazette de Lausanne*, éditions du 24 et 25 septembre 1914.

<sup>547</sup> Neuf sous-comités cantonaux sont rattachés au Comité central : Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Vaud, Valais et Zurich. Établi à Lausanne, celui-ci est dirigé par six personnes : Mary Widmer-Curtat (présidente); M. Monneron (trésorier); Jean Meyhoffer-Rivier (secrétaire); M. l'abbé Pahud (vice-président); Aloïs de Meuron et Max de Cérenville. Le pasteur Meyhoffer est remplacé par Vuilleumier en avril 1915 qui, plus tard, sera à son tour remplacé par Roger de Cérenville.

<sup>548</sup> Art. 3 des statuts du Comité central, approuvés lors de la séance du 28 novembre 1914.

tout le pays et des ouvriers sont ouverts pour confectionner des vêtements. Au début, on s'imagine surtout recueillir des orphelins de guerre. À la fin novembre, le CSB a reçu 4 684 offres d'hébergement. Sur ce nombre, 3 700 familles suisses expriment le souhait de ne recevoir que des enfants non accompagnés<sup>549</sup>. La population suisse s'enflamme à l'idée de recevoir «*son petit Belge*». Certains espèrent même pouvoir l'adopter après la guerre<sup>550</sup>. Cet engouement populaire conduit à la création de nombreux petits comités locaux, jusque dans les campagnes jurassiennes et les vallées alpines. Dans le Jura bernois, par exemple, le comité belge de Saint-Imier offre aux familles modestes la possibilité de recevoir des enfants, en faisant confectionner par un groupe de couture les habits qui feraient défaut :

*«Il ne s'agit de rien moins que d'hospitaliser gratuitement dans nos foyers, pour la durée de la guerre, un certain nombre de petits Belges, parmi les plus éprouvés. [...] Il ne manque pas de familles aisées pour en prendre chez elles sans aucune condition; dans d'autres familles, en revanche, des ménages d'ouvriers par exemple, où l'on serait heureux d'en accepter également, de manière qu'ils aient logis et couvert, il ne sera pas possible de distraire du trousseau des enfants les vêtements nécessaires aux nouveaux venus, dépourvus de tout. C'est pourquoi un groupe de couture devrait être formé et il y aurait lieu de recueillir quelque argent.»<sup>551</sup>*

En même temps, Jean-Charles de Courten, président du mouvement pro-belge valaisan, est dépassé par la frénésie populaire. Il supplie Mary Widmer de hâter la venue des jeunes gens :

*«Les demandes d'enfants continuent à affluer. Dès ce soir les inscriptions arriveront à 500. Les gens commencent à s'impatienter; c'est une vraie fièvre de charité. S'il vous plaît, envoyez-nous au plus vite quelque chose pour rassasier ces affamés d'amour du prochain.»<sup>552</sup>*

Or, à la mi-novembre, les orphelins belges promis et tant attendus ne sont toujours pas là. L'impatience gagne à mesure que les convois annoncés prennent du retard. À la place des orphelins, seuls des réfugiés adultes sont

---

<sup>549</sup> *Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges en Suisse*, Lausanne: Bureau du Comité central, 1918, p. 14.

<sup>550</sup> ACV, P. Comité belge, Dossier 1, Lettre de M. Burri (Corcelles) à Mary Widmer-Curtat, 12 octobre 1914.

<sup>551</sup> «Pour les Belges», *Le Jura bernois*, 23 octobre 1914.

<sup>552</sup> ACV, P. Comité belge, Dossier 1, Lettre de De Courten à Mary Widmer-Curtat, 24 octobre 1914.

arrivés en Suisse, principalement des hommes seuls, ainsi que quelques familles entières. Le CSB décide de prendre les devants en envoyant une délégation à Paris le 22 novembre. Le but est d'y faire connaître l'œuvre suisse et de recruter sur place les candidats belges à destination de la Suisse. Ce comité se compose de trois Vaudois (Boiceau, Roger de Cérenville, Demiéville), deux Genevois (Briquet et Lasserre), deux Fribourgeois (Egger et de Boccard) et un Neuchâtelois (Ch. Courvoisier). De retour en Suisse, les délégués ne sont guère optimistes :

*«Nous sommes au point mort. Il y a des difficultés inattendues dans le recrutement des Belges; ils hésitent à venir; la France vient de mettre les femmes des militaires belges au bénéfice des allocations qu'elle accorde à ses propres ressortissants. D'autre part les Comités cantonaux insistent avec force pour qu'on ne leur envoie pas d'homme. Nous ne pouvons passer outre aux décisions ainsi exprimées. Que faire? Qui pouvons-nous faire venir?»<sup>553</sup>*

En effet, par peur d'une concurrence accrue sur le marché du travail, et redoutant l'arrivée d'éléments dits perturbateurs, les comités cantonaux répugnent à accueillir des adultes de sexe masculin. De Courten se montre catégorique, en disant que *«les hommes valides, les célibataires non infirmes doivent être refusés absolument; il serait regrettable que notre œuvre aidât de mauvais citoyens à se soustraire à leur devoir»<sup>554</sup>*. Quant à la présidente, elle estime que le CSB peut toutefois recevoir *«les hommes mariés et ceux qui ont plus de quarante ans»<sup>555</sup>*. Mais finalement, ni les contacts noués à Paris ni les lettres envoyées au ministre belge des Affaires étrangères ne permettent de débloquer la situation. Embarrassée, l'œuvre suisse se doit de fournir des explications auprès de son public et de trouver des solutions de remplacement :

*«Au début, on a propagé une erreur, pour ne pas dire une légende, nous ne savons trop pourquoi, et qui se perpétue encore; on a parlé seulement d'enfants et d'orphelins, tandis que parmi les 400 et quelques Belges que nous avons reçus pas un seul enfant isolé, pas un seul orphelin,*

<sup>553</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 22 novembre 1914.

<sup>554</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), séance du 28 novembre 1914.

<sup>555</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), séance du 22 novembre 1914.

*mais des familles entières. Composées du père, de la mère et quelquefois d'une dizaine d'enfants. [...] En France, de nombreux réfugiés belges hospitalisés dans des provinces déjà surchargées d'autres obligations s'adresseront certainement à nous dans la suite, et parmi eux nous savons qu'il y a beaucoup de femmes et d'enfants. Que nos compatriotes prennent donc patience et que les comités locaux cherchent à orienter le mode d'hospitalisation suivant les circonstances.»<sup>556</sup>*

Face à ces déconvenues, en guise d'alternative, le CSB propose aux familles d'accueil de verser des cotisations qui serviront à l'entretien des réfugiés. Du côté des dirigeants, l'heure est désormais aux remises en question. Dans leur rapport présenté à l'assemblée du 15 février 1915, les sections locales vaudoises reconnaissent avoir surévalué les événements. Elles pointent du doigt une presse «mensongère» et «excessive» qui aurait exagéré les faits lors de l'invasion allemande, comme le déplore le comité belge de Moudon :

*«Les nouvelles mensongères de la presse, dont le rôle aujourd'hui n'est pas une des moindres désillusions de l'horrible guerre, avaient laissé croire au public qu'il n'y avait plus d'hommes, plus de femmes, plus de maisons en Belgique, seul un troupeau d'enfants orphelins! Et l'on attendait la venue de ces malheureux.»<sup>557</sup>*

Le Dr. Machon, responsable de l'hospitalisation des Belges dans le canton de Vaud, abonde dans le même sens :

*«Le bel élan de charité auquel nous avons assisté répondait à un besoin si intense, qu'il dégénéra presque en emballement, et dans notre grande impatience de voir arriver des réfugiés, en les attendant, beaucoup d'entre nous se forgeaient une idée préconçue de ce que devaient être nos futurs hôtes. [...] Or dans notre esprit nous façonnions nos réfugiés à notre image ou mieux encore, suivant nos désirs, allant jusqu'à les doter d'avance de toutes les qualités imaginables. Ils devaient être en un mot de véritables petits saints. [...] Lorsque les journaux annonçaient un convoi, de tous les recoins du canton, de la Suisse romande et de plus loin encore, on téléphonait au Comité ou à ses membres pour qu'on envoyât le plus*

<sup>556</sup> *La Tribune* (Lausanne), 21 novembre 1914, cité par GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, p. 65.

<sup>557</sup> ACV, P Comité belge 51, Rapports généraux des sections locales du Comité vaudois en vue de l'assemblée du 15 février 1915.

*tôt possible le réfugié que l'on avait demandé, l'orphelin qu'on attendait ; celui-ci devait avoir tel âge, telle grandeur, les yeux de telle couleur, les cheveux de telle nuance et bouclés.*»<sup>558</sup>

De leur côté, les membres du CSB se rendent aussi compte de leur aveuglement humanitaire, inspirés qu'ils étaient par l'illustre exemple des secours suisses durant la guerre franco-allemande de 1870-1871 :

*« On s'est fait des illusions : on voyait une vague de Belges venant déferler jusqu'ici. Au souvenir de 1870 un magnifique mouvement s'est fait jour en Suisse. Mais la chose prend une tournure différente. Les Belges se confinent en Hollande et en France. Nous n'y pouvons rien. Faut-il faire des efforts pour les attirer ? Comment ? En quoi ? Si les Belges éprouvent des difficultés à venir, inutile de les y forcer. »*<sup>559</sup>

À en croire cette déclaration, l'étonnante spontanéité du mouvement de charité pour les Belges s'expliquerait par l'empreinte, encore très vivace dans les esprits, de l'accueil charitable offert aux 87 000 « Bourbakis » internés en Suisse en février 1871. Cela démontre à quel point les représentations imaginaires d'un humanitaire fantasmé l'emportent sur les considérations rationnelles. L'œuvre suisse de secours aux Belges se trouve ainsi dans une situation des plus paradoxales : littéralement en manque de réfugiés, elle est contrainte de développer des stratégies pour les convaincre de venir en Suisse, afin de répondre aux attentes des citoyens. La pratique charitable semble davantage guidée par un besoin de combler les attentes populaires que par la mise en place d'un dispositif efficace permettant de parer aux véritables besoins des réfugiés.

D'autre part, les réfugiés adultes ayant été pris en charge par les comités locaux causent parfois des soucis de cohabitation. La situation se dégrade, beaucoup ne restent que quelques semaines avant de quitter le territoire helvétique. Lors de la séance du 28 novembre 1914, juste après l'arrivée des premiers réfugiés, les délégués réunis à Lausanne se plaignent déjà de rapports houleux avec des Belges jugés « difficiles ou récalcitrants »<sup>560</sup>. Des voix s'élèvent. Le but du CSB n'est pas, dit-on, « de

<sup>558</sup> *Les Réfugiés belges en Suisse. Réception et hospitalisation dans le Canton de Vaud...*, p. 20.

<sup>559</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 25 novembre 1914.

<sup>560</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 28 novembre 1914.

*supporter les fainéants et les difficiles*»<sup>561</sup>. Et Max de Cérenville (membre du Comité) de rajouter: «*On ne peut se prêter à toutes les fantaisies des mécontents; il faut savoir être ferme.*»<sup>562</sup> Les écarts socioculturels entre les familles d'accueil helvètes, vivant principalement dans les campagnes, et leurs hôtes, avant tout des citadins aisés, sont à l'origine de frictions et d'incompréhensions mutuelles. La situation est telle que les cantons prennent la liberté de renvoyer en France les réfugiés «*indésirables*», c'est-à-dire les mécontents et les hommes qui ne trouvent pas de travail en Suisse<sup>563</sup>. Le bilan des premiers mois d'activité du CSB est désastreux. Peu à peu, les cantons se séparent d'une partie de leurs réfugiés. En Valais, 18 réfugiés sur les 27 arrivés en octobre sont repartis dans les trois mois. À Genève, il ne reste en janvier 1915 que 146 des 188 réfugiés initiaux<sup>564</sup>.

## L'arrivée inespérée des enfants belges

Après de nombreuses difficultés initiales, les affaires du CSB vont prendre une tournure favorable lors de la seconde année de guerre. En ce qui concerne les enfants belges, il faut finalement attendre le mois de juin 1915 pour assister à un déblocage de la situation grâce à l'intervention personnelle de la reine Élisabeth de Belgique.

À partir du mois de mai, le CSB opte pour une nouvelle stratégie: privilégier l'accueil en Suisse, non plus des exilés au sens strict du terme, mais des femmes et des enfants belges restés en Belgique<sup>565</sup>. Cette nouvelle mesure d'accueil se réalise en deux phases: la première concerne les jeunes Flamands provenant de la zone libre de la Belgique, la seconde se focalise sur les jeunes Wallons, habitant dans les territoires occupés.

Les enfants d'origine flamande sont recueillis au printemps 1915 par Georgiana Fyfe, une infirmière écossaise au service de la Croix-Rouge anglaise qui travaille à proximité du front, à l'extrémité nord-ouest de la Belgique. Vivant dans l'insécurité, le dénuement et la faim, ils sont envoyés

---

<sup>561</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 28 novembre 1914.

<sup>562</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 28 novembre 1914.

<sup>563</sup> Voir AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 13 décembre 1914.

<sup>564</sup> Voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, p. 73.

<sup>565</sup> *Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges...*, p. 15.

en Suisse grâce à l'intervention de la reine Élisabeth de Belgique. En effet, très touchée par la détresse de ses concitoyens, la reine se mue en véritable infirmière philanthrope, et prend à cœur l'initiative de Georgiana Fyfe en faveur des enfants démunis. En contact avec Mary Widmer depuis le début de la guerre, elle joue les intermédiaires pour permettre l'acheminement des petits Flamands en Suisse<sup>566</sup>. Conformément à la foi de leur baptême – et selon le souhait de la reine –, les enfants sont placés dans des familles catholiques, principalement dans les cantons de Fribourg, du Valais et de Lucerne<sup>567</sup>. «*L'Œuvre d'hospitalisation des exilés belges avait, dès lors, trouvé sa forme véritable: elle se mettait au service de l'enfance malheureuse*», peut-on lire dans le rapport du comité fribourgeois<sup>568</sup>. Passant par la France, les convois d'enfants se succèdent durant tout l'été. À la fin septembre, la Suisse en compte 444.

L'année suivante, en 1916, un contingent de 500 enfants supplémentaires est confié aux bons soins du comité de secours fribourgeois. Ce dernier peut compter sur l'appui financier providentiel de la Fondation Rockefeller<sup>569</sup>. En effet, lors d'un dîner de gala organisé à Fribourg par la baronne de Montenach, Athénaïs Clément, la représentante fribourgeoise de l'œuvre en faveur des Belges, fait la connaissance de Robinson Smith, délégué de la Croix-Rouge américaine en Suisse. La jeune Fribourgeoise s'entretient avec lui de l'œuvre en faveur des Belges et de ses difficultés financières. Ému par les paroles d'Athénaïs Clément, le philanthrope américain sollicite le délégué de l'antenne suisse de la Fondation Rockefeller, M. White. Quinze jours plus tard, ce dernier annonce son intention de soutenir l'œuvre fribourgeoise. Un contrat est signé entre le comité pro-belge de Fribourg et l'œuvre philanthropique américaine le 28 juillet 1916. Cette dernière s'engage à couvrir l'intégralité des frais d'hospitalisation de 500 nouveaux enfants. Au total, une somme de 124 000 dollars est déboursée pour les jeunes Belges. Appelés «les enfants de la reine», ils sont placés dans les instituts catholiques du canton<sup>570</sup>.

<sup>566</sup> ACV, P Comité belge, Dossier 2, Télégramme de la reine Élisabeth à Mary Widmer-Curtat, 11 juin 1915.

<sup>567</sup> Voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, p. 93-96.

<sup>568</sup> *Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine...*, p. 7.

<sup>569</sup> Voir *Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine...*, p. 12-17.

<sup>570</sup> Liste des instituts fribourgeois ayant hospitalisé gratuitement des enfants belges: Orphelinat de la Providence, Pensionnat de la Villa Thérèse, Collège Saint-Jean, École normale de Hauterive, Hospice de Bulle, Institut de Pensier, Institut de Seedorf, Institut de Sonnenwyl, Orphelinat de Romont, Orphelinat de Tavel, Orphelinat de Montet, Institut du Sacré-Cœur d'Estavayer-le-lac, Pensionnat de Montagny, Institut Duvillard à Épagny, Institut Saint-Joseph de Gruyères, Institut de Drognefs, Villa Beau-Site de Fribourg, Institut Sainte-Croix de Bulle.

Entre-temps, à partir du 22 janvier 1916, les premiers enfants wallons en provenance de la Belgique occupée atteignent la Suisse. Ils viennent de la région de Charleroi et de la province de Liège, et sont accompagnés par un pasteur suisse. Les transports se succèdent à un rythme effréné. En tout, au moins vingt-neuf convois arrivent ainsi à Lausanne. Ce sont, cette fois-ci, les Vaudois qui ont l'honneur et la joie d'héberger les jeunes Belges. De confession protestante, ces derniers sont reçus dans soixante-deux communes du canton<sup>571</sup>. Si le comité fribourgeois obtient l'appui financier de la philanthropie américaine, le comité d'hospitalisation vaudois peut compter sur le soutien d'une généreuse fondation suédoise. Grâce à elle, quarante garçons peuvent être hébergés à la Villa Saint-Roch à Lausanne, et trente-cinq petites filles placées aux Fauvettes, à Corsy sur la Conversion.

Finalement, on peut estimer à environ 2 000 le nombre d'enfants accueillis durant la guerre dans les instituts et les familles suisses. À la fin de la guerre, les derniers jeunes Belges sont rapatriés en mai 1919. Athénaïs Clément conclut le rapport de l'œuvre fribourgeoise en exprimant sa satisfaction pour le travail accompli :

*«L'Œuvre d'hospitalisation n'eut donc pas seulement pour résultat de sauver des dangers extérieurs les enfants dont les familles habitaient la zone de feu, ni soustraire aux privations les enfants de la Belgique occupée, elle préserva ces pauvres petits des contaminations morales auxquelles ils étaient exposés au milieu des soldats; elle permit de consacrer à leur formation morale et intellectuelle des années qui auraient été pour eux, à ce point de vue-là, complètement stériles, en un mot elle conserva et prépara, nous en avons l'espoir, à la Belgique qui renaît, des chrétiens et des chrétiens instruits et agissants, des patriotes dévoués à leur cher pays, d'honnêtes et laborieux ouvriers, des ménagères actives, des citoyens dont le pays pourra être fier et qui répareront les ruines accumulées hier dans leur patrie, en préparant, à leur tour, d'autres vaillantes générations.»<sup>572</sup>*

---

<sup>571</sup> Liste complète des communes vaudoises ayant reçu des enfants belges : *Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges...*, p. 87.

<sup>572</sup> *Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine...*, p. 70.

## Le mouvement pro-belge au défi de la cohésion nationale

Le procès-verbal de la première séance du CSB, convoquée le 26 octobre à Lausanne, nous donne un aperçu des conditions de formation de chaque comité cantonal et de leurs motivations. D'emblée, le fossé entre Romands et Alémaniques s'invite dans les débats, traduisant l'expression de sensibilités régionales différentes. Les comités d'outre-Sarine, à l'instar de celui de Bâle, témoignent de leur difficulté à concilier leur engagement en faveur des Belges avec les impératifs de la neutralité :

*« Il [le comité bâlois] entend garder une entière indépendance et réserve à plus tard son adhésion à un Comité central suisse. Il désire en tous cas qu'un Comité central évite absolument de mentionner la violation de la neutralité de la Belgique. Il faut s'en tenir au point de vue uniquement humanitaire. »*<sup>573</sup>

Quant au délégué zurichois, il explique à son tour que son comité se bornera aux collectes de vivres, d'argent et de vêtements. Il reste très perplexe sur les possibilités d'héberger des réfugiés à Zurich, insistant sur le fait que *« comme à Bâle, il ne faut pas parler de neutralité belge violée : ce serait s'aliéner presque toutes les sympathies suisses allemandes »*<sup>574</sup>. Les arguments de mobilisation humanitaire varient donc de part et d'autre du fossé linguistique. Dans son communiqué de presse, le comité de Bâle prend le plus grand soin à dissocier l'aide aux réfugiés belges de toute considération politique :

*« Une catastrophe imprévue, épouvantable, s'est abattue sur la Belgique. Des milliers et des milliers de malheureux se trouvent sans asile et sans patrie, privés du nécessaire aux portes de l'hiver. Ce n'est pas à nous de rechercher les causes de cette situation. Qu'il nous suffise de savoir qu'une misère indicible attend notre aide. N'est-ce pas le plus beau privilège des neutres que de pouvoir apporter quelques soulagements partout où l'occasion se présente ? »*<sup>575</sup>

<sup>573</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 26 octobre 1914.

<sup>574</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 26 octobre 1914.

<sup>575</sup> *Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges...*, p. 33.

À l’opposé, l’initiatrice du mouvement pro-belge du canton de Neuchâtel, Adèle Huguenin, n’hésite pas à associer la solidarité envers les Belges aux mouvements de sympathies internationales :

*«L’héroïque Belgique expie sous le fer et le feu le crime d’avoir défendu sa neutralité comme nous aurions défendu la nôtre si on l’avait violée. La Belgique représente le droit des petits pays neutres, le nôtre par conséquent, on peut dire que la Belgique souffre et agonise pour nous. [...] Un comité central s’est fondé à Lausanne; il réclame des comités cantonaux, afin que toutes les bonnes volontés soient mises en mouvement. Il faut que sans tarder un comité neuchâtelois se forme; il faut qu’on parle, qu’on s’entende, qu’on répartisse le travail.»<sup>576</sup>*

L’antagonisme le plus éloquent appartient au canton bilingue de Berne, représenté par un comité germanophone et un comité francophone. Alors que le premier déplore le manque d’appui rencontré en ville de Berne et le refus catégorique des journaux d’insérer des listes de souscriptions, le second se réjouit du fort mouvement de sympathie rencontré dans le nord du canton<sup>577</sup>. Mary Widmer est bien consciente du clivage entre les deux régions linguistiques et du risque que cela fait peser sur le destin national. Elle espère néanmoins trouver dans son mouvement humanitaire supracantonal un terrain d’entente, voire une réconciliation, par le biais d’un engagement commun : *«Notre œuvre peut justement devenir un bien entre les diverses parties de la Suisse»<sup>578</sup>*, annonce-t-elle lors de l’assemblée du CSB du 7 novembre 1914.

Mais la volonté de cohésion exprimée par la présidente ne résiste pas à la force des clivages internes. À Bâle comme à Zurich, les comités pro-belges mettent prématurément un terme à leurs activités, après avoir rencontré de fortes résistances. Le comité bâlois – qui a tout de même récolté 30 000 francs – se dissout à la fin novembre 1914<sup>579</sup>. En ce qui concerne le comité zurichois, son délégué Otto de Meyembourg déclare : *«Les difficultés à hospitaliser des Belges se sont montrées plus nombreuses et plus sérieuses que le Comité ne l’avait cru d’abord: aussi*

<sup>576</sup> ACV, P. Comité belge, Dossier 1, Lettre de T. Combe à Mary Widmer-Curtat, 16 octobre 1914.

<sup>577</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 7 novembre 1914.

<sup>578</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 7 novembre 1914.

<sup>579</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 28 novembre 1914.

*a-t-il décidé de renoncer à cette activité.*»<sup>580</sup> Ce comité sera officiellement dissous en avril 1915, suite à une «*opposition assez violente*» émanant de la presse zurichoise. En effet, alors que la presse romande applaudit unanimement le mouvement de charité en faveur des réfugiés belges, quelques petits journaux alémaniques s'en détournent et déclenchent une vive polémique. Très influencés par l'Allemagne, ils dénoncent cette solidarité helvético-belge en l'assimilant à une manœuvre romande à caractère germanophobe, qui constituerait une menace pour la cohésion nationale<sup>581</sup>. Certains feuillets locaux redoutent une invasion incontrôlable de 10 000 à 100 000 réfugiés belges déferlant sur la Suisse<sup>582</sup>. Or, comme l'avait observé Waxweiler, ces tensions entre Confédérés finissent par s'estomper. À partir de l'automne 1915, des comités pro-belges voient le jour dans les cantons alémaniques de Lucerne, Schwytz, Zoug, Unterwald, Saint-Gall et Argovie, et reçoivent même quelques réfugiés belges<sup>583</sup>.

Dès lors, ce ne sont pas tant les clivages linguistiques qui ébranlent les liens confédéraux entre les comités belges mais davantage les divisions confessionnelles. En effet, les enjeux religieux sont dès le début intimement liés au mouvement belgophile, dans le sens où de très nombreux pasteurs – Amiet à Lucens, Bodaux à Mézières, Bullet à Château-d'Œx, Bornand à Moudon, Bridel à Lausanne, etc. – et théologiens vaudois, à l'instar d'Henri Vuilleumier, assurent la propagande de l'œuvre dans le public. Ce zèle protestant est tel qu'il brouille parfois le discours supraconfessionnel dont se réclame le CSB. Le président du comité bâlois Henri Stucky confie à Mary Widmer ses craintes sur la manière dont certains pasteurs zurichois semblent instrumentaliser le mouvement pro-belge pour lui donner un cachet confessionnel :

*«L'article du Comité provisoire de Zurich, paru dans la Nouvelle Gazette de Zurich et faisant ressortir l'occasion qui se présentait pour les protestants d'agir pour "forcer" l'œuvre d'évangélisation en Belgique – article qui du reste dans tous les milieux pensants a laissé une impression déplorable –, a failli créer des discordes ici à Bâle. [...] L'organe catholique bâlois*

<sup>580</sup> AGR, T 473, 2, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919), Procès-verbaux des séances du Comité, séance du 28 novembre 1914.

<sup>581</sup> Voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, p. 88-90.

<sup>582</sup> Voir GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse...*, p. 88-90. Voir aussi les articles suivants : *Zürichersee Zeitung* (18 novembre 1914), *Emmenthaler Nachrichten* (21 novembre 1914), *Luzerner Anzeiger* (22 novembre 1914), *Oberland Anzeiger* (23 novembre 1914), *Berner Landbote* (25 novembre 1914.).

<sup>583</sup> *Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges...*, p. 60-65.

dépeint bien l'impression fâcheuse laissée par la mention de Zurich, et à titre personnel, je vous serais très reconnaissant, Madame, de bien vouloir relever à Messieurs les pasteurs Ragaz et Keller l'inopportunité de telles remarques dans la presse, si nous voulons faire un mouvement suisse.»<sup>584</sup>

À l'origine de cette polémique, un article de la *Neue Zürcher Zeitung*, paru le 27 octobre 1914, insinuant que les pasteurs zurichois Ragaz et Keller verraient dans l'action humanitaire en faveur des Belges une opportunité d'évangélisation protestante. La réaction du *Vaterland*<sup>585</sup>, l'organe catholique lucernois, ne se fait pas attendre : saluant l'engagement des catholiques au profit des victimes de la guerre, il se félicite de la constitution de comités pro-belges en terres fribourgeoises et valaisannes. De son côté, Mary Widmer prend toutes les précautions pour ne pas laisser à penser que son œuvre est aiguillée par un aspect confessionnel. Aussi invite-t-elle l'abbé Pahud, curé de la paroisse catholique de Lausanne, à intégrer le CSB, aux côtés de ses confrères protestants. Faisant preuve de pragmatisme, elle montre là un geste d'ouverture vers les catholiques, décloisonnant ainsi l'œuvre aux yeux de ceux qui s'obstinent à y voir un mouvement essentiellement protestant.

Finalement, l'exemple du CSB permet d'observer la mise en place, à l'échelle régionale et cantonale, d'une solidarité populaire avec des réfugiés de guerre. Ce mouvement pro-belge révèle les motivations individuelles, dévoile les stratégies propres à chaque comité cantonal, et met aussi en évidence les fractures d'ordre politique et confessionnelle qui scindent la communauté nationale. *A fortiori*, la solidarité suisse envers les populations souffrant des conséquences de la guerre ne se conçoit pas de la même manière sur l'ensemble du territoire. L'existence d'importantes disparités régionales dans les pratiques caritatives apporte un éclairage inédit sur les comportements populaires et les mentalités des citoyens suisses pendant la période de la Grande Guerre. Encore faut-il que ces disparités régionales se vérifient à travers les activités d'autres œuvres suisses. Afin d'étayer notre thèse, il convient d'analyser le positionnement d'autres structures humanitaires établies en Suisse. Nous parviendrons ainsi à en extraire les caractéristiques fondamentales et à reconstituer une sorte de carte géographique de l'activité humanitaire en Suisse.

<sup>584</sup> ACV, P. Comité belge, Dossier 1, Lettre de Henri Stucki à Mary Widmer-Curtat, 31 octobre 1914.

<sup>585</sup> Voir *Vaterland*, édition du 29 octobre 1914.

## Chapitre IV

---

### Un « fossé humanitaire » entre Romands et Alémaniques ?

*« De quelque côté que votre cœur écoute, à droite comme à gauche, vous entendez sangloter la douleur, et quand la douleur sanglote elle rend le même son dans toutes les langues. »*

Carl Spitteler, 1914<sup>586</sup>

Ce chapitre se propose d'examiner en détail ce qui constitue l'un des fils rouges de notre recherche, à savoir les rapports qu'entretiennent les œuvres suisses de secours avec les notions incontournables de neutralité, de fossé moral et de cohésion nationale. Dans ce but, nous nous intéresserons aux espaces géographiques et socioculturels de part et d'autre de la frontière des langues, dans lesquels se structurent les actions de secours internationales. Notre premier enjeu est d'ordre statistique. Il consiste à dénombrer et à classer les œuvres caritatives suisses en fonction de leur origine régionale et de l'orientation

---

<sup>586</sup> SPITTELER Carl, *Notre point de vue suisse*, Conférence prononcée devant la Nouvelle Société helvétique à Zurich, le 14 décembre 1914, traduit par Catherine Guillard, Zurich : Rascher & Cie, 1915, p. 23.

de leurs actions. Le but est d'obtenir une vue d'ensemble représentative de l'activité humanitaire suisse selon les nations bénéficiaires. Une fois cartographié, cet «espace humanitaire suisse» fera l'objet d'investigations plus approfondies.

Il sera d'abord question d'analyser les solidarités en faveur de la France et de ses alliés, qui englobent la majorité des comités de secours. Nous verrons ensuite comment les œuvres travaillant majoritairement ou exclusivement au profit des victimes des nations de l'Entente émergent et se développent en Suisse. Dans un secteur aussi concurrentiel que celui de la charité internationale, les œuvres suisses doivent redoubler d'ingéniosité pour se démarquer, attirer l'attention du public et collecter le maximum de ressources. Le CICR n'y échappe pas. Jusque-là habituée à une situation quasi monopolistique en Suisse, l'organisation genevoise se retrouve confrontée, dès 1914, à l'avènement d'une multitude d'acteurs humanitaires: elle va dès lors élaborer des stratégies en vue de maintenir sa position privilégiée au sein d'un réseau humanitaire suisse de plus en plus complexe.

Finalement, la seconde partie du chapitre se concentrera sur les pôles bernois et zurichois. La solidarité internationale en Suisse allemande, beaucoup plus nuancée, apportera de nouveaux éléments de réflexion sur l'équilibre des sympathies internationales en Suisse.

## **1. Édification d'un espace humanitaire francophile**

### **Esprit de la neutralité et neutralité des esprits**

Le 1<sup>er</sup> décembre 1914, le Conseil fédéral remet à l'Assemblée fédérale un rapport sur son usage des pleins pouvoirs exercés durant les quatre premiers mois de la guerre. Après un rappel des mesures politiques urgentes qu'il a dû prendre pour garantir la sécurité du pays, il revient sur les enjeux de son appel lancé au peuple suisse deux mois plus tôt:

*«Nous invitons les citoyens à observer la plus grande réserve dans la façon de juger les événements et dans l'expression de leurs sympathies pour les diverses nations, à éviter tout ce qui peut blesser les États et les peuples impliqués dans la guerre, et à se garder de toute partialité. Ce qui nous engageait à le faire, ce n'était pas seulement l'intérêt de l'État,*

**Figure 4 : Nombre de comités de secours établis dans les cinq principaux centres romands et alémaniques, selon leur orientation internationale**<sup>587</sup>

Villes romandes	Nombre de comités	Neutres	Pro-Centraux	Pro-Entente
Genève	81	20	3	58
Lausanne	37	8	2	29
Neuchâtel	14	5	2	7
Fribourg	13	8	2	3
Montreux	11	1	2	8
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>103</b>

Villes alémaniques	Nombre de comités	Neutres	Pro-Centraux	Pro-Entente
Berne	25	15	3	7
Bâle	23	6	6	11
Zurich	22	8	6	8
Lucerne	14	4	4	6
Saint-Gall	10	2	5	3
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>35</b>

<b>Total villes suisses</b>	<b>250</b>	<b>77</b>	<b>35</b>	<b>138</b>
-----------------------------	------------	-----------	-----------	------------

*les devoirs qui découlent de notre situation d'État neutre, le soin de maintenir les bonnes relations de notre pays avec les autres États, mais surtout l'intérêt vital qu'il y a pour notre pays à maintenir entre nous une énergie cohésion, une unité inébranlable.*»<sup>588</sup>

<sup>587</sup> Tableaux réalisés sur la base des listes répertoriées dans *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50/1916, 30 décembre 1916, p. 389 à 396 et n° 8/1917, 24 février 1917, p. 57 à 62.

<sup>588</sup> « Rapport du Conseil fédéral sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité », *Feuille fédérale suisse*, vol. 4, 16 décembre 1914, p. 757.

Puis, après avoir souligné l'importance de la neutralité pour la cohésion nationale, le rapport laisse entendre que la Suisse, en tant qu'État neutre, se doit de poursuivre une mission morale et bienfaitrice auprès des nations belligérantes : « *C'est une des prérogatives d'un pays neutre d'élever au milieu du conflit terrible des peuples la voix de l'humanité et de contribuer à soulager les maux que la guerre entraîne à sa suite.* »<sup>589</sup> Cette déclaration fait suite à une série de mesures dites humanitaires prises dès l'automne 1914 par le DPF, avec l'appui du CICR, pour faciliter les échanges entre l'Allemagne et la France de leurs internés civils et de leurs prisonniers de guerre gravement blessés. Par cet énoncé, le Conseil fédéral instrumentalise à son compte le concept très malléable de neutralité, sur le plan de la politique nationale et internationale : il s'agit autant de consolider l'image de la neutralité aux yeux des belligérants, en la dotant d'une dimension vertueuse et charitable, que de concevoir l'action humanitaire comme un moyen opportun de surpasser les tensions intérieures entre les francophiles romands et les germanophiles alémaniques en les réunissant autour d'une cause commune. Dans son ouvrage de synthèse sur la neutralité suisse, l'historien Edgar Bonjour relevait déjà la complémentarité de ces deux facettes : « *Autant la Suisse était profondément divisée en ce qui concerne les sympathies inspirées par les belligérants, autant elle accomplit d'un seul cœur son œuvre humanitaire.* »<sup>590</sup> Si ce postulat offre un point de départ pertinent pour mener une réflexion sur la trajectoire singulière de la Suisse durant la Grande Guerre, il n'a jamais fait l'objet d'une recherche historique exhaustive.

La grande multiplicité des organisations de secours helvétiques œuvrant pendant la Grande Guerre forme un tissu humanitaire extrêmement dense et complexe. Dès les premiers jours d'août 1914, les citoyens suisses se montrent très réceptifs au sort des populations frappées par la tragédie. De nombreuses initiatives de solidarité internationale émergent de la société civile. La mobilisation populaire en faveur des réfugiés belges en est une parfaite illustration. Mais l'effervescence charitable ne s'arrête pas là. Elle s'étend rapidement à différentes catégories de victimes de diverses nationalités, et s'observe à tous les échelons de la société suisse,

---

<sup>589</sup> « Rapport du Conseil fédéral sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité », *Feuille fédérale suisse*, vol. 4, 16 décembre 1914, p. 758.

<sup>590</sup> BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse...*, p. 81.

aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Il est très difficile de déterminer le nombre exact de ces œuvres de secours : plus de cent pages sont nécessaires à Émile Buttica, secrétaire de la section vaudoise de la Croix-Rouge, pour en dresser un premier recensement<sup>591</sup>. De son côté, le CICR, à l'issue d'une vaste enquête publique lancée à travers les journaux nationaux entre décembre 1916 et février 1917, publie une liste de plus de 400 comités de secours établis en Suisse<sup>592</sup>. Il s'agit là, vraisemblablement, de l'inventaire le plus complet que l'on puisse trouver. Ce chiffre donne une certaine idée du degré d'engagement caritatif des citoyens suisses pendant la guerre.

En localisant précisément 408 œuvres établies en Suisse, l'enquête du CICR nous donne des renseignements extrêmement intéressants, notamment sur leur répartition territoriale : on apprend que ces œuvres sont implantées dans 99 communes helvétiques (44 communes germanophones, 43 francophones et 12 italophones), aussi bien dans les plus grandes villes du pays que dans les hameaux les plus reculés. Aucune région n'est tenue à l'écart de ce vaste mouvement de bienfaisance internationale<sup>593</sup>. À la lecture de cet inventaire, on se rend véritablement compte que la conscience humanitaire n'est pas le propre de la haute société ni des élites bourgeoises urbaines. Bien au contraire, il s'agit plutôt d'un phénomène social très largement répandu, y compris dans les régions rurales, où les habitants s'engagent avec beaucoup de zèle et de spontanéité, comme peuvent en témoigner certains organes de presse locale<sup>594</sup>.

Malgré leur grande diversité, les comités de secours suisses présentent souvent les mêmes caractéristiques. Quelle est leur typologie ? À la tête de ces comités, nous retrouvons généralement des profils similaires. Ce sont majoritairement des personnes issues de professions libérales ou liées à des associations philanthropiques, des intellectuels, des personnalités politiques, des pasteurs, des curés ou des femmes de haut rang. Quant aux principales prestations offertes par ces comités, elles peuvent être regroupées en sept catégories : recherche de disparus et transmission de renseignements aux familles (1), envois de colis de

<sup>591</sup> Voir BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, 104 p.

<sup>592</sup> Voir *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50/1916, 30 décembre 1916, p. 389 à 396 et n° 8/1917, 24 février 1917, p. 57 à 62.

<sup>593</sup> Voir *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50, 30 décembre 1916 ; 2<sup>e</sup> année, n° 8, 24 février 1917.

<sup>594</sup> Voir BONDALLAZ Patrick, « Dans le journal *Le Jura bernois...* », p. 217-236.

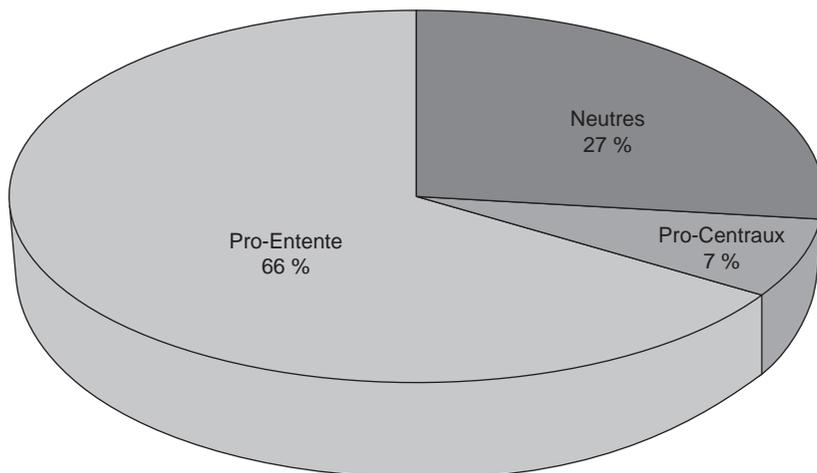
vivres et de vêtements aux prisonniers de guerre (2), entretien des militaires et des civils internés en Suisse (3), ravitaillement des convois de rapatriés traversant la Suisse (4), transmission des correspondances dans les régions françaises et belges occupées (5), collecte de vivres, d'argent et de vêtements pour les populations en détresse (6) et accueil de réfugiés de guerre (7).

Les tableaux suivants (figure 4), dressés à partir des données recueillies par le CICR, établissent une classification du nombre de comités de secours dans les cinq villes romandes et alémaniques les plus actives en termes d'aide humanitaire. À elles seules, les dix villes suisses prises en compte abritent 250 œuvres. Sur cet échantillon, 156 d'entre elles se situent en Suisse romande, soit près des deux tiers. Ce chiffre vient confirmer nos intuitions concernant le poids prépondérant de la Romandie dans le paysage humanitaire suisse. D'autre part, une identification précise de ces œuvres permet de les classer en trois catégories en fonction des bénéficiaires de leurs actions : neutre, pro-Centraux, pro-Entente. Autrement dit, notre tableau permet également de visualiser l'orientation de leurs «sympathies» internationales. Ainsi, sous la catégorie «neutre» se trouvent les comités dont les services s'adressent de manière équitable aux deux camps belligérants, tandis que les deux autres catégories, «pro-Centraux» et «pro-Entente», supposent une aide dirigée exclusivement en faveur d'un seul camp.

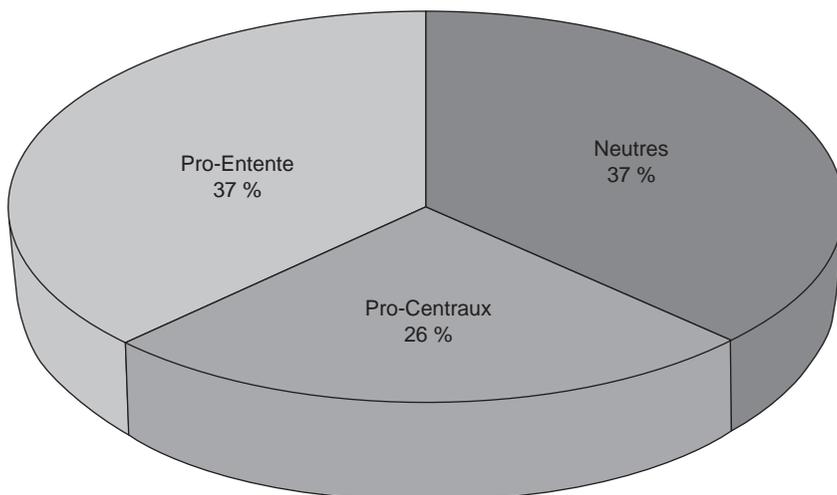
En convertissant nos tableaux en graphiques (figure 5), nous visualisons plus clairement la proportion des «sympathies internationales» entre les comités romands et alémaniques. Sans surprise, les 156 œuvres répertoriées dans les principales villes de Romandie (A) penchent de manière très flagrante du côté des pays de l'Entente (66 %). En revanche, les 94 œuvres recensées à Berne, Bâle, Zurich, Lucerne et Saint-Gall (B) présentent une composition beaucoup plus pondérée. Contrairement à ce que la perspective d'un «fossé humanitaire» pouvait laisser présager, ces comités de secours alémaniques ne sont pas spécifiquement orientés vers les Empires centraux. Au contraire, on recense même davantage de comités «neutres» et «pro-Entente» en Suisse allemande que de comités «pro-Centraux».

**Figure 5: Représentation graphique représentant les sympathies internationales des œuvres suisses**

**A. Orientation internationale des œuvres établies dans les villes romandes**



**B. Orientation internationale des œuvres établies dans les villes alémaniques**



En définitive, il y aurait dans l'ensemble des œuvres helvétiques un net penchant pour la cause des Alliés. Cette inclination ententophile s'explique avant tout par la géométrie du conflit : les zones de combats ne touchent pas les deux empires centraux mais sont essentiellement concentrées sur les territoires des pays de l'Entente. De plus, le passage des 500 000 évacués français, qui a marqué les esprits dans les gares de Suisse, rend visible ce déséquilibre patent, stimulant d'autant plus les marques de générosité envers les Français victimes de l'agression militaire allemande. Malgré tout, comment peut-on expliquer la si grande proportion d'œuvres ententophiles en Romandie ? En effet, les deux tiers de l'ensemble des œuvres de Suisse romande se vouent exclusivement aux besoins de la France et de ses alliés. Les sentiments francophiles des Romands suffisent-ils à expliquer cette tendance ? Voyons maintenant plus précisément de quoi se compose cet espace humanitaire romand ententophile.

## **Cartographie des comités de secours en faveur des nations étrangères**

De par leurs attaches linguistiques, culturelles et familiales, il semble relativement naturel que les trois régions de Suisse témoignent leur solidarité envers les pays voisins que sont l'Allemagne, la France ou l'Italie. Or il est intéressant de souligner que la solidarité helvétique est aussi fortement dirigée vers d'autres nations, culturellement plus éloignées. En effet, il existe en Suisse une part non négligeable d'œuvres en faveur des Serbes, des Russes, des Polonais, des Lituaniens, des Monténégrins ou encore des Roumains.

La présence en Suisse de comités de secours en faveur de ces nationalités n'est sans doute pas étrangère à l'attrait que représente le territoire helvétique pour les groupes d'émigrés politiques, les dissidents et les agents de propagande. La neutralité et les libéralités en matière d'asile et de censure aidant, la Suisse leur offre une tribune idéale pour la diffusion de leurs revendications nationales<sup>595</sup>. Notons par ailleurs que la troisième Conférence des nationalités, organisée par l'Office central des nationalités, se tient à Lausanne entre le 27 et le 29 juin 1916. Ainsi, en perspective du redécoupage futur des frontières européennes

---

<sup>595</sup> Voir ELSIG Alexandre, « *Les schrapnells du mensonge* »..., p. 405-406.

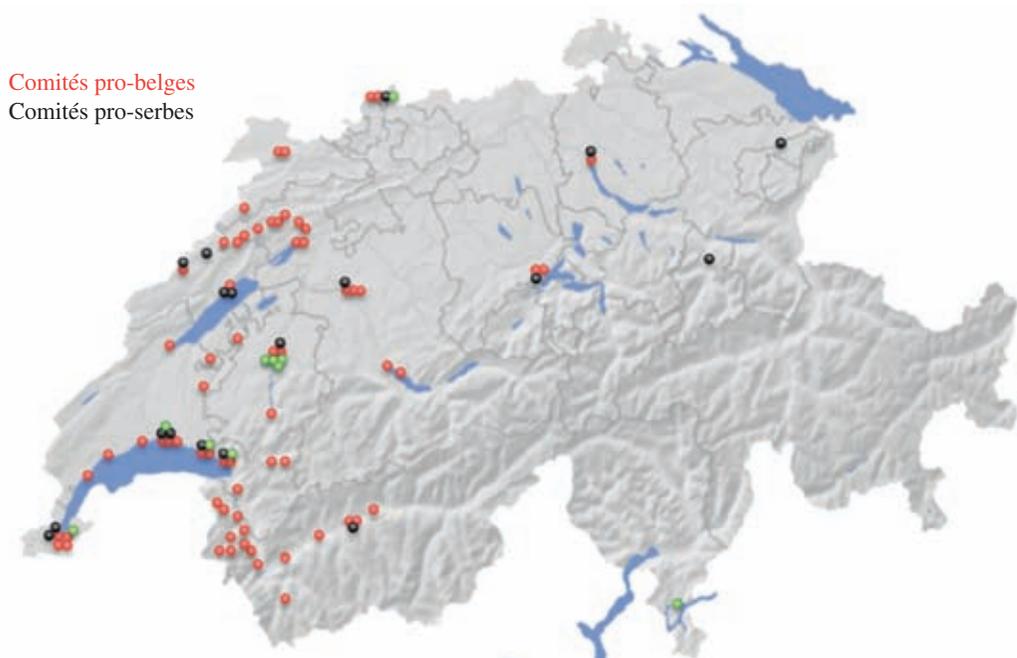
d'après-guerre, les luttes d'influence entre les grandes puissances se trament sous couvert de lutte pour la liberté des peuples et pour l'autonomie politique des minorités. Il n'est dès lors pas interdit de penser que certaines causes humanitaires servent des intérêts politiques sous-jacents. Les liens restent encore à établir. Par souci de concision, notre travail ne pourra analyser l'ensemble des comités en faveur des nations étrangères – qui possèdent leur propre dynamique, leur propre réseau, leurs propres ressources et leurs propres objectifs. Nous nous contenterons donc d'examiner la constitution et le développement des comités de secours pro-belges et pro-serbes en Suisse.

La carte ci-dessous (figure 6) montre une vue d'ensemble des comités de secours en faveur des Belges et des Serbes créés sur le sol helvétique<sup>596</sup>. L'invasion de la Belgique et de la Serbie par les Empires centraux provoque une éclosion d'œuvres en Suisse occidentale. Très commentées par la presse régionale, les actions de secours pour les habitants de ces deux pays reposent sur une assise solide en Romandie. La localisation cartographique des différents comités pro-belges est sans équivoque : l'arc lémanique, le Chablais valaisan et le vallon de Saint-Imier sont constellés de comités locaux. Quant aux comités pro-serbes, bien qu'ils soient représentés en Suisse centrale et orientale, ils se concentrent aussi très fortement autour de l'arc lémanique ainsi que dans le canton de Neuchâtel.

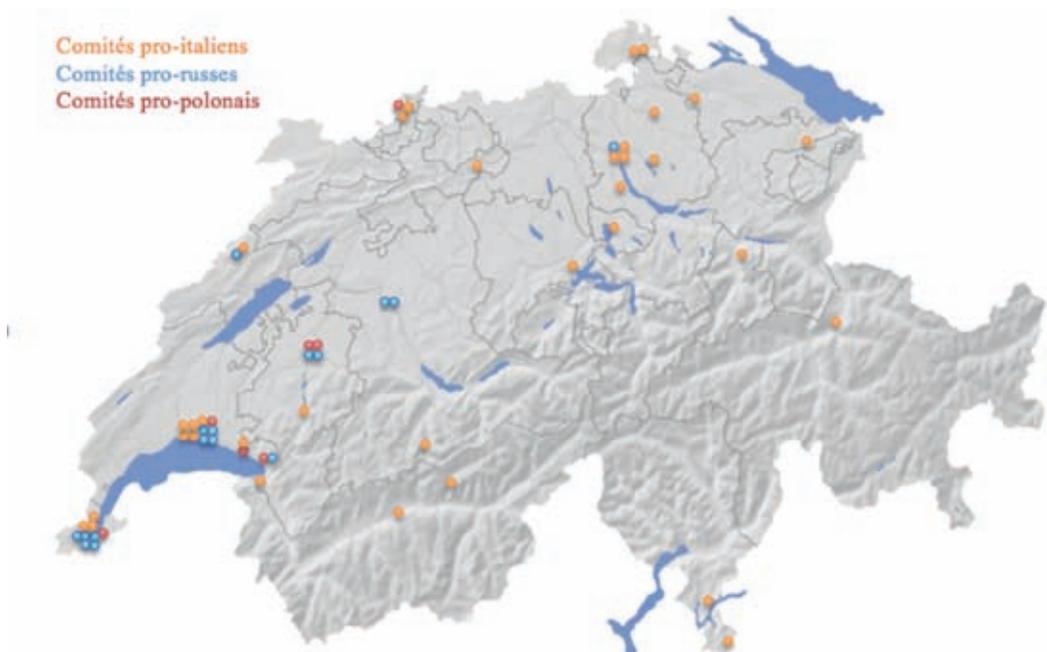
Enfin, la carte suivante (figure 7) montre l'emplacement géographique des comités de secours en faveur des Italiens, des Russes et des Polonais. Alors que les comités pro-italiens quadrillent le territoire helvétique de manière relativement homogène, les comités en faveur des Russes et des Polonais sont, quant à eux, implantés presque exclusivement en Suisse romande : les premiers se disputent les villes de Genève et de Lausanne, tandis que les seconds s'articulent autour de Vevey, siège général de l'une des plus importantes œuvres internationales d'aide aux populations polonaises.

<sup>596</sup> Les comités de secours aux Belges (réfugiés, prisonniers de guerre et internés) sont créés dans les localités suivantes : Genève, Lausanne, Fribourg, Sion, Neuchâtel, Berne, Lucerne, Bâle, Zurich, Thoune, Hilterfingen, Bulle, Vevey, Montreux, Nyon, Rolle, Morges, Château-d'Ex, Grandson, Leysin, Rougemont, Moudon, Combremont-le-Grand, Corcelles, Ardon, Saxon, Martigny, Monthey, Saint-Maurice, Orsières, Vernayaz, Évionnaz, Troistorrens, Val-d'Illiez, Champéry, Vionnaz, Vouvry, Sierre, Bienna, Le Noirmont, Le Locle, Porrentruy, Saint-Imier, La Ferrière, Renan, Sonvilier, Cormoret, Courtelary, Corgémont, Sonceboz, Péry-Reuchenette. Les comités de secours aux Serbes sont créés dans les localités suivantes : Genève, Lausanne, Vevey, Montreux, Sion, Fribourg, Neuchâtel, Berne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Bâle, Lucerne, Zurich, Glaris, Saint-Gall.

*Figure 6 : Répartition des comités de secours pro-belges et pro-serbes en Suisse*



*Figure 7 : Répartition des comités de secours pro-italiens, pro-russes et pro-polonais en Suisse*



Présents dans les trois régions linguistiques du pays, les comités italiens sont majoritairement composés de sociétés de secours mutuels. Ils viennent en aide aux familles de la colonie italienne tombées dans le besoin, en particulier à celles qui ont des parents sous les drapeaux<sup>597</sup>. L'Opera Bonomelli (œuvre d'assistance aux émigrants italiens en Europe), dont le but initial est de soutenir les ouvriers émigrés, fournit également un travail humanitaire remarquable<sup>598</sup>. Grâce à ses ramifications à travers l'Europe et au-delà, l'œuvre ouvrière italienne s'occupe notamment des rapatriements d'Italiens et des secours aux prisonniers de guerre. Les œuvres en faveur des Russes<sup>599</sup>, quant à elles, se consacrent quasi exclusivement à la prise en charge de leurs prisonniers de guerre (détenus en Allemagne ou en Autriche, ou réfugiés en Suisse après s'être évadés)<sup>600</sup>. Dans un climat d'ébullition politique exacerbée par la révolution bolchévique, la plupart de ces comités ont tendance à se diviser en comités bolchéviques et antibolchéviques, créant confusion et concurrence : œuvre de secours et agitation politique se mêlent alors au sein de nombreux comités pro-russes<sup>601</sup>. La Société russe de la Croix-Rouge, installée à Berne et dirigée par Serge Bagotzky, sert notamment de canal diplomatique officieux pour les Soviétiques, en l'absence de relations interétatiques avec la Confédération. Finalement, la solidarité humanitaire avec les Polonais prend ses quartiers à Vevey, où le Comité général de secours pour les

<sup>597</sup> Ces comités se retrouvent à Lausanne, Bulle, Frauenfeld, Schaffhouse, Thalwil, Uster, Winterthour, Zoug, Zurich, Glaris, Lucerne.

<sup>598</sup> En Suisse, les secrétariats centraux se trouvent à Genève, Bâle, Olten, Lucerne, Saint-Gall, Villeneuve, Vevey et Lausanne. Des sous-comités sont installés à Coire, Goppenstein, Kandersteg, Schaffhouse, Sierre, Zurich. Signalons également l'activité d'une section de la Croix-Rouge italienne à La Chaux-de-Fonds.

<sup>599</sup> Parmi les œuvres russes établies en Suisse : Caritas-Humanitas (Genève), le Comité de secours aux prisonniers de guerre juifs russes (Genève), le Lyceum de Suisse, section russe (Genève), Fiat Lux – enseignement aux prisonniers de guerre russes (Genève), Le Pain du prisonnier russe (Genève), le Comité central de secours aux Russes en Suisse (Berne), le Comité russe de secours aux prisonniers de guerre (Berne), le Comité israélite de secours aux prisonniers de guerre [russes] en Allemagne et en Autriche (Lausanne), le Comité de secours aux prisonniers russes (Lausanne), Secours aux prisonniers russes (Lausanne), le Comité de secours aux prisonniers russes et serbes en Autriche (Lausanne), le comité Lituanie (Fribourg), le Comité général de secours pour les victimes de la guerre en Lituanie (Fribourg), le Comité neuchâtelais de secours aux prisonniers de guerre, section russe (La Chaux-de-Fonds), l'Ouvroir russe (Montreux), le Comité de secours aux prisonniers de guerre russes (Zurich).

<sup>600</sup> Concernant la politique d'accueil de la Suisse face aux prisonniers de guerre russes, voir BÜRGISSER Thomas, *Unerwünschte Gäste, russische Soldaten in der Schweiz 1915-1920*, Zurich : Pano-verlag, 2010, 238 p.

<sup>601</sup> Voir FAYET Jean-François, « En l'absence de relations diplomatiques et de puissance protectrice : la protection des intérêts soviétiques durant la période de transition », *Relations internationales*, n° 143, 2010/3, p. 75-88.

victimes de la guerre en Pologne s'établit dès janvier 1915<sup>602</sup>. Organisée par le célèbre écrivain Henryk Sienkiewicz<sup>603</sup>, cette œuvre aux puissantes ramifications internationales se donne pour objectif de rassembler des fonds à travers le monde pour secourir tous les Polonais, sans distinction politique: aussi bien ceux des provinces de la Galicie occupées par la Russie que ceux des provinces du Royaume de Pologne occupées par l'Autriche et par l'Allemagne. Une section du Comité veveysan dédiée aux prisonniers de guerre polonais est ouverte à Fribourg, aux côtés d'un Ouvroir polonais confectionnant des pièces de vêtements pour les habitants des régions occupées et pour les fugitifs<sup>604</sup>.

Grâce à cette vue d'ensemble, nous constatons que la Romandie occupe une place prépondérante dans l'élan de charité en faveur de l'Entente et de ses pays alliés. Au-delà des actions à proprement humanitaires, il est aussi intéressant de se pencher sur les discours qui alimentent les imaginaires collectifs et soutiennent l'effort de mobilisation. L'œuvre du Rameau d'Olivier, traitée dans le point suivant, donne un exemple concret des stratégies discursives mises en place pour attiser les sentiments francophiles.

## Un « Rameau d'Olivier » pour les « héros » français

Emblématique de l'état d'esprit francophile de certains milieux romands, l'œuvre du Rameau d'Olivier conjugue devoirs de charité, idéaux de paix et sympathies pour la France. L'itinéraire singulier de cette œuvre n'a d'égal que la personnalité atypique de sa fondatrice, Adèle Huguenin, alias T. Combe<sup>605</sup>. Née au Locle, dans le Jura neuchâtelois, le 16 août 1856, Adèle Huguenin grandit dans un milieu ouvrier bourgeois protestant. Elle bénéficie de conditions de vie plutôt aisées au sein d'une famille

---

<sup>602</sup> Voir *Compte rendu du Comité général de Secours pour les victimes de la guerre en Pologne, du 9 janvier 1915 au 31 mars 1917*, Vevey: Société Klausfelder, 1917; *Deuxième et dernier compte rendu, du 1<sup>er</sup> avril 1917 au 30 septembre 1919*, Vevey: Société Klausfelder, 1919.

<sup>603</sup> Henryk Sienkiewicz (1846-1916). Écrivain polonais lauréat du Prix Nobel de littérature en 1905, il est l'auteur de *Quo Vadis* (1896) et des *Chevaliers teutoniques* (1900), romans mettant à l'honneur l'histoire et l'héroïsme polonais. Ardent partisan de l'indépendance de son pays, il se réfugie en Suisse durant la guerre, d'où il organise les secours pour ses compatriotes. Il y meurt d'une embolie pulmonaire le 15 novembre 1916.

<sup>604</sup> BUTTICAZ Émile, *Catalogue général...*, p. 75.

<sup>605</sup> Les aspects biographiques d'Adèle Huguenin se basent sur un travail de séminaire réalisé à l'Université de Fribourg: BROG Viviane, GREMAUD Baptiste, *Le Rameau d'Olivier, T. Combe, une femme au service de la paix*, travail de séminaire, Fribourg, 2006-2007.

versée dans le métier horloger. Après des études à l'École industrielle de Neuchâtel, elle passe son brevet à l'École normale du Locle en 1873 pour devenir institutrice. Attirée par l'écriture, elle délaisse l'enseignement en 1879 pour se consacrer entièrement à sa passion. Commence alors une longue collaboration avec la *Bibliothèque universelle* d'Édouard Tallichet, qui devient en quelque sorte son mentor. En entrant dans le monde littéraire, Adèle Huguenin devient T. Combe. Elle entreprend quelques séjours en Angleterre, avant de tenter sa chance à Paris dans les années 1880. Dans la décennie suivante, T. Combe met sa plume au service de l'éducation des femmes et de la jeunesse.

Tournant tragique de sa carrière, la mort de ses deux parents en 1893 l'affecte profondément : crise religieuse et élans spirituels lui inspirent de nouveaux engagements personnels. Elle s'intéresse dès lors aux problèmes sociaux de son temps et aux œuvres philanthropiques, renouant ainsi avec son éducation protestante. Son engagement social se manifeste par son adhésion à diverses associations féminines et philanthropiques comme la Croix-Bleue ou la Ligue des Femmes abstinentes. En 1905, elle fait construire «la Capucine» aux Brenets, une maison de vacances et de convalescence pour les travailleuses ouvrières surmenées.

Au début de la guerre, elle prend l'initiative, avec le professeur Philippe Godet, de créer un comité neuchâtelois de secours aux réfugiés belges, dont elle sera la secrétaire<sup>606</sup>. En même temps, elle fonde un sous-comité loclois qui va accueillir une vingtaine de familles belges. Puis, en fervente partisane de l'Entente, elle se prend de pitié pour les civils et les soldats français victimes de la tragédie. Souhaitant leur apporter réconfort et soutien moral tout en laissant parler son tempérament d'institutrice, la philanthrope neuchâteloise fonde l'Alliance des enfants en avril 1915. Elle se lance alors dans une sorte de croisade de bienfaisance qui a également pour but d'éduquer la jeunesse romande à la paix. Plus que de poursuivre une action charitable, il s'agit pour elle de prendre position dans le conflit de civilisation qui se joue en Europe.

À partir du mois d'avril 1915, T. Combe fait paraître le *Bulletin de l'Alliance des enfants*, qui devient *Le Rameau d'Olivier* sept mois plus tard : une brochure de quelques pages suscitant la sympathie de ses lecteurs pour de pauvres victimes avec qui elle correspond personnellement. Elle s'adresse avant tout à la jeunesse, sensibilisant les jeunes écoliers au drame

<sup>606</sup> ACV, P. Comité belge, Dossier 1, Lettre de T. Combe à Mary Widmer-Curtat, 16 octobre 1914.

de la guerre qui, à leur tour, colportent son message de solidarité et de fraternité à leur entourage en vendant les bulletins au prix de 1 sou, soit 5 centimes. Le premier numéro du *Rameau d'Olivier* donne le ton :

«*Ce petit journal, enfants, c'est le vôtre. Son but est de vous conduire par la Charité à la Paix qui viendra. Faites du bien aux victimes de la guerre, aux petits orphelins, aux vieillards qui n'ont plus de demeure, aux soldats mutilés et sans famille, aux soldats aveugles, à vos petits camarades dont le Noël sera triste et sans clarté, parce que le père est à l'armée et que la maman suffit à peine au pain quotidien. Soyez bons, soyez compatissants et généreux. C'est par vous que la fraternité humaine renaîtra sur la terre.*»<sup>607</sup>

Cultiver la fraternité francophile, rassembler les bonnes intentions charitables et éveiller l'esprit de solidarité et de paix au sein de la jeunesse, voilà les principaux objectifs que poursuit T. Combe à travers *Le Rameau d'Olivier*.

Tout commence donc en avril 1915. T. Combe organise une collecte de jouets pour les enfants lorrains et meusiens qui se retrouvent à Évian, après avoir été évacués à travers la Suisse<sup>608</sup>. Pour remercier les jeunes donateurs, elle rédige un feuillet récapitulatif de quatre pages, où elle raconte la distribution des jouets et «*la tragique histoire d'André Beausire et de sa cousine Marguerite*»<sup>609</sup>. Le succès de ce récit est fulgurant. Un premier *Bulletin* est tiré à 15 000 exemplaires, suivi d'un second en juillet, dans lequel T. Combe fait un compte rendu de l'emploi des dons et raconte «*les histoires vraies*» d'autres enfants réfugiés à Évian. Des attaches sentimentales se nouent rapidement entre les lecteurs-donateurs et les petites victimes françaises dont T. Combe reproduit les lettres de remerciement et dresse le portrait. C'est ainsi qu'elle met au point la formule caractéristique des parrainages, principe que l'on retrouve de nos jours dans de nombreuses associations humanitaires. Le courant de sympathie s'étant établi, le *Bulletin* se transforme, en novembre, en un petit journal intitulé *Le Rameau d'Olivier*, pourvu d'un budget, d'un titre en couleur et d'illustrations. Puis l'Alliance s'étend aux mutilés de guerre,

<sup>607</sup> Bibliothèque de la ville du Locle (BVL), Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Pourquoi ce rameau?», novembre 1915.

<sup>608</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre histoire», août 1916.

<sup>609</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre histoire», août 1916.

avec les apparitions, dans le feuillet, de Léopold Prévost, soldat français soigné à Reuilly (Paris) après avoir perdu la vue, et d'André Douchet, soldat blessé hospitalisé à Compiègne. Le petit journal tient en haleine un lectorat bouleversé par les récits de guerre de ces soldats et friand de petites anecdotes. Un sentiment de fraternité et de proximité s'établit entre les écoliers suisses et les «héros» français que T. Combe appelle «*nos Grands Frères*». Un sentiment d'appartenance soigneusement cultivé par l'écrivaine qui parle dès lors de «*notre famille du Rameau*»<sup>610</sup>.

Entre glorification des héros français blessés et stigmatisation de la barbarie, le ton du bulletin est clairement francophile. En publiant les témoignages poignants des soldats perdant subitement l'usage de la vue, T. Combe dénonce en creux l'usage des armes chimiques, utilisées pour la première fois à Ypres par l'armée allemande dans le courant du mois d'avril 1915. Profondément traumatisantes, anxieuses et invalidantes, ces blessures d'un genre nouveau accablent encore plus l'Allemagne, que la propagande ententiste dépeint comme cruelle et barbare. T. Combe, très touchée par le sort des soldats aveugles, décide d'inscrire l'Alliance des enfants comme membre de la société Les Amis des soldats aveugles, qui s'est constituée en France et en Suisse, dans le but de préparer les mutilés à leur nouvelle vie. De fil en aiguille, elle entre en contact avec le centre de rééducation pour aveugles de Reuilly. Au nom de l'Alliance, elle fait une donation et débute une correspondance avec l'un des patients, dont elle reproduit les lettres dans *Le Rameau*<sup>611</sup>. Les jeunes membres de l'Alliance sont aussi invités à correspondre directement avec le «Grand Frère» et à lui envoyer quelques douceurs. L'engouement des enfants est tel que T. Combe est obligée de demander au président de l'œuvre des Amis des soldats aveugles, M. Vallery-Radot, de lui désigner de nouveaux correspondants. En quelques mois, plusieurs aveugles de guerre français sont ainsi parrainés par l'Alliance. Chaque nouveau numéro est l'occasion de présenter un nouveau mutilé, une nouvelle histoire héroïco-tragique, et de tisser de nouvelles amitiés franco-suisses :

*«Les écoliers de Moutier-Grandval ont réclamé l'honneur d'avoir le Vendéen Clairret pour Grand Frère bien à eux; je ne doute pas que Clairret n'accepte cette adoption. Voilà donc quatre de nos chers soldats de Reuilly dont vous*

<sup>610</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre histoire», août 1916.

<sup>611</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre cher soldat aveugle, M. Léopold Prévost», février 1916.

*connaissez un peu la personnalité et l'histoire: Prévost, Riou, Gonnet, Clairet. Nous vous présenterons le reste du groupe la prochaine fois.»*<sup>612</sup>

Des classes d'école entières sont ainsi partie prenante de l'activité de l'Alliance des enfants, comme le montrent les recommandations que la Locloise adresse régulièrement aux instituteurs et institutrices romands<sup>613</sup>. D'après les listes de dons enregistrés entre novembre 1915 et juin 1916, une vingtaine d'écoles de Suisse romande ont apporté leur contribution financière à l'œuvre neuchâteloise durant cette période<sup>614</sup>.

À plusieurs reprises, T. Combe se déplace personnellement à Reuilly pour rencontrer ses protégés. Ces visites sont l'occasion de voir quels sont leurs besoins. Car l'Alliance ne se contente pas de leur envoyer de l'argent et des chocolats. Elle s'inquiète de leur réinsertion sociale et professionnelle et s'efforce de leur procurer des objets utiles, comme des montres Braille ou des machines à écrire<sup>615</sup>. Dès lors, les photos des Grands Frères illustrent régulièrement les pages du *Rameau*. Des cartes postales sont fabriquées à leur effigie et vendues par les enfants au profit de l'Alliance<sup>616</sup>. Durant l'été 1916, un certain nombre d'aveugles de guerre, accompagnés de leur femme ou d'infirmières, font le voyage en Suisse. Invités par leur dévouée bienfaitrice, ils passent quelques semaines de repos à la Capucine. L'expérience sera reconduite l'année suivante, où les hôtes français seront même gratifiés de la visite du général Pau, de passage en Suisse. En dehors du temps consacré aux excursions et au repos, les mutilés de Reuilly participent à des causeries scolaires: ils racontent ce qu'ils ont vécu sur les champs de bataille à la jeunesse romande:

*«Notre camarade Charlat disait en riant: "J'ai reçu 84 blessures mortelles, mais par bonheur j'ai échappé à la 85<sup>e</sup>!". Il peut plaisanter, mais tous ceux qui l'ont entendu parler aux enfants dans les grandes réunions de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, de Genève, de la Vallée de Joux, ont compris le bel effort qu'il faisait, surmontant la fatigue et*

<sup>612</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier*, *Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Dans le Parc de Reuilly», mai 1916.

<sup>613</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier*, *Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Aux instituteurs et institutrices», août 1916.

<sup>614</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Dons reçus pour l'œuvre du Rameau d'Olivier*, 7 janvier 1917.

<sup>615</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier*, *Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre histoire», août 1916.

<sup>616</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier*, *Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Dans le Parc de Reuilly», mai 1916. Voir illustration p. 3: «Nos dix Grands Frères de Reuilly».

*les difficultés de son état, pour accomplir jusqu'au bout ce qu'il estimait être son devoir envers l'œuvre du Rameau d'Olivier, envers ses camarades et envers sa marraine. Ce n'était pas sans peine qu'il escaladait, appuyé sur sa douce et charmante jeune femme, les marches d'une tribune ou d'une scène. Mais une fois en face de son auditoire, quelle fougue, quelle éloquence rapide, quelle vision du champ de bataille évoquée en phrases brillantes... Le jeune auditoire fixait sur ce grand soldat des prunelles élargies et ne respirait plus.»<sup>617</sup>*

Grâce au zèle des écoliers, *Le Rameau d'Olivier* se fait connaître bien au-delà des frontières neuchâteloises. Depuis sa fondation, l'œuvre s'est très largement répandue dans la population. Elle rencontre notamment un franc succès dans la région du Jura bernois :

*«À Saint-Imier, les enfants de l'École du dimanche, certaines de nos classes tout entières, entrèrent avec enthousiasme dans l'Alliance des enfants. Huit cents exemplaires du Rameau d'Olivier se répandirent bientôt chaque mois dans nos familles et y semèrent des idées de fraternité et de compassion pour les mutilés de la guerre. [...] Ce fut, et c'est encore, sur toute la ligne, un assaut de générosité chez nos enfants. On se prive de petites douceurs, on fait le sacrifice de quelques centimes destinés autrefois à l'achat de friandises, on gagne quelques sous en faisant des commissions, et on apporte spontanément, joyeusement, avec des yeux brillants de plaisir et le cœur débordant de bonheur, son obole pour l'Alliance.»<sup>618</sup>*

Ainsi lorsque T. Combe, accompagnée de cinq soldats aveugles, se rend à Saint-Imier en septembre 1916 pour y donner une conférence, son œuvre apparaît comme familière. Ses hôtes français, porteurs des «glorieuses» blessures de guerre, sont attendus avec impatience par une foule immense. L'un d'entre eux, Albert Masselier, surnommé le poète des soldats aveugles, narre les tragiques événements ayant provoqué sa cécité, avant de réciter quelques poésies de sa propre création. Le succès de la soirée dépasse toutes les espérances, comme le rapporte le journal local :

*«Jamais, au casino de Saint-Imier, on ne vit foule pareille. À quatre heures de l'après-midi, un millier d'enfants entassés dans la salle applaudirent*

<sup>617</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier. Souvenir des vacances de vos Grands Frères*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie coopérative, 1916, p. 9.

<sup>618</sup> «L'Alliance des enfants», *Le Jura bernois*, 13 avril 1916.

*frénétiquement les glorieux blessés. Le soir, alors que le casino était déjà bondé, une foule compacte se pressait encore impatiemment aux portes. Plus de places! Que faire? Il fallut écourter un peu, supprimer quelques passages et quelques chansons, et l'on fit d'une soirée deux conférences. À dix heures moins un quart, quand le premier flot d'auditeurs se fut écoulé, on recommença devant une nouvelle salle! Aussi la recette fut splendide: 1 186,42 francs.»<sup>619</sup>*

L'élan de charité ne s'arrête pas là. À la suite de cette conférence, l'un des blessés de guerre est «adopté» par un petit groupe d'écoliers qui s'appliquera à récolter des dons en sa faveur jusqu'à la fin de la guerre:

*«Quelques enfants de l'Alliance du Rameau d'Olivier ont employé leur première semaine de vacances à décorer de fleurs et de feuillages quelques petits chars qu'ils promèneront dimanche dans les rues du village en faisant une quête au profit d'André Douchet, le grand blessé français qu'ils ont adopté à la conférence T. Combe et Masselier. Nous les recommandons à la bienveillance du public.»<sup>620</sup>*

Périodiquement, jusqu'au 4 septembre 1918, le journal *Le Jura bernois* publie le résumé des activités organisées par le petit Comité André Douchet. À côté des soldats aveugles de Reully, l'Alliance des enfants parraine aussi un groupe de soldats gravement blessés soignés à Compiègne, dont fait partie André Douchet. Le contact entre T. Combe et les blessés de Compiègne s'est fait par l'intermédiaire de deux Neuchâtelaises travaillant comme infirmières dans l'ambulance du Dr. Alexis Carrel<sup>621</sup>. Prix Nobel 1912 de médecine et de physiologie, membre de l'Institut Rockefeller de New York, ce dernier ouvre un hôpital expérimental à Compiègne. Appelée «ambulance», cet établissement est installé dans l'hôtel du Rond-Royal à 15 kilomètres du front. Financé par la Fondation Rockefeller, il dispose d'un équipement très moderne et d'un laboratoire où travaille un groupe de six chercheurs. À la recherche d'infirmières de qualité, Carrel s'était adressé à l'école de garde-malades de La Source à Lausanne sur les conseils avisés de son ami le chirurgien bernois Theodor Kocher qui emploie des «Sourciennes» depuis 1908. Le directeur

<sup>619</sup> «Conférence T. Combe et Masselier», *Le Jura bernois*, 16 septembre 1916.

<sup>620</sup> «L'Alliance des enfants», *Le Jura bernois*, 14 octobre 1916.

<sup>621</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier*, *Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Notre famille s'agrandit», janvier 1916; «La Salle Joffre, à l'Ambulance Carrel», février 1916: les deux infirmières neuchâtelaises en question sont Mlle Schaeffer de Cornaux et Mlle Clerc de Serrières.

de l'école, Charles Krafft, donna aussitôt son accord. Les premières infirmières lausannoises étaient arrivées à Compiègne le 18 mars 1915. Au nombre de trente-cinq, elles apportent leur concours pour soigner les blessés français jusqu'à la fin des hostilités. Correspondant avec l'hôpital de l'Oise, la rédactrice du *Rameau* dresse le portrait des nouveaux « grands frères » et encourage ses jeunes lecteurs à les soutenir :

«*Notre Rameau d'Olivier, jeune plante encore petite en novembre 1915, pousse à merveille et porte maintenant cinq branches. Ce qui signifie que nous avons la joie de nous occuper de cinq groupes d'amis et frères : nos chers exilés d'Évian, nos deux orphelines, nos enfants de Villers-le-Lac, nos blessés de Compiègne qui ont une grande place dans notre cœur, et nos soldats de Reuilly, le groupe des dix Grands Frères.*»<sup>622</sup>

Grâce aux dons récoltés, l'œuvre met en place un système de parrainage. Entre 1916 et 1918, le groupe des réfugiés à Évian, parmi lesquels se trouvent deux jeunes orphelines, reçoivent des allocations mensuelles, tandis que les veuves de guerre et les femmes de prisonniers de Villers-le-Lac bénéficient de dons réguliers. D'autre part, les soldats soignés à Compiègne touchent une somme de 250 francs à leur sortie d'hôpital, ainsi qu'une allocation de 10 francs par mois jusqu'à ce qu'ils puissent à nouveau gagner leur vie. Enfin, les soldats aveugles de Reuilly – au nombre de vingt-deux en 1917 – perçoivent des allocations mensuelles allant de 5 à 50 francs en fonction des charges familiales qu'ils ont à supporter, ainsi que de quoi couvrir des achats de prothèses ou des frais d'opérations<sup>623</sup>.

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'impact véritable de ce journal sur les esprits, les résultats des dons versés au *Rameau d'Olivier* sont révélateurs de l'implication populaire : 17 188 francs sont récoltés en 1916, 15 743 francs en 1917 et 7 224 francs en 1918. D'abord publié huit à neuf fois par année, le feuillet paraît chaque mois à partir de 1918. Avec un tirage atteignant en moyenne 30 000 exemplaires, le succès dépasse toutes les attentes<sup>624</sup>. Le prix très modique de 5 centimes facilite certes la vente du journal, mais ne permet pas de couvrir les frais d'imprimerie. C'est pourquoi T. Combe lance

<sup>622</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Le groupe des Dix, à Reuilly (Paris)», janvier 1916.

<sup>623</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Gestion de l'œuvre», février 1918.

<sup>624</sup> En guise de comparaison, à la même époque, la *Tribune de Genève* avoisine les 28 000 exemplaires/mois, la *Neue Zürcher Zeitung* 25 000 exemplaires/mois et *Der Bund* 21 000 exemplaires/mois. Voir BÜRGIN Kurt, *Statistische Untersuchungen über das Schweizerische Zeitung 1896-1930*, Leipzig, 1939.

un appel à des publicitaires en mars 1916. Dès lors, la dernière page de son journal sera consacrée aux annonces publicitaires<sup>625</sup>. En même temps, les illustrations paraissant dans *Le Rameau* sont tirées en cartes postales et mises en vente. Mais ces mesures demeurent insuffisantes pour parer à la hausse du coût du papier: dès janvier 1918, le prix du journal s'élève à 2 sous (10 centimes). Le prix reste toutefois symbolique. L'Alliance ne disparaît pas avec la fin de la guerre en novembre 1918, mais se poursuit jusqu'à la fin de l'année 1921. Dans les dernières années d'engagement, T. Combe consacre aussi une partie de ces dons aux soldats suisses tuberculeux.

En définitive, le succès de l'Alliance des enfants repose sur une habile combinaison entre le recours à des images bouleversantes et la transcription de témoignages émouvants. Avec son style d'écriture incisif et enthousiasmant, qui use abondamment du *pathos* pour souligner les horreurs de la guerre, T. Combe a mis au point ce que l'on qualifie aujourd'hui de «stratégie marketing». La narration constitue l'un des éléments centraux de son œuvre. De plus, la philanthrope neuchâteloise implique les enfants dans son projet de sensibilisation aux drames de la guerre. Ce procédé déjà éprouvé est une clé de son succès. En effet, la figure de l'enfant est fréquemment utilisée dans les représentations iconographiques (affiches, cartes postales...) afin d'émouvoir les donateurs et de stimuler les sentiments de compassion.

## **2. Le CICR et les œuvres helvétiques : une approche transversale**

### **Monopoliser l'espace**

La force de conviction de personnalités charismatiques – à l'instar de T. Combe – n'explique pas, à elle seule, le succès fulgurant des activités de secours en Suisse. Le secteur humanitaire est aussi fortement influencé par de puissants organismes, tel que le CICR. Plus que n'importe quelle autre organisation, le CICR fait autorité. Par son prestige et par son statut particulier, il agit comme une véritable caisse de résonance de l'action humanitaire sur les œuvres suisses environnantes.

---

<sup>625</sup> BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*, «Nos affaires», mars 1916.

C'est avec une habileté et un pragmatisme remarquable que le CICR a réussi à imposer son autorité morale aux belligérants, en faisant reconnaître, comme nous l'avons vu, les résolutions issues des conventions internationales ratifiées par les États à La Haye, et celles votées par les Croix-Rouge nationales lors de la Conférence de Washington<sup>626</sup>. La mise en place rapide des mesures préconisées par ses circulaires n° 158, n° 159 et n° 160, publiées entre le 15 et le 27 août 1914, démontre toute la capacité de persuasion dont il est capable<sup>627</sup>. Si, dès ses premières publications, aucune décision ne semble laissée au hasard, l'organisation genevoise n'a cependant conservé, dans ses archives, aucune trace des discussions, réflexions et débats internes qui auraient dicté sa ligne de conduite: les procès-verbaux des séances, quasi quotidiennes durant les douze premiers mois de la guerre, sont des plus laconiques. À défaut d'options stratégiques discutées par les membres, les procès-verbaux des séances laissent en revanche transparaitre, par le consensus apparent, le sentiment d'une grande force de cohésion au sein du Comité. La teneur des trois circulaires du mois d'août 1914 adressées aux sociétés nationales des Croix-Rouge confirme une ligne de conduite parfaitement claire et définie. Dès le début de la guerre, le CICR nourrit une ambition bien précise: se réserver le monopole de la médiation humanitaire.

Dès le mois d'août 1914, le CICR multiplie ses efforts pour dissuader certains protagonistes de fonder des agences de renseignements<sup>628</sup>: du 24 au 31 août, il s'emploie à empêcher la fondation par Romberg-Nisard d'un organe concurrent à La Haye. Le 26 août, Ador rencontre les délégués du Bureau international de la Paix à Berne. En présence du président de la Confédération, il les convainc de ne pas ouvrir d'agence. La multiplication des agences est perçue comme une complication inutile, qui ne peut qu'embrouiller les esprits et complexifier la tâche du CICR. Puis, le lendemain, le Comité international demande à la Croix-Rouge française de dissuader la colonie américaine de Paris d'en créer une. En d'autres termes, il s'agit pour l'institution genevoise de maintenir son «monopole» dans l'intérêt de toutes les parties, tout en écartant des rivaux potentiels.

<sup>626</sup> Voir chapitre II, point 3, p. 130.

<sup>627</sup> «158<sup>e</sup> circulaire: Devoirs internationaux des Sociétés de la Croix-Rouge dans la guerre européenne actuelle, Genève, 15 août 1914»; «159<sup>e</sup> circulaire: Constitution des commissions et d'un bureau central en faveur de l'assistance des prisonniers de guerre, Genève, 15 août 1914»; «160<sup>e</sup> circulaire: Organisation de l'assistance internationale en faveur des prisonniers de guerre, Genève 27 août 1914», in *Actes du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre 1914-1918*, Genève: Imprimerie du Journal de Genève, s.d.

<sup>628</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, du 24 août 1914 au 31 août 1914.

Cette propension du CICR à vouloir maîtriser l'espace humanitaire qui se dessine autour de lui s'accompagne aussi d'un contrôle des œuvres privées, comme le montrent ses correspondances avec les divers comités de secours établis en Suisse et à l'étranger. Plusieurs affaires, sur lesquelles nous reviendrons, sont symptomatiques des rapports qu'entretient le CICR avec la bienfaisance privée. Il se positionne en véritable chef d'orchestre, agissant de la même manière qu'il le fait avec les Croix-Rouge nationales. De prime abord, l'ingérence du CICR dans le travail des œuvres suisses a de quoi surprendre.

## Collaborer discrètement

Les relations entre le Bureau zurichois pour la recherche de disparus et le CICR constituent un exemple relativement bien documenté de l'ingérence genevoise dans les affaires des comités de secours suisses. En mars 1915, l'œuvre – aussi connue sous le nom de Zürcherbureau –, dirigée par le pasteur Adolf Keller<sup>629</sup>, Otto de Meyenbourg et le Dr. Isenschmied, s'ouvre à Zurich. Elle est créée, dit-on, dans le but de faciliter les échanges de renseignements entre les bureaux de recherche allemands et français :

*«Le Bureau Zuricois [sic] pour la recherche des disparus a débuté dans les premiers jours de mars 1915. Il avait été fondé à l'instigation d'œuvres de recherches de disparus françaises et allemandes, auxquelles il devait servir d'intermédiaire. À cette époque, les rapports directs tels qu'ils existent aujourd'hui, par exemple entre la Croix-Rouge de Francfort et les bureaux officiels de renseignements de Paris et de Londres, n'étaient pas possibles ; le but des œuvres en question était cependant de rendre ces rapports aussi faciles que le permettaient les circonstances ; l'institution du bureau zuricois [sic], sorte d'étape en pays neutre, devait réaliser ce désir.»<sup>630</sup>*

À son sujet, Gustave Ador rapporte qu'il s'agit d'un office de recherche totalement indépendant de Genève, chargeant des ecclésiastiques d'enquête

---

<sup>629</sup> Adolf Keller : pasteur à la paroisse Saint-Pierre de Zurich depuis 1909. Il étudia la théologie à Bâle et à Berlin, prêcha une année (1904) à la paroisse réformée de langue allemande de Genève. Il s'engage activement en faveur de la paix et de la cohésion de la Suisse durant la guerre. Voir JEHL-WILDBERGER Marianne, *Adolf Keller (1872-1963). Oecumenist, world citizen, philanthropist*, Cambridge : The Lutherworth Press, 2013, 290 p.

<sup>630</sup> ACICR, C G1 A 15-37, Rapport sur le Bureau zurichois envoyé à l'Agence par M. de Meyenbourg, 13 mars 1917, p. 1.

sur des disparus<sup>631</sup>. Le *Bulletin international* précise que la création de ce bureau à Zurich a été voulue par l'agence de recherche parisienne des Nouvelles du Soldat et par la *Hessische Vermissten Ermittlung-Stelle* de Darmstadt. Officiellement, le Zürcherbureau se présente donc comme un organe tout à fait indépendant du CICR. Officieusement, il en va tout autrement. Le Bureau se serait en effet constitué à la suite d'une entente discrète entre le théologien zurichois Leonhard Ragaz et Gustave Ador, comme le révèle Isenschmied. Sans en avoir l'air, le Zürcherbureau serait donc directement affilié à l'AIPG.

Il s'agit là d'une véritable stratégie de camouflage: en se faisant passer pour une agence de recherche indépendante et neutre, l'œuvre alémanique a moins de difficultés que le CICR à gagner la confiance de l'Allemagne. Chaque semaine, le Zürcherbureau transmet à Genève les listes de personnes disparues qu'elle a pu obtenir auprès du Reich. Cette coopération entre Zurich et Genève est appelée à se renforcer à partir du mois de mai 1915, date de l'entrée en guerre de l'Italie. L'AIPG envisage, à ce moment-là, de lui confier l'ensemble des services de recherche des prisonniers austro-hongrois et italiens, comme l'indique le procès-verbal de la séance du 21 mai :

*«Question de l'attitude de notre agence vis-à-vis de la Croix-Rouge italienne. Le Bureau qui s'est constitué à Zurich pour la recherche des disparus au moyen de relations personnelles entre ecclésiastiques aimerait faire une œuvre plus effective. Faut-il en faire une succursale de notre Agence pour les prisonniers italiens et austro-allemands ? Du point de vue suisse, l'idée serait intéressante.»*<sup>632</sup>

Quatre jours plus tard, après avoir discuté avec le pasteur Keller, il est officiellement convenu *«que Zurich deviendrait la succursale de l'Agence pour ce service nouveau»*<sup>633</sup>.

Paul Des Gouttes, secrétaire général de l'AIPG, voit d'un bon œil ce rapprochement entre Suisses romands et Suisses allemands<sup>634</sup>. L'ouverture d'une succursale n'est pas une nouveauté en soi: l'Agence de Copenhague, par exemple, fondée par la Croix-Rouge danoise, organise les échanges

<sup>631</sup> ACICR, C G1 A 15-37, Note manuscrite de Gustave Ador.

<sup>632</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 21 mai 1915.

<sup>633</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 25 mai 1915.

<sup>634</sup> ACICR, C G1 A 15-37, Lettre de Paul Des Gouttes, 3 juin 1915.

de renseignements concernant les prisonniers du front germano-russe<sup>635</sup>. En revanche, le fait que l'AIPG délègue cette responsabilité à un bureau de renseignements privé, établi en Suisse, est bien moins ordinaire. Or, cette mission d'intermédiaire est de courte durée : comme les Croix-Rouge autrichienne et italienne s'entendent pour correspondre directement entre elles, le Bureau zurichois se trouve rapidement déchargé de son rôle d'intermédiaire. C'est alors que l'AIPG lui propose de prendre en charge les recherches des civils austro-hongrois et italiens. Une section « civile » est ouverte à Zurich en septembre 1915<sup>636</sup>. Dès lors, toutes les demandes de recherches adressées au CICR concernant cette catégorie de disparus sont transférées et traitées à Zurich, où l'œuvre se développe et s'adapte aux nouveaux besoins. Sollicité par l'Autriche, le Bureau accepte de traiter les demandes des familles autrichiennes bloquées dans les territoires occupés par l'Italie. Il se charge aussi d'envoyer du tabac et des cigarettes aux prisonniers autrichiens et italiens, avant d'être amené, en janvier 1916, à ouvrir une section austro-serbe. De plus, comme d'autres agences de recherche, il recueille des renseignements auprès des évacués passant par Schaffhouse entre décembre 1916 et mars 1917. Suite à l'accroissement constant de sa charge de travail, le Zürcherbureau doit trouver des espaces plus grands. Initialement installé dans la villa de Mme Bodmer v. Muralt, il doit d'abord déménager dans les locaux de la Banque Leu&Co avant de s'établir dans une grande villa mise à sa disposition par la famille Escher. De trois employés au début, l'œuvre est passée à une trentaine de collaborateurs à la fin de l'année 1915.

Mais les relations du Zürcherbureau avec l'Autriche finissent par se gâter : des lettres sont arrêtées par la censure, des obstacles au travail de recherche auprès des militaires sont signalés, tant et si bien que le CICR doit intervenir à plusieurs reprises auprès de la Croix-Rouge et des autorités viennoises : le CICR prend systématiquement la défense du Bureau zurichois une première fois en décembre 1915, puis en mars 1916, en juin 1916 et finalement durant les mois de novembre et décembre 1916<sup>637</sup>. Malgré les tentatives de conciliation, la situation ne s'améliore pas : le Bureau zurichois est contraint d'abandonner son travail sur le front italo-autrichien en décembre 1916, à la suite de déconvenues avec la Croix-Rouge autrichienne.

---

<sup>635</sup> DURAND André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, p. 30.

<sup>636</sup> ACICR, C G1 A 15-37, Rapport sur le Bureau zurichois envoyé à l'Agence par M. de Meyenburg, 13 mars 1917, p. 2.

<sup>637</sup> Voir ACICR, C G1 A 15-37.

La collaboration inattendue entre le CICR et un bureau de recherche privé zurichois montre tout l'intérêt que porte l'organisation genevoise pour les œuvres caritatives suisses. En incluant le Bureau zurichois dans sa stratégie, le CICR démontre qu'il est bien plus qu'un organe de coordination des Sociétés de la Croix-Rouge : il sait aussi tirer avantage de synergies allant au-delà de sa propre sphère de compétences. L'œuvre du pasteur Keller compte d'ailleurs parmi le nombre restreint d'œuvres suisses bénéficiant de la franchise postale, grâce au patronage du CICR. Cette collaboration démontre aussi les enjeux autour de la perception de la neutralité suisse. Qu'une succursale de l'AIPG se développe anonymement à Zurich pour gagner la confiance des autorités allemandes en dit long sur la perception de la neutralité du CICR.

Finalement, le rapprochement entre Genève et Zurich n'aurait pu se faire sans quelques connivences individuelles. Le président du Zürcherbureau, Adolf Keller, était en charge d'une paroisse de Genève avant d'être pasteur à Zurich, ce qui aurait pu l'amener à rencontrer les dirigeants protestants du CICR. Quant au directeur du Zürcherbureau, Otto de Meyenbourg, il semble avoir de solides attaches en Romandie. Beau-frère du rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* Édouard Secrétan, il est l'un des amis proches du médecin genevois Édouard Martin. L'une des filles de ce dernier, Marguerite, est la femme d'Édouard Chapuisat, avec qui Otto de Meyenbourg sera convoqué pour participer à une mission humanitaire en Belgique en 1917<sup>638</sup>. Des recherches plus approfondies permettraient sans doute de mettre au jour les réseaux réunissant les humanitaires zurichois et genevois.

## Contrôler les patronages

Quelques jours après avoir décidé de faire du Bureau de recherche zurichois une succursale de l'AIPG pour le front italo-autrichien, une requête est déposée au CICR, lui demandant le transfert à Berne de son «service de recherche des prisonniers de guerre allemands». Cette délocalisation est réclamée en juin 1915 par le comité des *Verlustlisten*, créé à Berne en début d'année et dirigé par Mme de Steiger. Tout comme l'AIPG, ce comité se consacre à la constitution d'une cartothèque de fiches individuelles de prisonniers de guerre allemands. Accusant le CICR

<sup>638</sup> Au sujet de la mission Chapuisat-Meyenbourg en Belgique, voir chapitre V, point 2, p. 339-343.

d'accorder plus d'attention aux prisonniers de guerre français qu'aux allemands, Mme de Steiger demande que l'ensemble du fichier allemand soit regroupé et traité à Berne, sous son autorité. Il faut savoir que cette revendication intervient au moment où les relations entre le CICR et l'Allemagne sont particulièrement tendues. Le Comité international s'inquiète des suspicions qu'un tel déplacement provoquerait chez les belligérants. Il s'y oppose donc en réaffirmant sa volonté de représenter une Suisse unie et neutre, expliquant que les dissensions internes entre Romands et Alémaniques ne doivent en aucun cas transparaître à l'extérieur<sup>639</sup>. Le projet de transfert est définitivement rejeté le 13 juillet 1915 «*pour des raisons nationales, pour éviter tout reproche de partialité, et conserver à Notre Agence un caractère international*», selon les termes du procès-verbal de la séance du Comité<sup>640</sup>.

Devant surmonter la méfiance de l'Allemagne, le CICR redouble d'efforts pour clamer sa neutralité et son impartialité: le 20 septembre, il écrit au ministre d'Allemagne en Suisse pour l'assurer de l'objectivité des rapports sur les inspections des camps<sup>641</sup>. Puis, un mois plus tard, c'est auprès de la Croix-Rouge allemande que le CICR doit une nouvelle fois défendre son impartialité<sup>642</sup>. C'est dans ce contexte des plus tendus entre Berlin et Genève que le comité des *Verlustlisten* va trouver une nouvelle orientation. N'ayant pu obtenir de l'AIPG l'exclusivité des recherches de prisonniers allemands, l'œuvre de Mme de Steiger est sollicitée par la Croix-Rouge allemande pour prendre en charge le ravitaillement des prisonniers de guerre allemands. Elle accepte de remplir ce nouvel emploi sous le nom de Pro Captivis<sup>643</sup>. Désormais dirigée par Rudolf von Tavel, écrivain bernois et rédacteur au *Berner Tagblatt* jusqu'en 1915, Pro Captivis s'engage à expédier des secours à destination des camps français. En novembre, Pro Captivis obtient de travailler sous le patronage de la Croix-Rouge suisse (CRS), après que le CICR lui a refusé le sien<sup>644</sup>. En cause, le non-respect du principe de réciprocité: toute œuvre patronnée par le CICR doit «*être internationale et neutre et ne pas s'adresser*

<sup>639</sup> ACICR, C G1 A 15-39.01, Mme de Steiger [pasteur] 29 juin 1915-4 novembre 1915.

<sup>640</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 13 juillet 1915.

<sup>641</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrées du 20-21 septembre 1915.

<sup>642</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrées du 1<sup>er</sup>-3 novembre 1915.

<sup>643</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrées du 8-10 novembre 1915.

<sup>644</sup> ACICR, C G1 A 40-20, Œuvres de secours suisses. Correspondance avec les œuvres siégeant à Berne, Pro Captivis, Pro Captivis au CICR, 30 novembre 1915.

*uniquement à l'un des belligérants» et «ne pas faire d'enquête sur des disparus ou sur la santé des prisonniers»<sup>645</sup>.*

Obtenir de travailler sous le patronage du CICR représente en effet un enjeu de taille pour les comités de secours privés – les seules œuvres privées suisses ayant obtenu le patronage ou la franchise de port du CICR sont le Bureau zurichois pour la recherche de disparus, la Commission des otages de Bâle et la Mission catholique de Fribourg. Les avantages d'un patronage se comptent en termes financiers (franchise de port), d'image (caution morale) et de résultat (facilités de dialogue avec les officiels et les responsables de camps de prisonniers). Par conséquent, depuis le début de la guerre, le CICR est sans cesse confronté à des associations peu scrupuleuses qui n'hésitent pas à utiliser son nom ou son emblème dans leurs correspondances. Le CICR s'en plaint justement en novembre 1915 : *«On a toujours à se défendre contre les abus du nom de notre comité, abus de franchise de port, abus d'enquête aussi par toutes sortes de Bureaux, souvent bien intentionnés, mais qui risquent de lasser les bonnes volontés, notamment les commandants de camps.»<sup>646</sup>* En gardant autant que possible le monopole des enquêtes sur les disparus, le CICR évite les doublons, les malentendus et les pertes de temps qu'occasionne la multiplication des intermédiaires et des partenaires, rendant ainsi son action humanitaire plus efficace : *«Notre principe, dont nous n'avons dévié que dans un cas tout-à-fait spécial, c'est que nous correspondons avec les familles et que nous ne voulons pas d'intermédiaires»*, écrit le CICR à Mme Henry George, fondatrice de la Mandragore, un bureau de recherche privé à Genève<sup>647</sup>.

## Sanctionner les abus

La dénonciation des fraudes commises par certaines œuvres est une manière pour le CICR de préserver son autorité morale et sa position dominante. Il veille à ne pas s'associer à des comités dont les procédés lui paraissent douteux ou malhonnêtes. Caritas-Humanitas, fondé à Lausanne par Laetitia-Alexandra Polozow, fait partie de ces œuvres avec lesquelles le CICR refuse catégoriquement de collaborer. Œuvrant pour

<sup>645</sup> ACICR, C G1 A 40-20, Œuvres de secours suisses. Correspondance avec les œuvres siégeant à Berne, Pro Captivis, CICR à Pro Captivis, 8 novembre 1915.

<sup>646</sup> ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 1<sup>er</sup>-3 novembre 1915.

<sup>647</sup> ACICR C G1 A 15-39, 02, Mme Henry George, Genève.

le bien des prisonniers russes nécessaires, ce comité est accusé de faire payer ses renseignements<sup>648</sup>. Une pratique fermement condamnée par le CICR. Quant au très populaire quotidien anglais *Evening News*, qui avait demandé en décembre 1914 à pouvoir devenir l'intermédiaire officiel du CICR pour les renseignements concernant les prisonniers anglais, il s'est vu refuser cette collaboration, avec l'explication suivante: «*Nous avons eu de graves ennuis avec des gens et des journaux qui se donnaient comme intermédiaires entre notre agence et le public, et qui voulaient faire argent des renseignements pris chez nous et qu'ils étaient censés s'être procurés eux-mêmes.*»<sup>649</sup>

Le CICR prend donc très au sérieux les différents cas d'abus. En 1916, il fait même appel à la police pour s'informer des agissements suspects du «Bureau français de renseignement» de Lausanne, dont il met en doute l'honnêteté des renseignements livrés aux familles. Il va jusqu'à mener ses propres enquêtes<sup>650</sup>. Il lui arrive même de condamner publiquement les œuvres qui tirent des bénéfices de la détresse des gens en faisant monnayer leurs renseignements<sup>651</sup>. À ce titre, une collaboratrice de la Mission catholique de Genève, Mme Jaquenoud, responsable de la section «Œuvre du Pain», est prise à partie en automne 1915, accusée par le CICR d'arnaquer les donateurs<sup>652</sup>. Le scandale est révélé dans le *Bulletin international*<sup>653</sup> avant d'éclater dans la presse<sup>654</sup>. Un article paru dans *Le Genevois* parle d'un détournement d'argent s'élevant à 300 000 francs. Mme Jaquenoud est finalement traduite en justice, accusée d'espionnage à la solde de l'Allemagne. Elle aurait, selon les accusations, délibérément envoyé du pain moisi aux prisonniers français. Gustave Ador avait déjà mis en garde son gendre Frédéric Barbey quelques mois auparavant:

«*Pas encore vu Motta au sujet de Mad. Jacquenoud – Micheli a eu un tuyau – on dit qu'il faut se méfier d'elle – Elle travaillerait en Allemagne à discréditer le Comité intern. – C'est bien catholique! Je vais me renseigner – (Boromé et Caritas à Freiburg-in-B.); beaucoup*

<sup>648</sup> ACICR, C G1 A 15-39.01, Bureau central de renseignements internationaux «Humanitas».

<sup>649</sup> ACICR, C G1 A 15-39.01, Mme Clara Gurthrie Coke, Genève.

<sup>650</sup> ACICR C G1 A 08-01, Signalement de cas d'extorsions de frais à des familles de prisonniers demandant des renseignements ou l'internement en Suisse: Correspondance.

<sup>651</sup> Voir «L'escroquerie à l'internement», *Journal de Genève*, 24 janvier 1918.

<sup>652</sup> Voir ACICR, A PV A AIPG 1, Procès-verbal des séances du CICR, entrée du 14-15 septembre 1915; Archives de l'Évêché de Fribourg-Lausanne-Genève, D. 55 Mission catholique suisse.

<sup>653</sup> *Bulletin international de la Croix-Rouge*, septembre 1915, p. 332.

<sup>654</sup> «Le pain des prisonniers de guerre, est-ce une escroquerie?», *Le Genevois*, 26 novembre 1915.

*d'évêques – l'abbé Ruche à Genève – Gerdil l'associé de Dufresne – autant de têtes sous un même bonnet – il faut faire attention.*»<sup>655</sup>

Sous des allures de manigance et de conspiration, l'affaire prend une tournure rocambolesque à l'issue de laquelle Mme Jaquenoud est finalement acquittée en février 1917<sup>656</sup>. Accusation fondée ou campagne de diffamation, règlement de compte personnel ou rivalités entre le CICR protestant et une œuvre catholique? Cet exemple nous montre la palette des mesures dont dispose le CICR pour imposer son autorité. Les cas d'escroqueries restent néanmoins isolés. Mais le phénomène semble suffisamment préoccupant pour que le gouvernement suisse intervienne en promulguant un arrêté fédéral le 4 octobre 1917, d'après lequel toute personne proposant l'internement ou le rapatriement de prisonniers dans un but lucratif est passible d'une peine de deux ans de prison et d'une amende allant jusqu'à 10 000 francs<sup>657</sup>.

### 3. Berne : capitale helvétique des œuvres pro-Entente

Berne, siège du pouvoir politique suisse, forme, avec ses nombreuses représentations diplomatiques étrangères, un terrain neutre propice aux rencontres entre officiels européens : ambassadeurs, attachés militaires, délégués des Sociétés de la Croix-Rouge, etc. Les accords de Berne, entrés en vigueur le 15 mai 1918 après plusieurs mois de négociations, codifient les échanges de prisonniers de guerre selon des règles mutuellement consenties et montrent bien que la capitale helvétique est un point de jonction diplomatique crucial entre les belligérants. Mais c'est aussi un lieu d'intrigues politiques idéalement situé pour déployer des réseaux d'espionnage et de propagande<sup>658</sup>. Nous connaissons l'intense activité des services de renseignements et de propagande français en Suisse, orchestrée par le colonel Pageot, attaché militaire à Berne, grâce aux travaux de

<sup>655</sup> BARBEY Daniel, DURAND Roger, *Gustave Ador, Lettres à sa fille Germaine et à son gendre Frédéric Barbey, 1889-1928*, tome 2, 1914-1928, Genève : Slatkine, 2009, (lettre de Gustave Ador à Frédéric Barbey, 8 juin 1915), p. 641.

<sup>656</sup> Voir Archives de l'Évêché (AEvF) D. 55 Mission catholique suisse.

<sup>657</sup> « Décision de la séance du Conseil fédéral du 4 octobre 1917 », *Feuille fédérale suisse*.

<sup>658</sup> À ce jour, aucune étude ne propose de synthèse sur la place de la ville de Berne pendant la Grande Guerre, en tant que carrefour politique et lieu d'espionnage entre les belligérants. Plusieurs travaux mettent toutefois ces quelques aspects en évidence. Voir VUILLEUMIER Christophe, *La Suisse face à l'espionnage, 1914-1918*, Genève : Slatkine, 2015.

Jean-Claude Montand sur la propagande française à l'étranger<sup>659</sup>. À l'issue de la guerre, Pageot concédait : « *On ne saurait méconnaître en effet que si aujourd'hui la Suisse a quelque peu perdu de son importance, elle a du moins été pendant la guerre le principal centre de renseignements et de propagande.* »<sup>660</sup>

Quant à la propagande allemande en Suisse, la récente thèse d'Alexandre Elsig fait état d'un même activisme au sein de la légation allemande dirigée par Gisbert von Romberg<sup>661</sup>. Une véritable nébuleuse entoure les activités de l'imposante ambassade d'Allemagne en Suisse. À la suite de Jasna Adler, Alexandre Elsig écrit qu'en ce qui concerne l'empire austro-hongrois, « *la propagande et le renseignement sont [...] les deux fonctions les plus importantes des diplomates en poste à Berne* »<sup>662</sup>.

Si, durant la Grande Guerre, Berne fait office de plaque tournante européenne pour les opérations de propagande et pour les services de renseignements militaires et économiques, il n'est pas à exclure que la capitale tienne un rôle similaire pour les opérations humanitaires. Nœud ferroviaire d'importance nationale à proximité des lignes de front, la ville fédérale est en effet très convoitée par les comités de secours, qui peuvent profiter des infrastructures et des facilités bureaucratiques pour établir une liaison humanitaire avec les camps de prisonniers. Rappelons que selon l'enquête réalisée par le CICR, Berne est la ville alémanique comportant le plus grand nombre d'œuvres pour les victimes de la guerre : sur les vingt-cinq comités qui y sont recensés, quinze apparaissent comme neutres, trois comme pro-Empires centraux et sept comme pro-Entente<sup>663</sup>.

Comme nous l'avons vu, la structuration de ce que nous qualifions désormais d'espace humanitaire ententophile est le produit non seulement de sympathies populaires pour la cause des nations alliées, mais aussi de l'ascendant du CICR dans le secteur humanitaire helvétique. Or, pour comprendre l'hégémonie en Suisse des œuvres en faveur des pays de l'Entente, il faut ajouter un troisième élément : l'implantation en Suisse

---

<sup>659</sup> Voir MONTANT Jean-Claude, *La propagande extérieure de la France pendant...*, 1900 p.

<sup>660</sup> Service historique de l'armée (Vincennes), 6 N 241, colonel Pageot au ministère de la Guerre, Berne, 8 novembre 1918, cité par MONTANT Jean-Claude, *La propagande extérieure de la France pendant...*, p. 967 et ELSIG Alexandre, « *Les schrapnells du mensonge* »..., p. 72.

<sup>661</sup> Voir ELSIG Alexandre, « *Les schrapnells du mensonge* »..., p. 92-97.

<sup>662</sup> ADLER Jasna, « L'Autriche et la Suisse à la fin de la Première Guerre mondiale, quelques aspects de leurs relations diplomatiques », in *Les Relations internationales de la Suisse*, Lausanne : Antipodes, 1998, p. 168, cité par ELSIG Alexandre, « *Les schrapnells du mensonge* »..., p. 92.

<sup>663</sup> Voir tableau, chapitre IV, point 1, p. 215.

d'œuvres étrangères. En effet, les pays de l'Entente, la France en tête, savent profiter des avantages qu'offre la Confédération pour soutenir leurs propres efforts humanitaires. Il faut reconnaître que la présence en Suisse de comités étrangers passe quasiment inaperçue : ces derniers opèrent dans l'ombre, camouflant leur origine derrière des apparences trompeuses, se fondant ainsi dans la masse des innombrables associations locales, comme nous allons le voir dans le point suivant.

## **Le Comité bernois, tête de pont des œuvres francophiles**

L'expédition de paquets de secours aux prisonniers de guerre est le moyen privilégié de soutenir efficacement un prisonnier. Si cette activité est tout à fait naturelle dans les pays belligérants, où les familles des prisonniers et les œuvres de guerre régionales s'organisent pour faire parvenir des secours aux leurs, elle l'est beaucoup moins pour un pays neutre, non-belligérant, comme la Suisse. Et pourtant, c'est de Suisse que des milliers de rations alimentaires ou de paquets de vêtements sont adressés à des prisonniers de guerre. L'activité des œuvres de guerre françaises établies en Suisse y est pour beaucoup.

L'apparition sur le sol helvétique de ces œuvres françaises remonte au moins à novembre 1914, avec la fondation du Comité bernois (CB), le tout premier bureau d'expédition de colis de Suisse. Ce comité aurait été fondé au moment où les premiers contingents de sanitaires français sont rapatriés d'Allemagne : témoins des dures conditions dans lesquelles furent retenues les troupes sanitaires traversant la Suisse, «*un groupe de Bernois*», pris de pitié pour ces «*malheureux*», s'organise pour leur venir en aide, peut-on lire dans une brochure<sup>664</sup>. Sous cette dénomination énigmatique se côtoient des personnes d'horizons étonnement très divers, et dont les liens qui les unissent demeurent obscurs<sup>665</sup>. L'histoire de ce comité ne peut malheureusement pas être restituée avec précision par

<sup>664</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre. Division de la Croix-Rouge suisse. Résumé de son activité*, Berne, 1919, p. 2.

<sup>665</sup> Le comité est constitué ainsi : présidente : Mme N. Valentin ; vice-président : M. F. Grand d'Hauteville ; trésorier : Jules Schieb ; secrétaire général : Louis Gertsch ; membres fondateurs : Dr. De Mestral, Dr. L. Schnyder, Dr. F. Valentin, Dr. Vannod, Kunz Konrad, P. Montandon, L. Nordmann, Max de Tschärner, Mme G. Balli, Mlle la Comtesse de Dudzele, Mme Fritz de Fischer, P. Grellet, E. Ruffy, R. Ryff, Seiler-Brugisser, A. Wander. Voir *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 12.

manque de sources, mais les éléments dont nous disposons dépeignent une organisation très élaborée.

Soutenu au plus haut niveau, le CB profite des facilités ferroviaires et logistiques de la capitale suisse et des avantages qu'offre la neutralité pour entrer en relation avec les officiels austro-allemands et accéder aux camps. Puis, parallèlement aux envois collectifs qu'il fait parvenir aux prisonniers sans ressource, le CB laisse la possibilité à ses donateurs d'envoyer des colis individuels. Il s'agit d'instaurer un lien privilégié et plus personnalisé entre l'expéditeur et le destinataire afin, déclare-t-il, «*d'offrir aux Bernois l'occasion de témoigner leur sympathie aux Alliés tout en conservant leur neutralité*»<sup>666</sup>. Aussi louable que soit l'intention, elle met en exergue la position très équivoque de l'œuvre bernoise pour qui la «*sympathie aux Alliés*» semble ne contredire en rien le principe de neutralité. Le CB joue manifestement sur deux tableaux : travaillant sous la protection officielle de la Croix-Rouge suisse, il se présente autant comme «*une œuvre essentiellement suisse*» que comme «*le premier élément de propagande alliée*» à Berne<sup>667</sup>. Le terme de «*propagande alliée*» désigne ici le regroupement d'œuvres travaillant exclusivement pour les prisonniers des nations alliées. En effet, des comités de secours étrangers viennent se joindre tour à tour au Comité bernois. À la section française initiale s'ajoutent une section belge au mois de mars (dirigée par Germaine de Dudzeele), une section italienne au mois de juin (dirigée par Lia Seiler), puis une section roumaine en septembre (patronnée par la légation de Roumanie et dirigée par Mme Kunz-Conrad)<sup>668</sup>. Nous savons peu de chose sur le fonctionnement de ces sections – sauf pour la section roumaine qui a fait imprimer son rapport d'activité –, si ce n'est qu'elles emploient plus de 300 personnes à Berne et disposent de fonds financiers conséquents : leurs dépenses pour les envois de vivres se chiffrent en plusieurs millions de francs entre 1915 et 1918. La section française aurait ainsi dépensé 1 130 000 francs, la section roumaine 2 063 613 francs, la section italienne 460 828 francs. Quant à la section belge, ses résultats se comptent aussi en plusieurs millions de francs. Ainsi chaque branche nationale organise le ravitaillement de ses propres prisonniers de guerre depuis Berne.

<sup>666</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 4.

<sup>667</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 4.

<sup>668</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 9.

Le 13 décembre 1918, lors de la dernière assemblée générale du CB, la présidente de la section roumaine, Mme Kunz-Konrad, fait une lecture de l'activité déployée par son œuvre durant les deux dernières années de guerre. Elle explique ainsi les circonstances de sa création :

*«L'entrée en guerre de la Roumanie, en août 1916, jetait un nouveau peuple dans la terrible tourmente qui, heureusement, vient de prendre fin et augmentait ainsi le lourd tribut de vies humaines que la mort, la captivité et la misère ne cessaient de réclamer impitoyablement. Dès que cette nouvelle parvint à Berne, la colonie roumaine qui s'y trouvait, dans un grand élan de charité et s'inspirant des beaux exemples qui abondaient partout en Suisse, décide de travailler au soulagement des innombrables misères dont leurs compatriotes, luttant pour la réalisation de l'idéal roumain, étaient menacés. Une Section Roumaine fut donc créée, sous les auspices du Comité bernois de Secours, Croix-Rouge suisse, qui accueillait sa nouvelle pupille avec une extrême bienveillance et un parfait dévouement.»<sup>669</sup>*

Ne pouvant, dans un premier temps, compter que sur la charité publique, les actions de la section roumaine sont limitées. Très vite, elle s'organise pour venir en aide aux prisonniers roumains détenus en Autriche-Hongrie de manière efficace: elle parvient à se procurer les listes officielles indiquant le nombre de prisonniers roumains et leur camp d'internement auprès du CICR. D'après ces listes, elle constitue son propre fichier central, sur le modèle de divers autres comités. Mais en l'absence de dons réguliers et suffisants, la jeune section a de la peine à assurer une aide substantielle. Les difficultés matérielles de la section se résolvent en 1917: cette dernière reçoit d'abord un don ponctuel de 86 250 francs de la part de la Croix-Rouge roumaine en janvier, puis 213 130 francs du gouvernement roumain en mars et 100 000 francs de la part du ministre de Roumanie à Paris deux mois plus tard. Elle obtient finalement des subventions régulières à partir du mois de mai, après l'arrivée à Berne de l'amiral Grașoski. Ce dernier, délégué du gouvernement roumain et de la Croix-Rouge roumaine, a été envoyé en Suisse *«pour étudier et organiser un système propre à assumer un ravitaillement rationnel des prisonniers roumains»<sup>670</sup>*. Dans ce but, il

<sup>669</sup> 1916-1918, *Section roumaine du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre*, Berne: Imprimerie R. Suter & Cie, Berne, s.d., p. 4.

<sup>670</sup> 1916-1918, *Section roumaine du Comité bernois de secours...*, p. 6.

fonde l'Agence de la Croix-Rouge roumaine à Berne, qui se charge de procurer les fonds nécessaires à la section dirigée par Mme Kunz-Conrad.

Dès lors le travail de ravitaillement des prisonniers roumains est réparti entre les trois agences roumaines installées respectivement à Paris, à Genève et à Berne. Et la section roumaine du CB a désormais pour tâche de ravitailler les prisonniers en Autriche-Hongrie pour le compte de l'Agence roumaine. Les envois d'argent, de vivres et de vêtements sont exécutés d'après les commandes télégraphiques ou par courrier qu'elle reçoit de la Croix-Rouge roumaine. Le tableau ci-dessous (figure 8) indique la valeur (en francs suisses) des expéditions d'aliments et de vêtements fournies par la section roumaine du CB aux prisonniers roumains.

*Figure 8: Tableau de l'activité de la section roumaine du Comité bernois*<sup>671</sup>

Dates	Aliments (en CHF)	Vêtements (en CHF)	Total (en CHF)
Jusqu'en avril 1917	-	-	76 616
Mai	8 627	5 951	14 578
Juin	27 219	39 406	66 625
Juillet	86 449	13 514	99 963
Août	109 016	13 791	122 807
Septembre	68 377	28 420	96 797
Octobre	83 540	41 049	124 589
Novembre	119 883	30 638	150 521
Décembre	123 137	44 594	167 731
Janvier 1918	127 212	28 085	155 297
Février	264 021	50 799	314 820
Mars	222 585	44 897	267 482
Avril	-	-	-
Mai	-	1 701	1 701
<b>Total</b>	<b>1 240 066</b>	<b>342 845</b>	<b>1 659 527</b>

<sup>671</sup> Tableau tiré de 1916-1918, *Section roumaine du Comité bernois de secours...*, p. 7.

En résumé, chacune des sections nationales du Comité bernois développe ses propres stratégies pour récolter des fonds : thés de bienfaisance, *garden-parties*, conférences, publications de livres et de cartes postales, projections cinématographiques, etc. Chacune d'entre elles a aussi son propre mode de fonctionnement. Par exemple, à partir du début 1915, la branche française reçoit des subsides de la part de son gouvernement afin de prendre à son compte le ravitaillement collectif de plusieurs camps en Allemagne, dont ceux de Giessen, de Parchim et de Holzminden. Elle parvient ainsi à porter secours à environ 15 000 prisonniers de guerre.

La composition tentaculaire et hétéroclite du Comité bernois complexifie passablement les choses. Sur le plan suisse, l'œuvre développe des ramifications dans plusieurs villes, d'où sont aussi envoyés des colis de secours aux prisonniers de guerre : des antennes sont ouvertes à Genève, Lausanne, Vevey, Bâle, Bienne ainsi qu'au Tessin<sup>672</sup>. Ces sections suisses gardent leur entière autonomie. Elles collectent des fonds par leurs propres moyens et ont la particularité d'être toutes dirigées par des femmes : Mme Micheli-Ador (à Genève), Mme de Roguin (à Lausanne), Mme Robert-Couvreu (à Vevey), Mme Chevillaz (à Bienne) et Mmes Chiesa, Piatti, Donin Maspoli et Resinelli (au Tessin). Vu de l'extérieur, il est sans doute impossible d'imaginer que le CB puisse être dominé par une sorte de consortium humanitaire piloté par les représentations diplomatiques installées à Berne. Le patronage accordé par la Croix-Rouge suisse lui donne un cachet helvétique qui finit de dissimuler sa véritable identité.

La position ambiguë du CB, tiraillé entre sympathies francophiles et observation de la neutralité suisse, est levée en automne 1915 : «*lorsque le comité Pro Captivis, nouvelle division de la CRS, se créa en faveur des prisonniers allemands, le Comité bernois, délié de toute obligation, put se laisser aller librement à ses sympathies.*»<sup>673</sup> En effet, après avoir offert son patronage au CB, la CRS en fait de même avec le comité Pro Captivis. De cette manière, en l'autorisant à utiliser son emblème dans ses correspondances comme dans ses expéditions, la CRS rééquilibre ses soutiens et ne remet pas en cause sa neutralité. De plus, par le biais des œuvres qu'elle patronne, la CRS saisit l'occasion de se faire connaître à l'étranger. Mais, en patronnant une œuvre aussi complexe et nébuleuse que le Comité bernois, la Croix-Rouge suisse connaît-elle seulement les véritables protagonistes de l'œuvre ?

<sup>672</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 9.

<sup>673</sup> *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 4.

## Des ramifications complexes

Voyons plus précisément qui se cache derrière ce CB, en nous intéressant de plus près à sa section belge, fondée en mars 1915 par la comtesse Germaine de Dudzeele<sup>674</sup>. Avant toute chose, il faut savoir que le ravitaillement de tous les prisonniers belges en Allemagne, ainsi que les secours complémentaires apportés à ceux qui ont été transférés en Suisse, dépend d'une instance gouvernementale centrale installée au Havre: l'Œuvre d'assistance aux prisonniers belges en Allemagne, présidée par le ministre d'État Gérard Cooreman et par son secrétaire associé Victor Yseux. Dénommé aussi Comité central du Havre, cet organisme s'informe des besoins des prisonniers dans les différents camps ennemis, d'après des renseignements qui lui parviennent des évadés, des grands blessés rapatriés ou des internés en Suisse<sup>675</sup>. Ce dernier supervise donc l'ensemble des activités d'expédition de secours des sous-comités belges ou étrangers qui lui sont affiliés. En Suisse, la section belge du Comité bernois est directement subordonnée au Comité central du Havre, de même que la section de la Croix-Rouge de Montreux ainsi que le Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse et ses sous-comités régionaux.

Au début de son activité, la section belge du CB n'envoie que des colis postaux individuels sur abonnement, conformément au *modus operandi* du Comité bernois, afin de favoriser des relations interpersonnelles entre expéditeurs et récepteurs. Elle met en rapport mairaines de guerre et prisonniers de guerre. Les archives de l'œuvre conservent de grands registres dans lesquels sont recopiées les milliers de correspondances envoyées aux donateurs et donatrices<sup>676</sup>. L'écrasante majorité des lettres (plus de 75 %) sont destinées à des femmes, habitant autant la Suisse, la Belgique, la France que l'Angleterre. Et la plupart de ces correspondances concernent le «service des abonnements» qui propose diverses formules. La section belge se charge en effet de confectionner des colis sur mesure, d'une valeur de 1, 3, 4 ou 5 francs selon le contenu, et de les expédier régulièrement à l'attention du prisonnier belge désigné. De même, les particuliers peuvent souscrire, selon leur choix, à l'envoi de 1, 2 ou 3 kilos de pain par semaine durant un mois au prix de 3, 6 ou 9 francs. Ces services engendrent une correspondance et une comptabilité

---

<sup>674</sup> Germaine de Dudzeele: fille du comte Errembault de Dudzeele, ministre plénipotentiaire à Berne et trésorier de la Section belge du Comité bernois jusqu'en novembre 1916, date à laquelle il sera nommé ministre de Belgique en Grèce.

<sup>675</sup> AGR, Bruxelles, I. 448, Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre, 87, Rapport présenté à l'Assemblée générale du 9 décembre 1916.

<sup>676</sup> AGR, 448, 7, Brievenboeken met klappers. 1916-1919. 31 delen en 1 pak.

titanesque, d'autant plus que plusieurs échanges sont parfois nécessaires entre la section belge du CB et les donateurs pour expliquer le fonctionnement quelque peu compliqué des différentes catégories d'abonnements.

Parallèlement aux envois individuels, le Comité central du Havre confie, dès 1916, à la section de la comtesse de Dudzele la responsabilité des envois collectifs dans une série de camps de prisonniers allemands, comme le prévoient d'ailleurs ses statuts :

*«Les envois aux prisonniers de guerre sont effectués par le Comité bernois sur la demande de particuliers, de corporations, de gouvernements, etc., qui mettent à sa disposition les objets et fonds nécessaires.»<sup>677</sup>*

Le Comité central du Havre lui assigne donc le ravitaillement en marchandises (sucre, savon, saindoux, féculents, pâtes, lait, fromage, viande, soupe, risotto, sardines, chocolat et tabac) pour les camps allemands suivants (figure 9).

**Figure 9: Camps ravitaillés en envois collectifs par le Comité bernois, section belge<sup>678</sup>**

- Senne II (près de Münster, Westphalie)	1 200 prisonniers
- Senne IV (près de Münster, Westphalie)	1 100 prisonniers
- Lazaret de Senne (près de Münster, Westphalie)	30 prisonniers
- Staumühle (à proximité de Senne, Westphalie)	120 prisonniers
- Lazaret de Staumühle (à proximité de Senne, Westphalie)	20 prisonniers
- Minden (Rhénanie-du-Nord, Westphalie)	400 prisonniers
- Doeberitz (près de Berlin, Brandebourg)	70 prisonniers
- Dyrotz (près de Berlin, Brandebourg)	46 prisonniers
- Mannheim (Bade-Wurtemberg)	166 prisonniers
- Münncheberg (à l'est de Berlin, Brandebourg)	17 prisonniers
- Preussisch Holland (Prusse orientale, aujourd'hui Paslek, en Pologne)	20 prisonniers

<sup>677</sup> AGR, 448, 1, Reglementen en ontwerpen van reglementen van het Hulpcomité voor Krijgsgefangenen in Bern.

<sup>678</sup> AGR, 448, 43, Envois collectifs des marchandises, 27 mars 1917.

- Neuhammer am Queis (Prusse orientale, aujourd'hui Swietoszow, en Pologne)	40 prisonniers
- Gross- Strehlitz (Haute-Silésie, aujourd'hui Strzelce Opolskie, en Pologne)	8 prisonniers
- Frankfurt am Oder (à l'est de Berlin, Brandebourg)	16 prisonniers
- Lamsdorf (Haute-Silésie, aujourd'hui Laminowice, en Pologne)	11 prisonniers
- Cottbus (entre Berlin et Dresde, Brandebourg)	14 prisonniers

La section belge du CB correspond avec les présidents des Comités de camps – des personnes de confiance désignées dans chaque camp pour assurer la liaison avec les secours extérieurs – afin de connaître le nombre de prisonniers nécessaires, leurs rations alimentaires et leurs besoins, de manière à pouvoir expédier les quantités de denrées souhaitées<sup>679</sup>. À l'arrivée des wagons de vivres, les présidents des Comités de camps accusent réception des marchandises reçues, veillent à leur juste répartition entre les prisonniers nécessaires, et tiennent leurs bienfaiteurs extérieurs informés des besoins.

Dès janvier 1916, la charge de travail de la section belge du CB s'accroît de manière spectaculaire, non seulement à cause de la prise en charge des ravitaillements collectifs de plus d'une dizaine de camps de prisonniers, mais aussi et surtout à cause d'une mesure restrictive prise par l'occupant allemand, qui interdit aux familles belges d'envoyer plus d'un colis par mois à leur destinataire, en excluant la viande, le beurre, le pain et la graisse<sup>680</sup>. Ces dernières se tournent alors vers Berne. L'œuvre de la comtesse de Dudzeele leur sert alors d'intermédiaire idéal pour contourner les obstacles empêchant les envois directs de Belgique en Allemagne. Ainsi le travail de la section belge du CB a plus que doublé entre décembre 1915 et janvier 1916, comme le montre le tableau récapitulatif des dix-huit premiers mois d'exercice (figure 10).

<sup>679</sup> La création des Comités de camps a été appuyée par le CICR et par la Croix-Rouge française dès décembre 1914 pour permettre de contrôler la répartition des secours dans les camps de prisonniers, voir chapitre II, point 3, p. 134-140.

<sup>680</sup> AGR, I, 448, Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre, 87: Rapport présenté à l'Assemblée générale du 9 décembre 1916, p. 7-13.

*Figure 10: Statistique des colis individuels envoyés par le Comité bernois, section belge entre mars 1915 et septembre 1916*<sup>681</sup>

Dates	Nombre de colis envoyés	Valeur totale des colis (en CHF)
Mars 1915	41	49,20
Avril-juin	673	4 953,20
Juillet	153	1 277,94
Août	331	2 089,30
Septembre	444	2 478,30
Octobre	751	4 727,40
Novembre	914	3 178,20
Décembre	818	2 960,55
<b>Total 1915</b>	<b>4 125</b>	<b>21 714,09</b>
Janvier 1916	2 139	7 042,27
Février	2 644	9 884,19
Mars	3 939	7 684,93
Avril	3 642	8 216,46
Mai	4 897	11 515,46
Juin	5 861	15 015,75
Juillet	3 077	13 051,64
Août	3 902	17 436,30
Septembre	3 352	14 385,86
<b>Total 1916</b>	<b>33 453</b>	<b>104 232,86</b>
<b>Total</b>	<b>37 578</b>	<b>125 946,95</b>

<sup>681</sup> Tableau tiré de AGR, I. 448, Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre, 87: Rapport présenté à l'Assemblée générale du 9 décembre 1916, p. 98.

Le début d'année 1916 voit aussi apparaître une nette augmentation des envois de «colis-pain», un service important, très apprécié par les prisonniers français et belges qui, en plus de souffrir de la faim, se plaignent de la mauvaise qualité du pain allemand<sup>682</sup>. À partir du mois de juillet, un arrangement franco-belge délègue à la Fédération nationale d'assistance aux prisonniers de guerre, située à Paris, le soin d'expédier du pain par envois collectifs dans les camps allemands. Cela permet aux prisonniers français et belges de recevoir l'équivalent de 2 kilos de pain par semaine. Seuls les officiers, exclus de cet accord, sont encore desservis individuellement par le Comité bernois<sup>683</sup>. Bien que marginale, la problématique des livraisons de pain met en lumière les difficultés croissantes qui mettent aux prises le gouvernement suisse et les œuvres de ravitaillement comme le CB : le 10 juillet 1916, Arthur Hoffmann s'adresse au ministre de Belgique pour obtenir que «*le contingent [de farine] nécessaire aux envois de pain de la Section belge soit importé en Suisse et non plus acheté dans notre pays*», suite aux «*difficultés toujours croissantes de réapprovisionnement la Suisse avec de la farine*»<sup>684</sup>. Les problèmes économiques suisses, perceptibles dès l'été 1916, compliquent le travail des œuvres internationales qui ont de plus en plus de mal à se procurer des vivres sur les marchés suisses. Elles sont poussées à trouver de nouvelles solutions :

*«Le Département politique fédéral annonce que la continuation de l'exportation d'œufs, de beurre et de sucre ne peut plus être autorisée, à cause de la pénurie qui s'aggrave de jour en jour. Si, par contre, le comité peut s'approvisionner en Italie, les permis d'exportation ne seraient alors pas refusés.»*<sup>685</sup>

La section belge du CB suit les recommandations d'Hoffmann et s'approvisionne dorénavant en Italie<sup>686</sup>. Les autorisations d'exportation de marchandises italiennes obtenues par le ministre belge de Rome, le

---

<sup>682</sup> Les envois de pain aux prisonniers de guerre ne sont pas spécifiques au Comité bernois ; de très nombreuses œuvres françaises, belges ou suisses ont déjà adopté cette formule, dont : Le Pain du Prisonnier, à Montreux, présidé par la comtesse Iza Tyszkiewicz ; Le Pain du prisonnier de guerre, à Genève, présidé par T. Dufresne ; L'Œuvre du Pain du prisonnier et L'Œuvre du Pain Quotidien, toutes deux basées à Genève.

<sup>683</sup> AGR, I. 448, 87, Œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre en Allemagne. Comité central : Le Havre. «Rapport présenté à l'Assemblée générale», 9 décembre 1916, p. 92.

<sup>684</sup> AGR, I. 448, 473, Lettre d'Hoffmann (Berne) à De Groote (Berne), 10 juillet 1916.

<sup>685</sup> AGR, I. 448, 473, Lettre du Département politique suisse. Division des affaires étrangères, s.d.

<sup>686</sup> AGR, I. 448, 87, Œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre en Allemagne. Comité central : Le Havre. «Rapport présenté à l'Assemblée générale», 9 décembre 1916, p. 93.

comte Van den Steen, sont d'autant plus les bienvenues que les autorités suisses restreignent de plus en plus l'exportation de produits destinés à la consommation nationale : après le sucre et la graisse, les exportations d'œufs, de beurre, de viande fumée et de lard sont prohibées, tandis que celles de lait condensé et de fromage ne sont tolérées que dans de faibles quantités.

Dans ces conditions, le Comité bernois développe de nouvelles collaborations avec d'autres organismes de secours. Le regroupement des forces est nécessaire pour pouvoir poursuivre le travail commun de ravitaillement des prisonniers de guerre. C'est dans ce contexte que la section belge du CB s'allie au Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG), également situé à Berne, et qui possède aussi une section belge. Ce dernier exécute les commandes que lui passent les différentes œuvres de secours et les particuliers. La confusion entre les deux comités est extrême. La comtesse de Dudzeele s'en plaignait déjà en avril 1915 :

*«C'est comme directrice de la section belge de secours aux prisonniers de guerre que je m'adresse à vous pour vous exposer notre situation. Dès le début de sa création, le Comité bernois a envoyé des secours aux prisonniers belges aussi bien qu'aux français et j'ai été amenée ainsi, connaissant plusieurs de ces dames depuis mon enfance, à travailler avec elles. Notre œuvre s'agrandissant petit à petit, et ayant reçu de l'argent spécialement pour nos compatriotes, nous avons créé une section belge dont j'ai pris la complète direction. Le Baron de Groote, notre ministre à Berne, a signalé cette activité au Havre, et cela a amené tout naturellement notre gouvernement à nous demander de rattacher notre section au Comité central belge de secours aux prisonniers de guerre, dont Monsieur le Ministre d'État Cooreman est le président. Notre section belge est donc officielle depuis trois mois. Mais le fait que votre œuvre porte le nom de section franco-belge, amène forcément à une grande confusion. Bien des fois je reçois des lettres de personnes croyant que nos 2 bureaux n'en font qu'un ; de même pour les prisonniers, cette similitude de noms donne des malentendus, et maintenant que nos deux locaux sont porte à porte, cela amènera plus d'erreurs encore, aussi je viens vous demander très franchement de bien vouloir abandonner complètement le nom de Belge. Cela me semble non seulement préférable à tous les points de vue, mais aussi correct vis-à-vis de l'œuvre du Havre.»<sup>687</sup>*

<sup>687</sup> AGR, I. 448, 111, Germaine de Dudzeele à Léon Poinard (directeur du BSPG), 17 avril 1915.

La collaboration entre les deux œuvres pro-belges de Berne débute dans le courant de 1917. Elle témoigne d'une évolution globale du travail des œuvres de secours, visible à tous les niveaux, qui tend vers une rationalisation, une harmonisation et une optimisation des modes de fonctionnement. Dorénavant, le comité de Germaine de Dudzeele se charge uniquement de mettre en relation marraines et prisonniers, d'enregistrer les commandes de colis des donateurs et de collecter l'argent. Les commandes sont ensuite exécutées par le BSPG :

*« Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint une liste de 1 988 noms de prisonniers dans différents camps, auxquels nous vous prions de faire expédier un colis de frs. 5.50 à frs. 6.- dans le genre des derniers envois. Si vous en disposez, veuillez les composer, du moins pour une partie, de légumes secs, lard, fromage, conserves de viande, savon, etc. Si cela ne vous est pas possible, nous laissons la composition des colis à votre choix. »*<sup>688</sup>

Contrairement aux autres bureaux d'expédition établis en Suisse, le BSPG dispose de réserves de denrées alimentaires au moins jusqu'en avril 1918. Il est ainsi en mesure d'expédier les colis qui lui sont commandés, permettant à la section belge du CB de poursuivre ses activités. Ainsi, ses envois de colis individuels peuvent se maintenir à un niveau relativement élevé jusqu'à la fin de la guerre. Selon les chiffres officiels, 75 847 colis (pour une valeur totale de 520 630 francs) auraient été envoyés entre le 30 septembre 1917 et le 30 novembre 1918<sup>689</sup>. Cela correspond à un quota moyen de 5 417 colis par mois.

## **Les synergies franco-suissees en faveur des prisonniers de guerre**

La surenchère d'œuvres humanitaires installées à proximité les unes des autres et visant les mêmes objectifs s'accompagne le plus souvent de paronymies qui ajoutent à la confusion. Comme le Comité bernois (CB), le Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG) fait partie des toutes premières œuvres d'origine française à s'installer à Berne. Comme le Comité bernois, il rallie rapidement d'autres sections internationales

<sup>688</sup> AGR, I. 448, 112, Lettre de Germaine de Dudzeele à Amédée Hamoir, 29 août 1917.

<sup>689</sup> Voir *Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre...*, p. 6.

à sa cause. En plus de sa branche fondatrice, la section franco-belge, le BSPG comporte une section russe et une section anglaise (présidée par Mme Evelyn Grant-Duff, épouse du ministre anglais en Suisse). Toutefois, afin de ne pas complexifier les choses, nous nous intéresserons seulement à la section franco-belge, qui n'est autre que la colonne vertébrale du BSPG. Patronné par l'ambassade de France, le BSPG s'impose comme une plateforme de renseignement et de coordination incontournable entre les camps de prisonniers allemands d'un côté, les œuvres de secours suisses et françaises et les familles de captifs de l'autre.

Le BSPG est cofondé en décembre 1914 par Mme Pageot, femme de l'attaché militaire français en poste à Berne, Gaston Pageot<sup>690</sup> – qui dirigerait un important dispositif de renseignements français – ainsi que par son compatriote Léon Poinard, juriste, économiste politique et sous-directeur des Bureaux internationaux de la propriété intellectuelle installés à Berne. Les activités de Poinard à Berne demeurent obscures : certains documents le présentent comme le « *conseiller du commerce extérieur de la France* »<sup>691</sup>. À travers son activité professionnelle, ce dernier a l'occasion de côtoyer des personnalités parmi les plus influentes d'Europe, de tisser des relations d'un « *précieux appoint pour l'œuvre des prisonniers de guerre, à laquelle il allait consacrer tout son temps* », peut-on lire dans la biographie qui lui est consacrée en octobre 1917, suite à son décès<sup>692</sup>. En Suisse, il dispose d'un réseau influent : le juriste bernois Ernst Röhliberger, secrétaire du Bureau international de la propriété intellectuelle, est également le directeur du Bureau de rapatriement des internés civils. À Genève, les archives du CICR conservent une correspondance fournie avec le Bureau de Poinard<sup>693</sup>. Omniprésent, ce dernier figure dans les papiers de la plupart des œuvres de secours suisses, au détour d'une correspondance ou d'un rapport d'activité<sup>694</sup>.

C'est le 24 décembre 1914 que Léon Poinard annonce au CICR la fondation de son Bureau de secours<sup>695</sup>. Il exprime ainsi les deux objectifs de son œuvre : « *Secourir directement les prisonniers de certains camps,*

<sup>690</sup> Voir DE WECK Hervé, «Le service de renseignement français en Suisse (1914-1918)», *Revue militaire suisse*, septembre-octobre 2010, p. 15-20.

<sup>691</sup> Voir ACICR, C G1 A 40-20.

<sup>692</sup> AFS, E2020, 1000/130, 103, Bureau Poinard, «circulaire n° 32».

<sup>693</sup> Voir ACICR, C G1 A 40-20 Œuvres de secours suisses : correspondance avec les œuvres siégeant à Berne, «Bureau de secours aux prisonniers de guerre», Berne, décembre 1914–avril 1919.

<sup>694</sup> Voir par exemple AEF, Protection Jeune Fille, cotes 332 à 342 : Bureau de secours franco-belge.

<sup>695</sup> ACICR, C G1 A 40-20, BSPG au CICR, le 24 décembre 1914.

*au moyen des dons en nature ou en argent qui nous parviendront»* et *«coordonner les efforts des personnes et des Associations qui s'occupent de la même œuvre, les renseigner et les guider, de façon à éviter les pertes de temps et les doubles emplois.»*<sup>696</sup> Le BSPG se dit en relation avec des associations françaises et suisses ainsi qu'avec des commandants de camps et avec des aumôniers en Allemagne. Il s'occupe déjà des prisonniers de guerre français et belges, militaires et civils dans les camps de Bavière, dont celui de Grafenwoehr. Poinsard peut compter sur l'aide du CICR afin de pouvoir rassembler *«tous les renseignements utiles concernant la situation des camps, leurs compositions, leurs besoins, les personnes auxquelles on peut s'adresser pour l'expédition et la bonne distribution des secours»*<sup>697</sup>. Il faut dire que la démarche du BSPG s'inscrit pleinement dans les efforts diplomatiques menés par le CICR et la Croix-Rouge française pour obtenir de l'Allemagne la mise en place d'un système de ravitaillement des camps. En effet, la création du BSPG à Berne a lieu une quinzaine de jours seulement après l'entrevue à Berlin de Gustave Ador avec les autorités allemandes pour discuter de l'organisation des secours dans les camps. Dans ce domaine, le BSPG semble travailler de pair avec le CICR. Relevons à ce sujet la teneur de l'hommage prononcé lors de son décès en 1917: *«M. Léon Poinsard eut une influence prépondérante dans cette période d'organisation et c'est en grande partie à lui que les prisonniers doivent, sous la forme actuelle qui leur est si précieuse, les Comités de secours et leur rôle dans tous les services intérieurs des camps.»*<sup>698</sup>

Dans les premiers mois de 1915, alors que l'organisation des camps de prisonniers se met en place et que les groupes de marraines se développent en Suisse comme en France, le BSPG prend la tête d'un dispositif humanitaire transnational réunissant un très grand nombre d'œuvres. Le rassemblement des forces humanitaires franco-suisse aboutit à une importante réunion, le 22 mai 1915 à Berne. À l'instigation du BSPG, les délégués de onze œuvres se réunissent pour une assemblée préparatoire en prévision du Congrès général des Comités de secours, fixé à Paris le mois suivant<sup>699</sup>. Cette réunion constitue une étape décisive dans la mise en place

<sup>696</sup> ACICR, C G1 A 40-20, imprimé n° 472.

<sup>697</sup> ACICR, C G1 A 40-20, imprimé n° 472.

<sup>698</sup> AFS, E2020, 1000/130, 103, Bureau Poinsard, «circulaire n° 32».

<sup>699</sup> Parmi les dix-sept œuvres invitées le 22 mai par Léon Poinsard, onze répondent à l'appel: le Vêtement du prisonnier de guerre, Paris, représenté par Mmes Chaptal et Péreire; l'Œuvre municipale du prisonnier de guerre, Lyon, représentée par Mme Herriot; le Paquet du prisonnier de guerre, Paris

d'un partenariat humanitaire franco-suisse dans le domaine des secours aux captifs : après les remerciements d'usage de Mlle Chaptal à la Suisse pour le *« large concours donné par elle aux œuvres destinées à atténuer les effets de la guerre »*, Poinard présente un rapport démontrant *« l'utilité d'une entente générale entre les organisations consacrées au soulagement des prisonniers de guerre français et belges, dans le but de coordonner les efforts afin de les rendre plus efficaces et de prévenir les doubles emplois, les abus et les gaspillages qui en résultent »*<sup>700</sup>. Les discussions portent ensuite sur trois objets, qui finiront tous par être approuvés. Premièrement, l'urgence de former une entente sur la base d'une sorte de fédération. Deuxièmement, l'avantage de conserver le régionalisme français des comités de secours, puisque ces derniers se sont généralement constitués pour secourir les prisonniers originaires de leur région. Et troisièmement, la nécessité de disposer d'un centre commun de renseignement. À cet égard, il est décidé, *« dans le but de prévenir les abus, de dépister les fraudes, de réunir tous les renseignements utiles, la création d'un Office d'information, entretenu à frais commun auprès du Bureau de Berne, tout désigné par sa position géographique »*<sup>701</sup>. Autrement dit, la mission du BSPG consiste désormais à *« recueillir tous les faits susceptibles d'intéresser les Comités, de les leur communiquer par circulaires, de répondre à leurs questions »*<sup>702</sup>. La mise en œuvre de sa nouvelle mission est immédiate : le BSPG publie sa première circulaire informative le 28 mai 1915, soit moins d'une semaine après la réunion de Berne.

C'est précisément par le biais de ces circulaires, retrouvées de manière éparse et incomplète dans différents fonds d'archives, que nous connaissons véritablement le travail du BSPG<sup>703</sup>. Représentant plus de cent

---

et Genève, représenté par Mme Spitzer ; la Mission catholique suisse, Fribourg et Genève, représentée par Mmes de Montenach, Jaquenoud et par M. Joye ; le Linge du prisonnier, Marseille, représenté par Mme Gouin ; le Paquet du prisonnier de guerre, Bâle, représenté par Mme Farges ; le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre, Berne, représenté par Mmes Valentin, Jaggi, Dudzele ; le Comité de secours aux prisonniers de guerre abandonnés, Lausanne, représenté par le colonel H. Luthard ; le Comité neuchâtelois de secours aux prisonniers de guerre, Neuchâtel, représenté par Mmes E. de Pourtalès et G. Jéquier ; le Bureau de secours aux prisonniers de guerre, Berne, représenté par Mme Denise Pageot et Mrs Poinard et Buser. Sont également présents à la réunion : l'ambassadeur de France, Paul Beau, et le délégué du Bureau de Berne en Bavière, G. Schneeli. Voir ACICR, C G1 A 40-20, « Procès-verbal sommaire de la réunion du 22 mai 1915 à Berne ».

<sup>700</sup> ACICR, C G1 A 40-20, « Procès-verbal sommaire de la réunion du 22 mai 1915 à Berne ».

<sup>701</sup> ACICR, C G1 A 40-20, « Procès-verbal sommaire de la réunion du 22 mai 1915 à Berne ».

<sup>702</sup> ACICR, C G1 A 40-20, « Procès-verbal sommaire de la réunion du 22 mai 1915 à Berne ».

<sup>703</sup> Les Archives de l'État de Fribourg conservent le plus grand nombre de circulaires du BSPG sous la cote suivante : Protection Jeune Fille, 332, « Circulaires d'information. 1915-1918 » : quarante-quatre circulaires d'information y sont conservées, comprenant la première (n° 1, 28 mai 1915) et la dernière

pages d'informations, de listes, de chiffres et de tableaux récapitulatifs qu'il conviendrait d'éplucher systématiquement, ces circulaires présentent un intérêt certain pour approfondir nos connaissances dans l'évolution de l'état des camps allemands entre mai 1915 et septembre 1918.

D'un point de vue formel, ces circulaires se présentent sous un format très variable: composées de deux à dix-neuf pages, leur périodicité est irrégulière, pouvant fluctuer d'une parution bimensuelle à une parution trimestrielle sans raison apparente. Une volatilité qui s'explique sans doute par des difficultés liées à la communication avec les camps de prisonniers. Quant au contenu, d'abord relativement sommaire, il ne cesse de s'enrichir au fur et à mesure des mois, preuve tangible du travail de fond réalisé par le Bureau de Poinsard. Transmettant d'abord quelques conseils et avis officiels, les circulaires du BSPG relatent ensuite les expériences positives des différents comités franco-suisses, afin de pouvoir en faire profiter tous les lecteurs, tant et si bien que *«bien des créations ingénieuses, des fondations précieuses pour la sauvegarde matérielle et morale des prisonniers ont pris leur germe dans ces colonnes sans prétention»*<sup>704</sup>. Les circulaires sont divisées en plusieurs rubriques: renseignements généraux sur l'état des camps, présentation de l'activité des comités de secours liés au BSPG, avis aux œuvres (informations sur les formalités d'expédition, mise en garde contre les abus, suggestion d'envois, conseils pour les emballages, etc.) et chroniques plus pointues sur la vie des camps (vie des prisonniers, loisirs, activités artistiques et intellectuelles, etc.). Cette dernière rubrique offre la parole aux prisonniers, leur donnant l'occasion d'exprimer des souhaits, de proposer des idées nouvelles et de partager des expériences. Minces traits d'union entre l'univers des camps et le monde extérieur, ces feuillets ont une valeur importante aux yeux des prisonniers, qui se savent écoutés et soutenus:

*«La rédaction toujours simple, véridique et le ton toujours modéré firent bien accueillir cette feuille de la part de l'autorité allemande qui en autorisa l'envoi dans les camps au grand avantage et au bénéfice moral considérable des prisonniers.»*<sup>705</sup>

---

(n° 44, 25 octobre 1918). D'autre part, onze circulaires, publiées par le BSPG entre le 1<sup>er</sup> juillet 1915 et le 25 février 1916, sont conservées aux AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «Circulaires du Bureau de secours aux prisonniers de guerre»; sous la même cote, dans le volume 110, se trouvent quelques «Rapports du Bureau de secours aux prisonniers de guerre, section serbe». Il s'agit là de dix rapports parus entre le 30 juin 1917 et le 30 septembre 1918.

<sup>704</sup> AFS, E2020, 1000/130, 103, Bureau Poinsard, «circulaire n° 32».

<sup>705</sup> AFS, E2020, 1000/130, 103, Bureau Poinsard, «circulaire n° 32».

À bien des égards, le travail du BSPG est comparable à celui du CICR : l'engagement pour le bien des prisonniers français apparaît comme indissociable d'un engagement pour la recherche de la vérité et de l'impartialité. Le ton mesuré des circulaires, leur propension à encourager les initiatives bénéfiques aux prisonniers, leur volonté de faire triompher le principe de la réciprocité sur celui des représailles tout en dénonçant les fausses rumeurs rappelle immanquablement les principes guidant l'action du CICR :

*«Le principe qui domine toujours la composition de ce Bulletin, celui qui était la base même du caractère de notre regretté Secrétaire Général, c'était l'impartialité. [...] Il combattit toujours pour la vérité où qu'elle se trouvât et ne permit jamais qu'elle fût trahie. Il s'éleva immédiatement contre les légendes qui malheureusement en nos temps troublés n'ont que trop de facilité à se créer. Il remit au point bien des nouvelles inexactes qui se répandaient par moments dans la presse de tous les pays. Il ne cessa jamais de lutter contre leur diffusion et de mettre en lumière des faits exacts qui les infirmaient. Son action dans ce sens fut considérable et réussit souvent à écarter mille sources de conflits secondaires mais énervants pour l'opinion publique et qui aggravent singulièrement les différends. [...] Il lutta de toute sa force et souvent avec succès contre le principe des représailles, si dures pour les prisonniers, dans leurs applications mécaniques et brutales contre ceux qui n'ont aucune part dans les faits qui en sont l'origine, ces représailles qui se croisent, s'entremêlent, se chevauchent toujours pour la plus grande souffrance des malheureuses victimes.»<sup>706</sup>*

L'abonnement au bulletin, gratuit pour les camps et les donateurs, coûte 1 franc pour le public. Le BSPG doit son succès au travail de ses délégués neutres présents sur le terrain, qui visitent les camps et gèrent la distribution des vivres. Des extraits de leurs rapports sont régulièrement publiés dans les circulaires. Nous ignorons tout, ou presque, de ces délégués, de leur mode de sélection et de leur statut social. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont entièrement reconnus et respectés par les autorités allemandes dans leur rôle de représentant d'une œuvre humanitaire :

*«Le ministère de la guerre de Berlin ayant bien voulu, comme celui de Munich, autoriser la désignation de délégués neutres, admis à présider*

<sup>706</sup> AFS, E2020, 1000/130, 103, Bureau Poinard, «circulaire n° 32».

*à la distribution des envois collectifs de dons, et à s'enquérir sur place des besoins des prisonniers, des personnalités qualifiées, généralement de nationalité suisse et ayant leur résidence en Allemagne, ont bien voulu accepter cette mission, chacune pour une région déterminée. Nous donnerons des extraits de leurs rapports, qui sont toujours d'un grand intérêt.»<sup>707</sup>*

Finally, grâce à ces circulaires, les familles de prisonniers peuvent aussi recevoir des informations utiles concernant le sort des leurs. Moins de dix mois après leur création, en février 1916, le BSPG est en mesure de livrer des informations précises sur le quotidien de soixante camps<sup>708</sup>. La nature des renseignements – qui vont de l'anecdote cocasse aux affaires les plus sérieuses – et leur remarquable précision revêtent évidemment une haute importance, tant pour les donateurs de l'époque que pour l'historien d'aujourd'hui. À la lecture des rapports des délégués ou des présidents des Comités de camps, il est possible de comparer l'état général des divers dépôts de prisonniers. Les différences sont frappantes : alors que certains camps offrent des possibilités de formations intellectuelles et des divertissements aux prisonniers, d'autres souffrent cruellement du manque de nourriture et de vêtements, comme l'exprime l'homme de liaison du camp de Soltau :

*«Effectif des nécessiteux : 525 Français, 2 000 Russes, 30 Anglais, 800 Belges (camps et dépendances). Nous aurions besoin de chaussures, pantalons, chemises, caleçons, huile de foie de morue, lait condensé, vivres. Le nombre des nécessiteux du camp de Soltau a plus que doublé, momentanément, un assez grand nombre d'hommes étant rentrés des dépendances. Ces fréquentes variations d'effectif dans les dépendances rendent impossible la bonne répartition des secours expédiés directement à celles-ci.»<sup>709</sup>*

<sup>707</sup> AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «circulaire n° 10», 7 août 1915, p. 2.

<sup>708</sup> AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «circulaire n° 16», 25 février 1916, p. 4-18. À ce moment-là, le BSPG est en contact avec les camps allemands suivants : Altdamm, Altengrabow, Bayreuth, Benediktbeuren, Bernau a. Chiemsee, Chemnitz, Darmstadt, Erfurt, Eichstätt, Erlangen, Golzern, Grosskarolinenfeld, Guben, Gmünd-Schwäb, Grafenwöhr, Guestrow, Hamm, Hammelburg, Hameln, Hann, Münden, Herrenwyk b. Lübeck, Heuberg, Hohenasberg, Holzminden, Ingolstadt, Kaiserslautern, Königsbrück, Landshut, Lauban, Lechfeld, Lichtenau, Lichtenhorst, Limburg, Ludwigsburg-Eglosheim, Mannheim, Merseburg, Minden, Müncheberg, Münsingen, Münster, Nürnberg, Oberhode, Parchim, Quedlinburg, Rastatt, Regensburg, Sagan, Schleissheim, Schneidemühl, Senne I, Senne II, Soltau, Steinhorst, Stendal, Stuttgart II, Traunstein, Werben a/Elbe, Würzburg, Zweibrücken.

<sup>709</sup> AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «circulaire n° 16», 25 février 1916, p. 17.

Comme à Soltau, de nombreux prisonniers détenus à Königsbrück ne pourraient vraisemblablement pas tenir sans les apports extérieurs réguliers en nourriture et en vêtements. Pour être autorisés par l'administration allemande des camps, les rapports se doivent d'adopter un ton neutre et non offensant envers l'Allemagne. Censure oblige, il faut donc parfois savoir déceler entre les lignes la misère des prisonniers :

*«Königsbrück. Nous puisons pour nos distributions dans l'envoi fait par le "Vêtement du Prisonnier". L'administration vient d'avoir l'obligeance de mettre à notre disposition une cuisine où nous pourrions faire quatre fois par semaine des soupes auxquelles nous ajouterons quelques biscuits. Notre comité est très heureux de cette décision et estime que ces distributions seront d'un très bon effet pour la santé et fort bien accueillies de nos nécessiteux cet hiver.»<sup>710</sup>*

À l'opposé, d'autres rapports décrivent une situation bien plus enviable. Les captifs du camp de Grosskarolinenfeld, par exemple, bénéficient de très bonnes conditions de vie :

*«Un sous-officier du camp s'occupe régulièrement des illettrés du détachement. Ceux-ci, conscients de leur intérêt, s'appliquent de leur mieux. Pour aider dans leur tâche maîtres et élèves, je vous serais reconnaissant d'expédier, si cela vous est possible, quelques cahiers-modèles, quelques crayons, du papier, etc., de même que du papier à lettres. Pour soutenir le moral satisfaisant des prisonniers sous mes ordres, j'ai encouragé leur goût pour le théâtre, et dimanche dernier, l'autorité allemande a bien voulu honorer de sa présence la première représentation d'une petite pièce comique improvisée par les prisonniers eux-mêmes. J'ai ici encore recours à votre obligeance pour vous demander l'envoi de pièces militaires et comiques de un ou deux actes qui n'exigeraient pas des costumes trop spéciaux.»<sup>711</sup>*

Des recherches plus poussées permettraient, sans doute, de mieux mettre en valeur le travail réalisé par Léon Poinard dans la coordination des œuvres franco-suisse et dans le ravitaillement des prisonniers de guerre français en Allemagne. Ce bref exemple montre néanmoins la façon dont les principaux comités de secours aux prisonniers de guerre français et

<sup>710</sup> AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «circulaire n° 16», 25 février 1916, p. 11.

<sup>711</sup> AFS, E2001 (A), 1000/45, 692, «circulaire n° 16», 25 février 1916, p. 7.

suisses se sont fédérés pour unir leurs efforts dès le printemps 1915 afin de se partager le ravitaillement des camps allemands de manière rationnelle et efficace. Dès lors, la coopération des œuvres françaises et suisses n'ira qu'en se renforçant, guidée par un même souci d'optimisation des ressources. Le rassemblement des forces humanitaires fait des émules. Le CICR s'engage dans la même voie : s'inspirant de la réunion de Berne du 22 mai, il convoque les œuvres de secours genevoises le 8 juillet 1915 pour «*se réunir et décider en commun d'une manière d'agir avec le plus d'utilité et l'attribution aux uns et aux autres d'un champ d'activité déterminé*»<sup>712</sup>.

## **4. Caractéristiques des comités de secours en Suisse alémanique**

### **La primauté de l'entraide à travers le «*deutsche Hilfsverein*»**

En tant que ville fédérale et siège de nombreuses ambassades et organisations internationales, Berne est une ville alémanique particulière. Elle est d'ailleurs – comme nous venons de le voir – un lieu très attractif pour les œuvres de guerre de l'Entente qui cherchent à s'y établir. Par conséquent, la capitale suisse n'est pas représentative de ce qui se passe ailleurs en Suisse allemande. À la différence de ce qui se met en place en faveur des pays de l'Entente, il n'existe curieusement que très peu d'initiatives indigènes expressément dévouées aux besoins des soldats blessés ou prisonniers de guerre allemands.

En Suisse alémanique, le domaine de l'assistance humanitaire pendant la guerre est dominé par l'omniprésence des *deutsche Hilfsvereine* (comités d'entraide allemands). Sans être à proprement parler d'origine helvétique, ces comités d'entraide forment l'ossature des secours pro-allemands émanant de Suisse. C'est donc sur ce socle institutionnel que les secours en faveur des Allemands s'élaborent à travers le pays.

Les *deutsche Hilfsvereine* existent depuis longtemps. Ils se sont constitués dans les colonies allemandes établies en Suisse dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Se diffusant d'abord naturellement dans les cantons alémaniques, là où les ressortissants allemands sont les plus

---

<sup>712</sup> ACICR, C G1 A 40-20, CICR à destinataire inconnu, 8 juillet 1915.

nombreux, ils ont ensuite peu à peu gagné les villes romandes. Le *deutscher Hilfsverein* de Zurich est le plus ancien du pays : il voit le jour en 1856<sup>713</sup>. Celui de Bâle se constitue en 1863<sup>714</sup>. Depuis lors, leur origine, leur but et leur mode de fonctionnement n'ont guère changé : prodiguer des conseils et prêter une assistance matérielle aux Allemands les plus démunis vivant sur le territoire suisse, moyennant une cotisation mensuelle de ses membres<sup>715</sup>. Pendant longtemps, la proportion des adhérents reste relativement faible. En 1914, la section bâloise ne compte que 538 membres sur une population de plus de 40 000 Allemands<sup>716</sup>. À Zurich, le *deutsche Hilfsverein* compte à peine 600 membres en février 1914<sup>717</sup>. Élément d'entraide et de secours nationaux, l'évolution du *Hilfsverein* au cours de la guerre est marquée par un rapprochement sensible avec les pouvoirs publics et les citoyens suisses.

Le recensement des œuvres de guerre suisses paru dans les *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*<sup>718</sup> permet de localiser précisément ces *deutsche Hilfsvereine* : on dénombre pas moins de vingt-cinq sections, uniformément réparties sur le territoire helvétique<sup>719</sup>. Puis une autre organisation complémentaire voit le jour en Suisse : le *Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge* (Alliance solidaire pour l'assistance allemande en temps de guerre). Associé à ces *Hilfsvereine*, le *Hilfsbund* s'est, quant à lui, constitué au cours de la guerre dans trente-sept localités<sup>720</sup>. À elles deux, ces organisations d'entraide représentent l'essentiel des œuvres de secours pro-allemandes en Suisse. Mais à quoi servent-elles exactement et comment fonctionnent-elles ?

<sup>713</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich 1856-2006*, Zurich : Deutscher Hilfsverein, 2005, p. 15.

<sup>714</sup> STAHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit. Deutsche und französische Kriegshilfe in Basel-Stadt von 1914 bis 1918*, travail de master, Bâle, 2013, p. 32.

<sup>715</sup> Selon l'article 5 des statuts du «*Deutsche Hilfsverein in Zurich*» de 1856, la cotisation mensuelle s'élève à 50 centimes par membre.

<sup>716</sup> STAHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit...*, p. 32.

<sup>717</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 102.

<sup>718</sup> Voir «*Les œuvres de guerre en Suisse*», *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50/1916, 30 décembre 1916, p. 389-396 et n° 8/1917, 24 février 1917, p. 57-62.

<sup>719</sup> Les sections du «*deutscher Hilfsverein*» sont présentes dans les villes suivantes : Aarau, Baden, Berne, Bâle, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Coire, Einsiedeln, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Locarno, Lucerne, Lugano, Männedorf, Montreux, Naefels, Neuchâtel, Olten, Rorschach, Saint-Gall, Soleure, Vevey, Zurich.

<sup>720</sup> Le «*Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge*» est répertorié dans les communes suivantes : Aarau, Altdorf, Arosa, Baden, Bâle, Bellinzone, Berne, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Coire, Davos, Einsiedeln, Fribourg, Genève, Glaris, Herisau, Interlaken, Lausanne, Leysin, Locarno, Lucerne, Lugano, Männedorf, Montreux, Neuchâtel, Olten, Ragaz, Rorschach, Saint-Gall, Saint-Moritz, Schaffhouse, Soleure, Stein am Rhein, Vevey, Vouvry, Winterthour, Zurich.

Le 4 novembre 1914, le professeur Arnold Meyer, nouveau président du *deutsche Hilfsverein* de Zurich, fait paraître un article dans la *Neue Zürcher Zeitung* intitulé «*Der deutsche Hilfsverein zu Zürich und seine Arbeit in der gegenwärtigen Kriegsnot*»<sup>721</sup>. Il s'agit du premier compte rendu public des actions du *deutsche Hilfsverein* zurichois depuis le début de la guerre. Il y explique le rôle majeur endossé par son comité pour faire face aux nouveaux défis, c'est-à-dire pour répondre aux difficultés consécutives à la mobilisation militaire des milliers d'Allemands habitant Zurich<sup>722</sup>. Sur le plan national, on estime à plus de 220 000 le nombre d'Allemands vivant en Suisse en 1914, parmi lesquels environ 35 000 hommes auraient été mobilisés. Décrit dans le roman historique de Meinrad Inglin comme un moment d'effervescence jubilatoire, le départ des Allemands de Zurich marque assurément les esprits des contemporains<sup>723</sup>. Leur service sous les drapeaux signifie aussi l'absence prolongée du chef de famille, père, mari ou fils, duquel dépend bien souvent le revenu du foyer. Selon l'article du professeur Meyer, un montant de 200 000 francs a été versé à plus de 4 000 familles allemandes de la région zurichoise pour le seul mois de septembre 1914, et des sommes plus élevées sont à prévoir pour les mois à venir<sup>724</sup>. Cela a pour but de pallier l'insuffisance des compensations financières allemandes prévues par une loi de 1888<sup>725</sup>.

En Suisse, les familles de nationalité étrangère tombées dans la précarité des suites de la guerre peuvent prétendre à des indemnités cantonales ou fédérales. Or ce droit aux indemnités varie selon les dispositions juridiques des cantons et dépend du statut de chaque famille. Comme le montre Christine Staehlin dans son étude de cas, les familles de nationalité étrangère établies à Bâle avant le 1<sup>er</sup> juillet 1913 sont en droit de percevoir, au même titre que les familles bâloises nécessiteuses, une aide d'appoint de la part de la *Staatliche Hilfskommission Basel-Stadt*, à condition de ne pas recevoir de subsides de la part du consulat allemand, en tant que famille de militaire allemand<sup>726</sup>.

<sup>721</sup> L'article est intégralement reproduit par HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 104-118.

<sup>722</sup> «Der Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz», *Deutsche Internierten Zeitung*, n° 30, 22 avril 1917, p. 6.

<sup>723</sup> Voir INGLIN Meinrad, *Schweizerspiegel*, Leipzig: Staackmann, 1938, 989 p.

<sup>724</sup> MEYER Arnold, «Der deutsche Hilfsverein zu Zürich und seine Arbeit in der gegenwärtigen Kriegsnot», in HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 117.

<sup>725</sup> Selon la *Reichsgesetz* de 1888, les indemnités s'élèvent à 4 Marks par mois pour une épouse et à 4 Marks par mois pour un enfant. Au 1<sup>er</sup> août 1914, ces compensations mensuelles ont été relevées à 9 Marks, puis à 12 Marks pour l'épouse et à 6 Marks par enfant.

<sup>726</sup> Voir STAEHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit...*, p. 29.

Devant l'insuffisance des indemnités accordées aux familles de soldats allemands, les *deutsche Hilfsvereine* sont extrêmement sollicités et mettent en place des structures de secours *ad hoc*. Des collectes sont mises sur pied. Une *Hilfsaktion deutscher Frauen* (Action de secours des femmes allemandes) est organisée sous les auspices de la femme du consul général allemand de Zurich, Mme von Faber du Faur. Cette structure a pour but de procurer du travail aux femmes, d'offrir des soins aux enfants et d'organiser des distributions de nourriture<sup>727</sup>. Plus tard, le *Hilfsaktion deutscher Frauen* étendra ses activités charitables aux prisonniers de guerre allemands, en leur envoyant des colis de secours. Ce comité féminin prête aussi assistance aux internés civils allemands de passage à travers la Suisse en faisant publier des appels aux dons dans les journaux. Les donateurs sont aussi bien de nationalité allemande que suisse, observe Renate Hochholzer<sup>728</sup>. Les tâches administratives exigent des efforts conséquents pour enregistrer chaque famille, identifier leurs besoins, assurer la gestion financière et démasquer les éventuels abus. Pour accomplir ces tâches, le *deutsche Hilfsverein* fait appel à tous les hommes et femmes de bonne volonté, y compris parmi les éléments suisses. Si aucune indication précise ne permet de connaître la part des volontaires suisses au sein de l'œuvre allemande, elle paraît considérable : Arnold Meyer se réjouit de voir que l'*Hilfsverein* suscite la «*sympathie de nombreux Suisses*» qui prêtent volontiers main-forte<sup>729</sup>. De manière générale, le *deutsche Hilfsverein* est gratifié d'avantages par les pouvoirs publics suisses avec lesquels il collabore harmonieusement : la Direction générale des postes lui octroie la franchise de port sur toutes ses correspondances tandis que de nombreux journaux publient ses annonces gratuitement.

À la fin 1915, le comité d'entraide allemand zurichois subvient aux besoins de 9 100 familles, soit environ 25 000 personnes. Les charges s'alourdissent. Elles se chiffrent mensuellement à 37 francs par femme et à 15 francs par enfant. Diverses manifestations et concerts de bienfaisance sont alors régulièrement programmés. Le Comité compte alors 724 membres et les rentrées financières atteignent 137 987 francs, couvrant aisément les dépenses annuelles de 82 014 francs. Renate Hochholzer relève l'appui constant des milieux politiques suisses : «*On ne cesse*

<sup>727</sup> MEYER Arnold, «Der deutsche Hilfsverein zu Zürich...», p. 106.

<sup>728</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 120.

<sup>729</sup> MEYER Arnold, «Der deutsche Hilfsverein zu Zürich...», p. 117.

*d'insister sur le soutien particulièrement important des autorités suisses, y compris du Conseil fédéral.»*<sup>730</sup>

L'année 1916 est mise sous le signe de l'assistance aux prisonniers de guerre internés, pour lesquels les dons populaires ne cessent de croître. La branche féminine du *Hilfsverein* y consacre beaucoup d'attention. À une échelle plus restreinte apparaissent les petites mains de la charité locale à travers les *Ortshilfsvereine* (comités de secours locaux), dirigés tant par des dames d'origine allemande que suisse<sup>731</sup>. À l'instar des internés français et belges, les internés allemands reçoivent un accueil chaleureux dans les lieux d'internement que sont les régions dites de Suisse centrale, de Glaris-Weesen, d'Appenzell, Saint-Gall, Ragaz, Coire et Davos. Les régions d'internement subissent des remaniements en fonction de l'afflux croissant d'internés en Suisse. Une réorganisation générale des régions entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1917. Aux régions d'internement initiales s'ajoutent, côté alémanique, celles des villes universitaires de Bâle, Berne Lucerne et Zurich, tandis que les régions d'Appenzell, Saint-Gall et Ragaz fusionnent en une seule entité régionale, sous le nom de Saint-Gall. Situées à proximité des camps d'internés, ces *Ortshilfsvereine* sont comparables aux comités de marraines de Suisse romande qui soutiennent les internés français ou belges. Elles sont en première ligne pour subvenir aux besoins les plus pressants des prisonniers allemands transférés des camps de prisonniers français. Lançant régulièrement des appels aux dons, ces petites structures connaissent un succès considérable. Jusqu'à la fin de l'année 1917, la région de Davos, par exemple, a récolté la somme de 75 000 francs en faveur de ses internés allemands, grâce à l'engagement de son comité local<sup>732</sup>.

À mesure que la guerre se prolonge, le *deutsche Hilfsverein* ne cesse d'étendre son filet de protection. Au début de l'année 1917, il s'associe à un groupe de philanthropes suisses et allemands pour fonder la *Zentralstelle zur Unterbringung erholungsbedürftiger deutschen Kinder* (Bureau central pour l'hébergement et le repos des enfants allemands nécessiteux), afin d'offrir aux jeunes allemands de passer quelques vacances en Suisse. En dépit d'un accroissement du nombre de ses membres (841 à la fin de

<sup>730</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 122.

<sup>731</sup> REINKE Rudolf, *Die Organisation des Interniertenwesens in der Schweiz (mit besonderer Berücksichtigung der Organisation des deutschen Interniertenwesens)*. Erlangung der Würde eines doctor rerum politicarum der Rechts- und Staatswissenschaftlichen Fakultät der Universität Breslau, Breslau, 1919, p. 71.

<sup>732</sup> REINKE Rudolf, *Die Organisation des Interniertenwesens in der Schweiz...*, p. 72.

l'année 1917), ses recettes ne parviennent plus à honorer ses dépenses, qui s'élèvent désormais à 226 505 francs.

Puis le comité entre dans la dernière année de guerre avec une nouvelle structure, forte de quinze sous-sections, capables de répondre à tous les défis à venir<sup>733</sup>. Une année marquée par les changements: il déménage de Neumarkt à Stampfenbachstrasse 69, et le consul général du Reich, Faber du Faur, est remplacé par Müller. Finalement l'œuvre, dont l'effectif atteint 884 membres, clôt son exercice annuel avec des dépenses supérieures de 15 000 francs aux recettes<sup>734</sup>. Le président du *deutsche Hilfsverein* ponctue l'assemblée annuelle du 26 mai 1919 non sans rappeler le labeur qu'il reste à accomplir: «*Les détresses de la guerre sont passées, les misères de la paix ne font que de commencer.*»<sup>735</sup>

## Aux blessés de guerre et à leur famille uniquement

Le sort des familles de soldats allemands conduit les autorités suisses et allemandes à coordonner leurs efforts et à prendre différentes mesures. Grâce aux bénévoles, des initiatives voient le jour pour favoriser le travail des femmes, amoindrir les coûts du logement, aider les malades, les veuves et les orphelins, etc. Mais l'ensemble de ces mesures n'est pas toujours suffisant. Au début de l'année 1915, le *deutsche Hilfsverein* de Zurich se pose déjà la question de l'assistance aux soldats du Reich de retour en Suisse après leur licenciement<sup>736</sup>. Certains souffrent d'infirmités, d'autres sont incapables de retrouver du travail. Les rentes allouées par les services étatiques se révèlent en effet insuffisantes. Le comité zurichois en appelle alors à la levée d'une cotisation volontaire pour combler cette lacune. C'est ainsi que naît à Zurich le *Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge in der*

<sup>733</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 128: Les sections composant le *deutsche Hilfsverein* sont les suivantes: «I. Vorsitz unter Prof. Dr. Arnold Meyer. II. Schriftführung. III. Kasse. IV. Alter Hilfsverein (allgem. Unterstützungen, Heimbeförderungen). V. Kriegsunterstützung für die Stadt Zürich und Postbezirk Zürich. VI. Kriegsunterstützung im übrigen Konsularbezirk Zürich. VII. Reichsnothilfe. VIII. Reichsnothilfe für Werkleute. IX. Verwundeten- und Internierten-Fürsorge. X. Mietbüro und Möbelrettung. XI. Reichsnothilfe für den Vorort. XII. Lebensmittel- und Schuhabteilung. XIII. Kohlenversorgung für den Vorort. XIV. Werbeausschuss. XV. Abgesandte in den Verband deutscher Vereine.

<sup>734</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 133.

<sup>735</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 133.

<sup>736</sup> «Der Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz», *Deutsche Internierten Zeitung*, n° 30, 22 avril 1917, p. 6.

*Schweiz* (Alliance solidaire pour l'assistance allemande en temps de guerre) le 14 décembre 1915<sup>737</sup>. Le discours inaugural prononcé par Arnold Meyer à l'Hotel St. Gotthard de Zurich est éminemment patriotique. Le *Hilfsbund* y est présenté comme une œuvre intimement liée à l'effort de guerre, appelée à faire la jonction entre le front et l'arrière, entre les Allemands de Suisse et d'Allemagne :

*«L'œuvre que nous voulons créer ne peut que croître à partir d'un cœur large, libre et bon. Nos cœurs seront particulièrement sollicités si l'on veut aider les invalides qui ont lutté pour la Patrie. Nous vivons des heures sombres, graves et violentes. [...] Nous adressons aujourd'hui notre vive reconnaissance à tous ceux qui se battent ou tombent sur les fronts de la guerre, à tous ceux qui ont sacrifié leur vie, leur santé, leur foyer, leur être et leurs biens pour nous au nom de la Patrie, afin qu'elle soit sauvée, afin que nous, en tant qu'Allemands, puissions exister.»*<sup>738</sup>

Comme les autres organisations d'entraide pro-allemandes, il s'étend rapidement aux autres villes suisses, là où les colonies allemandes sont suffisamment fortes. À Bâle, un *Hilfsbund* est fondé le 18 juin 1916 par le consul allemand Wunderlich<sup>739</sup>.

Le but du *Hilfsbund* ne diffère guère de celui du *Hilfsverein*, à la différence près qu'il se consacre plus particulièrement aux soldats allemands invalides et ne recevant pas ou peu d'indemnités de la part du Reich<sup>740</sup>. L'article 2 de ses statuts révisés du 28 juin 1918 témoigne de l'étendue de son champ d'activité :

*«En tant que bureau de bienfaisance civile, le Hilfsbund vise à compléter l'assistance prévue par la loi allemande en faveur des combattants allemands qui ont rallié la Suisse au cours de cette guerre, et pour les combattants allemands morts au combat qui étaient installés en Suisse avant la guerre. L'assistance englobe conseil et soutien pour toutes les questions économiques, thérapies, soins à domicile, soutien pour ceux qui nécessitent des soins dans des homes ou dans des familles, ainsi que*

<sup>737</sup> HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich...*, p. 122.

<sup>738</sup> «Begrüßungsrede des Herrn Prof. Dr. Arnold Meyer, gehalten bei der begründenden Versammlung des Hilfsbundes für Deutsche Kriegsfürsorge in der Schweiz am 14. Dezember 1915 im Hotel St. Gotthard Zürich», *Der Hilfsbund, Mitteilungen aus der deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*, 1/1916, Zurich, 1<sup>er</sup> mai 1916, p. 1.

<sup>739</sup> STAEHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit...*, p. 34.

<sup>740</sup> «Ein deutscher Krieger Hilfsbund in Basel», *Basler Nachrichten*, 29 juin 1916.

*traitements, logement, éducation, formation professionnelle et placement professionnel pour orphelins de guerre, qui plus est conseil, soutien alimentaire et aide pécuniaire.»<sup>741</sup>*

Il s'agit donc d'apporter conseils, assistance personnelle, soutien moral et financier aux soldats allemands de Suisse, de retour du front ou à leur famille. Beaucoup d'entre eux ont besoin de thérapies adaptées et onéreuses (prothèses, opérations, cures en montagne, etc.). Comme il leur est parfois compliqué de trouver un emploi approprié, adapté à leur infirmité, ils peuvent également compter sur l'aide du *Hilfsbund*. La cotisation volontaire est prélevée parmi les membres de la colonie allemande de Suisse. Cela continue aussi à renforcer leur fibre patriotique et leur esprit de sacrifice aux côtés du peuple allemand, dit-on<sup>742</sup>. La cotisation annuelle est de 6 francs pour les personnes, de 20 francs pour les associations et de 50 francs pour les entreprises. Cette forme d'entraide n'entre aucunement en concurrence avec les *Hilfsvereine* locaux ou avec d'autres œuvres de guerre allemandes<sup>743</sup>. Elle s'inscrit dans la ligne générale de solidarité à laquelle participent les habitants du Reich: le *Hilfsbund* s'associe d'ailleurs à l'organisation nationale allemande du *Reichsausschuss der Kriegsbeschädigten-fürsorge in Berlin* (Commission impériale d'assistance aux blessés de guerre à Berlin)<sup>744</sup>. À côté des cotisations des membres, l'œuvre vit grâce aux dons, aux collectes et aux bénéfiques issus de manifestations publiques, aux montants versés par d'autres œuvres ainsi qu'aux allocations étatiques.

Afin de cultiver un sentiment d'appartenance et de soutenir l'engagement individuel, un journal est publié à partir du 1<sup>er</sup> mai 1916: *Der Hilfsbund. Mitteilungen aus der Deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*<sup>745</sup>. D'abord trimestriel, le feuillet devient mensuel à partir du 1<sup>er</sup> février 1917. Il doit s'interrompre le 1<sup>er</sup> août 1917 en raison des

<sup>741</sup> Voir Staatsarchiv Zurich, N 74 I, 7. Hilfsbund für Deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz, «Satzungen».

<sup>742</sup> STAEBELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit...*, p. 35.

<sup>743</sup> «Begrüßungsrede des Herrn Prof. Dr. Arnold Meyer, gehalten bei der begründenden Versammlung des Hilfsbundes für Deutsche Kriegsfürsorge in der Schweiz am 14. Dezember 1915 im Hotel St. Gotthard Zürich», *Der Hilfsbund, Mitteilungen aus der deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*, 1/1916, Zurich, 1<sup>er</sup> mai 1916, p. 3.

<sup>744</sup> «Arbeitsgemeinschaft des Hilfsbundes mit dem Reichsausschuss der Kriegsbeschädigtenfürsorge in Berlin», *Der Hilfsbund, Mitteilungen aus der deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*, 7/1917, Zurich, 1<sup>er</sup> juillet 1917, p. 39.

<sup>745</sup> Voir Zentralbibliothek Zürich, Freihand 04, XXN 128. Se trouve sous cette cote l'intégralité des numéros parus durant la guerre (du 1<sup>er</sup> mai 1916 au 1<sup>er</sup> août 1918).

mesures de rationnement du papier. De format A4, il se compose de quatre à huit pages et propose des contenus variés. Il s'y trouve les communications officielles des sections suisses du *Hilfsbund*, «*Mitteilungen aus den Ortsgruppen*», ou celles du *Kriegsministerium*. La rubrique «*Von unseren Internierten*» (Au sujet de nos internés) donne régulièrement des nouvelles de la situation des internés allemands en Suisse, tandis que l'encadré «*Arbeits-Fürsorge*» (Assistance à l'emploi) dresse, dans chaque numéro, une liste des emplois disponibles pour les soldats allemands de retour en Suisse. De nombreux articles s'adressent directement aux blessés de guerre, leur prodiguant conseils et renseignements, comme pour la fabrication et le port de prothèses. À l'image de son illustration de couverture – une borne frontière plantée au milieu d'un terrain vague, portant les couleurs du Reich sur une face et un écusson suisse sur le côté –, le journal se conçoit comme un trait d'union entre les solidarités allemandes actives des deux côtés de la frontière :

*«L'obligation générale de servir des Allemands n'a pas seulement appelé nos soldats sous les drapeaux, mais également d'innombrables forces volontaires au travail, pour soigner les blessures causées par la guerre. En Allemagne comme en Suisse. Ce feuillet a pour but de lancer un appel à la collaboration à tous les Allemands de Suisse. Il paraîtra librement, sans contrainte, pour expliquer ce qui se passe dans le Hilfsbund.»*<sup>746</sup>

En avril 1917, parmi les 1 000 premiers soldats allemands rentrés en Suisse, 20% d'entre eux sollicitent une aide financière. Le *Hilfsbund* s'attend donc à devoir secourir quelque 6 000 à 7 000 démobilisés<sup>747</sup>. Si les Allemands de Suisse tiennent à montrer, à travers leur système d'entraide, qu'ils ne veulent pas dépendre de l'assistance helvétique, le *Hilfsbund* trouve toutefois un écho positif auprès des Suisses, comme le relate un extrait du rapport annuel du comité bâlois :

*«Si nous considérons que 40 000 Allemands sont établis seulement à Bâle-Ville, alors devons-nous avoir honte pour eux, parce que beaucoup n'ont pas encore pris le chemin du Hilfsbund, alors que d'autre part,*

<sup>746</sup> «Freivillige vor!», *Der Hilfsbund, Mitteilungen aus der deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*, 1/1916, Zurich, 1<sup>er</sup> mai 1916, p. 3.

<sup>747</sup> «Der Hilfsbund für deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz», *Deutsche Internierten Zeitung*, n° 30, 22 avril 1917, p. 6.

*beaucoup de Suisses généreux ont répondu à notre appel avec des contributions notables.*»<sup>748</sup>

Comme les familles allemandes tombées dans le besoin à la suite de la mobilisation militaire de leur chef de famille, les prisonniers de guerre allemands internés en Suisse peuvent aussi compter sur l'appui de structures de secours efficaces. Depuis quelques années déjà, l'encadrement normatif des prisonniers de guerre fait l'objet de débats récurrents dans le domaine de la juridiction internationale, intéressant autant les pouvoirs politiques que les Croix-Rouge. Avec la ratification de la Convention de La Haye de 1907, il est prévu que les États se dotent d'un office central des prisonniers de guerre<sup>749</sup>. Au début de la guerre, suite à l'explosion du nombre de captifs, les États belligérants se dotent de services ministériels pour régir les questions relatives aux prisonniers de guerre. Puis, avec la mise en place de l'internement en Suisse, ils sont amenés à prendre en charge leurs internés. L'Allemagne y met des moyens importants par le biais de son ambassade à Berne. Les questions relatives aux soins des internés allemands sont ainsi confiées à la *deutsche Heersverwaltung* (administration de l'armée allemande), subordonnée au *Preussisches Kriegsministerium* (ministère de la Guerre prussien). Celle-ci est divisée en deux unités : l'assistance aux prisonniers de guerre et l'internement en Suisse. C'est dans cette dernière que sont gérés tous les services concernant l'hospitalisation des internés dans les stations suisses (habillement, solde, travail, instruction, etc.). Au total, onze sections s'occupent des diverses questions liées à l'internement<sup>750</sup>. En automne 1915, la Croix-Rouge allemande, en association avec les bureaux de l'ambassade, crée la *deutsche Kriegsgefangenen-Fürsorge* de Berne, l'organe central d'assistance aux prisonniers de guerre allemands, elle-même subdivisée en trois branches : *Bücherzentrale*, *Berufsberatung*, *Rechtsauskunft für deutsche Kriegsgefangene*<sup>751</sup>. Ce nouvel organe est dirigé par le professeur Richard Woltereck<sup>752</sup>, membre de la légation allemande. En soutien à la centrale bernoise, des sous-comités se constituent à Arosa,

<sup>748</sup> « Hilfsbund für Deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz Ortsgruppe Basel. 1. Jahresbericht », Bâle, 1917, p. 8, cité par STAEHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit...*, p. 35.

<sup>749</sup> Voir COCHET François, *Soldats sans armes...*, p. 28.

<sup>750</sup> REINKE Rudolf, *Die Organisation des Interniertenwesens in der Schweiz...*, p. 30-31.

<sup>751</sup> REINKE Rudolf, *Die Organisation des Interniertenwesens in der Schweiz...*, p. 69.

<sup>752</sup> Richard Woltereck (1788-1944), scientifique allemand, né à Hanovre, diplômé en zoologie à l'Université de Freiburg im Breisgau. Nommé professeur à Leipzig, il quitte son poste en 1915 pour

Coire, Davos, Lucerne, Saint-Gall et Zurich<sup>753</sup>. Plus proche des internés, ils sont davantage en mesure de répondre à leurs besoins. Tout comme les *deutsche Hilfsvereine*, la *deutsche Kriegsgefangenen-Fürsorge* se répand très largement en Suisse allemande, où elle peut aussi compter sur le concours de la charité helvétique.

En conclusion, l'existence d'un important réseau de soutien en Suisse allemande en faveur de ressortissants allemands affectés par la guerre vient bousculer l'état de nos connaissances sur les activités humanitaires internationales helvétiques, attribuées jusque-là quasi exclusivement à la Suisse romande. De manière beaucoup moins démonstrative, les Suisses alémaniques apportent aussi leur soutien aux ressortissants d'une nation belligérante. Les canaux institutionnels et étatiques qu'empruntent ces comités d'entraide allemands rendent l'activité caritative helvétique bien moins visible. Raison pour laquelle cette forme de solidarité suisse en faveur de l'Allemagne n'avait encore jamais été abordée.

Toutefois, la dimension internationale de cette forme de solidarité doit être relativisée, puisque les soutiens financiers helvétiques ne sont accordés qu'aux soldats allemands hospitalisés en Suisse ou aux familles allemandes établies en Suisse. Au lieu de révéler l'engagement alémanique pour les causes humanitaires internationales, l'exemple des *Hilfsvereine* illustre plutôt la prégnance des liens culturels, familiaux et politiques qui unissent les communautés allemandes et alémaniques. Des recherches plus approfondies mériteraient d'être entreprises pour mesurer toute l'envergure de ces *Hilfsvereine*, car il semblerait bien qu'ils aient aussi participé au ravitaillement des prisonniers de guerre allemands détenus en France, comme le montre une correspondance entre le CICR et le président du *deutscher Hilfsverein* de Genève<sup>754</sup>.

---

s'engager au service de l'ambassade allemande de Berne. Il y rencontre l'écrivain Hermann Hesse, avec qui il fonde un bureau de distribution de livres aux prisonniers de guerre allemands.

<sup>753</sup> Voir «Les œuvres de guerre en Suisse», *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50/1916, 30 décembre 1916, p. 389-396 et n° 8/1917, 24 février 1917, p. 57-62.

<sup>754</sup> ACICR, C G1 A 40-19, 4, deutscher Hilfsverein, 14 avril 1917-28 juillet 1917.

## 5. Neutralité et impartialité : l'exception vient de Winterthour

### Gagner la confiance des uns et des autres

Dans une Suisse allemande dominée par la forte présence des *deutsche Hilfsvereine*, les initiatives humanitaires en faveur des autres nationalités sont beaucoup moins nombreuses qu'en Romandie. Quelques comités privés, spécialisés dans la recherche de disparus, se sont néanmoins formés pour mettre en contact des familles séparées par la guerre ou pour retrouver des soldats. L'*Ermittlungsstelle für Vermisste*, fondé à Winterthour en 1914 par Julie Bikle, en fait partie et compte assurément parmi les œuvres les plus actives de Suisse dans son domaine. Paradoxalement, ce comité est resté peu connu du grand public pendant et après la guerre<sup>755</sup>. La discrétion et la modestie de la philanthrope zurichoise y sont pour beaucoup, explique l'historien Renato Esseiva qui lui a consacré deux articles<sup>756</sup>. Comme d'autres bureaux de recherche que nous avons déjà abordés, l'œuvre de Julie Bikle s'emploie autant à la recherche de civils que de militaires. Or, contrairement à la plupart de ses homologues romands, elle se distingue tout particulièrement par son sens de l'impartialité ainsi que par son souci à accorder une absolue réciprocité à ses interlocuteurs allemands et français.

Zurichoise d'adoption, Julie Bikle est née à Lucerne, de parents allemands, originaires de Stuttgart<sup>757</sup>. En 1888, la famille devient citoyenne de Winterthour, où Wilhelm, le père de Julie, dirige un commerce international de bois. Fille aînée de la famille, Julie apparaît aux yeux de son père comme la plus apte à lui succéder à la tête de l'entreprise. Peu avant sa mort, en 1900, il la convainc de renoncer à ses études pour reprendre ses affaires. Julie Bikle travaille donc dans le commerce du bois lorsque la guerre éclate en été 1914, synonyme de coup d'arrêt pour les affaires internationales. Sans perdre de temps, elle décide d'utiliser son carnet d'adresses professionnelles pour effectuer, à titre privé, des recherches de

<sup>755</sup> Le fonds «Julie Bikle» est déposé depuis une cinquantaine d'années dans les sous-sols de la Studienbibliothek de Winterthour. Il n'est pas encore classé et ne possède aucun inventaire. Très important, il est composé de huit grands livres «copies-lettres» de 500 ou 1 000 pages, ainsi que d'une soixantaine de cartons d'archives diverses.

<sup>756</sup> ESSEIVA Renato, «Eine Winterthurer Philanthropin : Julie Bikle (1871-1962) und ihre Ermittlungsstelle für Vermisste (1914-1919)», in HEBEISEN Erika *et al.* (éd.), *Kriegs- und Krisenzeit: Zürich...*, p. 99-108 ; «Bikle Julie, eine Winterthurer Philanthropin», *Winterthur Jahrbuch* 2005, p. 150-155.

<sup>757</sup> ESSEIVA Renato, «Eine Winterthurer Philanthropin : Julie Bikle...», p. 100.

disparus: «*Je n'ai pas cherché cette tâche; elle m'a été confiée*», écrit-elle avec modestie<sup>758</sup>. Du jour au lendemain, ses correspondances avec des acheteurs et fournisseurs étrangers sont remplacées par des demandes de recherches de soldats portés disparus, de prisonniers isolés ou de civils retenus en territoires occupés.

Tout commence avec la demande d'une famille d'Allemagne à la recherche d'un fils établi en Angleterre, qui ne donne plus de nouvelles depuis le début des hostilités. Jouant les intermédiaires neutres, Julie Bikle retrouve la trace du jeune Allemand dans un camp d'internement à Glasgow, le 31 août 1914, grâce aux renseignements obtenus auprès du consulat américain<sup>759</sup>. Se prêtant à l'exercice, elle ne refuse pas les sollicitations toujours plus nombreuses qui lui parviennent. Mais le véritable point de départ de son travail se situe à la fin de l'année 1914, lorsqu'une Allemande vivant en Angleterre lui demande des adresses de prisonniers allemands détenus en Grande-Bretagne, de sorte qu'elle puisse leur envoyer de la nourriture. Dès lors, elle commence à constituer des listes systématiques de prisonniers de guerre. Elle se plaît à raconter à ses lecteurs les anecdotes et les rencontres humaines qui se cachent derrière chacune de ses enquêtes<sup>760</sup>.

Galvanisée par ses premiers succès, elle se met à envoyer des colis de secours aux prisonniers nécessiteux qui lui en font la demande<sup>761</sup>. Julie Bikle s'entoure, à partir de l'été 1915, d'une poignée de volontaires, en grande partie des femmes appartenant à la haute société de Winterthur<sup>762</sup>. Julie Bikle était assistée de quatre à six collaboratrices volontaires, des femmes appartenant à l'élite de Winterthur, les *höhere Töchter*. Par leur statut social, leur éducation bourgeoise et leurs liens familiaux, elles sont amenées à fréquenter les sphères politiques, économiques et militaires. Ce qui constitue un atout majeur pour entrer en contact et traiter avec les officiels allemands, qui entretiennent des liens de parenté parfois étroits avec l'élite zurichoise. Le travail de ces dames se fait tantôt dans les locaux de l'œuvre, tantôt à leur domicile. Les colis confectionnés sont généralement composés d'articles très

<sup>758</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 19.

<sup>759</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten? Bilder aus einer Ermittlungstelle*, Zurich: Druck und Verlag Art. Institut Orell Füssli, 1916, p. 22.

<sup>760</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten?...*, p. 23-32.

<sup>761</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten?...*, p. 39.

<sup>762</sup> Voir Ursi Blosser et Franziska Gerster, *Töchter der guten Gesellschaft, Frauenrolle und Mädchenerziehung im Schweizerischen Grossbürgertum um 1900*, Zurich: Chronos, 1985.

variés : chemises, sous-vêtements, caleçons longs, chaussettes, souliers, souliers en cuir, mouchoirs en tissu, linges, brosses à dents, sacs à dos, couvertures en laine, lait condensé, savon, biscottes, chocolats, fruits secs, nécessaires de couture, papier, crayons, livres, cartes postales de la Suisse, tabac<sup>763</sup>. L'entreprise Sulzer AG fait cadeau à Julie Bikle d'une grande armoire pour classer ses registres et des machines à écrire, tandis que la population locale lui remet des dons en nature et en argent<sup>764</sup>. Ce soutien matériel aux captifs s'inscrit dans la suite logique du travail de recherche du bureau de Winterthur. Bien souvent, les prisonniers ravitaillés par ses soins lui sont d'une aide précieuse pour retrouver d'autres disparus. Mais la clé de son succès tient au fait qu'elle corresponde directement avec des intermédiaires de confiance parmi les chefs des camps de prisonniers, les médecins des hôpitaux militaires ou encore parmi les aumôniers militaires et les pasteurs. Pragmatique, volontaire, tenace et douée d'un grand sens de l'initiative, elle entre progressivement en contact avec des autorités gouvernementales, des organismes internationaux et des personnalités de haut rang.

Chacune de ses demandes de recherche auprès de l'un des belligérants est accompagnée, en contrepartie, d'une offre de service réciproque, ce qui lui permet de gagner la confiance de ses correspondants. Faire reconnaître la neutralité de son bureau de recherche s'avère donc primordial pour créer le dialogue avec ses interlocuteurs allemands et français. Grâce aux facilités de correspondance qui lui sont accordées dans les camps de prisonniers, Julie Bikle recueille également des témoignages cruciaux sur les conditions de détention parfois dégradantes, qu'elle n'hésite pas à dénoncer ouvertement. Quant aux résultats de son travail, elle dit avoir mené à chef 850 cas sur les 3 406 qui lui ont été adressés<sup>765</sup>. Si le chiffre paraît plutôt mince, Julie Bikle se défend d'avoir eu à traiter les enquêtes les plus difficiles, celles laissées en rebut par d'autres agences, les disparitions de très longue durée ou celles pour lesquelles on ne dispose que de très peu d'informations. L'étendue de son champ d'investigation témoigne de sa détermination : en plus de s'intéresser aux camps européens (France, Allemagne, Autriche, Angleterre, Russie, Roumanie), Julie Bikle

<sup>763</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten ?...*, p. 40.

<sup>764</sup> BIKLE Julie, *Bilder aus der Tätigkeit der Ermittlungsstelle für Vermisste Winterthur 1914-1919*, Winterthur : Buchdruckerei Geschwister Ziegler, 1929, 52 p.

<sup>765</sup> BIKLE Julie, *Bilder aus der Tätigkeit der Ermittlungsstelle...*, p. 4.

pousse ses recherches jusqu'en Égypte, au Brésil, en Argentine et aux États-Unis<sup>766</sup>.

Mais que nous livrent plus exactement les archives de Julie Bikle, conservées à la Studienbibliothek de Winterthur? Compte tenu de l'ampleur du fonds archivistique, et en l'absence d'inventaire, nous avons dû procéder par coups de sonde et nous résoudre à consulter seulement une partie de ses papiers. Notre échantillon se compose exclusivement des lettres envoyées entre le mois d'août 1915 et le mois de mai 1917 (ce qui représente tout de même plus de 4 000 pages) ainsi que d'une dizaine de cartons. Les correspondances de Julie Bikle surprennent par leur nombre très élevé. En octobre 1915, s'adressant à la Direction générale des postes suisses pour solliciter une franchise de port, elle dit envoyer une vingtaine de courriers par jour<sup>767</sup>. Ses destinataires se comptent par centaines. Ils peuvent toutefois être regroupés en cinq grands ensembles distincts: (1) les familles de disparus à qui elle communique les résultats de ses recherches, (2) les responsables des camps de prisonniers de guerre (commandants de camps, médecins, aumôniers, etc.), (3) les prisonniers eux-mêmes quand cela est possible, (4) les comités de secours et agences de renseignements avec lesquels elle collabore (Pro Captivis, le *Deutsche Hilfsverein* de Zurich, le Bureau international de la Paix, les sociétés zurichoises et allemandes de la Croix-Rouge, le *Ausschuss für Rat&Hilfe* à Francfort, les Amies de la Jeune Fille à Neuchâtel et à Winterthur, la *Hilfskommission für russische Kriegsgefangene* à Berne, le Comité de subvention aux prisonniers de guerre russes à Copenhague, etc.), (5) les organes gouvernementaux helvétiques, allemands et français. L'un des premiers défis de Julie Bikle consiste à se faire connaître. Pour se faire recommander personnellement auprès de certains hauts dignitaires, elle peut compter sur l'entremise de certains de ses proches amis, comme le pasteur Albert Reichen (président de la Croix-Rouge de Winterthur), le professeur Arnold Meyer (président du *Deutsche Hilfsverein* de Zurich), le conseiller national argovien Arthur Eugster (également délégué du CICR pour la visite des camps de prisonniers en France et en Allemagne), le conseiller national genevois Horace Micheli (correspondant du *Journal*

<sup>766</sup> BIKLE Julie, «Bericht aus des Tätigkeit der Ermittlungsstelle für Vermisste, Winterthur», in *Beilage zum Bericht des Vereins vom Roten Kreuz, Winterthur, über seine Tätigkeit während des Krieges*, Winterthur, 1919, p. 3.

<sup>767</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 258, Julie Bikle à M. Stäger, Oberpostdirektion (Berne), 25 octobre 1915.

de Genève et membre du CICR), ou comme son cousin Wilhelm Kreh, lieutenant dans l'armée allemande en poste à Stuttgart.

La philanthrope zurichoise démarre son activité de recherche de manière totalement indépendante, sans aucune expérience préalable ni patronage institutionnel. Avant de s'imposer parmi les innombrables œuvres de recherche, elle doit d'abord dissiper la méfiance et les préjugés de ses correspondants français qui, parce qu'elle vient de Suisse allemande, sont peu enclins à lui accorder leur confiance. Elle doit répondre aux rumeurs infondées circulant en France sur les exactions allemandes commises contre les prisonniers, notamment sur l'existence de camps de travail secrets : *«Je ne peux pas croire qu'il y ait en Allemagne des camps où les prisonniers soient tenus en secret ; car les Allemands ne sont pas plus barbares que nous autres ; je connais ce peuple trop bien !»*, réplique-t-elle à une habitante de Nîmes<sup>768</sup>. Ses lettres aux familles françaises se veulent, par conséquent, dédramatisantes et rassurantes : *«Quant à votre remarque que les Messieurs Rapidel et Falaize pourraient être retenus en secret dans un camp allemand et qu'il leur soit interdit d'écrire à la maison, je voudrais bien attirer votre attention sur le fait qu'on m'a assurée déjà bien des fois qu'aux camps de prisonniers en Allemagne on leur permet d'écrire et qu'on les y engage même»*, répond-elle à une autre femme française désespérant de retrouver son mari<sup>769</sup>. Aussi se confie-t-elle à l'une de ses correspondantes allemandes sur l'état d'esprit haineux qu'elle rencontre en France – et sur la nécessité de le combattre en rétablissant la vérité dans ses courriers. En effet, Julie Bikle ne se limite pas à des réponses formelles, standardisées et laconiques comme le fait par exemple le CICR, en recourant à des cartes pré-imprimées pour informer les familles requérantes du résultat de ses recherches. Au contraire, elle ne ménage pas sa peine pour engager des discussions, justifier son activité impartiale envers tous les belligérants et faire valoir son point de vue suisse, quitte à devoir rédiger cinq à six pages :

*«Cela m'a rendue bien triste de lire dans votre lettre du 25 juillet que bien des personnes se sont très fâchées de ce que j'avais écrit. Je n'ai pas changé d'opinion quant à la guerre en général et quant à ces affreux mensonges de journaux qui ont occasionné tant de misère ; mais comme*

<sup>768</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 10, Julie Bikle à Mme B. Dombre, Nîmes, 21 août 1915.

<sup>769</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 58, Julie Bikle à Mme Rapidel, Aigues-Mortes, 7 septembre 1915.

*je ne peux rien y changer en gros, je tâche toujours de soulager en petit autant que je peux avec mes faibles moyens et je ne demande pas si ces pauvres victimes de la guerre auxquels [sic] je pourrais peut-être [sic] rendre un petit service soient des Français, Allemands, Autrichiens, Russes, Belges, ou Anglais; pour moi ils sont tous mes malheureux frères et sœurs.»<sup>770</sup>*

En même temps, la Zurichoise s'insurge contre l'attitude de certains comités de secours – visant par là spécialement les comités romands francophiles – qui prennent parti pour un seul camp: «*Je me fâche de voir comme il y en a en Suisse des Comités et nombre de personnes qui peuvent faire tout d'un côté, mais absolument rien de l'autre!*»<sup>771</sup>

Établir une relation de confiance avec les chefs de camps de prisonniers est primordial. C'est grâce à leur bon vouloir qu'elle peut obtenir des noms, des adresses et s'informer des besoins des plus démunis. Elle sait bien qu'elle ne pourra capter leur attention que si elle a quelque avantage à leur offrir en retour. C'est pourquoi elle conclut toujours ses lettres par une offre de service réciproque. S'adressant à M. Bossut, chef du Bureau de renseignement au ministère de la Guerre à Paris, pour lui demander de bien vouloir enquêter sur une affaire de pillage de colis dans un camp à Lorient, elle termine sa lettre en ces termes :

*«Comme nous vous avons déjà dit, nous faisons de mêmes envois aux prisonniers de guerre français en Allemagne, prêtant notre secours aux nécessiteux de toutes les nations belligérantes. Aussi nous vous réitérons l'offre de nos services pour vos disparus et prisonniers en Allemagne et nous vous assurons que nous ferons de notre mieux pour eux. Mais nous serions forcés de suspendre notre secours aux disparus et prisonniers de guerre français en Allemagne, si l'on ne prend pas soin que nos dons aux prisonniers allemands en France leur seront aussi toujours remis au complet.»<sup>772</sup>*

Julie Bikle procède de la même manière pour obtenir des chefs de camps qu'ils fassent circuler ses listes de disparus dans leurs établissements :

<sup>770</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 10, Julie Bikle à Mme B. Dombre, Nîmes, 21 août 1915.

<sup>771</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 10, Julie Bikle à Mme B. Dombre, Nîmes, 21 août 1915.

<sup>772</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 214, Julie Bikle à M. Bossut, chef du Bureau de Renseignements au ministère de la Guerre, Paris, 19 octobre 1916.

«*Si je peux vous rendre service pour un disparu ou prisonnier de guerre en Allemagne, appartenant à votre famille, c'est avec plaisir que je me mettrai à votre disposition, Monsieur. Je me permets de vous envoyer ainsi une liste de disparus allemands et je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de la faire donner à votre prisonnier de guerre Jean Wellhäuser N° 71 pour la faire circuler parmi ses camarades. Pour vous convaincre que mon travail s'étend sur tous les pays belligérants, j'ai l'honneur d'inclure aussi une liste de disparus français; en la parcourant, vous verrez qu'en quelques instances mes efforts ont été couronnés de succès.*»<sup>773</sup>

## Des camps de prisonniers aux stations suisses d'internement

Des mois durant, Julie Bikle répète inlassablement les mêmes arguments – ceux qui bâtiront sa réputation d'impartialité – dans un français des plus remarquables. Depuis le 25 juillet 1915, date à laquelle elle a reçu l'autorisation d'accompagner les trains de grands blessés traversant la Suisse, son travail s'est encore intensifié<sup>774</sup>. Au contact direct des soldats, elle a l'occasion de faire avancer ses enquêtes. Sa technique consiste à faire circuler les noms des disparus qu'elle recherche dans les trains. Elle distribue des lettres-types sur le modèle suivant :

«*Aux militaires français blessés, rentrés d'Allemagne.*

*Messieurs,*

*J'ai l'honneur de vous prier de me rendre un service. Depuis les premiers mois de la guerre, je fais des recherches de disparus militaires et civils. Par la présente, je me permets de vous donner les adresses de 11 militaires français que je n'ai pas pu retrouver jusqu'à présent. Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir me faire savoir, par cartes postales s.v.p. et par retour du courrier si possible, si vous pouvez me donner n'importe quel renseignement exact sur l'un ou l'autre de ces disparus afin de pouvoir les remettre à leurs familles.*»<sup>775</sup>

<sup>773</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 5, Julie Bikle au commandant du Dépôt de prisonniers de guerre, Pont de Labaume, Dép. Ardèche, 20 août 1915.

<sup>774</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 26, Julie Bikle au Lieutenant Dr. Wilhelm Kreh, Stuttgart, 18 août 1915.

<sup>775</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 6, «Aux militaires français blessés, rentrés de l'Allemagne».

Recommandée par M. Steenackers (consul général français à Zurich) et par Horace Micheli auprès des autorités civiles et militaires françaises et auprès de la Croix-Rouge de Lyon, ainsi que par le professeur zurichois Arnold Meyer auprès des autorités militaires et civiles allemandes, elle obtient, non sans peine, le droit de circuler librement et gratuitement dans les trains entre Constance et Lyon<sup>776</sup>. Et quand la gratuité de ses déplacements est remise en cause, comme en fin d'année 1915, elle va chercher à obtenir la caution morale d'une personnalité respectée, comme le professeur Partsch à Berne<sup>777</sup>. Si l'appui de personnalités publiques suisses l'aide à se faire accréditer auprès des autorités militaires et civiles françaises et allemandes, Julie Bikle consolide sa réputation et soigne son image à l'étranger en se faisant connaître, à de nombreuses reprises, comme l'instigatrice du projet suisse d'échanges de prisonniers invalides. C'est elle-même, affirme-t-elle, qui, la première, aurait suggéré au Conseil fédéral de prendre en charge les échanges de grands blessés, dans une lettre du 19 novembre 1914 :

*«Il nous semble que les États qui sont en guerre, ou au moins la France d'un côté & l'Allemagne & l'Autriche de l'autre côté, devraient pouvoir s'arranger aussitôt que possible pour l'échange des invalides, amputés, etc., soit de toutes les personnes qui ne peuvent absolument plus être envoyées à la guerre, comme ces états font maintenant l'échange des personnes non-militaires; mais il nous semble que l'échange des invalides devrait être fait aussitôt que possible, soit avant l'hiver, et avant qu'il pourrait arriver que l'un, ou l'autre, à peine rétabli, devrait être évacué avec d'autres prisonniers dans les colonies, faute de place. Est-ce que la Croix-Rouge ne pourrait pas faire les démarches nécessaires auprès des Ministères de la guerre des pays qui sont en guerre ?»<sup>778</sup>*

Le rôle exact de Julie Bikle dans l'élaboration du projet suisse d'échanges de grands blessés est difficile à jauger. Exagération intentionnelle ou stratagème rhétorique, la Zurichoise a en tout cas beau jeu de se présenter comme l'instigatrice de ce projet. Mais elle n'en reste pas là. Enhardie par le succès que connaît son œuvre, elle fait mine de servir d'intermédiaire

<sup>776</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, Julie Bikle au Département politique fédéral, 26 novembre 1915. Voir aussi carton n° 10, dossier 24.

<sup>777</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 173, entrée 19, Julie Bikle au Prof. Bartsch, Berne, 12 janvier 1916.

<sup>778</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 212, Austausch Schwerverwundeter.

auprès du gouvernement suisse pour favoriser l'internement des prisonniers qu'on voudrait bien lui recommander, comme elle l'explique au directeur de l'Hôpital général de Nevers – alors même que le projet d'internement en Suisse des prisonniers de guerre moins gravement blessés n'existait à ce stade que sur le papier :

*«Probablement vous êtes en connaissance du projet de notre Conseil fédéral de faire interner et soigner en Suisse 20 000 prisonniers de guerre malades français et allemands ; pourriez-vous me recommander quelques-uns de vos prisonniers pour l'internement en Suisse ? Aussi je vous prie, Monsieur, de bien vouloir m'informer sur la commission en France chargée de choisir les grands blessés à rapatrier, ainsi que des prisonniers malades à interner en Suisse, et de m'en donner son adresse afin que je puisse me mettre en relation avec elle. Je suis toute heureuse de voir, comme mon idée pour l'échange des grands blessés a fait du chemin.»<sup>779</sup>*

Cet exemple trahit l'audace dont est capable la Zurichoise pour réaliser ses objectifs. La recherche de prisonniers de guerre «internables» devient alors l'une de ses préoccupations majeures. Les prétendants sont évidemment nombreux à se presser au portillon. De toutes parts, des aumôniers ou des médecins de camps lui signalent des cas :

*«Je vous recommande deux prisonniers nécessitant de Zossen pour les envois que si généreusement votre pays fait à nos prisonniers. [...] J'ai également à vous recommander tout particulièrement pour l'internement en Suisse quelques hommes que j'ai soignés à Zossen comme malades pendant le séjour que j'y ai fait, ce sont : [...]. Ces six prisonniers sont tous plus ou moins atteints de tuberculose et vous savez que la vie des camps est très dure pour les tuberculeux, l'hiver en Allemagne leur sera funeste, je ne saurais trop insister pour que vous fassiez des efforts dans le but d'obtenir leur internement en Suisse, vous ferez là une œuvre humanitaire au plus haut point.»<sup>780</sup>*

La démarche de Julie Bikle intéresse le CICR qui lui fait parvenir des fiches-modèles, afin qu'elle puisse signaler les prisonniers dont l'état

<sup>779</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 69, Julie Bikle au directeur de l'Hôpital général, Nevers, 8 septembre 1915.

<sup>780</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 296, «Abschrift eines Briefes von Herrn Dr. E. Lesieur, Caen, erhalten am 24 septembre 1915.»

de santé nécessiterait un transfert immédiat en Suisse. La philanthrope accumule les renseignements et constitue des dossiers extrêmement précis sur l'état de santé des prisonniers qu'elle tente de faire interner en Suisse. Voici le contenu de la lettre envoyée par Bikle au médecin en chef de l'hôpital militaire de Briançon, le 7 mars 1916 :

*«Notre Bureau de Recherche des Disparus et d'Assistance des Prisonniers Nécessiteux a été instruit de l'état du prisonnier malade Hans Mayr, 2<sup>ème</sup> Rég. d'infanterie marit., 8<sup>ème</sup> compagnie, originaire de Wallgau, Hte Bavière. D'après son dossier, nous savons qu'il a été blessé le 13 déc. 1914, que son omoplate gauche est brisée ainsi que la clavicule ; le bras est paralysé. Les plaies suppurent encore toujours ; elles ont été rouvertes 14 fois. L'état général est mauvais ; les nouvelles fâcheuses que Mayr reçoit de sa famille y contribuent probablement aussi. Nous prenons la liberté de recourir à votre bonté, Monsieur, pour vous demander si Mayr pouvait être interné en Suisse. Il est vrai qu'il a été renvoyé par la Commission des Échanges de Lyon, cependant son cas est suffisamment grave pour nous faire garder l'espoir de la possibilité de son internement en Suisse. Mayr figure sur la liste des prisonniers gravement malades que nous avons fait parvenir à Messieurs les Officiers supérieurs, Médecins de l'Armée suisse, chargés de la surveillance des internés malades. Les personnalités suisses seraient donc déjà avisées.»*<sup>781</sup>

Il est difficile de savoir combien de prisonniers de guerre ont pu être transférés en Suisse grâce à Julie Bikle. L'entrée en lice des commissions médicales itinérantes en mars 1916, chargées de visiter les camps de prisonniers pour désigner les candidats à l'internement, ne l'empêche pas de continuer à recruter des internables : le 4 mars, elle demande expressément l'autorisation au Médecin d'armée de pouvoir communiquer les cas qui lui sont signalés aux médecins suisses parcourant les dépôts de prisonniers<sup>782</sup>. Sa demande est acceptée le 31 mars et, quelques jours plus tard, c'est la Confédération qui lui envoie 500 formulaires pré-imprimés pour mener à bien son projet. Vu le nombre élevé de candidats potentiels à l'internement, la procédure d'admission en Suisse est strictement règlementée : des commissions de contrôle, basées à Lyon et à Constance, sont chargées de

<sup>781</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 173, entrée 266, Julie Bikle au Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Briançon, Hautes Alpes, 7 mars 1916.

<sup>782</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 5, dossier 141/5, Julie Bikle à Carl Hauser, 4 mars 1916 ; Korrespondanzbücher 173, entrée 266, Julie Bikle au colonel Hauser, Médecin d'armée, 8 mars 1916.

valider ou d'invalider le premier tri réalisé par les commissions itinérantes. Des prisonniers choisis dans un premier temps peuvent ainsi se voir refuser leur entrée en Suisse au dernier moment par la commission de contrôle, composée de deux médecins militaires suisses, de trois médecins de l'État capteur et d'un représentant du ministère de la Guerre du même État<sup>783</sup>. Le procédé mis en place par Julie emprunte clairement des chemins de traverse. Combien d'autres intermédiaires, comme elle, recommandent directement les prisonniers internables aux médecins et aux autorités? Cela profite-t-il vraiment aux prisonniers remplissant toutes les conditions sanitaires pour prétendre à l'internement en Suisse ou s'agit-il plutôt d'une sorte de passe-droit? Toujours est-il que les recommandations de Julie Bikle semblent profiter à de nombreuses personnes: en juin, elle demande déjà un supplément de 600 à 700 nouveaux formulaires à l'état-major suisse pour poursuivre sa tâche<sup>784</sup>.

Dès lors le travail du bureau de Winterthur se développe en Suisse, auprès des internés. Julie Bikle peut les aborder librement et diffuser des circulaires telles que celle-ci dans les lieux d'internement :

«À nos hôtes!

*Le "Bureau de recherche pour disparus, Wartstr. 14, Winterthur" s'est activé en faveur de l'internement en Suisse des prisonniers de guerre gravement blessés ou malades et, apparemment, avec une part de succès. Nous espérons que ce transport-ci puisse aussi à nouveau prendre en considération "nos gens". Nous prions les concernés de communiquer leur nouvelle adresse tout de suite après leur arrivée sur leur lieu d'internement, et nous leur prions à cette même occasion de nous communiquer des indications précises sur l'état de leurs camarades qui sont restés en captivité, de manière à ce que nous puissions nous rendre utile pour eux.»<sup>785</sup>*

Grâce aux renseignements recueillis auprès des internés, Bikle connaît la provenance et le parcours de chacun d'entre eux. Cela lui permet, le cas échéant, de faire appel à l'un ou l'autre des internés pour obtenir des

<sup>783</sup> Voir WALLE Marianne, «Les prisonniers de guerre français internés en Suisse (1916-1919)», *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2014/1, n° 253, p. 59 et suivantes.

<sup>784</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 169, entrée 116, Julie Bikle an die Sektion für Kriegsgefangenen-Internierung in der Schweiz, Sanitäts-Abteilung des Armeestabes, Herrn Montmollin, 13 juin 1916.

<sup>785</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 168, entrée 229, «An unsere Kriegsgäste!», 16 mai 1916.

informations sur des camarades toujours retenus en captivité, qui pourraient avoir besoin de secours. Elle informe également ses amies et généreuses bienfaitrices de Winterthur de l'arrivée de leurs prisonniers en Suisse afin qu'elles puissent continuer leur parrainage.

## Un dévouement maternel pour le bien des soldats

D'autre part, Julie Bikle entre en contact avec de nombreuses autres mairaines suisses. Des femmes habitant dans les régions d'internement lui servent d'intermédiaires, à l'instar d'une certaine Martha Hagen, de Seelisberg, à qui la Zurichoise confie des missions de renseignements auprès des internés de Suisse centrale. Réciproquement, elle est aussi utilisée comme intermédiaire par d'autres personnes ou associations cherchant à entrer en contact avec les internés, notamment la Croix-Rouge allemande. Au début mai, elle reçoit des lots de brochures intitulées «Winke für die Berufsberatung unserer Kriegsinvaliden» à distribuer aux internés allemands, de la part de la Croix-Rouge de Bade-Wurtemberg<sup>786</sup>. Puis, le mois suivant, c'est la Croix-Rouge de Cologne qui passe par le biais de la Zurichoise pour informer les internés allemands de l'ouverture d'une exposition au mois de septembre, consacrée à la vie artistique dans les camps de prisonniers. Des circulaires leur sont distribuées pour récolter les objets personnels ou souvenirs des camps qu'ils auraient à exposer : photos, journal de camps, petites sculptures, dessins, etc.<sup>787</sup>.

Ces facilités de rencontres, d'échanges entre les «mairaines» suisses et leurs internés ne vont pas durer longtemps. Et pour cause : les services de l'internement constatent que les soldats en convalescence sont sans cesse sollicités, pour ne pas dire harcelés, par des réclames, des sondages, des brochures suspectes et des visiteurs en tout genre, dont il est difficile de connaître les véritables intentions. Propagande et risques d'espionnage s'invitent dans les établissements hôteliers suisses. Le Médecin d'armée Carl Hauser, qui entend garder le contrôle de la situation, interdit aux internés de répondre aux questionnaires circulant sans son approbation

---

<sup>786</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 168, entrée 194, Julie Bikle au Prof. Dr. Heinrich Zwisele, Stuttgart, Württ. Rotes Kreuz, 4 mai 1916.

<sup>787</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 169, entrée 332, Julie Bikle à Carl Hauser, 14 juillet 1916.

dans les stations<sup>788</sup>. Il devient de plus en plus difficile de s'approcher des établissements d'internés. Dans un communiqué paru en juillet, Hauser somme les officiers sanitaires dirigeants «*d'user de toute leur influence pour extirper l'institution des marraines*»<sup>789</sup>, que le major Édouard Favre décrit d'ailleurs comme étant un véritable péril :

*«Enfin – certains internés l'ont-ils demandé, certaines femmes l'ont-elles offert ? – il a surgi des marraines pour les internés en Suisse ; parfois ce sont des marraines de combattants ou de prisonniers dont les bienfaits ont poursuivi le soldat étranger jusque chez nous. Or, si cette institution des marraines a sa raison d'être pour les combattants ou pour des prisonniers, elle est, en revanche, inutile et même dangereuse pour des internés en Suisse. Ce qu'il faut à ceux-ci, c'est la rééducation morale et physique et cette œuvre ne peut pas, en principe, être l'œuvre de la femme.»*<sup>790</sup>

Toutefois, la chasse déclarée aux marraines d'internés n'empêchera pas Julie Bikle d'obtenir une dérogation spéciale l'autorisant à collecter des objets pour l'exposition de Cologne, preuve, s'il en faut encore, de sa force de tempérament.

À travers les mesures d'interdiction des marraines, se pose également la question du rapport au genre. En effet, en matière de philanthropie, la femme est le plus souvent cantonnée dans un rôle stéréotypé, en adéquation, dit-on, avec sa nature sensible et maternelle : si de nombreuses femmes se proposent pour faire les lessives des soldats, pour s'engager en tant qu'infirmière ou en tant que marraine de guerre, plus rares sont celles qui dirigent véritablement une œuvre humanitaire. Forte de son expérience de femme d'affaires, Julie Bikle sait tirer parti de la situation, malgré les difficultés. Dès l'ouverture de l'*Ermittlungsstelle*, nombre de correspondants adressent leurs lettres «au président de Bureau zurichois de recherche» ou à «Monsieur Bikle»... Un malentendu volontairement entretenu par la principale concernée qui en tire des facilités de communication avec ses interlocuteurs. En se faisant passer pour un homme, elle obtient, dit-elle, plus facilement les confidences des prisonniers et des internés<sup>791</sup>. C'est pourquoi elle demande aux internés qu'elle rencontre en Suisse de ne

<sup>788</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 169, entrée 413, Julie Bikle à Carl Hauser, 20 juillet 1916.

<sup>789</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés 1916: premier rapport*, Genève : Georg & Cie, 1917, p. 81.

<sup>790</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, p. 79.

<sup>791</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten ?...*, p. 43-44.

pas ébruiter sa réelle identité. Pour déjouer les suspicions en Allemagne, où elle peine parfois à se faire respecter, elle cherche constamment la recommandation d'Allemands influents installés en Suisse :

*«Depuis quelques mois nous faisons la constatation récurrente que les demandes que nous adressons à la France ou à l'Angleterre sont mieux prises en compte par les autorités locales qu'en Allemagne. Nous imputons cela au fait qu'en Allemagne, on ait pris connaissance, à travers notre brochure, que notre bureau en question est sous l'entière direction de femmes, alors que cela semble encore complètement inconnu en France et en Angleterre. Nous avons l'impression d'avoir souvent à lutter contre des préjugés en Allemagne. À la suite de cela, nous nous demandons si nous ne pourrions pas obtenir de plus grand succès si, de ce côté-là, nous prenions comme référence des Allemands établis en Suisse. Nous pensons par exemple à Monsieur Arnold Meyer, professeur d'école supérieure et président du comité d'entraide allemande [deutschen Hilfsverein] de Zurich, qui a très souvent usé de notre aide. Nous nous permettons donc de vous demander si, dans certains cas, nous pouvions aussi faire usage de votre Nom comme référence.»<sup>792</sup>*

Après avoir tissé des relations de confiance de part et d'autre, après s'être fait connaître auprès des autorités suisses, elle peut se consacrer pleinement à ce qu'elle définit elle-même comme son *Kriegsarbeit* (œuvre de guerre), à laquelle se joint la population de Winterthur pour l'envoi de colis : *«Nous recherchons, écrivons, faisons des achats, empaquetons»*, résume-t-elle avec l'économie de mots caractérisant son pragmatisme et sa ténacité, avant d'ajouter : *«Aucune peine n'est insignifiante. Si quelque chose ne fonctionne pas d'une certaine façon, on essaie aussitôt autre chose ; nous n'abandonnons simplement jamais !»<sup>793</sup>*

Car une fois en contact épistolaire avec des prisonniers, Julie Bikle s'inquiète de leur état de santé, leur envoie des colis, leur demande des informations sur leurs conditions de détention et sollicite leur aide pour retrouver d'autres soldats. En recoupant les témoignages de ses protégés, elle prend connaissance de l'état général de nombreux lieux de captivité en France et en Allemagne ; elle mène des investigations parfois très poussées, allant jusqu'à confronter témoignages et contre-témoignages

<sup>792</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 155, entrée 327, Julie Bikle à Alfred Greiff, 25 août 1916.

<sup>793</sup> BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten ?...*, p. 33.

d'ex-captifs, afin de faire jaillir la lumière sur les véritables conditions de détention de tel ou tel camp. Dans sa quête, elle ne se satisfait jamais d'une seule version, mais prend en compte les différentes allégations, même contradictoires, pour apporter toutes les nuances à son jugement<sup>794</sup>.

Nous l'avons vu, son *Kriegsarbeit* ne cesse de prendre de l'ampleur depuis le début de son engagement. L'amélioration des conditions de détention des prisonniers figure au rang de ses priorités, comme l'illustre le cas emblématique du camp de Dinan (situé en Bretagne), pour lequel elle s'est battue pendant de longs mois. Tout commence en septembre 1915. Dans une lettre dactylographiée longue de huit pages, Julie Bikle interpelle Horace Micheli en lui transmettant des plaintes émanant de prisonniers de guerre allemands détenus dans ce camp français<sup>795</sup>. Les déclarations font état d'«*unwürdige Behandlung*» (traitement indigne). Les faits collectés par Bikle sont étayés par plusieurs grands blessés en provenance de Dinan, rapatriés dans différents convois à travers la Suisse. Tous s'accordent sur la brutalité et la cruauté du commandant de camp, un homme d'une cinquantaine d'années, répondant au nom de Boucher, dont voici un échantillon des sévices qui lui sont attribués : des infirmes se déplaçant avec des béquilles ont dû, sans raison, se tenir debout contre un mur pendant quatorze jours ; des prisonniers, contraints à travailler dans les champs, ont dû se nourrir avec leurs doigts durant leurs premières semaines de détention ; les repas étaient constitués de boîtes de conserve périmées ; une seule fontaine était à disposition de 400 prisonniers, qui n'avaient qu'un seul seau à se partager pour se laver, etc. À l'issue de son long réquisitoire, Bikle invite Horace Micheli à agir personnellement, au nom du CICR, auprès du gouvernement français pour destituer le directeur du camp :

*«Je vous prierais bien volontiers d'user de toute votre influence auprès du gouvernement français, de manière à ce qu'on enquête immédiatement sur les conditions à Dinan et à ce que le commandant de camp soit peut-être même congédié, de sorte que la réputation de l'ensemble n'ait pas à souffrir par de la culpabilité d'un seul.»*<sup>796</sup>

<sup>794</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 168, entrée 86, Julie Bikle à Hermann Leich, Hotel Victoria, Brunnen, 20 avril 1916.

<sup>795</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 72, Julie Bikle à Horace Micheli, 9 septembre 1915.

<sup>796</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 72, Julie Bikle à Horace Micheli, 9 septembre 1915.

Dans une lettre suivante, elle envoie à son correspondant genevois un rapport complet sur les mauvais traitements infligés à Dinan, rédigé par Franz Neibert, un grand blessé allemand que Bikle a raccompagné de Lyon à Constance le 25 septembre<sup>797</sup>. En réponse, Micheli use de toute son influence auprès des autorités et de la Croix-Rouge lyonnaise pour donner son appui au rapatriement des grands blessés allemands que lui recommande nominativement Bikle. Il transmet également au ministère de la Guerre français les abus qui lui ont été signalés<sup>798</sup>. D'autre part, la Croix-Rouge de Francfort est informée de la situation à Dinan et se procure les témoignages recueillis par Bikle auprès des ex-captifs. Finalement, grâce à l'intervention de Julie Bikle, le commandant est renvoyé en janvier 1916, comme elle l'annonce à Friedrich Ströder, un ancien prisonnier de Dinan qui lui avait livré ses impressions<sup>799</sup>. La philanthrope s'en félicite. Plus tard, elle s'assure personnellement des bonnes dispositions de son remplaçant en questionnant un interné de retour de Dinan, en mars 1916<sup>800</sup>. Les nouvelles se veulent rassurantes. Soulagée par les changements intervenus à la direction du camp, elle écrit au nouveau commandant pour lui faire part de ses «*remerciements les plus cordiaux*», et lui proposer ses services en guise de reconnaissance, fidèle à ses principes d'impartialité :

*«Nous nous mettons bien à votre service, Monsieur, pour toute recherche de soldats français disparus en Allemagne ainsi que pour l'assistance de prisonniers français nécessitant auxquels nous sommes à même d'envoyer des dons en nature et en espèces que nous fournit la population suisse de notre district.»*<sup>801</sup>

Tout au long de son *Kriegsarbeit*, l'*Ermittlungsstelle* de Winterthur ne cesse de mettre en avant son impartialité, la condition *sine qua non* de son succès. Le fait de devoir constamment rappeler l'esprit de neutralité et de réciprocité qui anime ses actions démontre bien

<sup>797</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 200, Julie Bikle à Horace Micheli, 14 octobre 1915.

<sup>798</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 352, Julie Bikle à Horace Micheli, 8 novembre 1915.

<sup>799</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 173, entrée 46, Julie Bikle à Friedrich Ströder, Weissenfels, 15 janvier 1916.

<sup>800</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 173, entrée 321, Julie Bikle à Max Ermel, Hotel Victoria, Brunnen, 11 mars 1916.

<sup>801</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 173, entrée 405, Julie Bikle à Monsieur le Commandant du Camp de prisonniers de guerre, 27 mars 1916.

la singularité de sa position dans le concert des œuvres helvétiques. Julie Bikle semble même faire figure d'exception. Elle s'offusque régulièrement de l'attitude de comités de secours suisses, prétendument neutres, mais qui ne se préoccupent que d'un seul belligérant. Par exemple, elle rapporte au colonel Bohny la scène «*scandaleuse*» dont elle a été témoin en gare de Lausanne le 22 septembre 1915, alors qu'elle accompagnait un convoi de grands blessés allemands : des cartes d'insultes «*anti-boches*» ont été distribuées aux passagers, dissimulés dans des paquets censés contenir des cigares<sup>802</sup>.

Très attentive à ne favoriser aucune nation belligérante, Julie Bikle n'en demeure pas moins culturellement et sentimentalement orientée vers l'Allemagne. C'est donc tout naturellement qu'elle se tourne vers les élites zurichoises qu'elle connaît bien – étant elle-même membre de la *Schweizerischen Bund abstinenter Frauen* et cofondatrice du Winterthurer Frauenlesezirkel (créé en 1909) – pour y trouver des alliés. Son engagement social est un atout indéniable. Lors de la fondation du Bureau zurichois pour la recherche de disparus (*Zürcherbureau*), Julie Bikle est invitée par ses dirigeants à venir partager son expérience et prodiguer ses conseils<sup>803</sup>. Respectée par ses confrères zurichois, elle est aussi invitée à participer à leur assemblée constituante du 14 avril 1915<sup>804</sup>. Les nombreux renseignements concernant les disparus échangés entre les deux partenaires montrent l'intense collaboration qui se met en place entre Zurich et Winterthour dès le mois d'avril 1915.

Plus largement, les œuvres de la région zurichoise n'ont aucun mal à s'entendre pour unir leurs efforts et mener des actions coordonnées : Julie Bikle s'associe à l'*Hilfsaktion deutscher Frauen* (un sous-comité du *Deutsche Hilfsverein*, dirigé par la femme d'Arnold Meyer) pour la répartition des envois de dons aux prisonniers de guerre allemands<sup>805</sup>. D'autre part, des collectes communes sont ponctuellement organisées, notamment avec l'Étoile (œuvre zurichoise dirigée par un certain M. Wixler qui vient en aide aux internés civils français retenus en

<sup>802</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 306, Julie Bikle à Oberst Bohny, 8 novembre 1915.

<sup>803</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 13, Martha Schmidt à Julie Bikle, 10 mars 1915.

<sup>804</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 13, lettre s.n. à Julie Bikle, 10 avril 1915.

<sup>805</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 170, entrée 592, Deutscher Hilfsverein Zürich (Frauenaktion), Versand von Liebgaben-Paketen, novembre 1916.

Allemagne) et avec l'*Oesterreicher Hilfsverein* de Zurich<sup>806</sup>. Jamais cependant, par principe d'impartialité et ce malgré une situation financière précaire, la philanthrope n'acceptera les subventions que le gouvernement allemand était prêt à lui verser pour son *Kriegsarbeit*<sup>807</sup>. En revanche, après la guerre, grâce à sa notoriété et à son expérience acquise, elle se joint à une opération transnationale de grande envergure en faveur des enfants allemands sous-alimentés, après avoir rencontré Emil Abderhalden<sup>808</sup>, un professeur de biochimie suisse établi à Halle : connue sous le nom de *Schweizerfürsorge für deutsche Kinder*, cette œuvre germano-suisse organise des séjours en Suisse pour les enfants allemands touchés par la famine<sup>809</sup>. Depuis 1917 déjà, plusieurs milliers de jeunes enfants allemands étaient hébergés dans des familles d'accueil suisses quelques semaines par année afin de reprendre des forces<sup>810</sup>. À partir de l'été 1919, alors que les Allemands sortent exsangues de plusieurs années de blocus, les séjours de jeunes Allemands en Suisse s'organisent de manière plus systématique sous l'impulsion de Julie Bikle, qui place en cure à Davos les cent premiers enfants malades que lui envoie le professeur Abderhalden. À côté des sous-comités de Zurich et de Winterthur, des divisions de l'œuvre sont créées dans différents cantons suisses : Bâle, Berne, Saint-Gall, Genève, Grisons, Schaffhouse, Thurgovie.

Pour brosser un portrait complet de la philanthrope zurichoise, il conviendrait encore de signaler son engagement en faveur des habitants des régions françaises et belges occupées. Ayant prêté son aide aux familles séparées, elle aborde les autorités allemandes d'occupation, puis adhère à la Fédération des sociétés en faveur des victimes de guerre<sup>811</sup>. Enfin, il conviendrait aussi de mentionner son action en Amérique du Sud, à partir de juillet 1917, en faveur de marins allemands capturés et internés

---

<sup>806</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Korrespondanzbücher 167, entrée 302, Julie Bikle au Prof. Arnold Meyer, Vorsitzender des Deutschen Hilfsvereins, Zürich, 7 novembre 1915.

<sup>807</sup> Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 46, dossier 378, Julie Bikle à Arnold Meyer, 10 août 1918.

<sup>808</sup> Emil Abderhalden (1877-1950) : Pendant la guerre, il s'engage dans le transport des grands blessés en Allemagne, ce qui lui vaut d'être décoré de la Croix de fer 2<sup>e</sup> classe.

<sup>809</sup> Au moins deux cartons d'archives (n° 6 et n° 7) contiennent des dossiers relatifs aux actions de secours de Julie Bikle en faveur des enfants allemands dans l'immédiat après-guerre.

<sup>810</sup> ABDERHALDEN Emil, *Schweizerfürsorge für deutsche Kinder. Ihre Organisation in der Schweiz und in Deutschland. Bericht über die Tätigkeit der Zentrale in Halle a. S.*, Halle : Buchdr. des Waisenhauses, 1921, p. 4.

<sup>811</sup> Voir Studienbibliothek Winterthur, Nachlass Julie Bikle, Carton 46, dossier 384, lettre de A. Girardet-Vielle à Julie Bikle, mai 1917.

au Brésil. Avec l'appui de la Croix-Rouge et du gouvernement brésilien ainsi que du consulat suisse, elle offre ses services d'intermédiaire neutre pour assurer la transmission de la correspondance entre le Brésil et l'Allemagne<sup>812</sup>. Par son dévouement et sa ténacité, Julie Bikle a mis sur pied une œuvre absolument remarquable, qui se distingue par sa faculté à agir avec une stricte impartialité.

---

<sup>812</sup> «Bilder aus der Tätigkeit der Ermittlungsstelle für Vermisste, Winterthur 1914-1919», *Neujahrs-Blatt der Hilfsgesellschaft von Winterthur*, Buchdruckerei Geschwister Ziegler, 1928, p. 14.



**TROISIÈME PARTIE**  
**PROPAGANDE, DIPLOMATIE**  
**ET ÉCONOMIE**



## Chapitre V

---

### Dans les coulisses de l'internement

*« Vos cris de pitié sont pénibles Et plus pesants que le plus lourd des bâts. Bonnes gens aux cœurs trop sensibles, De grâce, plaignez-nous plus bas! »*

Albert Masselier, 1916<sup>813</sup>

A paraissant dans les circonstances exceptionnelles d'une guerre qui échappe à toute prédiction et à toute rationalité, les prisonniers de guerre malades ou blessés internés en territoire suisse forment une catégorie tout à fait inédite. Ni combattants, ni prisonniers, ni civils, ils voient leur vie régie par les codes et les normes que leur impose un pays qui n'est pas le leur et qui présente la particularité – d'autant plus exceptionnelle en ces années de guerre – d'être neutre. Du statut de combattants à celui de prisonniers, de celui de prisonniers à celui d'internés, ils se retrouvent propulsés du jour au lendemain dans un pays en paix et se font couramment traiter de « planqués » de la Grande Guerre. Ils ne tombent toutefois pas aux oubliettes. Mis à distance des champs de bataille, ils ne demeurent pas à l'écart de la bataille des opinions.

---

<sup>813</sup> Extrait de « La prière du Mutilé », par Albert Masselier (« le poète des soldats aveugles »), in BVL, Fonds T. Combe, *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des enfants*, mai 1916.

L'œuvre suisse de l'internement se présente comme une initiative essentiellement humanitaire: ses promoteurs tiennent en effet à ce qu'elle renvoie l'image flatteuse d'une neutralité charitable et loyale. Or nul n'ignore que derrière sa façade humanitaire, l'œuvre est tiraillée par des préoccupations d'ordre militaire, économique et politique. Sans analyser en détail les fondements historiques et le développement de cette institution, nous nous concentrerons surtout sur les liens qu'elle entretient avec les comités de secours aux internés: comment l'internement militaire de prisonniers étrangers en Suisse s'accommode-t-il des élans de générosité populaire ?

Si la population suisse – et son lot d'œuvres bienfaitantes – répond présent pour aider, occuper et divertir les internés, l'encadrement de ces derniers est aussi l'affaire de comités étrangers installés en Suisse qui – comme nous le verrons – n'inscrivent pas leurs actions dans une logique purement humanitaire. Sous couvert d'une pratique fort louable, nombre de comités s'emploient à diffuser des messages propagandistes depuis la Suisse. C'est à travers une analyse détaillée de l'activité des comités de secours en faveur des internés belges que nous parviendrons à lever le voile sur cette face cachée.

## **1. L'internement: une œuvre aux multiples facettes**

### **Un projet fondamentalement humanitaire ?**

Les échanges de grands blessés menés par la Confédération dès le mois de mars 1915 sous l'escorte sanitaire de la Croix-Rouge suisse (CRS) permettent de libérer des camps une partie des prisonniers de guerre parmi les plus sévèrement atteints. Le rapatriement salutaire de ces «grands blessés» dans leur pays d'origine, unanimement salué en Suisse comme à l'étranger, attire toutefois l'attention des observateurs sur le sort des milliers d'autres prisonniers malades ou blessés, dont l'état de santé n'est pas jugé suffisamment grave pour profiter de cette mesure humanitaire et contraints à rester en captivité. Couramment appelés les «moindres blessés», ces derniers sont finalement pris en charge après de longues et fastidieuses négociations: ils sont hospitalisés en Suisse à partir du 26 février 1916. L'œuvre de l'internement est ainsi lancée. Son responsable, le médecin d'armée

Carl Hauser, présente ainsi « *la nouvelle et noble tâche* » humanitaire à laquelle s'attelle la Suisse :

« *Notre pays, épargné, Dieu merci, par les maux de la guerre, a devant lui une nouvelle et noble tâche, celle de soigner les prisonniers de guerre blessés et malades que les États voisins confient à notre garde. Des guerriers qui, en campagne, se sont affrontés en ennemis espèrent, accueillis désormais sur le sol de notre paisible patrie, y retrouver force, courage et santé.* »<sup>814</sup>

L'annonce de l'hospitalisation des internés en Suisse est, pour la presse nationale, l'occasion de célébrer le triomphe de la « vocation humanitaire » helvétique, flattant au passage l'image de bon Samaritain qu'entretient le pays. L'accueil enthousiaste que la population réserve aux premiers prisonniers de guerre arrivant dans leur lieu d'internement ne contredit pas les hommages enflammés répandus dans la presse à leur sujet. De plus, cette effervescence générale est renforcée par les sentiments de gratitude exprimés depuis l'étranger par les États belligérants sur le point de remettre leurs prisonniers malades et blessés aux bons soins de la Confédération. Le quotidien français *Le Temps* ne tarit pas d'éloges envers la « *mission sacrée de charité* » de la Suisse :

« *La Suisse offrant l'asile de ses sanatoria aux combattants exténués est un nouvel épisode, et non l'un des moins beaux, de la mission sacrée de charité qu'elle s'est imposée dans cette guerre sans précédent. Celle que d'aucuns avaient nommée "l'Auberge de l'Europe" s'est souvenue de sa profession, mais ce n'est plus au touriste indifférent que la bonne hôtesse ouvre la porte de ses palaces, prête son atmosphère pure, son ciel sans nuage et son soleil, c'est au pauvre soldat échappé de l'enfer. [...] Quels dons plus magnifiques à faire à ces malheureux que le calme auguste du repos, l'engourdissement béat de la douleur et l'espoir infini de la cure ? La Suisse n'a pas failli à tout cela, et c'est un immense cri de remerciement qui doit monter vers elle. Apaiser la douleur physique, diminuer la souffrance morale, n'est-ce pas là, du reste, en tout temps, sa mission traditionnelle ?* »<sup>815</sup>

L'article aux airs lyriques, qui fait l'apologie d'un pays hospitalier au climat sain et fortifiant, est immédiatement reproduit dans maints journaux

<sup>814</sup> HAUSER Carl, « Prisonniers de guerre malades et blessés internés en Suisse », *Le Confédéré*, 1<sup>er</sup> mars 1916.

<sup>815</sup> « La bonne hôtesse », *Le Temps*, 15 février 1916.

suisses ainsi que dans l'ouvrage du pasteur Nagel sur les œuvres de charité<sup>816</sup>. L'autocongratulation est sur toutes les lèvres, l'œuvre fait consensus.

Un consensus national bienvenu au moment où éclate une affaire embarrassante pour la crédibilité de l'armée et de la neutralité suisse, impliquant deux cadres militaires: ébruitée dans la presse romande dès décembre 1915, «l'affaire des colonels» défraie la chronique. À la mi-janvier, le Conseil fédéral, contre la volonté du général Wille, envoie les deux responsables du Service de renseignements helvétique, Friedrich von Wattenwyl et Karl Egli, devant les tribunaux militaires: les deux colonels sont accusés de trahison pour avoir livré, depuis le début de la guerre, des informations confidentielles aux attachés militaires des Empires centraux. Cette collusion entre les services secrets suisses et austro-allemands révèle au grand jour la partialité de la hiérarchie militaire. Cette affaire, et surtout son dénouement, scandalise l'opinion et ravive les tensions linguistiques, puisque les deux colonels alémaniques sont déclarés non coupables le 28 février. Ils n'écopent que d'une peine disciplinaire, provoquant encore davantage l'indignation de la presse latine. Les esprits sont surchauffés. Le pays plonge dans la division et le doute. Au moment où l'issue du conflit reste très incertaine, le lancement de l'œuvre de l'internement tombe à pic. L'accueil humanitaire de prisonniers étrangers meurtris par la guerre apparaît ainsi comme un arrangement inespéré pour garantir la sécurité du pays et restaurer la concorde nationale. Dans l'introduction de son rapport de 1916 sur l'internement, Édouard Favre souligne précisément cet enjeu:

*«L'internement doit faire du bien à la Suisse en Suisse même: l'œuvre commune pour les internés est une occasion nouvelle de resserrer les liens qui nous unissent. À l'étranger, on jugera la Suisse et les Suisses par l'internement; quand nous rendrons aux belligérants leurs ressortissants, ce sont des milliers d'hommes qui diront ce qui se passe chez nous. Puissent-ils dire, en toute sincérité et en toute vérité, qu'ils sortent d'un pays où règne une liberté juste et une justice libre, qu'ils ont été reçus par un peuple qui, ayant échappé à la guerre, a senti tout le poids de la responsabilité qui résulte pour lui de cet immense privilège!»<sup>817</sup>*

<sup>816</sup> Sous un titre identique, «La bonne hôtesse», la *Gazette de Lausanne*, le *Journal de Genève* et *L'Impartial* commentent l'article du journal *Le Temps* le jour même. Voir également NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, p. 69.

<sup>817</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades*, (1917), p. VII (introduction).

Techniquement, le fonctionnement général de l'œuvre est connu grâce aux trois rapports du major Favre, chef du Service historique de l'internement<sup>818</sup>. Dans les faits, l'œuvre s'inscrit dans la continuation des efforts entrepris jusqu'ici par la Confédération dans son rôle de médiation en faveur des échanges de prisonniers blessés. Cet édifice humanitaire s'est construit au fil de longues négociations et au rythme des enjeux politiques, stratégiques et économiques, sur fond de concurrence et de collaboration entre plusieurs acteurs décisifs : CICR, Saint-Siège, gouvernements concernés et diplomates<sup>819</sup>.

Les accords trouvés s'appliquent d'abord aux prisonniers français et allemands, puis s'étendent aux ressortissants d'autres nationalités : belges, anglais, autrichiens et hongrois. Comme pour le rapatriement des grands blessés, les transports d'internés en Suisse sont encadrés par la CRS sous la direction du colonel Bohny. Arrivés sur place, ils sont ensuite répartis dans des secteurs d'internement précisément délimités : les soldats de l'Entente sont placés dans les régions francophones, tandis que ceux des Empires centraux sont envoyés dans les régions alémaniques. Puis, à partir de 1917, la Suisse, soumise à de fortes pressions extérieures, accepte d'étendre

<sup>818</sup> Concernant les nombreux documents de référence édictés par les autorités suisses de l'internement, voir FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre...* (1917), p. 189-257 : « Instructions sur l'organisation de l'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés » (12 janvier 1916) ; « Organisation de l'internement des malades et blessés prisonniers de guerre en Suisse » (25 janvier 1916) ; « Befehl an die dirigierenden Sanitätsoffiziere für Internierung von kranken und verwundeten Kriegsgefangenen in der Schweiz » (8 février 1916) ; « An die dirigierenden Sanitätsoffiziere des Kriegsgefangenen-Internierung in der Schweiz » (25 février 1916) ; « Austauschbedingungen für den Schwerverwundeten austausch zwischen Deutschland und Frankreich » (février 1916) ; « Liste des maladies, infirmités et suites de blessures qui entrent en ligne de compte pour l'internement en Suisse » (16 février 1916) ; « Instruction sur la marche générale de l'internement en Suisse des malades et blessés prisonniers de guerre » (21 avril 1916) ; « Aux officiers sanitaires dirigeants des régions d'internement » (13 mai 1916). Voir FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, trois rapports, Genève : Georg & Cie, 1916-1917-1918.

<sup>819</sup> Les détails des négociations au sujet de la procédure d'internement en Suisse, et en particulier le rôle du Vatican, se trouvent dans les références suivantes : LATOUR Francis, « L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale », *Guerre mondiale et conflits contemporains*, 2014/1, n° 253 ; FLEURY Antoine, « Le Saint-Siège et les négociations de 1917 », *GMCC*, n° 170, p. 17-29, cité par BECKER Annette, *Les cicatrices rouges : 1914-1918, France et Belgique occupées*, Paris : Fayard, 2010, p. 206 ; YERLY Frédéric, « Catholicisme et Grande Guerre : la voie humanitaire », in FAVEZ Jean-Claude, JOST Hans-Ulrich, PYTHON Francis (éd.), *Les relations internationales et la Suisse*, Actes du colloque du 3<sup>e</sup> cycle romand d'histoire moderne et contemporaine (Lausanne, 24-28 février 1997), Lausanne : Antipodes, 1998, p. 183-202. Concernant les liens entre les négociations vaticano-helvétiennes et le rétablissement de la nonciature en Suisse, voir PANZERA Fabrizio, *Benedetto XV e la Svizzera negli anni della Grande Guerra*, Bâle : Rivista storica svizzera, 1993 ; AFS, E 2001 (B), 1000/1504, 11, « Die Wiedererrichtung der Nuntiatur in der Schweiz », 19 octobre 1915, cité par DRAENERT Marcelin Oliver, *Kriegschirurgie und Kriegsthoropädie in der Schweiz zur Zeit des Ersten Weltkrieges*, thèse de doctorat, Heidelberg, 2011, p. 103.

l'internement aux prisonniers valides et civils, en fonction de l'âge et de la durée de la captivité. Jusqu'à la fin du conflit, 67 726 prisonniers de guerre, sélectionnés selon des critères médicaux précis, sont hospitalisés dans les sanatoriums alpins ou placés en convalescence dans des hôtels.

En 2014, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la guerre, trois articles reviennent sur le sujet, qui n'avait jusqu'alors que très peu retenu l'attention des historiens<sup>820</sup>. Puisant principalement dans les écrits du major Favre, Marianne Walle restitue les étapes clés de l'internement sans toutefois contextualiser les événements dans une perspective plus large. L'historienne française met surtout l'accent sur les mérites helvétiques : « *Les Suisses ne se sont jamais dérobés* », dit-elle, avant de conclure : « *Pour eux, c'était un devoir humanitaire que d'alléger les souffrances de la captivité.* »<sup>821</sup> Thomas Bürgisser, au contraire, replace l'internement dans son cadre historique national et aboutit à une vision plus contrastée, parlant d'« *une humanité bien calculée* »<sup>822</sup>. Quant à Roland Gysin, il fut l'un des premiers historiens à démystifier l'œuvre de l'internement dans son mémoire de licence paru en 1993<sup>823</sup>. Dans ses travaux consacrés au sujet, il soutient que l'instrumentalisation politique et économique des internés par la Suisse relégua au second plan la composante humanitaire de l'internement<sup>824</sup>. Il estime ainsi qu'il n'était pas si difficile pour la Suisse de jouer les bons Samaritains, puisque l'accueil des internés sur son territoire lui aurait rapporté plus d'avantages que d'inconvénients.

Il serait sans doute réducteur de traiter l'internement comme n'importe quelle autre mesure humanitaire apportée par la Suisse en réponse aux maux causés par la guerre. Son but étant de permettre aux prisonniers de guerre blessés et malades d'être hospitalisés en Suisse jusqu'à la fin des hostilités, l'internement se présente donc comme une sorte de compromis

---

<sup>820</sup> BÜRGISSER Thomas, « L'humanité comme raison d'État... », in ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre...*, p. 266-288; GYSIN Roland, « Und wir möchten helfen, die Internierung verletzter Soldaten und Offiziere », in HEBEISEN Erika et al. (éd.), *Kriegs- und Krisenzeit: Zürich...*, p. 109-117; WALLE Marianne, « Les prisonniers de guerre français internés... », p. 57-72.

<sup>821</sup> WALLE Marianne, « Les prisonniers de guerre français internés... », p. 72.

<sup>822</sup> BÜRGISSER Thomas, « L'humanité comme raison d'État... », p. 277.

<sup>823</sup> GYSIN Roland, *Sanitätsfestung Schweiz. Über das Erheben der Stimme der Menschlichkeit. Internierte fremde Militärpersonen in der Schweiz 1916-1919*, mémoire de licence, Zurich, 1993.

<sup>824</sup> Voir aussi : GYSIN Roland, « Die Internierung fremder Militärpersonen im 1. Weltkrieg. Vom Nutzen der Humanität und den Mühen der Asylpolitik », in GUEX Sebastien, STUDER Brigitte et al. (éd.), *Die Schweiz 1798-1998: Staat-Gesellschaft-Politik, Krisen und Stabilisierung, die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich : Chronos, 1998, 232 p.

entre les nécessités sanitaires – extraire des camps les prisonniers de guerre dont l'état de santé nécessite de meilleurs soins – et les ambitions stratégiques des belligérants – ne pas rendre à l'ennemi des soldats qui, une fois rétablis, pourraient réintégrer leur armée.

Point de chute entre neutralité et belligérance, phénomène tant social que transnational, l'hospitalisation de prisonniers blessés en Suisse véhicule, de part et d'autre, des représentations souvent idéalisées, à travers une abondante production iconographique et littéraire, qui mériteraient d'être analysées en tant qu'objets culturels. Si l'on s'en tient aux discours officiels produits en Suisse, à la littérature patriotique et aux articles de journaux, l'internement apparaît ordinairement comme une œuvre édifiante et exemplaire, comme la vitrine d'une Suisse active et charitable. Les trois volumes du major Favre sur ce sujet font figure de véritable plaidoyer en faveur de l'œuvre, comme l'atteste l'avant-propos du dernier *opus* : « *Le lecteur verra dans ce travail la preuve irréfutable que, durant la guerre mondiale, nous avons voulu faire, nous Suisses, une tentative loyale et désintéressée pour atténuer les souffrances de l'humanité.* »<sup>825</sup>

Or, sur le plan historique, les mesures permettant d'interner en Suisse des troupes combattantes ne sont pas nouvelles, et répondent à des préoccupations autres qu'humanitaires. Le journaliste et colonel bernois Louis de Tschärner partage son point de vue dans deux articles, parus successivement dans les numéros du *Berner Tagblatt* du 23 septembre et du 31 octobre 1913. Il suggère que la Suisse s'engage, en cas de conflit entre ses voisins, à soigner les soldats blessés en nombre paritaire dans ses hôpitaux. En échange, les belligérants garantiraient sa neutralité et son approvisionnement<sup>826</sup>. Dans l'esprit de son auteur, l'assistance sanitaire aux blessés apparaît moins comme un but que comme un prétexte. L'idée de soigner des soldats blessés est ici directement corrélée aux avantages matériels dont pourrait bénéficier la Suisse sur le plan international. La marchandisation des blessés prend le pas sur toute autre considération humanitaire.

Sur le plan du droit international, la question de l'internement de militaires étrangers en pays neutres fait déjà l'objet de codifications. Les articles 57 à 59 de la Convention de La Haye de 1899 abordent le sujet

<sup>825</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1919), p. VI.

<sup>826</sup> TSCHÄRNER Louis de, « Neutralitätsfragen », *Berner Tagblatt*, 23 septembre-31 octobre 1913, cité par FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 1.

en distinguant les modalités de l'internement de troupes combattantes de l'internement de soldats blessés<sup>827</sup>. Concernant ces derniers, il est écrit :

*«Les blessés ou malades amenés dans ces conditions sur le territoire neutre par un des belligérants et qui appartiendraient à la partie adverse devront être gardés par l'État neutre, de manière qu'ils ne puissent de nouveau prendre part aux opérations de la guerre. Celui-ci aura les mêmes devoirs quant aux blessés ou malades de l'autre armée qui lui seraient offerts.»*<sup>828</sup>

Sanctionné dès 1899 par une Convention internationale, évoqué par Louis de Tschärner en 1913, l'internement de prisonniers blessés, tel que la Suisse l'appliquera dès février 1916, n'est pas le fruit d'une initiative humanitaire aussi spontanée et désintéressée qu'on veut bien le laisser entendre. De nombreuses résistances se manifestent à l'interne.

## **L'opposition des milieux militaires**

Les négociations tripartites autour de l'internement entre la France, l'Allemagne et la Suisse débutent dès que le chef de l'état-major de l'armée suisse fait connaître ses réticences sur le projet humanitaire helvétique. Défendant le point de vue strictement militaire, Theophil Sprecher von Bernegg s'y oppose catégoriquement : l'hospitalisation en Suisse de prisonniers de guerre constitue, selon lui, une aberration<sup>829</sup>. Craignant un afflux ingérable de militaires étrangers qu'il estime à environ 400 000 hommes, il fait part de ses inquiétudes concernant les possibilités du pays à les nourrir et à assurer leur surveillance. L'armée ne devrait pas être affectée à cette tâche, mais se concentrer exclusivement sur la défense du territoire, s'exclame-t-il. De plus, il soulève le problème de l'encadrement des prisonniers ayant recouvré la santé, puisque la Suisse s'engage à les garder sur son territoire jusqu'à la fin de la guerre : comment leur trouver une occupation sans qu'ils entrent en concurrence avec les Suisses sur un marché du travail déjà très tendu ?

---

<sup>827</sup> Ces articles sont conservés lors de la révision de la Convention de La Haye de 1907, où ils ne subissent que peu de changements. Voir « Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre », conclue à La Haye le 18 octobre 1907, art. 11 à 15.

<sup>828</sup> « Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre », conclue à La Haye, le 29 juillet 1899, art. 59 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (annexe).

<sup>829</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13951, Theophil Bernegg von Sprecher au DPF, 29 mars 1915.

Pour expliquer la défiance des milieux militaires vis-à-vis de l'internement, il faut rappeler que la compréhension de l'internement de militaires étrangers repose sur l'expérience conduite en hiver 1871, où plus de 80 000 soldats français en déroute avaient pu trouver refuge dans le pays. Cet épisode marquant conditionne les esprits à la veille de la Première Guerre mondiale. À cette époque-là, l'armée de milice était en première ligne pour recevoir et désarmer les « Bourbakis » à la frontière ; le général Herzog signa de sa main la Convention des Verrières le 1<sup>er</sup> février 1871.

Quarante-trois ans plus tard, au début août 1914, alors que les premiers coups de canon résonnent à proximité de la frontière suisse, Ulrich Wille, fraîchement élu au rang de général, a le scénario de 1871 en tête. Inspiré sans doute par l'exemple de son prédécesseur, il décide de prendre les devants et demande au Conseil fédéral de lui conférer les pleins pouvoirs pour négocier personnellement les modalités d'un éventuel internement de troupes avec les États belligérants<sup>830</sup>. Il demande aussi à pouvoir traiter directement avec eux des questions liées à l'entretien et à l'approvisionnement des internés. À l'image de ce qui s'est passé en 1871, un projet de « Conventions entre le Commandant en chef de l'armée suisse et le commandant... » est couché sur papier<sup>831</sup>. Constitué de dix-sept articles, ce projet brosse les principes généraux de l'internement de troupes belligérantes en territoire suisse : désarmement, lieux d'internements, possibilité de travailler, coûts, etc. L'affaire est rondement menée<sup>832</sup>. Il en résulte un rapport très circonstancié, long de seize pages, abordant les détails juridiques et logistiques d'un hypothétique accueil de troupes étrangères, et laissant présager que la Suisse aurait à produire un effort important<sup>833</sup>.

Le 24 août 1914, le Conseil fédéral s'inquiète des difficultés que poserait un internement prolongé de troupes étrangères en Suisse. Il demande aux gouvernements allemands et français que « *les soldats et officiers qui pourraient être internés sur le territoire de la Confédération soient restitués en proportion égale aux belligérants afin de ne pas augmenter le nombre des bouches inutiles en Suisse* »<sup>834</sup>. Cette formulation va à l'encontre des

<sup>830</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13951, Ulrich Wille à Arthur Hoffmann, 14 août 1914.

<sup>831</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13951, « Conventions entre le Commandant en chef de l'armée suisse et le commandant... », s.d.

<sup>832</sup> Dans son travail de licence, Roland Gysin fait référence à des plans de baraquements très détaillés, échafaudés par les autorités helvétiques, prêts à recevoir pas moins de 175 520 soldats internés. Si nécessaire, il était prévu de réquisitionner des bâtiments publics, voir GYSIN Roland, *Sanitätsfestung Schweiz...*, p. 51 et suivantes.

<sup>833</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13981, « Memorial für die Vorbereitung einer Internierung », 19 août 1914.

<sup>834</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13981, Paul Beau à Arthur Hoffmann, 6 septembre 1914.

Conventions internationales, lesquelles stipulent que les internés doivent être gardés par la Puissance neutre de manière à ce qu'ils ne puissent pas reprendre part aux opérations de guerre. La France ne tarde pas à le faire remarquer, rétorquant que *«les restitutions, même dans des conditions d'égalité, ne paraissent pas pouvoir être admises en règle générale, étant donné l'impossibilité où se trouve l'État neutre, désireux de conserver une stricte neutralité, d'apprécier l'importance que peut avoir pour l'un ou l'autre des belligérants la libération de soldats et d'officiers internés sur son territoire»*<sup>835</sup>. Serait-ce là un signe trahissant l'impréparation de la Suisse, son incapacité à assumer sa part en tant qu'État neutre, elle qui tire un si grand prestige de son action «charitable» de 1871 ? Sans préjuger des réelles intentions des autorités politico-militaires, la teneur de ces échanges met toutefois en lumière la faible marge de manœuvre dont dispose la Suisse en matière d'internement. Devant l'inflexibilité française, la Suisse n'insiste pas davantage<sup>836</sup>.

La dimension humanitaire de l'internement n'entre pas en ligne de compte : tout est question de calculs de coûts, de sécurité nationale et de réserves alimentaires. La perspective d'avoir à interner des contingents militaires étrangers est considérée davantage comme une source de difficultés plutôt que comme une opportunité de politique internationale. En été 1914, on a beaucoup de mal à se départir de l'expérience de 1871 et à imaginer une conception de l'internement autre que celle de troupes combattantes isolées, amenées à demander un asile temporaire en Suisse. Ainsi, lorsque l'internement se concrétise en début d'année 1916, non pas sous la forme d'un accueil de troupes combattantes mais sous celle d'une hospitalisation de prisonniers de guerre malades et blessés, les considérations sécuritaires prédominent et entraînent des divergences de vues entre les dirigeants de l'œuvre et les composantes de la société civile.

## Discipliner les internés

Un mois après le lancement de l'œuvre, en février 1916, le Médecin d'armée Carl Hauser, nommé au poste de chef du Service de l'internement, édicte une première série d'instructions aux commissions sanitaires suisses ainsi qu'un communiqué destiné à la presse pour sensibiliser les

<sup>835</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13981, Paul Beau à Arthur Hoffmann, 6 septembre 1914.

<sup>836</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13981, Colonel Borel à Theophil Sprecher von Bernegg, 16 septembre 1914.

citoyens à l'organisation et aux buts de l'œuvre. Il en appelle au devoir moral incombant au pays. À la suite de ce qui a été entrepris pour le rapatriement des internés civils et des grands blessés, la Suisse est, dit-il, appelée à poursuivre «*sa mission humanitaire*»: «*Un nouveau devoir de reconnaissance s'impose à notre pays bienveillant, épargné par les horreurs de la guerre, à savoir le soin des prisonniers de guerre malades et blessés dont les pays voisins nous confieront la garde.*»<sup>837</sup>

En revanche, alors que la Confédération fait l'apologie de sa nouvelle œuvre humanitaire, la population est, quant à elle, poliment reléguée au second plan. En effet, la prise en charge des internés sur leur lieu d'hébergement est strictement réglementée par le Service de l'internement. Elle revient exclusivement à des œuvres dûment désignées par le colonel Hauser, à savoir Le Bien du Soldat, la Commission romande des Unions chrétiennes de jeunes gens pour les prisonniers malades (et son pendant alémanique), la Société suisse des aumôniers, Pro Captivis, ainsi que la Kriegsgefangenenfürsorge (service de la légation allemande en Suisse) et le Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG)<sup>838</sup>.

Ainsi, les Suisses désireux de témoigner leur soutien aux prisonniers convalescents sont priés de passer par ces intermédiaires. Ce truchement permet d'exercer un contrôle accru sur les œuvres autorisées à approcher les internés, filtrant ainsi les élans de charité tout en tenant la population à bonne distance de ces derniers. Il n'en reste pas moins que l'œuvre de l'internement est censée donner du sens au lien confédéral, comme Hauser le relève à la fin de sa communication :

*«Nous recommandons tous les efforts tendant à améliorer le sort des soldats belligérants, venus chercher du soulagement chez nous, à la bienveillance du peuple suisse tout entier, et nous souhaitons qu'il trouve, dans l'accomplissement de cette œuvre commune, une nouvelle occasion de resserrer les liens qui nous unissent.»*<sup>839</sup>

Mais là encore, les déclarations d'intention formulées par Hauser sont rapidement mises à mal. En effet, les impératifs liés à la surveillance des internés ne s'accommodent pas très bien des démonstrations de sympathies populaires. Quatre mois après sa déclaration, le chef de l'internement adopte un tout autre ton et appelle les citoyens et citoyennes suisses à

<sup>837</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 692, Communiqué de presse de Carl Hauser, 25 février 1916.

<sup>838</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 692, Communiqué de presse de Carl Hauser, 25 février 1916.

<sup>839</sup> AFS, E 2001 (A), 1000/45, 692, Communiqué de presse de Carl Hauser, 25 février 1916.

plus de retenue à l'égard des internés: «*Les rapports des internés avec la population civile doivent, pour des raisons de discipline, être très restreints.*»<sup>840</sup> Dans ses «*Instructions générales aux officiers dirigeants du Service de santé des régions d'internement*» du 31 juillet 1916, Hauser stigmatise l'influence néfaste de certains habitants sur la discipline des internés, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool:

*«Dans toutes les localités où résident des internés, les auberges doivent être soumises à une surveillance constante. Il ne suffit pas de punir des internés qui s'enivrent, il faut encore rechercher exactement dans chaque cas en particulier, les circonstances et causes de l'ivresse. Il faudra interdire impitoyablement aux internés l'accès des auberges dans lesquelles on a servi à des internés des boissons alcooliques jusqu'à ivresse, ou en-dehors des heures permises; de même, on interdira sévèrement aux internés de rester en relation avec des particuliers qui leur ont livré d'une manière illicite des boissons alcooliques, soit contre argent, soit comme cadeau. On agira de la même manière à l'égard des personnes qui faciliteraient aux internés l'accomplissement d'actes contraires à la discipline.»*<sup>841</sup>

Le bien moral des internés, non moins important que leur rétablissement physique, est une priorité du Service de l'internement et passe par une surveillance et un encadrement sans faille. Les mesures disciplinaires et les punitions infligées font d'ailleurs l'objet de nombreux commentaires et de statistiques très détaillées dans les rapports de Favre<sup>842</sup>. Dès lors, la bienveillance helvétique à l'égard des prisonniers internés, tant vantée dans les discours officiels, se heurte, en pratique, à la rigidité disciplinaire qu'imposent les circonstances. Il est vrai que la frontière est parfois ténue entre les actions charitables pétrées des meilleures intentions et les agissements peu recommandables qu'elles entraînent. C'est justement le cas des mairaines, une œuvre souvent décriée par les autorités, contre laquelle Hauser met en garde ses subalternes:

*«Une institution qui, pour les internés, s'est révélée comme étant absolument inutile, injuste et constituant une cause d'innombrables*

---

<sup>840</sup> AFS, E 27, 1000/721, 13953, Rapport de l'état-major de l'Armée, «Hospitalisation des internés malades et blessés en Suisse», juin 1916.

<sup>841</sup> «Instructions générales. Aux officiers dirigeants du Service de santé des régions d'internement», 31 juillet 1916, cité par FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 238.

<sup>842</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 76-110.

*inconvenients, est l'institution des "marraines". Veuillez user de toute votre influence pour parvenir à l'extirper entièrement et veiller à ce qu'elle ne soit pas remplacée par une autre pratique créant également plus d'inconvenients que d'avantages. Pour citer un exemple, il s'est établi, dans maintes localités, une coutume, d'apparence fort anodine en elle-même, qui consiste à inviter, dans les intérieurs privés, pour le thé ou le café, ou encore pour une autre raison, des internés, soit isolément, soit par petits groupes. Cette pratique a eu des conséquences extrêmement fâcheuses dans bien des localités. [...] Les personnes qui se servent de ce moyen pour témoigner leur sympathie aux internés, agiraient dans un sens plus élevé et plus pratique à la fois, en réunissant les sommes destinées à des invitations de ce genre: le total recueilli permettrait d'organiser des récréations en commun (excursions, représentations, etc.) auxquelles pourraient assister tous les internés d'un établissement ou d'une localité.»<sup>843</sup>*

Les responsabilités du Service de l'internement vis-à-vis des prisonniers de guerre qui lui sont confiés par les belligérants le conduisent à exercer un contrôle de plus en plus étroit sur l'institution, quitte à devoir drastiquement refréner les manifestations de sympathie des populations locales.

La Suisse adopte des dispositions inédites pour gérer un tel afflux de militaires étrangers sur son territoire. Une organisation politico-militaire complexe est donc mise en œuvre pour édicter des règlements, trouver des lieux d'internement adéquats, faire respecter la discipline, combattre les propagandes, gérer les relations avec les populations suisses environnantes, ou encore occuper les internés une fois rétablis et répondre à leurs besoins intellectuels.

## **Occuper les internés**

Dès l'arrivée des premiers internés blessés et malades, la question se pose de leur prise en charge une fois qu'ils auront été soignés et remis sur pied. En effet, en acceptant les principes de l'internement, la Suisse s'est engagée auprès des belligérants à garder leurs soldats sur son territoire jusqu'à la fin des hostilités.

<sup>843</sup> « Instructions générales. Aux officiers dirigeants du Service de santé des régions d'internement », cité par FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 244.

Dans son communiqué du 25 février 1916, le Médecin d'armée se préoccupe déjà du travail que pourraient fournir les internés déclarés aptes. Quelques jours plus tard, il sonde les intentions du gouvernement français à propos de ses prisonniers internés «*dont la santé se serait assez améliorée pour que leur séjour dans les sanatoria ou les hôtels ne soit plus nécessaires*»<sup>844</sup>. Celui-ci reconnaît l'utilité de leur procurer du travail en Suisse afin de réduire les coûts de leur entretien :

*«Consulté par l'Ambassade, le Gouvernement français a exprimé le vœu que ces prisonniers internés puissent être admis à rester en Suisse jusqu'à la fin de la guerre. Il y aurait lieu toutefois d'organiser leur internement de telle façon qu'après leur guérison ils puissent être astreints à un travail et que la charge résultant pour leur séjour en Suisse soit notablement réduite. L'Ambassade de France serait reconnaissante au chef du Département Politique de faire étudier cette question.»*<sup>845</sup>

Trouver une occupation aux hommes rétablis s'avère une mesure absolument primordiale, tant d'un point de vue économique et social que pour maintenir l'ordre et la discipline. Les instructions du 21 juin 1916 obligent les internés considérés comme aptes à s'acquitter d'un travail «*sans faire d'opposition*»<sup>846</sup>. La décision nourrit immédiatement les inquiétudes des socialistes qui, dès le lendemain, déposent un postulat pour réglementer le travail des internés<sup>847</sup>. À la crainte d'une concurrence déloyale sur le marché du travail exprimée par la gauche, les parlementaires de la majorité bourgeoise opposent les vertus morales du travail, qu'ils considèrent comme le meilleur allié de l'ordre et de la discipline.

À l'issue des débats, Hauser encadre précisément le travail des internés dans son ordre du 8 juillet : «*Organisation des occupations des internés*»<sup>848</sup>. Six classes de travail sont établies en fonction des capacités physiques de chacun ; une sixième classe s'adresse aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études en Suisse<sup>849</sup>. Le règlement se précise au fil des mois : des

---

<sup>844</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14001, Ambassade de France en Suisse au Département politique fédéral, 3 mars 1916.

<sup>845</sup> AFS, E 27, 1000/721, 14001, Ambassade de France en Suisse au Département politique fédéral, 3 mars 1916.

<sup>846</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 127.

<sup>847</sup> ARLETTAZ Gérald et Silvia, *La Suisse et les étrangers...*, p. 32.

<sup>848</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 344.

<sup>849</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 126-152.

dispositions spéciales sont prises pour éviter que les hôtes étrangers ne mettent le marché suisse du travail sous tension.

Dans les discours officiels, les aspects thérapeutiques du travail sont clairement mis en avant et valorisés. Le travail est vu comme la meilleure manière de remédier aux ravages de la guerre. La Suisse se porte garante de l'épanouissement physique, moral et intellectuel des internés, selon le major Favre :

*«Le travail est une nécessité pour les internés, c'est la seule manière de réparer les ravages qu'ont exercé, sur leur organisme et sur leur esprit, la maladie, les blessures et une longue captivité; c'est la seule manière de reconstituer leur personnalité et leur corps, de les protéger contre le "cafard". La Suisse – c'est ainsi qu'elle comprend sa tâche – doit fournir aux internés les moyens de ne pas s'abandonner à l'oisiveté et aux tentations trop nombreuses qu'ils rencontrent chez nous; elle doit faire ou refaire d'eux des hommes qui, une fois la guerre finie, seront capables de fonder une famille, ou, s'ils ont une famille, d'en reprendre la direction d'une main ferme, et de relever leur pays.»<sup>850</sup>*

La Suisse – c'est ainsi qu'elle conçoit sa tâche – doit faire des internés des hommes capables de s'insérer dans la vie civile qui les attend après la guerre. Mais, au-delà de la rhétorique parfaitement rodée qui prône le désintéressement charitable, les avantages concrets du travail des internés intéressent aussi bien la Suisse, qui aurait à sa disposition une main-d'œuvre malléable et bon marché. Tandis que les belligérants obtiendraient, grâce au travail de leurs internés, une réduction de leurs frais d'entretien.

L'œuvre Pro Captivis se fait connaître en Suisse en s'impliquant dans l'organisation du travail des internés. Cette tâche lui donne l'occasion de se mettre en valeur aux yeux des autorités de l'internement. Dirigée par des dames de la bonne société bernoise, Pro Captivis ne fait pas figure de néophyte dans l'univers des œuvres de guerre. Elle a déjà une certaine expérience et jouit d'une grande notoriété en Allemagne. En effet, elle est désignée en 1915 par la Croix-Rouge allemande pour confectionner et envoyer depuis Berne des colis de vivre aux prisonniers de guerre allemands détenus en France à l'occasion de Noël<sup>851</sup>. Pour réaliser ce travail, le comité peut compter sur l'aide de 300 bénévoles. L'entreprise

<sup>850</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 126.

<sup>851</sup> Voir ZULLIGER Hans, «Die Schweizerische Liebestätigkeit im Weltkrieg», *Die Berner Woche in Wort und Bild, Ein Blatt für heimatliche Art und Kunst*, Berne, 18 novembre 1916, n° 47, p. 556-559.

de transport bernoise Kehrlí & Oehler se charge de l'acheminement de quelque 100 000 colis, tous accompagnés d'une carte de vœux individuelle de la part de la Croix-Rouge allemande. Les paquets se composent de 85 000 saucisses, de 60 000 kg de chocolat, de 100 000 leckerli, de bonbons, de caramel, de calendriers, de crayons, de 200 000 bougies de Noël, de 1 million de cigares et de 2 millions de cigarettes<sup>852</sup>.

Pro Captivis poursuit ensuite sur sa lancée. Au service des prisonniers de guerre allemands, elle confectionne des colis-types pour des envois individuels qu'elle fait payer en fonction de leur poids. La population du Reich peut passer commande auprès des Croix-Rouges régionales. Centralisées à la *Liebesgaben-Zentrale* à Stuttgart, toutes les commandes allemandes parviennent ensuite à Pro Captivis. En moyenne, cette dernière expédie environ 400 colis par jour pour le compte de ses commanditaires allemands. De plus, Pro Captivis fait aussi parvenir des colis-types aux prisonniers allemands de la part de bienfaiteurs en provenance de Suisse, dont les commandes se chiffrent à environ 200 unités par jour. L'œuvre gère aussi un fichier contenant les noms des prisonniers de guerre internés en Suisse et procède à des recherches de disparus<sup>853</sup>.

Après avoir fourni une aide d'appoint conséquente aux prisonniers de guerre des Empires centraux pendant presque deux ans, Pro Captivis se tourne vers les internés. En effet, dès le mois de février 1916, le Médecin d'armée fait appel à ses services en lui confiant la mission spéciale d'organiser le blanchissage des vêtements des internés. L'œuvre bernoise se met donc en relation avec les différents secteurs d'internement de Suisse. Elle s'appuie sur de petits comités locaux, composés de dames dévouées, appelés *Ortschilfsvereine*, prêts à seconder les internés (lavage, repassage, raccommodage et blanchissage de leurs habits).

En contact quotidien avec ces hommes désœuvrés, les dames de Pro Captivis comprennent rapidement tout l'intérêt de leur procurer des occupations. De petits programmes sont d'abord mis en place pour les divertir et les instruire. À partir de là germe l'idée de créer des ateliers spécifiques, dits protégés, où les internés peuvent exercer un travail d'occupation, sans entrer en concurrence avec les ouvriers suisses. La présidente de l'œuvre bernoise, Helene Sprecher von Bernegg – la femme du chef de l'état-major –, et son bras droit, Else Spiller, fondatrice des «Maisons du soldat», font construire les deux premiers ateliers Pro Captivis

<sup>852</sup> ZULLIGER Hans, «Die Schweizerische Liebestätigkeit...», p. 558.

<sup>853</sup> ZULLIGER Hans, «Die Schweizerische Liebestätigkeit...», p. 558.

grâce à des fonds privés : une fabrique de chaussures à Brunnen et un atelier de vannerie à Merringen<sup>854</sup>. Les initiatives tiennent toutes leurs promesses. D'autres secteurs d'internement suivent cet exemple, en fondant leur propre atelier. Les dirigeantes de Pro Captivis prennent naturellement la tête de ces ateliers<sup>855</sup>.

Composée de dames issues des milieux bourgeois conservateurs, pour la plupart mariées à de hautes personnalités politiques, l'œuvre bernoise – dont fait aussi partie Emma Hauser, l'épouse du chef du Service de l'internement – défend un idéal féminin marqué par des valeurs traditionnelles et patriotiques, ce qui correspond parfaitement aux attentes de la classe dirigeante helvétique<sup>856</sup> :

*«Les femmes de Pro Captivis par leur affiliation ont la bénédiction des autorités pour exercer les contrôles nécessaires sur toutes les œuvres destinées à l'occupation des internés. Leur labeur est de centraliser toutes ces forces et de les modeler selon les attentes du Service de l'internement. Les dirigeantes de Pro Captivis deviennent donc de “véritables agents” du Service de l'internement. Au niveau inférieur, elles contribuent à façonner l'humanitaire officiel du Service de l'internement.»<sup>857</sup>*

Les ateliers Pro Captivis sont destinés aux internés de la classe III, selon l'échelle établie par Carl Hauser, c'est-à-dire ceux qui sont *«partiellement capables de travailler et qu'on emploiera en dehors des établissements d'internés, pendant quelques heures seulement, à des travaux légers»<sup>858</sup>*. Les internés y travaillent quatre à cinq heures par jour contre une rémunération de 20 centimes/heure. À la fin 1916, cinquante ateliers Pro Captivis occupent environ 1 140 internés dans les industries suivantes : pantoufles,

<sup>854</sup> Sous la cote « Korrespondenzen Frau von Sprecher mit den Bezirks- und Ortsleiterinnen 1916 » (AFS, E 27, 1000/721, 14003, Pro Captivis 1916-1918), se trouve une dizaine de correspondances échangées entre Helene Sprecher et les dames responsables des secteurs d'internement. Il est question des ateliers mis sur pied à Brunnen et à Merringen et de la manière d'organiser d'autres ateliers dans les différents lieux d'internement.

<sup>855</sup> Concernant les détails de la réalisation des ateliers Pro Captivis, voir GOMEZ Agueda, *Deux œuvres caritatives au service de l'internement. L'œuvre universitaire suisse et Pro Captivis face à la défense des « intérêts helvétiques » pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de licence, Lausanne, 2004, p. 74 et suivantes. Voir aussi AFS, E 27, 1000/721, 14003, Pro Captivis 1916-1918.

<sup>856</sup> Les membres du comité et collaboratrices de Pro Captivis sont : Helene Sprecher von Bernegg, Dora von Tscharnier, Mme Studer-Steinhäslin, Mme von Tavel, Mme von Fischer, Mme Hauser, Mlle Loos, Mme Wyss-von Peyer et Else Spiller. Notons la présence de deux hommes dans les instances dirigeantes de l'œuvre : Rudolf von Tavel et M. Niederhäusern.

<sup>857</sup> GOMEZ Agueda, *Deux œuvres caritatives au service de l'internement...*, p. 78.

<sup>858</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 128.

vannerie, osier, menuiserie, marqueterie, reliure, jouets, tabliers de chirurgien, sabots, balais, calendriers, lampes électriques<sup>859</sup>.

Impressionné et convaincu des résultats obtenus par ce comité féminin, le Service de l'internement décide de lui accorder plus de responsabilités. L'œuvre Pro Captivis est donc entièrement réorganisée le 8 décembre 1916. La mission d'occupation des internés dont elle avait la charge depuis février est dissoute, de manière à être incorporée dans la section «internement des prisonniers de guerre», rattachée au Département sanitaire de l'état-major. De fait, de nouvelles compétences lui sont attribuées, comme le montrent les points 2, 3, 4 et 5 des nouvelles directives formulées par Hauser :

*«2. La direction technique est confiée à Mme von Sprecher, qui est directement en lien avec les ateliers.*

*3. Mme von Sprecher est autorisée à se mettre en relation avec les ambassades lorsque cela est requis par le médecin d'armée, en ce qui concerne l'importation des matériaux nécessaires aux ateliers de travail ainsi que la vente des articles manufacturés.*

*4. Le commissaire de guerre de l'armée s'emploie à garantir la libre exportation des articles fabriqués dans les ateliers de travail.*

*5. À l'instigation de l'ambassade de France, le médecin d'armée a décidé que la dénomination "Pro Captivis" sera changée en "Sektion des schweiz. Roten Kreuzes, Abteilung für Beschäftigung von Internierten: Section de la Croix-Rouge suisse, subdivision de l'occupation des internés" lors des prochaines ventes d'objets.»<sup>860</sup>*

Ainsi la réorganisation voulue par le Médecin d'armée octroie l'entier des responsabilités à Pro Captivis dans la gestion des ateliers d'internés en Suisse. L'œuvre exécute non seulement les tâches administratives ordinaires mais est aussi habilitée à traiter des affaires économiques et politiques avec les négociants et diplomates étrangers. Cela lui permet de contrôler toute la chaîne de production de ses ateliers, depuis leur approvisionnement jusqu'à l'écoulement des produits finis. Évoluant en parallèle à l'économie nationale, leur fonctionnement en circuit fermé satisfait tout le monde. Les matières premières sont d'abord importées de l'étranger pour ne pas puiser dans les contingents suisses ; les articles

<sup>859</sup> FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, (1917), p. 133.

<sup>860</sup> Cf. AFS, E 27, 1000/721, 14003, Pro Captivis 1916-1918, «Bericht über die Konferenz vom 8. Dezember betreffend Reorganisation der Pro Captivis», 12 décembre 1916.

fabriqués par les internés sont ensuite revendus dans leurs pays d'origine respectifs.

De son côté, le Service de l'internement réalise aussi une bonne affaire en s'offrant les services de Pro Captivis. De par leur naissance, leur milieu social, leur mariage ou leurs activités, les dirigeantes de l'œuvre disposent d'un réseau international solide. À mi-chemin entre dévouement humanitaire, soupape économique et rouage politique, elles tirent les ficelles d'une diplomatie informelle qui protège les intérêts helvétiques. Agueda Gomez, qui s'est penchée sur la question, explique de quelle manière Helene Sprecher von Bernegg, par l'entremise de l'ambassadeur suisse à Rome Alfred von Planta, réussit à faire importer en sous-main des tissus d'Italie pour ses ateliers, parvenant ainsi à échapper au contrôle économique de la S.S.S<sup>861</sup>. Cet exemple parmi d'autres laisse à penser que les relations privilégiées qu'entretient Pro Captivis avec les milieux politiques, diplomatiques et économiques constitueraient une alternative intéressante aux canaux diplomatiques traditionnels. Comme nous le verrons, la Commission Suisse-Amérique<sup>862</sup> – à laquelle adhèrent Helene Sprecher von Bernegg et Emma Hauser – constitue un autre exemple emblématique de la diplomatie officieuse menée par ces femmes de pouvoir, dont l'engagement pour le bien des internés sert aussi des intérêts politico-économiques.

## **2. Internés belges en Suisse et intérêts suisses en Belgique**

### **De l'assistance matérielle aux internés...**

À la suite de longues négociations, les premiers prisonniers de guerre français et allemands « moindres blessés » sont transférés en Suisse au début de l'année 1916. Le Médecin d'armée Carl Hauser assure le bon fonctionnement de ces manœuvres. Il définit les règles administratives des régions d'internement et met en place un encadrement uniforme et rigoureux des internés. Il donne aussi des instructions aux commissions sanitaires itinérantes chargées de sillonner les camps de prisonniers pour y sélectionner les « internables ». Puis, l'œuvre s'étend rapidement aux

<sup>861</sup> GOMEZ Agueda, *Deux œuvres caritatives au service de l'internement...*, p. 74.

<sup>862</sup> Concernant la Commission Suisse-Amérique, voir chapitre VI, point 3, p. 384-393.

prisonniers d'autres nationalités. Au mois de mai, la Suisse ouvre ses portes aux premiers internés belges qui, en même temps que les Anglais, rejoignent les internés français placés dans les secteurs de Suisse romande et de l'Oberland bernois. Au nombre de 1 027 en mai 1916 (661 soldats et sous-officiers, 46 officiers et 320 civils), les internés belges seront presque 2 000 en janvier 1917<sup>863</sup>.

À leur arrivée, les premiers internés belges s'en remettent aux recommandations des membres de leur légation qui les accueillent personnellement à la gare de Berne pour leur fournir tous les renseignements utiles sur leur séjour en Suisse. Sortant tout droit des camps de prisonniers, ils manquent de tout, comme le rapportent les dignitaires belges: «*Ces internés se trouvaient à leur arrivée dans un dénuement tel que, dans la plupart des localités, l'assistance publique et la générosité privée rivalisèrent, dans un bel élan de charité, à subvenir à leurs plus pressants besoins en faveur de vêtements, linge, chaussures, etc.*»<sup>864</sup> Mais il n'est pas question de les abandonner à la charité helvétique:

*«Tout en rendant un reconnaissant hommage au bienveillant accueil fait ainsi par l'initiative privée à nos internés belges, dès leur arrivée en Suisse, il n'était pas admissible, ni dans les intentions du gouvernement belge que ces prisonniers de guerre fussent à charge de la charité publique. En conséquence, afin de mieux coordonner les efforts pour leur venir en aide et afin de mieux connaître leurs besoins, un Comité fut constitué sous le Haut-Patronage de M<sup>r</sup> le Baron de Groote, ministre de Belgique et prit le nom de "Comité Central d'Assistance aux Internés belges en Suisse".»<sup>865</sup>*

Le Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse (CCAIB) est donc fondé le 25 mai 1916 à Berne. Il est présidé par le comte Errembault de Dudzeele<sup>866</sup>, ministre plénipotentiaire et membre de la section belge du Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG), et patronné par le baron de Groote, ministre de Belgique en Suisse. Le comte d'Assche, installé à l'Hôtel Byron de Villeneuve (VD), en est le secrétaire.

<sup>863</sup> Voir FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades...*, p. 19.

<sup>864</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, le 15 septembre 1916, p. 2.

<sup>865</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, le 15 septembre 1916, p. 2.

<sup>866</sup> Errembault de Dudzeele exercera ses fonctions de président-trésorier du Comité jusqu'en novembre 1916, date à laquelle il est nommé ministre de Belgique en Grèce. Il sera remplacé par Fernand Peltzer, qui lui succède au poste de ministre à Berne.

Le CCAIB est composé de trois autres notables d'origine belge : la comtesse Germaine de Dudzele (la fille du président, elle-même présidente de la section belge du BSPG), le colonel Lefebure<sup>867</sup> (attaché militaire à la légation de Belgique à Berne) et Octave Maus (directeur de l'Office belge de Lausanne). À leurs côtés siègent deux Suissesses qui participent déjà activement à l'accueil de réfugiés belges en Suisse : Mary Widmer-Curtat (fondatrice et présidente du Comité central suisse de secours aux Belges) et Alice Ruffy (épouse de l'ancien conseiller fédéral vaudois Eugène Ruffy et présidente de la section de Berne-ville dudit comité).

Les internés belges sont répartis dans différentes localités des cantons de Vaud, Fribourg, Valais, Jura, Berne, et – dans une moindre mesure – d'Argovie et de Suisse centrale. Leur répartition dans des zones culturelles, géographiques et linguistiques différentes ne facilite pas le travail d'assistance du CCAIB. C'est pourquoi celui-ci opte pour le développement d'une assistance de proximité en collaborant avec les bonnes volontés helvétiques déjà en place et en favorisant la création de nouvelles sections locales. Selon l'article 2 de son Règlement, « *la mission du Comité central est de faciliter la constitution de Comités régionaux ayant pour but de s'occuper des intérêts moraux, intellectuels et physiques des malades et blessés belges internés dans chacune des neuf régions d'hospitalisation de la Suisse* »<sup>868</sup>.

Grâce à Mary Widmer et à Alice Ruffy, le CCAIB entre en contact avec les groupes d'habitants qui, dans les stations d'internement, ont commencé à organiser les premières collectes en faveur des internés belges. C'est à Montreux que s'était formé le premier de ces groupes de soutien aux internés belges, peu avant la création du CCAIB. Travaillant à l'échelon local, il accorde une large place à la spontanéité et au bon cœur des villageois, récoltant et redistribuant les biens matériels de première nécessité aux prisonniers de guerre fraîchement arrivés. Mais, après être entré en relation avec le CCAIB, il doit revoir ses objectifs : « *Le rôle du comité rentra dans le cadre que lui dictèrent plus spécialement ses statuts, en ayant à s'occuper moins des besoins immédiats en fourniture de vêtements, linge et chaussures des nouveaux arrivés que de leurs intérêts*

<sup>867</sup> Le colonel Lefebure démissionne du Comité en mai 1917. Il sera remplacé par le général Xhardez, chargé du service de l'internement belge.

<sup>868</sup> Voir AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Règlement du Comité d'assistance aux internés belges en Suisse.

*moraux, intellectuels et physiques.*»<sup>869</sup> Une fois réorganisé, le comité montreuisien passe sous la direction de Mary Widmer et de quelques notables belges séjournant dans la région lémanique<sup>870</sup>. Il est désigné par le Comité central pour organiser la distribution de journaux belges dans tous les secteurs d'internement<sup>871</sup>. Envoyés du Havre (où est installé le gouvernement belge en exil), ces journaux sont strictement interdits par le Service de l'internement. Ils parviennent néanmoins aux internés par le truchement du comité d'assistance de Montreux. Le CCAIB relève toute l'importance de son sous-comité vaudois: «*Il assurait aux différents établissements où étaient hospitalisés les nôtres les divers objets que les services officiels ne pouvaient leur faire parvenir.*»<sup>872</sup>

Après un afflux ininterrompu et croissant d'internés belges dans la région lémanique, le comité d'assistance de Montreux est obligé de se scinder en deux en avril 1918. C'est ainsi qu'un comité régional voit le jour à Lausanne, sous la présidence d'Octave Maus. L'assistance aux internés s'y développe de façon à répondre à l'appétit intellectuel des jeunes hommes. Des mesures sont prises pour offrir aux étudiants belges l'occasion de suivre les cours de l'Université de Lausanne. Cette opportunité a été rendue possible grâce au professeur lausannois Louis Maillard, fondateur et président de l'Œuvre universitaire suisse<sup>873</sup>. On veille aussi à leur distribuer des ouvrages scientifiques et à leur offrir des manifestations

<sup>869</sup> Voir AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, le 25 mai 1917, p. 3

<sup>870</sup> Le comité régional de Montreux est composé des personnes suivantes: Mary Widmer (Val Mont), Peltzer (Lausanne), Struye (Pully), Berdez-Chessex (Montreux), Milles J. de Groef (Montreux), E.M. Hirt (Lausanne), Octave Maus (Lausanne), le comte Édouard d'Assche (Villeneuve), R. de Cérenville (Lausanne), H. Van Montfort (Territet).

<sup>871</sup> Il s'agit de journaux belges sur l'actualité de la guerre, comme le *xx<sup>e</sup> siècle*, *Le courrier de l'Armée*, *L'Indépendance belge*, *Het Vaterland*, *Het Belgische Dagblad*, *De Legerbode*.

<sup>872</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Dernier rapport du Comité central d'assistance aux internés belges, s.d., p. 8.

<sup>873</sup> L'Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre a été fondée le 27 juin 1915 à Lausanne par le professeur Louis Maillard. Elle permet aux internés de toutes nationalités aptes à suivre une formation intellectuelle de poursuivre leurs études en Suisse. À la suite d'un questionnaire distribué aux internés en juin 1916, l'œuvre sélectionne les étudiants capables de suivre des cours dans les principaux centres de formation du pays que sont les universités (Bâle, Berne, Zurich, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Lausanne), l'école polytechnique fédérale, ainsi que les écoles secondaires, normales et professionnelles. À la rentrée d'automne, ces établissements accueillent 1 200 internés. L'œuvre prend en charge l'organisation des cours, des inscriptions, de l'écolage, et procure des livres d'étude aux internés. De plus, elle soutient la création de bibliothèques et organise des conférences pour les internés. Voir GOMEZ Agueda, *Deux œuvres caritatives au service de l'internement. L'œuvre universitaire suisse et Pro Captivis face à la défense des «intérêts helvétiques» pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de master, Université de Lausanne, 2004.

culturelles. Octave Maus organise des cycles de conférences ayant pour thème les « *coutumes et traditions pittoresques de la Belgique* »<sup>874</sup>, tandis que la bibliothèque des internés de Lausanne, alimentée par les dons des particuliers et par le gouvernement belge, dispose bientôt d'un millier d'ouvrages<sup>875</sup>. Quant au comité de Montreux, il termine sa période d'activité en faisant construire un foyer pour les internés belges à Clarens.

*« En février 1918, il fut possible de créer un foyer pour les internés belges, dans la maison Rousseau à Clarens. La salle obligeamment mise à notre disposition par Monsieur Vallotton, gérant de la Société immobilière, propriétaire de l'immeuble, servait précédemment d'ouvroir à la Croix-Rouge italienne. Madame de Pury, présidente de cette Croix-Rouge, voulut bien nous céder le droit d'y installer notre Cercle et d'y recevoir nos internés tous les jours de 5 à 6½ heures et de 7 à 10 heures le soir. Des jeux offerts par Madame Widmer et la Commission romande pour les internés, un piano, du papier à lettres, des journaux, des livres, du tabac furent mis à disposition des hommes qui vinrent nombreux à ce Cercle amical des internés belges.[...] Plusieurs généreux citoyens de Montreux offrirent du thé, du café, du chocolat, de sorte que les consommations purent être vendues à 10 cts et laissèrent un petit bénéfice d'une cinquantaine de francs, qui servira au règlement de comptes des affaires du Foyer. »*<sup>876</sup>

L'Oberland bernois constitue l'un des principaux secteurs d'internement pour les prisonniers de guerre des pays de l'Entente. C'est ici qu'on y recense le plus grand nombre d'internés belges : plus de 500 en mai 1917. Un comité d'assistance régional affilié au CCAIB s'y installe. Le baron belge Freddy de Monceau de Bergendaele et la baronne de Reding en sont les instigateurs<sup>877</sup>. Les rapports d'activités envoyés au Comité central témoignent d'un engagement accru en faveur des internés. Un très vaste

<sup>874</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse pour la région de Lausanne, 9 décembre 1918, p. 2.

<sup>875</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en suisse pour la région de Lausanne, 9 décembre 1918, p. 1.

<sup>876</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse pour la région de Lausanne, 9 décembre 1918, p. 3.

<sup>877</sup> Le comité régional de l'Oberland est composé des personnes suivantes : haut patronage : Fernand Peltzer (ministre de Belgique), le révérend curé doyen Cuttat (Thoune) ; membre d'honneur : le major Stucki (commandant de la région d'internement de l'Oberland A) ; présidente : Mme de Reding (Thoune) ; vice-présidente : le conseiller national Dr. Michel (Interlaken) ; secrétaire : le comte Freddy de Monceau de Bergendael (Spiez) ; membres : lord et lady Acton (Berne), le curé Dr. Peter (Interlaken) ; le Dr. médecin Rosselet (Interlaken), Mme Liesegang (Meiringen), Mme Dreyfuss (Zweisimmen), le commandant Van Custem (armée belge).

choix d'occupations artistiques, sportives ou intellectuelles leur est proposé : cours, conférences, orchestres, football, etc. Mais ce sont surtout les ateliers de fabrication d'objets artisanaux (vannerie, menuiserie, tissage) qui attirent le plus grand nombre d'internés comme ceux de Meiringen, de Hilterfingen et d'Adelboden.

Sur le plan financier, les recettes de ce comité régional s'élèvent à 12 582 francs sur l'ensemble de sa période d'activité, de juin 1916 à novembre 1918<sup>878</sup>. Une lecture attentive des listes de donateurs montre que les contributions helvétiques ne proviennent pas seulement de collectes régionales, mais aussi et surtout des grandes villes comme Genève, Lausanne, Zurich ou Winterthour. L'ensemble des dons suisses se monte à 3 996 francs, soit à peu près un tiers de l'apport financier total. Avec une contribution de près de 6 000 francs, le *Belgian working men's fund* de Londres apparaît clairement comme le principal donateur. La portion restante (environ 2 500 francs) est également d'origine étrangère. Elle provient de particuliers vivant à Londres, Paris, Bruxelles ou Amsterdam, principalement issus de l'aristocratie belge<sup>879</sup>. L'origine du financement laisse donc présumer l'existence d'un solide réseau de soutien international. Si la charité suisse assure ce lien visible et nécessaire de proximité et de solidarité avec les internés belges, les contributions étrangères sont, quant à elles, absolument indispensables pour atteindre les objectifs visés.

En Valais, un comité d'assistance régional s'est constitué sous la présidence du juge cantonal Jean-Charles de Courten, également président du Comité de secours de Sion aux réfugiés belges<sup>880</sup>. À côté des bibliothèques, des clubs sportifs et des ateliers, le comité valaisan ouvre aussi un foyer pour les internés de l'Entente à Sierre. En janvier 1917, après la restructuration des régions d'internement, un important contingent d'internés belges est transféré à Montana, station alpine spécialisée dans les soins médicaux. Sur place, le comité régional d'assistance s'associe à un comité français préexistant<sup>881</sup>. Les ressources financières communes sont également très abondantes. Et là

<sup>878</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Comité régional de l'Oberland bernois, Rapport de clôture, 5 décembre 1918.

<sup>879</sup> L'état des recettes ne tient pas compte des subsides directement versés par le CCAIB à l'occasion des fêtes patriotiques belges : 6 000 francs en 1916 et 4 000 francs en 1917 ont été répartis entre les différents comités régionaux.

<sup>880</sup> Le comité régional du Valais est composé des personnes suivantes : président : Jean-Charles de Courten (Sion) ; membres protecteurs : Mme Mercier de Molin (Sierre) ; Mlle de Groef (Sierre), Mlle Raymond (Montana), M. Rugler (Saint-Maurice).

<sup>881</sup> Le comité franco-belge de Montana est composé des membres suivants : président : Henri Roman (Français), l'abbé Erhart (Français), le comte Gaëtan de la Boëssière (Belge), le Dr. Fraissard (Français).

aussi, la majeure partie des fonds proviennent de France et de Belgique, ou alors de cercles franco-belges établis en Suisse. Le comité gère un budget de 30 000 francs, ce qui permet de couvrir les frais liés à la confection de vêtements, à l'achat de matériel médical et au fonctionnement de l'Œuvre aux internés alités, fondée par deux Suissesses :

*« Deux femmes de cœur, de dévouement et d'un tact chrétien qui arrachèrent les larmes d'admiration et de reconnaissance de la part de beaucoup de nos malades, Mlle Emma Sigg, et Mademoiselle Élisabeth Reymond, fondèrent avec l'appui du Dr. Chassot l'Œuvre de suralimentation aux grands malades. Elles commencèrent par préparer chez elles, à l'aide de fonds recueillis en Suisse, des bouillons et des régimes spéciaux que tous les jours elles apportaient aux malades, ainsi que du vin reconstituant, des œufs, etc. Dans la suite elles firent appel à des Sœurs de St-Vincent de Paul de la maison de Fribourg pour les aider dans leur tâche de garde-malade. »<sup>882</sup>*

À partir d'avril 1918, le comité franco-belge de Montana consacre une grande partie de ses fonds à la création d'une clinique équipée d'un petit sanatorium pour les internés tuberculeux : l'établissement « Beau-site » qui recevra en tout 102 internés français et belges. L'apport aux internés de suppléments alimentaires, de fortifiants et de vêtements chauds fait aussi partie intégrante des tâches du comité. En définitive, les internés bénéficient d'un soutien optimal qui conjugue dévouement local et ressources étrangères. Dans son rapport final, le président du comité régional de Montana, Gaëtan de la Boëssière, ne manque pas de remercier les bienfaiteurs suisses :

*« Tant de dévouements suisses voués à nos chers soldats malades, tant de généreuses initiatives prises sans aucune ostentation, ne doivent pas rester ignorés. C'est avec une reconnaissance émue que la nation belge doit se tourner vers ces quelques personnalités discrètes et nobles qui de leurs efforts, de leurs biens, de leur temps, de tout leur cœur et de toute leur âme se sont données à nous durant ces longs mois d'internement. »<sup>883</sup>*

<sup>882</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse pour la région de Montana, s.d., p. 3.

<sup>883</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse pour la région de Montana, s.d., p. 4.

Tous les lieux recevant des internés belges ne sont pas obligatoirement pourvus d'un comité régional d'assistance. En Gruyère, par exemple, où ne résident qu'une dizaine de Belges, *«il a paru d'autant moins nécessaire de constituer un comité local que la population extrêmement accueillante et généreuse, les a dès le début pourvus de tout ce dont ils pouvaient avoir besoin et même du superflu»*<sup>884</sup>. À l'évidence, le CCAIB ne pousse pas à la création de comités régionaux là où les besoins des internés sont satisfaits. Mais dans certains cas, comme à Genève, le CCAIB se montre sous un visage sensiblement différent. Fondé tardivement, en mai 1918 seulement, le comité d'assistance genevois ne repose sur aucun mouvement local de soutien aux internés. Il a été voulu par Victor Yseux, chef de l'Office central de l'œuvre d'Assistance aux prisonniers de guerre du Havre, lors d'un voyage en Suisse. Contrairement aux autres comités régionaux, il se compose exclusivement de natifs belges. À sa direction est nommée Émilie Cherbuliez, la présidente du Comité de secours aux réfugiés belges de Genève. Sans réel ancrage populaire, le comité dépend directement des subventions du Havre. Or, l'importance des subsides octroyés laisse perplexe. Cela d'autant plus que les dépenses sont occasionnées pour couvrir des besoins relativement superficiels :

*«Le Comité fut largement subsidié par le Comité Central et cela d'autant plus qu'il avait à supporter le coût des abonnements de tramway de ceux de nos internés dont les hôtels se trouvaient trop éloignés des établissements d'instruction qu'ils fréquentaient. Rien que ce poste a absorbé pour le second semestre de 1918 la somme de 1 150 francs.»*<sup>885</sup>

De plus le comité d'assistance accorde une très haute importance à l'organisation des fêtes patriotiques belges. Il distribue parmi les internés les portraits de la famille royale ainsi que des drapeaux aux couleurs belges pour donner aux festivités *«un éclat tout spécial»*<sup>886</sup>. Émilie Cherbuliez s'en explique : *«Nous avons en effet tenu à donner à nos fêtes patriotiques toute l'ampleur qu'elles doivent non seulement revêtir en pays étranger*

---

<sup>884</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, le 25 mai 1917, p. 4.

<sup>885</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1 Dernier rapport du Comité central d'assistance aux internés belges, s.d., p. 12.

<sup>886</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1 Dernier rapport du Comité central d'assistance aux internés belges, s.d., p. 12.

*mais aussi la portée de réconfort moral qu'elles ont à apporter à ceux de nos compatriotes libérés des geôles allemandes.* »<sup>887</sup>

Il est vrai que la célébration de la fête nationale du 21 juillet et de la fête patronale du roi Albert du 15 novembre figure au cœur des préoccupations. Tous les comités régionaux d'assistance sont d'ailleurs tenus de célébrer dignement les fêtes patriotiques, pour lesquelles le CCAIB n'hésite pas à délier généreusement les cordons de sa bourse :

*«Les membres des comités sont amenés souvent à exaucer les vœux des internés dont les sollicitations sont multiples au point de vue des petits objets de toilette, de tabac, de livres, de partitions de musique et autres desiderata. Ils ont à cœur d'y satisfaire dans la mesure de leurs moyens et ce n'est que dans des cas exceptionnels que des comités régionaux se sont vus obligés de faire appel à l'intervention financière du Comité Central. Ces occasions se manifestent principalement lors de la célébration de fêtes et particulièrement lors de nos fêtes nationales. Afin de faciliter notre tâche dans cet ordre d'idées, le Comité Central du Havre nous a généreusement alloué une subvention de 4.000 frs pour nous permettre de commémorer parmi les internés la fête du 21 juillet.»*<sup>888</sup>

Que dire finalement de tout le zèle dont font preuve ces comités régionaux d'assistance ? Pourquoi un tel engagement ? Que se cache-t-il derrière toutes ces marques d'attention, parfois disproportionnées, pour le bien-être des internés ?

### **... À leur renforcement moral**

De toute évidence, les intentions du CCAIB vont plus loin que le simple fait de vouloir combler les besoins physiques et intellectuels des internés, dont se chargent déjà les œuvres suisses. Le comité met en place une sorte de dispositif de renforcement intellectuel et moral pour ses ressortissants dont il s'agit de remobiliser les esprits. L'accent est clairement porté sur les bonnes lectures, les saines occupations et sur l'accès aux études universitaires en Suisse. En développant les groupements sportifs, artistiques et intellectuels,

<sup>887</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1 Dernier rapport du Comité central d'assistance aux internés belges, s.d., p. 13.

<sup>888</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, séance du Comité central, 28 février 1918.

les hauts responsables belges diffusent une forme de propagande nationale auprès de leurs internés, dans le but de combattre les mauvaises influences auxquelles ils auraient pu être exposés lors de leur captivité.

Cette manipulation des esprits opérée sur les prisonniers était redoutée par les États belligérants qui s'apprêtaient à les réintégrer dans la vie civile. Se chiffrant en millions d'individus, les prisonniers de guerre constituent en effet une population très intéressante pour y diffuser des messages de propagande contre l'ennemi, sachant qu'ils se feront potentiellement les vecteurs de ces messages au contact des leurs, à travers leurs correspondances ou une fois rentrés dans leur pays d'origine. Par extension logique, les prisonniers de guerre internés en Suisse sont d'autant plus visés par ce type de propagande qu'ils se trouvent en pays tiers, sur le point de rentrer chez eux. D'après les recherches d'Alexandre Elsig, les Allemands avaient développé une méthode de propagande, appelée *Mundpropaganda* visant spécialement les internés alliés résidant en Suisse<sup>889</sup>. Le procédé, discret et peu coûteux, consiste à faire circuler de fausses rumeurs, pacifistes et défaitistes, parmi les internés de manière à affaiblir l'opinion publique adverse. Cette forme de propagande orale est en principe soutenue par les moyens classiques de la propagande écrite : des brochures et des journaux de propagande allemande sont discrètement envoyés par les services allemands dans les hôtels où séjournent les internés de l'Entente.

Bien que l'octroi d'une aide matérielle d'appoint soit la préoccupation première du Comité du Havre (duquel dépend le CCAIB) pour soulager ses compatriotes de retour des camps allemands, le soutien moral aux internés prend très rapidement l'ascendant sur l'aide matérielle. Très souvent évoquée par le CCAIB, l'expression «*renforcement moral*» doit être comprise au sens fort du terme. Il s'agit en définitive d'extirper les mauvaises influences de l'ennemi sur les internés. Dans cette guerre des propagandes, les stations d'internement suisses deviennent les nouveaux champs de bataille des belligérants. La légation belge de Berne envoie régulièrement des mises en garde aux officiers belges de surveillance des secteurs d'internement sur les menées allemandes auprès des internés :

*«Il résulte de renseignements transmis par le service de la sûreté anglaise que, dans les lieux d'internement, se fait actuellement une propagande active, pour la diffusion des idées pacifistes. [...] Depuis que l'on a commencé à rapatrier les internés français de Suisse, les Allemands*

---

<sup>889</sup> Voir ELSIG Alexandre, «*Les schrapnells du mensonge*»..., p. 398-404.

*renouvellent leurs efforts pour répandre le pacifisme parmi ceux qui doivent rentrer en France. Une femme travaille dans ce but à Villars et elle semble chercher à trouver un correspondant en France, parmi les rapatriés. Les Allemands travaillent également de la même façon parmi les internés belges et spécialement parmi les Flamands. J'attire tout spécialement l'attention de MM les Officiers de surveillance belges sur cette propagande néfaste et compte sur l'énergie et l'initiative de chacun pour la déjouer dans la mesure du possible.»<sup>890</sup>*

Les autorités belges, conscientes de ce danger, appellent à la plus grande vigilance et à un renforcement de «*l'esprit de discipline*» des internés :

*«Il résulte de rapports fournis à certaines autorités militaires belges et relatifs au rapatriement d'internés belges venant de Suisse, que parmi ces derniers, quelques-uns doivent être considérés comme suspects d'espionnage. De plus des renseignements ont été fournis au sujet de la conduite antipatriotique et contraire à la discipline de certains de nos militaires captifs en Allemagne. Comme il semble que les Allemands, dans les camps de prisonniers, se sont efforcés de détruire systématiquement l'esprit de discipline et le respect des inférieurs pour les supérieurs; comme il paraît également que cette action dissolvante s'est continuée, dans différents cas, pendant l'internement de certains militaires en Suisse, j'estime qu'il est nécessaire d'insister auprès des Officiers et gradés belges de toutes les catégories séjournant dans ce pays pour que leur préoccupation constante soit de rétablir et de renforcer l'esprit de discipline parmi ceux de nos soldats qui se seraient laissés influencer par cette propagande.»<sup>891</sup>*

La mise en place des bibliothèques dans les centres d'internés et la distribution de livres et de journaux belges envoyés expressément du Havre participent clairement à cet effort patriotique, qui devient pleinement opérationnel à partir des restructurations des secteurs d'internement de janvier 1917 :

*«Il entrerait dans les intentions du Comité Central de constituer des bibliothèques, à l'usage des internés, mais jusqu'ici la dispersion des*

<sup>890</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 3, «Note pour MM. Les Officiers de surveillance», Lettre confidentielle de la Légation de Belgique, Berne, 30 avril 1917.

<sup>891</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 3, Lettre confidentielle de la Légation de Belgique, Berne, 29 août 1917.

*établissements d'internement dans plus de 40 localités différentes a rendu ce projet irréalisable. Il faudra attendre pour organiser ces bibliothèques que soit réalisée la nouvelle concentration annoncée par l'autorité suisse et ayant pour but de grouper les internés belges dans trois régions seulement.»<sup>892</sup>*

Par le biais de la légation belge de Berne, des questionnaires sont aussi envoyés aux comités régionaux d'assistance afin de prendre connaissance de l'état des bibliothèques et des besoins littéraires des internés. Dans l'une de ses lettres, le responsable du secteur d'internement fribourgeois met en évidence l'importance de ce service :

*«À Fribourg, les internés belges, au nombre d'une centaine, disposent de la bibliothèque installée au "Foyer" fondé par la Société française. C'est dans cette bibliothèque qu'ont été déposés les ouvrages, brochures, etc. que le Comité central a bien voulu envoyer jusqu'à ce jour, notamment la belle collection de propagande cataloguée dans votre lettre du 15 février 1918. Cette bibliothèque est, d'autre part, abondamment pourvue, d'ouvrages de lecture saine et morale, instructifs, récréatifs de tous genres. [...] Neirivue (22 internés) possède une bibliothèque d'une cinquantaine de volumes : romans, brochures de propagande, etc., provenant de dons et de prêt. [...] Je vous proposerai, cela va de soi, de continuer l'envoi de brochures de propagande belges, ouvrages patriotiques, etc.»<sup>893</sup>*

D'autre part, le règlement du CCAIB (art. 4) prévoit expressément de mener des enquêtes au contact des internés, de manière à «*recueillir les renseignements qui peuvent aider à améliorer la situation matérielle et morale des Belges internés en Allemagne et transmettre ces renseignements aux bureaux de secours officiels*»<sup>894</sup>. La proximité recherchée avec les internés belges en Suisse est aussi un moyen d'obtenir des informations, autrement inaccessibles, sur les conditions de détention dans les camps allemands. Et cela, malgré les efforts des autorités helvétiques pour les empêcher de faire des déclarations à ce sujet.

---

<sup>892</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Rapport du Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, le 15 septembre 1916, p. 5.

<sup>893</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 4, Fribourg, lettre au comte d'Assche, 6 mai 1918.

<sup>894</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Règlement du Comité d'assistance aux internés belges en Suisse.

Si les actions commanditées depuis Le Havre ont pour objectif de consolider la fibre patriotique des internés contre l'influence néfaste de la propagande allemande, il s'agit aussi, pour les autorités belges, de préparer les internés à la reconstruction future de la nation. Cela passe aussi par leur réhabilitation aux yeux de l'opinion. N'oublions pas qu'avant d'être accueillis en Suisse, les internés avaient été des prisonniers de guerre. Longtemps déconsidérés par les milieux militaires, accusés de trahison, d'avoir préféré se rendre à l'ennemi plutôt que de combattre jusqu'à la mort, les prisonniers étaient très mal perçus dans les premiers temps de la guerre<sup>895</sup>. Puis, leur image change avec les révélations sur les atrocités allemandes. Les prisonniers de guerre sont alors hissés au rang de martyr de la barbarie allemande : « *de lâches ils deviennent des victimes exemplaires de la façon dont l'ennemi mène la guerre* »<sup>896</sup>. Il en va de même pour les internés : leur image est fermement liée aux discours de remobilisation nationale. L'extrême sollicitude dont ils sont l'objet a pour fonction de les préparer à réintégrer la nation. Au programme : préparer les futurs rénovateurs du pays, en faire des hommes sains physiquement et moralement. Aucun excès ne semble de trop pour atteindre cet objectif. Les gouvernements étrangers investissent énergiquement dans le domaine de l'assistance aux internés. Dans la continuité des efforts helvétiques consistant à améliorer l'état physique et moral des internés, les œuvres étrangères vont encore plus loin, en voulant en faire des « combattants ». Le message se veut intelligible : les internés ne sont pas des assistés planqués en pays neutre, mais des patriotes qui poursuivent le combat sous une nouvelle forme.

Pour solliciter plus de moyens financiers auprès de l'Office central du Havre, le CCAIB cite les exemples anglais et français qui mettent tout en œuvre pour tirer le maximum de leurs internés. La Croix-Rouge anglaise dispose ainsi d'un budget de 10 000 francs par mois pour s'occuper des internés.

*« Au point de vue des ateliers, ils ont institué une organisation spéciale que nous ne sommes malheureusement pas à même de pouvoir imiter, et qui leur donne de très bons résultats. Ce sont les grandes manufactures anglaises, fabricants de meubles, pianos... etc., qui sous la direction de*

<sup>895</sup> Voir BECKER Annette, *Les cicatrices rouges...*, p. 292-296 ; COCHET François, *Soldats sans armes...*, p. 217-234.

<sup>896</sup> BECKER Annette, *Les cicatrices rouges...*, p. 293.

*contre-maîtres venus de Grande-Bretagne, ont entrepris la rééducation professionnelle des internés, leur assurant lors de leur rapatriement, le même emploi dans leurs usines que celui auquel ils ont été formés ici.* »<sup>897</sup>

Concernant la France, la Croix-Rouge française ne s'occupe que des internés malades. Les ateliers sont, quant à eux, largement subventionnés par le gouvernement, qui aurait injecté plus de 2 millions de francs, et «travaillent sur une grande échelle pour la reconstruction des provinces libérées»<sup>898</sup>. En comparaison internationale, les revendications financières du CCAIB restent donc modestes. On estime que 20 000 francs devraient suffire à couvrir les frais d'une demi-année. Le tableau ci-dessous (figure 11) montre le montant des dépenses (en francs suisses) du CCAIB pour l'assistance aux internés au 1<sup>er</sup> mars 1918.

**Figure 11 : Dépenses du CCAIB pour l'assistance aux internés (en CHF)**

Assistance	4 757
Subsides pour ateliers	2 607
Subsides pour salles de gym, cours	892
Subsides aux comités régionaux	2 120
Fourniture de drapeaux et portraits de la famille royale	1 339
Frais de bureaux et de bibliothèques	437
Frais de funérailles et d'entretiens de tombes	549
Subventions pour fêtes nationales et anniversaire du roi	15 518
Soins médicaux	785
Divers	94
<b>Total</b>	<b>29 098</b>

<sup>897</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, CCAIB à l'Office central du Havre, 18 mars 1918.

<sup>898</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, CCAIB à l'Office central du Havre, 18 mars 1918.

Les dépenses liées à l'organisation des ateliers sont manifestement très faibles par rapport aux subventions allouées aux fêtes nationales. Il n'en demeure pas moins que le CCAIB suit attentivement leur développement. Seuls les ateliers ou écoles pouvant former des hommes qui seront utiles à la reconstruction de la Belgique sont subventionnés par Le Havre. Pour espérer obtenir le soutien de son gouvernement, l'officier sanitaire dirigeant de la place de La Tour-de-Peilz doit ainsi justifier la fondation de l'école d'apprentissage d'arts et métiers de Clarens. Il dévoile alors un programme axé sur un enseignement essentiellement pratique (dessin technique, géométrie, techniques de construction en bois et en béton...) <sup>899</sup>.

En somme, les gestes de solidarité des Suisses en faveur des réfugiés belges, l'accueil enthousiaste et l'assistance aux internés dans les secteurs d'hospitalisation ont contribué à former un terreau très favorable à la prise en charge des internés par les œuvres patriotiques venues de l'extérieur, qui ont pu se greffer sans aucune difficulté, presque naturellement, sur les initiatives suisses préexistantes. Les synergies sont stupéfiantes, au point de ne plus savoir qui, des Belges ou des Suisses, pilote réellement tel ou tel comité de secours... Dans un tel méli-mélo, même les observateurs de l'époque les plus avertis ne pouvaient distinguer les œuvres suisses des œuvres étrangères. Ce n'est que lors de la dernière année de guerre que les subsides venus de Belgique se sont substitués à la charité helvétique, à bout de souffle :

*«Nous avons eu ainsi la satisfaction d'être à même de leur [internés] venir en aide physiquement et moralement et d'apporter plus de douceur à leur situation de prisonnier interné. Si, en effet, depuis le début de l'internement, nous étions parvenus grâce à la générosité de personnalités suisses et belges à exister sans avoir recours aux subsides officiels, vers le début de 1918 il ne nous fut plus permis de nous y adresser, les œuvres indigènes absorbant la plus grande part des budgets de bienfaisance.»* <sup>900</sup>.

Ayant pu exercer ses activités pendant presque deux ans grâce à la charité publique, le CCAIB doit finalement se tourner vers l'Office central du Havre pour pouvoir mener à terme sa mission. Le trésorier du

<sup>899</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 49, Cauwe à Édouard d'Assche, 21 avril 1917.

<sup>900</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, Dernier rapport du Comité central d'assistance aux internés belges, s.d., p. 2.

CCAIB livre le constat suivant au début de la dernière année de guerre, au sujet de son œuvre :

*«Nous étions parvenus à l'alimenter jusqu'ici par le concours de subventions dues à la charité publique, qui nous a fourni les sommes nécessaires à satisfaire nos besoins. Mais la prolongation de la guerre, les appels incessants qui ont été faits au public et, d'autre part la diminution des ressources privées semblent avoir tari cette source. Il a paru aux membres qu'il serait indiscret d'y faire de nouveau de pressantes sollicitations. Les nationalités française et anglaise se sont trouvées dans le même cas que nous et, la générosité du public ne leur fournissant plus les ressources dont ils avaient besoin, elles se sont adressées à leurs gouvernements.»<sup>901</sup>*

## **Propager les « bonnes » lectures**

À l'instar des ambassades des pays belligérants en Suisse, la représentation belge tient une place centrale dans le dispositif d'assistance envers ses prisonniers de guerre retenus en Allemagne et envers ceux déjà hospitalisés sur le territoire helvétique. L'entremise humanitaire en faveur de ses ressortissants devient donc le pivot de ses activités en Suisse. En tant que porte-parole du gouvernement belge exilé au Havre, les membres de la légation en poste à Berne sont en contact permanent avec les divers acteurs publics et privés de la « politique humanitaire » suisse<sup>902</sup>. Ils prennent les devants dans les discussions et font preuve de détermination pour faire valoir les intérêts belges auprès des instances dirigeantes helvétiques, en cherchant notamment à obtenir les faveurs du chef de l'internement. Ainsi, usant de toute leur influence, les officiels belges effectuent des démarches personnelles auprès de Carl Hauser pour recommander tout spécialement l'internement en Suisse de tel ou tel prisonnier. Les archives de la légation ont conservé de nombreuses lettres de familles, de privés, de bureaux de recherche de disparus ou parfois d'organes gouvernementaux lui demandant d'intercéder au plus haut niveau en faveur d'un prisonnier.

<sup>901</sup> AGR, I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse, 1, CCAIB à l'Office central du Havre, 18 mars 1918.

<sup>902</sup> Les principaux membres de la légation belge à Berne sont Fernand Peltzer (ministre de Belgique en Suisse), le capitaine Delvaux, le comte Édouard d'Assche (attaché honoraire), le général Xhardez (chef du service de l'internement belge en Suisse) et le colonel Lefébure, attaché militaire à l'ambassade.

Au vu des correspondances échangées, cette voie officieuse semble peser de tout son poids dans le choix des prisonniers «internables». En témoigne cette réponse de Xhardez au ministre d'État belge Cooreman en août 1917: «*J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Médecin d'Armée suisse fait les démarches nécessaires pour que les militaires signalés dans votre lettre du 10 courant soient internés en Suisse.*»<sup>903</sup> Ou encore cet accusé de réception adressé à Yseux: «*Monsieur, comme suite à votre lettre du 16 octobre courant, me recommandant le cas du S/Lieutenant De Grunne, prisonnier en Allemagne, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai fait pour lui auprès du Médecin d'Armée, une démarche personnelle, le recommandant chaudement.*»<sup>904</sup> Ce procédé, largement employé, court-circuite bien évidemment le processus officiel de sélection des candidats à l'internement, pour lesquels les commissions itinérantes de médecins suisses se portent garantes, et en dit long sur ses limites.

Mis à part les recommandations en faveur de certains prisonniers, le service de l'internement de la légation négocie les modalités générales de l'entretien en Suisse des internés. Or, son attention se focalise sur un aspect bien précis. Il est animé par un seul et même objectif: donner aux internés belges une saine nourriture intellectuelle. Il fait donc du contrôle de leurs lectures son cheval de bataille. Sans déroger à sa mission, il va, pendant deux ans, sans cesse renouveler ses moyens d'action: en diffusant d'abord des ouvrages belges dans les secteurs d'internement suisses, puis en contrant les écrits allemands de propagande en circulation parmi les internés et, enfin, en mettant sur pied un journal des internés belges.

La mise en place de bibliothèques itinérantes pour les internés constitue la première pierre de l'édifice de propagande belge. Le gouvernement belge avait commencé par demander à Yseux d'envoyer des lots de livres en français et en flamand à l'usage des internés, en automne 1916. La dispersion des internés belges en neuf régions d'internement rendait les interactions très compliquées. Il faut attendre 1917 pour qu'une restructuration des secteurs cloisonne les internés dans trois régions. Dès lors, le service des bibliothèques itinérantes peut s'unifier. La première bibliothèque est créée sur l'initiative du colonel Lefébure à Interlaken,

<sup>903</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 22, Général Xhardez (Berne) à Cooreman (Le Havre), 28 août 1917.

<sup>904</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 22, Général Xhardez (Berne) à Yseux (Le Havre), 23 octobre 1917.

et s'adresse aux Belges internés en Suisse allemande. La seconde est fondée par Octave Maus, directeur de l'Office belge de Lausanne, qui distribue principalement les livres à ses concitoyens internés en Romandie. Le 6 août 1917, le système des bibliothèques est centralisé par souci de contrôle<sup>905</sup>. Un officier suisse, le capitaine Delvaux, en devient le responsable. Il obtient de la part de Carl Hauser un laissez-passer spécial l'autorisant à inspecter tous les établissements d'internés belges. Mais, pour une raison inconnue, la distribution des livres aux internés revient en mains belges, puisque Delvaux est remplacé le 17 novembre par le comte Édouard d'Assche.

En parallèle, une «Bibliothèque d'étude des Internés belges» est fondée en 1917 dans le cercle des étudiants belges de l'Université de Genève sur une initiative privée d'Émilie Cherbulliez, une ressortissante belge très active dans les organisations de secours aux réfugiés et internés belges en Suisse: installée à Genève, Émilie Cherbulliez préside, dès l'automne 1914, la section genevoise de secours aux réfugiés belges puis fonde, en mai 1917, le comité régional d'aide aux internés belges de Genève. D'autre part, sous couvert du Comité de secours genevois, elle fait passer le courrier entre les soldats luttant sur le front belge et leurs familles bloquées dans les territoires occupés. Tenant un registre de 1 400 adresses, elle expédie en moyenne dix lettres par jour, qu'elle signe à chaque fois d'un nom différent, souvent féminin, pour échapper à la censure. Indépendante de la légation belge de Berne, Émilie Cherbulliez poursuit toutefois les mêmes buts. Sa bibliothèque d'étude permettrait, dit-elle, «*de propager certains ouvrages parus au cours de la guerre, et destinés à initier nos compatriotes aux événements qui se déroulent pendant leur captivité*»<sup>906</sup>.

Le récit des événements de la guerre constitue un levier important pour agir sur les internés. Au début de l'année 1918, la Belgique est aux prises avec un mouvement revendiquant l'autonomie des Flandres. Les groupes d'«*agitateurs flamands*» qui menacent de sabrer l'union nationale semblent être soutenus par le Reich. Des brochures d'activistes sont en effet envoyées dans les établissements d'internés belges par l'Allemagne<sup>907</sup>.

---

<sup>905</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 49, De organisatie van (reizende) bibliotheken, 1916-1918.

<sup>906</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 49, lettre au général Xhardez, 21 décembre 1917.

<sup>907</sup> Au sujet de la diffusion de ces brochures de propagande, voir l'article dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 6 mars 1918.

En mars 1918, la légation belge réagit et demande à Hauser d'empêcher ce type de propagande :

*«Je viens d'apprendre que deux brochures de propagande allemande, l'une ayant pour titre : La Flandre martyre, par Claudius Severus, l'autre La destruction des monuments artistiques sur le front occidental, par les Français et les Anglais. Il m'a été signalé que Monsieur J. Lavanchy, instituteur au Collège secondaire de garçons et en même temps tenancier d'une pension où sont logés une quinzaine d'internés belges, avait reçu les deux volumes signalés plus haut. Ceux-ci lui avaient été envoyés gratuitement de Zurich. Le but de la première de ces brochures est de provoquer, parmi les Belges, un courant d'idées contraire à notre unité nationale. Le titre du deuxième indique clairement le but poursuivi. Bref, toutes deux sont de nature à nuire aux intérêts de notre Patrie. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Colonel, afin de faire cesser cette propagande déloyale, d'interdire la distribution de ces publications dans les établissements d'internés belges.»<sup>908</sup>*

Les mesures d'interdiction ne se font pas attendre. Constatant une augmentation sensible des feuillets de propagande ciblant les internés, Carl Hauser édicte les consignes suivantes à l'attention de l'état-major suisse :

*«Le nombre des brochures de propagande envoyées aux internés augmente chaque jour ; elles provoquent des réclamations de toutes parts. La poste de campagne arrête tout pli ouvert contenant des publications de propagande et portant l'adresse d'un interné logeant dans un établissement. Mais ces publications sont souvent adressées aux tenanciers des établissements eux-mêmes. Veuillez donner l'ordre à ceux-ci de refuser et de rendre à la poste toute publication de propagande qui leur serait adressée. Vous avez à veiller à ce que, dans aucun établissement, des publications de ce genre ne soient mises à la portée des internés.»<sup>909</sup>*

Les revendications belges sont entendues par les autorités suisses de l'internement, conscientes de la nécessité de bloquer toute forme de propagande visant les internés. L'un des membres de l'ambassade

<sup>908</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 58, légation belge de Berne au colonel Hauser, 7 mars 1918.

<sup>909</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 58, Colonel Hauser à l'état-major de l'armée suisse, 3 avril 1918.

belge de Suisse s'en félicite dans une lettre confidentielle adressée à son gouvernement :

*«J'avais eu avec le Médecin d'Armée, Colonel Hauser, chef de l'internement, une très longue conversation au sujet de la propagande défaitiste et de la diffusion de brochures tendant à répandre parmi les internés belges un esprit contraire à nos lois et à nos institutions nationales. Je lui avais fait remarquer que la stricte neutralité de son pays exigeait que des mesures soient prises par lui pour empêcher la contamination de nos civils et de nos militaires par les idées défaitistes. [...] Dans un autre ordre d'idées, chaque fois qu'un propagandiste défaitiste ou aktiviste [sic] est arrivé en Suisse pour y visiter les centres d'internés ou y faire des conférences ou réunions, j'en ai avisé le Médecin d'Armée et celui-ci a donné des ordres immédiatement pour empêcher nos hommes d'assister à toute séance projetée par des individus suspects et pour les mettre en garde contre les agissements de ces tristes personnages. [...] L'idée de maintenir stricte leur neutralité, en empêchant toute propagande défaitiste, anti-belge, ou dirigée contre nos institutions a été, depuis que je suis chargé du service belge de l'internement en Suisse, la règle de conduite adoptée par les autorités fédérales. Elles m'ont puissamment aidé dans la lutte contre les démoralisateurs et c'est toujours avec la plus grande bienveillance et favorablement que mes demandes ont été accueillies par elles.»<sup>910</sup>*

Entre-temps, la Belgique est enfin parvenue à mettre sur pied son propre journal des internés : le journal *Le Beffroi* paraît mensuellement à partir du mois de mai 1918. Il est imprimé à Lausanne, et se compose de seize pages (huit en français et huit en flamand). Ces auteurs sont Maus et Mathieu pour la partie francophone, le Père Muyninck et Van Werweck pour la partie flamande. Sa ligne rédactionnelle, évidemment tournée vers l'union nationale, contribue à abreuver les internés de messages patriotiques, faisant ainsi barrage à la propagande défaitiste allemande. Cet organe paraît bien tardivement – le *Journal des internés français* existe depuis déjà deux ans – faute de moyens financiers suffisants. La persévérance des officiels belges dans l'élaboration de ce journal témoigne de la hauteur des enjeux.

---

<sup>910</sup> AGR, I 450, Service de l'internement de la légation belge à Berne, 58, Service belge de l'internement au ministre de la guerre, Le Havre, 31 mai 1918.

## Soutien patriotique et propagande culturelle belge

Au moment de l'armistice, une brochure intitulée *Union patriotique des internés et prisonniers belges* paraît à Genève<sup>911</sup>. Une quinzaine de pages retracent les activités charitables menées pendant la guerre par cette organisation. Fondée en octobre 1916, elle est dirigée par Maurice Kufferath, chef d'orchestre belge installé à Genève pendant la guerre et membre de l'Académie royale de Belgique. À l'origine de l'œuvre, Kufferath dit avoir été choqué par l'état vestimentaire «*déplorable*» des internés belges fréquentant l'Université de Genève et par leur manque de moyens financiers. Secondé par deux compatriotes réfugiés (Jean Bernheim et Edgard Gotschalk), il crée l'Union patriotique belge (UPB) pour prendre en charge les frais courants des internés (transports, vêtements, livres, etc.).

Bien que fondamentalement belge, cette petite organisation a tout pour se fondre dans la masse des œuvres suisses. Affirmant être reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge, elle tire ses ressources de dons en espèce provenant exclusivement de Suisse. Dans son bilan financier final, elle comptabilise 1 386 versements pour une valeur de 59 854 francs, soit une moyenne de 43 francs par donateur<sup>912</sup>. Les recherches effectuées dans les archives bruxelloises confirment l'origine helvétique des dons<sup>913</sup>. Un premier bilan intermédiaire, retraçant la période d'octobre 1916 à mars 1917, fournit une liste nominative de 177 donateurs ayant contribué à hauteur de 8 716 francs<sup>914</sup>. Si la majeure partie des contributions proviennent des commerçants et industriels des villes de Genève, de Bâle ou de Zurich, la brochure rend un hommage à la générosité populaire helvétique dans son ensemble.

*«Grâce à des concerts, à des fêtes et à des conférences données tantôt à Genève, tantôt dans les communes voisines, dans la Suisse romande, à Lausanne, Montreux, Vevey, Yverdon, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, etc., grâce surtout à l'inlassable générosité du peuple suisse et*

<sup>911</sup> Voir *Union patriotique des internés et prisonniers belges. Affiliée à la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés de Genève, officiellement agréée par le Comité international de la Croix-Rouge. Bilan et rapport de clôture 1916-1918*, Genève : Imprimerie Burgi, 1918, 15 p.

<sup>912</sup> *Union patriotique des internés et prisonniers belges...*, p. 15.

<sup>913</sup> Dans ses lettres, Kufferath se défend de recevoir le moindre financement du Havre.

<sup>914</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 1, Bilan au 31 mars 1917.

*surtout de quelques grands industriels, les fonds mis à la disposition de l'Union Patriotique des Internés Belges ne tardèrent pas à s'accroître.»<sup>915</sup>*

Très actif sur le terrain, le comité de Kufferath se fait connaître dans les villes romandes à travers des conférences, des fêtes cinématographiques et des ventes de brochures. Ces activités produisent des revenus intéressants : entre janvier et février 1917, les cinq conférences programmées à Grand-Lancy, Tramelan, Le Locle et Neuchâtel rapportent 531 francs, tandis que la fête cinématographique du 15 février et les ventes de brochures dégagent respectivement des bénéfices de 692 francs et de 145 francs<sup>916</sup>. La plus importante manifestation demeure les « Journées serbo-belge » qui se tiennent à Genève, du 13 au 15 octobre 1917. Organisées en partenariat avec les colonies belge et serbe de Genève, ainsi qu'avec la Croix-Rouge genevoise, elles proposent au public des expositions d'œuvres d'art, de meubles anciens, de dentelles, de tissus, de broderies, de poteries et de tableaux provenant des zones dévastées. Des artistes serbes et belges s'y produisent et un concert au Victoria Hall ponctue les festivités qui rapportent un bénéfice net de 6 968 francs à l'Union patriotique. Additionnées aux dons en espèces, les recettes des différentes manifestations et des ventes de brochures portent le chiffre global des sommes recueillies par l'œuvre belge à 76 160 francs<sup>917</sup>. Le tableau ci-dessous (figure 12) montre que le ravitaillement des prisonniers belges en Allemagne représente la part la plus importante de ses activités de secours.

**Figure 12 : Détail des dépenses de l'Union patriotique belge d'octobre 1916 à octobre 1918 (en CHF)**

Dons aux internés et réfugiés belges	6 130
Abonnements de tramway pour les internés	2 744
Envois de colis aux prisonniers de guerre en Allemagne	54 367
Frais généraux	12 919
<b>Total</b>	<b>76 160</b>

<sup>915</sup> *Union patriotique des internés et prisonniers belges...*, p. 4.

<sup>916</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, I, Bilan au 31 mars 1917.

<sup>917</sup> *Union patriotique des internés et prisonniers belges...*, p. 13.

L'UPB accorde la plus grande importance à la transparence vis-à-vis de ses donateurs. Il tient à faire connaître son indépendance, synonyme de crédibilité. Ainsi, tout en se dédouanant d'entretenir un quelconque rapport avec les propagandes de type confessionnel, Maurice Kufferath se défend de recevoir des subsides de la part du gouvernement belge :

*«L'Union Patriotique des Internés belges s'étant rigoureusement tenue à l'écart de toute propagande confessionnelle et n'ayant aucun aumônier parmi ses membres ou administrateurs pour la recommander au Hâvre [sic], elle n'a point participé à la manne gouvernementale, généreusement répandue sur d'autres groupements similaires en Suisse et ailleurs.»<sup>918</sup>*

Légitimée par la charité populaire helvétique, reconnue officiellement par le CICR et dépourvue de liens douteux avec les propagandes religieuses, l'œuvre genevoise s'affiche comme digne de confiance.

Mais le rapport d'activité de l'Union patriotique ne dit évidemment rien de son implication dans la diffusion en Suisse de propagande belge. Cette activité aurait discrètement débuté dès août 1916, deux mois avant la constitution de l'UPB, comme le montrent des archives belges<sup>919</sup>. Maurice Kufferath est alors contacté par Fernand Passelecq, directeur du Bureau de documentation belge, qui lui demande de servir d'agent de propagande belge en Suisse<sup>920</sup>. Comme le B.D.B. ne fait pas d'action directe dans aucun pays, «il laisse à des représentants de la cause belge sur place, le soin d'utiliser sous leur responsabilité» ce qui leur est envoyé du Havre. Le matériel de propagande se compose de «nouvelles de presse» dont il s'agit de retravailler la forme pour la faire publier au moment voulu. Les liaisons entre la Belgique et la Suisse se structurent avec minutie et circonspection :

*«Le Bureau Documentaire belge est aussi en rapport avec une agence télégraphique, Neue Korrespondanz de Berne, qui reprend certaines de nos informations dans son service d'abonnement en s'inspirant dans son choix de la connaissance qu'elle a des goûts et de l'état d'esprit du public de la Suisse alémanique. Enfin, toujours à la demande du comité de Propagande,*

<sup>918</sup> *Union patriotique des internés et prisonniers belges...*, p. 6.

<sup>919</sup> Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles: I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève.

<sup>920</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Passelecq (Le Havre) à Maurice Kufferath (Genève), 5 août 1916.

*je fais des envois identiques au Révérend Père de Munnuyck de Fribourg, qui est en rapport avec vous, et à M. P. Calame, professeur au lycée de Porrentruy, avec qui vous êtes peut-être aussi en correspondance.»<sup>921</sup>*

En effet, depuis plusieurs semaines déjà, le professeur Munnynck, de l'Université de Fribourg, et Maurice Kufferath échangent leurs impressions réciproques sur l'opinion publique suisse et les meilleurs moyens pour la gagner à la cause belge<sup>922</sup>. Le Service de propagande belge envoie à Kufferath de la documentation sur les atrocités allemandes en Belgique, en lui demandant de les utiliser comme s'il s'agissait de lettres de Belgique, sans jamais lui donner un caractère officiel<sup>923</sup>. La propagande doit se faire la plus discrète possible. La règle est de ne jamais communiquer directement avec la rédaction d'un journal, mais de passer par l'entremise d'un journaliste de confiance. En retour, Kufferath tient Fernand Passelecq au courant de l'état d'esprit régnant en Suisse<sup>924</sup>.

À partir de la fin de l'année 1917, les officiels belges prennent très au sérieux la menace que représente le séparatisme flamand pour leur unité nationale. Les propagandistes investissent massivement le terrain helvétique. Aussi Kufferath est-il sollicité par les services de l'ambassade pour endiguer les actions de ces individus :

*«On vient de m'informer de l'arrivée en Suisse de R. Verhulst, un des plus remuants parmi les "activistes" flamingants; il se propose sans doute de venir poursuivre ici la propagande antipatriotique qu'il avait entreprise en Belgique. Je m'empresse de vous faire part de cette nouvelle, me souvenant de la part active que vous avez bien voulu prendre à déjouer les menées du sieur Van Steenberghe. J'ai prié M. le Général Xhardez, ainsi que les Consuls de Belgique, de prendre des mesures pour combattre*

---

<sup>921</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Passelecq (Le Havre) à Maurice Kufferath (Genève), 5 août 1916.

<sup>922</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, lettre de Munnynck (Lucerne) à Kufferath (Genève), 30 juillet 1916.

<sup>923</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Passelecq (Le Havre) à Maurice Kufferath (Genève), 5 août 1916. Nous trouvons, sous la même cote, neuf autres envois de documentation belge à destination de Kufferath: 11 septembre 1916, 7 octobre 1916, 2 avril 1917, 19 juin 1917, 16 novembre 1917, 23 décembre 1917, 5 février 1918, 30 juillet 1918, 26 novembre 1918.

<sup>924</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Maurice Kufferath (Genève) à Fernand Passelecq (Le Havre), 19 juin 1917.

*énergiquement toute propagande séparatiste, comme essentiellement contraire à l'intérêt national, de nature à diviser les Belges et à mettre en péril l'union qui a régné jusqu'ici entre Flamands et Wallons, et qui a assuré la prospérité de notre pays.*»<sup>925</sup>

Dans les mois suivants, la riposte orchestrée par Peltzer et Kufferath consiste à développer des thèmes de propagande artistique et culturelle, notamment à travers le théâtre. *Le cloître*, une pièce écrite par le poète belge Verhaeren, est jouée à Berne le 17 janvier 1918, après avoir triomphé sur les planches genevoises<sup>926</sup>. Le musicien belge recrute les comédiens belges et s'improvise directeur artistique. Une tournée théâtrale est prévue en Suisse allemande, au printemps 1918, afin de contrecarrer une «*violente campagne de presse*» soutenant l'autonomie des Flandres<sup>927</sup>. D'autre part, Kufferath entre en relation avec le fils de Gustave Ador qui est à la tête de la Compagnie générale du cinématographe à Genève, une société de distribution de films étrangers en Suisse. Traitant directement avec les ministres d'Angleterre et d'Italie en Suisse, cette société a spécialement pour but d'enrayer la propagande allemande par le cinéma. Ayant eu l'occasion de voir des films de propagande belge à Paris, Ador se propose «*d'organiser des exhibitions de ces films sous forme de manifestations patriotiques au profit d'œuvres de guerre ou d'assistance belges, dans différentes villes de Suisse*»<sup>928</sup>. Les pourparlers aboutissent et Ador fait diffuser les premiers films à partir du 20 juillet dans les cinémas romands. En date du 12 septembre 1918, la société cinématographique genevoise avait reçu les sept films suivants<sup>929</sup>: (1) Le général Foche décore des héros belges, (2) Funérailles des victimes civiles du bombardement de la Panne par les Allemands, (3) Sport au Front belge. Coupe nautique militaire.

<sup>925</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Peltzer (Berne) à Maurice Kufferath (Genève), 1<sup>er</sup> décembre 1917.

<sup>926</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Peltzer (Berne) à Maurice Kufferath (Genève), 9 janvier 1918.

<sup>927</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Fernand Peltzer (Berne) à Maurice Kufferath (Genève), 21 février 1918.

<sup>928</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Maurice Kufferath (Genève) à Fernand Passelecq (Le Havre), 5 février 1918.

<sup>929</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Compagnie générale du cinématographe (Genève), à Gottschalk, (Genève), 12 septembre 1918.

Les Hôpitaux de campagne du front belge, (4) Service des colombiers militaires belges, (5) Une compagnie d'aérostier sur le front de l'Yser, (6) Les armées alliées en campagne. 13<sup>e</sup> série, (7) Tir d'un 75 contre avion.

Toute cette débauche d'énergie pour la cause belge coûte de l'argent. En mars 1918, Kufferath fait une requête auprès de son gouvernement pour que ses indemnités mensuelles soient doublées. Il invoque le renchérissement du coût de la vie en Suisse ainsi que la multiplication de ses activités de propagande :

*«Je ne pense pas devoir insister sur mon rôle ici. Depuis deux ans, j'ai donné plus de cinquante conférences sur les Arts, les lettres, la culture en Belgique, sur la question flamande, j'ai organisé quantité de fêtes, concerts, représentations dramatiques consacrées à nos auteurs nationaux avec le concours d'artistes belges réfugiés en Suisse; j'ai fondé et je dirige avec deux amis belges, Messieurs Bernheim et Gottschalk, l'Union patriotique des internés et prisonniers belges qui en une année a versé plus de sept mille francs en dons et secours aux internés et réfugiés et a envoyé pour vingt mille francs de colis à nos prisonniers en Allemagne. [...] Enfin je m'occupe très activement de la diffusion des publications de l'Office de propagande belge qui a pour suite une correspondance souvent abondante avec des personnalités suisses demandant des explications et des éclaircissements. Je ne parle pas de mes nombreux articles, peu ou pas rétribués, dans la presse suisse et des frais de représentations qu'entraînent mes relations avec le monde politique.»<sup>930</sup>*

Il s'agit là de la dernière trace laissée par Maurice Kufferath dans les archives. Nous ignorons comment son œuvre a évolué jusqu'à la fin de la guerre. Son bilan est toutefois remarquable: en lien permanent avec les autorités belges du Havre et de Berne, Maurice Kufferath joue sur plusieurs registres en même temps. Il fait valoir son influence dans les milieux médiatiques et culturels helvétiques. Depuis Genève, il mène une double action, humanitaire et propagandiste, au service de la Belgique. L'UPB entretient des rapports de bon voisinage avec les œuvres pro-belges de Genève, comme la section genevoise du Comité suisse de secours aux Belges, l'Union philanthropique belge, le Comité régional genevois d'aide aux internés ou la Croix-Rouge avec lesquelles elle collabore étroitement.

---

<sup>930</sup> AGR, I 456, Inventaris van het archief van de Vaderlandslievende Unie van Geïnterneerden en Krijgsgevangenen in Genève, 1915-1918, 2, Maurice Kufferath (Genève) au ministère de la Guerre (Le Havre), 18 mars 1918.

Enfin, lorsque les difficultés d'approvisionnement surgissent, l'UPB rejoint la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés de Genève au printemps 1918, en vue d'obtenir des ressources matérielles supplémentaires en faveur des prisonniers qu'elle ravitaille.

## La mission Chapisat-Meyenbourg en Belgique

Souvent présentée comme «*un chapitre héroïque de l'histoire des institutions humanitaires*», la Commission for the Relief of Belgium (CRB) est restée dans l'histoire de la Grande Guerre comme étant le plus grand dispositif international de ravitaillement jamais mis sur pied pour nourrir les populations civiles. Le travail humanitaire réalisé par cette commission est déjà bien connu<sup>931</sup>. Nous ne reviendrons pas sur son histoire mais traiterons d'un épisode en particulier qui survint en 1917, lorsque la Suisse proposa la participation de deux délégués pour remplacer les représentants américains contraints de quitter la CRB. En effet, cette opération humanitaire en Belgique constitue également un instrument de diplomatie internationale pour les États neutres qui cherchent à se profiler dans ce domaine.

Dès les premières semaines du conflit, le spectre de la famine menace la Belgique. Mis à part les conséquences directes de l'occupation allemande, le principal obstacle au ravitaillement de la population belge se trouve dans le blocus imposé par l'Entente aux Empires centraux. À Bruxelles, un Comité central de secours et d'alimentation composé d'industriels et de banquiers organise les premières distributions de nourriture. Placé sous le patronage des ambassades américaine et espagnole, il décide de lancer un appel à l'aide internationale. Dépêché à Londres, un représentant de l'œuvre philanthropique bruxelloise tente d'y acheter des vivres, mais se heurte au refus britannique d'assouplir le blocus. C'est là qu'intervient l'homme d'affaires et futur président américain Herbert Hoover. Avec l'aide de l'ambassadeur américain à Londres, il parvient à rallier les États-Unis au projet humanitaire, plaçant ainsi le ravitaillement de la Belgique sur le terrain de la neutralité. Fondée le 22 octobre 1914, la CRB se donne pour objectif d'acheminer, via le port de Rotterdam, des vivres en Belgique

<sup>931</sup> FARRÉ Sébastien, «La Commission for Relief of Belgium: neutralité, action humanitaire et mobilisations civiles durant la Première Guerre mondiale», *Relations internationales*, 2014/3, n° 159, p. 69.

et dans les territoires français occupés. Sur place, une commission neutre s'assure de la bonne marche de l'opération en faisant office d'autorité de contrôle.

À mesure que la guerre se prolonge, la CRB s'avère de plus en plus cruciale pour enrayer la famine. Elle s'impose aussi comme un formidable levier diplomatique<sup>932</sup>. Grâce à une intense campagne de propagande internationale, l'organisation récolte des dons en nature et en espèces pour une valeur de plus de 50 millions de dollars à travers le monde entier<sup>933</sup>. Si la majeure partie des marchandises sont d'origine américaine, ses délégués le sont également. En tant que représentants d'un pays neutre, ils sont autorisés par l'Allemagne à circuler librement en Belgique pour contrôler la bonne distribution des secours à la population, s'assurant par la même occasion que l'Allemagne respecte son engagement de ne pas confisquer pour elle cette aide alimentaire. La neutralité est alors un précieux moyen d'action, comme l'explique Sébastien Farré :

*« Afin de protéger la neutralité américaine et d'éviter une réaction négative du côté allemand, Hoover évite que soit tenu un discours anti-allemand et inscrit l'action menée en faveur de la population belge sous l'égide de principes moraux supérieurs et de l'obligation internationale de porter secours à des victimes civiles innocentes. »*<sup>934</sup>

S'appuyant sur une opinion publique américaine favorable, la CRB bénéficie d'un fort soutien moral et financier outre-Atlantique grâce notamment à une propagande bien rodée. Mais lorsque les relations entre les États-Unis et l'Allemagne s'enveniment, au moment où l'Allemagne reprend la voie de la guerre sous-marine totale en janvier 1917, c'est tout l'édifice qui menace de s'effondrer. Les navires de la CRB ne sont pas épargnés par les U-Boot qui en torpillent deux en février, puis six en mars. Dans ces conditions, les délégués américains sont contraints de quitter les territoires belge et français peu avant l'entrée en guerre officielle de leur pays le 6 avril. L'organisation mise en place par Hoover se poursuivra mais sous une forme un peu différente. Un Comité pour la protection du ravitaillement placé sous le patronage des gouvernements espagnol et néerlandais se substitue à la CRB, garantissant ainsi sa continuité sur une base neutre, indispensable à son fonctionnement.

<sup>932</sup> FARRÉ Sébastien, « La Commission for Relief of Belgium... », p. 74.

<sup>933</sup> FARRÉ Sébastien, « La Commission for Relief of Belgium... », p. 77.

<sup>934</sup> FARRÉ Sébastien, « La Commission for Relief of Belgium... », p. 77.

Ce que l'on sait moins, c'est que le gouvernement suisse avait également annoncé son souhait de «*pouvoir collaborer à ses travaux [de la CRB] et attacherait du prix à ce que quatre ou cinq commissaires de nationalité suisse lui soient adjoints*»<sup>935</sup>. Une offre accueillie favorablement au départ, tant par les Britanniques que les Hollandais et les Espagnols. Herbert Hoover, interrogé sur la question, se dit aussi enchanté de pouvoir compter sur une participation helvétique<sup>936</sup>. Sans perdre de temps, le conseiller fédéral Arthur Hoffmann en informe celui qui apparaît comme le principal artisan de cette initiative, le journaliste et député genevois Édouard Chapuisat<sup>937</sup> :

*«Nous référant à votre proposition de remplacer par quelques délégués suisses les délégués américains au Comité de secours pour l'approvisionnement de la Belgique et du nord de la France, qui se sont retirés, nous nous empressons de vous informer que les pourparlers entrepris avec les Gouvernements intéressés suivent un cours des plus favorables et aboutiront probablement et dans un bref délai à une entente.»*<sup>938</sup>

Siégeant depuis 1913 en tant que député libéral au Grand Conseil de Genève, Édouard Chapuisat est aussi le correspondant du journal parisien *Le Temps*. Juriste de formation, il connaît très bien Paris pour y avoir fait une partie de ses études. Ayant ses entrées dans les cercles parisiens, il est régulièrement recommandé par le Conseil fédéral, depuis le début de la guerre, pour porter des dépêches officielles aux autorités civiles et militaires françaises. Aussi accepte-t-il tacitement d'être l'un des deux membres suisses du comité de ravitaillement de la Belgique. L'ingénieur zurichois Otto de Meyenbourg (-Secrétan), actif dans de nombreuses œuvres de secours, président du comité zurichois en faveur des Belges et directeur du Bureau zurichois de recherches de disparus, est pressenti pour l'accompagner dans cette mission. Les deux hommes se connaissent sans doute à travers des liens privés<sup>939</sup>. Après avoir reçu toutes les

<sup>935</sup> AFS, E 2200.40-05, 1000/1628, 17, 1C 20/17, Chapuisat et Meyenbourg, Gaston Carin (ministre de Suisse à Londres) à J. Loudon (ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas), 5 avril 1917.

<sup>936</sup> AFS, E 2200.40-05, 1000/1628, 17, 1C 20/17, Herbert Hoover au Conseil fédéral, 14 avril 1917.

<sup>937</sup> Édouard Chapuisat (1874-1955), journaliste et député libéral genevois, sera directeur du *Journal de Genève* de 1918 à 1932, puis membre du CICR à partir de 1939.

<sup>938</sup> Archives d'État de Genève (AEG), Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.22.1, Arthur Hoffmann (DPF) à Édouard Chapuisat, 17 avril 1917.

<sup>939</sup> Les liens entre Chapuisat et Meyenbourg : voir chapitre III, point 1, note 509, p. 190.

autorisations requises, le Conseil fédéral officialise les nominations de ses deux commissaires le 22 mai. La mission s'annonce sous les meilleurs auspices. Les formalités administratives sont remplies et les deux Suisses sont attendus prochainement à La Haye pour entrer en contact avec les commissaires hollandais avant d'entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juin à Bruxelles.

Mais, au moment du départ, Chapuisat et Meyenbourg sont soudainement avisés du report de leur mission pour des raisons quelque peu obscures : l'Espagne et la Hollande ont fait savoir qu'il y avait eu un malentendu sur la question de la participation suisse à la CRB. La situation s'enlise. Le gouvernement suisse essaie tant bien que mal de clarifier les choses. Ador est aussitôt mis sur l'affaire mais ne parvient pas à remédier aux objections hispano-hollandaises quant à la participation d'une délégation suisse. Il se heurte au mauvais vouloir des ministres d'Espagne et de Hollande à Bruxelles, qui prétendent avoir à eux seuls le droit de choisir leurs collaborateurs : « *Vous voyez jusqu'où vont les chinoiseries, même lorsqu'il s'agit de participer à une œuvre philanthropique* », déplore le conseiller fédéral genevois<sup>940</sup>. Après trois mois de négociations infructueuses, le Conseil fédéral décide, dans sa séance du 8 septembre, d'annuler la mission Chapuisat-Meyenbourg<sup>941</sup>.

Derrière les susceptibilités des uns et les ambitions personnelles des autres, les raisons ayant conduit à l'écartement de la délégation suisse seraient liées à des questions plus politiques : « *D'après les renseignements qui nous sont parvenus, l'éviction de notre mission est due à la germanophilie du marquis de Villalobar, influencé par l'Allemagne* » selon les termes employés par Chapuisat dans une lettre adressée à Paul Hymans, ministre belge de l'économie du gouvernement en exil<sup>942</sup>. La presse suisse, informée de la déconvenue, abonde dans le même sens :

*« Il y aurait lieu de supposer que les relations très étroites du ministre d'Espagne à Bruxelles, marquis de Villalobar, avec le gouverneur allemand en Belgique et avec le chef de la division politique de l'administration allemande à Bruxelles, sont la cause initiale du manque de courtoisie dont l'Espagne fait preuve dans cette affaire à l'égard de la Suisse. »*<sup>943</sup>

<sup>940</sup> AEG, Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.22.1, Gustave Ador à Édouard Chapuisat, 15 août 1917.

<sup>941</sup> AEG, Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.22.1, Gustave Ador à Édouard Chapuisat, 14 septembre 1917.

<sup>942</sup> AEG, Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.22.1, Édouard Chapuisat à Paul Hymans, 20 septembre 1917.

<sup>943</sup> « La mission suisse en Belgique », *Gazette de Lausanne*, 5 septembre 1917.

Si, d'un côté, il est commode de mettre en cause la germanophilie d'un représentant espagnol à Bruxelles pour expliquer le veto à l'encontre de la participation helvétique au sein de la CRB, il ne faut pas non plus faire abstraction des soupçons de francophilie, justifiés ou exagérés, qui pèsent sur les deux délégués suisses. En effet, l'implication personnelle de Meyenbourg dans de nombreuses œuvres en faveur des Français et des Belges ainsi que son mariage avec la fille du rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, Édouard Secrétan, qui se distingue par ses positions ouvertement francophiles, ne donnent *a priori* pas les meilleures garanties de neutralité. De même, le Genevois Édouard Chapuisat n'a jamais caché ses sentiments pour la Belgique, comme en atteste sa correspondance privée avec Paul Hymans ou d'autres dignitaires belges<sup>944</sup>. Ainsi, les dessous de cette affaire nous en disent long sur la manière dont est perçue la Suisse à l'étranger. Une telle méfiance à l'endroit de la Suisse est symptomatique du manque de crédibilité qu'inspire sa neutralité. Les affaires politiques internes, les polémiques médiatiques entre francophiles et germanophiles ont sans doute contribué à projeter à l'extérieur l'image d'un pays divisé, sujet aux passions internationales. Il en résulterait une sorte de neutralité à géométrie variable qui, en fonction des situations, apparaît tantôt comme un avantage pour la Suisse, tantôt comme une entrave.

Finalement, cet épisode montre de manière évidente le rôle tenu par les personnes issues de la société civile suisse, à l'instar du Genevois Édouard Chapuisat, dans l'élaboration d'interventions humanitaires à l'étranger. Plus largement, la solidarité helvétique avec les Belges met en lumière une constellation de volontaires, dont les liens avec la Belgique persisteront au-delà de 1918.

## **Amitiés belgo-suissees d'après-guerre : la part des humanitaires**

Partageant des frontières avec la France et l'Allemagne, les deux petits États neutres que sont la Belgique et la Suisse empruntent des chemins diamétralement opposés pendant la Grande Guerre. Tandis que l'un est dramatiquement précipité dans le conflit dès les premiers jours d'août 1914, l'autre échappe quasi miraculeusement au fracas des armes au cours des

<sup>944</sup> AEG, Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.22.1, Édouard Chapuisat à Paul Hymans, 20 septembre 1917.

quatre longues années que durent les hostilités. Assurément, les deux peuples font une expérience radicalement différente de la guerre. Et pourtant, c'est bel et bien lors de cette période de repli, marquée par le raidissement patriotique, l'imperméabilité des frontières – tant physiques que culturelles –, et les nombreuses entraves aux échanges commerciaux qu'auraient été jetées les bases d'un rapprochement pérenne entre les deux pays<sup>945</sup>. Ce rapprochement se traduit, dans l'entre-deux-guerres, par le développement de collaborations étroites dans les domaines culturels, pédagogiques, économiques, voire politiques. Notre hypothèse voudrait donc que les liens établis entre la Belgique et la Suisse aient été tissés autour d'un réseau transnational de personnalités et de philanthropes qui s'étaient personnellement engagés dans des actions d'aide humanitaire en faveur des Belges pendant le conflit.

En effet, le 26 juin 1920, soit à peine un mois après l'adhésion de la Suisse à la SDN, dont le siège fut âprement disputé entre Genève et Bruxelles, la Confédération ouvre sa première légation en Belgique<sup>946</sup>. Le 18 décembre 1920, le chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles, Frédéric Barbey (gendre du président du CICR Gustave Ador), est nommé au poste de ministre plénipotentiaire en Belgique. Jusque-là, la Suisse n'était représentée à Bruxelles que par un consul général honoraire, Jules Borrel. Quatre ans plus tard, l'association des « Amitiés belgo-suisse » voit le jour. L'un de ses membres, le magistrat bâlois Alfred Silbernagel Caloyanni, résume ainsi ses objectifs :

*« Elle fut fondée à Berne, le 3 juillet 1924, et a pour but de resserrer les liens de toute nature entre la Belgique et la Suisse, en développant les sympathies entre les deux pays et en intensifiant leurs relations intellectuelles, artistiques, scientifiques et économiques. Elle porte, dans un esprit de réciprocité complète, une égale attention aux intérêts de la Suisse et à ceux de la Belgique. Avec le concours de M. Fr. Barbey-Ador, le ministre suisse à Bruxelles, une société analogue fut créée en Belgique, de sorte que le mouvement a pris un caractère bilatéral. »*<sup>947</sup>

<sup>945</sup> À la Bibliothèque nationale suisse à Berne se trouve la « Collection et donation Silbernagel Caloyanni », un fonds d'archives privé réunissant de nombreux volumes, articles et dossiers de correspondances concernant les relations entre la Suisse et la Belgique durant et après la Première Guerre mondiale.

<sup>946</sup> AFS, *Feuille fédérale suisse*, vol. 3, cahier 28, 7 juillet 1920, p. 862-863.

<sup>947</sup> SILBERNAGEL-CALOYANNI Alfred, *Rapports intellectuels entre la Belgique et la Suisse pendant la guerre et dans l'après-guerre : souvenirs d'amitiés belgo-suisse*, Bruxelles : Imprimerie scientifique et littéraire, 1932, p. 20. L'association des Amitiés belgo-suisse fut fondée à l'instigation de l'ambassadeur belge Fernand Peltzer. Édouard Chapuisat, alors directeur du *Journal de Genève*, en fut le premier président. L'Association compte sept sections en 1932 : Berne, Genève, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Puis le « Monument de la Reconnaissance belge à la Suisse hospitalière », érigé à Ouchy le 26 juillet 1930, rend hommage à l'œuvre humanitaire helvétique accomplie pendant la guerre en faveur des prisonniers internés, des orphelins et des réfugiés belges<sup>948</sup>. À travers ce témoignage de gratitude, la Belgique met en lumière une page d'histoire fondatrice des liens d'amitié qui l'unissent à la Suisse, mais qui n'a, jusqu'ici, que trop peu retenu l'attention des historiens.

En examinant attentivement la liste des individus impliqués dans le rapprochement belgo-suisse d'après-guerre, on s'aperçoit qu'ils étaient tous étroitement liés à des initiatives humanitaires entre 1914 et 1918. En voici quelques exemples : Frédéric Barbey-Ador, ministre suisse en Belgique, était membre du CICR depuis 1915 ; Adolphe Moynier<sup>949</sup>, consul de Belgique à Genève dès 1918, occupait précédemment la place de trésorier au CICR ; Roger de Cérenville, consul de Belgique à Lausanne de 1920 à 1955, était le secrétaire du Comité central de secours aux réfugiés belges ; l'homme de lettres neuchâtelois Philippe Godet, à la tête du Comité national suisse de l'Œuvre de Louvain pour la reconstruction de sa bibliothèque, dirigeait le Comité neuchâtelois de secours aux réfugiés belges ; le journaliste genevois Édouard Chapisat, premier président de l'association « Amitiés belgo-suisse », avait été désigné en 1917 pour une mission spéciale en Belgique par le Conseil fédéral ; Émilie Cherbuliez (d'origine belge), grande artisane des « Amitiés belgo-suisse », était la présidente du Comité de secours genevois aux réfugiés belges ainsi que du Comité genevois d'assistance aux internés belges. Quant à Mary Widmer-Curtat, Alice Ruffy, Athénaïs Clément, Suzanne de Montenach, Émile Savoy, Jean-Charles de Courten, et bien d'autres, toutes et tous membres du Comité central des « Amitiés belgo-suisse », ils dirigeaient auparavant les différents comités cantonaux de secours aux réfugiés belges<sup>950</sup>. La corrélation entre les promoteurs de l'action humanitaire helvétique et le développement des relations entre Berne et Bruxelles semble donc tout à fait pertinente. Majoritairement romands,

<sup>948</sup> Pour plus d'informations concernant la cérémonie d'inauguration du monument commémoratif à Ouchy, voir « Inauguration du Monument de reconnaissance belge à la Suisse », *Gazette de Lausanne*, 27 juillet 1930.

<sup>949</sup> Fils de Gustave Moynier (cofondateur puis président du CICR de 1864 à 1910).

<sup>950</sup> Cette liste n'est pas exhaustive. Silbernagel-Caloyanni cite, « *parmi les Suisses romands qui ont défendu au premier rang la cause belge* », les noms de Henry Fazy, Robert Comtesse, Adrien Lachenal, Henri Calame, Benjamin Vallotton, Léopold Dubois, Aloïs de Meuron, Albert Bonnard, Horace Micheli, Georges Wagnière, dont beaucoup soutenaient de près ou de loin quelque action humanitaire.

ces défenseurs de la cause belge partagent, sociologiquement, des caractéristiques identitaires. Issus pour la plupart de familles influentes, ils forment une élite et exercent généralement des professions libérales (journalistes, banquiers, médecins, avocats, professeurs ou politiciens). La part importante de femmes ainsi que celle des ecclésiastiques – tant catholiques que protestants – méritent aussi d’être relevées.

## Chapitre VI

---

### Diplomatie humanitaire et enjeux économiques

*«Neutre! Mot froid qui est cependant l'apanage de la Suisse. Avant de prononcer un jugement sévère, écoutez ce qu'il signifie: Inébranlables au milieu de la lutte des nations, victorieux par la charité.»*

Le baron von Gagern, ministre d'Autriche-Hongrie, s.d.<sup>951</sup>

**A**près avoir vu, dans le chapitre précédent, la manière dont certaines œuvres de guerre belges mues par des intérêts patriotiques et propagandistes parviennent à s'infiltrer dans les réseaux humanitaires suisses, nous verrons, dans ce chapitre, comment la Suisse fait usage de l'action humanitaire pour se positionner sur l'échiquier de la politique internationale.

L'exemple des secours suisses à la Serbie illustre le déploiement d'une action humanitaire dans toutes ses dimensions: locale, nationale puis internationale. Là aussi, l'implication de citoyens suisses aguerris aux affaires internationales pèse de tout son poids dans la politique étrangère suisse: à travers le parcours personnel de l'industriel et philanthrope genevois Eugène-Albéric Naville, nous verrons comment la Suisse tente

---

<sup>951</sup> Citation tirée de : NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité...*, p. 92.

de se hisser à la tête d'une opération internationale concertée au plus haut niveau pour venir en aide à des milliers de Serbes souffrant de la faim dans leur propre pays.

En guise d'épilogue, la seconde partie de cet ultime chapitre s'intéressera aux enjeux économiques, qui se font évidemment plus pressants au cours des derniers mois du conflit. En effet, à partir de l'année 1917, le renchérissement des prix, les difficultés d'approvisionnement du pays et l'introduction du rationnement des denrées alimentaires affectent directement le quotidien des Suisses et, par conséquent, leurs velléités charitables. Face à ces difficultés, le microcosme humanitaire suisse fait preuve d'étonnantes capacités d'adaptation et d'innovation pour poursuivre ses activités coûte que coûte: on assiste à un regroupement des forces sous la forme de fédérations des œuvres. D'autre part, l'aide humanitaire suisse est aussi instrumentalisée à des fins de propagande en vue d'obtenir des concessions économiques. C'est la tâche à laquelle va s'atteler la Commission Suisse-Amérique.

## 1. Les secours à la Serbie

### Alerter l'opinion publique

En Suisse comme dans le reste de l'Europe occidentale, la question serbe agite les esprits dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>952</sup>. C'est un sujet récurrent dans la presse de l'époque, qui éprouve tantôt de la fascination tantôt de l'aversion pour ce petit pays à l'origine du soulèvement des peuples des Balkans contre l'Empire ottoman, réputé pour son nationalisme brutal et exalté ainsi que pour le culte de ses héros<sup>953</sup>. Pendant la Première Guerre mondiale, la Serbie jouit de la considération particulière de la France<sup>954</sup>. Sa résistance, qualifiée d'acharnée, voire d'héroïque, fait d'elle un rempart solide à l'expansion à l'est des Empires centraux.

De même, la presse romande fait l'éloge du peuple serbe pour le courage qu'il inspire et son sens du sacrifice. Les médecins et

---

<sup>952</sup> BATAKOVIC Dusan T. *et al.*, *Histoire du peuple serbe*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 2005, p. 208.

<sup>953</sup> Voir BECKER Jean-Jacques, «L'ombre du nationalisme serbe», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 69, janvier-mars 2001, p. 7-11.

<sup>954</sup> Voir STAMENKOVIC Nikola, «Devant le crime, pas de neutralité possible!». *Vie de Rodolphe Archibald Reiss*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2010, p. 58.

infirmières suisses présents dans les Balkans depuis les guerres de 1912-1913 tiennent des propos élogieux sur le peuple serbe<sup>955</sup>. Nous retrouvons, dans tous ces récits, des analogies frappantes avec la Suisse : on parle volontiers d'un petit État militariste, agricole et montagnoux, sans accès à la mer et luttant pour ses idéaux<sup>956</sup>. Depuis plusieurs années déjà, dans un contexte où la Suisse romande voyait d'un mauvais œil l'influence grandissante de l'Allemagne sur le pays, l'image d'une Serbie valeureuse a été utilisée comme une sorte de modèle à suivre<sup>957</sup>. Pendant la guerre, il s'opère alors un transfert d'image entre les deux pays. Celui-ci est sans doute facilité par les relations de connivence entre l'élite libérale-conservatrice romande et les milieux académiques parisiens, eux-mêmes en lien avec l'intelligentsia serbe<sup>958</sup>. D'autre part, une importante diaspora serbe vit à Genève, où sont imprimés divers journaux, brochures et ouvrages de propagande nationaliste serbe<sup>959</sup>.

Mais n'oublions pas que la Suisse entretient, de son côté, des contacts étroits avec la Serbie et qu'elle peut compter sur l'expérience de son consul en poste à Belgrade, Christian Voegeli. En effet, la Suisse peut se prévaloir d'une forte présence humanitaire lors des guerres balkaniques, d'une part avec l'expédition d'un contingent d'infirmières de la Croix-Rouge suisse<sup>960</sup> et, d'autre part, avec l'ouverture, par un délégué du CICR, d'une Agence internationale de secours et de renseignement à

<sup>955</sup> MITKOVITCH-ROCHAT H., « Quinze mois dans les hôpitaux serbes », *La Croix-Rouge suisse, revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins de malades et hygiène populaire*, Berne, 1<sup>er</sup> septembre 1916.

<sup>956</sup> SEIPPEL Paul, *Les événements actuels vus de la Suisse romande*, Zurich : Rascher & Cie, 1915, 36 p., cité par LEVENTAL Zdenko, *Rodolphe Archibald Reiss, criminaliste et moraliste de la Grande Guerre*, Lausanne : L'Âge d'Homme, 1992, p. 93.

<sup>957</sup> Voir HAENER Olivier, *L'image de la Serbie dans la presse de droite en Suisse romande (1878-1918). L'exemple des correspondances de guerre de R.A. Reiss (1875-1929) pour la Gazette de Lausanne*, mémoire de licence, Lausanne, 1998.

<sup>958</sup> Voir STAMENKOVIC Nikola, « *Devant le crime, pas de neutralité possible!* »..., p. 60.

<sup>959</sup> Les journaux de propagande serbes sont les suivants : *Bulletin du Bureau de presse serbe à Genève* [Pregled listova], Genève [1916-?]; *La Serbie, hebdomadaire politique*, Genève [mai 1916-mai 1919]; *Srpski Kurir (Le Courrier serbe)*, Genève [juin 1917-oct. 1918]. Quelques ouvrages pro-serbes édités à Genève : PETROVITCH Édouard, *Impressions de guerre d'un volontaire serbe de 17 ans : souvenirs de mon voyage en Serbie et de la campagne contre les Austro-Allemands*, Genève, 1917; RADOVANOVITCH Militch et al., *La Serbie économique : 1914-1918 : richesse nationale, rendement économique, dommages causés par la guerre, restauration du pays, programme économique d'après-guerre*, Genève, 1918 ; DE RUSIECKA Marie, *La vaillante Serbie : d'Uskud à St-Jean-de-Medua : souvenirs de la tragique retraite serbe à travers l'Albanie en 1915-1916*, Genève, 1916 ; SPASSOYEVITCH Yanko, *Le roi Nicolas et l'union du Monténégro avec la Serbie*, Genève, 1918.

<sup>960</sup> Voir PROBST Louis, *Errinerungen an die Schweiz : Rot-Kreuz Expedition nach Serbien. 8. Februar bis 17 mai 1913*, Bâle, 1913.

Belgrade<sup>961</sup>. L'émergence en Suisse d'un mouvement de solidarité avec le peuple serbe ne peut véritablement se développer et se structurer sans l'existence sur le terrain de relais entre les deux nations. Deux expatriés suisses, l'infirmière Catharina Sturzenegger et le professeur Rodolphe Archibald Reiss, ont joué ce rôle d'intermédiaires. Ayant d'abord fait une carrière de journaliste à Zurich, Catharina Sturzenegger s'engagea comme infirmière au service de la Croix-Rouge après une rencontre bouleversante avec Henry Dunant<sup>962</sup>. Elle était âgée de soixante ans lorsqu'elle se rendit sur le théâtre serbe de la guerre comme correspondante et infirmière volontaire. Son engagement humanitaire et littéraire prend fait et cause pour la Serbie. En plus d'être mentionnés dans la presse helvétique, ses témoignages sont publiés dans l'organe faitier de la CRS<sup>963</sup>. En 1916, elle consigne ses expériences dans un ouvrage richement illustré, qui sera ensuite récupéré par la propagande de l'Entente<sup>964</sup>.

Mais c'est R. A. Reiss qui, par son engagement, inspire véritablement les élans humanitaires suisses pour la Serbie. Originaire de Francfort, il devient bourgeois de Lausanne en 1901, obtient le titre de docteur en chimie à l'Université de Lausanne, puis fonde la *Revue suisse de photographie*. Très intéressé par les applications judiciaires et policières de la photographie, il crée l'Institut de police scientifique de Lausanne qu'il dirige pendant dix ans. Éminent savant de renommée internationale, il est mandaté par le gouvernement serbe, via le consulat de Genève, pour enquêter sur les crimes de guerre commis par l'envahisseur austro-hongrois. Arrivé en Serbie en septembre 1914, il mène ses investigations et recueille une documentation accablante sur les crimes perpétrés contre la population serbe, pour laquelle il prend parti<sup>965</sup>. S'improvisant correspondant de guerre, il défend ouvertement la cause serbe dans de nombreux articles et brochures diffusés en

---

<sup>961</sup> Sur l'ouverture et le fonctionnement de l'Agence de Belgrade, voir DJUROVIC Gradimir, *L'agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, thèse de doctorat, Genève, 1981.

<sup>962</sup> FUCHS Thomas, « Sturzenegger, Catharina », *Dictionnaire historique de la Suisse*. En ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F19337.php>, consulté le 30 janvier 2021.

<sup>963</sup> STURZENEGGER Catharina, « Lettres de la Serbie », *La Croix-Rouge suisse, revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins de malades et hygiène populaire*, Berne, 1<sup>er</sup> février 1915.

<sup>964</sup> Voir STURZENEGGER Catharina, *La Serbie en guerre 1914-1916...*

<sup>965</sup> Les résultats des enquêtes dénonçant les crimes des armées austro-hongroises sont consignés dans la brochure suivante : REISS Rodolphe Archibald, *Comment les Austro-Hongrois ont fait la guerre en Serbie. Observations directes d'un neutre*, Paris : Armand Colin, 1916, 48 p. Voir aussi LEVENTAL Zdenko, *Rodolphe Archibald Reiss, Criminaliste et moraliste...*, 231 p. ; SEGESSER Daniel Marc, « Kriegsverbrechen auf dem Balkan und in Anatolien in der internationalen juristischen Debatte während der Balkankriege

Suisse – principalement dans la *Gazette de Lausanne* – mais aussi dans les journaux des pays de l'Entente. Ses *Lettres du front* ont un écho retentissant<sup>966</sup>. En tant qu'homme de science et citoyen d'un pays neutre, ses propos, considérés comme objectifs et impartiaux, jouissent d'une très large diffusion, et font le jeu des propagandes, suscitant par ailleurs de longues polémiques<sup>967</sup>. Son premier article, paru dans la *Gazette de Lausanne* en octobre 1914, donne toute la mesure de son engagement :

«*La Serbie mérite certainement notre sympathie, car entre elle et notre pays, il y a plus d'un point de contact. [...] Dans l'armée, très disciplinée, la fraternité règne comme dans la nôtre. Faut-il enfin rappeler que la Serbie combat pour son existence et pour sa liberté, si longtemps opprimée, tout comme nos anciens Suisses ont combattu pour la nôtre ?*»<sup>968</sup>

Reiss termine son article en exposant les besoins sanitaires du pays, avant d'attirer l'attention des citoyens suisses sur la détresse de la population serbe. L'appel est lancé.

## Solidarité cantonale avec les réfugiés civils

Fondé dans la capitale vaudoise en octobre 1915 à l'instigation de Reiss, le comité de secours vaudois en faveur des Serbes est directement apparenté à l'engagement du scientifique suisse en Serbie. Il fait suite à son plaidoyer paru dans la *Gazette de Lausanne*<sup>969</sup>, où il exhortait le Conseil fédéral à intervenir en faveur des Serbes auprès de la Double Monarchie. Officiellement présidé par Reiss lui-même, ce comité est composé de onze membres, quatre femmes et sept hommes (dont quatre banquiers, un avocat et le syndic de Vevey)<sup>970</sup>. Son activité première consiste à recueillir

---

und des Ersten Weltkriegs», in ANGELOW Jürgen (éd.), *Der Erste Weltkrieg auf dem Balkan*, Berlin: be.bra wissenschaft verlag, 2011, p. 193-209.

<sup>966</sup> LEVENTAL Zdenko, *Rodolphe Archibald Reiss, criminaliste et moraliste...*, p. 45.

<sup>967</sup> LEVENTAL Zdenko, *Rodolphe Archibald Reiss, criminaliste et moraliste...*, p. 78 et suivantes.

<sup>968</sup> «L'état d'esprit en Serbie», *Gazette de Lausanne*, 15 octobre 1914.

<sup>969</sup> «Pour la population civile serbe. Un appel au Conseil fédéral», *Gazette de Lausanne*, 25 octobre 1915.

<sup>970</sup> Les membres du comité sont : Maurice Barbey (vice prés.), Éric Debétaz (trésorier), Mlle M. Simond (secr.), Eugène Couvreur (député et syndic de Vevey), Marcel Cuénod, Frank Cuénod, Jean Burnier, A. Populus, Claire Combe, Augusta Girardet et Goritza Miloiévitch, voir ACV, *P Serbes 1*.

les dons de la population vaudoise. Cette dernière se montre d'emblée très réceptive et généreuse.

En effet, depuis plusieurs mois, la *Gazette de Lausanne* ne cesse de façonner les opinions de ses lecteurs par ses articles particulièrement poignants sur le déroulement de la guerre dans les Balkans. Les épreuves endurées par la Serbie sont abondamment commentées. La rédaction du journal se joint pleinement à l'œuvre vaudoise en ouvrant une liste de souscription dans ses colonnes à partir du 2 novembre<sup>971</sup>. La création du comité de secours aux Serbes est donc intrinsèquement liée à l'actualité de la guerre sur le front balkanique. À l'heure où le professeur Reiss lance ses appels dans la *Gazette*, l'armée serbe – qui avait jusque-là repoussé les offensives autrichiennes – est en pleine déroute depuis l'entrée en guerre des Bulgares aux côtés des Austro-Hongrois<sup>972</sup>. Malgré une solide résistance, l'armée serbe, vaincue, est contrainte à se replier. Le maréchal Putnik ordonne la retraite générale le 25 novembre. Suivie par des milliers de civils, l'armée se dirige vers la côte adriatique afin d'être évacuée par les escadres des forces alliées. Le franchissement des montagnes albanaises en plein hiver s'avère désastreux. Souffrant de la neige, du froid et de la faim, 150 000 militaires et civils meurent d'hypothermie et de maladies au cours de cet exode forcé en tentant de gagner la côte adriatique, où les attendent les navires alliés pour les transporter à Corfou<sup>973</sup>. Survenant peu après la fondation du comité vaudois, cette tragédie ne peut qu'encourager la générosité des donateurs.

Concrètement, le comité pro-serbe s'emploie à récolter des dons en nature et en espèces au profit de trois types d'actions charitables : l'hospitalisation d'orphelins serbes dans le canton de Vaud, l'envoi de secours aux réfugiés serbes en Italie et en Corse et le soutien de quelques réfugiés serbes vivant en Suisse<sup>974</sup>. En janvier et en mars 1916, deux wagons au départ de Lausanne, contenant des ballots de vêtements et de couvertures, sont envoyés à Rome, où les réfugiés serbes débarquent en

<sup>971</sup> Voir «Pour les orphelins serbes», *Gazette de Lausanne*, 2 novembre 1915. Le 3 mars 1916, le quotidien lausannois remet au comité serbe le résultat de sa collecte, soit la somme de 14 000 francs.

<sup>972</sup> BATAKOVIC Dusan T. *et al.*, *Histoire du peuple serbe...*, p. 257.

<sup>973</sup> BISKUSPSI M.B.B., «Strategy, Politics, and Suffering: The Wartime Relief of Belgium, Serbia, and Poland, 1914-1918», in BISKUSPSI M.B.B., *Ideology, Politics and Diplomacy in East Central Europe*, Rochester: University of Rochester Press, 2003, p. 40.

<sup>974</sup> Voir *Comité vaudois de secours aux Serbes: Rapport sur son activité du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 1<sup>er</sup> octobre 1917*, Lausanne, 1917, 20 p.

grand nombre<sup>975</sup>. Deux délégués du comité accompagnent les convois. Mais l'hospitalisation d'enfants dans le canton de Vaud représente l'activité la plus importante du comité et remporte le plus grand soutien populaire. Elle démarre sous l'impulsion de Reiss qui sollicite le dévouement de Claire Combe, une jeune infirmière suisse présente à Belgrade, pour prendre en charge et assurer le transport de quarante-cinq petits orphelins serbes jusqu'à Lausanne<sup>976</sup>. Ce premier convoi, qui va en appeler d'autres, arrive sur les rives du Léman en mars 1916. Les élans de charité des habitants permettent au comité de couvrir tous les besoins des orphelins. Une trentaine de familles d'accueil vaudoises se proposent pour les héberger gratuitement jusqu'à la fin de la guerre. Les enfants sont placés dans les écoles du canton. Une classe serbe dirigée par un pope et un jeune instituteur serbe est organisée chaque samedi à Lausanne. Quelques enfants malades sont soignés au Sanatorium de Leysin. En parallèle, un second comité d'hospitalisation d'orphelins serbes se constitue à Neuchâtel<sup>977</sup>. Au total, une quarantaine d'enfants y seront transférés au cours de la guerre.

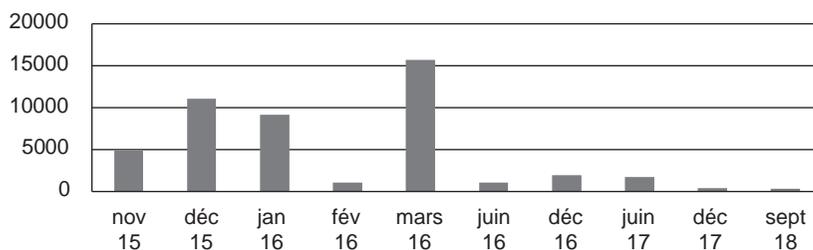
L'évolution des montants engrangés permet de se faire une certaine idée de la popularité de l'œuvre au fil des mois. Dressé à partir des listes (incomplètes) de dons perçus lors de collectes ponctuelles, le tableau suivant (voir figure 13) ne prend pas en compte l'entier des sommes récoltées par l'œuvre, mais environ la moitié (45 000 francs sur 87 000 francs). Bien qu'il n'ait qu'une valeur indicative, ce graphique reflète assez fidèlement la tendance générale : les trois premiers mois d'activité du Comité se distinguent par des entrées d'argent significatives, ce qui montre que la population n'est pas indifférente aux tragiques événements de l'hiver 1915 rapportés dans la presse. L'afflux de dons dure une douzaine de mois. Puis, le soufflé retombe brutalement dès février 1916. Seule la collecte spéciale du mois de mars à l'occasion de l'accueil des orphelins serbes en Suisse fait exception : avec plus de 15 000 francs, elle est de loin la plus conséquente. Par la suite, il devient toujours plus difficile de trouver des donateurs pour soutenir une cause qui, visiblement, n'est plus dans l'air du temps. De juin 1916 à septembre 1918, plus aucune collecte mensuelle ne dépasse les 2 000 francs.

<sup>975</sup> *Comité vaudois de secours aux Serbes...*, 20 p.

<sup>976</sup> *Comité vaudois de secours aux Serbes...*, 20 p.

<sup>977</sup> ACV, P Serbes 1, Procès-verbaux du comité, séance du 3 novembre 1916.

**Figure 13: Résultats de collectes ponctuelles en faveur du Comité vaudois pro-serbe (en CHF)<sup>978</sup>**



La situation financière devenant dès lors de plus en plus préoccupante, le Comité envisage, en avril 1918, de solliciter une aide pécuniaire auprès de la fondation américaine Rockefeller, par l'intermédiaire d'Eugène Couvreur, un banquier vaudois en contact avec les philanthropes américains<sup>979</sup>. Mais c'est finalement la Croix-Rouge américaine, implantée à Berne dès 1918, qui répond à l'appel et apporte les garanties financières nécessaires au Comité pour lui permettre d'achever son œuvre<sup>980</sup>.

Les listes nominatives conservées dans les archives du Comité montrent que le cercle des donateurs provient du canton de Vaud, essentiellement de Lausanne et de ses environs<sup>981</sup>. Cela confirme le rôle fédérateur joué par la *Gazette* dans la mise en place de ce mouvement charitable. Pour autant, devons-nous en déduire que cette œuvre, limitée dans le temps et l'espace, n'est qu'un épiphénomène local ?

## **Carrefour national de l'aide aux prisonniers de guerre serbes**

Avec sa neutralité, son image humanitaire et sa situation géographique centrale, la Suisse n'est pas sans éveiller les intérêts des organismes de secours des pays de l'Entente travaillant au ravitaillement de leurs prisonniers de guerre. Les champions de la cause serbe ont ainsi trouvé en

<sup>978</sup> Tiré de : ACV, P Serbes 2-3, listes de souscriptions.

<sup>979</sup> ACV, P Serbes 1, Procès-verbaux du comité, séance du 19 avril 1918.

<sup>980</sup> ACV, P Serbes 1, Procès-verbaux du comité, séance du 6 décembre 1918.

<sup>981</sup> ACV, P Serbes 2-3, listes de souscriptions.

Suisse les conditions idéales pour venir en aide à leurs captifs en s'affiliant à l'une des organisations humanitaires les plus complexes : le Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG) à Berne<sup>982</sup>.

Ce Bureau a été cofondé en décembre 1914 par Mme Pageot, femme de l'attaché militaire français en poste à Berne, et par son compatriote Léon Poinsard<sup>983</sup>. Patronné par l'ambassade de France, le BSPG profite des facilités logistiques de la capitale suisse et des avantages qu'offre la neutralité pour entrer en contact avec les officiels austro-allemands<sup>984</sup>. Son but est de faire parvenir par voie ferroviaire des secours collectifs aux prisonniers de guerre militaires et civils français.

Puis, progressivement, viennent s'adjoindre les sections belges, anglaises, russes, et finalement serbes en mai 1916, faisant du BSPG le centre de coordination officieux des œuvres de guerre de l'Entente en faveur de leurs prisonniers. Aux commandes de ses différentes sections, nous retrouvons généralement des personnalités influentes, proches des sphères gouvernementales : membres de la haute société, personnel attaché aux ambassades ou encore industriels fortunés. L'acheminement et la distribution de vivres dans les camps de prisonniers présupposent la mise en place de règles communes et d'arrangements précis avec les chefs de camps. Dans un premier temps, le BSPG s'est efforcé d'obtenir une uniformisation des règlements des camps de prisonniers austro-allemands afin de les rendre accessibles aux secours extérieurs. Dès le mois de mai 1915, il publie régulièrement des feuillets d'information concernant l'état général des camps, le nombre de prisonniers, leur nationalité et leurs besoins<sup>985</sup>. Ces renseignements permettent aux donateurs de mieux cibler et de mieux répartir leurs envois.

En ce qui concerne la section serbe du BSPG, elle se démarque des autres par son origine, puisqu'elle est créée à l'instigation du Serbian

<sup>982</sup> Concernant l'histoire du BSPG, voir Chapitre IV, point 3, p. 254-262.

<sup>983</sup> Pour plus d'informations concernant le BSPG, voir ACICR, C G1, A 40-20 Œuvres de secours suisses : correspondance avec les œuvres siégeant à Berne, 13 octobre 1914–26 août 1919, Bureau de secours aux prisonniers de guerre.

<sup>984</sup> ACICR, C G1, A 40-20 Œuvres de secours suisses : correspondance avec les œuvres siégeant à Berne. 13 octobre 1914–26 août 1919, Bureau de secours aux prisonniers de guerre, « circulaire n° 32 », Berne, 25 octobre 1917 ; AFS, E 2020, 1000/130, 104, Bureau de secours des prisonniers de guerre, Bureau Poinsard.

<sup>985</sup> Aux AFS sont conservés dix-neuf rapports mensuels de la section serbe du Bureau de secours aux prisonniers de guerre, parus entre le 31 mai 1917 et le 31 décembre 1918. Ils étaient composés de cinq à six pages, suivis de douze à quatorze annexes de statistiques. Voir AFS, E 2020, 1000/130, 110, « Rapports du Bureau de secours aux P.G. serbes ».

Relief Fund de Londres<sup>986</sup>. Aymon de Blonay, ingénieur suisse à Berne, en est le président. Bénéficiant de l'appui diplomatique personnel de Slavko Grouitch, ministre plénipotentiaire de Serbie en Suisse, et du bon vouloir des autorités helvétiques, la section serbe devient le pôle de coordination et de collaboration des œuvres pro-serbes entre la Suisse et les pays de l'Entente. Il en résulte d'actives collaborations qui permettent d'optimiser et de rationaliser les expéditions de denrées alimentaires aux prisonniers. Les colis de secours standards contiennent du chocolat, des conserves de viande, de la confiture, du lard, des sachets de soupe, du tabac et du pain. L'envoi de pain aux prisonniers de guerre constitue d'ailleurs l'une des spécificités du Bureau de secours : la farine est livrée par bateau par la Croix-Rouge anglaise et américaine, acheminée en train jusqu'à Berne avant d'être transformée sur place en pain et expédiée<sup>987</sup>.

La section serbe tient une comptabilité très précise et détaillée de ses envois. À titre indicatif, chaque prisonnier reçoit en moyenne 4 kg de pain par mois. En mai 1917, elle assure le ravitaillement de trente-six camps en Allemagne et de trente et un camps en Autriche-Hongrie, soit un total de 63 064 prisonniers serbes<sup>988</sup>. Un maximum de 67 800 prisonniers secourus est atteint à la fin de l'année<sup>989</sup>. Les secours expédiés depuis Berne atteignent les proportions suivantes : 94 000 kg de chocolat, 650 000 boîtes de conserve, 20 000 pots de confitures, 20 000 kg de lard, 265 000 paquets de soupe, 63 000 paquets de tabac, 2,5 tonnes de pain et 228 000 kg de biscuits<sup>990</sup>. L'ampleur du travail nécessite un très large soutien financier. Comme le montre le tableau ci-dessous (figure 14), les subventions proviennent principalement d'organisations étrangères. À cette échelle, les dons issus de la charité privée disparaissent derrière l'opacité de grandes œuvres internationales.

---

<sup>986</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 109, 6: Verproviantierung Serbiens, Notice sur l'activité de la Section serbe depuis sa fondation jusqu'à fin août 1917.

<sup>987</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, «Rapports du Bureau de secours aux P. G. serbes, Rapport mensuel XIII», 31 mai 1917.

<sup>988</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, «Rapports du Bureau de secours aux P. G. serbes, Rapport mensuel XIII», 31 mai 1917.

<sup>989</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, «Rapports du Bureau de secours aux P. G. serbes», Notice sur l'activité de la Section serbe depuis sa fondation jusqu'à fin décembre 1918.

<sup>990</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, Rapport mensuel 20, 31 décembre 1917.

**Figure 14: Principales sources de financement du BSPG au 31 décembre 1917<sup>991</sup>**

Donateurs	Sommes versées (en CHF)
Serbian Relief Fund, Londres	957 458
Société serbe de la Croix-Rouge	875 970
Société anglaise de la Croix-Rouge	478 232
Divers	210 819
<b>Total</b>	<b>2 522 479</b>

Il nous reste à signaler le rôle méconnu joué par les délégués de cette œuvre. À l'instar des délégués du CICR, deux officiers suisses, Émile Noyer et Paul Niehans, obtiennent le droit de visiter les camps de prisonniers. Ils passent trois semaines auprès de prisonniers serbes détenus en Autriche en janvier 1918<sup>992</sup>. Il est intéressant de relever le désengagement du gouvernement suisse dans cette opération : le conseiller fédéral Félix Calonder spécifie expressément *«que les frais seraient supportés par Votre Comité, que les gouvernements serbes et allemands et austro-hongrois devraient s'être déclarés d'accord avec votre projet et que notre département ne prendrait sur ces divers points aucune responsabilité»*<sup>993</sup>. Le rapport des deux délégués contient des éléments très utiles concernant l'état de santé des captifs, l'hygiène générale, l'alimentation, le travail, les distractions proposées, le fonctionnement de la poste et des ravitaillements, ainsi que la description des camps visités, comme celui de Sigmundsherberg :

*«Le camp comporte 750 bâtiments couvrant 173 000 m<sup>2</sup>. Les baraques en bois, recouvertes de carton goudronné, blanchies à la chaux, peuvent contenir 250 hommes chacune, au total 50 000 hommes. Une clôture en*

<sup>991</sup> Tiré de : ACV, «Rapports du Bureau de secours aux P.G. serbes», Rapport mensuel 20, 31 décembre 1917.

<sup>992</sup> AFS, E 2020, 100/130, 109, 6: Verproviantierung Serbiens, *Rapport du Colonel et Professeur Émile Noyer et du Capitaine Docteur Paul Niehans, délégués en Autriche-Hongrie pour la visite des camps de prisonniers de guerre, internés civils et confinés serbes et monténégrins*, rédigé le 10 juin 1918.

<sup>993</sup> AFS, E 2020, 100/130, 109, 6: Verproviantierung Serbiens, Felix Calonder à Aymon de Blonay, Berne, 15 janvier 1918.

*fil de fer barbelé, longue de 6.7 km, haute de 2.5 mètres, entoure le camp. Aucune végétation dans le camp, si ce n'est des cultures de légumes entre les baraques.»<sup>994</sup>*

Leurs remarques sont destinées à améliorer la qualité des secours. Ils notent par exemple que les habits envoyés ne sont pas assez résistants, que les pointures des chaussures sont souvent trop petites, qu'il manque beaucoup de couvertures car les prisonniers les ont utilisées pour en faire des vêtements, ou encore que le pain envoyé de Berne est parfois moisi.

Confrontée dès 1917 aux mêmes restrictions que les autres comités de secours, la section serbe n'est plus autorisée à se fournir auprès des grossistes et des distributeurs suisses pour ses exportations de denrées alimentaires. Elle ne peut dès lors compter que sur un approvisionnement étranger, provenant principalement des États-Unis :

*«Lors de la Réunion du Comité à Berne, il a été donné connaissance des décisions prises par la Réunion des Comités de Secours à Berne tendant à obtenir du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qu'il se charge de procurer contre payement à tous les comités de Secours à Berne de la farine et des vivres pour assurer le ravitaillement des prisonniers de guerre Alliés dans les empires centraux. Tout le monde sait en effet que non seulement l'approvisionnement en Suisse n'est plus possible mais qu'il ne peut provenir que d'outre-mer.»<sup>995</sup>*

Ce *modus operandi* permet néanmoins à la Suisse de tirer son épingle du jeu : elle profite d'une très bonne image humanitaire à l'étranger, grâce, notamment aux opérations de secours menées depuis Berne, sans avoir à exporter ses propres denrées alimentaires. Une charité à moindre coût ?

---

<sup>994</sup> AFS, E 2020, 100/130, 109, 6: Verproviantierung Serbiens, *Rapport du Colonel et Professeur Émile Noyer...*

<sup>995</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, «Rapports du Bureau de secours aux P. G. serbes», *Rapport mensuel XV*, 31 juillet 1917.

## 2. Eugène-A. Naville : diplomate humanitaire au service de la Serbie

### Itinéraire d'un philanthrope genevois

La création et la direction de comités de secours efficaces exigent un investissement personnel considérable. Les activités humanitaires helvétiques n'auraient pas été si retentissantes sans l'engagement de personnalités entreprenantes et chevronnées. Eugène-Albéric Naville en fait partie.

À l'instar des grandes familles de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie genevoise, les Naville occupent une position sociale respectable dans la cité de Calvin. Ses membres les plus illustres se distinguent notamment dans les professions libérales, les sciences humaines ou la théologie protestante. L'engagement religieux ou philanthropique fait partie intégrante de l'éducation familiale. L'égyptologue de renommée internationale, Édouard Naville, siégera comme vice-président du CICR de 1916 à 1920. Chassée des fonctions politiques par la révolution de 1846 qui amène les radicaux au pouvoir, la famille Naville se retrouve dispersée entre Genève et Paris.

C'est justement dans la région parisienne qu'Eugène-Albéric Naville passe une grande partie de sa carrière de négociant et d'industriel. Né en 1850, le sixième des sept enfants de Jean-Louis Naville (maire de Vernier et député au Grand Conseil genevois) est à la tête d'une entreprise chimique florissante<sup>996</sup>. Bien que sans formation universitaire, l'homme d'affaires genevois n'en est pas moins un érudit<sup>997</sup>. Proche des milieux intellectuels, ardent dreyfusard, il fréquente l'élite parisienne dans les salons de son frère Pyrame, à la rue du Cherche-Midi, près du boulevard Saint-Germain, et s'ouvre au monde littéraire par son mariage avec l'écrivaine Hélène Marion en 1883<sup>998</sup>. Imprégné de culture protestante, partageant aussi les thèses du christianisme social qui circulent dans son entourage, il ne conçoit pas de vivre sans s'engager pour les plus démunis. Il donne de sa personne, de son temps et de son argent pour de nombreuses causes philanthropiques. Membre de la Société suisse d'utilité publique,

<sup>996</sup> DE SENARCLENS Jean, *Drapiers, magistrats, savants. La famille Naville, 500 ans d'histoire genevoise*, Genève: Slatkine, 2006, p. 177, cité par GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois à travers la personnalité d'Eugène-Albéric Naville*, mémoire de master, Fribourg, 2012, p. 33.

<sup>997</sup> Après son baccalauréat, E.-A. Naville ne poursuivra ces études qu'une seule année, à l'École de commerce de Mulhouse.

<sup>998</sup> GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois...*, p. 50-51.

il est aussi actif dans plusieurs associations françaises, dont la Société des habitations économiques de la Seine ou la Société helvétique de bienfaisance<sup>999</sup>. En 1897, il est décoré de la Légion d'honneur pour services rendus à la France. Sa fibre humanitaire semble s'être révélée très tôt : en 1870, lors de la guerre franco-allemande, le jeune Naville s'était occupé des soldats français internés dans la ville de Leipzig, où il résidait alors<sup>1000</sup>. Et cette fibre humanitaire semble ne plus l'avoir quitté : quarante-quatre ans plus tard, le voici parmi les collaborateurs bénévoles de l'Agence internationale du CICR avant de prendre la tête du Comité suisse de secours aux Serbes (CSSS) l'année suivante.

Les sentiments de sympathie d'Eugène-Alberic pour le peuple serbe semblent inscrits dans son histoire familiale. Sur fond d'intérêts commerciaux, la famille Naville entretient des relations étroites avec le jeune État serbe et ses plus hauts représentants. Ces derniers, méfiants à l'égard de la politique balkanique de l'Autriche, ont cherché à se rapprocher de la France avant 1914. Ernest Naville<sup>1001</sup>, l'oncle d'Eugène-Albéric, recevait déjà à Genève, dans son cercle d'amis, un certain Pierre Karageorgevitch, futur Pierre I<sup>er</sup> de Serbie<sup>1002</sup>. Son frère, Pyrame, administrateur de la Banque Impériale Ottomane et président de la Société Financière d'Orient, occupe le poste de consul général de Serbie à Paris pendant la guerre<sup>1003</sup>. Quant à son fils, Robert Naville, il est nommé directeur général de la Banque franco-serbe en octobre 1915, grâce notamment au soutien d'Arnold Naville, le neveu d'Eugène-Albéric qui, en tant qu'administrateur de cette banque, a proposé Robert pour succéder au défunt directeur<sup>1004</sup>.

De son côté, Eugène-Albéric a des intérêts financiers dans la Société anonyme d'Héraclée et dans celle des mines de Selenitza, toutes deux détenues par la Banque Impériale Ottomane. Le suivi de ses affaires lui vaut de nombreux déplacements à Paris au cours desquels il profite de rencontrer ses amis parisiens. Disposant d'un réseau personnel très important, il obtient des audiences privées avec les hommes politiques parmi les plus influents du moment : « *J'ai fait encore visite à*

---

<sup>999</sup> GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois...*, p. 49.

<sup>1000</sup> GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois...*, p. 34.

<sup>1001</sup> Ernest Naville (1816-1909), théologien protestant genevois et professeur à l'université, membre étranger de l'Institut de France et chevalier de la Légion d'honneur.

<sup>1002</sup> NAVILLE Hélène, *Ernest Naville, sa vie et sa pensée*, Georg & Cie, 1917, p. 196 et p. 266, cité par : GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois...*, p. 36.

<sup>1003</sup> POPOVITCH Paul, « Le rôle du capital français dans la tentative de suppression de l'État monténégrin », *Nouvelle revue de Hongrie*, tome XXVI, janvier-juin 1922, p. 105.

<sup>1004</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1560, 29 août 1915.

*Joseph Reinach et à Georges Clémenceau et naturellement nos entretiens ont surtout porté sur la situation dans les Balkans», écrit-il dans son cahier de notes le 17 octobre 1915<sup>1005</sup>. Il leur fait part des regrets que l'échec des négociations avec la Bulgarie lui cause et se montre préoccupé par le sort de la Serbie.*

Les diplomates de l'Entente ne parviennent pas à convaincre la Bulgarie d'entrer en guerre à leurs côtés. Après de longs mois de négociations parallèles avec les deux blocs ennemis, le Royaume signe, le 6 septembre 1915, un traité d'alliance avec les Empires centraux qui promettent de lui céder la Macédoine ainsi que de vastes territoires en Serbie. Un mois plus tard, la campagne de Serbie est lancée. Les offensives sont menées conjointement par les armées germano-austro-hongroises d'un côté et les troupes bulgares de l'autre. Livrée au vainqueur, la population serbe est dès lors soumise à un régime d'occupation. Tout comme son allié monténégrin, la Serbie restera sous le joug autrichien jusqu'en novembre 1918. Dans son journal, le Genevois impute à l'Entente la pleine responsabilité de la déroute militaire serbe et de ses conséquences. Il s'en indigne et regrette que rien ne soit entrepris pour réparer les torts.

*«La pauvre Serbie est complètement envahie et réduite à un lambeau de territoire comme la Belgique. Les alliés ont commis fautes sur fautes dans toute leur politique orientale et maintenant ils n'envoient pas en Serbie les renforts suffisants pour réparer une situation compromise par leurs hésitations et leur manque de jugement.»<sup>1006</sup>*

Comme indiqué dans son journal, Naville prend part aux réunions préparatoires visant à constituer un comité de secours aux Serbes, dont l'initiative revient au banquier genevois Alfred Chenevière<sup>1007</sup> et au consul de Serbie à Genève, Nikola Petrovic. Si les motivations de son engagement n'y sont jamais clairement exposées, elles peuvent assez logiquement s'expliquer par son parcours de vie qui, entre affaires familiales et privées, le lie au destin de la Serbie.

<sup>1005</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1578, 17 octobre 1915.

<sup>1006</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1601, 28 novembre 1915.

<sup>1007</sup> Comme E.-A. Naville, Alfred Chenevière est étroitement lié au monde de la finance. En tant que président de la Société financière franco-suisse, il est aussi décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1908 pour avoir participé avec succès à de nombreuses affaires financières ayant engagé le crédit de la France, voir *Journal de Genève*, 1<sup>er</sup> février 1908, p. 3.

## À la tête du Comité suisse de secours aux Serbes

En décembre 1915, soit deux mois après la création du comité vaudois, le comité genevois de secours aux Serbes est à son tour fondé. Sur proposition des membres de l'assemblée constitutive, Naville accepte de prendre la présidence de l'œuvre. Secondé dans sa tâche par Albert Natural (vice-président), Nikola Petrovic (vice-président), Auguste Emetaz (trésorier), Paul Sarasin (secrétaire) et Victor Kuhne (secrétaire), il se met immédiatement au travail : il ouvre une souscription, fait publier des appels dans la presse suisse, invite les principales villes du pays à créer des comités auxiliaires, et organise un service de logistique pour recevoir, trier, emballer et expédier les dons en nature. Centralisés à Genève, ces dons sont destinés en premier lieu aux Serbes réfugiés à Salonique, en territoire grec. Eugène-Albéric prend donc contact avec le Comité de secours de Salonique que dirige son fils Robert. Enfin, il avise les autorités helvétiques et étrangères de son projet :

*«Je fais des démarches à Paris au ministère de la guerre et à la Cnie des Chemins de fer PLM pour assurer gratuitement ou à prix de faveur le transport de nos envois à Marseille, et de là à Salonique par les navires de transport militaires. D'autre part, pour arriver aux Serbes du Nord, j'ai adressé des demandes aux gouvernements austro-allemands pour obtenir le transit, la libre entrée en Serbie, et la distribution par des agents neutres, des dons qui nous seront confiés ; j'ai envoyé des demandes au Conseil fédéral en le priant de les faire parvenir avec son appui. Enfin, j'ai adressé au comité américain de ravitaillement une annonce de ravitaillement en vivres en faveur des Serbes et le concours par ses agents pour assurer la livraison et les distributions de vivres.»<sup>1008</sup>*

Le comité genevois affiche ses ambitions et s'en donne les moyens. Sous le nom de Comité suisse de secours aux Serbes (CSSS), il prend la tête du mouvement humanitaire pro-serbe auquel il souhaite donner une dimension nationale. Ses appels sont repris dans l'ensemble de la presse helvétique, aussi bien dans les petits feuillets régionaux romands, comme *Le Jura bernois*<sup>1009</sup>, que dans les grands quotidiens alémaniques, tels que

<sup>1008</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1603, 5 décembre 1915.

<sup>1009</sup> Voir *Le Jura bernois* : «Pour la Serbie», 8 décembre 1915 ; «Pour la Serbie», 8 décembre 1915 ; «Pour les fugitifs serbes», 16 décembre 1915 ; «Pour les petits serbes», 17 décembre 1915 ; «Pour les fugitifs serbes», 23 décembre 1915 ; «Pour les Serbes», 28 décembre 1915 ; «Pour les fugitifs serbes», 11 janvier 1916.

le *Züricher Post*<sup>1010</sup>. Naville compte aussi sur le soutien de personnalités influentes pour provoquer la création de sections dans d'autres cantons. Ainsi les sections bâloises et zurichoises se sont formées autour d'Adolf Vischer et d'Anton von Schulthess, deux personnes qui comptent probablement au rang de ses connaissances<sup>1011</sup>. Très rapidement, quatorze autres sections – majoritairement romandes – se joignent au comité central<sup>1012</sup>.

Après discussions avec le colonel Edward Ryan, chef de mission en Serbie pour le compte de la Croix-Rouge américaine, puis avec les représentants du comité de secours franco-serbe de Paris, Naville conçoit son plan d'action: comme les comités français et anglo-saxons font converger leurs efforts vers les réfugiés qui se trouvent à Salonique et en Albanie, il en conclut qu'il est du devoir de son comité de secourir les Serbes restés à l'intérieur du pays en pénétrant par le Nord<sup>1013</sup>. Cette opération de secours en territoire occupé, qui nécessite de traverser l'Empire austro-hongrois, ne peut être exécutée que par un comité neutre. Les discussions portent aussi sur l'envoi de délégués neutres en Serbie :

*«Le comité américain désire marcher avec nous et avec un comité hollandais qui est en formation et auquel on m'a prié d'écrire. Le plan serait d'envoyer de suite trois délégués neutres (suisse, américain, hollandais), pour porter les premiers secours et se rendre compte des besoins et des facilités de distributions.»*<sup>1014</sup>

Les vivres et les vêtements ne pouvant être achetés sur place, il est indispensable de prendre au préalable toutes les mesures pour disposer de secours en suffisance.

*«Je suis en active correspondance avec les comités américains de Paris et Londres et par eux, je cherche à obtenir que les alliés nous fournissent des subsistances en abondance pour que nous puissions former des*

<sup>1010</sup> «Hilfsaktion für die Serbien», *Züricher Post*, 31 janvier 1916.

<sup>1011</sup> Le président de la section bâloise, Adolf Vischer, était membre de la mission des médecins bâlois dans les Balkans en 1912 avant de devenir délégué du CICR dans les camps de prisonniers en Turquie en 1916. Quant au président de la section zurichoise, Anton von Schulthess, très engagé dans de nombreuses œuvres philanthropiques, il est président de la Société suisse d'utilité publique (dont E.-A. Naville est membre) et actif au sein de la Croix-Rouge durant la guerre.

<sup>1012</sup> Les sections sont les suivantes: Bâle, Berne, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève, Glaris, Lausanne, Le Locle, Lucerne, Montreux, Neuchâtel, Saint-Gall, Sion, Vevey, Zurich. Voir *Comité suisse de secours aux Serbes, Comptes rendus – Rapports sur ses travaux en 1916*, s.l.n.d.

<sup>1013</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1608, 5 décembre 1915.

<sup>1014</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1608, 5 décembre 1915.

*trains de ravitaillement, car nos propres ressources ne donneront guère que quelques wagons. Ces négociations sont laborieuses car les alliés manquent dans cette circonstance d'esprit de décision et de réalisation.»*<sup>1015</sup>

Laborieuses, les négociations sont aussi particulièrement longues. Pendant plus de deux mois, le président du CSSS multiplie les rencontres et les déplacements. Il s'emploie à surmonter les divergences, vaincre les réticences et convaincre ses interlocuteurs. Sa persévérance est vite récompensée: il obtient d'abord la gratuité des chemins de fer fédéraux, reçoit la permission du gouvernement autrichien d'acheminer des vivres en Serbie, apprend que le convoi de maïs acheté en Roumanie est aussi accepté, et trouve finalement en la personne du consul Charles Vögeli l'agent neutre qui officiera en qualité de délégué suisse en Serbie. Le projet s'annonce donc sous les meilleurs auspices. Mais un obstacle inattendu apparaît brusquement au début du mois de mars 1916:

*«Nous étions donc au mieux et je pensais que notre convoi allait se mettre en route quand je fus averti qu'un obstacle surgissait d'un côté où l'on ne devait guère le prévoir. La Suisse dépendant pour son alimentation du bon vouloir des pays voisins et notre importation étant contrôlée par les alliés en vue d'empêcher que nous réexportions des denrées à leurs ennemis, notre gouvernement a cru devoir, par convenance, prévenir les Ministres de France et d'Angleterre à Berne de notre intention d'envoyer en Serbie du riz, de la farine et des pâtes alimentaires. Le ministre de France a dit qu'il ne soulèverait pas d'objection, mais le ministre d'Angleterre s'y est formellement opposé.»*<sup>1016</sup>

Craignant que les denrées apportées en territoire serbe ne profitent à l'occupant austro-allemand, les Britanniques opposent leur veto. Ils tiennent à ce que le blocus continental imposé aux Empires centraux demeure sans faille. Mais Naville ne se laisse pas abattre par cette décision. Il se rend dès que possible à Berne, où il rencontre Grant Duff, le ministre d'Angleterre, qu'il réussit à convaincre de «*fermer les yeux*» sur ce premier transport à destination de la Serbie en lui disant que «*c'est l'occasion de vérifier la parole d'honneur des Autrichiens*»<sup>1017</sup>. Escorté par les capitaines Weiss et Gygax, le convoi humanitaire, composé de produits de première nécessité

<sup>1015</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1624, 9 janvier 1916.

<sup>1016</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1651, 6 mars 1916.

<sup>1017</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1655, 18 mars 1916.

(vêtements, pâtes, riz, farine, combustibles, lait condensé, couverture, etc.), quitte Zurich le 25 mars. Les deux délégués suisses agréés par les autorités autrichiennes se chargent de la distribution et de la juste répartition des secours à Belgrade, où environ 30 000 Serbes attendent de l'aide<sup>1018</sup>.

L'opération est un succès. Naville se retrouve dans une position avantageuse pour négocier la suite du ravitaillement de la Serbie par l'entremise de son comité. Des rapprochements sont envisagés avec les grandes œuvres philanthropiques américaines qui pourraient mettre un important stock de vivres entreposé en France à la disposition du CSSS :

*«À Paris, j'ai conféré avec le Dr Ryan (Croix-Rouge américaine), Mr. Robinson Smith (fondation Rockefeller), Mlle Losanitch (Serbian relief Fund of America), Mr. Chevrillou (Commission for the relief in Belgium) en vue de coordonner nos efforts pour les secours en Serbie. Ces membres sont d'accord pour concentrer autant que possible les opérations à Genève et combiner nos efforts. La Croix-Rouge américaine va probablement amener ici un stock de 300 000 kilos de denrées qu'elle a en dépôt à Marseille pour les faire passer en Serbie par la Suisse. À cet effet, je vais tâcher d'organiser un train mixte suisse-américain. Le Serbian relief Fund of America va mettre à la disposition du comité suisse environ 80 000 francs qu'il a disponibles en Italie et un stock de céréales qu'il possède en Roumanie. [...] MM. Ryan et Robinson vont arriver à Genève pour s'entendre avec nous et nous irons ensemble à Berne pour arranger les affaires avec le Département politique.»<sup>1019</sup>*

Moins de trois mois après l'envoi du premier convoi humanitaire en Serbie, un second transport ferroviaire quitte la Suisse: aux vingt-deux wagons de marchandises américaines s'ajoutent cinq wagons de vivres collectés en Suisse, soit 40 tonnes de marchandises. À Berne et à Genève, *«des dames de la meilleure société se sont dévouées à la tâche ardue de trier, classer méthodiquement et emballer tous ces dons»<sup>1020</sup>*. De plus, l'argent récolté par les quatorze sections cantonales permet d'acheter d'importantes quantités de maïs en Roumanie et de les acheminer en Serbie. Entre-temps, Naville décide de faire appel à des marraines de guerre pour apporter une aide individuelle aux 1 500 prisonniers de guerre serbes dénués de ressources

<sup>1018</sup> Voir Comité suisse de secours aux Serbes, *Comptes rendus: rapports sur ses travaux en 1916*, Genève, 1916, p. 8.

<sup>1019</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1677, 7 mai 1916.

<sup>1020</sup> Comité suisse de secours aux Serbes..., p. 5.

et détenus dans le camp allemand de Parchim. Dès le mois de mai, quelque cent vingt bienfaitrices sont enregistrées dans ce nouveau service des prisonniers de guerre qui s'organise peu à peu au sein du CSSS.

## Les limites de la diplomatie humanitaire

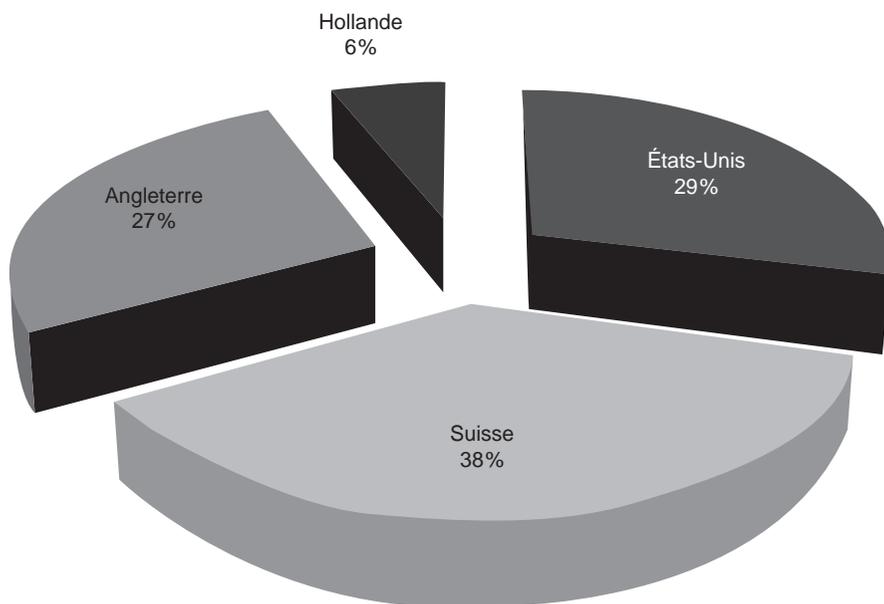
Alors que les pourparlers en vue d'un troisième convoi sont en cours, la situation économique de la Suisse se dégrade rapidement dans la seconde partie de l'année, menaçant l'issue des négociations. En effet les pays de l'Entente, soucieux d'imposer un blocus économique implacable à leurs ennemis, exercent un contrôle strict des marchandises importées en Suisse, de manière à éviter que des excédents de nourriture puissent être livrés aux Empires centraux. C'est pourquoi l'Angleterre et la France s'opposent à ce que la Confédération fasse des exportations de riz en Serbie, une céréale importée en Suisse sous leur surveillance. Les états d'âme humanitaires d'un neutre pèsent peu dans la balance face aux exigences que réclame la guerre économique. Les négociations deviennent donc de plus en plus compliquées, aussi bien avec Paris et Londres qu'avec les autorités fédérales :

*«Je suis allé à Berne lundi dernier où j'ai trouvé que l'affaire des permis d'exportation pour la Serbie restait accrochée au Département d'Économie Publique. Jusqu'ici nos convois avaient été chose réglée par le Département Politique, mais cela est changé. J'ai conféré avec le Dr. Käpeli, directeur de la division d'agriculture, puis avec le Dr. Schulthess, chef du Département d'Économie, et j'ai été très désappointé. On s'oppose à notre exportation de pâtes alimentaires et de lait condensé parce qu'on craint de démunir la Suisse pour sa propre consommation. Les Alliés privent notre pays des blés durs nécessaires à la fabrication des pâtes et la production du lait est en forte diminution, faite des fourrages concentrés que les alliés nous refusent pour remplacer ou compléter le fourrage national en déficit cette année. Finalement, une commission a délibéré et décidé d'autoriser l'exportation de 3 (au lieu de 4) wagons de lait concentré. Encore faut-il pour ceux-ci obtenir le consentement des alliés en ce qui concerne les boîtes de fer blanc qui contiennent le lait et ne peuvent sortir de Suisse sans ce consentement.»<sup>1021</sup>*

<sup>1021</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1774, 19 novembre 1916.

Finalement, le CSSS obtient le 3 décembre les autorisations de transport pour son troisième et dernier convoi de l'année. Ce qui porte le total des livraisons de nourriture et de vêtements à 830 tonnes, dont 700 tonnes de maïs pour 1916<sup>1022</sup>. Sur le plan financier, le comité clôt l'année sur un bilan confortable. Les recettes engendrées par les quatorze sections se chiffrent à 168 969 francs. La participation élevée des cantons alémaniques – plus de 75 000 francs – atteste de la dimension nationale de l'œuvre<sup>1023</sup>. Mais les dons helvétiques représentent moins de la moitié de l'ensemble des recettes qui s'élèvent à 447 790 francs. Les contributions financières de l'étranger (278 830 francs) proviennent d'Angleterre, de Hollande et des États-Unis<sup>1024</sup>. Le graphique suivant (figure 15) montre la part financière de chacun de ces quatre pays.

**Figure 15: Provenance et taux de participation financière au Comité suisse de secours aux Serbes**



<sup>1022</sup> *Comité suisse de secours aux Serbes...*, p. 5.

<sup>1023</sup> *Comité suisse de secours aux Serbes...*, p. 4.

<sup>1024</sup> Parmi les donateurs étrangers du comité suisse, le Serbian Relief Committee of America a remis 50 000 francs, la Serbo American League plus de 77 000 francs et le Serbian Relief Fund de Londres, 17 000 francs. Voir : *Comité suisse de secours aux Serbes...*, p. 3.

Puis, l'année 1917 apporte son lot de complications. En janvier, les autorités autrichiennes mettent un terme à la mission de la Croix-Rouge américaine en Serbie qui, faute de marchandises à distribuer, n'a plus de raisons d'y rester. Sans le concours des délégués américains, qui garantissaient une distribution juste et équitable des secours, le CSSS n'est plus autorisé à opérer en Serbie. L'œuvre de ravitaillement de la Serbie est donc suspendue. De retour de Belgrade, le Dr. Edward Ryan, chef de la mission américaine en Serbie, est reçu chez E.-A. Naville. Il lui confie que la situation alimentaire des Serbes n'est pas si alarmante<sup>1025</sup>. Mais le Genevois, entouré du nouveau ministre de Serbie en Suisse, Slatko Grouitch, ainsi que du consul Nikola Petrovic n'entend pas abandonner l'envoi de ses convois de marchandises dans la péninsule balkanique. Ce d'autant plus que son comité dispose d'un solde d'environ 200 000 francs. Avec le soutien moral des représentants des organisations humanitaires américaines, il espère obtenir des Alliés la permission de faire transiter les denrées nécessaires à travers leur territoire jusqu'en Suisse, avant de pouvoir les exporter en Serbie. De plus, il envisage de remplacer les délégués américains par des délégués suisses permanents.

Mais ses plans rencontrent de très fortes résistances en ce début d'année: l'intensification du blocus continental après l'entrée en guerre des Américains dès le mois d'avril et les mesures de rationnement qui pèsent de plus en plus lourdement sur la Suisse ne plaident plus en faveur de la poursuite de l'exportation de denrées suisses en Serbie. Se disant «*outré par l'inertie des gouvernements français et anglais*», n'ayant rien pu obtenir de leur part, Naville tente d'attirer l'attention de la société civile. Il s'adresse aussi à l'opinion publique. Sous la signature VLS (Vive La Serbie), il écrit des articles dans le *Journal de Genève* dans lesquels il proteste contre l'indifférence des Puissances de l'Entente vis-à-vis de la Serbie<sup>1026</sup>.

Soumise à de fortes restrictions sur ses propres importations, la Confédération interdit par conséquent au CSSS d'exporter des vivres à l'étranger. Confronté à des obstacles économiques insurmontables, Naville fonde ses ultimes espoirs dans la diplomatie humanitaire, une solution qui permettrait à la Confédération de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. L'arrivée du Genevois Gustave Ador sous la coupole fédérale est une aubaine pour Naville qui voit en lui l'homme tout désigné

<sup>1025</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1803, 14 janvier 1917.

<sup>1026</sup> Voir «Les Serbes qui meurent», *Journal de Genève*, 4 août 1917.

pour redorer l'image du pays et plaider la cause helvétique auprès de l'Entente.

Le 26 juin 1917, Gustave Ador est élu au Conseil fédéral pour succéder à Arthur Hoffmann à la tête du Département politique fédéral. Connaissant parfaitement les rouages de la médiation humanitaire – qu'il a appris à manier en tant que président du CICR pendant la guerre –, Ador a véritablement conscience de l'atout que la Suisse peut faire valoir en politique internationale. À peine est-il nommé à la tête du DPF qu'il est interpellé, en juillet 1917, par E.-A Naville. Ce dernier lui propose de placer la Suisse à la tête d'une coalition humanitaire internationale, ayant pour mission le ravitaillement de la Serbie occupée :

*«Je suis convaincu que la France, l'Angleterre et les États-Unis accueilleront avec ferveur l'intervention de la Suisse officielle en faveur du ravitaillement de la population serbe. [...] La réalisation de cette œuvre vous sera rendue facile par notre comité qui dispose des éléments d'organisation et d'expérience qui vous seront utiles et dont la collaboration vous est assurée.»<sup>1027</sup>*

Adoubé par le plus francophile des conseillers fédéraux, Naville espère ainsi trouver grâce aux yeux de ceux qui régissent la politique du blocus continental afin de relancer son œuvre charitable en Serbie interrompue depuis le début de l'année. D'autre part, il y a pour la Suisse une opportunité à saisir, ou à ressaisir... Une telle initiative lui donnerait en effet l'occasion de se rattraper puisque, comme ne manque pas de le rappeler Naville, la Suisse avait été écartée de l'œuvre de ravitaillement de la Belgique, conduite sous les auspices des pays neutres :

*«Vous avez eu la généreuse pensée d'offrir le concours de la Suisse dans l'œuvre du ravitaillement de la Belgique et du nord de la France et de déléguer officiellement des commissaires suisses pour remplacer ceux des États-Unis qui, par suite de la situation nouvelle de leur pays, ont dû se retirer. Des circonstances indépendantes de votre volonté n'ont pas permis de réaliser vos excellentes intentions, et nous ne doutons pas qu'on ait un grand regret en Belgique et chez les alliés de ce malheureux pays. Il nous est apparu dès lors qu'une occasion excellente se présente de donner un autre objectif à votre geste généreux et de montrer une fois de plus le*

<sup>1027</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, Eugène Naville à Gustave Ador, 24 juillet 1917.

*désir qui anime la Suisse d'apporter aux victimes de la guerre toute l'aide qu'elles peuvent espérer d'un État neutre. Ce nouvel objectif est de faciliter le ravitaillement de la population civile nécessiteuse restée en Serbie. [...] Nous venons donc vous demander de bien vouloir examiner si le Conseil fédéral suisse ne pourrait pas offrir ses bons offices aux États de l'Entente pour assurer le ravitaillement indispensable de la population serbe. [...] Dans la pensée de notre comité, les denrées obtenues des pays de l'Entente par le concours d'initiatives privées et officielles seraient mises à la disposition du gouvernement suisse qui les recevrait à la frontière et les dirigerait sous sa surveillance à Belgrade où se ferait la répartition par la collaboration de commissaires suisses et de la Commission serbe de bienfaisance.»<sup>1028</sup>*

Concrètement, la Confédération n'aurait pas à fournir les éléments de ravitaillement. Elle offrirait en revanche la garantie morale de la protection des intérêts alliés vis-à-vis des autorités autrichiennes, tandis que le CSSS assumerait toutes les tâches techniques et logistiques. Naville met Grouitch au courant des démarches qu'il vient d'entreprendre auprès du gouvernement suisse et lui confie :

*«Peut-être les Alliés n'oseraient-ils plus se dérober à leur devoir nécessaire si c'est un gouvernement qui prend la chose en mains officiellement, car ils ne sauraient prétendre que ce gouvernement puisse se laisser duper et dépouiller par les autorités autrichiennes. En un mot, mon projet substitue la puissance de l'État suisse à la force limitée d'un comité d'initiative privée.»<sup>1029</sup>*

Ador apporte son soutien au projet de Naville et le défend au sein du collège fédéral qui, malgré les réserves exprimées par certains, accepte finalement d'offrir ses bons offices aux puissances de l'Entente en vue d'assumer la direction du ravitaillement de la population civile de Serbie<sup>1030</sup>. Cet engagement humanitaire helvétique est une première : jamais, depuis le début des hostilités, la Confédération n'avait pris les devants dans un projet de ravitaillement d'un pays occupé par un belligérant. Cela confirme bien le changement de cap imprimé par l'entrée en fonction de l'homme d'État genevois au DPF.

<sup>1028</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 110, Eugène Naville au Conseil fédéral, 16 octobre 1917.

<sup>1029</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1972, 14 octobre 1917.

<sup>1030</sup> Voir «Ravitaillement de la population civile nécessiteuse restée en Serbie», *Feuille fédérale suisse*, vol. 266, n° 127, Procès-verbal du Conseil fédéral, décision du 2 novembre 1917.

Cinq jours plus tard, les légations de Paris, de Washington et de Londres sont avisées de l'initiative helvétique. Mais les ardeurs suisses sont immédiatement refroidies : comme l'Entente n'a reçu aucune garantie de la part de l'Autriche sur le libre passage des produits agricoles destinés aux Serbes, elle ne peut prendre le risque de les voir détournés par l'occupant autrichien pour sa propre consommation<sup>1031</sup>. Le soutien officiel du gouvernement suisse ne permet pas de débloquent la situation, comme l'avait espéré Naville. Au contraire, la Suisse est même sévèrement critiquée : il lui est reproché de vouloir faire preuve d'humanité en volant au secours des Serbes sans daigner, en contrepartie, élever la moindre protestation contre les pratiques contestées de l'envahisseur austro-hongrois<sup>1032</sup>. Un double langage qui ne convainc pas le camp des Alliés qui campent sur leurs positions. En Suisse aussi, le soutien gouvernemental se fissure et s'effondre rapidement, montrant ainsi l'inconsistance et la versatilité de l'engagement politique vis-à-vis des principes humanitaires : par mesure de rationnement, afin de réserver un maximum de nourriture à ses concitoyens, le DFEP décide de limiter le nombre d'œuvres autorisées à exporter des denrées suisses aux prisonniers de guerre. Ainsi, à partir du mois de décembre, le CSSS, malgré le soutien affiché par Ador, n'obtient plus le renouvellement de son permis d'exportation. En février 1918, le projet helvétique est définitivement enterré, tant par la Confédération que par les gouvernements français, anglais et américain<sup>1033</sup>.

La Suisse, unanimement saluée pour sa contribution active aux rapatriements et à l'internement des prisonniers de guerre blessés et malades, reste en revanche un acteur mineur et complètement marginalisé lorsqu'elle s'aventure dans l'arène de la diplomatie humanitaire. Alors que sa neutralité lui avait permis de gagner l'estime de la France et de l'Allemagne sur la question encombrante des internés civils et des prisonniers de guerre, elle se transforme en une pierre d'achoppement quand les intérêts en jeu vont à l'encontre des options stratégiques des belligérants. La caution morale fournie par Gustave Ador ne suffit pas. Cet échec diplomatique met en évidence les limites de la neutralité suisse en matière d'engagement humanitaire.

<sup>1031</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 109, 6 : Verproviantierung Serbiens, Compte rendu de Gaston Carlin (ministre suisse de Grande-Bretagne), 21 novembre 1917.

<sup>1032</sup> AFS, E 2020, 1000/130, 109, 6 : Verproviantierung Serbiens, Gaston Carlin (ministre suisse de Grande-Bretagne) à Gustave Ador, Londres, 21 décembre 1917.

<sup>1033</sup> FS, E 2020, 1000/130, 109, 6 : Verproviantierung Serbiens, Légation suisse en Grande-Bretagne au Département politique, Londres, 23 février 1918.

Malgré l'arrêt brutal de son œuvre, Naville n'abandonne pas ses convictions personnelles, il demeure fidèle à son engagement et proche des cercles pro-serbes. Au début juillet 1918, il fête l'anniversaire du roi Pierre de Serbie au sein de la colonie serbe de Genève avec d'autres amis de la Serbie, tels que Édouard Chapuisat (directeur du *Journal de Genève*) ou Bernard Bouvier (ancien recteur de l'Université). Jusqu'à la fin de la guerre, Naville entretiendra des liens très étroits avec les représentants de la Serbie en Suisse, les milieux pro-serbes de Paris et la Croix-Rouge américaine. À la fin de la guerre, ses innombrables contacts lui permettront d'envisager de nouveaux projets pour la Serbie, de concevoir les relations helvético-serbes sous un nouveau jour, mais cette fois dans une approche plus commerciale, comme en témoigne la dernière note qu'il rédige au sujet de la Serbie dans son journal :

*«Sur le front serbe, les alliés sont aux portes de Nisch. Le gouvernement s'apprête à rentrer. Les amis serbes à Genève sont dans la jubilation et s'occupent déjà de préparer la remise en état de leur pays. Ils m'ont consulté sur la manière d'établir entre la Serbie et la Suisse des relations commerciales suivies afin de pouvoir remplacer autant que possible les articles allemands et autrichiens par des produits de l'industrie suisse. Sur mon conseil, ils vont créer à Genève une chambre de commerce serbe qui se mettra en contact avec les divers syndicats professionnels suisses pour étudier les parties de l'industrie suisse qui sont susceptibles de faire de l'exportation en Serbie. Ultérieurement, on examinera la question de créer ici une compagnie serbo-suisse qui s'occuperait d'échanger entre les deux pays par exportations et importations réciproques.»<sup>1034</sup>*

### **3. Restrictions économiques et ravitaillement humanitaire**

#### **La charité suisse face aux crispations économiques**

Depuis le début des hostilités, la souveraineté économique de la Suisse – comme celle des autres pays neutres européens – a subi de graves atteintes. Avec des réserves alimentaires très limitées en cas de crise, qui n'excédaient pas les soixante jours, la Suisse n'était pas prête à affronter la

---

<sup>1034</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 2176, 13 octobre 1918.

guerre sur le plan économique. Ces réserves étaient néanmoins considérées comme suffisantes puisqu'on n'imaginait mal une guerre de longue durée. En 1912, un ouvrage estimait que, en cas de conflit européen, environ 70% de ses exportations seraient menacées et son approvisionnement en matières premières et en denrées alimentaires serait mis en péril<sup>1035</sup>. Du côté des stratégies politiques et militaires helvétiques, on parlait du principe qu'une Suisse encerclée par des pays belligérants ne pourrait pas rester épargnée longtemps en cas de prolongation des hostilités et devrait, tôt ou tard, se rallier à un camp :

*« Une Suisse livrant une guerre contre tous ses quatre puissants voisins est impensable et une Suisse demeurant durablement hors du conflit, comme une île neutre au milieu du brasier de la guerre européenne, est hautement improbable. »*<sup>1036</sup>

Par sa situation géographique qui ne lui offre aucun accès direct à la mer, la Suisse est de fait vulnérable. Sa position de vulnérabilité est accentuée par le fait que l'Allemagne est son principal partenaire pour les échanges commerciaux et que son approvisionnement extérieur dépend en majeure partie de l'axe commercial formé par le Rhin : c'est le cas pour les céréales provenant pour les trois quarts de Roumanie et de Russie. Cette asymétrie commerciale présente évidemment un danger pour les pays de l'Entente qui se méfient de la trop grande dépendance suisse vis-à-vis de l'Allemagne. Ce déséquilibre pousse la France à mieux prendre en considération le ravitaillement de la Suisse dans les premiers mois de guerre. S'ensuivent des tractations économiques et des accords secrets entre les deux pays, ce qui permet à la Suisse de renforcer sa sécurité alimentaire en diversifiant ses canaux d'approvisionnement, et à la France de se prémunir d'un basculement de la Suisse dans le camp allemand<sup>1037</sup>. La Confédération donne ainsi des gages de confiance à une France jusque-là peu rassurée sur les garanties qu'offre la neutralité suisse. Ces questions-là, qui lient les conditions économiques de la Suisse à la sauvegarde de sa neutralité et aux enjeux stratégiques des belligérants, ont fait l'objet de plusieurs ouvrages et

<sup>1035</sup> Voir JÖHR Adolf, *Die Volkswirtschaft der Schweiz im Kriegsfall*, Zurich : Verlag von Luhn&Schürch, 1912, 248 p., cité par LUCIRI Pierre, *Le prix de la neutralité. La diplomatie secrète de la Suisse en 1914-1915 avec des documents d'archives inédits*, Genève : Institut universitaire de hautes études internationales, 1976, p. 13.

<sup>1036</sup> *Documents diplomatiques suisses*, vol. 5, n° 337, p. 725 : Hoffmann au Conseil fédéral, 23 octobre 1912.

<sup>1037</sup> LUCIRI Pierre, *Le prix de la neutralité...*, p. 153 sq.

sont désormais bien connues<sup>1038</sup>. En revanche, les liens entre l'engagement humanitaire et les nécessités économiques du pays n'ont jamais été étudiés de manière approfondie.

Dès le mois d'avril 1915, l'apparition des marraines de guerre suisses et la multiplication des comités envoyant des colis de secours aux prisonniers poussent les autorités à instaurer un contrôle plus étroit des activités internationales de ce type d'œuvres<sup>1039</sup>. Le Département politique (DPF) et celui de l'Économie publique (DFEP) harmonisent leurs pratiques et établissent une réglementation homogène: toutes les demandes d'envois de colis de secours nécessitent dès lors une autorisation officielle que seule la «Division du Commerce» du Département politique est habilitée à délivrer. Les comités souhaitant obtenir un permis d'exportation doivent faire approuver par le DPF un formulaire (*Ausfuhrgesuch*) dûment rempli, en indiquant précisément le contenu, le nombre et le poids des colis ainsi que leur valeur et leur pays de destination.

Quant au DFEP, il se charge d'édicter des prescriptions générales pour les envois de colis et renseigne régulièrement les comités sur les volumes de marchandises disponibles pour l'exportation. La situation demeure stable durant l'année 1915. Mais, dès l'année suivante, le contrôle exercé par la S.S.S. sur l'économie suisse et les mesures prises pour la sauvegarde alimentaire du pays contraignent le DFEP à restreindre les quantités de marchandises pouvant être exportées. Pour permettre des réserves suffisantes en Suisse, une série d'articles destinés aux prisonniers de guerre sont exclus de l'exportation à partir du mois d'août 1916, comme l'indique une circulaire signée par le conseiller fédéral Schulthess<sup>1040</sup>. Les produits concernés sont les suivants: beurre, œufs, viandes fumées (excepté saucisses), aliments à base d'avoine, fruits à cosse, riz, fromage, lait condensé, maïs, médicaments, riz, huiles et graisses comestibles, lard et sucre. Au fil des mois, de nouveaux produits sont visés par les interdictions d'exportation. En décembre, c'est au tour de la farine, du miel, de la semoule, du savon et des articles en laine d'être ajoutés à la liste des marchandises proscrites<sup>1041</sup>. D'autre part, un seul colis par mois peut être

---

<sup>1038</sup> Voir LUCIRI Pierre, *Le prix de la neutralité...*, et MITTLER Max, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: wie neutral war die Schweiz?: Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003, 982 p.

<sup>1039</sup> AFS, E 2020, 1000/130, DFEP à DPF, 29 avril 1915.

<sup>1040</sup> Studienbibliothek, Winterthur, Nachlass Julie Bikle (Carton n° 10), 17-30/38, Dossier 23, Korrespondanz mit dem Schweiz Pol. Departement/Handelsabteilung, DFEP à Julie Bikle, 15 août 1916.

<sup>1041</sup> Studienbibliothek, Winterthur, Nachlass Julie Bikle (Carton n° 10), 17-30/38, Dossier 23, Korrespondanz mit dem Schweiz Pol. Departement/Handelsabteilung, circulaire du DFEP «Vorschriften für Liebesgaben-sendungen», 19 décembre 1916.

envoyé à la même adresse, et le colis en question ne doit désormais pas excéder 5 kg. Les mesures limitatives se poursuivent inexorablement : en mars 1917, il est décidé que les paquets de secours adressés aux prisonniers de guerre ne pourront, à l'avenir, être confectionnés que par des œuvres de secours autorisées, et non plus par des particuliers<sup>1042</sup>.

Dans la mesure où la question de la survie économique de la Suisse devient l'une des préoccupations majeures de la Confédération, le DFEP acquiert une plus grande importance : par arrêté fédéral du 17 juillet 1917, le Conseil fédéral annonce son remaniement général<sup>1043</sup>. C'est ainsi que le Département dirigé par Schulthess absorbe la « Division du Commerce », jusque-là affiliée au Département politique. Ce transfert lui accorde plus de compétences, notamment en matière de gestion des importations et des exportations de marchandises. Parallèlement, l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1917 concernant les interdictions d'exportation stipule que « *le département de l'économie publique est autorisé à accorder les permis d'exportation, en tenant compte des intérêts du pays, aux conditions qu'il fixera lui-même* »<sup>1044</sup>. Concrètement, cette réorganisation administrative signifie que la question du ravitaillement des captifs n'est plus traitée comme une affaire d'ordre politique, mais uniquement économique. Par conséquent, tous les envois de marchandises en faveur des prisonniers de guerre nécessitent dorénavant des autorisations spéciales délivrées par le DFEP<sup>1045</sup>.

Le 12 octobre 1917, le DFEP annonce qu'à partir du mois de décembre, il n'accordera des permis d'exportation de colis de secours aux prisonniers de guerre qu'à un nombre réduit de comités<sup>1046</sup>. À l'heure où plus de septante comités se partagent un quota d'exportation de plus en plus maigre, le DFEP juge qu'il est temps de rationner et de rationaliser les choses. Il décide de ne délivrer des permis d'exportation qu'à un nombre très restreint de comités, pas plus d'un par nationalité. Le choix se porte sur quatorze comités, parmi lesquels se trouvent quatre comités

<sup>1042</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés à Genève », Genève : Imprimerie J. Bertschi, 1919, p. 3.

<sup>1043</sup> « VIII<sup>e</sup> Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui en vertu de l'arrêté fédéral du 3 août 1914 », *Feuille fédérale suisse*, vol. 4, n° 38, 19 octobre 1917, p. 80.

<sup>1044</sup> AFS, E 2200.40-05, 1000/1628, 19, Arrêté du Conseil fédéral concernant les interdictions d'exportation du 30 juin 1917, art. 2.

<sup>1045</sup> AFS, E 2200.40-05, 1000/1628, 19, Arrêté du Conseil fédéral concernant les interdictions d'exportation du 30 juin 1917, art. 2.

<sup>1046</sup> AFS, E 2020, 1000/130, circulaire du DFEP, 12 octobre 1917.

prétendument neutres, car patronnés par la Croix-Rouge suisse<sup>1047</sup>, ainsi que des organisations étrangères reconnues officiellement par leur État respectif<sup>1048</sup>. Cette réduction soudaine et drastique du nombre de comités de secours autorisés à poursuivre leurs envois de denrées suisses est un coup dur. Dictée par les contingences économiques particulièrement défavorables, elle signe purement et simplement la fin des activités humanitaires de plus de cinquante œuvres travaillant au ravitaillement des prisonniers de guerre, certaines depuis plus de deux ans. La décision est d'autant plus difficile à accepter pour les comités non retenus que le choix final ne repose apparemment pas sur des critères transparents et clairement établis. À en croire une correspondance entre Ador et Schulthess, il existe une part d'arbitraire et de copinage dans le choix des comités autorisés à poursuivre leur action : en réponse au chef du DPF qui défendait le maintien du Comité pro-serbe de Naville contre la Section serbe du BSPG, Schulthess fait savoir que cette dernière obtiendra ses faveurs car elle s'est adressée à lui en premier, avec des comptes et des résultats chiffrés tout à fait à son avantage<sup>1049</sup>. C'est ainsi que le Comité d'Eugène-Albéric Naville, comme de nombreux autres, n'obtient plus de permis d'exportation dès le mois de décembre 1917.

## **La Fédération des œuvres suisses pour les prisonniers de guerre alliés**

De leur côté, les œuvres de ravitaillement des prisonniers de guerre qui travaillent depuis la Suisse n'ont pas attendu de se retrouver dans l'impasse pour réagir. Bien avant la décision du DFEP d'octobre 1917 de limiter le ravitaillement des prisonniers de guerre, plusieurs œuvres se sont préalablement organisées de manière à pouvoir contourner les pressions économiques menaçant la continuité de leurs activités humanitaires.

---

<sup>1047</sup> Il s'agit des comités suivants : le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre (Berne), Pro Captivis (Berne), Pietas (Berne) et l'Office de secours pour otages (Bâle).

<sup>1048</sup> Il s'agit des comités suivants : les sections franco-belges, anglaise, russe et serbe du Bureau de secours aux prisonniers de guerre (Berne), la Croix-Rouge monténégrine, le Central Comitee for American prisoners (Berne), le Service de secours pour prisonniers de guerre et prisonniers civils en France (Berne), la Société de secours pour prisonniers de guerre bulgares (Berne), le Bureau de secours aux prisonniers de guerre polonais (Fribourg), et le Bureau de secours aux prisonniers de guerre roumains (Berne).

<sup>1049</sup> AFS, E 2020, 1000/130, Schulthess à Ador, 5 novembre 1917.

C'est de Genève que vient l'impulsion. Jusqu'en mars 1917, le CICR obtenait chaque mois le renouvellement de l'autorisation d'exporter un certain contingent de colis confectionnés par les Genevois. Mais, à partir de cette date, le DFEP interdit aux particuliers d'emballer eux-mêmes les colis, mettant le CICR dans l'embarras. N'ayant pas les moyens d'ouvrir un service de confection et d'expédition des colis, le CICR décide de répartir cette charge de travail entre les différentes œuvres genevoises s'occupant des prisonniers de l'Entente<sup>1050</sup>. C'est ainsi que dix-sept œuvres genevoises unissent leurs forces au sein d'une fédération, quelques jours seulement après la décision du DFEP. L'assemblée constituante, présidée par Gustave Ador, se tient dans les locaux de l'agence de transport du CICR, Albert Natural Le Coultre & Cie<sup>1051</sup>. Le comité de cette Fédération genevoise se compose de sept membres. Albert Natural est élu à la présidence tandis qu'Eugène-Albéric Naville accède au poste de vice-président<sup>1052</sup>. Ce dernier, fort de son expérience acquise à la tête du Comité suisse de secours aux Serbes, apporte toute son expertise sur la question du ravitaillement international des prisonniers de guerre. Persuadé que la Confédération doit jouer un rôle politique proactif dans le ravitaillement des prisonniers de l'Entente en appuyant et en facilitant le travail des œuvres fédérées, Naville sollicite une entrevue auprès du chef du DPF, comme il le consigne dans son journal :

*«J'ai pu ainsi amener ces messieurs à n'aborder le projet qu'avec beaucoup de prudence, à renoncer jusqu'à nouvel ordre à toute action sur l'opinion publique et à se borner à soumettre au Conseil fédéral l'idée de son intervention en faveur des prisonniers de guerre et, pour commencer, de la création d'un commissariat ou d'un office indépendant, mais sous son contrôle, pour étudier ce qui est à faire pour assurer à tous les prisonniers un minimum de subsistance et pour appuyer et coordonner tous les efforts qui*

<sup>1050</sup> NATURAL Albert, «Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération...», p. 3.

<sup>1051</sup> Les œuvres suivantes se sont réunies en fédération : l'Œuvre du Pain du Prisonnier, la Fraternelle, le Comité bernois de secours aux prisonniers – Section romande, la Mission catholique suisse, l'Œuvre du Colis de la Semaine, l'Association des dames françaises, l'Union des Françaises en résidence à Genève, l'Œuvre du Pain Quotidien, l'Union patriotique des Internés et Prisonniers belges, l'Ouvroir de Landecy, le Bureau de secours aux Prisonniers italiens, le Comité de secours aux prisonniers Juifs Russes, l'Union des Zestovs Russes, l'Ouvroir russe et allié, la Croix-Rouge serbe, l'Ouvroir Polonais et le Comité de secours aux Prisonniers arméniens dans l'Armée Russe.

<sup>1052</sup> Les cinq autres membres du comité sont : Mme Pascal D'Aix (présidente de l'Association des Dames Françaises), Mme Micheli-Ador (présidente de la section romande du Comité bernois de secours aux prisonniers), Mme Vuagnat (présidente du Bureau de Secours aux Prisonniers italiens), M. l'abbé Ruche (président de la Mission catholique suisse), M. Barbey-Ador (délégué du CICR).

*peuvent être faits dans ce but. Je crois, ou du moins j'espère, qu'il ne sera pas nécessaire, comme Pictet l'a prévu, de fonder un nouveau et grand comité de secours aux prisonniers, mais que ceux qui existent pourront être renforcés et développés et que si les États dont ils assistaient les ressortissants veulent leur confier discrètement les fonds ou les denrées nécessaires, ils parviendront à assurer le minimum de subsistance dont ils auront besoin; ces États le feront peut-être plus facilement si ces œuvres sont contrôlées ou protégées par le gouvernement suisse. Officiellement je pense que les États ne se chargeront pas de cette assistance parce que ce serait en quelque sorte admettre que l'ennemi n'est plus obligé de pourvoir à l'entretien des prisonniers et ce serait mettre cet ennemi à l'aise pour réserver à sa propre population les subsistances consacrées à l'entretien des prisonniers.*

*Les dispositions dans lesquelles j'ai trouvé les gouvernements de l'Entente à l'égard de la population serbe montrent qu'ils ne veulent rien faire de ce qui, à leurs yeux, pourrait diminuer les efforts du blocus qui enserre l'Allemagne. Je serais donc bien étonné s'ils consentaient officiellement à ravitailler leurs prisonniers. Tout au plus voudront-ils, en sous-main, aider des œuvres d'initiative privée à empêcher que la faim fasse trop de ravages parmi leurs ressortissants. La commission d'étude a donc décidé d'envoyer une délégation auprès du Conseil fédéral pour lui demander de se saisir de la question et de créer un office officieux ou officiel pour exercer telle intervention qui pourrait être jugée nécessaire. J'ai été chargé de cette mission avec M. Édouard Audéoud, qui a dirigé le service des évacués français tant que ceux-ci ont passé par Genève, et avec M. Édouard Chapuisat.*

*Celui-ci va communiquer avec Berne pour obtenir une entrevue avec Monsieur Hoffmann, chef du département politique. Une chose est certaine, c'est que la Suisse ne peut pas prendre à sa charge ce ravitaillement puisqu'elle ne reçoit pas pour elle-même des denrées en quantité suffisante et qu'elle a dû prescrire de nombreuses restrictions dans la consommation de notre population. Elle est déjà obligée de restreindre dans une grande mesure les convois de colis de vivres individuels qui partent en nombre considérable de Suisse pour les prisonniers de guerre.»<sup>1053</sup>*

La Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés à Genève nouvellement fondée ne se contente pas de confectionner des paquets-types prêts à l'envoi et de répartir les commandes de colis entre

<sup>1053</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1843, 25 mars 1917.

les œuvres affiliées, elle prend aussi des initiatives en vue de prévenir les difficultés qui s'annoncent :

*«En même temps, prévoyant que la situation économique de la Suisse entraînerait des restrictions de plus en plus grandes dans les autorisations d'exportation, le comité se préoccupa d'obtenir hors contingent, de la France ou des pays de l'Entente, les marchandises qu'il ne serait plus possible d'exporter de Suisse.»<sup>1054</sup>*

Le 3 avril, Gustave Ador remet à l'ambassadeur français Paul Beau *«une demande tendant à obtenir du Gouvernement français l'autorisation d'acheter en France et d'exporter de ce pays un contingent mensuel de denrées devant servir à confectionner des colis destinés aux prisonniers de guerre alliés»<sup>1055</sup>*. Mais ces démarches entreprises auprès de la France restent stériles.

Entre-temps, les volumes de marchandises accordés aux œuvres genevoises pour l'exportation s'effondrent complètement: le contingent mensuel dont elles disposent, dans le cadre de la Fédération, n'est plus que de 5 000 kg pour le mois d'août, alors que ces dernières avaient encore pu faire parvenir plus de 900 000 kg de marchandises aux prisonniers six mois plus tôt – dont 100 000 kg de colis individuels expédiés par le CICR<sup>1056</sup>. L'aggravation inexorable du contingentement pousse la Fédération dans ses derniers retranchements. L'appel lancé au général français Paul Pau lors de sa tournée d'inspection des internés français à Genève reste également sans réponse. À la fin de l'été, la situation semble fortement compromise. Mais c'est sans compter sur la persévérance et la force de persuasion de Naville qui, grâce aux très bonnes relations qu'il entretient dans la capitale française, redonne espoir aux comités genevois de secours aux prisonniers de guerre. En effet, à la mi-septembre, le vice-président de la Fédération s'entretient avec le baron d'Anthouard, président de la Commission des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française ainsi que de la Fédération nationale d'assistance aux prisonniers de guerre militaires et civils.

*«Je lui ai exposé que l'action charitable des Suisses en faveur des prisonniers de guerre se trouvait paralysée par la disette que subissait*

<sup>1054</sup> NATURAL Albert, «Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération...», p. 4.

<sup>1055</sup> NATURAL Albert, «Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération...», p. 5.

<sup>1056</sup> NATURAL Albert, «Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération...», p. 5, ainsi que E.-A. Naville, *Notes et souvenirs*, cahier n° 4, entrée 1843, 25 mars 1917.

*notre pays et la nécessité où se trouvait le gouvernement de réduire à presque rien les autorisations d'exportation de colis pour prisonniers de guerre. Les prisonniers de guerre alliés se trouvent de ce chef privés d'un apport sérieux de la charité suisse. Comme représentant de la Fédération des Œuvres de Prisonniers de guerre alliés à Genève, je demandai à M. d'Anthouard de nous aider à obtenir du gouvernement français l'autorisation pour nos œuvres de s'approvisionner en France des denrées nécessaires pour continuer l'œuvre des colis de prisonniers.»<sup>1057</sup>*

Le baron d'Anthouard, «*comprenant qu'il ne fallait pas laisser tarir une source de charité si précieuse pour les prisonniers alliés*»<sup>1058</sup> accueille favorablement la requête. Il ressort des pourparlers que les comités de secours helvétiques regroupés en fédération pourront obtenir un ravitaillement direct par l'intermédiaire du Comptoir économique de Paris, pour autant qu'ils soient cautionnés par l'ambassade de France à Berne :

*«Chaque œuvre suisse devra, autant que possible, se consacrer à l'assistance des prisonniers d'une nationalité; elle devra se faire reconnaître par le représentant diplomatique en Suisse de cette nationalité qui devra la faire approuver et en quelque sorte cautionner aux yeux de la France par l'ambassadeur de ce pays à Berne. Ainsi accréditée, l'œuvre pourra être ravitaillée par le Comptoir national économique qui a été fondé à Paris et qui a été organisé pour centraliser les importations de denrées en France, principalement d'Amérique. Les services d'achat aux États-Unis, d'affrètement, et de transport lui permettent de ravitailler la France dans de bonnes conditions et déjà les œuvres de prisonniers en France ont bénéficié de son concours.»<sup>1059</sup>*

Le 5 décembre, l'ambassadeur français à Berne approuve le projet de ravitaillement par la France que sont venus lui présenter Albert Natural et E.-A. Naville. Les deux représentants de la Fédération genevoise lui exposent les avantages qu'en retirerait l'Entente: outre le fait que la charité suisse déchargerait d'autant les associations de secours des États alliés, les colis suisses, étant chargés directement dans des wagons allemands stationnés à vide dans les gares du pays, parviendraient plus rapidement à destination et seraient mieux respectés par les autorités

<sup>1057</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1953, 23 septembre 1917.

<sup>1058</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1953, 23 septembre 1917.

<sup>1059</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1953, 23 septembre 1917.

allemandes que les colis provenant d'un pays ennemi<sup>1060</sup>. Le même jour, après la promesse faite par Beau d'appuyer leur demande auprès de son gouvernement, Natural et Naville rencontrent Georges Cahin, le chef du service des prisonniers de guerre du ministère français de la guerre. Le projet des deux Genevois entre parfaitement dans ses vues : de passage à Berne pour des négociations, celui-ci cherchait justement à régulariser et à coordonner le ravitaillement collectif des prisonniers avec les organisations anglo-américaines tout en centralisant le plus possible les œuvres privées envoyant des colis individuels, de manière à éviter que les comités ne se chevauchent<sup>1061</sup>. Les trois hommes s'entendent sur toute la ligne, à la seule différence que le représentant du gouvernement français souhaite que les comités suisses se répartissent les prisonniers par nationalité ou par camp. Or, ce principe ne correspond pas aux pratiques helvétiques, comme le soulignent Natural et Naville. Ces derniers précisent que l'effort charitable suisse repose « *essentiellement sur une conception individuelle et personnelle de l'assistance matérielle et morale et que l'importance des dons subirait une forte diminution si l'aide devenait exclusivement collective et anonyme* »<sup>1062</sup>.

Dix jours plus tard, les deux délégués genevois reviennent à Berne pour statuer sur la forme définitive que prendra l'accord de ravitaillement franco-suisse des prisonniers de guerre alliés. À leurs côtés, quatre représentants des différentes œuvres suisses de secours aux prisonniers de guerre participent à la réunion : Mlle Thurler (déléguée de l'Office d'expédition de Fribourg), M. Luthard (délégué du Comité de secours aux prisonniers de guerre abandonnés, à Lausanne) ainsi que MM. Provot et Amédée Hamoir (délégués du Bureau de secours aux prisonniers de guerre, à Berne). Quant à la délégation française, elle se compose de Georges Cahin, du ministre plénipotentiaire Panafieu ainsi que du secrétaire d'ambassade Lacroix.

Les protagonistes s'accordent sur la création d'une nouvelle organisation faîtière, une fédération d'œuvres non plus exclusivement genevoises, mais de dimension nationale. Sous le titre de Fédération des Œuvres de secours résidant en Suisse en faveur des prisonniers français et belges (FORES), cette nouvelle entité regroupera les œuvres de Genève déjà fédérées entre elles, ainsi que l'Office d'expédition de Fribourg, la Croix-Rouge française

<sup>1060</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération... », p. 5-6.

<sup>1061</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 1998, 9 décembre 1917.

<sup>1062</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération... », p. 7.

de Lausanne et la section franco-belge du BSPG de Berne<sup>1063</sup>. D'un point de vue formel, l'option défendue par Natural et Naville consistant à envoyer des secours individuels a prévalu sur le projet de ravitaillement collectif des prisonniers soutenu par Georges Cahin. Les œuvres suisses affiliées à la FORES pourront ainsi continuer à adresser des colis personnels aux prisonniers. Un fichier central, sur lequel chaque œuvre fera inscrire ses protégés, sera constitué pour éviter les doubles emplois. En revanche, la FORES ne pourra venir en aide qu'aux prisonniers français et belges, suite à la décision du gouvernement français de limiter le bénéfice de son ravitaillement à ces deux seules nationalités<sup>1064</sup>. Cette nouvelle donne entraîne le retrait immédiat de douze œuvres genevoises qui s'occupent des prisonniers appartenant à d'autres pays de l'Entente. Celles-ci seront redirigées vers un comité interallié en formation sous la conduite anglo-américaine qui vise à obtenir un ravitaillement depuis les États-Unis<sup>1065</sup>.

Au début mars 1918 se tient l'assemblée constitutive de la FORES à laquelle participe E.-A. Naville. Il écrit :

*«Notre Fédération est maintenant en place; elle a été approuvée par l'ambassadeur de France à Berne et par les ministères français de la guerre et des affaires étrangères; nous obtiendrons donc pour l'ensemble des œuvres fédérées un contingent de vivres provenant de France qui pourra aller jusqu'à 400 000 kilos par mois.»*<sup>1066</sup>

Les achats de marchandises en France et leur répartition au sein de la FORES se feront par les soins de la section franco-belge du BSPG de Berne, dirigée par Provot et Hamoir. Ces derniers devront se procurer les marchandises, les faire venir en Suisse, les mettre sous entrepôt de douanes, tenir une lourde comptabilité et se justifier au regard des contrôles français et des douanes suisses<sup>1067</sup>.

Installée dans les locaux de la société Natural Le Coultre & Cie, la Fédération genevoise ne comprend plus que cinq comités : l'Œuvre du Pain du Prisonnier, le Comité bernois de secours – section romande, la Mission catholique suisse, l'Union patriotique des Internés et Prisonniers belges et l'Ouvroir de Landecy. Diminuée, elle n'en demeure pas moins très active au

<sup>1063</sup> NATURAL Albert, «Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération...», p. 9.

<sup>1064</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 2003, 16 décembre 1917.

<sup>1065</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 2003, 16 décembre 1917.

<sup>1066</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 2003, 10 mars 1918.

<sup>1067</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée 2003, 10 mars 1918.

sein de la FORES. Elle aménage un magasin pour stocker les marchandises dans les sous-sols de l'école secondaire des jeunes filles de la rue d'Italie, mise à disposition par le Département de l'instruction publique du canton<sup>1068</sup>. Le 20 mars, elle passe sa première commande auprès de la FORES. Le 9 avril, le premier wagon chargé de vivres est prêt à quitter Genève.

Finalement, après une année de doutes, d'efforts et d'interminables négociations, les œuvres suisses en faveur des prisonniers de guerre français et belges sont assurées de pouvoir continuer leurs activités en ce début d'année 1918. Grâce à l'intervention de quelques hommes résolus, elles parviennent à se soustraire aux restrictions à l'exportation imposées par le gouvernement suisse, en trouvant le moyen de s'approvisionner directement en France, hors contingent. Autrement dit, les marchandises qui leur sont destinées ne sont pas soumises au contrôle des autorités du blocus qui limitent les importations suisses. Ce dispositif humanitaire transnational, alimenté par la France et financé par la charité helvétique, va donc fonctionner durant les neuf derniers mois du conflit. Peu de données quantitatives et statistiques nous sont parvenues. Si nous ignorons tout de l'appareil logistique mis en place par la FORES pour desservir les camps allemands et autrichiens comme du nombre de colis envoyés aux captifs, nous savons que cette dernière a acheté pour 178 943 francs de marchandises entre mars et novembre 1918, ce qui correspond à un poids total de plus de 56 tonnes<sup>1069</sup>. Ces volumes semblent être en deçà des prévisions, tant les espérances étaient élevées, mais ils restent néanmoins considérables, si l'on songe aux énormes difficultés économiques et aux mesures de rationnement qui touchent l'ensemble de la population helvétique.

Quant à l'état d'esprit dans lequel ce projet franco-suisse a été élaboré, la phrase de conclusion écrite par Albert Naville dans le rapport d'activité de la Fédération ne laisse planer aucun doute sur les sentiments profondément francophiles qui animaient les comités helvétiques :

*« Alors que l'organisation intégrale de la Fédération genevoise fonctionnait à l'entière satisfaction de tous les intéressés, survint la joyeuse nouvelle de l'Armistice qui consacrait la victoire méritée de la France et de ses alliés et en même temps le triomphe du Droit et de la Justice sur la force et la barbarie. »*<sup>1070</sup>

<sup>1068</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération... », p. 10-11.

<sup>1069</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération... », p. 17.

<sup>1070</sup> NATURAL Albert, « Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération... », p. 11.

## La création de la Commission Suisse-Amérique

Le 24 août 1917, un comité dont l'objectif est de «*fonder une association pour l'Assistance des prisonniers de guerre et internés par le travail*» se constitue à Berne<sup>1071</sup>. Sous le nom de «Commission Suisse-Amérique», ce comité se compose d'une large majorité de femmes, dont la plupart sont les épouses d'un certain nombre de hauts dignitaires, attachés d'ambassade, diplomates et politiciens influents séjournant plus ou moins régulièrement dans la capitale helvétique. Outre leur rang social élevé, les membres appartiennent toutes et tous aux nations alliées (Angleterre, Belgique, États-Unis, France, Russie, Serbie), auxquelles s'adjoint une délégation féminine suisse, composée d'Helene Sprecher von Bernegg (épouse du chef de l'état-major général de l'armée), Margaretha Schulthess (épouse du conseiller fédéral en charge du Département de l'économie publique), Emma Hauser (épouse du Médecin en chef de l'armée) ainsi que Mmes de Lapalud et Simon<sup>1072</sup>.

D'autre part, ces femmes ont un autre point commun : elles sont toutes activement engagées dans les œuvres de secours aux prisonniers de guerre et aux internés – la Suisse étant devenue un véritable pôle d'attraction pour ce genre d'organisations internationales. On peut supposer qu'elles se connaissent déjà à travers leurs travaux : les nécessités de coordonner leurs actions de secours, d'échanger les informations et de regrouper leurs envois de colis les incitent naturellement à collaborer. Du côté helvétique, l'œuvre Pro Captivis – qui s'occupe des ateliers d'internés – est représentée par trois membres de la Commission : Helene Sprecher von Bernegg (présidente) et ses deux collaboratrices, Emma Hauser et Mme Simon.

Le but de la Commission, dont la séance constituante est présidée par Léon Poinard<sup>1073</sup>, le fondateur du BSPG, consiste à organiser la

<sup>1071</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 1, séance du 24 août 1917.

<sup>1072</sup> Participent à la séance constitutive les personnes suivantes : Angleterre : Lady Rumbold, Lady Acton, Comtesse Saint-Cyr, Mrs. Picot ; Belgique : Comte d'Assche, commandant Guillaume ; États-Unis : Mrs. Pleasant Stovall, Mr. Dresel ; France : Madame Gilbert, Madame et Monsieur Poinard ; Russie : Madame Golevane, Madame Beroznikof ; Serbie : Madame Grouitch, Baron de Blonay, Mr. De Wurstemberger ; Suisse : Madame Sprecher, Madame Hauser, Madame Simon. D'autres membres viendront ensuite se joindre à la Commission : M. Ardoino, M. Cazelles, Miss Johnson, Miss Martin, Mlle de Gumpens, M. Marendaz. Voir AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 1.

<sup>1073</sup> Concernant Léon Poinard et le BSPG, voir Chapitre IV, point 3, p. 255.

vente aux États-Unis de pièces artisanales et artistiques fabriquées par les prisonniers de guerre et les internés de l'Entente. Poincard y expose ensuite les travaux préparatoires réalisés par «*un comité d'initiative qui s'est constitué sur la demande de Madame de Lapalud de Genève, ensuite des premières démarches faites par Monsieur Apol, artiste belge, et des indications détaillées données par Madame Grouitch au sujet de la possibilité de trouver aux États-Unis un débouché pour les œuvres de prisonniers*»<sup>1074</sup>. La concision des débats et la rapidité avec laquelle les décisions sont prises lors de cette première assemblée montrent qu'il règne un certain consensus parmi les membres présents. Les objectifs communs semblent faire l'unanimité au sein de la Commission. Les statuts, préparés en amont, sont rapidement ratifiés puis un comité directeur, composé de deux personnes par nationalité, est aussitôt nommé. Il se compose des membres suivants: Lady Rumbold et Mme Picot (Angleterre), M. Apol et le comte d'Assche (Belgique), Mme Stovall et M. Dresel (États-Unis), Mme de Manneville et Mme Gilbert (France), Mme Golovane et M. Bereznikof (Russie), Mme Grouitch et M. Wurstenberger (Serbie), Mme Sprecher et Mme de Lapalud<sup>1075</sup> (Suisse). Mme Stovall brigue la présidence de la Commission, tandis que la présidence d'honneur est décernée à Margaretha Schulthess, l'épouse du président de la Confédération. Mme Grouitch, d'origine américaine, accepte le titre de déléguée générale de la Commission en Amérique, et Léon Poincard celui de secrétaire honoraire. Chaque binôme est chargé de constituer des sous-commissions nationales dans son propre pays. Celles-ci devront se procurer des objets confectionnés par leurs prisonniers et internés en vue d'organiser une première expédition aux États-Unis. Un télégramme est d'ailleurs envoyé à l'Administration du Bazar des Alliés à New York, où la Commission Suisse-Amérique espère obtenir une place pour écouler ses produits.

Les deux séances suivantes, qui ont lieu le 31 août et le 7 septembre, sont consacrées aux détails techniques de l'opération, comme l'établissement des bordereaux d'expédition ou les indications sur les étiquettes. Des lettres sont envoyées au ministère de la Guerre de Berlin ainsi qu'aux Croix-Rouge de Vienne et de Budapest, leur demandant de bien vouloir mettre en place des conditions favorisant les travaux manuels et la création

<sup>1074</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 1, séance du 24 août 1917.

<sup>1075</sup> Mme de Lapalud est une citoyenne américaine résidant à Chambésy, près de Genève.

artistique auprès des prisonniers de guerre. Un jury est également nommé pour juger la qualité des œuvres d'art avant qu'elles puissent être envoyées outre-Atlantique<sup>1076</sup>. Afin de réunir un fonds de départ, on propose de mettre en vente une série de cartes postales représentant des scènes de la vie quotidienne dans les camps. Puis un «festival des Alliés» est prévu pour le 20 septembre<sup>1077</sup>.

Les préparatifs vont bon train. Au lendemain de l'assemblée constituante de la Commission, Helene Sprecher von Bernegg informe Gustave Ador de ses projets :

*«Il s'est formé à Berne un comité des représentants des pays alliés sous la direction de Monsieur Poincard pour envoyer en Amérique des objets provenant des Camps de Prisonniers de guerre et des Internés en Suisse. [...] Son Ex. Madame Stovall, épouse du ministre d'Amérique a bien voulu prendre la présidence de l'entreprise. L'initiative en a été donnée par une dame suisse, née Américaine, Madame de Lapalud à Genève, qui désire faire connaître en Amérique la part que la Suisse a prise aux efforts pour soulager le sort des prisonniers de guerre. Il s'agit donc d'une œuvre patriotique et très désirable, parce que les dames américaines nous assurent qu'on est fort peu orienté en Amérique sur le travail suisse en faveur des internés. Invitée à la participation, notre Direction générale suisse y est grandement intéressée. On nous offre l'écoulement des objets fabriqués par nos internés français et alliés. Les dames ont vu à l'exposition de Genève que nos produits se prêtent spécialement à la vente dans les grands bazars en Amérique. Mme Grouitch, épouse du ministre de Serbie à Berne, qui est Américaine, est très expérimentée dans ces arrangements de bienfaisance en Amérique. Elle surveillera personnellement nos intérêts aux États-Unis où elle se rend personnellement. [...] L'Internement suisse ne pouvant expédier les marchandises sans avoir des garanties, nous nous adressons à vous, Monsieur le Conseiller Fédéral, avec la demande de bien vouloir recommander nos intérêts à la Légation suisse en Amérique. Si la Légation suisse pouvait obtenir une garantie des organisateurs de bazars en Amérique que tous les objets que nous enverrons seront vendus et que le produit de la vente sera remis sans frais dans un terme fixé d'avance, le Médecin d'Armée approuverait notre projet. Nous ferons les prix selon*

<sup>1076</sup> Le jury est composé de Mme Grouitch, MM. Wurstemberger, Delacroix, Apol et René Jean.

<sup>1077</sup> Le thé-tombola organisé le 20 septembre 1917 a rapporté un bénéfice net de 7 800 francs à la Commission. Voir AGR, I, 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 6, séance du 28 septembre 1917.

*les indications du Comité des Expositions aux E.U.A. Il s'agit d'une valeur d'environ 100 000.-»*

Le DPF accepte de servir d'intermédiaire diplomatique auprès des États-Unis, via la légation suisse de Washington. Le 14 septembre, la Commission reçoit le feu vert officiel pour participer à l'exposition new-yorkaise prévue au mois de novembre<sup>1078</sup>.

Puis, au fil des séances, des éléments nouveaux, d'ordre plus propagandiste qu'économique, prennent le dessus dans les débats de la Commission. Pour accompagner les ventes d'objets manufacturés, Mme Grouitch se propose d'organiser des conférences sur les différentes œuvres travaillant en Suisse pour le bien des prisonniers de guerre. De son côté, Mme de Lapalud attire l'attention de l'assemblée sur la question des projections de films cinématographiques qui pourraient être montrés en Amérique: «*Un certain nombre de films sont déjà tournés et pourraient servir à notre service de propagande*», dit-elle, en précisant qu'elle est déjà en contact avec un distributeur<sup>1079</sup>. Assistée de Mlle Johnson, elle est l'auteur d'un texte sur la vie des internés en Suisse, destiné à être édité aux États-Unis.

Mme Grouitch débarque aux États-Unis vers la fin octobre pour se consacrer aux préparatifs de l'exposition. Elle a également pour tâche de «*faire des conférences dans toutes les grandes villes américaines pour expliquer avec des illustrations photographiques les œuvres suisses ainsi que celles des Alliés en Suisse pour les prisonniers de guerre des Alliés internés en Suisse et nourris de la Suisse par le Bureau international de Secours aux Prisonniers de Guerre*»<sup>1080</sup>. D'autre part, elle envisage aussi de susciter la création, sur place, d'un comité homologue. Ce dernier serait placé, dit-elle, «*sous le haut patronage de Mme Sulzer et des Ambassadrices de tous les pays alliés représentés dans notre mission ici*». Il aurait pour but de promouvoir la vente des objets. Les éléments de mise en scène ne sont pas négligés par Mme Grouitch qui met beaucoup de cœur à l'ouvrage: les jeunes vendeuses, précise-t-elle, «*porteront le costume*

<sup>1078</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 4, séance du 14 septembre 1917.

<sup>1079</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal n° 5, séance du 21 septembre 1917.

<sup>1080</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Mme Grouitch à Mme Sprecher von Bernegg, 14 septembre 1917.

*national suisse*»<sup>1081</sup>. Par son engagement, l'épouse américaine du ministre de Serbie en Suisse donne un peu d'espoir à ceux qui attendent un geste de bienveillance économique des États-Unis vis-à-vis de la Suisse : l'entrée en guerre des Américains en avril 1917 ne s'est pas accompagnée d'un assouplissement de la politique du blocus continental défendue bec et ongles par les Britanniques. En effet, la Suisse espérait que l'Amérique – pays démocratique resté neutre pendant presque trois ans – comprenne sa situation et défende sa liberté de commerce. Au lieu de cela, les livraisons de marchandises venant des États-Unis se sont considérablement compliquées. Sans compter qu'une campagne de presse prétendant que la Suisse cède à l'Allemagne une grande part des produits qui lui sont livrés ternit l'image du pays. Il devient donc urgent pour la Suisse de redorer son image auprès du puissant «allié» outre-Atlantique<sup>1082</sup>. À travers son voyage, Mme Grouitch se fait donc l'ambassadrice officielle des intérêts suisses. Eugène-Albéric Naville ne s'y trompe pas : le président du Comité suisse en faveur des Serbes, qui espérait alors gagner les Américains au projet suisse de ravitaillement de la Serbie, note dans son journal :

*«Mme Grouitch jouit aux États-Unis d'une grande influence due à son intelligence, son charme et son cœur admirable. Elle fera une propagande précieuse en faveur des Serbes et d'accord avec nous, pressera le gouvernement américain de favoriser de toute son influence et de ses ressources notre propagande de ravitaillement; pour cela j'ai tenu à lui faire connaître la nouvelle direction donnée à nos efforts.»*<sup>1083</sup>

À New York, tout semble prêt. Il ne reste plus qu'à attendre l'arrivée des objets réalisés par les internés et les prisonniers de guerre. Mais, au dernier moment, plusieurs commandants de camp refusent de cautionner ce genre d'entreprise et empêchent les prisonniers d'envoyer leurs réalisations. De plus, les fonds recueillis sont encore insuffisants pour couvrir les frais du premier transport et Léon Poinard, le grand architecte de l'opération, décède subitement. Malgré les difficultés, la Commission ne se laisse pas désarçonner. Elle démontre rapidement l'étendue de ses ressources grâce au réseau influent de ses membres. Mme Hauser propose à son mari, le Médecin d'armée suisse, d'accorder à la Commission «*l'appui moral de*

<sup>1081</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Mme Grouitch à Mme Sprecher von Bernegg, 14 septembre 1917.

<sup>1082</sup> À ce sujet, voir RAPPARD William, *La mission suisse aux États-Unis, août-novembre 1917*, Genève : Sonor, 1918, 80 p.

<sup>1083</sup> NAVILLE E.-A., *Notes et souvenirs* (non publié), cahier n° 4, entrée du 14 octobre 1917.

*sa haute autorité*», tandis que Mme Stowal propose à son compatriote, M. Whitehouse, le délégué de la Fondation Rockefeller en Suisse, d'en devenir membre. Finalement, le premier chargement part pour New York à la mi-octobre, juste à temps pour l'ouverture du bazar. Ce qui ne sera pas le cas pour le second chargement :

*«Nos marchandises, embarquées à Bordeaux le 7 novembre 1917 sur Vapeur Guyanne et devant arriver par traversée normale le 20 du même mois, ne sont arrivées, cas de force majeure, que le 5 décembre à New York, c'est-à-dire quelques jours à peine avant la fermeture de l'exposition new-yorkaise.»*<sup>1084</sup>

Mais les rapports en provenance de New York ne sont pas très positifs. La Commission fait face à de nombreux obstacles; les délégués se sont, dit-on, heurtés «à des difficultés matérielles sans nombre»<sup>1085</sup>. Malgré tout, en mai 1918, alors que le travail de la Commission arrive à son terme, Mme Grouitch s'oppose «énergiquement» à sa «liquidation précipitée». Elle interpelle directement le DPF, estimant pour sa part que le développement futur de l'œuvre aux États-Unis est très prometteur et mérite d'être poursuivi<sup>1086</sup>. Une dizaine de jours après avoir informé le DPF de ses intentions, elle fait envoyer un télégramme depuis le consulat suisse de New York indiquant les excellentes dispositions des villes américaines pour la vente de l'artisanat suisse. Son travail de lobbying et ses conférences semblent enfin porter leurs fruits<sup>1087</sup>. Elle est ensuite rejointe aux États-Unis par le brigadier suisse Louis Marendaz, membre de Pro Captivis, qui s'est entre-temps engagé dans la Commission Suisse-Amérique. Celui-ci remet un rapport à la Direction générale des Ateliers de l'Internement sur les excellentes dispositions et les débouchés potentiels qu'il a trouvés dans les grandes villes américaines, après un circuit de plusieurs semaines :

*«Je me suis mis en relation sur chaque place avec des comités s'occupant d'œuvres de guerre et avec des personnes haut placées*

<sup>1084</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 1<sup>er</sup> février 1918.

<sup>1085</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 1<sup>er</sup> février 1918.

<sup>1086</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, lettre de la légation suisse à Washington au Département politique (Berne), 24 mai 1918.

<sup>1087</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Télégramme du Consul de Suisse à New York au DPF, 6 juin 1918.

*pour me patronner. J'ai réussi à former un comité à Chicago avec l'appui de toutes les colonies intéressées et quoique la saison soit déjà avancée, je crois que nous ferons une bonne affaire. La plus grande maison des États-Unis, Marshall Field Co, met à notre disposition un grand espace dans ses magasins, laissés absolument à notre choix, elle payera toute la réclame en ville et dans les journaux. [...] J'ai fait de mêmes arrangements à Kansas City, Oklahoma City, St-Louis et Détroit. Je suis en pourparlers à Toledo, Columbus, Cincinnati et Pittsburg.»<sup>1088</sup>*

À la même période, la Commission se renforce d'une nouvelle trésorière : Mme Tremblay-Ador<sup>1089</sup>. Dès lors, depuis le printemps 1918, la situation s'est beaucoup améliorée. Les difficultés douanières ont été surmontées «grâce à l'appui des autorités diplomatiques suisses, et grâce surtout à l'intérêt que les autorités américaines ont porté à notre œuvre», peut-on lire dans le procès-verbal de la séance du 7 juin<sup>1090</sup>. On y annonce que les ventes américaines ont rapporté, au 31 mars, plus de 10 000 francs. De plus, la Commission se félicite d'avoir trouvé une solution à long terme pour assurer l'écoulement en continu des objets créés par les prisonniers de guerre internés en Suisse :

*«Madame Grouitch a fondé en Amérique un comité qui sera chargé de la vente en Amérique des objets achetés ou fabriqués par nos soins. Un télégramme de notre déléguée officielle nous dit qu'un comité achèterait frs. 50 000.- de travaux de 1<sup>re</sup> qualité pouvant être embarqués le 1<sup>er</sup> septembre. [...] Des commandes seront données pour automne et hiver. Des délégués de ce comité viendront choisir la marchandise et donner des indications quant à l'emballage et à l'étiquetage. [...] La Commission Suisse-Amérique deviendrait ainsi l'intermédiaire direct entre son comité américain et les ateliers d'internés et pourrait également faire travailler pour notre propre compte.»<sup>1091</sup>*

---

<sup>1088</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Rapport n° 20, de Louis Marendaz (États-Unis) à la Direction générale des Ateliers de l'Internement (Berne), 1<sup>er</sup> juin 1918.

<sup>1089</sup> Il s'agit de la fille de Gustave Ador, Renée Ador (1874-1964), qui a épousé Maurice Tremblay en 1899.

<sup>1090</sup> AGR, I, 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 7 juin 1918.

<sup>1091</sup> AGR, I, 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 7 juin 1918.

L'extension prise par l'œuvre est spectaculaire : de la vente intermittente de ses objets à New York puis dans les bazars des autres grandes villes américaines, elle est passée à une situation beaucoup plus stable. Elle a même créé un partenariat avec un comité d'achat américain qui se charge des ventes. De retour des États-Unis en juillet, Mme Grouitch annonce la participation non pas d'un seul, mais de plusieurs comités d'achats américains dont elle a encouragé la fondation. Sur sa proposition, il est décidé de frapper 2 000 médailles en bronze en guise de remerciement aux personnes qui se sont dévouées pour la Commission Suisse-Amérique, avec l'inscription suivante : *Les Prisonniers de Guerre Alliés reconnaissants à la Suisse*<sup>1092</sup>.

En l'absence de résultats financiers définitifs, un bilan sommaire établi en août 1918 nous donne cependant une idée de la valeur des marchandises envoyées lors des deux premiers transports d'octobre et de novembre 1917 (figure 16).

**Figure 16: Valeur des marchandises envoyées aux États-Unis en octobre et novembre 1917 par les sous-sections de la Commission Suisse-Amérique**<sup>1093</sup>

Expéditeurs	Valeur de la marchandise en CHF
Section suisse (ateliers d'internés)	125 838,80
Section française	75 270,50
Section anglaise	6 776,05
Section belge	5 754,40
Section serbe	2 000,00
<b>Total</b>	<b>215 636,75</b>

<sup>1092</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 25 juillet 1918.

<sup>1093</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 16 août 1918.

Il n'en reste pas moins que les bénéfices pour la Suisse de cette entreprise privée ne s'évaluent pas seulement en termes financiers. Le succès est avant tout d'ordre moral, comme s'en réjouit Mme Sprecher von Bernegg dans une lettre adressée au président Calonder<sup>1094</sup> :

*«Les excellents services que vous avez rendus et rendez encore à la Commission Suisse-Amérique nous ont été maintes fois signalés. [...] C'est pourquoi nous tenons à vous présenter nos vifs remerciements pour le concours, aussi dévoué que désintéressé, que vous avez bien voulu prêter à cette œuvre humanitaire depuis ses débuts. Bien que les résultats financiers n'en soient pas encore connus, il y a lieu d'en constater d'ores et déjà le succès moral, qui peut être considéré comme complet, et nous sommes heureux d'apprendre que grâce notamment à votre activité charitable, on n'ignore pas aux États-Unis l'intérêt que la Suisse porte aux internés appelés à séjourner sur son territoire.»*<sup>1095</sup>

Enfin, le dernier acte de cette vaste entreprise helvético-américaine se joue dans les dernières semaines de la guerre. En août, la Commission avait accepté la proposition de Mme Grouitch, consistant à substituer aux comités d'achats américains les services de la Croix-Rouge américaine, «*ceci afin d'éviter la dispersion des efforts pour la même œuvre et aussi pour bénéficier du champ d'activité immense dont dispose la Croix-Rouge américaine*» argumente-t-elle<sup>1096</sup>. À partir de 1917, la Croix-Rouge américaine – puis les puissantes fondations philanthropiques américaines – s'impose en effet comme un acteur incontournable de la scène de la diplomatie humanitaire internationale. Interpellée sur la question, elle se réfère au Conseil de la Guerre de Washington. Celui-ci approuve, le 27 septembre, l'engagement de la Croix-Rouge américaine dans l'achat en Suisse et la vente en Amérique des objets confectionnés par les prisonniers de guerre alliés internés<sup>1097</sup>. Une somme de 750 000 francs est prévue, côté américain, pour payer les internés, entretenir les ateliers et acheter les matériaux. Bien que le projet n'ait pas eu le temps de se

<sup>1094</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Mme Sprecher von Bernegg au président de la Confédération, 10 septembre 1918.

<sup>1095</sup> AFS, E27, 1000/721, 14001, Beschäftigung der Internierten, Commission Suisse-Amérique, Mme Sprecher von Bernegg au président de la Confédération, 10 septembre 1918.

<sup>1096</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Procès-verbal, séance du 26 août 1918.

<sup>1097</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Mémoire. Plan établi par la Croix-Rouge américaine pour aider à la vente des objets fabriqués par les prisonniers de guerre en Suisse.

concrétiser avant l'armistice, un « mémoire » établi par la Croix-Rouge américaine illustre avec précision ses contours<sup>1098</sup> : il était question de créer à Berne un « Département pour l'Assistance aux Ateliers pour Internés Alliés Prisonniers de Guerre ». Cet organisme aurait eu pour tâche de mettre en relation les quantités d'objets fabriqués en Suisse avec les *desiderata* américains et de fixer ainsi les prix, en fonction de l'offre et de la demande. Hélène Crosby et Bessie Vine en auraient été les directrices. C'est sur ce projet de coopération inabouti que s'achève le travail de la Commission Suisse-Amérique.

---

<sup>1098</sup> AGR, I. 451, Comité central d'assistance aux internés belges, 58, Mémoire. Plan établi par la Croix-Rouge américaine pour aider à la vente des objets fabriqués par les prisonniers de guerre en Suisse.



## Conclusion

**I**lot de neutralité juché à l'extrémité du front de l'Ouest, qui s'étend des confins de l'Ajoie à la mer du nord, la Suisse ne prend pas part aux hostilités, mais n'échappe pas pour autant à ses contrecoups. La Première Guerre mondiale représente en effet une épreuve des plus marquantes. Fortement affecté dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles, le pays doit également faire face à de profondes tensions internes: la cohésion nationale est mise à mal par un fossé d'incompréhension mutuelle qui sépare Romands et Alémaniques dès les premiers jours d'août 1914.

Ainsi, au moment où la Belgique est envahie par les troupes du Reich, la société suisse apparaît plus divisée que jamais. Elle va pourtant se distinguer pendant la guerre en déployant une intense activité humanitaire internationale en faveur des populations civiles et militaires en détresse. Alors que la Confédération mobilise son armée aux frontières et prend des mesures pour assurer la sécurité nationale, des citoyens organisent les premiers comités de secours.

Les initiatives privées se multiplient rapidement, formant bientôt un vaste front humanitaire, qui trouve sa place dans le sillage du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Longtemps insoupçonnées, l'étendue de cette mobilisation citoyenne et ses interactions au plus haut niveau avec de puissantes œuvres internationales de secours mettent en lumière des éléments nouveaux sur l'état d'esprit de la population suisse pendant la Grande Guerre.

## La déferlante de charité

La solidarité helvétique se manifeste dans de nombreuses villes et régions du pays pour venir en aide, prioritairement, aux familles de disparus, aux réfugiés civils et aux prisonniers de guerre. Comment peut-on expliquer cette étonnante spontanéité? Comment se fait-il que la Suisse, bien plus que les autres États neutres, ait compté un aussi grand nombre de comités de secours en faveur des victimes militaires et civiles des pays belligérants? Une première constatation s'impose: ce mouvement charitable ne serait pas apparu aussi spontanément s'il ne reposait pas sur un socle historique préexistant, bâti sur des pratiques éprouvées à travers le temps ainsi que sur une mythification de ces pratiques.

À cet égard, le XIX<sup>e</sup> siècle est en tout point fondateur. Le principe de neutralité et la tradition humanitaire élevée au rang de vertu nationale font partie des ingrédients constitutifs de l'identité de la Suisse moderne, comme nous l'avons vu dans nos deux premiers chapitres. Sociologiquement parlant, la Suisse peut compter sur un tissu associatif extrêmement dense. La structure fédéraliste, démocratique et libérale du pays permet à la société civile de s'impliquer dans les différents secteurs de la vie publique.

À la tête de ces associations les plus éminentes, on retrouve généralement les membres des grandes familles du pays. Elles appartiennent à la vieille noblesse, à l'oligarchie bourgeoise ou aux dynasties industrielles, et forment une élite influente. Proches des milieux religieux, ces cercles familiaux gardent traditionnellement la mainmise sur les domaines de la bienfaisance et de l'action sociale dans leur ville ou leur canton. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à les retrouver à la tête de nombreuses organisations de secours en 1914.

Une chose est certaine, les appartenances confessionnelles jouent un rôle moteur dans la constitution de ces réseaux de bienfaisance. À Fribourg, par exemple, les deux œuvres majeures – la Mission catholique suisse et l'Association internationale des œuvres de protection de la jeune fille – se sont constituées dans les milieux catholiques réunissant les instances de l'Évêché, les députés conservateurs, les grandes familles, ainsi qu'un groupe de professeurs rattachés à l'Université. De son côté, le réseau protestant est encore plus dynamique. Il ne se limite pas aux actions des Églises et de leurs pasteurs, mais touche toute une série d'œuvres à vocation morale issues de l'éthique protestante, dont font partie le CICR ou les Unions chrétiennes de jeunes gens.

Quant aux organisations féminines, elles tiennent également une place importante dans l'espace humanitaire suisse. Très hétérogènes, les œuvres féminines sont traversées par un double clivage, politique et linguistique, ce qui rend tout effort de simplification hasardeux. La majeure partie de ces comités sont animés d'un certain conservatisme social. Appartenant principalement aux milieux élitistes, les femmes qui prennent en mains des œuvres secourables sont souvent proches du pouvoir: épouses de hauts dirigeants politiques, de diplomates ou d'officiers supérieurs, nous les retrouvons surtout dans les œuvres en faveur de l'armée suisse (Foyers du soldat, Lessives de guerre) ou de soutien aux internés militaires (Pro Captivis, Commission Suisse-Amérique).

Largement plus représentées que les hommes dans ce domaine d'activité qui leur est traditionnellement dévolu, les femmes ne se sont toutefois pas contentées d'être de simples exécutantes, de dévouées auxiliaires de charité. Présentes à tous les échelons hiérarchiques des œuvres caritatives, elles ont également assumé de hautes responsabilités dirigeantes, battant ainsi en brèche le stéréotype de la figure féminine cantonnée au rôle subalterne d'infirmière. La nomination de Marguerite Cramer comme déléguée du CICR en 1917 puis son accession au rang de première membre féminine l'année suivante est emblématique. Néanmoins, la Première Guerre mondiale ne consacre pas pour autant l'émancipation des femmes. Les fonctions qu'elles exercent à la tête des œuvres humanitaires ne constituent, au plus, qu'une brève parenthèse, en attendant le retour des hommes mobilisés. D'ailleurs, aux commandes de son Bureau de recherche de disparus de Winterthour, Julie Bikle reconnaît qu'il lui est plus facile d'obtenir la confiance de ses interlocuteurs en se faisant passer pour « monsieur » Bikle.

Grâce à leurs ramifications à l'étranger, certaines œuvres faitières féminines basées en Suisse – comme les Associations catholiques et protestantes de protection de la jeune fille – parviennent à déployer un imposant dispositif international d'aide aux familles victimes de la guerre. La recherche de personnes disparues, le rapatriement de civils, la transmission de lettres ou de colis font partie de leurs principales activités.

Lorsque le conflit éclate, ce sont justement les grandes associations internationales basées en Suisse qui, les premières, viennent en aide aux civils touchés par la guerre, plus précisément aux internés civils, restés bloqués en territoire ennemi et assimilés à des prisonniers de guerre. Certaines de ces associations se servent de leur carnet d'adresses

international et de leurs ramifications en France et en Allemagne pour retrouver les disparus et les rapatrier.

De leur côté, des particuliers s'y mettent aussi. À Genève, Mme Henry Georges fonde son propre bureau de recherche, la Mandragore. Tout commence lorsqu'un proche parent de la région de Nancy lui demande de bien vouloir transmettre des nouvelles de soldats blessés allemands à leur famille. En contrepartie, ses correspondants allemands lui donnent des renseignements sur les prisonniers français stationnant dans leur région. C'est ainsi, par principe de réciprocité, que débute son travail d'intermédiaire dans la recherche de disparus. Ce genre d'initiative n'est pas isolé. À Winterthour, le Bureau de recherche de Julie Bikle fonctionne de manière analogue. À la tête d'une entreprise internationale de commerce de bois interrompu par la guerre, Julie Bikle décide d'utiliser sa correspondance professionnelle internationale pour retrouver la trace des disparus civils ou militaires.

D'autre part, cette spectaculaire «mobilisation humanitaire» helvétique s'explique évidemment par le facteur émotionnel qui, indéniablement, gouverne les comportements individuels et collectifs. En effet, l'activité charitable a également une dimension visible et publique, avec sa part de mise en scène et de voyeurisme. Les gares sont à cet égard des centres névralgiques. C'est là que les Suisses et les Suissesses entrent en contact rapproché avec la guerre, et son lot de souffrances. Ils sont nombreux à s'y rendre régulièrement pour assister au passage des trains qui rapatrient les réfugiés civils et les prisonniers blessés entre la France et l'Allemagne. Comme une fenêtre ouverte sur la conflagration européenne, les gares deviennent les lieux emblématiques de la sollicitude helvétique. Les démonstrations de sympathie à l'égard des rapatriés prennent parfois des accents plus politiques, notamment lors du passage des 500 000 Français expulsés par l'occupant allemand. Or les autorités s'efforcent de juguler les manifestations de solidarité trop démonstratives... Car, du point de vue gouvernemental, ces rapatriements, aussi humanitaires soient-ils, ne doivent en aucun cas compromettre la neutralité du pays.

On constate alors que le principe de «neutralité humanitaire» provoque un certain clivage entre gouvernés et gouvernants. Au sein même de la population, des sensibilités différentes se font face: une fracture s'observe dans les pratiques humanitaires entre la Romandie et la Suisse alémanique. C'est au sein de la Croix-Rouge suisse, ou plutôt au sein de ses cinquante sections, que l'on observe le plus clairement cette fracture.

En temps de guerre, les sections de la Croix-Rouge ont pour mission de fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires au Service de santé de l'armée suisse. Or, contrairement à leurs homologues alémaniques qui demeurent fidèles à leur devoir de soutien patriotique, la plupart des sections romandes prennent la liberté de mener des actions de secours internationales, destinées exclusivement aux prisonniers de guerre de l'Entente. Des groupes de mairaines de guerre se forment alors dans le giron de ces Croix-Rouge romandes : des centaines de milliers de colis de secours sont ainsi envoyés de Suisse romande dans les camps de prisonniers allemands. L'organisation des mairaines montre que des synergies franco-suissees se sont développées en Suisse romande par le truchement de la Croix-Rouge. Du point de vue français, le recours à l'aide des mairaines suisses est une véritable aubaine : cela augmente considérablement le ravitaillement de leurs prisonniers. Mais surtout, les colis envoyés de Suisse, pays neutre, bénéficient d'un meilleur accueil en Allemagne... Du moins jusqu'à un certain point. Car en mai 1916, l'Allemagne décide de bannir l'activité des mairaines suisses de son territoire : elle se dit exaspérée par la surabondance des secours envoyés aux prisonniers de l'Entente, alors que ses propres prisonniers, eux, sont complètement négligés.

Le ravitaillement suisse des prisonniers de guerre constitue l'un des axes de réflexion qui parcourt l'entier de notre travail. Or cette opération d'envergure transnationale ne peut se réaliser sans une certaine harmonisation des pratiques ni une structuration claire de l'espace humanitaire suisse.

## **1914-1916 : de l'improvisation des secours aux actions concertées**

Intitulée «La géographie suisse de l'humanitaire», la partie centrale de notre travail s'est attelée à identifier les acteurs en présence et leurs caractéristiques, les enjeux en termes de concurrence et de collaboration humanitaire, ainsi qu'à donner une vue d'ensemble des pratiques humanitaires en fonction des espaces géographiques.

La Romandie tient incontestablement une place prédominante dans l'organisation de la solidarité internationale : le nombre d'initiatives issues de la société civile y est beaucoup plus élevé qu'ailleurs en Suisse. De plus, les deux tiers des œuvres de Suisse romande se vouent exclusivement

aux besoins des ressortissants de l'Entente. En effet, les principaux comités de secours en faveur des Belges, des Serbes, des Monténégrins, des Polonais, des Roumains et des Russes y trouvent un terreau favorable. Cela s'explique sans doute en grande partie par l'attrait historique de l'arc lémanique pour les diasporas de ces différentes communautés, ainsi que par la présence à Genève du CICR, qui agit en véritable catalyseur des bonnes œuvres.

La place de la Romandie dans l'émergence de l'aide aux réfugiés belges illustre bien la nature des liens existant entre l'engagement humanitaire et les manifestations de sympathie internationales. Animé par des sentiments de compassion pour la Belgique envahie, ce mouvement caritatif épouse la vague d'indignation de l'opinion romande à l'encontre des agissements de l'Allemagne. D'emblée, cet engagement pro-belge, porté le plus souvent par des Romands ouvertement francophiles, inscrit son action sur un plan moral. En effet, secourir ceux que la presse francophone désigne volontiers comme les victimes «héroïques» de l'agresseur germanique signifie aussi, pour beaucoup de Romands, afficher ses marques de sympathie à la cause de la France et de ses alliés. C'est en cela que les pratiques caritatives romandes se distinguent de celles de Suisse alémanique, où l'on évoque plus facilement le devoir de *moralische Neutralität* (neutralité morale). L'apparition, en parallèle, du «fossé» entre les communautés francophones et germanophones du pays a eu pour effet de figer les positions des uns et des autres, occultant parfois des réalités plus complexes.

Du côté alémanique, les œuvres privées de charité internationale n'ont pas la même ampleur. Mis à part le cas spécial de Berne, ville diplomatique très courtisée par les œuvres de guerre de l'Entente, le reste de la Suisse allemande semble moins réceptif aux appels de solidarité avec les nations dévastées par la guerre. Les œuvres les plus connues, comme la Commission des otages de Bâle, le Bureau de recherche zurichois, les comités d'aide aux Serbes ou aux Belges, fonctionnent soit comme des sections affiliées aux centrales romandes, soit comme des antennes alémaniques du CICR.

Cette différence de part et d'autre de la Sarine peut s'expliquer par une interprétation différente de la neutralité. La philanthrope de Winterthour Julie Bikle, qui dirige le seul bureau de recherche alémanique dont nous avons retrouvé des archives, se plaint de la partialité des œuvres romandes qui trahissent, dit-elle, l'esprit de la neutralité. D'autre part, la proximité culturelle avec l'Allemagne exerce une influence non négligeable en

matière de solidarité internationale. Cela se traduit par l'implantation d'un vaste réseau d'entraide visant à soutenir les familles allemandes vivant en Suisse dont les hommes sont sous les drapeaux ou à prendre en charge ceux qui rentrent en Suisse blessés ou handicapés. Connus sous le nom de *Hilfsvereine* et *Hilfsbund*, ces comités d'entraide germano-suisse forment en quelque sorte le pendant alémanique des œuvres francophiles romandes.

Au-delà des divergences, il faut toutefois relever que les œuvres privées collaborent entre elles de manière toujours plus étroite. Les échanges d'informations sont indispensables pour travailler efficacement à la recherche des disparus. C'est ainsi qu'en décembre 1915, se constitue une Fédération suisse des œuvres en faveur des victimes civiles de la guerre. Formée d'une dizaine de sociétés romandes et alémaniques, elle se partage la transmission des correspondances avec les familles des départements français occupés. Même si elle n'est pas promise à un grand avenir, cette Fédération démontre l'existence d'un espace humanitaire suisse organisé dans lequel les privés occupent une place prédominante.

Dans ces conditions, que dire du principe de neutralité au regard de l'asymétrie marquée de l'action humanitaire internationale menée au sein de la société civile helvétique? Force est de constater que l'image de la neutralité suisse a été, au final, renforcée par la mise en valeur des actions charitables du pays, bien que la France et ses alliés aient, dans les faits, davantage profité de l'aide humanitaire helvétique. Cela signifie que les œuvres d'entraide privées, bien plus favorables à l'Entente, ont pu opérer en toute liberté, sans être inquiétées pour leurs sympathies internationales. L'expression des convictions personnelles a ainsi pu se manifester librement à travers les engagements humanitaires. Cet état de fait n'est pas anodin si l'on en croit une lettre du représentant de la Croix-Rouge danoise au CICR, qui partage son étonnement sur l'organisation des comités de secours en Suisse: «*Différemment de ce qui a lieu ici au Danemark, je vois que la neutralité dans l'activité secourable des Comités n'exige pas que le même comité s'occupe des prisonniers de tous les deux groupes belligérants.*»<sup>1099</sup>

Si la Confédération s'efforce de mettre en place une politique humanitaire neutre et impartiale vis-à-vis de ses voisins belligérants, notamment à travers l'organisation de rapatriements humanitaires et l'internement sur son territoire de prisonniers blessés, les citoyens ont, quant à eux, une

<sup>1099</sup> ACICR, C G1 A 40-21, Lettre de la Croix-Rouge de Copenhague au CICR, 30 janvier 1916.

totale liberté d'action. La grande marge de manœuvre dont bénéficient les comités privés, soumis à aucun contrôle étatique, profite à de nombreuses œuvres de guerre étrangères qui décident de s'établir en Suisse. Lieu d'intrigue et d'espionnage<sup>1100</sup>, place financière incontournable<sup>1101</sup>, cible privilégiée des propagandes étrangères<sup>1102</sup>, la Suisse est aussi un carrefour stratégique important pour les activistes humanitaires des pays de l'Entente, en particulier pour les comités de ravitaillement des prisonniers de guerre.

Le premier organisme de secours aux prisonniers de guerre s'installe à Berne en novembre 1914. Se présentant sous le nom de «Comité bernois», il se déclare «neutre» et obtient le patronage de la Croix-Rouge suisse. Voulant secourir les prisonniers des pays de l'Entente, il ouvre quelques sections en Suisse. Mais on s'aperçoit très vite que l'essentiel de son financement provient des sections nationales qui se rattachent à l'œuvre. À la section française se joignent bientôt une section belge, italienne, puis roumaine. Le Comité, qui n'a finalement de «bernois» que le nom, se dote d'une structure tentaculaire. Chacune de ces sections nationales est soutenue financièrement par les agences gouvernementales de leur pays chargées de ravitailler leurs prisonniers respectifs. Les sommes récoltées se chiffrent en millions de francs suisses. Ainsi, par l'intermédiaire de sa section, rattachée au Comité bernois, le gouvernement français assure l'approvisionnement régulier de 15 000 prisonniers détenus en Allemagne.

À côté de ce Comité bernois, la capitale suisse abrite une autre organisation tout aussi tentaculaire : le Bureau de secours aux prisonniers de guerre. Cofondé par deux ressortissants français, dont l'épouse de l'attaché militaire en poste à Berne, ce Bureau ne se contente pas de collecter des dons et d'envoyer des secours aux prisonniers, mais agit comme un véritable centre de coordination entre une dizaine d'œuvres françaises et suisses qui ravitaillent exclusivement les prisonniers français et belges. Le Bureau mène ses propres enquêtes dans les camps, où des délégués suisses garantissent la bonne distribution des vivres. Il publie ensuite des circulaires avec les renseignements susceptibles d'intéresser les comités franco-suisses, par exemple les formalités d'expédition, les conseils d'emballage, ou les besoins exprimés par les prisonniers. Centre névralgique du ravitaillement des prisonniers franco-belges depuis la Suisse, ce Bureau d'expédition ne nous

<sup>1100</sup> Voir VUILLEUMIER Christophe, *La Suisse face à l'espionnage, 1914-1918*, Genève : Slatkine, 2015, 124 p.

<sup>1101</sup> Voir GUX Sébastien, *Politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*, Lausanne : Payot, 1992, 502 p.

<sup>1102</sup> Voir ELSIG Alexandre, « *Les schrapnells du mensonge* »...

est connu que de manière indirecte, à travers ses circulaires conservées aux Archives fédérales et à travers la correspondance retrouvée dans les archives d'autres associations. La consultation de ses propres archives, sans doute conservées en France, nous en apprendrait beaucoup plus sur ces synergies humanitaires transnationales.

Si la ville fédérale se distingue par l'implantation de grandes œuvres internationales pro-Entente, Genève constitue assurément le second pôle des œuvres ententophiles. Le CICR y exerce une très forte influence. Ayant pour mission officielle de coordonner les sociétés nationales de la Croix-Rouge et de diriger l'Agence de renseignements, l'institution genevoise fait preuve d'initiatives, comme on le sait, pour venir en aide aux catégories de victimes non protégées par les Conventions internationales : les civils et les prisonniers de guerre.

Ce que l'on sait moins, c'est qu'elle s'interpose aussi dans le travail des œuvres suisses. Il lui importe non seulement d'optimiser les collaborations avec les comités privés, de se protéger contre les fraudes et les abus, mais aussi de s'assurer que la Suisse renvoie à l'étranger l'image d'un pays neutre et dévoué. Cela afin de garder la confiance des belligérants, condition indispensable à son action. L'élection de son président Gustave Ador au poste de conseiller fédéral le 26 juin 1917 illustre le transfert d'image du CICR sur la Suisse officielle.

## **1917-1918 : le basculement vers l'Entente**

Avec l'implantation de multiples comités de secours étrangers sur son territoire, la Suisse devient une sorte de plaque tournante des activités humanitaires internationales. Ces comités, placés le plus souvent sous le patronage d'un gouvernement ou d'une Croix-Rouge, n'ont aucune difficulté à pénétrer en Suisse, à s'y faire accepter et à développer leurs opérations de secours. Sous couvert d'humanitaire, certains y déploient des activités de type propagandiste, notamment auprès des militaires internés, comme l'a démontré notre chapitre consacré aux comités belges d'assistance aux internés. En effet, leur vocation première n'est pas tant le soutien matériel aux internés que leur renforcement moral. En d'autres termes, il s'agit pour ces comités de consolider les sentiments patriotiques de leurs internés par divers moyens : conférences, représentations théâtrales ou bibliothèques itinérantes.

En sens inverse, à partir du moment où la Suisse ne se sent plus directement menacée militairement, elle prend conscience des atouts que représente son engagement humanitaire en termes de diplomatie internationale. Après l'entrée en guerre des Américains en avril 1917, exporter l'image d'une Suisse humanitairement favorable aux Alliés devient un enjeu crucial pour l'avenir du pays. Mais paradoxalement, ce ne sont pas les autorités politiques qui vont s'en charger, mais plutôt les œuvres pro-Entente issues de la société civile. Les dirigeants de ces œuvres deviennent alors les agents d'une sorte de diplomatie humanitaire officieuse. En l'absence d'une politique humanitaire concertée au plus haut niveau de l'État, les citoyens et les citoyennes prennent les devants et occupent le terrain, au point de former une véritable diplomatie de substitution : ils négocient directement avec leurs homologues étrangers et s'entretiennent librement sur les questions humanitaires internationales. Que ce soit la Commission Suisse-Amérique, la Fédération des Œuvres de secours résidant en Suisse en faveur des prisonniers français et belges, le Comité suisse de secours aux Serbes, ou les divers comités de soutien aux Belges, ces initiatives privées ont en commun non seulement d'avoir mené leurs actions en dehors des canaux gouvernementaux helvétiques mais aussi, et surtout, d'avoir agi par sympathie pour la cause de l'Entente.

En effet, le rapprochement des humanitaires suisses avec les représentants des puissances de l'Entente s'avère tout à fait opportun. Il permet, dans la dernière année de guerre, de tisser des liens particuliers, de nouer même des amitiés personnelles avec les futurs vainqueurs et de faire valoir une bonne image de la Suisse. L'influence exercée par les œuvres privées sur la scène internationale reste certes difficile à évaluer en termes de gain politique pour le pays mais, au vu de leur forte implication, on ne peut toutefois s'empêcher de penser que l'activité humanitaire inofficielle de la Suisse a contribué à faciliter l'entrée du pays dans le nouveau projet mondial, démocratique et universaliste, qui s'ébauche lors de la Conférence de paix de Paris dès le 18 janvier 1919.

Depuis 1917, suite à l'élection de Gustave Ador au Conseil fédéral, la Confédération prend la pleine mesure de la place qu'elle souhaite se voir attribuer dans le cadre des négociations autour de la paix future. Le 24 novembre 1917, le conseiller fédéral Calonder – président de la Confédération l'année suivante – tient un discours remarqué lors du congrès des libéraux, où il partage sa vision d'une «*haute mission internationale pour la petite Suisse*», appelée à défendre les idées de droit et de paix

entre les peuples<sup>1103</sup>. Autour de lui, un cercle de parlementaires, d'experts en droit et de professeurs, mené par le juriste Max Huber et inspiré par les idées de la Nouvelle société helvétique, prône les mêmes valeurs et prépare le terrain. L'historien Antoine Fleury écrit :

*«Fort du rôle que la Suisse a joué en matière de bons offices, de représentation des intérêts des belligérants et surtout de diplomatie humanitaire et de secours aux victimes de la guerre, le gouvernement fédéral estime devoir faire connaître dès novembre son intérêt à prendre part à la Conférence de la Paix ou à défaut à contribuer à sa manière à l'édification d'un nouvel ordre international.»<sup>1104</sup>*

Parvenant à se faire entendre par les nations victorieuses réunies à Paris, la Confédération présente un «Mémoire relatif à la neutralité de la Suisse» dans lequel elle plaide pour la reconnaissance de sa neutralité perpétuelle au sein de la future Société des Nations. On peut y lire les arguments suivants :

*«Dans le conflit actuel comme en 1871, la Suisse neutre a pu rendre à l'humanité des services bien plus grands que si elle était entrée dans la lutte. C'est la neutralité permanente qui a permis à la Croix-Rouge internationale, née en Suisse, de déployer son activité féconde et, récemment, de pénétrer jusque dans les milieux fermés par l'anarchie. C'est également en raison de sa neutralité qu'à un moment où les rapports entre les belligérants avaient entièrement cessé, la Suisse a joui du privilège de renouer, dans le domaine de la charité, les relations qui devaient à tout prix être reprises, pour épargner au monde une aggravation nouvelle de ses souffrances. Demeurée une île de paix au milieu de la tourmente, elle a pu assurer, pendant quatre ans, l'hospitalisation et le transport des victimes de la guerre, le ravitaillement, dans toutes les directions, des prisonniers et des populations civiles et la transmission des correspondances innombrables rétablissant un lien précieux entre ceux qu'une crise formidable avait brutalement séparés. Enfin, c'est grâce à sa*

<sup>1103</sup> CALONDER Félix, *Die allgemeine Lage des Landes*, Berne: Wyss, 1918, cité par SOIRON Rolf, *Der Beitrag der Schweizer Aussenpolitik zum Problem der Friedensorganisation am Ende des ersten Weltkrieges*, Bâle: Helbling & Lichtenhahn, 1973, p. 69.

<sup>1104</sup> FLEURY Antoine, «L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations», in FRIEDLÄNDER Saül, KAPUR Harish, RESZLER André (éd.), *L'historien et les relations internationales: recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Genève: Institut universitaire de hautes études internationales, 1981, p. 252.

*neutralité que la Confédération a pu suppléer pour sa part à la rupture des relations diplomatiques entre les belligérants.*»<sup>1105</sup>

En inscrivant «*le ravitaillement, dans toutes les directions, des prisonniers et des populations civiles*» au rang des services les plus louables rendus par la Suisse durant la guerre, le mémorandum ne fait-il pas, ici, une claire allusion aux initiatives privées qui, entre l'œuvre de la Confédération (l'hospitalisation et le rapatriement) et celle de l'Agence internationale aux prisonniers de guerre (la transmission des correspondances), tiennent une place prééminente ?

Comme le montre notre épilogue, cette forme de diplomatie parallèle menée par des citoyens suisses au plus haut niveau permet de compenser avantageusement l'absence d'une réelle politique étrangère gouvernementale. En effet, au moment où la Suisse s'enfonçait dans une grave pénurie alimentaire, la Confédération décide de restreindre les quantités de marchandises que les comités de secours sont autorisés à envoyer aux captifs. À la fin 1917, les restrictions deviennent telles que la poursuite de cette activité secourable est fortement compromise. Les principaux comités en faveur des prisonniers alliés se regroupent alors en fédération nationale, en vue de négocier un approvisionnement direct depuis la France. Ils obtiennent, en mars 1918, le droit d'acquérir des marchandises en France, hors contingent helvétique, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités de ravitaillement des prisonniers de guerre.

En guise de conclusion, la Grande Guerre s'est révélée être, en Suisse, un véritable laboratoire de l'action humanitaire. Guerre de masse, elle a aussi induit un phénomène de massification de la charité : réservée avant 1914 à une élite bourgeoise restreinte, la bienfaisance s'est transformée au contact de la guerre, transcendant les classes sociales et se popularisant dans les régions périphériques et rurales du pays. L'évolution des pratiques est particulièrement perceptible dans les œuvres d'expédition de colis de secours. À travers une rationalisation de la charité, celles-ci ont fait preuve d'une organisation très sophistiquée, quasi industrielle. Notre travail a ainsi permis de mettre en exergue le rôle de premier plan joué par les acteurs privés dans l'élaboration d'une politique humanitaire concertée. De même que les réseaux de propagande

---

<sup>1105</sup> Le Conseil fédéral aux Puissances représentées à la Conférence de la Paix, Berne, 8 février 1919, «Mémorandum relatif à la neutralité de la Suisse», cité dans les *Documents diplomatiques de la Suisse*, vol. 7, tome 1, Berne : Benteli, 1979, p. 352.

ont pu investir le champ culturel suisse, les œuvres humanitaires étrangères ont également pu s'installer en Suisse. Grâce à sa neutralité, à son image de pays humanitaire, à ses infrastructures épargnées par la guerre et à sa position géographique intéressante, la Suisse a attiré un grand nombre de ces comités pro-alliés, qui y ont trouvé les conditions idéales pour mener leurs opérations de secours et défendre leur cause.

Comme beaucoup de contemporains, les autorités ont été parfois dépassées par l'ampleur de ce phénomène humanitaire. La Confédération n'a exercé aucun contrôle sur l'activité déployée par les centaines de comités installés sur son territoire. Mais les dirigeants retiendront la leçon : vingt ans plus tard, lors de la Seconde Guerre mondiale, le domaine humanitaire sera pleinement intégré à la politique étrangère suisse et sera soumis à une stricte surveillance, sous l'autorité du diplomate genevois Édouard de Haller, délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale. Ainsi, les expériences humanitaires de 1914-1918 conditionnent en grande partie la politique humanitaire suisse du xx<sup>e</sup> siècle : pour exemple, les œuvres de secours à l'enfance, initiées durant la Première Guerre mondiale, qui deviendront une constante de l'aide internationale suisse de l'entre-deux-guerres jusqu'aux années 1950, à travers l'accueil d'enfants victimes de la guerre.



## **Annexe**

## Tableau chronologique comparé de l'histoire humanitaire suisse pendant la guerre

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
1914			
Août			Winterthour : création du Bureau de recherche de Julie Bikle ; Genève : création de l'œuvre de la Mandragore par Mme Henry George
15 août		Publication des circulaires 158 «Devoirs de la Croix-Rouge» et 159 «Constitution des commissions et d'un bureau central»	
21 août		Ouverture de l'Agence internationale des prisonniers de guerre	
24 août	Les troupes allemandes et françaises qui seraient internées en Suisse doivent pouvoir être restituées en proportion égale : pas d'entretien en Suisse		
26 août	Rencontre à Berne entre Gustave Ador, Arthur Hoffmann et les délégués du Bureau de la Paix de Berne		
27 août		Publication de la circulaire 160 «Appel aux Commissions spéciales en faveur des prisonniers, constituées auprès de chaque Comité central de la Croix-Rouge»	

## ANNEXE

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Œuvres de secours privées
Septembre			Fribourg : l' Association internationale des œuvres de protection de la jeune fille s'organise en œuvre de guerre
4 septembre	Édouard Audéoud lance l'idée du rapatriement des internés civils français et allemands à travers la Suisse		
20 septembre		Gustave Ador sollicite ses contacts à Paris pour que la presse française active l'opinion publique sur la question des secours aux prisonniers	
22 septembre	Le Conseil fédéral décide de créer un Bureau de rapatriement des internés civils		
24 septembre	Arthur Hoffmann et Gustave Ador s'entendent pour coordonner les tâches humanitaires respectives du DPF et du CICR		
Octobre	Le DPF prend contact avec l'Allemagne et la France pour négocier les transports de grands blessés		
1 <sup>er</sup> octobre			Lausanne : création du Bureau international féministe en faveur des victimes de la guerre
7 octobre			Lausanne : création du Comité suisse de secours aux réfugiés belges

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
23 octobre	Début des rapatriements d'internés civils à travers la Suisse		
Novembre			Berne : création du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre ; Zurich : création de la Société zurichoise pour le secours des rapatriés français
7 novembre			Bâle : création de la Commission des otages
1 <sup>er</sup> décembre			Fribourg : création de la Mission catholique suisse
7 décembre		Note publique diffusée par le CICR en faveur du renvoi du personnel sanitaire	
19 décembre		La Croix-Rouge française propose au CICR de constituer, sous sa direction, des comités de secours dans les camps pour distribuer les envois collectifs aux prisonniers	
24 décembre			Berne : création du Bureau de secours aux prisonniers de guerre (BSPG)
26 décembre		Les délégués Arthur Eugster et Carle de Marval sont accrédités par le CICR auprès des Croix-Rouge française et allemande pour visiter les camps	

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Œuvres de secours privées
29 décembre	Gustave Ador demande à Carl Bohny de s'adresser à Arthur Hoffmann pour hâter l'échange des grands blessés à travers la Suisse		
<b>1915</b>			
9 janvier	Arthur Hoffmann réunit Carl Hauser et Carl Bohny pour donner les consignes des rapatriements		Vevey : création du Comité général de secours pour les victimes de la guerre en Pologne
10 janvier			Neuchâtel : création du Comité neuchâtois de secours aux prisonniers de guerre français, belges et anglais
15 janvier		Publication de la circulaire 163 « Égalité de traitement pour les prisonniers de guerre militaires ou civils »	
21 janvier	L'Allemagne annonce au DPF son intention de faire transiter par la Suisse des convois d'évacués des régions françaises occupées		
2 février	Fermeture de l'accès aux quais des gares pour les civils non autorisés	Envoi des rapports sur les camps de prisonniers rédigés par les délégués Arthur Eugster et Carl de Marval aux Croix-Rouge allemande et française	
10 février	Berne : concertation entre Gustave Ador et Arthur Hoffmann sur les questions de l'internement et des évacués		

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Œuvres de secours privées
24 février	Aboutissement des accords entre Paris et Berlin au sujet des catégories de blessés rapatriables		Berne : création de la section belge du BSPG
Mars			
1 <sup>er</sup> mars	Fermeture du Bureau de rapatriement des internés civils		
2 mars	Début des échanges de grands blessés sous la conduite de la Croix-Rouge suisse		
3 mars	Paul Beau (ministre français à Berne) soumet à Giuseppe Motta l'idée de faire interner en Suisse des prisonniers moindre blessés		
4 mars		La Croix-Rouge française pousse Gustave Ador à user de son influence pour faire aboutir l'internement en Suisse des moindres blessés	
5 mars	Début des convois (militarisés) d'évacués français entre Schaffhouse et Annemasse		
8 mars		La France fait part à Gustave Ador de la nécessité d'obtenir une réglementation uniforme dans tous les camps allemands	
12 mars			Zurich : création du Bureau de recherche de disparus

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Œuvres de secours privées
13 mars		Exclusivité du CICR dans la correspondance avec les commandants de camps reconnus par les gouvernements	
22 mars		Max Dollfus soutient la création des œuvres de mairaines de guerre	
Avril			Les Brenets : parution du <i>Bulletin de l'Alliance des enfants</i>
15 avril		Le délégué Arthur Eugster propose le ravitaillement des camps allemands en farine et en blé	Vevey : le Comité polonais appelle le Conseil fédéral à prendre l'initiative d'une œuvre internationale de ravitaillement de la Pologne
1 <sup>er</sup> mai		Première mission d'étude de Étienne Clouzot à Paris : rencontre avec l'Union des femmes de France	
8 mai		Protestation contre la dissolution de la Croix-Rouge belge	
12 mai			Berne : création de la section anglaise du BSPG
22 mai			Berne : réunion des œuvres de secours aux prisonniers de guerre suisses et françaises, à l'instigation du BSPG
25 mai			Zurich : le Bureau de recherche de disparus devient une succursale de l'AIPG pour les relations austro-italiennes

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
27 mai			Berne : parution de la première circulaire du BSPG
8 juin			Conférence à Paris des œuvres de secours franco-suisse : répartir les camps entre chaque œuvre, avec une direction centrale (BSPG)
15 juin			Lausanne : arrivée du premier convoi d'enfants belges, réceptionnés par le Comité suisse de secours aux réfugiés belges
27 juin			Lausanne-Genève : fondation de l'Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre
8 juillet		Réunion par le CICR des œuvres de secours de Genève pour optimiser les efforts et coordonner les actions	
15 août		Contact entre Gustave Ador et la Croix-Rouge allemande pour que Berlin autorise la correspondance avec les territoires occupés	
Octobre			Lausanne : création du Comité vaudois de secours aux Serbes
15 octobre		Un article de Noëlle Roger dans le <i>Journal de Genève</i> soutient l'idée de séjours de délégués neutres dans les camps	

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
25 octobre			<i>Gazette de Lausanne</i> : article d'Archibald Reiss « Pour la population civile serbe. Un appel au Conseil fédéral »
Novembre			Les Brenets : le <i>Bulletin de l'Alliance des enfants</i> devient <i>Le Rameau d'Olivier</i>
5 novembre			Berne : le Bureau des Verlustlisten, désormais Pro Captivis, est désigné par l'Allemagne pour ravitailler ses prisonniers en France
3 décembre			Genève : création du Comité suisse de secours aux Serbes
11 décembre			Berne : création de la Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles de la guerre
<b>1916</b>			
Janvier		Les délégués Blanchod et Speiser visitent les camps du Maroc	
15 janvier		Création du bulletin hebdomadaire « Les Nouvelles de l'Agence »	
25 janvier	Arrêté du Conseil fédéral sur la réglementation de l'internement en Suisse		
26 janvier	Début de l'internement en Suisse : 100 prisonniers tuberculeux allemands et français		

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
31 janvier			Genève : création de la Commission romande des internés par Théophile Geisendorf
17 février			Zurich : création de la Deutschschweizerische Internierten-Kommission
25 février	Désignation par Carl Hauser des comités de secours reconnus pour s'occuper des internés		
Mars		Paris : Ador est invité à donner une conférence sur l'action du CICR pour les prisonniers de guerre	
1 <sup>er</sup> mars	À Constance et à Lyon : une Commission médicale suisse désigne les prisonniers pouvant être internés		
13 mars	Franchise de port accordée pour les internés en Suisse		
24 mars			Genève : arrivée du premier convoi d'orphelins serbes puis hospitalisation dans le canton de Vaud
10 avril		Départ des délégués Speiser et Blanchod pour visiter les camps en Allemagne	
			Berne : création de la section serbe du BSPG, présidé par Aymon de Blonay, à l'instigation du Serbian Relief Fund
25 mai			Berne : création du Comité central d'assistance aux internés belges

## ANNEXE

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
28 mai		Paroxysme des tensions entre le CICR et Berlin : les Croix-Rouge allemande et autrichienne menacent de rompre tout contact avec le CICR	
15 juin	Conférence à Berne entre les autorités suisses et allemandes pour statuer définitivement sur l'institution de l'internement		
Juillet			Le DFEP annonce les premières mesures restrictives d'exportation de denrées aux prisonniers de guerre
1 <sup>er</sup> juillet	Parution du <i>Deutsche Internierten-Zeitung</i>		
8 juillet	Constitution à Berne d'un Bureau pour l'internement : le travail des internés est organisé en six classes		
12 juillet		Appel du CICR contre les représailles	
22 juillet	Réponse négative du DPF au CICR concernant l'extension de l'internement aux « valides » : la Suisse ne peut pas accueillir plus d'internés		
28 juillet			Signature du contrat entre la Fondation Rockefeller et le Comité de secours aux réfugiés belges en Suisse pour l'hospitalisation des enfants belges
31 juillet	Le service des « marraines » pour internés est interdit		

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
3 août			Berne : la Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles cesse de transmettre les correspondances aux territoires occupés
15 août			La première liste de produits interdits à l'exportation est transmise aux comités de secours
1 <sup>er</sup> septembre	Rapport du Conseil fédéral « Internierung von Familienvätern » : la Suisse ne veut pas d'extension de l'internement aux valides		
24 septembre	Carl Hauser à Arthur Hoffmann : il faut voir l'internement d'un point de vue humanitaire		
Octobre			Rentrée universitaire : l'Œuvre universitaire suisse (OUS) a accueilli 1 200 étudiants étrangers dans les universités
8 octobre	Départ des commissions sanitaires suisses mixtes dans les camps de prisonniers français et allemands		
1 <sup>er</sup> octobre			La Commission romande des internés est admise comme œuvre officiellement affiliée à l'internement
26 octobre	Parution du <i>Journal des Internés français</i>		
Novembre	Fin des échanges de grands blessés à travers la Suisse		

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
7 novembre	Suppression de la franchise postale pour les envois aux internés depuis la Suisse		
5 décembre			L'OUS pousse la Confédération à poursuivre les négociations pour obtenir l'internement des étudiants prisonniers de guerre
12 décembre			Réorganisation de Pro Captivis en faveur de l'occupation des internés, sous le patronage de la Croix-Rouge suisse
15 décembre		Le CICR reçoit le prix de vertu décerné par l'Académie française (20 000 francs)	
19 décembre			Nouvelles prescriptions du DFEP concernant l'envoi de colis aux soldats, internés et prisonniers de guerre à l'étranger
<b>1917</b>			
Janvier			Autorisation de n'envoyer qu'un seul colis par mois à l'adresse du même prisonnier
11 janvier		Gustave Ador, Adolphe Ferrière et Alfred Gautier sont invités à la Sorbonne pour une manifestation en faveur de la Suisse charitable	
3 février		Dans <i>Les Nouvelles</i> , un article incite les familles à faire pression sur le gouvernement suisse pour l'internement des prisonniers « valides »	

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
14 février	Interdiction aux internés de donner des conférences sans autorisation		
26 février	Les commandants des places d'internement doivent réduire les coûts		
2 mars			Selon le <i>Journal des Débats</i> , Pro Captivis enverrait des denrées françaises aux prisonniers allemands
5 mars	Le Bureau de l'internement est submergé de lettres de familles demandant l'internement de prisonniers valides		
6 mars	Selon Carl Hauser, l'internement en Suisse est au point mort	Le CICR sert d'intermédiaire auprès de la Croix-Rouge de Francfort pour permettre le rapatriement des enfants en zone occupée	
22 mars		Gustave Ador préconise la création d'une fédération des œuvres en faveur des Alliés à Genève	
Avril	Berne : conférence avec les délégués français et allemands au sujet de l'extension de l'internement		
1 <sup>er</sup> avril	Interdiction faite aux particuliers de confectionner et d'expédier eux-mêmes leurs colis aux prisonniers		
2 avril			Genève : création du Comité d'assistance aux prisonniers roumains

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
4 avril	Internement des premiers prisonniers français « valides »		
20 avril	Internement des premiers prisonniers allemands « valides »		
25 avril	Rapport sur les coûts trop élevés de l'internement : des restructurations sont nécessaires		
26 avril		Appel du CICR pour le rapatriement des prisonniers de guerre « valides »	
2 mai	Accord trouvé entre le DPF, les délégués français et allemands au sujet des prisonniers « valides »		
10 mai		La Croix-Rouge allemande soutient le projet de rapatriement des prisonniers de guerre « valides »	
Juin	Début des rapatriements des internés aptes à rentrer chez eux		
1 <sup>er</sup> juin			Départ prévu de la mission Chapuisat-Meyenbourg pour le ravitaillement de la Belgique
2 juin	Ordre de Carl Hauser: détachement d'internés pour des travaux dans les champs et les tourbières		
16 juin		Nomination du professeur William Rappard comme membre du CICR	
26 juin		Élection de Gustave Ador au Conseil fédéral	

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Œuvres de secours privées
24 juillet			Eugène-Albéric Naville demande au conseiller fédéral Ador de faire pression pour obtenir le ravitaillement de la population serbe
28 juillet	Les hôteliers réclament plus d'internés		Les œuvres suisses obtiennent de la direction des douanes la franchise des droits d'entrée des marchandises
1 <sup>er</sup> août			Genève : création du Comité de secours aux prisonniers de guerre bulgares
24 août			Berne : création de la Commission Suisse-Amérique
25 août			Mme Sprecher obtient le soutien de Gustave Ador pour que la Confédération soutienne la Commission Suisse-Amérique
Septembre			Wallenried : M. et Mme Castella créent une œuvre indépendante de rapatriement d'enfants belges, en collaboration avec les autorités belges
10 septembre :		Conférence des Croix-Rouge des pays neutres à Genève	
17 septembre		Le CICR presse la France à ratifier les accords concernant les prisonniers « valides »	

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
19 septembre		Le CICR demande à Gustave Ador de convaincre l'Allemagne à signer les accords sur les prisonniers de guerre «valides»	
28 septembre	Passage par Bâle-Évian (au lieu de Schaffhouse-Annemasse) des personnes devant encore être évacuées des territoires occupés		
12 octobre	Réduction (de 72 à 9) du nombre des comités autorisés à exporter des denrées depuis la Suisse aux prisonniers de guerre		
5 novembre	Création d'un Comité de rapatriement à Bâle pour les évacués		
13 novembre			Fusion entre le Bureau de recherche de disparus de Zurich et la Commission des otages de Bâle : Bureau de recherche Bâle-Genève
14 novembre		Conférence bulgaro-serbe à Genève, à l'instigation du CICR, pour traiter les problèmes liés aux prisonniers	
30 novembre		Publication de la circulaire 171 «Projet d'exposition internationale d'appareils pour la rééducation des mutilés»	
1 <sup>er</sup> décembre	Début des pourparlers de la Conférence franco-allemande à Berne pour trouver un accord général sur l'internement		

Dates	Actions de la Confédération	Activités du CICR	Euvres de secours privées
10 décembre		Le CICR reçoit le Prix Nobel de la paix	
15 décembre			Création de la Fédération des œuvres résidant en Suisse en faveur des prisonniers de guerre français et belges
19 décembre	Fin des pourparlers de la Conférence franco-allemande à Berne sur l'internement		
<b>1918</b>			
21 janvier		Appel en faveur de la suppression des camps dits de propagande	
6 février		Appel contre l'emploi des gaz toxiques	
15 mars	Accords de la France et de l'Allemagne sur l'internement		
26 avril	Signature des Accords de Berne : code du prisonnier de guerre		
30 avril		Annulation de la Conférence des Croix-Rouge des belligérants et des neutres prévue à Genève	
11 octobre	Fin du rapatriement des évacués à travers la Suisse		
27 novembre		Publication de la circulaire 174 « La Mission du CICR pendant et après la guerre »	

## Liste des figures

Figure 1 : Nombre d'articles concernant les marraines de Saint-Imier parus dans <i>Le Jura bernois</i> .....	145
Figure 2 : Nombre de prisonniers secourus individuellement par les colis envoyés de l'APJF (1915-1918).....	156
Figure 3 : Nombre mensuel de colis envoyés aux prisonniers de guerre entre août 1915 et novembre 1918.....	158
Figure 4 : Nombre de comités de secours établis dans les cinq principaux centres romands et alémaniques, selon leur orientation internationale .....	215
Figure 5 : Représentation graphique représentant les sympathies internationales des œuvres suisses .....	219
Figure 6 : Répartition des comités de secours pro-belges et pro-serbes en Suisse.....	222
Figure 7 : Répartition des comités de secours pro-italiens, pro-russes et pro-polonais en Suisse.....	222
Figure 8 : Tableau de l'activité de la section roumaine du Comité bernois.....	246
Figure 9 : Camps ravitaillés en envois collectifs par le Comité bernois, section belge .....	249

Figure 10: Statistique des colis individuels envoyés par le Comité bernois, section belge entre mars 1915 et septembre 1916.....	251
Figure 11 : Dépenses du CCAIB pour l'assistance aux internés (en CHF).....	326
Figure 12: Détail des dépenses de l'Union patriotique belge d'octobre 1916 à octobre 1918 (en CHF) .....	334
Figure 13: Résultats de collectes ponctuelles en faveur du Comité vaudois pro-serbe (en CHF) .....	354
Figure 14: Principales sources de financement du BSPG au 31 décembre 1917.....	357
Figure 15: Provenance et taux de participation financière au Comité suisse de secours aux Serbes.....	367
Figure 16: Valeur des marchandises envoyées aux États-Unis en octobre et novembre 1917 par les sous-sections de la Commission Suisse-Amérique.....	391

## Sources et bibliographie

### Fonds d'archives

#### *Archives fédérales (AFS), Berne*

*E 2020, 1000/130 Eidg. Politisches Departement, Abt. f. Vertretung fremder Interessen u. Internierung, 1875-1939*

- 103, Bureau de secours des prisonniers de guerre, Bureau Poinard
- 104, Bureau de secours des prisonniers de guerre, Bureau Poinard, II
- 109, Verproviantierung Serbiens
- 110, Rapports du Bureau de secours aux P. G. serbes
- 144, Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre, Verschiedenes

*E 2001 (A), 1000/45, Eidgenössisches Politisches Departement, 1896-1918*

- 684, Listen der Proteste verschiedener Staaten gegen die Verletzung des Menschen- und Kriegsrechts durch die kriegführenden Mächte. 1916-1917
- 685, Listen der Proteste verschiedener Staaten gegen die Verletzung des Menschen- und Kriegsrechts durch die kriegführenden Mächte. 1916-1917
- 692, Internationales Rotes Kreuz in Genf, insbesondere Auskunftsstelle des IKRK für Verwundete und Gefangene. Nationale Rot-Kreuz-Gesellschaften. 1914-1918

*E 27, 1000/721, Eidgenössisches Militärdepartement (1878-1950)*

- 13950, Kontrolle der Urlaubsgänger fremder Heere; Einreise und Aufenthalt von amerikanischen Urlaubern zur Unterstützung des Fremdenverkehrs
- 13951, Vorbereitung für die kriegsrechtliche Internierung, u.a. Konventionsentwurf
- 13952, Internierung und Hospitalisierung, 1914-1940, Allgemeines
- 13953, Darstellung des Pressebüros des Armeestabes betr. Hospitalisierung von Kranken und verwundeten Kriegsgefangenen in der Schweiz
- 13956, Konferenzen
- 13960, Internierungs-Regionen, u.a. Eingaben von Kantonen, Hotels usw betr. Belegung von Ortschaften mit Internierten
- 13969, Internierung, Rapatriierung, Austausch von Kriegs- und Zivilgefangenen zwischen Deutschland und Frankreich 1916-1918
- 13981, Vereinbarung zwischen Deutschland und Frankreich betr. Internierung von Kriegsgefangenen in der Schweiz, vom Dez. 1915 - Jan. 1916
- 13996, Unterkunft; Verpflegung, u.a. Verhandlungen mit den Heimatstaaten betr. Erhöhung der Lebensmittellieferungen für die Internierten; Bekleidung
- 14001, Beschäftigung der Internierten
- 14003, Oberleitung der Beschäftigungsstellen [Pro Captivis]
- 14004, Beschäftigung der Internierten in Handel, Gewerbe, Landwirtschaft, Industrie, bei öffentlichen Arbeiten und in nationalen Werkstätten
- 14044, Durchtransporte, Austausch von Militär- und Zivilpersonen durch die Schweiz: Austausch von Kriegsgeiseln zwischen Frankreich und Deutschland

*E 2200.40-05 Légation de Londres, Secours Divers 1916*

- 1000/1628, Ravitaillement de la Belgique et des parties occupées de la France

## ***Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève***

### *C G1 A, Direction de l'Agence 1914-1919*

- 08, Abus des insignes de la CR et polémiques sur le CICR 1914-1918
- 15, Bureau de renseignements officiels et officieux
- 39, Suisse: bureaux et intermédiaires divers (particuliers, associations) 1914-1918
- 40, Œuvres de secours aux prisonniers de guerre et aux victimes civiles dans les pays belligérants et dans les pays neutres 1914-1920
- 41, Comités de secours dans les camps
- 42, Rapatriement de prisonniers 1914-1920
- 43, Internement de prisonniers en pays neutres 1914-1920
- A PV A AIPG 1-2, Procès-verbal du Comité international de la Croix-Rouge, Agence des Prisonniers de guerre

## ***Archives cantonales vaudoises (ACV)***

### *P Comité belge*

- Dossier I, Archives Mme Mary Widmer-Curtat, présidente
- Dossier II, Comité central suisse de secours aux réfugiés belges
- Dossier III, Comité vaudois de secours aux réfugiés belges

### *P serbes*

- 1, Procès-verbaux des séances du Comité vaudois de secours aux Serbes
- 2, Liste de souscriptions pour le fonds de secours aux orphelins serbes
- 3, Liste des souscriptions pour le fonds de secours à la population serbe

## **Archives de l'État de Fribourg (AEF)**

*Dossiers du Département de la police. Rv 18.4.*

- DPd 858, Divers : manifestation en gare de Fribourg 1914-mars 1915

*Association catholique internationale des œuvres de la Protection de la jeune fille*

- 68, Suisse. Association féminine catholique suisse 1909-1937

- 233, Liste des collaboratrices fribourgeoises. 1916-1918

- 251, Fédération des sociétés en faveur des victimes civiles à Zurich. Recherches de disparus, transmissions de nouvelles. 1915-1918

*Mission catholique suisse*

- 21, Protection de la Jeune Fille. Correspondance. 1915-1916

## **Archives d'État de Genève (AEG)**

*Fonds Édouard Chapuisat, Archives privées 272.*

- 22.1, Correspondance, soit lettres d'introduction, télégrammes, lettres de Gustave Ador, Otto de Meyenburg du Bureau zurichois pour la recherche de disparus, Paul Hymans, ministre français du ravitaillement *et al.* 58 pces. Sept-oct. 1917.

## **Archives de la Croix-Rouge suisse (ACRS), Berne**

*J.2.15 (Fonds d'archives conservé aux AFS)*

- 43, Verwundetenaustausch, 1914-1918

### *Bibliothèque (Wabern)*

- III. *Generalbericht der Direktion des schweiz. Centralvereins vom Rothen Kreuz und seiner Sektionen über die Jahre 1889/1895*
- XX<sup>e</sup> *Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1914*
- XIX<sup>e</sup> *Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1915*
- XXII<sup>e</sup> *Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1916*
- XXIII<sup>e</sup> *Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1917*
- XXIV<sup>e</sup> *Rapport sur la Croix-Rouge suisse pour l'année 1918*
- *SRK Protokolle*, Bd. 3. 1911-1919

### **Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains**

*Croix-Rouge vaudoise, section d'Yverdon. Bureau de secours aux prisonniers de guerre*

CN 291, Listes de prisonniers

CN 295, Liste de prisonniers français et belges

CN 302, Correspondance

### **Archives générales du Royaume de Belgique (AGR), Bruxelles**

*Série C. Archives belges formées à l'étranger*

- I 448, Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre
- I 449, Bureau de secours aux prisonniers de guerre, à Berne (1918)
- I 450, Dienst voor Geïnterneerden van het Belgisch Gezantschap in Bern (1918)
- I 451, Comité central d'assistance aux internés belges en Suisse (1915-1920)
- I 452, Internés belges à Montreux (1916-1918)
- I 453, Internés belges à Leysin (1917-1918)
- I 454, Office belge à Lausanne (1914-1920)
- I 455, Office du travail à Lausanne (1916-1919)

- I 456, Union philanthropique belge à Genève (1915-1918)
- T 473, Inventaire des archives du Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914-1919)

*Pap. Schollaert-Helleputte*

- Dossier 609, «Rapport de M. Waxweiler»; «Rapport de M. Steyaert»

**Archives de l'Évêché de Fribourg-Lausanne-Genève (AEvF)**

*D. 55 Mission catholique suisse*

- Correspondances

**Studienbibliothek, Winterthur**

*Nachlass Julie Bikle*

- Carton n° 5, 6, 13, 19, 46
- Korrespondanzbücher n° 155, 167, 168, 169, 170, 173

**Bibliothèque de la ville du Locle (BVL)**

*Fonds T. Combe*

- *Le Rameau d'Olivier, Bulletin de l'Alliance des Enfants*

**Burger Bibliothek Bern**

*Nachlass Ernst Röthlisberger*

- Mss. Hist. Helv. XXXIV. 8-25, C. Rotes Kreuz Genf

*Nachlass Rudolf von Tavel*

- 6, Nachtrag V, 359. Pro Captivis

***Staatsarchiv Basel***

*PA 414. Agence internationale des prisonniers de guerre à Bâle.  
1914-1918*

- 1, Allgemeines und Einzelnes

*Politisches, JJ Weltkrieg, 1914-1918*

- 7, Evakuierte, Internierte, Kriegsgefangene

***Staatsarchiv Zurich***

*N 74 I, Unterstützung Landesfremder allgemein*

- 7, Hilfsbund für Deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz

***Gosteli-Stiftung, Worblaufen***

*Fonds 128, Freundinnen junger Mädchen*

- 2, Sitzung Nationalkomitee

***Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale, Berne***

*Fonds des cartes postales*

- Ansichtpostkarten Kriegspostkarten

## **Archives familiales privées, famille Naville, Genève**

- E.-A. Naville, *Notes et souvenirs*, cahier n° 4.

## **Sources imprimées**

### **Articles, monographies et correspondances publiés**

ABDERHALDEN Emil, *Schweizerfürsorge für deutsche Kinder. Ihre Organisation in der Schweiz und in Deutschland. Bericht über die Tätigkeit der Zentrale in Halle a. S.*, Halle : Buchdr. des Waisenhauses, 1921.

ADOR Gustave, *Lettres à sa fille Germaine et à son gendre Frédéric Barbey*, BARBEY Daniel, DURANT Roger (éd.), Genève : Fondation Gustave Ador : Slatkine, 2009.

ALIX Andrée d', *Le rapatriement, étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours*, Paris : Bloud et Gay, 1919.

ANTHOUARD Albert d', *Le régime des prisonniers de guerre en Allemagne : réponse basée sur des renseignements officiels et adressée à M. le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire*, Fribourg-en-Brisgau : Herder, 1917.

BADEN Max Prinz Von, MANN Golo, BURCKHARDT Andreas (éd.), *Erinnerungen und Dokumente*, Stuttgart : Ernst Klett Verlag, 1968.

BAGOTZKY Serge, *La situation des Prisonniers de guerre russes et l'activité de la commission de la Croix-Rouge russe en Suisse*, Berne : Imprimerie Benteli S.A. Bumplitz, 1918.

BEAUPIN Eugène, «La mission catholique suisse», *Revue du clergé français*, 1915, tome 83, p. 193-210.

BUTTICAZ Émile, *Catalogue général des œuvres de bienfaisance en Suisse pendant la guerre*, Lausanne : Imprimeries réunies, 1917.

CAHEN-SALVADOR Georges, *Les prisonniers de guerre (1914-1919)*, Paris : Payot, 1922.

CALONDER Félix, *Die allgemeine Lage des Landes*, Berne : Wyss, 1918.

CHASSIN André, *Les Prisonniers de Guerre français internés en Suisse*, Paris : Librairie Plon, 1917.

- CUENDET William, *Le passage des rapatriés français à Zurich*, Bâle: Mars, 1915.
- DAVALL Émile, *Les troupes internées en Suisse à la fin de la guerre franco-allemande en 1871*, Berne, 1873.
- DESTRÉE Jules, *Souvenirs des temps de guerre* (texte établi par DUMOULIN Michel), Louvain: Éditions Nauwelaerts, 1980.
- DUNANT Henry, *Un souvenir de Solférino*, Genève: J.-G. Fick, 1862.
- FATIO Guillaume, *L'Assistance pendant la guerre. Liste des 200 œuvres créées à Genève en ayant fait appel au public genevois depuis le commencement de la guerre (du 1<sup>er</sup> août 1914 au 1<sup>er</sup> février 1917)*, Genève: Atar, 1917.
- FAVRE Édouard, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, trois rapports, Genève: Georg & Cie, 1916-1917-1918.
- GEISENDORF-DES GOUTTES Théophile, *Trois ans d'action intellectuelle et morale au milieu des internés alliés: exposé général du travail de la Commission romande des internés, 1916-1919*.
- *Le ravitaillement intellectuel et moral des internés alliés, 2<sup>e</sup> et dernier rapport général de la Commission romande des internés, 1<sup>er</sup> juillet 1917 au 31 janvier 1919*, Genève: Rivaz, 1919.
- GIRARDET-VIELLE Antonie, «Bureau international féministe en faveur des victimes de la guerre», *Jahrbuch der Schweizerfrauen - Annuaire féminin suisse*, Berne: Verlag A. Francke, 1915.
- GOUTTES Paul des, *Le rôle et l'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant la Guerre européenne de 1914 à 1916*, Genève, 1917.
- *Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge*, Genève: Georg & Cie, 1928.
- GOYAU Georges, *L'idée de patrie et l'humanitarisme: essai d'histoire française, 1866-1901*, Paris: Perrin, 1902.
- GROSS Paul, «Le ravitaillement de la Suisse», *Revue d'économie politique*, Paris: Dalloz, 1917, p. 347-361.
- JÖHR Adolf, *Die Volkswirtschaft der Schweiz im Kriegsfall*, Zurich: Verlag von Luhn & Schürch, 1912.
- KEMPIN Walter, «Conférence prononcée lors de la 2<sup>e</sup> assemblée annuelle de la Société d'utilité publique du canton de Zurich, le 3 novembre 1880, à Winterthour», *Revue suisse d'utilité publique*, xx<sup>e</sup> année, fasc. 1, 1881.

- MERZ Julie, «Die Schweizerfrauen und der Krieg», *Jahrbuch der Schweizerfrauen - Annuaire féminin suisse*, Berne: Verlag A. Francke, 1915.
- MICHEFF Dimitri, *La Serbie et la Bulgarie devant l'opinion publique: à propos des protestations publiques de Genève et Lausanne*, Berne: P. Haupt, 1918.
- MITKOVITCH-ROCHAT H., «Quinze mois dans les hôpitaux serbes», *La Croix-Rouge suisse, revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins de malades et hygiène populaire*, Berne, septembre 1916.
- MONTENACH Georges de, *La représentation de la Suisse à l'étranger*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1917.
- MONTENACH Suzanne de, «L'œuvre de Protection de la jeune fille du point de vue social», in *Publications de l'Association populaire catholique suisse*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, 1911.
- MORTIER Raoul, *Au tribunal des neutres, À la gloire de la France*, Paris: Dunot et Pinat, 1917.
- MOYNIER Gustave, *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, Paris: Sandoz & Thuillier, 1882.
- MULHALL Michael G., *The progress of the world in arts, agriculture, commerce, manufactures, instruction, railways, and public wealth since the beginning of the nineteenth century*, Londres: Edward Stanford, 1880.
- NAGEL Ernst, *Les œuvres suisses de charité pendant la guerre, 1914-1916*, (2 vol.), Bâle: Frobenius, 1916.
- NAVILLE Hélène, *Ernest Naville, sa vie et sa pensée*, (2 tomes), Genève: Georg & Cie, 1917.
- PETROVITCH Édouard, *Impressions de guerre d'un volontaire serbe de 17 ans: souvenirs de mon voyage en Serbie et de la campagne contre les Austro-Allemands*, Genève: Atar, 1917.
- POPOVITCH Paul, «Le rôle du capital français dans la tentative de suppression de l'État monténégrin», *Nouvelle revue de Hongrie*, tome 26, janvier-juin 1922.
- POURTALES Guy de, *Correspondances I 1909-1918*, JAKUBEC Doris, DELACRETAZ Anne-Lise, BOUVIER Renaud (éd.), Genève: Slatkine, 2006.
- PROBST Louis, *Erinnerungen an die Schweiz: Rot-Kreuz Expedition nach Serbien. 8. Februar bis 17 mai 1913*, Bâle, 1913.

- RADOVANOVITCH Militch *et al.*, *La Serbie économique: 1914-1918: richesse nationale, rendement économique, dommages causés par la guerre, restauration du pays, programme économique d'après guerre*, Genève: Imprimerie Reggiani, 1918.
- RAGAZ Leonhard, *Die neue Schweiz: ein Programm für Schweizer und solche, die es werden wollen*, Olten: W. Trösch, 1918.
- RAPPARD William, *La mission suisse aux États-Unis, août-novembre 1917*, Genève: Sonor, 1918.
- REICHEL Otto, *Les internés allemands en Suisse: souvenir de l'hospitalisation des prisonniers de guerre civils et militaires allemands*, édité par la Légation impériale d'Allemagne à Berne & Munich: R. Piper & Cie, 1917.
- REICHEN Albert, *Die Kriegsgefangenenpost*, Zurich: Orell Füssli, 1916.  
 — *Die Hilfstätigkeit der Schweiz im Weltkrieg*, Zurich: Orell Füssli, 1916.  
 — *Les internés français dans l'Oberland bernois*, Meiringen: Institut art. Brugger, 1917.
- REINKE Rudolf, *Die Organisation des Interniertenwesens in der Schweiz (mit besonderer Berücksichtigung der Organisation des deutschen Interniertenwesens)*, Erlangung der Würde eines doctor rerum politicarum der Rechts- und Staatswissenschaftlichen Fakultät der Universität Breslau, 1919.
- REISS Rodolphe Archibald, *Wie die Österreicher und Ungaren in Serbien Krieg führten: Persönliche Beobachtungen eines Neutralen*, Lausanne: Payot & Cie, 1915.
- ROGER Noëlle, *Le cortège des victimes. Les rapatriés d'Allemagne, 1914-1916*, Paris: Perrin & Cie, 1917.  
 — *Les trains des Grands Blessés, I. À travers la Suisse*, Paris & Neuchâtel: Attinger Frères, 1917.  
 — *Le passage des évacués à travers la Suisse, II. Schaffhouse*, Zurich, Paris & Neuchâtel: Attinger Frères, 1917.
- ROLLAND Romain, *Journal des années de guerre 1914-1919. Notes et documents pour servir à l'histoire morale de l'Europe de ce temps*, texte établi par ROMAIN-ROLLAND Marie, Paris: Albin Michel, 1952.
- ROTHEN Elisabeth, «Internationale Frauenverbände», *Jahrbuch der Schweizerfrauen*, Berne: Verlag A. Francke, 1915.

- RÖTHLISBERGER Ernst, «Die schweizerische Hilfsaktion für die Opfer des Krieges und das Heimschaffungswerk», Separatabdruck aus dem Politischen Jahrbuch des Schweizer Eidgenossenschaft, Berne: K. J. Wyss, 1915.
- *Die Rot-Kreuz-Anstalten in Bern*, Berne, 1915.
- RUSIECKA Marie de, *La vaillante Serbie: d'Uskud à St-Jean-de-Medua: souvenirs de la tragique retraite serbe à travers l'Albanie en 1915-1916*, Genève: Atar, 1916.
- SAHLI Walther, «Das schweizerische Rote Kreuz und seine Entwicklung - Eine Anregung von Dr. W. Sahli», *Das Rote Kreuz*, n° 15, août 1898.
- SEIPPEL Paul, *Les événements actuels vus de la Suisse romande*, Zurich: Rascher & Cie, 1915.
- SILBERNAGEL-CALOYANNI Alfred, *Rapports intellectuels entre la Belgique et la Suisse pendant la guerre et dans l'après-guerre: souvenirs d'amitiés belgo-suissees*, Bruxelles: Imprimerie scientifique et littéraire, 1932.
- SPASSOYEVITCH Yanko, *Le roi Nicolas et l'union du Monténégro avec la Serbie*, Genève: Éditions du journal La Serbie, 1918.
- SPITTELER Carl, *Notre point de vue suisse, Conférence donnée le 14 décembre, sous les auspices de la Nouvelle Société helvétique*, trad. par Catherine Guiland, Zurich: Rascher & Cie, 1915.
- STURZENEGGER Catharina, «Lettres de la Serbie», *La Croix-Rouge suisse, revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins de malades et hygiène populaire*, Berne, février 1915.
- *La Serbie en guerre 1914-1916, épisodes vécus et illustrés de 120 photographies par une Suisseuse allemande au service de la Croix-Rouge*, Neuchâtel & Paris: Delachaux Niestlé & Fischbacher, 1916.
- TRAZ Robert de, *Gustave Ador*, Genève: Librairie Payot, 1919.
- TURMANN Max, «La guerre et l'organisation internationale de la charité en Suisse» (3 articles), in *Correspondant*, n° 1260-1262, 25 mars, 10 et 25 avril 1915, p. 1044-1061, p. 59-86 et p. 281-300.
- *La Suisse pendant la guerre. Notes d'un témoin français*, Paris: Perrin et Cie, 1917.
- VALLOTTON Benjamin, *Ce qu'en pense Potterat*, Lausanne, F. Rouge, 1915.
- *Leur Calvaire! Ceux de Cambrai, Noyon, Lille, Saint-Quentin..., Paris & Nancy: Berger-Levrault*, 1918.

- WAXWEILER Émile, *Rapport de M. Waxweiler*, Genève, 4 mars 1915.  
 — *Rapport sur une seconde mission en Suisse*, 10-30 novembre 1915.
- WIDMER-CURTAT Mary, *Nos souvenirs de la famille royale de Belgique*, Lausanne: La Concorde, 1937.
- WOLTERECK Richard, *Merkbuch für die Deutschen Internierten in der Schweiz*, Gestiftet vom Frankfurter Verein vom Roten Kreuz, Ausschuss für deutsche Kriegsgefangene, Berne: Verlag A. Franke, 1916.  
 — *Denkschrift über die geistige Beschäftigung der deutschen Gefangenen in Frankreich*, Berne: Verlag der Bücherzentrale für deutsche Kriegsgefangene, 1918.
- ZULLIGER Hans, «Die Schweizerische Liebestätigkeit im Weltkrieg», in *Die Berner Woche in Wort und Bild, Ein Blatt für heimatliche Art und Kunst*, Berne, n° 47, novembre 1916, p. 556-559.

## Brochures et rapports d'activités des comités de secours

- A.C.I. des Œuvres de Protection de la Jeune Fille. *L'activité du Secrétariat central durant la guerre mondiale, 1914-1918*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, 1920.
- Album des internés de guerre en Suisse: les alliés*, Genève: Atar, 1917.
- Aux internés quittant la Suisse*, Commission romande des internés, Lausanne, 1917.
- Basel und die Evakuierten. 5. November 1917 bis 11. Oktober 1918. Bericht des Basler Heimschaffungs-Komitees (Comité de Rapatriement de Bâle)*, Bâle: J. Billeter, 1919.
- BIKLE Julie, *Wie suchen wir die Vermissten? Bilder aus einer Ermittlungsstelle, Winterthur*, Zurich: Orell Füssli, 1916.  
 — *Bilder aus der Tätigkeit der Ermittlungsstelle für Vermisste Winterthur 1914-1919*, Winterthur: Buchdruckerei Geschwister Ziegler, 1929.
- BUMAN Eugène de, *Rapport au Conseil d'État sur l'internement des troupes françaises dans le canton de Fribourg - du 2 février au 27 mars 1871*, Fribourg: Imprimerie Fragnière, 1871.
- Caritas Humanitas, La famille du prisonnier russe nécessiteux, Genève, 23 juin 1916 - 23 février 1917*, slnd.

- Comité suisse de secours aux Belges, Section genevoise, Rapport financier, Genève, 1919.*
- Comité suisse de secours aux Serbes, Comptes rendus - Rapports sur ses travaux en 1916, Genève, Comité suisse de secours aux Serbes, 1916.*
- Comité vaudois de secours aux Serbes, Section du Comité suisse de secours aux Serbes: rapport sur son activité du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 1<sup>er</sup> octobre 1917, Lausanne: Imprimerie La Concorde, 1917.*
- Compte rendu du Comité général de secours pour les victimes de la guerre en Pologne, du 9 janvier 1915 au 31 mars 1917, Vevey: Société Klausfelder, 1917.*
- CRUE Francis de, MURET Ernest, FEHR Henri, *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre. Rapports sur l'activité du Comité de Genève durant les années 1915-1916, Genève, 1919.*
- DELUZ Auguste, *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre 1915-1920, Lausanne: Petter, Giesser & Held imprimeurs, 1920.*
- Deuxième et dernier compte rendu du Comité général de Secours pour les victimes de la guerre en Pologne, du 1<sup>er</sup> avril 1917 au 30 septembre 1919, Vevey: Société Klausfelder, 1919.*
- Durchzug der französischen Evakuierten in Zürich: Dokumente über den Weltkrieg, Bâle: Neue Literarische Buchh., 1915.*
- GODET Philippe, *Les réfugiés belges dans le canton de Neuchâtel, Neuchâtel: Attinger Frères, 1915.*
- *Les réfugiés belges dans le canton de Neuchâtel: 2<sup>e</sup> Rapport, lu dans l'Assemblée générale des Comités neuchâtelois de secours aux Réfugiés belges, tenue à Neuchâtel le 12 avril 1917, Neuchâtel: Attinger Frères, 1917.*
- HENRY GEORGE E., *La Mandragore, 1914-1919. Œuvre privée pour la recherche de disparus, Genève: Imprimerie de la Tribune de Genève, 1922.*
- L'étape libératrice: Au Soleil et sur les Monts. La vie de nos soldats et de nos alliés internés en Suisse, Genève: Sadag, 1918.*
- L'œuvre suisse en Belgique, Comité de Secours aux Sinistrés, Zurich: Fretz Frères S.A, 1918.*
- «La Suisse neutre: 1914-1917: Le pays des bonnes œuvres», *Histoire illustrée et encyclopédique de la guerre mondiale publiée par le "Times"*, traduction du cahier 163, vol. 13, Genève: Atar, 1918.

- La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, 1914-1919*, Berne: Imprimerie coopérative, 1920.
- Le Comité 1915 de secours aux Arméniens*, (feuille volante), Genève: A. Eggimann, 1915.
- Le Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre. Division de la Croix-Rouge suisse. Résumé de son activité*, Berne, 1919.
- Le paquet du prisonnier de guerre, Compte rendu du 1<sup>er</sup> janvier 1918*, Genève, 1918.
- Le Vêtement du prisonnier de guerre*, Paris, 1916.
- Les Réfugiés belges en Suisse. Réception et hospitalisation dans le Canton de Vaud*, Lausanne: L. Martinet, 1915.
- Note sur l'activité du Comité suisse de secours aux Serbes, Genève, de décembre 1915 à juillet 1916*, Genève, 1916.
- Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre: compte rendu sur les trois premiers semestres d'activité des Sections de Lausanne*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1917.
- Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre, Compte rendu sur les trois derniers semestres d'activité des Sections de Lausanne*, Lausanne: Imprimeries réunies, 1919.
- Œuvres en faveur des victimes de la guerre, Divers, 1915-1916*. Dossier contenant diverses œuvres: *Le vêtement du prisonnier de guerre (Paris)*, *Union philanthropique belge (Genève)*, *L'œuvre de secours aux Polonais en Suisse (Lausanne)*, *Fonds en faveur des militaires aveugles hospitalisés en France*, slnd.
- Pendant la Grande Guerre. L'hospitalisation des enfants belges en Suisse et l'aide américaine. Rapport du Comité fribourgeois. La participation du canton de Fribourg et celle de l'Amérique à l'œuvre d'hospitalisation des enfants belges en Suisse: 1915-1919*, Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, 1920.
- Pour les réfugiés serbes bosniaques en Monténégro, Genève, 1<sup>er</sup> avril 1915*, slnd.
- Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915*, Genève: A. Eggimann, 1915.
- Rapport du Comité Neuchâtelois de secours aux Prisonniers de guerre français, belges et anglais*, Neuchâtel: Imprimerie Borel frères, 1919.
- Rapport Général de l'œuvre des Réfugiés belges en Suisse*, Lausanne: Bureau du Comité central, 1918.

*Rapport sur la Constitution et l'activité de la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre alliés à Genève*, Genève : Imprimerie J. Bertschi, 1919.

*Rapport sur les activités du Bureau zurichois pour la recherche de disparus du 13 mars 1917, par M. de Meyenburg, historique et compte rendu des activités du Bureau*, slnd.

*Section roumaine du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre*, Berne : Imprimerie R. Suter & Cie, s.d.

*Souvenir du Bureau international féministe de Renseignements en faveur des Victimes de la Guerre. Octobre 1914-Juillet 1919*, Lausanne : Imprimeries réunies S.A., 1919.

*Union Patriotique des Internés et Prisonniers belges, affiliée à la Fédération des Œuvres de Secours aux Prisonniers de guerre Alliés de Genève, officiellement agréée par le Comité international de la Croix-Rouge, Bilan et rapport de clôture, Genève, 1916-1918*, Genève : Imprimerie Burgi, 1918.

## Périodiques

*Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, Genève, (1878).

*Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, Genève : Comité international, (1914-1918).

*Croix-Rouge suisse, organe officiel du Comité central de la Croix-Rouge suisse, de l'Alliance des Samaritains et de la Société sanitaire militaire*, Genève, (1914-1918).

*Das Rote Kreuz, Schweizerische Halbmonatsschrift für Samariterwesen, Krankenpflege und Volksgesundheitspflege*, Berne, (1914-1918).

*Der Hilfsbund, Mitteilungen aus der deutschen Kriegerfürsorge in der Schweiz*, Zurich : Hilfsbund für Deutsche Kriegerfürsorge in der Schweiz, (1916-1921).

*Der Philanthrop, Correspondenzblatt wohlthätiger und gemeinnütziger Gesellschaften*, Zurich, (1882).

*Deutsche Internierten Zeitung*, hrsg. mit Genehmigung des Schweizer Armeearztes von der Deutschen Kriegsgefangenen-Fürsorge, Berne : A. Francke, (1916-1918).

*Le Journal des internés*, publié sous le haut patronage de l'ambassade de France en Suisse et avec l'autorisation du Service de l'internement, Berne : Reichenau, (1916-1918).

*Mission catholique suisse* (bulletin mensuel), Fribourg : Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre, (1916-1919).

*Neujahrs-Blatt der Hilfsgesellschaft von Winterthur*, Winterthour : Buchdruckerei Geschwister Ziegler, 1928.

*Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, Genève : Comité international de la Croix-Rouge, (1916-1918).

*Panorama de la guerre de 1914*, tome 5, Paris : J. Tallandier, 1917.

*Revue internationale de La Croix-Rouge*, Genève : Comité international de la Croix-Rouge.

*Revue suisse d'utilité publique*, Zurich : Gull & Leemann, (1881).

## **Publications officielles et références**

*Actes du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre 1914-1918*, Genève : Imprimerie du Journal de Genève, 1918.

*Dictionnaire suisse des contemporains*, Berne : Verlag des Schweiz. Zeitgenossen-Lexikons, 1921.

*Documents diplomatiques suisses*, vol. 5 à 7, 1904-1914, 1914-1918, 1918-1920 (2 vol.), Berne : Benteli, 1981-1984.

*Feuille fédérale, Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Annuaire fédéral*, Publications du gouvernement fédéral suisse.

*Rapport du Comité de Propagande sur l'organisation du Service de la Propagande belge au moyen d'informations de la presse quotidienne*, Le Havre, 1917.

*Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui en vertu des arrêtés fédéraux du 3 août 1914, 3 avril 1919 et 19 octobre 1920 : Rapports de neutralité*, Berne : Wyss Erben, 1914-1923.

## Journaux consultés

*Basler Nachrichten*, Bâle; *Berner Landbote*, Berne; *Courrier du Léman*, Genève; *Emmenthaler Nachrichten*, Münsingen Berne; *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, Neuchâtel; *Gazette de Lausanne*, Lausanne; *Journal de Genève*, Genève; *L'Arbalète*, Lausanne; *L'Impartial*, La Chaux-de-Fonds; *La Gruyère*, Bulle; *La Liberté*, Fribourg; *La Tribune*, Lausanne; *Le Confédéré*, Martigny; *Le Correspondant*, Paris; *Le Genevois*, Genève; *Le Jura bernois*, Saint-Imier; *Le Temps*, Paris; *Oberland Anzeiger*, Interlaken; *Vaterland*, Lucerne; *Züricher Post*, Zurich; *Zürichersee Zeitung*, Stäfa Zurich.

## Bibliographie

### Outils de travail

- ALTERMATT Urs (éd.), *Die Schweizer Bundesräte: ein biographisches Lexikon*, Zurich: Artemis & Winkler, 1992.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, Histoire et culture*, Paris: Bayard, 2004.
- BLASER Fritz, *Bibliographie de l'histoire de la presse suisse*, Bâle: Birkhäuser Verlag, 1956.
- BOUCHET-SAULNIER Françoise, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris: La Découverte, 3<sup>e</sup> édition, 2006.
- BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève: Comité international de la Croix-Rouge, 1994.
- BUNGENER Éric, *Filiations protestantes*, 2 vol., Paris: Éditions familiales, 1998.
- BÜRGIN Kurt, *Statistische Untersuchungen über das Schweizerische Zeitung 1896-1930*, Leipzig, 1939.
- HAUG Hans, *Menschlichkeit für alle, die Weltbewegung des Roten Kreuzes und des Roten Halbmonds*, Institut Henry Dunant, Berne: Verlag Haupt, 1995.
- HIRSCHFELD Gerhard, KRUMEICH Gerd et al. (éd.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn & Zurich: Schöningh & NZZ Verlag, 2003.

*L'humanitaire en mouvement. De Solferino (1859) à Sarajevo (1995)*, Genève: Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1995.

LIVESY Anthony, *Atlas de la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Paris: Autrement, 1996.

## Historiographie

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Paris: Gallimard, 2000.

BRAUMAN Rony, *L'action humanitaire*, Paris: Flammarion, 2000.

CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, *Le tamis helvétique: des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés*, Lausanne: Éditions d'En bas, 1982.

DURANT André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, Genève: Institut Henry Dunant, 1978.

DUPRAT Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris: Comité d'histoire de la sécurité sociale, vol. 1 et 2, 1996 et 1997.

FRANÇOIS Étienne (éd.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris: Éditions Recherche sur les civilisations, 1986.

GUÉX Sébastien, STUDER Brigitte *et al.* (éd.), *Die Schweiz 1798-1998: Staat-Gesellschaft-Politik, Krisen und Stabilisierung, die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich: Chronos, 1998.

JOST Hans Ulrich, TANNER Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine. Sociabilité et faits associatifs*, Zurich: Chronos, 1991.

JULLIARD Jacques (éd.), «Les congrès, lieux de l'échange intellectuel 1850-1914», *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle*, 7/1989.

LAMBELET Alexandre, *La philanthropie*, Paris: Les Presses de Sciences Po, 2014.

LAVOIE Vincent, *Photojournalismes. Revoir les canons de l'image de presse*, Paris: Hazan, 2010.

LECHERVY Christian, RYFMAN Philippe, *Action humanitaire et solidarité internationale: les ONG*, Paris: Hatier, 1993.

- LIEDTKE Rainer, WEBER Klaus, *Religion und Philanthropie in den europäischen Zivilgesellschaften: Entwicklungen im 19. und 20. Jahrhundert*, Paderborn: F. Schöningh, 2009.
- MOOS Carlo, *Ja zum Völkerbund - Nein zur Uno: die Volksabstimmungen von 1920 und 1986 in der Schweiz*, Zurich: Chronos, 2001.
- PLONGERON Bernard, GUILLAUME Pierre, *De la charité à l'action sociale: religion et société*, Paris: CTHS, 1995.
- PROST Antoine, WINTER Jay, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris: Seuil, 2004.
- PYTHON Francis, *Empreintes, entre politique et religion*, Fribourg: SHCF, 2012.
- RUFFIEUX Roland, *Du noir et Blanc au Rouge et Blanc. Un siècle d'histoire militaire fribourgeoise 1875-1975*, Fribourg: Association du centenaire des troupes fribourgeoises, 1975.
- (éd.), *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949*, Fribourg: Éditions universitaires, 1969.
- SENARCLENS Jean de, *Drapiers, magistrats, savants. La famille Naville, 500 ans d'histoire genevoise*, Genève: Slatkine, 2006.
- STÜSSI-LAUTERBURG Jürg, *Helvetias Töchter, Frauen in der Schweizer Militärgeschichte von der Entstehung der Eidgenossenschaft bis zur Gründung des Frauenhilfsdienstes (1291-1939)*, Frauenfeld: Verlag Huber, 1989.
- TOURNIER Maurice, «Humanitaire est-il apolitique de naissance?», in DAUVIN Pascal, SIMÉANT Johanna (éd.), *Mots, les langages du politique. L'humanitaire en discours*, n° 65, mars 2001, p. 136-145.
- VALSANGIACOMO Enrico, *La Croix et la carrière. La Croix-Rouge suisse et l'histoire des infirmières*, Bâle: Schwabe & Co, 1991.

## Grande Guerre

- ABBAL Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de la guerre, 1914-1918*, Bez-et-Esparon: Études et Communication, 2001.
- ABBENHUIS Maartje, *The Art of Staying Neutral: The Netherlands in the First World War, 1914-1918*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2006.

- AMARA Michael, «La propagande belge et l'image de la Belgique aux États-Unis pendant la Première Guerre mondiale», *Revue belge d'Histoire contemporaine*, n° 30, 2000, p. 173-226.
- *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale: France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, thèse de doctorat, Bruxelles, 2008.
- AMERSFOORT Herman, KLINKERT Wim (éd.), *Small powers in the age of total war, 1900-1940*, Leiden: Brill, 2011.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, «Violence et consentement: la culture de guerre du premier conflit mondial», in RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (éd.), *Pour une histoire culturelle*, Paris: Seuil, 1997, p. 251-271.
- BATAKOVIC Dusan T. et al., *Histoire du peuple serbe*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 2005.
- BECKER Annette, *Les cicatrices rouges: 1914-1918, France et Belgique occupées*, Paris: Fayard, 2010.
- *Oubliés de la Grande Guerre, Humanitaire et culture de guerre*, Paris: Noësis, 1998.
- BECKER Jean-Jacques, «L'ombre du nationalisme serbe», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 69, janvier-mars 2001, p. 7-11.
- *La Première Guerre mondiale*, Paris: Belin, 2003.
- BISKUPSKI M.B.B., *Ideology, Politics and Diplomacy in East Central Europe*, Rochester: University of Rochester Press, 2003.
- BOTZENHART Manfred, *Französische Kriegsgefangene in Deutschland 1870-1871*, Sonderdruck aus Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte, publié par l'Institut historique allemand, Paris: Jan Thorbecke Verlag, vol. 21/3, 1994.
- CLAVIEN Alain, HAUSER Claude, «Les États neutres et la neutralité pendant la Grande Guerre: une histoire pas si marginale», *Relations internationales*, n° 159, 3/2014, p. 3-6.
- COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre: une approche culturelle*, Bruxelles: Émile Bruylant, 1998.
- COOGAN John W., *The end of neutrality: The United States, Britain, and maritime rights, 1899-1915*, Ithaca: Cornell University Press, 1981.
- COTTER Cédric, HERRMANN Irène, «Les dynamiques et la rhétorique humanitaire: Suisse, États-Unis et autres neutres», n° 159, 3/2014, p. 49-67.

- CROCQ Louis, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris : O. Jacob, 1999.
- DRUELLE-KORN Clotilde, *Feeding occupied France during World War I: Herbert Hoover and the blockade*, Cham : Palgrave Macmillan, 2019.
- DUMONS Bruno, «Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle», *Vingtième Siècle*, 2002/1, p. 39-50.
- DUMOULIN Michel, «La propagande belge dans les pays neutres au début de la première guerre mondiale (août 1914-février 1915)», *Revue belge d'histoire militaire*, n° 22, 1977, p. 246-259.
- FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Paris : Anthropos-Economica, 1995.
- FARRÉ Sébastien, «La Commission for Relief of Belgium: neutralité, action humanitaire et mobilisations civiles durant la Première Guerre mondiale», *Relations internationales*, n° 159, 2014/3, p. 69-82.
- FAYET Jean-François, «En l'absence de relations diplomatiques et de puissance protectrice: la protection des intérêts soviétiques durant la période de transition», *Relations internationales*, n° 143, 2010/3, p. 75-88.
- FERRO Marc, *La Grande Guerre (1914-1918)*, Paris : Gallimard, 1969 (rééd. 1997).
- FLEURY Antoine, «Le Saint-Siège et les négociations de 1917», *GMCC*, n° 170, 1993, p. 17-29.
- FOUILLET Bruno, «La ville de Lyon au centre des échanges de prisonniers de guerre (1915-1919)», *Vingtième Siècle*, n° 86, 2005, p. 25 à 42.
- GRANT Peter, *Mobilizing charity: non uniformed voluntary action during the First World War*, thèse de doctorat, Londres, 2012.
- *Philanthropy and voluntary action in the First World War. Mobilizing charity*, New York : Routledge, 2014.
- HERTOG Johan den, KRUIZINGA Samuël (éd.), *Caught in the middle. Neutrals, neutrality and the First World War*, Amsterdam : Aksant, 2011.
- HINZ Uta, *Gefangenen im Grossen Krieg: Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*, Essen : Klartext Verlag, 2006.
- «Humanität im Krieg? Internationales Rotes Kreuz und Kriegsgefangenenhilfe im Ersten Weltkrieg», in OLTMER Jochen (éd.),

- Kriegsgefangene im Europa des Ersten Weltkrieg*, Paderborn: Ferdinand Schöningh, 2006, p. 216-236.
- HORNE John, KRAMER Alan, *German atrocities, 1914: a history of denial*, New Haven: Yale University Press, 2001.
- HORNE John, *State, society, and mobilization in Europe during the First World War*, Cambridge: Cambridge University Press, 1997.
- (éd.), *Vers la guerre totale. Le tournant de 1914-1915*, Paris: Tallandier, 2010.
- HUTCHINSON John F., *Champions of Charity: War and the Rise of Red Cross*, Oxford: Westview Press, 1996.
- JAUMAIN Serge et al., *Une guerre totale? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles: Archives générales du Royaume, 2005.
- JONES Heather, *Violence against Prisoners of War in the First War, Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge: Cambridge University Press, 2011.
- KEEGAN John, *La Première Guerre mondiale*, Paris: Perrin, 2003.
- LATOUR Francis, «L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale», *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 253, 2013/1, p. 43-56.
- MAURER Catherine, *Le modèle allemand de la charité: La Caritas de Guillaume II à Hitler*, Strasbourg: Presses universitaires de Strasbourg, 1999.
- MONTANT Jean-Claude, *La propagande extérieure de la France pendant la Première Guerre mondiale: l'exemple de quelques neutres européens*, Lille: Atelier national de reproduction des thèses, 1988.
- MORIN-ROTUREAU Evelyne (éd.), *Combats de femmes. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris: Autrement, 2004.
- MOSSE Georges L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris: Hachette, 1999.
- NIVET Philippe, *La France occupée, 1914-1918*, Paris: Armand Colin, 2011.
- OFFENSTADT Nicolas, *La Grande Guerre en 30 questions*, Paris: Geste éditions, 2007.
- ORVIK Nils, *The decline of neutrality 1914-1941: with special reference to the United States and the Northern Neutrals*, Oslo: J. Grundt Tanum, 1953.

- PATHÉ Anne-Marie, THÉOFILAKIS Fabien, *La captivité de guerre au xx<sup>e</sup> siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris : Armand Colin, 2012.
- PONSINET Gérard, *Guerre aux civils - guerre des civils, dans les Ardennes envahies de 1914 à 1918*, Paris : L'Harmattan, 2012.
- PROCHASSON Christophe, «Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation», *Annales*, n° 4, juillet-août 2003, p. 879-894.
- ROUSSEAU Frédéric (éd.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly-sur-Seine : Atlante, 2004.
- ROUSSEAU Frédéric, *La Grande Guerre en tant qu'expérience sociale*, Paris : Ellipses, 2006.
- SCHAEFDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles : P.I.E.-Peter Lang, 2004.
- «Deux patries. La Belgique entre exaltation et rejet, 1914-1918», *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, 7/2000, p. 17-49.
- SEGESSER Daniel Marc, «Kriegsverbrechen auf dem Balkan und in Anatolien in der internationalen juristischen Debatte während der Balkankriege und des Ersten Weltkriegs», in ANGELOW Jürgen, *Der Erste Weltkrieg auf dem Balkan*, Berlin : be.bra wissenschaft verlag 2011, p. 193-209.
- SPEED Richard B., *Prisoners, Diplomats, and the Great War: A study in the Diplomacy of Captivity*, New York : Greenwood Press, 1990.
- TATU Laurent, BOGOUSSLAVSKY Julien, *La folie au front. La grande bataille des névroses de guerre (1914-1918)*, Paris : Imago, 2012.

## Suisse et Grande Guerre

- ARLETTAZ Gérald, ARLETTAZ Silvia, «Les Chambres fédérales face à la présence et à l'immigration étrangères, 1914-1922», in *Études et sources*, n° 16-17, 1990-1991, p. 9-155.
- *La Suisse et les étrangers, Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne : Éditions Antipodes, 2004.
- BARBEY Frédéric, *Un homme d'État suisse, Gustave Ador*, Genève : Édition J.-H. Jeheber S.A., 1945.
- BOIS Pierre du, «Le Mal suisse pendant la Première Guerre mondiale», *Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 53, tome 18, 1980, p. 44-66.

- «Mythe et réalité du fossé pendant la Première Guerre mondiale», in BOIS Pierre du (éd.), *Union et division des Suisses, Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne: Éditions de l'Aire, 1983, p. 65-91.
- BLOSSER Ursi, GERSTER Franziska, *Töchter der guten Gesellschaft, Frauenrolle und Mädchenerziehung im Schweizerischen Grossbürgertum um 1900*, Zurich: Chronos, 1985.
- BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse: synthèse de son histoire*, Neuchâtel: La Baconnière, 1979.
- CASSIS Youssef, DEBRUNNER Fabienne, «Les élites bancaires suisse 1880-1960», *Revue suisse d'histoire*, n° 3, 40/1990, p. 259-273.
- EHRBAR Hans Rudolf, *Schweizerische Militärpolitik im ersten Weltkrieg, die militärischen Beziehungen zu Frankreich vor dem Hintergrund der schweizerischen Aussen- und Wirtschaftspolitik 1914-1918*, Berne: Verlag Stämpfli, 1976.
- ELSIG Alexandre, «Les schrapnells du mensonge». *La Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2017.
- FAVEZ Jean-Claude, «La Suisse pendant la guerre», in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918. Histoire et culture*, Paris: Bayard, 2004, p. 867-876.
- FETZ Anita, «Ein Schritt in die Öffentlichkeit: Sozialarbeit der bürgerlichen Frauenbewegung der deutschsprachigen Schweiz um die Jahrhundertwende», *Revue suisse d'histoire*, vol. 34, 1984, p. 398-409.
- FINK-WAGNER Urban (éd.), *Der Kanton Solothurn vor hundert Jahren - Quellen, Bilder und Erinnerungen zur Zeit des Ersten Weltkriegs*, Baden: Hier + Jetzt, 2014.
- FUHRER Hans-Rudolf, *Die Schweizer Armee im Ersten Weltkrieg: Bedrohung, Landesverteidigung und Landesbefestigung*, Zurich: Verlag NZZ, 1999.
- FUHRER Hans Rudolf, STRÄSSLE Paul Meinrad (éd.), *General Ulrich Wille*, Zurich: Verlag NZZ, 2003.
- GUEX Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse: 1900-1920*, Lausanne: Payot, 1992.
- (éd.) *La Suisse et les Grandes Puissances, 1914-1945. Relations économiques avec les États-Unis, La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France*, Genève: Librairie Droz S.A., 1999.

- HAENER Olivier, *L'image de la Serbie dans la presse de droite en Suisse romande (1878-1918). L'exemple des correspondances de guerre de R.A. Reiss (1875-1929) pour la Gazette de Lausanne*, mémoire de licence, Lausanne, 1998.
- HAROUEL Véronique, *Genève-Paris, 1863-1918, le droit humanitaire en construction*, Genève: Société Henry Dunant, 2003.
- HEBEISEN Erika *et al.*, *Kriegs- und Krisenzeit. Zürich während des Ersten Weltkriegs*, Zurich: Chronos, 2014.
- HUBER Johannes *et al.*, *1914-1918/1919: die Ostschweiz und der Grosse Krieg*, Saint-Gall: Historischer Verein des Kantons St. Gallen, 2014.
- JAUN Rudolf, *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierkorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zurich: Chronos, 1999.
- JESSE Neal G., DREYER John R., *Small states in the international system at peace and at war*, Lanham: Lexington Books, 2016.
- JOST Hans-Ulrich, «Menace et repliement, 1914-1945», in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, 1983, p. 683-770.
- (éd.), *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, Lausanne: H.U. Jost, Faculté des lettres, Université, 1992.
- KREIS Georg, «Schweizerische Asylpolitik in Vergangenheit und Gegenwart», in HEISS Gernot, RATHKOLB Oliver (éd.), *Asylland wider Willen, Flüchtlinge in Österreich im europäischen Kontext seit 1914*, Vienne: Jugend und Volk, 1995, p. 265-279.
- *Insel der unsicheren Geborgenheit. Die Schweiz in den Kriegsjahren 1914-1918*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung, 2013.
- KUHN Konrad J., ZIEGLER Béatrice (éd.), *Der vergessene Krieg. Spuren und Tradition zur Schweiz im Ersten Weltkrieg*, Baden: Hier + Jetzt, 2014.
- LABHARDT Robert, *Krieg und Krise. Basel 1914-1918*, Bâle: Christoph Merian Verlag, 2014.
- LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *Face à la guerre: l'armée et le peuple suisses, 1914-1918*, Gollion: Infolio, 2007.
- LEVENTAL Zdenko, *Rodolphe Archibald Reiss, Criminaliste et moraliste de la Grande Guerre*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 1992.
- LUCIRI Pierre, *Le prix de la neutralité. La diplomatie secrète de la Suisse en 1914-1915 avec des documents d'archives inédits*, Genève: Institut universitaire de hautes études internationales, 1976.

- MESMER Beatrix, *Staatsbürgerinnen ohne Stimmrecht: die Politik der schweizerischen Frauenverbände 1914-1971*, Zurich: Chronos, 2007.
- MITTLER Max, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: wie neutral war die Schweiz? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003.
- OCHSENBEIN Heinz, *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit, 1914-1918, Methoden ausländischer Wirtschaftskontrollen über die Schweiz*, Berne: Stämpfli, 1971.
- PYTHON Francis, «La Suisse, les catholiques et le Saint-Siège aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, Strasbourg: Société d'études allemandes, 1994, p. 465-478.
- RIME Jacques, *Charles Journet: un prêtre intellectuel dans la Suisse romande de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat, Fribourg, 2005.
- RINGLI Carole, *L'Association vaudoise pour le suffrage féminin (1907-1921): le début d'un mouvement suffragiste militant dans le canton de Vaud?*, mémoire de licence, Lausanne, 2002.
- ROSSFELD Roman, STRAUMANN Tobias (éd.), *Der vergessene Wirtschaftskrieg: Schweizer Unternehmen im Ersten Weltkrieg*, Zurich: Chronos, 2008.
- ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18. La Suisse et la Grande Guerre*, Baden: Hier + Jetzt, 2014.
- RUCHTI Jacob, *Geschichte der Schweiz während des Weltkrieges 1914-1919: politisch, wirtschaftlich und kulturell*, Berne: P. Haupt, 1928.
- RUFFIEUX Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne: Payot, 1974.
- SPRECHER Daniel, *Generalstabschef Theophil Sprecher von Bernegg: seine militärisch-politische Leistung unter besonderer Berücksichtigung der Neutralität*, Zurich: Verlag NZZ, 2000.
- STAMENKOVIC Nikola, «Devant le crime, pas de neutralité possible!». *Vie de Rodolphe Archibald Reiss*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2010.
- STÄMPFLI Regula, *Mit der Schürze in die Landesverteidigung. Frauenemanzipation und Schweizer Militär 1914-1945*, Zurich: Orell Füssli Verlag, 2002.
- VAUCHER Marc, «Créer, organiser, durer»: *Naissance et développement de l'Union des Femmes de Lausanne (1896-1916)*, mémoire de licence, Lausanne, 2004.

VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au Château de Penthes*, Genève : Slatkine, 2015.

— *La Suisse face à l'espionnage, 1914-1918*, Genève : Slatkine, 2015.

WECK Hervé de, «Le service de renseignement français en Suisse (1914-1918)», *RMS*, septembre-octobre 2010, p. 15-20.

## Suisse et humanitaire

BENDER Philippe, «CRG et CRS, destins mêlés», in METTAN Guy *et al.* (éd.), *150 ans de passion humanitaire. La Croix-Rouge genevoise de 1864 à 2014*, Genève : Slatkine, 2014, p. 115-132.

— «La Croix-Rouge suisse fête ses 125 ans (1866-1991). Réflexions sur un anniversaire», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 790, juillet/août 1991, p. 379-391.

— «Das SRK im Ersten Weltkrieg. Die Notwendigkeit, etwas zu tun», *Actio*, 5/1988, p. 20-22.

BERTHOUD Fritz, *La retraite de l'Armée de l'Est en Suisse*, Neuchâtel : Librairie générale de J. Sandoz, s.d.

BOIS Pierre du, «L'action humanitaire de la Suisse durant la Première Guerre mondiale», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 3, tome 28, juillet-septembre 1996, p. 377-389.

BONDALLAZ Patrick, «Dans le journal *Le Jura bernois*. La mobilisation humanitaire de Saint-Imier en faveur des victimes de la guerre», in DE WECK Hervé (éd.), *Des deux côtés de la frontière: le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la Première Guerre mondiale*, Actes du Colloque franco-suisse du 22 octobre 2011 à Lucelle (F), p. 217-235.

— «*Le Jura bernois*, reflet de la mobilisation humanitaire de St-Imier en faveur des victimes de guerre», *Société jurassienne d'émulation, cercle d'études historiques*, n° 45, octobre 2012, p. 2-11.

— «De la charité populaire à la diplomatie humanitaire: l'exemple des secours suisses en faveur de la Serbie», *Revue suisse d'histoire*, n° 3, 2013, p. 405-427.

— «Entre propagande et action humanitaire: l'exemple des secours suisses en faveur des Belges», *Relations internationales*, n° 159, 3/2014, p. 17-34.

- «Les liens belgo-suisse issus de la Grande Guerre: la part des humanitaires», in VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au Château de Penthes*, Genève: Slatkine, 2015, p. 73-94.
- «Secours aux prisonniers de guerre: la Croix-Rouge suisse et les initiatives privées dans le sillage du CICR», in LATHION Valérie, DURAND Roger *et al.*, *Action humanitaire et quête de la paix: le Prix Nobel de la paix décerné au CICR pendant la Grande Guerre*, Grand-Lancy & Chêne-Bourg: Fondation Gustave Ador & Georg, 2019, p. 249-269.
- BREUILLAUD-SOTTAS Françoise, «Le rapatriement de 500 000 civils français par la Suisse. Un épisode méconnu de la Grande Guerre», in VUILLEUMIER Christophe (éd.), *La Suisse et la guerre de 1914-1918. Actes du colloque tenu du 10 au 12 septembre 2014 au Château de Penthes*, Genève: Slatkine, 2015, p. 117-142.
- BROG Viviane, GREMAUD Baptiste, *Le Rameau d'Olivier, T. Combe, une femme au service de la paix*, travail de séminaire, Fribourg, 2006-2007.
- BUGNION François, «La neutralité du Comité international de la Croix-Rouge et celle de la Suisse», in FISCHER-LESCANO Andreas *et al.*, *Frieden in Freiheit: Festschrift für Michael Bothe zum 70. Geburtstag*, Baden-Baden: Nomos, 2008, p. 353-362.
- «Le Comité international de la Croix-Rouge et la Suisse», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 28, n° 3, juillet-septembre 1996, p. 353-366.
- BÜRGISSER Thomas, *Unerwünschte Gäste, russische Soldaten in der Schweiz 1915-1920*, Zurich: Pano-verlag, 2010.
- «L'humanité comme raison d'État. L'internement des prisonniers de guerre étrangers en Suisse pendant la Première Guerre mondiale», in ROSSFELD Roman, BUOMBERGER Thomas, KURY Patrick (éd.), *14/18, La Suisse et la Grande Guerre*, Zurich: Hier + Jetzt, 2014, p. 266-289.
- BUSSET Thomas, «La politique du refuge en Suisse 1820-1870, réalité et mythe», in GRAF Christoph, ARLETTAZ Gérald (éd.), *Le refuge en Suisse après les révolutions de 1848*, Berne: P. Haupt, 1999, p. 47-51.
- COTTER Cédric, *(S')Aider pour survivre: action humanitaire et neutralité suisse pendant la Première Guerre mondiale*, Chêne-Bourg: Georg, 2017.

- DAVID Thomas *et al.*, «Philanthropie und Macht, 19. und 20. Jahrhundert. Philanthropie et pouvoir, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle», *Traverse*, 2006/1, p. 18-29.
- DAVID Thomas, SCHAUFELBUEHL Janick Marina, *Protestantische Wohltätigkeit und Wohlfahrtsstaat in der Schweiz, 1850-1914*, in LIEDTKE Rainer, WEBER Klaus, *Religion und Philanthropie in den europäischen Zivilgesellschaften*, Paderborn-Munich & Vienne & Zurich: Ferdinand Schöningh, 2009, p. 38-54.
- DJUROVIC Gradimir, *L'agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, thèse de doctorat, Genève, 1981.
- DRAENERT Marcelin Oliver, *Kriegschirurgie und Kriegorthopädie in der Schweiz zur Zeit des Ersten Weltkrieges*, thèse de doctorat, Heidelberg, 2011.
- DÜNKI Robert, *Aspekte des Philhellenismus in der Schweiz, 1821-1830*, Berne: Peter Lang, 1984.
- ESSEIVA Renato, «Bikle Julie, eine Winterthurer Philanthropin», *Winterthur Jahrbuch 2005*, p. 150-155.
- FAVEZ Jean-Claude, *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentrations nazis*, Lausanne: Éditions Payot, 1988.
- FISCALINI Diego, *Des élites au service d'une cause humanitaire: le Comité international de la Croix-Rouge*, mémoire de licence, Genève, 1985.
- FLEURY Antoine, «À propos de l'engagement humanitaire de la Suisse: de l'action unilatérale à la politique multilatérale», in PORRET Michel *et al.*, *Guerres et paix, Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève: Georg, 2000, p. 563-574.
- «La Croix-Rouge internationale et son action durant la Première Guerre mondiale», in *17<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques*, Madrid: Comité international des sciences historiques, vol. 2, 1992, p. 1017-1021.
- «L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations», in FRIEDLÄNDER Saul, KAPUR Harish, RESZLER André (éd.), *L'historien et les relations internationales: recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Genève: Institut universitaire de hautes études internationales, 1981, p. 251-278.
- «Traditions et rôle humanitaire de la Suisse», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 93, 2009/1, p. 60-70.
- FREYMOND Jean F., «L'humanitaire dans la politique extérieure de la Suisse», *Annuaire suisse de politique de développement*, n° 18, 1999, p. 25-37.

- GALLEY Catherine, *Les formes d'un engagement féminin: l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille (1896-1920)*, mémoire de licence, Fribourg, 1996.
- GASSER Floriane, *Des enfants belges et un espion suisse. La Suisse romande dans la Grande Guerre entre engagement humanitaire et conflit de loyauté. Le «Comité de Secours aux Réfugiés belges» et «L'Affaire Savoy» (1914-1920)*, mémoire de licence, Fribourg, 2006.
- GEINOZ Nicolas, *Les dreyfusards genevois à travers la personnalité d'Eugène-Albéric Naville*, mémoire de master, Fribourg, 2012.
- GIRARDIER Sandrine, *Regards suisses sur les massacres et le génocide des Arméniens: le discours philarménien*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2007.
- GOMEZ Agueda, *Deux œuvres caritatives au service de l'internement. L'œuvre universitaire suisse et Pro Captivis face à la défense des «intérêts helvétiques» pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de licence, Lausanne, 2004.
- GYSIN Roland, *Sanitätsfestung Schweiz. Über das Erheben der Stimme der Menschlichkeit. Internierte fremde Militärpersonen in der Schweiz 1916-1919*, mémoire de licence, Zurich, 1993.
- «Und wir möchten helfen, die Internierung verletzter Soldaten und Offiziere», in HEBEISEN Erika, NIEDERHÄUSER Peter, SCHMID Regula (éd.), *Kriegs- und Krisenzeit: Zürcher während des Ersten Weltkriegs*, Zurich: Chronos, 2014, p. 109-117.
- «Die Internierung fremder Militärpersonen im 1. Weltkrieg. Vom Nutzen der Humanität und den Mühen der Asylpolitik», in GUÉX Sébastien et al. (éd.), *Die Schweiz 1798-1998: Staat-Gesellschaft-Politik, Krisen und Stabilisierung, die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich: Chronos, 1998, p. 33-46.
- HERRMANN Irène, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion de conflits en Suisse (1798-1918)*, Berne: Peter Lang, 2006.
- HOCHHOLZER Renate, *150 Jahre Deutscher Hilfsverein Zurich 1856-2006*, Zurich: Deutscher Hilfsverein, 2005.
- JACOLET Thierry, *Un siècle d'action humanitaire*, Fribourg: Éditions La Sarine, 2009.
- JEHLE-WILDBERGER Marianne, *Adolf Keller (1872-1963), Oecumenist, world citizen, philanthropist*, Cambridge: The Lutherworth Press, 2013.

- KÄPPELI Anne-Marie, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève: Éditions Zoé, 1990.
- LATHION Valérie, «Le contexte congressiste européen entre philanthropie et sciences», in LATHION Valérie, DURAND Roger (éd.), *Les premiers pas de la Croix-Rouge 1854-1870*, Genève: Genève humanitaire, 2013, p. 19-35.
- MORY Sébastien, *Les Fribourgeois et l'internement des soldats de l'Armée de l'Est en 1871*, mémoire de master, Fribourg, 2011.
- MOULIN Martial, *Récits de guerre – l'Armée de la Loire, l'Armée de l'Est, l'internement en Suisse*, Paris: E. Lachaud et Cie Éditeurs, 1873.
- PANZERA Fabrizio, *Benedetto XV e la Svizzera negli anni della Grande Guerra*, Bâle: Rivista storica svizzera, 1993.
- RUFFIEUX Roland, «L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations (1918-1920)», in RUFFIEUX Roland, MESMER Heinz et al., (éd.), *La démocratie référendaire en Suisse au xx<sup>e</sup> siècle*, Fribourg: Éditions universitaires, 1972, p. 39-118.
- SANGOWICZ Mieczyslaw, *L'insurrection polonaise de 1863 dans la presse suisse*, thèse de doctorat, Fribourg, 1949.
- SCHUMACHER Beatrice (éd.), *Un devoir librement consenti: l'idée et l'action philanthropiques en Suisse de 1800 à nos jours*, Zurich: NZZ-Libro, 2010.
- SEGESVARY Victor, *La naissance de la solidarité Croix-Rouge*, Genève: L'Âge d'Homme, 1971.
- SOIRON Rolf, *Der Beitrag der Schweizer Aussenpolitik zum Problem der Friedens-organisation am Ende des Ersten Weltkrieges*, Bâle: Helbling & Lichtenhahn, 1973.
- STAEHELIN Christine, *Das weite Feld privater Liebestätigkeit. Deutsche und französische Kriegshilfe in Basel-Stadt von 1914 bis 1918*, mémoire de master, Bâle, 2013.
- STEINAUER Jean, «Adieu les Bourbakis. Une mise en scène de la politique humanitaire», *Annales fribourgeoises*, vol. 68, 2006, p. 73-81.
- STIBBE Matthew, *The Internment of Civilians by Belligerent States during the First World War and the Response of the International Committee of the Red Cross*, *Journal of Contemporary History*, vol. 41, n° 1, janvier 2006, p. 5-19.
- TIERCY Jean-François, «Action humanitaire et tentatives de médiation: deux aspects de la politique extérieure de la Suisse dans la perspective de

- ses relations avec la France», in POIDEVIN Raymond et ROULET Louis-Éd. (éd.), *Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939*, Neuchâtel: La Baconnière, 1982, p. 125-136.
- TORNARE Alain-Jacques, «Fribourg pendant la Première Guerre mondiale, tumulte sur les rails de la fraternité», 1700, *Bulletin d'information de la Ville de Fribourg*, février 2015.
- VUILLEUMIER Marc, «Genève et l'insurrection polonaise de 1863. Les réactions des milieux démocratiques», in GIEYSZTOR Alexandre, *Échanges entre la Pologne et la Suisse du 14<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, Choses – Hommes – Idées*, Genève: Librairie Droz, 1964, p. 213-225.
- *Immigrés et réfugiés en Suisse: aperçu historique*, Zurich: Édition Pro Helvetia, 1987.
- VONÈCHE CARDIA Isabelle, *Les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le gouvernement suisse (1938-1945)*, thèse de doctorat, Paris X Nanterre, 2008.
- *Neutralité et engagement, les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Gouvernement suisse, 1938-1945*, Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande, 2012.
- WALLE Marianne, «Les prisonniers de guerre français internés en Suisse (1916-1919)», in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 255, 2014/1, p. 57 à 72.
- YERLY Frédéric, «Grande Guerre et diplomatie humanitaire: la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918)», *Vingtième Siècle: revue d'histoire*, n° 58, juin 1998, p. 13-28.
- «Catholicisme et Grande Guerre: la voie humanitaire», in FAVEZ Jean-Claude, JOST Hans Ulrich, PYTHON Francis (éd.), *Les Relations internationales et la Suisse*, Lausanne: Antipodes, 1998, p. 183-202.

## Littérature

- INGLIN Meinrad, *Schweizerspiegel*, Leipzig: Staackmann, 1938.
- VALLOTTON Benjamin, *Ce qu'en pense Potterat*, Lausanne: F. Rouge, 1915.
- ZWEIG Stefan, *Au cœur de l'Europe*, Genève: Carmel, 1918.

## Sitographie

14-18.ch : La Suisse en cartes postales ([www.14-18.ch](http://www.14-18.ch)).

Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées ([www.publications-officielles.ch](http://www.publications-officielles.ch)).

Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique (<http://journals.openedition.org/chrhc>).

Collection de revues suisses numérisées e-periodica (<https://www.e-periodica.ch>).

Dictionnaire des revues culturelles suisses, Université de Fribourg (<http://www.unifr.ch/grhic/revues>).

Dictionnaire historique de la Suisse (<http://www.hls-dhs-dss.ch/f/home>).

Grotius international, géopolitique de l'humanitaire ([www.grotius.fr](http://www.grotius.fr)).

Journaux suisses numérisés (<http://newspaper.archives.rero.ch>).

Publications en ligne du CICR (<https://www.icrc.org/fr>).

## Table des matières

REMERCIEMENTS.....	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	9
INTRODUCTION.....	11
L'esprit de charité, miroir de l'âme helvétique ? .....	12
L'humanitaire: le grand oublié de l'histoire de la Grande Guerre.....	19
L'expérience de la neutralité.....	22
Pragmatisme politique et motivations religieuses .....	25
Les acteurs en présence.....	27
Essai de reconstruction de l'édifice humanitaire suisse .....	31

### **PREMIÈRE PARTIE À L'OMBRE DES AUTORITÉS**

CHAPITRE I. LA BIENFAISANCE ET SES PRATIQUES DU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE À LA GUERRE .....	39
1. Construction identitaire et naissance de la tradition humanitaire.....	39
2. L'espace philanthropique suisse .....	49
3. La Croix-Rouge, une association parmi tant d'autres ? .....	61
4. L'associationnisme féminin .....	68

CHAPITRE II. L'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE .....	77
1. La Suisse ferroviaire: les voies humanitaires.....	80
2. La Croix-Rouge suisse se met en ordre de marche .....	110
3. Les colis de secours aux prisonniers de guerre .....	128
4. Les mairaines de guerre.....	140
5. L'APJF, une association internationale reconvertie dans l'humanitaire.....	151

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **UNE GÉOGRAPHIE SUISSE DE L'HUMANITAIRE**

CHAPITRE III. BUREAUX DE RECHERCHE ET COMITÉ DE SECOURS .....	179
1. Restaurer les liens familiaux.....	181
2. Solidarité suisse avec les réfugiés belges .....	192
CHAPITRE IV. UN «FOSSÉ HUMANITAIRE» ENTRE ROMANDS ET ALÉMANIQUES ?.....	213
1. Édification d'un espace humanitaire francophile .....	214
2. Le CICR et les œuvres helvétiques: une approche transversale .....	232
3. Berne: capitale helvétique des œuvres pro-Entente .....	241
4. Caractéristiques des comités de secours en Suisse alémanique .....	262
5. Neutralité et impartialité: l'exception vient de Winterthour.....	273

## **TROISIÈME PARTIE**

### **PROPAGANDE, DIPLOMATIE ET ÉCONOMIE**

CHAPITRE V. DANS LES COULISSES DE L'INTERNEMENT .....	295
1. L'internement: une œuvre aux multiples facettes.....	296
2. Internés belges en Suisse et intérêts suisses en Belgique.....	313
CHAPITRE VI. DIPLOMATIE HUMANITAIRE ET ENJEUX ÉCONOMIQUES.....	347
1. Les secours à la Serbie.....	348
2. Eugène-A. Naville: diplomate humanitaire au service de la Serbie .....	359
3. Restrictions économiques et ravitaillement humanitaire.....	372

## TABLE DES MATIÈRES

CONCLUSION .....	395
La déferlante de charité.....	396
1914-1916: de l'improvisation des secours aux actions concertées .....	399
1917-1918: le basculement vers l'Entente .....	403
ANNEXE .....	409
Tableau chronologique comparé de l'histoire humanitaire suisse pendant la guerre.....	410
LISTE DES FIGURES .....	427
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....	429

Achévé d'imprimer  
en avril 2021  
aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Sandra Lena











Retranchée derrière sa neutralité, la Suisse échappe à la conflagration générale. Isolée sur le plan politique, elle n'est pas pour autant hermétique aux drames humains qui se jouent de l'autre côté de ses frontières. Si la Confédération et le Comité international de la Croix-Rouge prennent des mesures humanitaires pour atténuer les souffrances, la société civile suisse n'est pas en reste.

Exhumant des sources inédites, cet ouvrage met en lumière un chapitre méconnu de l'histoire suisse de la Grande Guerre : la mobilisation humanitaire des acteurs privés. Entre 1914 et 1918, la population suisse s'engage avec une vigueur et une spontanéité parfois déconcertantes dans des actions de secours internationales. Par centaines, les bonnes œuvres helvétiques viennent en aide aux réfugiés, aux prisonniers de guerre, aux familles de disparus, aux internés civils et militaires, aux orphelins, aux mutilés ou encore aux populations des régions occupées menacées par la famine.

L'épreuve de la guerre transforme en profondeur les pratiques de la bienfaisance, ouvrant la voie à une véritable massification de la charité. Par son rôle pivot, la neutralité tient une place centrale dans ce vaste mouvement, auquel se mêlent des enjeux relatifs à la cohésion nationale et aux sympathies internationales. En effet, au-delà des considérations de solidarité avec les victimes de la guerre, les activités humanitaires suisses sont aussi investies par les propagandes étrangères et instrumentalisées à des fins diplomatiques.



Né en 1982, **Patrick Bondallaz**, grandit dans la Broye fribourgeoise, où il effectue sa scolarité obligatoire. Il poursuit ses études à Fribourg, d'abord au collège Sainte-Croix, puis à l'Université, où il décroche un master en histoire et en sciences des religions en 2010. Après avoir fréquenté l'Université de Dresde (D), il participe à un projet du FNS consacré à la Suisse durant la Grande Guerre. C'est dans ce cadre qu'il soutient sa thèse de doctorat en septembre 2018. Travaillant depuis 2014 comme historien au siège de la Croix-Rouge suisse à Berne, il continue à se spécialiser dans l'histoire de l'humanitaire.

ISBN : 978-2-88930-358-8

